

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1874

11

XXVIII

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINE
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL
DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

QUINZIÈME ANNÉE. — VINGT-HUITIÈME VOLUME



PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LIBRAIRIE ACADEMIQUE — DIDIER et Co

QUAI DES AUGUSTINS, 35

—
1874

913
R45

INTAILLES ARCHAIQUES

DE

L'ARCHIPEL GREC

Nous avons réuni dans la pl. XII quelques spécimens des intailles de travail archaïque qui se rencontrent assez fréquemment dans les îles de l'Archipel grec et paraissent jusqu'ici propres à cette région. Ils sont empruntés à la remarquable et nombreuse série que M. Newton en a formée au Musée Britannique.

On n'a pas encore signalé cette classe de petits monuments, très-digne pourtant d'intérêt, qui représente les premiers essais des Grecs dans l'art de la glyptique. Les échantillons que nous en avons fait graver donneront au lecteur une idée de leur style constant, qui, bien qu'inspiré des modèles de l'Asie, est à part et rappelle les types des plus anciens vases peints de l'Archipel.

Les intailles en question sont toujours gravées sur de petits galets de quartz de diverses couleurs, le plus souvent blancs, rouges ou verts, arrondis et aplatis par le frottement sous les eaux, que l'on ramassait dans les sables des grèves. L'artiste n'a jamais cherché à en modifier et à en régulariser la forme; il l'a prise telle que la nature la donnait. Et pour sa gravure il s'est laissé guider par les accidents de la surface de la pierre, ce qui l'a conduit à donner aux animaux les postures les plus étranges et les plus contournées.

Les n^{os} 2, 3 et 4 de notre planche sont déjà certainement gravés au touret, instrument dont on attribuait l'invention, c'est-à-dire sans doute l'introduction chez les Grecs, à Théodore de Samos (1), le célèbre sculpteur et toreuticien de la première moitié du vii^e siècle avant notre ère. Celui qui a gravé le n^o 5 ne possédait pas encore cet outil. On reconnaît facilement qu'il a dû opérer au moyen d'un

(1) Pline, *Hist. nat.*, VII, 56.

foret mobile, mis en mouvement par un archet, à la façon du drille dont se servent encore aujourd'hui les bijoutiers. Avec ce foret il a percé d'abord un certain nombre de trous ronds et nettement distincts, qui ont marqué les points principaux de sa figure. Puis il a complété son œuvre en reliant les trous entre eux et en achevant ainsi son dessin au moyen d'une pointe en pierre dure ou d'un égrisé quelconque frottant au bout d'un morceau de bois taillé en pointe. C'est le procédé que M. Soldi, avec son expérience toute spéciale, a reconnu dans la gravure d'une partie des cylindres babyloniens les plus anciens.

Il y a même un certain nombre d'intailles de l'Archipel, sans doute les plus primitives, où le drille n'a pas été employé. La gravure en a été obtenue par un simple frottement, ce qui devait réclamer une extrême patience. Elle est alors, comme on peut le penser, très-superficielle, presque sur simple *graffito*, et excessivement grossière. Les figures d'animaux, un les intailles par frottement, sont de la même nature et du même aspect que sur les fusaïoles en terre cuite de la collection troyenne de M. Schliemann. Le Musée Britannique en a même une qui se trouve sur une fusaïole en pierre trouvée dans un des plus antiques tombeaux de la nécropole de Camirus. Au reste, il y a encore une parenté sensible entre le style de la chèvre figurée sur notre n° 5 et celui des représentations rudimentaires et barbares d'animaux sur les fusaïoles de la Troade. Cette chèvre rappelle aussi, et peut-être encore plus, les premiers animaux qui apparaissent sur les vases primitifs de Théra et de Mélos.

En général, les intailles archaïques de l'Archipel n'offrent que des figures d'animaux, figures dont la multiplication sur les vases et sur les objets de toute nature est une des particularités caractéristiques du goût propre à l'époque où elles ont été exécutées. Je n'en connais jusqu'à présent qu'une seule avec un sujet mythologique, et en dehors de celles du Musée Britannique il m'en a passé beaucoup par les mains quand je voyageais dans les Cyclades. C'est l'intaille à laquelle nous avons donné le n° 4 dans la pl. XII. On y voit la scène de la lutte d'Hercule et de Nérée (1), fréquemment retracée sur les vases peints (2), où le dieu marin reçoit quelquefois, contrairement

(1) Apollodor., II, 5, 11; Schol. ad Apollon. Rhod., *Argonaut.*, IV, v. 1396.

(2) Millingen, *Ancient uned. monum.*, pl. XI; *Vases de Coghill*, pl. XXXII; *Vases du prince de Camino*, pl. X; de Witte, *Catalogue Durand*, nos 299-304; *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 303.

aux récits des mythographes, le nom de Triton (1). On remarque aussi la même représentation dans la frise du temple d'Assos (2), conservée au Louvre, où Hercule est, comme sur notre gravure, nu, le carquois pendant aux épaules. Mais à Assos, comme sur les vases, le buste humain de Nérée se dégage de la queue de poisson à partir de la ceinture; sur l'intaille le corps de poisson se prolonge jusqu'à la naissance des bras; c'est moins heureux au point de vue de l'art et l'on y doit voir une marque d'archaïsme plus grand. Il faut encore noter que sur la pierre gravée, les écailles du corps du poisson ont été soigneusement indiquées, comme elles le sont toujours sur les vases. Enfin, j'appellerai l'attention sur la déformation bizarre que la maladresse de l'artiste a fait subir à la face humaine dans les deux personnages. Les faits de ce genre sont nombreux sur les monuments de très-ancien style, et il faut en tenir compte pour une appréciation exacte des prétendues têtes de chouettes des vases troyens.

FR. LENORMANT.

(1) Gerhard, *Rapporto Volcente*, nos 298 et 299; *Berlin's antike Bildwerke*, n° 697; *Auserlesene Vasenbilder*, pl. CXI; Brøndsted, *A brief description of thirty-two greek vases*, n° VII.

(2) *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. III, pl. XXXIV.

MÉMOIRE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS INÉDITES

DES COTES DE LA MER NOIRE (1)

M. Léon Renier a bien voulu, il y a quelques mois, me communiquer deux séries d'inscriptions grecques provenant les unes des côtes asiatiques, les autres des côtes européennes de la mer Noire. Je lui ai dû le plaisir de réveiller des souvenirs qui seront bientôt déjà vieux de quinze ans, et d'avoir à repasser sur mes anciennes traces. C'est surtout la collection des inscriptions de Bithynie et de Paphlagonie qui m'a fait entreprendre tout un nouveau voyage dans une région jadis explorée et parcourue en divers sens par la mission que j'avais l'honneur de diriger; par malheur, ce n'était plus dans les rues et les maisons des villes, dans les vastes cimetières turcs des environs de Boli, parmi les ruines d'Uskub, que j'avais à poursuivre mes recherches; c'était dans les divers ouvrages où sont épars les textes épigraphiques qu'a fournis jusqu'ici cette région montagneuse et boisée, où il reste encore tant à découvrir.

I

Le premier et le plus important des recueils que j'avais sous les yeux a été formé, il y a peu d'années (2), par M. Eusèbe Galmiche,

(1) Ce mémoire a été lu devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des 1^{er} et 8 mai.

(2) La lettre d'envoi de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à laquelle ces inscriptions avaient été communiquées par M. Galmiche et qui les a adressées au Comité des travaux historiques, ne dit point en quelle année M. Galmiche a fait le voyage en Bithynie qui lui a procuré ces textes.

inspecteur des forêts, chargé d'une mission en Asie Mineure par le ministre des finances. Il se compose de vingt textes grecs qui appartiennent tous à la partie orientale de l'ancienne Bithynie, au pays situé sur la rive droite du Sangarios. Tout étranger que ce voyageur fût aux études épigraphiques, ces textes ont été copiés par lui avec un soin, avec une exactitude qu'il convient de signaler hautement; quant à la traduction et aux explications qui les accompagnent dans son manuscrit, elles sont dues, dit la lettre d'envoi, à M. Zaccharidis, professeur au collège de Constantinople; or elles témoignent d'une telle inexpérience qu'il est tout à fait inutile d'en tenir aucun compte.

Il y a une trentaine d'années, les textes recueillis par M. Galmiche étaient presque tous inédits; un petit nombre d'entre eux seulement se trouvent dans le *Corpus inscriptionum Græcarum*. Ce sont les nos 1, 2, 10, 11, qui correspondent aux nos 3806, 3809, 3803, 3802 de Bœckh. En comparant les copies nouvelles aux anciennes, nous trouvons deux corrections intéressantes à y relever. A la seconde ligne du n° 3806, il faut lire les mots ANHP ΣΟΦΟΣ; c'est ce qu'avait déjà vu Mordtmann, et ce qu'il avait indiqué dans ses *Inscripfien aus Bithynien*, n° 7. La lecture des lignes 5 et 6 du n° 3803 devient certaine par la comparaison de la copie de M. Galmiche avec celle que j'ai moi-même prise en 1861 (1). La copie de Vaughan, d'après laquelle Bœckh avait publié ce texte, lui offrait ces mots: θεὸν τὸν τῆδε μυστηρίων. Θεὸν lui avait à juste titre paru suspect; il avait corrigé θεο[λόγο]ν, qui donnait un sens satisfaisant. Ma copie porte à la ligne 5, Θ. . S; au commencement de la ligne 6, XOON. Celle de M. Galmiche est plus complète pour la ligne 5; elle a ΘΥΗ, et à la ligne 6 elle s'accorde tout à fait avec la mienne. On arrive ainsi, avec toute certitude, non pas à θεολόγον, mais à un mot qui désigne une autre fonction de ce culte local, au mot ΘΥΗΧOON. Le mot θυηχόρος, formé de θύω et de χέω, ne s'était encore rencontré que dans Eustathe (2), et l'on avait cru qu'il fallait peut-être lire θυηχόρος, d'après Hésychius et une inscription attique (3). L'existence de ce composé, d'ailleurs parfaitement régulier, est aujourd'hui constatée; il devait désigner celui qui répandait des parfums sur l'autel, qui y faisait brûler l'encens.

Depuis la publication du second volume du *Corpus*, terminé en 1843, la route qu'a suivie M. Galmiche a été parcourue par MM. Hom-

(1) *Exploration archéologique*, p. 47.

(2) *ιερεὺς ὁ ὑπὲρ ἄλλων θύων*, dit Eustathe, p. 1601. 3.

(3) Voir le *Thesaurus*, s. v.

maire de Hell, Mordtmann et moi ; aussi retrouvons-nous chez l'un ou l'autre de ces voyageurs la plupart des inscriptions récemment transcrites par notre compatriote. Les n^{os} 13, 15, 17 sont, d'après Hommaire de Hell, dans le *Voyage archéologique* de Le Bas (t. III, n^{os} 1174, 1176, 1812) ; les n^{os} 4, 5, dans Mordtmann, *Inscripfen aus Bithynien*, n^{os} 8 et 4 (1) ; enfin les n^{os} 6, 8, 12, 14, 18, dans notre *Exploration archéologique de la Galatie*, n^{os} 41, 32, 24, 25 et 11.

Restent six inscriptions que nous n'avons retrouvées nulle part ailleurs ; mais les n^{os} 9, 19 et 20, dont les deux derniers sont chrétiens, ne se composent chacun que d'un ou deux mots. Viennent ensuite une inscription funéraire et une inscription votive sans intérêt ; nous les donnons pour être complet :

1. (N^o 3.) Avec cette indication : « Sur une colonne, aux environs de Boli. »

ΔΙΟΦΑΝΗΣ ΚΑΙ ΛΥΚΟΜΗΔΗΣ ΟΙ ΥΙΟΙ ΤΩ ΠΑΤΡΙ
ΔΙΟΦΑΜΗΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΜΗΤΡΙΖΩΣΙΝ ΚΑΙ ΔΙΟΦΑ
ΝΗΣ ΟΚΑΙ ΒΑΡΒΑΡΟΣ

Διοφάνης καὶ Λυκομήδης οἱ υἱοὶ τοῦ πατρὸς
Διοφάνει καὶ Ἰουλίᾳ μητρὶ ζῶσιν καὶ Διοφά-
νης ὁ καὶ Βάρβαρος.

« Diophanès et Lycomédès à leur père Diophanès et à leur mère Julia encore vivants, avec le concours de Diophanès surnommé Barbaros. »

Ce que M. Galmiche appelle « une colonne » doit être un de ces cippes cylindriques qui se trouvent en si grand nombre à Boli, l'ancienne ville de Bithynium ou Claudiopolis, et dans les environs ; on trouvera un de ces cippes, dont M. Galmiche a copié aussi l'inscription et qu'il appelle de même une colonne, celui de G. Paerilius Longus, figuré dans l'*Exploration archéologique de la Galatie*, planche 9 (2). La formule *μνήμης χάριν*, que porte ce cippe et que l'on retrouve sur beaucoup d'autres tout semblables, montre que ces monuments, propres à ce district et qui offrent tous les mêmes profils, ont

(1) *Sitzungsberichte der Königl. bayer. Akademie der Wissenschaften*. Philosophisch-philologische Classe. 7 mars 1863.

(2) Le mot ΘΑΜΑΡΙΣ que nous trouvons dans la copie de M. Galmiche confirme la correction Θάμυρις que nous avons proposée ; notre copie donnait Θάλλυρις. Voir *Explor. arch.*, p. 55, n^o 41.

bien en général un caractère funéraire. Or il est fréquent de voir un personnage s'ériger à lui-même, pendant sa vie, ζῶν καὶ φρονῶν, comme il dit, un tombeau déjà muni de son inscription ; il est plus rare de voir des enfants anticiper ainsi sur l'avenir et rédiger d'avance l'épithaphe de leurs parents. La correction Διοφάνει, à la seconde ligne, n'est pas douteuse ; quant au troisième des personnages qui concourent à élever le tombeau, ce doit être un autre membre de cette famille, où tous les hommes portaient le nom de Diophanès, quitte à se distinguer par des surnoms ; c'est sans doute un frère ou un neveu du mari de Julia. La seconde édition du Dictionnaire de Pape ne donne pas encore Βάββαρος employé comme nom propre.

2. (N° 7.) « Dans la ville de Boli, sur une petite plaque (1). »

ΤΩΑΣΚΛΗΠΙΩ
ΚΑΙ ΥΠΗΠΕΡΙΚΛΗ
ΣΕΑΠΟΙΣ ΙΔΙΟΙΣΑ
ΝΕΘΗΚΑΕΥΧΗΣ
ΧΑΡΙΝ

Τῷ Ἀσκληπιῷ
καὶ Ὑγιῇ Περικλη-
ς ἀπὸ τοῦ[ς] ἰδίοις ἀ-
νέθηκα εὐχῆς
χαρίων.

L'inscription est votive, en l'honneur d'Esculape et d'Hygie. Elle a été gravée par un certain Périclès. La forme Ὑγιῇ pour Ὑγιείῃ s'était déjà rencontrée dans une inscription votive de la Dacie (2). Les mots qui suivent le nom de Périclès, tels qu'ils se présentent sur la copie, ne fournissent pas de sens ; on y aperçoit deux terminaisons de datif pluriel qui empêchent d'y chercher la suite des noms du donateur. Je ne trouve qu'une explication que je présente sous toute réserve : dans l'Ε, il faudrait voir ou une lettre ajoutée par une inadvertance du copiste, ou un de ces ornements en forme de feuille qui sont si fréquents sur les inscriptions de cette contrée à l'époque impériale. Je lirais ensuite ΤΟ[ΙΣ] ΙΔΙΟΙΣ ; il y a justement sur la copie, au milieu de la ligne 3, une lacune, un blanc que rempliraient parfaitement les deux lettres que je supplée. Ἀπὸ τοῦ[ς] ἰδίοις serait une traduction littérale et barbare de locutions latines telles que *de suo*, *de sua pecunia* ; elle aurait remplacé, dans la formule dédicatoire donnée par ce Périclès au graveur, l'expression consacrée par l'usage classique, ἐκ τῶν ἰδίων. Les fautes de quantité, les barbarismes, les solécismes sont assez communs, au second et au troisième siècle de notre ère, dans ces inscriptions grecques provinciales, on pourrait presque dire rurales, pour que nous ne nous étonnions pas outre me-

(1) Ce qui veut dire probablement sur une plaque ou dalle de marbre.

(2) C. I. Gr., 6815.

sure de cet emploi d'ἀπό avec le datif, tout insolite qu'il soit (1). Ligne 4. ἀνέθηκα, que porte la copie, ne s'écarte pas moins des habitudes du style épigraphique et est rare sur les marbres; c'est toujours ἀνέθηκε que l'on y rencontre; seulement ici l'incorrection ne s'explique pas, comme dans le cas précédent, par l'influence du latin sur quelqu'un qui savait mal le grec: c'est aussi la troisième personne, *dat, posuit, faciendum curavit*, qu'emploie d'ordinaire chez les Romains le style lapidaire (2).

3. (N° 16.) Nous arrivons à la seule qui soit vraiment importante des inscriptions encore inédites que renferme le recueil de M. Galmiche. Elle a été trouvée par lui à *Amastra*, l'ancienne Amastris. Il ne donne aucune indication sur le marbre qui la porte ni sur la forme des lettres; mais de son contenu il résulte assez clairement qu'elle ornait le piédestal d'une statue, et l'on peut conclure de l'extrême correction de la copie, où il n'y a pas une lettre à changer, qu'elle a été gravée en grands et beaux caractères et qu'elle est fort bien conservée. La voici.

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗΙ
 ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟΔΗΜΟΣΕΤΕΙΜΗΣΕΝ
 ΑΚΑΙΚΙΛΙΟΝΓΑΙΟΥΥΙΟΝΚΛΟΥΣΤΟΥ
 ΜΕΙΝΑΠΡΟΚΛΟΝΤΟΝΠΟΝΤΑΡΧΗΝΚΑΙ
 ΛΕΣΒΑΡΧΗΝΚΑΙΥΙΟΝΤΗΣΛΕΣΒΟΥ
 ΠΡΩΤΕΥΟΝΤΑΤΩΝΕΠΑΡΧΕΙΩΝ
 ΠΑΣΗΣΑΡΕΤΗΣΧΑΡΙΝΑΝΕΣΤΗΣΕΝ
 ΛΑΙΛΙΟΣΛΟΥΚΑΝΟΣΤΟΝΕΑΥΤΟΥ
 ΦΙΛΟΝΥΠΕΡΦΥΛΗΣΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑΔΟΣ

Ἀγαθῆ τύχη.

Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν

(1) M. Miller veut bien me faire part d'une conjecture qui mérite une sérieuse attention. La principale difficulté de la restitution que je propose, c'est l'E qui suit le C final de Περικλέης. Au lieu de le supprimer, comme j'avais été conduit à le faire, il y verrait la trace d'un K mal lu; dans le H qui vient ensuite, un T et la première branche d'un Θ, dont l'O représenterait le reste. Une correction analogue établirait l'Θ là où M. Galmiche a lu ΙΔΙΟΙC. On reviendrait donc à la formule ordinaire, ἐκ τῶν ἰδίων, ainsi écrite sur la pierre: ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ. Il y aurait peut-être un peu plus à changer à la copie, mais on aurait au moins l'avantage de ne pas imputer au rédacteur de l'inscription une aussi étrange faute contre la grammaire.

(2) On trouve pourtant en latin quelques exemples de la première personne, comme m'en avertit M. Egger; voir dans Orelli-Henzen les nos 4635, 4643, 4648, etc.

Α(ῦλον) Καικίλιον Γαίου υἱὸν Κλουστου-
 μείνα Προκλον τὸν Ποντάρχην καὶ
 Λεσθάρχην καὶ υἱὸν τῆς Λέσθου
 πρωτεύοντα τῶν ἑπαρχειῶν
 πάσης ἀρετῆς χάριν ἀνέστησεν
 Α(ούκιος) Λύλιος Λουκανὸς τὸ ἑαυτοῦ
 φίλον ὑπὲρ φυλῆς Διοσκουριάδος.

« Sous l'invocation de la bonne fortune.

« Le sénat et le peuple ont honoré Aulus Cæcilius Proclus, fils de Caius Cæcilius Proclus, de la tribu Clustumina, Pontarque, Lesbarque, fils de Lesbos, le premier des provinciaux, pour toutes ses vertus. Cette statue de son ami, Lucius Elius Lucanus l'a élevée au nom de la tribu Dioscurias. »

C'est un provincial que cet A. Cæcilius Proclus ; l'inscription même qui lui était consacrée le dit de la manière la plus claire ; mais il était citoyen romain, inscrit dans la tribu Clustumina. C'est là un détail qui mérite d'être remarqué ; jusqu'à ces derniers temps, on n'avait relevé la mention de la tribu Clustumina que sur des monuments qui concernaient des citoyens domiciliés en Italie (1). Seules, deux inscriptions de la ville pisidienne de Cibyra, publiées en 1852 par Henzen, nous avaient montré un autre provincial, Q. Vêratius Philagros, personnage important de cette région, inscrit, l'an 73 de notre ère, dans cette même tribu. Notre texte fournit le second exemple connu d'un provincial, d'un Grec appartenant à la tribu Clustumina. C'était, en général, à la tribu Quirina qu'avaient été rattachés les habitants de la Grèce et de l'Asie Mineure qui, de manière ou d'autre, avaient reçu le droit de bourgeoisie romaine ; mais cette règle comportait des exceptions dont la raison nous échappe. Pour la province de Bithynie, nous n'avons encore que l'état civil de deux citoyens romains, domiciliés l'un à Nicée, l'autre à Sinope ; or, l'un et l'autre faisaient partie de la tribu Pollia. L'inscription d'Amastris présente donc de ce chef une première particularité curieuse.

La cité dont le sénat et le peuple ont honoré Cæcilius n'est pas nommée ; mais l'inscription a été trouvée à Amastra, et cette petite ville occupe le site même de l'ancienne Amastris, dont elle a conservé le nom. Plusieurs autres inscriptions honorifiques du même

(1) Grotefend, *Imperium Romanum tributim distributum*, Hannover, in-8, 1863, p. 166.

genre ont été recueillies à Amastris, qui était le chef-lieu d'une moitié de la province. Il n'y a donc point à douter que ce ne soient le sénat et le peuple d'Amastris qui aient témoigné leur reconnaissance à Cæcilius. Quant à la statue qui surmontait le piédestal retrouvé, après le décret rendu en l'honneur de ce personnage, Ælius Lucretius, fier de pouvoir s'intituler l'ami du grand homme de la province, en aurait fait les frais et l'aurait consacrée au nom de la tribu Dioscurias, dont il faisait partie. Dans la plupart des inscriptions honorifiques d'Amastris, le peuple seul est mentionné (1); il n'y a pourtant rien d'exceptionnel dans la rédaction de notre nouveau texte, car le sénat et le peuple d'Amastris figurent ensemble dans une inscription en l'honneur de Marc-Aurèle et de Vêrus (2).

Le titre de Pontarque est le premier que reçoive, dans notre inscription, A. Cæcilius Proclus. Ce titre était déjà connu par des marbres de Pompéiopolis et de Sinope, ainsi que par une belle inscription de Prusias ad Hypium (3). La Bithynie et le Pont étaient réunis sous un même gouverneur romain, qui fut jusqu'à Trajan un proconsul, puis ensuite, presque constamment, un légat impérial; mais les deux parties de cette vaste province, l'occidentale et l'orientale, avaient chacune sa vie provinciale séparée, son congrès de délégués nommés par les principales cités (*συνέδριον, κοινοβούλιον, concilium*) (4), ses jeux, dont cette diète avait réglé le budget et le programme, et que présidait à Nicomédie le Bithyniarque (5), à Amastris le Pontarque (6), enfin son culte de Rome et d'Auguste, à la tête duquel était placé, chef de toute une hiérarchie sacerdotale, en Bithynie l'ἀρχιερεὺς τῆς Βιθυνίας (7), dans le Pont l'ἀρχιερεὺς τοῦ Πόντου (8). Par excep-

(1) *C. I. Gr.*, 4149, 4150, 4150 c.

(2) *Ibidem*, 4152 d.

(3) *C. I. Gr.*, 4157 et la note de Franz, ainsi que le n° 4183, dont la provenance est incertaine. Pour l'inscription de Prusias, voir *Voyage archéologique*, partie V, 1178, et les notes de Waddington.

(4) Sur l'identité probable du *συνέδριον* et du *κοινοβούλιον*, deux termes servant à désigner, suivant les lieux et peut-être suivant les temps, une même institution, voir les observations de Waddington, au n° 1176.

(5) Amastris prend le titre de métropole du Pont, comme Nicomédie celui de métropole de la Bithynie. V. Mionnet, t. II (p. 39) et *Supplément*, t. IV (p. 554 et 564). Franz a cru retrouver le même titre dans le n° 4149 du *Corpus*; mais sa restitution, vu le mauvais état de la copie, est si conjecturale que nous n'osons pas nous prévaloir de ce texte.

(6) *C. I. Gr.*, 1720, 3428.

(7) Ce titre ne s'est pas encore trouvé dans les inscriptions.

(8) Une autre inscription d'Amastris mentionne un personnage considérable du second siècle de notre ère, Lépidus, qui nous était déjà connu par Lucien (*Alexan-*

tion, tel ou tel provincial, plus riche, plus influent dans la contrée qu'aucun de ses contemporains, réunissait parfois dans sa personne les dignités que pouvait déférer le suffrage des deux diètes de la province: il était Bithyniarque et Pontarque. Était-ce successivement, était-ce dans le même moment qu'il remplissait ces deux charges? Nous l'ignorons; mais à en juger par les textes qui nous sont parvenus, le cas était rare (1). D'ordinaire, le *κοινὸν Βιθυνίας* et le *κοινὸν Πόντου* restaient tout à fait indépendants l'un de l'autre, dualité dont témoigne le titre officiel que porte la province, *Bithynia et Pontus*, *Pontus et Bithynia*, *Bithynia Pontus* (2). Il y a là un régime tout à fait analogue à celui de la province *Lycia et Pamphylia*, qui, elle aussi, avait en double prêtres, diète et jeux, enfin tout son organisme provincial (3). Pour la Bithynie et le Pont, l'ensemble des indices que nous avons relevés met hors de doute l'existence de deux fédérations provinciales (*κοινὰ*); mais nous sommes inégalement renseignés sur leur rôle et leur action. Le *κοινὸν Πόντου*, auquel appartiennent le Pontarque et le Grand-Prêtre du Pont, n'a pas encore été rencontré dans les inscriptions et n'a pas frappé de monnaies, ou du moins de monnaies qui nous soient parvenues (4), tandis que le *κοινὸν*

dre, 25); il est ἀρχιερεὺς τοῦ Πόντου (*C. I. Gr.*, 4149; cette ligne est d'une lecture certaine). Nous suivons ici la théorie de M. Waddington, qui distingue les Asiarques, Bithyniarques, Lyciarques, etc., des grands-prêtres de la province; dans les premiers il voit les agonothètes des jeux, tandis que les seconds seraient proprement chargés du culte de Rome et d'Auguste (*Voy. arch.*, partie V, notes du n° 885). Cette opinion a récemment été combattue par Marquardt, dans un intéressant article de l'*Ephemeris epigraphica* (t. I, p. 200-214), intitulé *De provinciarum romanarum conciliis et sacerdotibus*. Pour lui *Asiarque* et *grand-prêtre de l'Asie*, par suite *Pontarque* et *grand-prêtre du Pont*, sont des titres synonymes. A son tour, cette doctrine, qui semble mieux s'accorder avec certains textes, a beaucoup de peine à en expliquer d'autres, sur lesquels s'était appuyé M. Waddington. Dans l'état actuel de nos connaissances, peut-être est-il difficile d'arriver à une solution qui s'impose; il faut attendre de nouveaux textes.

(1) Cela ne s'est encore rencontré qu'une fois, dans une inscription de Prusias ad Hypium (*Voy. arch.*, partie V, 1178).

(2) Sur l'origine, les limites et les divisions de cette province, on a d'abord la dissertation soigneusement faite, mais déjà vieillie, de Schœnemann, *De Bithynia et Ponto provincia romana*, Gœttingen, 1845, in-4; puis tous les renseignements fournis depuis lors par les inscriptions se trouvent condensés dans un chapitre de l'excellent *Manuel des antiquités romaines* que publient de concert Joachim Marquardt et Th. Mommsen. C'est au tome IV, p. 191 à 200.

(3) Voir les notes de Waddington, aux nos 1221 et 1224 (*Voy. arch.*, partie V), et l'article de Marquardt cité plus haut.

(4) On trouve bien sur les monnaies de Neo-Cæsarea un *κοινὸν Πόντου* (Mionnet, *Supplément*, IV, p. 447 à 453); mais il ne s'agit pas ici de l'*ora Pontica* ou côte pon-

Βιθυνίας, a émis en son nom des monnaies et se trouve mentionné dans des inscriptions. Médailles et inscriptions sont du règne d'Adrien ou postérieures ; on a voulu en conclure que toute cette organisation de la Bithynie ne datait que du second siècle de notre ère, des privilèges accordés par Adrien à la Bithynie pour l'amour d'Antinoüs, qui en était originaire (1). Il paraît qu'en effet Adrien, pour ce motif, témoigna beaucoup de faveur à la Bithynie ; mais l'analogie des provinces voisines conduit à croire que pas plus en Bithynie que dans l'Asie propre et en Galatie on n'attendit si tard pour constituer ces diètes. C'est de la fondation des temples de Rome et d'Auguste qu'elles semblent dater, et ce culte qui devient bientôt, en laissant Rome de côté, le culte des Césars divinisés, s'établit et se développe partout dès les dernières années d'Auguste et sous Tibère. Pour n'emprunter nos exemples qu'à cette région de l'empire, ne voit-on pas une province voisine de la Bithynie, la Galatie, avoir dès le lendemain même de l'annexion son κοινὸν Γαλατῶν ? Et pourtant n'y aurait-il pas eu lieu de craindre qu'elle ne fût plus remuante et plus difficile à gouverner que la Bithynie, déjà façonnée au joug depuis près d'un siècle ?

La ligne suivante nous révèle une autre association du même genre, une autre unité historique et géographique se perpétuant de même sous la domination romaine. L'île de Lesbos faisait partie de la province d'Asie ; mais elle avait son Κοινὸν Λεσβίων, son temple d'Auguste et de Rome, ses jeux spéciaux dont les frais étaient supportés en commun par les villes encore florissantes d'Érésos, de Méthymne et de Mitylène. C'est ce qu'auraient déjà pu faire deviner les monnaies impériales grecques frappées au II^e siècle, avec l'effigie de Marc-Aurèle et de Commode et la légende κοινὸν Λεσβίων (2) ; mais aucun des textes épigraphiques retrouvés dans l'île de Lesbos ne nous avait fourni les moyens de constater et d'affirmer ce qu'il était permis de supposer (3) ; aussi Marquardt n'avait-il pas compris le κοινὸν Λεσβίων parmi les diètes provinciales dont il avait récemment cherché à dresser une liste complète. Voici cette lacune en partie comblée, et cela

tique, qui faisait partie de la province de Bithynie et de Pont ; il s'agit du Pont Polémoniaque, annexe de la Galatie.

(1) C'est l'opinion de Schœnemann.

(2) Mionnet, t. III, p. 35 ; *Supplément*, t. VI, p. 49-51.

(3) Rien non plus à ce sujet parmi les inscriptions copiées par Cyriaque d'Ancone à Lesbos, recueil qui vient d'être retrouvé en Italie et publié par M. Kaibel dans le premier fascicule du tome II de l'*Ephemeris epigraphica*, sous ce titre : *Cyriaci Anconitani inscriptionum Lesbiacarum sylloge inedita*, p. 1-24.

par une inscription dont la provenance ne semblait pas promettre ce renseignement, par un monument appartenant aux côtes du Pont-Euxin. On peut maintenant s'attendre à rencontrer un jour, sur quelque marbre de Lesbos ou des pays voisins, la mention du grand dignitaire qui devait être à la tête de tout cet organisme, le titre d'un *grand-prêtre de Lesbos* (ἀρχιερεὺς Λέσβου), auquel succéda plus tard, quand s'établit la hiérarchie ecclésiastique, le métropolitain de Mitylène (1).

Après le titre de Lesbarque, vient celui de *filz de Lesbos* (υἱὸς τῆς Λέσβου) donné à notre personnage. M. Waddington a relevé dans les inscriptions de cette époque et de cette région de nombreux exemples de formules analogues (υἱὸς τῆς γερουσίας, υἱὸς τῆς πόλεως, υἱὸς τοῦ δήμου, υἱὸς τῶν νέων, υἱὸς Ἀφροδισιέων, υἱὸς Κοτιάων, etc.) (2). Il a comparé ces adoptions « aux bourses entretenues dans les collèges par nos départements et nos communes; elles avaient sans doute, dit-il, pour but d'élever aux frais de l'État ou d'un corps public des enfants de citoyens pauvres. Les inscriptions prouvent que ces fils adoptifs arrivaient souvent à d'assez hautes fonctions municipales. » Nous avons peine à admettre cette explication, que M. Waddington ne présente lui-même que sous toutes réserves : « on ne sait rien de positif, remarque-t-il avant d'émettre cette conjecture, sur la nature de ces adoptions. » Comme il est le premier à l'observer, les personnages ainsi dénommés occupent le plus souvent dans leur cité ou même dans la province une situation hors ligne; or, nous le savons par plus d'un témoignage, c'était surtout alors par son opulence que l'on arrivait à ces dignités d'agonothète et de grand-prêtre de la province. La première condition requise, c'était de pouvoir subvenir libéralement, de sa bourse, aux frais des jeux et du culte, de décharger d'autant ses concitoyens, et de les faire profiter ainsi dans une large mesure, par la pompe des fêtes offertes et par d'abondantes distributions, de sa richesse héréditaire. Là où il y a une vie politique, des débats oratoires, des guerres extérieures, il est possible à un homme parti de bas, à un orphelin sans fortune de se pousser, par son éloquence ou ses talents militaires, jusqu'au premier rang; mais y avait-il rien de pareil dans les conditions que la conquête romaine avait faites aux provinces? On ne voit pas quelles occasions

(1) Lequien, *Oriens Christianus*, I, p. 953.

(2) *Voy. arch.*, partie V, 53, 1602 et 1602 a. Nous retrouvons encore une de ces formules à Thasos (Conze, *Reise auf den Inseln des Thrakischen Meeres*, p. 18): υἱὸς τῆς γερουσίας.

de se distinguer et de faire leur chemin y auraient trouvées des jeunes gens nourris par la charité publique, des boursiers, comme nous dirions. Il y a plus : quelques-unes des inscriptions qui contiennent ces titres nous prouvent que ceux qui les portent appartenaient à des familles déjà riches et considérées, qui avaient pu payer les frais de leur éducation ; ainsi une inscription de Stratonicee nous montre un certain Tibérius Claudius Théophanès, citoyen romain, qui est appelé « fils de la ville » ; or ce personnage a non-seulement un père naturel, Ti. Claudius Léon, mais un père adoptif, Pythéas Scorpon, et, tout enfant encore, il a porté le titre de gymnasiarque, ce qui suppose que l'un de ses deux pères a supporté, au nom de l'enfant, pendant l'année de cette gymnasiarchie, les dépenses du gymnase (1). Nous inclinierions donc à ne voir là qu'un pur titre d'honneur (2). A l'origine, il y a peut-être eu dans toutes ces cités des adoptions réelles, analogues à cette protection qu'Athènes assurait aux orphelins dont les pères étaient morts en combattant pour la patrie ; mais, une fois l'indépendance perdue, cette institution aurait changé de caractère ; l'adoption serait devenue purement fictive et honorifique. Il se serait passé là quelque chose de semblable à ce qui est arrivé pour ce terme de *néocore*, dont la fortune a été si singulière ; à l'origine, il désignait le balayeur du temple, et il a fini par représenter une distinction que se disputaient à l'envi les plus riches cités et qu'elles étaient fières d'inscrire sur leurs médailles. La vanité provinciale, sans cesse occupée à trouver de nouveaux titres qui la satisfissent et qui provoquent l'ambition et la libéralité des particuliers, a imaginé, entre autres appellations pompeuses, cette formule qui semblait établir un lien de filiation entre la cité ou l'un de ses corps constitués et quelque citoyen distingué. Fréquente, on le voit par les exemples que nous avons cités, dans les provinces de l'Asie

(1) *Voy. arch.*, partie V, 525. Cf. une autre inscription de Stratonicee dans le *Corpus*, 2719. Trois inscriptions de Téos (*C. I. Gr.*, 3081, 3082, 3083) nous montrent de même un personnage important qui a aussi un père naturel et un père adoptif, et qui n'en est pas moins appelé υἱὸς τοῦ δήμου. A Smyrne un *fils du peuple*, C. Julius Mythreos, est prêtre héréditaire (ὀνὶ γένους) des Césars (*C. I. Gr.*, 3173). Cf. *ibid.*, 3570, 3571.

(2) C'était ainsi que l'avait compris un savant du dernier siècle, Boze (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XV, p. 474). Il cite à ce propos une phrase d'Apulée qui confirme tout à fait cette interprétation.

Celui-ci, parlant (*Metamorph.*, IV, ch. 26) d'une jeune fille qui a été enlevée par des brigands au moment où elle allait épouser un des plus beaux partis de la province, s'exprime ainsi : « Speciosus adolescens, inter suos principalls, quem filium publicum omnis sibi civitas cooptavit. »

continentale, cette expression, à notre connaissance du moins, n'avait pas encore été relevée à Lesbos.

La formule qui vient ensuite, *πρωτεύοντα τῶν ἐπαρχειῶν*, n'est pas moins digne d'attention. Rien de plus commun, dans les monuments, que ces expressions : « le premier de la cité, le premier de la nation, le premier de la province ». Strabon emploie aussi le verbe *πρωτεύω* de la même manière que notre texte ; en parlant de Tralles, il dit : *ἀεὶ τινες ἐξ αὐτῆς εἰσὶν οἱ πρωτεύοντες κατὰ τὴν ἐπαρχίαν* (1). Ce qu'il y a ici de particulier, c'est que la formule a un caractère bien plus général. A la traduire mot à mot, elle reviendrait à ceci : « le premier des provinciaux. » Il est probable que, dans la pensée du rédacteur de cette inscription, *αἱ ἐπαρχεῖαι*, ce sont seulement les provinces dont il est question dans l'inscription, les provinces riveraines du Pont-Euxin et de la mer Égée. Quoi qu'il en soit du sens qu'il y a attaché, cette désignation, sous une forme plus compréhensive qu'il n'est ordinaire, est, elle aussi, une nouveauté épigraphique. Les expressions *πάσης ἀρετῆς χάριν* reviennent sans cesse dans les monuments de ce genre.

Les inscriptions nous avaient déjà fourni les noms des tribus de plusieurs cités bithyniennes (2) ; nous n'en possédions encore aucune pour Amastris. Le nom de la *tribu Dioscourias* provient probablement des relations commerciales entretenues par Amastris avec la ville de Dioscouris, située vers le fond du Pont-Euxin, en Colchide, au pied du Caucase.

Il reste à déterminer l'époque à laquelle appartient ce monument curieux à tant d'égards. Aucune date n'y est marquée ; à n'en considérer que les termes, il pourrait appartenir indifféremment à l'un des deux premiers siècles de notre ère, ou même à la première moitié du troisième. Différents indices nous conduisent pourtant à la faire remonter assez haut. Nous n'avons point, par malheur, le monument sous les yeux, et nous n'en possédons pas d'estampage ; pourtant le manuscrit, qui dans d'autres textes nous offre les formes lunaires du sigma et de l'épsilon, nous présente partout ici des formes carrées ; il n'indique point non plus une seule ligature. Dans la formule initiale, l'iotacisme est ascrit. L'orthographe est très-correcte, sauf que, dans plusieurs mots, la diphtongue *ει* remplace l'*ι* long (3). Mais cette

(1) XIV, 1, 42 (p. 649).

(2) *Exploration archéologique*, p. 38. C. I. Gr., 3773.

(3) Le seul I bref qui soit ainsi représenté par *ει* est celui d'*ἐπαρχία* ; mais la forme *ἐπαρχεῖα*, on peut s'en assurer par le *Thesaurus*, semble avoir été de très-bonne heure en usage concurremment avec *ἐπαρχία*.

habitude est très-ancienne ; on la trouve dans le texte grec du monument d'Ancyre (1). De même dans les inscriptions latines, jusque vers le commencement de notre ère, *i* est presque toujours représenté par la diptongue *ei*. Nous verrions encore un signe d'antiquité relative dans le soin avec lequel les noms du personnage, très-fier sans doute d'un titre de citoyen qui était encore rare, sont écrits à la manière romaine. L'inscription de Q. Vêrâtius Philagros, ce Cibrate qui, lui aussi, appartient à la tribu Clustumina', date de l'an 73 de notre ère. D'après l'ensemble des indices que nous venons d'énumérer, c'est vers ce temps, vers la fin du premier siècle de notre ère, que nous inclinerions à chercher le moment où A. Cæcilius Proclus a rempli de sa réputation, et de ce que notre texte appelle *ses vertus*, tout à la fois l'île de Lesbos et la côte pontique.

II

C'est à la côte européenne du Pont-Euxin qu'appartiennent trois autres textes grecs, qui ont été transcrits et communiqués au ministère des affaires étrangères par le consulat de France à Galatz. Ils proviennent de la ville de Tomis, célèbre par l'exil d'Ovide. Cette cité, on en avait longtemps cherché en vain la place; les Russes avaient voulu la trouver à l'embouchure du Dniester, là où ils ont fondé Ovidiopol. D'autres, comme Forbiger, qui suivait la Motraye, l'avaient mise moins loin de son site réel, au sud des bouches du Danube, dans l'eyalet de Silistrie, à Tomiswar ou Ieni-Pangola (2). C'est en 1853 que cette erreur a été relevée pour la première fois (3); la présence et les recherches des officiers français pendant la guerre de Crimée, puis les travaux du chemin de fer, en remuant les terres et en faisant sortir du sol de nombreux débris, ont achevé la démonstration et permis de fixer d'une manière certaine, sur le promontoire même qu'occupe aujourd'hui Kustendjé, l'emplacement de l'ancienne Tomis (4).

(1) Voir sur cette habitude l'*Exploration archéologique*, p. 29 et 30.

(2) *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 1099.

(3) Les premiers écrits où ait été signalée la vraie position de Tomis sont de 1852 et 1853. L'Académie de Vienne était saisie dès 1852 (voir p. 19, n° 2). En 1853 paraissaient une dissertation du Dr Becker (*Beiträge zur genaueren Kenntniss Tomis und der Nachbarstädte* dans l'*Archiv für Philologie und Pädagogik* de Joh. Christ. Jahn, t. XIX, p. 325-373) et la brochure de M. André Pappadopoulo Vrêto, intitulée *Sulla scoperta di Tomi* (Athènes, in-8). M. Vrêto affirme avoir fait la première découverte en août 1851; dès l'été suivant, M. Tedeschi trouvait de nouveaux textes.

(4) MM. Blondeau et Robert, alors sous-intendants militaires, ont profité de leur

De ces textes, le n° 3 n'est autre que l'épithaphe d'un médecin originaire de Tomis, épithaphe métrique, en hexamètres et en dialecte dorien, qui a été copiée par M. Desjardins et publiée par lui dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1868, p. 91-92 (n° 100 des textes contenus dans sa *Lettre à M. Henzen sur quelques inscriptions inédites de Valachie et de Bulgarie*). La copie que j'ai à ma disposition est très-inférieure à celle qu'a prise du monument M. Desjardins. M. Miller, s'étant d'ailleurs occupé de restituer les parties les moins gâtées du monument, en a tiré tout ce qu'il contenait d'intéressant. Le reste n'est qu'un verbiage sans importance. J'indiquerai seulement une correction que me suggère ma copie : à la fin du troisième vers, je distingue très-nettement ΕCΟΜΕΝΟΙCΙΝ, ce qui donne la formule épique ἐσσομένοισιν ἀκούην, qui se trouve répétée à la fin du dernier vers, comme le montre aussi la copie de M. Desjardins.

Les deux autres inscriptions me paraissent inédites. Aucune indication sur la forme ni la hauteur des lettres ; elles ont été, dit l'auteur du rapport, « découvertes dans les environs de Kustendjé. » D'après le caractère des lettres, qui, sur les copies que j'ai reçues, sont très-ornées, ainsi que d'après la fréquence des ligatures, nous serions disposés à croire ces inscriptions du second ou peut-être même du troisième siècle de notre ère. Nous donnerons d'abord, comme la plus complète, celle qui porte le n° 2 dans le manuscrit :

<p>4. Δ Γ Α Θ Η Τ Υ Χ Η Ι Η Β Ο Υ Λ Η Κ Α Ι Ο Δ Η Μ Ο Σ Τ Η Σ Μ Η Τ Ρ Ο Π Ο Λ Ε Ω Σ Τ Ο Μ Ε Ω Σ Σ Ο Σ Σ Ι Α Ν Α Φ Ρ Ι Κ Α Ν Α Γ Υ Ν Α Ι Κ Α 5 Κ Υ Η Τ Ο Υ Ι Ε Ρ Α Σ Α Μ Ε Ν Η Ν Μ Ε Τ Ρ Ι Θ Ε Ω Ν Θ Υ Γ Α Τ Ε Ρ Α · Γ · Ι Λ Ι Ο Υ Α Φ Ρ Ι Κ Α Ν Ο Ι Υ Π Ε Ρ Β Α Λ Ο Μ Ε Ν Η Ν Τ Α Σ Π Ρ Ο Ε 10 Α Υ Τ Η Σ Κ Α Ι Ε Π Ι Κ Ο Σ Μ Η Σ Α Σ Α Ν Τ Η Ν Θ Ε Ο Ν Α Ν Α</p>	<p>Ἀγαθῆ τύχη. Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος τῆς μητροπόλεως Τόμωος Σόσιαν Ἀ- φρικανὰ [ν] γυναῖκα Κυήτου ἱερασαμέ- νην μετρί Θεῶν θυγατέρα Γ(αίου) Ἰλίου Ἀ- φρικανῶ ὑπερβα- λομένην τὰς πρὸ ἐ- αυτῆς καὶ ἐπικοσμή- σασαν τὴν Θεὸν ἀνα-</p>
---	---

séjour à Kustendjé pour y recueillir et pour y arracher à la destruction plusieurs curieux monuments épigraphiques. M. Robert en a rapporté plusieurs en France et il a offert au Musée du Louvre la belle inscription qui figure dans le catalogue de M. Frœhner sous le n° 77.

Θ Η Μ Α Σ Ι Ν Χ Ρ Ι Σ Ε Ο Ι Σ
Τ Ε Ι Μ Η Σ Χ Α Ρ Ι Ν

Θήμασιν χρισείοις
14 τειμηῆς χάριν.

« Sous l'invocation de la bonne fortune.

« Hommage du sénat et du peuple de la métropole Tomis à Sossia Africana, femme de Quietus, prêtresse de la mère des dieux, fille de C. Pilius Africanus; elle s'est montrée supérieure à toutes les prêtresses qui l'avaient précédée et elle a fait hommage à la déesse d'offrandes en or. »

Plusieurs des fautes d'orthographe que contient cette inscription, l'omission d'un ν à la ligne 5, la confusion de l'ι et de l'υ à la ligne 13, l'omission d'un λ dans ὑπερβαλλομένην, ne tiennent peut-être qu'à des inadvertances du copiste; μετρῖ pour μητρῖ doit appartenir au monument lui-même. Nous retrouvons ici cette mention du titre de métropole appliqué à Tomis, que M. Desjardins, en 1868, signalait comme fournie pour la première fois par les inscriptions qu'il rapportait (1). La formule ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος s'était rencontrée dans une inscription de cette même provenance, datée du règne d'Adrien (2). Le culte de la mère des dieux était déjà représenté, pour Tomis, par une inscription de la fin du III^e siècle (3).

5 (n° 1 du recueil).

ΝΟΝΚΥ·Ι·ΤΟΝΣΤΡΑ
ΤΕΥΣΑΜΕΝΟΝΕΝΔΟ
ΞΩΣΚΑΙΑΓΟΡΑΝΟΜΗ
ΣΑΝΤΑΕΠΙΦΑΝΩΣ
ΚΑΙΥΠΕΡΒΑΛΟΜΕΝΟΝ
ΤΟΥΣΤΡΟΕΑΤΟΥΤΕΙΜΗ
ΧΑΡΙΝΑΝΕΣΤΙΣΕΝ
ΤΕΤΟΝΑΝΔΡΙΑΝΤΑΣΟΣ
ΣΙΑΑΦΡΙΚ·ΗΓΥΝΗΑΥΤΟΥ

[Ἀγαθῆ τύχη.]
[Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος
τῆς μητροπόλεως
Τόμειος Ἀφρικα-]
5 νὸν Κυῆτον στρα-
τευσάμενον ἐνδό-
ξως καὶ ἀγορανομή-
σαντα ἐπιφανῶς
10 καὶ ὑπερβαλλόμενον
τοὺς πρὸ ἐα[υ]τοῦ τειμη[ς]
χάριν, ἀνέστησέν
τε τὸν ἀνδριάντα Σόσ-
14 σια Ἀφρικ(ανῆ) ἡ γυνὴ αὐτοῦ.

« Hommage du sénat et du peuple de la métropole Tomis à...

(1) Desjardins, *Lettre à Henzen*, nos 100 et 103. Les médailles l'avaient déjà donnée. Voir Mionnet, t. I, p. 362-363; *Supplément*, t. II, p. 185-205.

(2) *Ibid.*, 103.

(3) 5 du recueil de M. Renier.

Africanus Quietus, pour ses brillants services militaires, pour la distinction avec laquelle il a rempli les fonctions d'agoranome, pour s'être montré supérieur à tous ses prédécesseurs; sa femme, Sossia Africana, a élevé la statue. »

Nous avons restitué tout le commencement de l'inscription d'après la précédente; les deux piédestaux et les deux statues se faisaient pendant. On arrive ainsi à un même nombre de lignes; il ne manque que le prénom du personnage. Je ne m'explique l'aspect que présente la première ligne dans la copie que par une inadvertance du copiste, qui aura pris la barre transversale de l'H pour un signe de ponctuation, puis, pour la symétrie, en aura ajouté un second de l'autre côté du seul des jambages verticaux qu'il apercevait. Le monument de Sossia Africana nous prouve que son mari portait bien le *cognomen* Quietus. Après avoir servi, peut-être dans la légion XI Claudia Pia Fidelis, dont la présence prolongée sur cette frontière nous est attestée par plusieurs textes (1), Quietus était arrivé à quelque grade de sous-officier, ce qui donne lieu à l'emphase provinciale de célébrer la gloire dont il s'est couvert à l'armée; puis il s'était retiré à Tomis et y avait rempli les fonctions d'*agoranome* ou de surveillant du marché.

Voilà tout ce que nous apprennent les deux textes inédits qui nous sont arrivés de Kustendjé; mais on nous permettra de saisir cette occasion pour en faire connaître d'autres qui, quoique publiés depuis plusieurs années en Grèce, ne paraissent point être arrivés jusqu'en Occident (2), et pour réunir, à ce propos, toutes les données éparses dans les inscriptions sur l'histoire de Tomis et l'organisation

(1) Dio Cassius, LV, 23. Inscription de Chersonesos dans Kœhne, *Beiträge zur Geschichte und Archæologie von Chersonesus in Taurien*, p. 308. L'*Itinéraire d'Antonin* place son quartier général à Dorostorum, sur le Danube.

(2) Ce qui le prouve, c'est que des quatre inscriptions latines que donne M. Koumanoudis, il en est une qui ne figure pas dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, pas même au supplément du t. III. La voici telle que la publie M. Koumanoudis :

I. O. M.
heroi (?)
Q. Trebellius
Q. f. [F]ab. Maximus Roma
s. leg. V. Mac.
trecenarius
coh. III. pr.
v. s.

du groupe de cités grecques appartenant à la province de Mœsie dont elle était la capitale (1).

C'est par M. Et. Koumanoudis, le savant épigraphiste athénien, que les inscriptions grecques de Tomis les plus longues et les plus curieuses ont été éditées dans la *Νέα Ηαυδοζα* du 1^{er} juin 1868. Elles avaient été envoyées à la Société archéologique d'Athènes par M. Karankiozogli, Grec établi à Kustendjé ; il paraît que plusieurs d'entre elles ont été depuis lors employées de nouveau comme pierres à bâtir par la compagnie du chemin de fer, dont les travaux les avaient fait sortir de terre, et sont ainsi perdues de nouveau pour la science. Les copies paraissent avoir été faites avec soin ; la compétence et l'exactitude de M. Koumanoudis nous garantissent et l'authenticité de ces documents et le scrupule avec lequel il a transcrit les textes qu'il avait sous les yeux. Par malheur, la nature du journal où il publiait ces inscriptions l'a forcé à ne les donner qu'en caractères typographiques ordinaires et à n'y joindre que quelques notes rapides qui n'éclaircissent pas toutes les difficultés ; nous ne pouvons donc, là où il y a des lacunes, juger de leur étendue, relever les vestiges encore subsistants et entreprendre une restitution complète. Heureusement, les plus importants de ces textes ont été retrouvés en assez bon état pour nous fournir, dès maintenant, un très-précieux supplément d'informations sur la province de Mœsie inférieure et la ville de Tomis.

Les monuments édités par M. Koumanoudis sont au nombre de dix-huit ; mais les trois derniers ne sont que des fragments sans importance, composés de quelques mots ou de quelques lettres. Restent quinze textes, dont quatre latins et onze grecs, c'est-à-dire plus d'inscriptions grecques qu'à eux tous n'en ont donné les savants qui ont jusqu'ici publié des monuments provenant de Tomis (2). Des textes

(1) Les premières inscriptions de Tomis qui aient été publiées en France ont été réunies et expliquées par M. Léon Renier, dans un appendice qui forme le principal intérêt du livre intitulé : *La Bulgarie orientale, souvenirs d'Orient*, par le Dr C. Allard, in-12, Paris, 1863.

(2) Le *Corpus* ne contenait pas une seule inscription grecque de cette provenance ; M. Renier en a publié trois (n^{os} 2, 3, 10). M. Desjardins en a donné deux (n^{os} 103, 104). J'en avais moi-même fait connaître une qui se retrouve ici. J'ai parcouru, sans trouver aucun texte grec qui n'ait été également donné par M. Renier ou par M. Desjardins, les articles suivants : *Inscripfien aus Mœsien*, publiées par L. Mercklin (*Archæologische Zeitung*, 1850, p. 139-162) ; J. Arneth, *Sendschreiben an Herrn Tedeschi, k. k. Vice-Consul in Varna* (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, philosophisch-historische Classe, t. IX, p. 880-887, 1852) ; *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1858, communication de J. Duband.

latins, il n'y en a qu'un, le n° 8, qui ne se trouve pas dans le troisième volume du *Corpus*. Quant aux textes grecs, le n° 11 est l'épigraphie que j'ai publiée dans mon *Exploration archéologique de Galatie* (n° 48). Le n° 3 est chez M. Desjardins (103) ; les neuf autres textes paraissent tout à fait inédits, et presque tous nous apprennent quelque chose. Un ou deux pourraient être de la période antérieure à la conquête romaine ; rien ne nous autorise pourtant à l'affirmer. La plupart de ces inscriptions contiennent des noms d'origine latine et des allusions aux choses romaines, qui prouvent qu'elles datent seulement de l'empire. Nous tirerons parti de tous les textes qui ont été publiés depuis 1854, pour suppléer au silence de l'histoire ; celle-ci ne nous avait, pour ainsi dire, rien dit d'une ville qui fut, pendant trois ou quatre siècles, le principal centre maritime et commercial de la basse Mœsie. Tout ce qu'elle nous en apprenait, c'est que Tomis, après avoir appartenu à cette province, avait été le chef-lieu, depuis la fin du III^e siècle, de la nouvelle province de Scythie, puis qu'elle avait pris le nom de Constantia, nom qui, à l'époque byzantine, n'avait pourtant pas tout à fait banni l'usage de l'ancienne désignation. On mentionnait encore, dans les conciles du IV^e siècle, des évêques de Tomis ; puis cette ville, sans doute pillée et détruite par les Bulgares, disparaissait si bien que l'on ne savait plus même où en chercher la trace. Aujourd'hui, grâce aux inscriptions, nous pouvons combler en partie cette lacune et relever par la pensée une grande et populeuse cité sur ces rivages longtemps presque déserts, sur le cap où se dressent aujourd'hui les masures de Kustendjé, autour de cette rade que recommence à animer le mouvement des locomotives et des navires.

C'était dans des siècles déjà lointains, au temps de la puissance milésienne, que la civilisation hellénique avait été implantée sur cette côte par des émigrants ioniens. L'origine ioniennne de Tomis était vraisemblable d'après Strabon ; mais il ne l'atteste pas d'une manière formelle comme pour Istros, Apollonie ou Odessos (1). Nous avons bien le témoignage d'Ovide (2) ; mais aujourd'hui ce fait est mis hors de doute par une inscription de Tomis qu'a publiée M. Desjardins et dont il n'a pas fait ressortir tout l'intérêt. C'est peut-être le seul monument épigraphique de Tomis qui soit certainement anté-

(1) L. VII, ch. 6, § 1.

(2) *Trist.*, III, 9 :

Huc quoque Mileto missi venere coloni,
In que Getis Graias constituere domos.

rieur à la conquête romaine ; tout concourt à le prouver, l'aspect même de la stèle, la forme des caractères et la rédaction de ce texte, qui diffère si fort des autres décrets honorifiques de Tomis. Nous reproduisons ce monument (1) :

Αργαδέων φυλή
ἔστεφάνωσε
Κερκίονα Τιμομάχου
φυλαρχήσαντα.

La mention de la tribu des *Argadeis* mérite d'être relevée. C'est, on le sait, une des quatre tribus ioniennes primitives qui existèrent à Athènes jusqu'à Clisthènes, et on en a retrouvé des traces dans différentes villes de l'Ionie. Toutes les quatre figurent à Cyzique, colonie de Milet, comme en témoignent plusieurs inscriptions (2).

Cette civilisation, qui prit ainsi pied, grâce à l'énergie et à l'audace des Milésiens, en pleine barbarie, sur le territoire des Gètes et des Scythes, résista pendant plusieurs siècles à l'effort de ces tribus sauvages. Cinq villes grecques, peut-être Istros, Tomis, Odessos, Mesambria, Apollonia (3), avaient formé une confédération dont le congrès est désigné sous ce titre : Τὸ κοινὸν τῆς Πενταπόλεως (4). Plus tard, ce fut avec joie que les cités grecques de cette région, dont l'existence avait toujours été laborieuse et précaire, acceptèrent d'être protégées contre les Scythes et les Sarmates par les armes et la diplomatie romaine, protection qui s'étendit au delà des limites mêmes de la province de Mœsie et jusque sur la Chersonèse Taurique ; mais elles gardèrent leur constitution, leurs mœurs, leur langue, tout cet héritage du passé qui leur avait coûté de si longs combats, et auquel ces luttes mêmes les avaient si fermement attachées. L'ancienne confédération des cinq villes continua de subsister, sous le titre de τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων (5), et à la tête de cette confédération étaient placés de grands

(1) Lettre à M. Henzen, p. 97. M. Desjardins donne un fac-simile de cette stèle avec son couronnement et son inscription.

(2) Bœckh, *C. I. Gr.*, 3078, 3079, 3665.

(3) Selon M. Becker, les villes qui auraient formé la confédération désignée sous le titre de Pentapole dans le monument en question seraient plutôt Tomis, Istros, Callatis, Dionysiopolis et Odessos ; la Pentapole ne se serait pas étendue aussi loin vers le sud que le veut Boeckh (p. 364).

(4) *C. I. Gr.*, 2056^c. Cf. 2053^d.

(5) N° 1, l. 8. Cf. dans une inscription de Prusias ad Hypium : ἄρχαντα τοῦ κοινοῦ

dignitaires, dont l'un paraît avoir porté le titre d'ἀρχων (ἀρχαντα τοῦ κοινού τῶν Ἑλλήνων) (1), et l'autre celui de Pontarque, qui ne s'était jusqu'ici rencontré que sur la côte d'Asie (2). L'existence de ce κοινόν, qui manque, comme celui de Lesbos, à la liste de Marquardt (3), aurait déjà pu être soupçonnée d'après les inscriptions et les médailles qui donnaient à Tomis le titre de métropole, mais aujourd'hui seulement elle est mise hors de doute par ce texte. Cette ligue, dont le congrès se réunissait à Tomis, ne devait pas comprendre toutes les villes de la province de Mœsie inférieure; ainsi, sans doute, un municiple comme Troesmis, dont tous les monuments sont rédigés en langue latine, n'en faisait pas partie (4). C'était, au sein de la province, un groupe spécial et restreint, héritier direct de l'ancienne pentapole milésienne. Tomis (5), qui, du temps de la pleine indépendance, avait été, à ce qu'il semble, primée par Odessus, prit au contraire, sous l'empire, une situation prépondérante. C'est peut-être à sa situation plus rapprochée du coude du Danube qu'elle dut ce changement. Une partie des marchandises qui descendaient le fleuve ou de celles qui étaient destinées à le remonter, au lieu de prendre la voie plus longue des embouchures, allaient par terre d'Axiopolis à Tomis, ou de Tomis à Axiopolis. Elles suivaient, en deçà des retranchements connus sous le nom de fossés de Trajan, une voie dont le tracé ne s'écartait pas beaucoup de celui du chemin de fer actuel de Kustendjé à Czerna-Voda. Ce qui nous prouve la suprématie et la prospérité dont elle jouissait alors, ce n'est pas seulement l'emphase des termes que les habitants de Tomis emploient en parlant de

τῶν ἐν Βεϊθονίᾳ Ἑλλήνων (*Explor. arch. de la Galatie*, n° 22), et οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἑλλήνες (*C. I. Gr.*, 3487 et 3957), à Thyatire et à Apamea Kibotos.

(1) N° 1, l. 8.

(2) N° 1, l. 6; n° 2, l. 6.

(3) Nous rappellerons encore à M. Marquardt, à ce propos, une autre omission que lui a déjà signalée M. Heuzey, celle d'un κοινόν Μακεδόνων, dont l'existence est attestée, pour la fin du 1^{er} siècle de notre ère, par deux inscriptions que M. Delacoulouche a retrouvées à Verria. Voir *Revue archéologique*, n. sér., t. XXIV, p. 384. Ce qui a pu empêcher M. Marquardt de profiter de l'indication de M. Heuzey, c'est que celui-ci renvoie aux *Archives des missions scientifiques*, 1858. Or il n'existe pas de volume des *Archives* qui porte cette date; la publication de ce recueil a été suspendue de 1856 à 1864. C'est dans un autre recueil publié par le ministère, la *Revue des sociétés savantes*, qu'a été publié, en 1858, le mémoire de M. Delacoulouche où se trouvent ces curieuses inscriptions.

(4) Pour l'histoire et les inscriptions de Troesmis, voir deux rapports de M. Léon Renier dans la *Revue archéologique* (nouvelle série, t. X, p. 390, et t. XII, p. 401).

(5) Ce sont sans doute ces villes et leur territoire qu'une inscription trouvée Turnu appelle la *Ripa Thracica* (*C. I. Lat.*, III, n° 753).

leur cité (1), ce sont surtout les textes desquels on peut induire qu'elle a réuni dans ses murs, pendant plusieurs siècles, une population nombreuse et active, industrielle et commerçante, ce sont ces inscriptions qui mentionnent la chambre (ὁ οἶκος) ou la corporation des *armateurs de Tomis* (2), ou celle des *Alexandrins* établis à Tomis, où ils ont élevé un temple à Sérapis et datent leurs actes d'après le calendrier égyptien (3).

L'existence de ce κοινὸν et d'un Pontarque appartenant aux côtes européennes de la mer Noire, c'est là ce que ces inscriptions nous apprennent de plus intéressant pour l'histoire de l'empire et de sa constitution provinciale. Nous aurions à y relever encore, si nous étions les premiers éditeurs de ces inscriptions ou si nous avions entrepris une monographie de Tomis, d'autres détails qui ont leur importance pour cette cité et son organisation intérieure. Nous nous bornerons à signaler quelques particularités curieuses. Dans le premier de ces textes, au lieu de τοῦ Εὐξείνου Πόντου, nous rencontrons cette variante, dont, pas plus que M. Koumanoudis, je ne connais d'autre exemple dans les auteurs ou dans les inscriptions : τοῦ εὐωνύμου Πόντου (4). C'est, selon toute apparence, l'invention prétentieuse d'un bel esprit local, qui a voulu montrer qu'il connaissait l'origine et le sens d'Εὐξεινος, de cette épithète donnée par antiphrase à cette mer redoutée des marins; la chose a réussi et est devenue à la mode. Nous retrouvons cette formule dans une autre inscription (n° 4). Le premier magistrat de Tomis s'appelait περὶ τοὺς ἄρχων, comme dans d'autres villes grecques des provinces orientales (5). Il y avait une grande prêtrise, placée à la tête d'un culte dont l'objet n'est pas indiqué, mais qui, d'après cette absence même de détermination, ne peut être que le culte des Césars (6); la femme du grand-prêtre y était associée avec le titre de grande-prêtresse (7). Là, comme dans les villes d'Asie Mineure, les citoyens opulents montraient leur libéralité en offrant au peuple des combats de gladiateurs et des massacres d'ani-

(1) Koumanoudis, n° 1 : κατὰ τὰ δόξαντα τῆ κρατίστη βουλῆ καὶ τῷ λαμπροτάτῳ δήμῳ τῆς λαμπροτάτης μητροπόλεως καὶ ἀ τοῦ εὐωνύμου Πόντου Τόμεως. Les mêmes expressions se retrouvent dans le n° 2, qui nous a conservé le nom d'un autre Pontarque.

(2) L. Renier, n° 3. Koumanoudis, n° 7.

(3) L. Renier, n° 2. Une inscription funéraire (Renier, n° 10) nous indique que le tombeau qui la porte a été élevé par une femme de Sidon.

(4) N° 1, l. 5.

(5) ἄρχωντα τῆς μητροπόλεως... τῆν ἄρχὴν ἀγῶς.

(6) καὶ ἀρχιερασάμενον.

(7) N° 1, καὶ τῆν ἀρχιέρειαν... σύμβιον αὐτοῦ. N° 2, même formule.

maux ; ce qui nous indique que Tomis devait avoir un amphithéâtre (1). Les fonctions d'*agoranome* et d'*edicos* nous ont été révélées, l'une par une des inscriptions inédites que je publie, l'autre par une de celles de M. Desjardins (2). Un dernier titre, qui s'est déjà rencontré dans les inscriptions, ainsi à Smyrne (3), et qui n'a pas encore été expliqué, se retrouve ici (4) ; c'est *εὐποσιάρχης*, que la dernière édition du *Thesaurus* n'a point admis. D'après la place qu'occupe ce titre dans l'inscription de Smyrne, entre ceux de sénateur et de prytane, comme d'après l'analogie de la *θεὰ Εὐποσία* et d'une *Σεβαστῆ Εὐποσία*, je pense, avec M. Koumanoudis, qu'il faut chercher là le nom de quelque fonction sacerdotale analogue à celle du *θηρχός*, que nous avons relevée dans une inscription de Bithynium (5). L'*εὐποσιάρχης* devait être une sorte d'échanson public de la cité, qui veillait au choix, au mélange, à la distribution des vins dans les repas publics, ou bien c'était un prêtre qui offrait au nom de la ville des libations dans les cérémonies et les sacrifices officiels.

Comme noms de tribus, les inscriptions nous en fournissent deux de certains, celui des *Ἀργαδεῖς* dans la plus ancienne des inscriptions de Tomis (6), celui des *Ρωμέοι* dans l'inscription que M. Koumanoudis a reproduite après moi (7). Un troisième nom de tribu est représenté dans un des textes de M. Koumanoudis par le mot *Αιορέων* (n° 10) et dans le n° 13 par les lettres *ρεων*, seules lisibles en cet endroit ; il ne voit pas comment expliquer ce mot. N'ayant pas de copie ou d'estampage sous les yeux, nous ne pouvons qu'émettre une conjecture qu'il ne dépend point de nous de vérifier : n'y aurait-il pas sur la pierre *Αἰγιοκορέων*, d'*Αἰγιοκορεῖς*, nom d'une autre de ces quatre tribus ioniennes qui se retrouvent à Athènes et à Cyzique ?

Les deux principales inscriptions de M. Koumanoudis, celles qui

(1) N° 1, τὴν δι' ὅπλων καὶ κυνηγεσίων ἐνδόξως φιλοτιμίαν μὴ διαλιπόντα. N° 2, même formale, avec cette addition, que les fêtes ont duré six jours : τὴν δι' ὅπλων καὶ κυνηγεσίων φιλοδόξως φιλοτιμίαν ἐφεξῆς ἡμερῶν ἕξ μὴ διαλιπόντα. Le mot *φιλότιμος* est employé d'une manière assez particulière dans deux des inscriptions de M. Koumanoudis : *Φιλοκλῆς φιλότιμος τοῦ οἴκου τῶν ναυκλήρων* (n° 7), et n° 10, *Χρήστος φιλότιμος ψυχῆς Αἰωρέων*. M. K. explique *φιλότιμος* comme *λειτουργός*.

(2) Voir plus haut, n° 5, et Desjardins, n° 103. Pour les fonctions de l'*ἐκδικος*, voir les remarques de M. Waddington (*Voy. arch.*, partie V) dans les notes des nos 628 et 1176.

(3) *C. I. Gr.*, 3385.

(4) N° 12 : Ἄπιος Ὀνήσιμος εὐποσιάρχης τὸ μνημεῖον κατασκευάσεν ἐκ τῶν ἰδίων.

(5) Voir plus haut, p. 6.

(6) Desjardins, n° 104.

(7) *Exploration arch.*, n° 48. Koumanoudis, n° 11.

sont consacrées aux Pontarques Priscus Annianus (n° 1) et Aurélius Priscus Isidore (n° 2), nous montrent ces personnages, en même temps que magistrats et grands-prêtres de la confédération et de Tomis, sénateurs aussi et primats d'une autre ville qui est appelée ici *Φλάβια νέα πόλις*; dans la seconde de ces inscriptions, où cette formule est la plus complète, cette seconde ville est qualifiée, par rapport à Aurélius Priscus Isidore, d'*ἀντίπατρις*, terme qui n'avait pas encore été rencontré, mais qui ne peut signifier qu'une chose, *sa seconde patrie*. Voici la phrase entière : τὸν καὶ βουλευτὴν καὶ τῶν πρωτευόντων τῆς λαμπροτάτης Φλαουίας νέας πόλεως καὶ ἀντιπατρίδος. Ce n'est pas une chose rare, à l'époque impériale, qu'un personnage, revêtu de hautes fonctions municipales et de dignités provinciales ou dans plusieurs cités à la fois de la province, ou même dans deux provinces voisines; nous n'avons pas besoin d'en chercher ici d'autre exemple que l'inscription même d'Amastris que nous avons publiée et commentée (1). Là n'est donc pas la difficulté. L'embaras c'est de savoir quelle était la ville mentionnée sous ce nom. Ni les géographes, ni les inscriptions ne nous ont indiqué jusqu'ici dans ce voisinage une cité qui se soit appelée Flavia Nova. M. Koumanoudis croit qu'il s'agit d'une Flaviopolis de Thrace dont la position nous est tout à fait inconnue; mais ne serait-il pas plus naturel de chercher la ville que des liens si étroits unissaient à Tomis non dans une autre province, quoique la chose ne fût pas impossible en soi, mais dans la province même de Mœsie inférieure? Nous n'y connaissons pas de Flaviopolis, mais la ville de Novæ, située près de l'endroit où est aujourd'hui Sistov, était devenue, au III^e siècle de notre ère, la principale station militaire de la contrée; c'était là qu'était le camp de la Legio I Italica (2). C'est dans Ptolémée que se trouve la plus ancienne mention de Novæ; mais rien n'empêche qu'elle ait été fondée bien plus tôt, vers la fin du premier siècle, sous les Flaviens. L'histoire même semble indiquer le moment où aurait eu lieu cette création; c'est le temps de la guerre de Domitien contre Décébale. Après cette lutte, où les armées romaines, mal commandées, avaient eu tant de peine à soutenir la lutte et qui s'était terminée par un traité si peu honorable pour l'empire, on aura senti le besoin d'établir sur la rive droite, à l'entrée des principales vallées par lesquelles les Daces

(1) Voir pourtant, pour un exemple qui appartient à cette région même du bas Danube, le n° 753 du tome III du *C. I. Lat.*, l'inscription de la Colonia Ulpia OEsce en l'honneur de Julius Capiton.

(2) *Itin. Antonini*, p. 221, etc. Voir sur Novæ le *Corpus inscr. Lat.*, III, p. 992.

pouvaient pénétrer dans la province de Mœsie, des postes fortifiés ; c'est à cette pensée qu'aura dû sa naissance cet établissement, bien placé non loin du confluent du Iatrus et du Danube, à la tête d'une voie qui remontait vers l'intérieur et vers l'un des défilés de l'Hé-mus. Dans le grec officiel du pays, cet établissement aurait reçu et conservé le titre de *Φλαβία νέα πόλις*, « la nouvelle ville flavienne, » tandis que dans la bouche des légionnaires, qui parlaient latin, ce titre pompeux se serait abrégé en *Novæ*, s.-ent. *tabernæ* ou *canabæ*, et ce nom aurait fini par prévaloir dans l'usage général (1). Quant à savoir pourquoi ces deux citoyens faisaient aussi partie de l'*ordo decurionum* à Novæ, pourquoi il y avait ainsi des relations particulières et étroites entre Tomis et la ville nouvelle, c'est là un problème que nous n'avons pas encore les moyens de résoudre. Peut-être ces négociants maritimes de Tomis, entre les mains de qui passaient la plupart des marchandises qui descendaient et remontaient le fleuve, avaient-ils, pour surveiller et exploiter la batellerie du Danube, pris part à la fondation de *Φλαβία νέα πόλις* en y établissant un comptoir. Conservant leurs droits de citoyens de Tomis tout en figurant parmi les personnages de la cité naissante, quelques-uns des membres de cet *οἶκος ναυκλήρων*, ou chambre des armateurs, qui paraît avoir eu à Tomis tant d'importance, auraient ainsi prêté leur concours aux efforts de l'autorité romaine pour peupler et défendre la rive droite du Danube. Bientôt après les Flaviens, Trajan allait assurer d'une manière bien plus sérieuse et plus durable, par l'occupation permanente de la Dacie, la sécurité de la Mœsie ; mais, comme le prouve cette inscription, qui doit être postérieure au règne de Marc-Aurèle, les rapports persistent entre Tomis et cette cité, qui doit remonter, où qu'il faille en chercher le site, à la fin du premier siècle et, selon toute apparence, au dernier des Flaviens, à Domitien.

Nous nous sommes peut-être laissé entraîner par le désir de réunir, dans un tableau d'ensemble, tout ce que nous savons sur une cité grecque qui méritait d'être tirée de l'oubli où elle a été si longtemps ensevelie ; mais au moins l'étude de tous ces textes nous a-t-elle conduit à des résultats qui ont leur intérêt pour l'histoire de cette région. M. Renier, avec sa sûreté de coup d'œil, l'avait bien vu dès l'abord, en commentant les premières inscriptions de Tomis qui aient été publiées (2) : Tomis, en plein empire, était restée une cité

(1) Sur les *canabæ* des légions, et la manière dont elles se transformaient en *vicus*, puis en ville, voir L. Renier, *Revue archéol.*, nouv. sér., XII, p. 414.

(2) Voir les notes du n° 7 de son recueil.

toute grecque. Il y avait des citoyens romains établis à Tomis et faisant partie du sénat de cette ville ; le latin y était souvent employé, et dans les monuments publics et dans les monuments privés (1) ; pourtant Tomis n'avait pas, à aucune époque, reçu une administration municipale romaine, n'était devenue ni une colonie, ni un *municipe*. Son sénat n'était pas un *ordo decurionum*, mais une βουλή, et le titre de ceux qui la composent est représenté par *buleuta*, même dans les inscriptions latines (2). Voici tous les noms de magistratures et autres dignités locales que nous rencontrons dans ces textes :

Ποντάρχης.

ἄρχων του κοινου τῶν Ἑλλήνων.

πρῶτος ἄρχων τῆς μητροπόλεως.

ἄρχιερεύς.

βουλευτής.

ἀγοράνομος.

ἐκδικος.

φυλάρχης.

εὐποσιάρχης.

φιλότιμος τοῦ οἴκου τῶν ναυκλήρων.

φιλότιμος τῆς φυλῆς.

Tout cela est purement hellénique ; pour nous prévenir que la ville fait partie d'une province romaine, il faut que nous rencontrons des noms d'origine latine, des mentions comme celle d'une ambassade à Rome, auprès d'Antonin, remplie par un citoyen de Tomis, des inscriptions, enfin, en l'honneur d'empereurs ou de gouverneurs romains. A lire d'autres textes, rédigés même deux siècles après l'érection de la province de Mœsie, on pourrait se croire encore au temps de l'ancienne ligue indépendante entre les cités milésiennes, sentinelles avancées de la civilisation grecque, qu'Œvide s'étonnait de trouver sur cette frontière lointaine du monde inconnu et de la confuse barbarie :

Hic quoque sunt igitur Graiae (quis crederet?) urbes

Inter inhumanæ nomina barbariæ.

Nous avons une dernière observation à faire : l'analogie est frap-

(1) Le *C. I. Lat.* (t. III, p. 144 et 997) donne quinze inscriptions de Tomis.

(2) Ainsi, dans l'inscription en l'honneur de Julius Capito (*C. I. L.*, 753), celui-ci est qualifié de *buleuta civitatis Ponticæ Tomitanorum*.

pante entre l'organisation de ces cités grecques de la Mœsie, avec leur κοινὸν Ἑλλήνων, et la constitution des villes grecques de la province de la Bithynie et du Pont, avec leur κοινὸν τῶν ἐν Βειθυνίᾳ Ἑλλήνων, leur κοινὸν Πόντου. Sur la côte européenne et sur la côte asiatique du Pont-Euxin, nous trouvons une μητροπόλις τοῦ Πόντου et un Ποντάρχηγος. De part et d'autre, mêmes titres de magistrats, mêmes noms de fonctions. Une inscription que nous avons déjà publiée nous avait montré un citoyen de Nicomédie naturalisé et établi à Tomis ; toutes ces ressemblances concourent avec cette inscription à rendre certain le fait d'étroits rapports, d'intimes et fréquentes relations entre ces deux provinces, qu'une mer sillonnée par de nombreux navires rapprochait plutôt qu'elle ne les séparait.

III

Des inscriptions encore inédites que nous venons de publier, de ces textes de Tomis qui étaient restés inconnus à l'Occident malgré leur sérieux intérêt, enfin de tant d'autres monuments analogues qu'il nous a fallu lire et rappeler dans le cours de ces recherches, une impression se dégage : plus on étudie l'administration romaine pendant les deux premiers siècles de notre ère, plus on reconnaît quel sens vraiment politique avait présidé à toute cette organisation. La vaste étendue de provinces telles que la Syrie, la Galatie, la Bithynie et le Pont, la Cappadoce, l'Asie propre, la Thrace ou la Mœsie, profitait tout ensemble à Rome même et à ces provinces. D'une part, l'importance des fonctions remises au gouverneur, la variété des intérêts qui lui étaient confiés, le chiffre très-élevé de la population qui lui obéissait, tout cela lui imposait une multiple et constante activité. Séparé par bien des jours de marche du prince devant lequel il était responsable, il lui fallait se décider promptement et par lui-même ; il acquérait ainsi au plus haut degré l'art du commandement, un certain sentiment de sa force et de sa supériorité devant lequel toutes les volontés s'inclinaient. C'est à cette école que se formèrent tant d'hommes de mérite, à la fois administrateurs et capitaines, dont la plupart n'ont laissé qu'un nom retrouvé par hasard dans quelque brève inscription. Malgré toutes les forces dissolvantes contre lesquelles avait à lutter, au dedans comme au dehors, un si prodigieux empire, ils le firent durer pendant plus de quatre siècles. D'autre part, les peuples conquis ne gagnaient pas

moins à ce système. Rome n'avait pas cette manie, cette superstition de l'uniformité que portent en pareille matière les modernes; elle ne s'était point imposé de faire toutes les provinces pareilles; elle n'avait point adopté une mesure unique d'étendue, un chiffre réglementaire de population, quelque chose d'arbitraire et d'artificiel comme notre département. Libre de cette préoccupation, elle avait donc pu conserver à peu près partout les groupes que la nature et l'histoire avaient créés, calquer les limites de ses provinces sur celles des peuples et des royaumes qu'elle avait soumis les uns après les autres. De là ce double résultat que n'a jamais atteint au même degré aucun autre empire formé par la conquête : le lien d'une puissante unité rattacha entre elles les provinces les plus éloignées, elles s'imprégnèrent d'un esprit et de sentiments communs, elles participèrent aux bienfaits d'une même civilisation, et en même temps elles gardèrent la tradition de leur existence nationale et l'originalité propre de leur génie. Autre avantage : la province étant très-vaste, le gouverneur, qui ne peut être partout à la fois, la gêne moins dans son mouvement et dans sa vie intérieure que s'il était très-rapproché de toutes les villes qui la composent; les frais d'administration, en se répartissant sur une plus large étendue et sur un plus grand nombre de cités, deviennent bien moins lourds à supporter qu'ils ne l'auraient été avec des divisions plus étroites.

Tout cela change vers la fin du III^e siècle; Dioclétien et ses successeurs morcellent l'empire en une foule de petites provinces; ils croient fortifier ainsi le pouvoir central et en rendre l'action plus soutenue et plus efficace. Le résultat trompe tout à fait leur attente : la valeur des hommes croît ou diminue avec la mesure de responsabilité qu'on leur confie, et ces provinces minuscules, avec la situation très-restreinte qu'elles font à leurs gouverneurs et la séparation des fonctions civiles et militaires qui s'établit en même temps, cessent d'être pour les agents de l'empereur une grande et féconde école de gouvernement. En même temps, ce fractionnement arbitraire et capricieux brise les anciennes traditions; il rétrécit la sphère où peuvent se mouvoir les ambitions locales; il leur ôte l'air et l'espace. De plus, en se compliquant et en multipliant ses rouages, l'administration impériale finit par faire bien plus sentir son poids, par coûter bien plus cher aux populations. De là cette difficulté de vivre, cette fatigue universelle qui, dans le courant du IV^e et du V^e siècle, se trahit partout et vient si mal à propos diminuer la force défensive de l'empire au moment où il est assailli de toutes parts.

Nous sommes loin encore de ces temps à l'époque où a été gravée l'inscription d'Amastris; nous nous en rapprochons avec les inscriptions de Tomis; mais celles-ci comme celles-là appartiennent encore aux beaux temps de l'empire. Alors, comme le prouvent tous ces textes épigraphiques qu'a si bien commentés M. Waddington, toutes ces provinces orientales, à la faveur de la paix romaine, jouissaient d'une bien autre prospérité qu'à l'époque où, comme les villes de la Pentapole mœsienne, elles se débattaient péniblement sous l'étreinte des barbares qui les bloquaient souvent dans leurs murs, comme la Galatie, la Cappadoce, la Bithynie et le Pont, elles servaient de théâtre aux guerres de princes toujours en lutte avec leurs voisins. Seule, la province d'Asie aurait pu regretter les rois de Pergame, souverains intelligents et actifs; encore, sous leur règne, était-elle sans cesse inquiétée et ravagée par les incursions des Galates. Dans toute la péninsule de l'Asie Mineure, nulle part la conquête romaine n'avait supprimé une vie politique vraiment indépendante, forte et féconde, parce que nulle part elle ne l'y avait rencontrée. Le grand rôle des colonies éoliennes et doriennes de la côte, ainsi que de ces cités ioniennes jadis si brillantes, avait cessé avec la conquête perse; depuis lors, elles avaient toujours été subordonnées soit aux satrapes du Grand Roi, soit au peuple athénien, soit aux *harmostes* de Sparte; puis, après être retombées sous la domination des Achéménides, elles avaient été englobées dans l'empire d'Alexandre, ensuite dans celui des Séleucides. Quant à l'intérieur de la péninsule, il n'avait commencé à s'helléniser que depuis les victoires d'Alexandre, et il s'était partagé entre les royaumes qui s'y étaient formés du démembrement de l'empire macédonien; il n'avait donc jamais connu la liberté républicaine, avec ses mœurs, son mouvement et ses passions. Dans toute cette région, l'autorité romaine, loin de gêner par une jalouse défiance les relations des individus, les rapports des peuples et des cités, les a rendus plus aisés et plus fréquents. Elle a supprimé la piraterie et le brigandage, maux dont souffrait cette contrée depuis des siècles et qui diminuaient la liberté d'aller et de venir; elle a créé tout un réseau de routes carrossables dans ce pays accidenté et montueux qui n'avait alors, comme il n'a plus aujourd'hui, que des sentiers rampants au flanc des ravins ou des pistes tracées à travers le steppe des hauts plateaux et les fanges des basses plaines (1). Elle ne s'est pas contentée de favoriser ainsi, d'une manière indirecte,

(1) Voir *Exploration archéologique*, t. I, p. 10, 100, 279, et *De Galatia provinciâ romana*, 102-195.

par la sécurité rendue et par ces nouvelles facilités de locomotion, l'échange des produits et des idées; elle a provoqué les hommes à se rapprocher et à se concerter pour entreprendre des œuvres communes, pour célébrer ensemble des fêtes religieuses et nationales, pour jouir ensemble de la pompe des spectacles, du talent des artistes, des orateurs et des philosophes; elles les a même réunis dans des diètes provinciales où l'on a vu, non sans raison, l'une des origines de ce système représentatif que ni Athènes ni Rome n'avaient jamais su inventer, et qui s'impose aujourd'hui au monde moderne comme la forme nécessaire du contrôle et de la liberté dans un grand Etat. Ces diètes, dira-t-on, n'avaient pas de pouvoir et de rôle politique; mais des hommes influents et considérés dans le milieu où ils vivent ne sauraient se réunir, dans quelques limites que la loi les enferme, sans que de leur réunion même ne se dégage une force avec laquelle il faut toujours plus ou moins compter. Par le droit qu'elles possédaient de décréter la mise en accusation du gouverneur devant le sénat romain, comme par les marques publiques de reconnaissance qu'elles pouvaient lui accorder après son départ, les diètes avaient prise sur le proconsul ou le légat impérial; elles exerçaient ainsi une influence et un contrôle indirect sur le représentant même du pouvoir central, sur ses actes et sa conduite. A plus forte raison, par les honneurs dont elles disposaient, suffisaient-elles à éveiller et à stimuler l'ambition des provinciaux; chacun d'eux avait quelque chose à désirer et à espérer, en dehors même de sa ville natale; un but était proposé à ses efforts dans de hautes fonctions qui le mettaient en rapport avec les plus grands personnages de Rome, qui lui faisaient souvent obtenir le titre de citoyen et le conduisaient parfois aux charges publiques de l'Etat romain.

Aujourd'hui, en France, tous les habitants du territoire, de quelque manière et à quelque moment qu'ils soient entrés dans l'unité française, ont mêmes droits civils et politiques; au contraire, dans l'empire romain du premier et du second siècle, le plein droit de bourgeoisie romaine n'était encore, en dehors de l'Italie et surtout dans les provinces orientales, qu'une exception, que le privilège d'un petit nombre d'individus; les provinciaux étaient encore, au point de vue juridique et politique, dans une condition inférieure. Il semble pourtant qu'il y eût alors dans les différentes contrées de l'empire plus de vie locale et provinciale qu'il n'y en a aujourd'hui hors de Paris, dans nos départements, que cette vie fût plus intense et plus variée, qu'elle suffît mieux à provoquer et à satisfaire l'ambition de millions d'hommes, à tenir en haleine leur activité. C'est à

cette conclusion, tout étrange qu'elle paraisse, que conduit l'étude des monuments épigraphiques en si grand nombre que nous a laissés pour cette époque l'Orient hellénisé, l'ensemble des provinces de langue grecque; et le témoignage en est confirmé par les inductions que l'on peut tirer de toute une littérature bien riche encore et bien diversement féconde. Pour d'autres régions de l'empire romain, pour la Gaule par exemple, on arrive par les mêmes recherches aux mêmes résultats.

GEORGES PERROT.

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION D'INTAILLES ASIATIQUES

(Suite et fin) (1)

365. — Même matière, même sujet. Ecbatane.
366. — Cornaline. Chaton. Un loup passant. Nord de la Perse.
- 367-368. — Nicolo et cornaline. Un scorpion. Nord de la Perse.
369. — Sardoine. Hémisphérique, un peu aplatie et ornée de volutes. Un aigle s'abattant sur une antilope. Nord de la Perse.
370. — Hématite. Hémisphérique, un peu aplatie, ornée de volutes. Un aigle saisissant un oiseau; légende pehlevy. Nord de la Perse.
371. — Sardonyx. Chaton. L'aigle héraldique à deux têtes, tenant dans chacune de ses serres un lièvre; à droite et à gauche, deux têtes barbares diadémées. Cette sardonyx paraît indiquer les règnes simultanés de deux Arsacides. Sud de la Perse. (Pl. V.)
372. — Cornaline. Chaton. Aigle héraldique à une tête. Nord de la Perse.
- 373-386. — Sept cornalines, deux améthystes, deux grenats, une agate brune, un nicolo, un cristal de roche. Chatons, sauf l'agate hémisphérique. Un oiseau. Différentes contrées de la Perse.
387. — Améthyste. Hémisphérique. Un oiseau; devant, une étoile. Ispahan.
388. — Grenat. Chaton. Un canard tenant un nœud d'étoffe. Sud de la Perse.

(1) Voir les numéros de février, mars, avril, mai et juin.

389. — Cornaline. Chaton. Un oiseau ; devant, une palme. Sud de la Perse.

390. — Sardoine. Hémisphérique, aplatie. Quatre têtes d'animaux, un bœuf, un cerf, un griffon, un bouc, réunies au centre de la pierre ; deux étoiles. Nord de la Perse.

391. — Cornaline. Chaton. Trois biches couchées autour de la pierre, les têtes se touchant au centre. Sud de la Perse.

392. — Cornaline. Chaton. Une tête de bouc, sur des ailes de féroüer ; à droite et à gauche, des cornes d'abondance. Sud de la Perse.

393. — Hématite. Hémisphérique. Un signe mystique, portant un croissant, le tout soutenu sur des ailes de féroüer ; inscription pehlevy. Montagnes de Rey.

394. — Cornaline. Chaton. Une feuille de chêne ; au bout, une bandelette ; en haut, un croissant ; légende pehlevy. Nord de la Perse.

395. — Cornaline. Chaton. Un signe mystique entre deux croissants ; inscription pehlevy. Nord de la Perse.

396. — Lapis-lazuli. Chaton. Signe mystique en quatre croissants. Ecbatane.

397. — Hématite. Hémisphérique. Signe mystique, attaché d'une double bandelette ; trois croissants. Téhéran.

398. — Cornaline rouge. Scarabéoïde. Une ancre. Bagdad.

399. — Agate rouge pointillée de jaune. Chaton. Une main, des branchages minces (?). Bagdad.

400-401. — Cornalines rouges. Chaton. Un coq ; légende pehlevy. Shyras.

402. — Sardonyx. Chaton. Un canard ; légende pehlevy. Ispahan.

403. — Grenat. Chaton. Un coq ; devant, une étoile ; légende pehlevy. Ispahan.

404. — Cornaline rouge. Chaton. Un aigle saisissant une outarde ; légende pehlevy. Téhéran.

405. — Onyx. Hémisphérique, aplatie. Éléphant marchant à droite ; légende pehlevy. Meshbed.

406. — Agate rubannée. Hémisphérique, aplatie. Deux antilopes, mâle et femelle, en face l'un de l'autre et détournant la tête ; bouquets de plantes ; ligne de points. Nord de la Perse.

407. — Sardoine. Hémisphérique. Un canard tenant un objet figuré par trois points ; ligne de points tout semblables à l'entour. Sud de la Perse.

408-420. — Sept cornalines rouges, deux grenats, deux nicolos, une chalcédoine, un jaspe vert. Chatons et deux pierres hémisphériques. Antilopes couchées ou marchant. Diverses parties de la Perse.

421. — Sardonyx. Chaton. Un éléphant. On a pu s'apercevoir que ce sujet est très-rarement rencontré et presque jamais dans la Mésopotamie, ni dans la Perse occidentale. Bien que l'animal fût assurément très-connu, il paraît n'avoir eu de valeur ni dans le sens talismanique, ni dans le sens symbolique. La pierre bactrienne ici décrite est d'une beauté remarquable et, faite à l'époque des Sassanides, elle contribue à appuyer la remarque faite au n° 284, sur la façon distinguée dont l'art se soutenait sous le règne des rois indo-scythes, dans les régions de l'Inde; inscription pehlevy. Kandahar.

422. — Jaspe, hémisphérique. Tête de gazelle sur des ailes de férouer, entre deux croissants. Un paysan a trouvé cette intaille presque sous mes yeux, dans les ruines de Persépolis, tandis que je les visitais. Comme le travail est sassanide, on peut en conclure, après bien d'autres preuves plus concluantes et que j'ai rapportées ailleurs, qu'Alexandre n'a jamais brûlé cette résidence royale, laquelle existait encore lorsque les musulmans ont fait la conquête du pays (*Hist. des Perses*, t. II, p. 392). Persépolis.

423. — Cornaline rouge. Chaton. Antilope couchée; caractères pehlevys. Nord de la Perse.

424. — Cornaline rouge. Chaton. Un bœuf et un lièvre; croissant à gauche. Sud de la Perse.

425. — Grenat. Chaton-cabochon. Une antilope couchée; à droite, un bouquet de feuilles; à gauche, en haut, un fleuron. Meshhed.

426. — Cornaline rouge. Chaton. Un bouc couché; ligne de points à l'entour; un caractère pehlevy, dans le champ. Sud de la Perse.

427. — Grenat. Chaton-cabochon. Deux antilopes couchées affrontées; entre elles, une tige feuillue à la base avec une fleur au sommet. Est de la Perse.

428. — Cornaline jaune. Chaton. Deux antilopes affrontées. Nord de la Perse.

429. — Cornaline rouge. Chaton. Une antilope à cornes très-contournées; quatre caractères pehlevys, dans le champ. Ecbatane.

430. — Nicolo. Chaton. Une chienne ou une louve allaitant son petit. Nord de la Perse.

431. — Cornaline rouge. Chaton. Tête de biche, sur deux ailes

de féroquer; à droite et à gauche, deux cornes. Sud de la Perse.

432. — Cornaline rouge. Chaton. Un mouton à grosse queue. Nord de la Perse.

433. — Chalcedoine, hémisphérique. Une gazelle couchée, points à l'entour. Nord de la Perse.

434-442. — Une agate rubannée, verte et jaune, à lignes blanches; quatre cornalines rouges, deux nicolos, un grenat. Hémisphérique, chatons. Un sphinx ou cheval ailé. Ce sujet, très-aimé de la plus haute antiquité, apparaît un peu moins souvent dans les beaux temps de l'art grec et pendant la période alexandrine. Sous les Sassanides, il reprend faveur et, en général, un goût très-vif se répand alors pour les animaux fantastiques et symboliques. On assiste ici à la naissance du byzantinisme et on voit d'une manière irréfutable que, de même que l'art archaïque, cette forme est venue de l'Est. En effet, plusieurs des types remarquables sur des intailles ici traitées, se retrouvent avec une grande exactitude et à l'état de pures copies, non-seulement dans les œuvres byzantines, mais aussi dans les romanes. J'ai chez moi, au village de Trye, dans le Beauvoisis, sur le portail d'une église du XI^e siècle, deux griffons ou sphinx que les artistes sassanides n'eussent aucunement désavoués ni pour les formes ni pour le style. Sud de la Perse et Mésopotamie.

443-445. — Trois cornalines rouges, dont une hémisphérique et deux chatons. Cheval ailé; légende pehlevy. Sud de la Perse. (Pl. V.)

446. — Sardoine, hémisphérique. Un griffon; deux caractères pehlevys. Téhéran.

447. — Cornaline rouge. Chaton. Une gazelle couchée, à queue d'oiseau. Téhéran.

448. — Cornaline rouge, hémisphérique, aplatie. Griffon; tête d'homme diadémée; corps d'oiseau; une guirlande autour. Téhéran.

449. — Cornaline rouge. Chaton. Sphinx ailé à tête humaine barbue; devant, à droite, un croissant. Shyraz.

450. — Sardoine. Chaton percé dans le sens de l'épaisseur. Un bœuf attaqué par un lion. La façon de traiter ce sujet est empruntée à certaines médailles phéniciennes, mais le travail est tel qu'on peut le considérer comme byzantin. Du reste, ce sujet a survécu dans toute l'Asie supérieure; on le retrouve plus ou moins modifié sur des vases et des ornements géorgiens ou arméniens. Sud de la Perse.

451. — Serpentine. Chaton. Un sanglier; caractères pehlevys. Travail tout à fait dans le goût que l'on va voir plus tard adopté par les artistes musulmans dans leurs figures et, cependant, encore très-byzantin: jambes grêles, corps gonflé. Sud de la Perse. (Pl. V.)

452. — Pâte de verre, verte. Chaton carré. Un lion, un scorpion. Même observation que pour les intailles précédentes à partir du n° 434, avec cette réserve, pourtant, que la pierre actuelle et les deux suivantes sont l'œuvre d'artistes infiniment moins exercés. Nord de la Perse.

453. — Agate rose pâle. Chaton carré. Un lion, un scorpion. Montagnes de Rey.

454. — Marbre blanc rosé. Chaton carré. Un lion dévorant un lièvre. Il est probable que cette pierre et les précédentes, nos 452 et 453, sont les œuvres de graveurs travaillant sous l'autorité des princes guèbres de l'Elbousy, dont l'indépendance a duré jusqu'au x^e siècle de notre ère. Nord de la Perse.

455. — Hématite. Cylindre irrégulier, grossièrement façonné par plans mal arrondis. Figure imberbe, coiffure ronde, marchant à gauche, attitude d'adorant; lettres pehlevys; autre demi-ligne de caractères semblables; un personnage en longue robe, une jambe nue, étendant le bras vers le premier; derrière, une troisième figure également à longue robe; un quatrième personnage, sans jambes et sans tête, et semblant inachevé. Je suis porté à croire, comme pour les nos 453-454, que cette pierre a été fabriquée dans les montagnes de Rey, sous la domination des Isphebeds guèbres. C'est une reproduction fort imparfaite, mais une reproduction manifeste des anciens cylindres et destinée comme eux à des usages propitiatoires. A ce titre-là, ce monument, tout grossier qu'il est, a une importance réelle; il prend sa place dans la série des preuves démontrant que les idées talismaniques n'ont jamais cessé et se sont fort peu modifiées en Asie. Nord de la Perse.

456. — Onyx. Camée. Haut., 12 1/2 mill.; larg., 13 1/3 mill. L'Amour ailé, conduisant deux lions attachés à un char. C'est une œuvre byzantine du VIII^e ou IX^e siècle, inspirée par un camée antique. Les formes sont ce qu'elles pouvaient être dans l'école et à l'époque indiquées; mais, ce point mis à part, ni l'élégance ni le talent de l'artiste ne font défaut. Il y a profit à examiner cette pierre avec soin. La maigreur imposée au corps de l'Amour et la saillie des pectoraux montrent combien l'œil d'un artiste peut être vicié par les mauvaises habitudes. A force de contempler et de graver des saints exténués de vigiles, l'auteur grec de notre onyx faisait d'Éros un père du désert. Constantinople.

457. — Jade. Carré long épais, coupé en étage en haut et percé dans le sens de l'épaisseur, absolument semblable quant à la forme

au bronze n° 59 et presque de mêmes dimensions. Haut., 16 mill.; larg., 13 mill. Un dragon, en très-fort relief, sortant d'un trou. C'est une œuvre tout à fait dans le goût byzantin. Kermanshah.

458. — Jade. Une plaque carrée arrondie aux deux angles de la base. Haut., 26 1/2 mill.; larg., 26 1/2 mill. Bouquet de feuilles et de fruits. Même goût que les n°s 456 et 457. Kermanshah.

459. — Pâte de verre enduite d'un émail noir. Chaton. Deux personnages mongols, assis, les jambes croisées, causant ensemble. Ils sont coiffés de bonnets à longues queues tombant sur les épaules. La façon du travail, très-supérieure à celle des n°s 452, 453 et 454, se rattache aux traditions de l'école romano-sassanide et byzantine. Les Mongols ont extrêmement favorisé les arts et se sont montrés sur ce point très-peu musulmans. Du reste, la Perse entière n'a jamais pratiqué sincèrement le précepte qui défend de peindre et de sculpter des images humaines. Ispahan. (Pl. V.)

460. — Jaspe vert. Chaton. Même sujet que la pierre précédente, plus une inscription arabe circulaire. Ispahan.

461. — Pâte de verre verdâtre. Chaton. Tête d'homme diadémée; au-dessous, un loup; légende pehlevy. Cette pierre, très-grossièrement façonnée, bien que le mouvement donné au loup soit d'une énergie et d'une vérité remarquable, me paraît avoir été composée avec des réminiscences de pierres romaines antiques. Je serais disposé à croire que ce petit monument appartient au XI^e ou XII^e siècle. Téhéran.

462. — Agate brune, tachetée de rouge. Chaton. Un homme habillé à la manière parthe, appuyé sur une lance; en face, une légende pehlevy. Comme les pierres précédentes, cette intaille est une copie manifeste d'une œuvre arsacide. Seulement le travail en est très-reconnaissable comme inspiré par les peintures des manuscrits et ne remonte pas au delà du XIV^e siècle. Téhéran.

463. — Cornaline jaune. Chaton. Un homme vêtu à la façon parthe, tenant d'une main une lance et de l'autre un serpent; en face, une légende en caractères magiques. Téhéran.

464. — Jaspe vert. Chaton. Trois têtes, dont celle du milieu est barbue; entre les têtes, à droite et à gauche, un croissant, avec un point au milieu pour figurer l'étoile, seulement le croissant est retourné et l'étoile placée au-dessous; légende pehlevy. Ceci est encore une copie, et on peut l'attribuer au IX^e siècle et peut-être au X^e, car les lettres pehlevys sont fort bien comprises et bien traitées. Le talisman paraît avoir appartenu au pays des Ispelbeds. Téhéran.

465. — Cornaline brune. Chaton. Un Parthe, tenant son épée d'une main, de l'autre un faisceau de flèches; à droite et à gauche, И V. Copie d'une intaille arsacide, mais qui ne remonte pas au delà du xiv^e siècle.

466. — Pâte de verre, revêtue d'un émail blanc. Même figure que sur le n^o 465, seulement l'épée n'a pas été figurée et le personnage tient un bâton; en haut, aux deux côtés, des palmes; en bas, V И. On voit que ce talisman, pris originellement sur quelque intaille grecque, était fort recherché, puisqu'il est ici en double exemplaire. Téhéran.

467. — Serpentine. Cylindre. Trois personnages copiés sur des intailles arsacides; deux lignes verticales de caractères magiques. Du xiv^e siècle. Téhéran.

468. — Hématite. Chaton. Un homme assis sur ses talons, levant le bras droit. xv^e siècle. Ispahan.

469. — Chalcédoine. Chaton. Un homme nu appuyé sur un bâton. Comme les cheveux sont coupés courts sur cette pierre et la précédente, il est clair que l'artiste a toujours eu en vue quelque modèle antique, bien que, pour le style, il n'en ait tenu aucun compte. Téhéran.

470. — Chalcédoine. Chaton. Même sujet. Téhéran.

471. — Cornaline rouge. Chaton. Un homme nu, coiffé à la façon parthe; au bas, une légende arabe et la date 1272 (de l'hégire).

472. — Pâte de verre. Chaton. Un homme nu, une plume sur la tête, un fusil à baïonnette à la main; chasse aux oiseaux. Téhéran.

473. — Turquoise. Chaton en forme de cœur. Une tête diadémée copiée sur un modèle antique, mais d'une façon très-puérile. Ispahan.

474-476. — Jaspe vert, deux cornalines. Légendes pehlevys. Sud de la Perse.

477-497. — Douze cornalines, une sardoine, un onyx, deux hématites, quatre serpentines. Inscriptions koufiques et karmatiques. Différentes localités de la Perse.

498-499. — Bronze. Anneaux; inscriptions koufiques. Maragha.

500-505. — Deux cornalines, deux sardoines, un jade, cristal de roche. Chatons, sauf le jade, plaque en forme de cœur; le cristal de roche monté en agrafe persane. Inscriptions en caractères magiques. Différentes localités de la Mésopotamie et de la Perse.

506-517. — Cinq cornalines, deux chalcédoines, deux jaspes;

pâte de verre verdâtre; un lapis-lazuli. Chatons. Inscriptions en tâlik et en neskhy, admirablement exécutées. Il est extraordinaire que l'art de la gravure sur pierre fine, si tristement déchu en Orient quand il s'agit de représenter des figures, soit demeuré si habile, si élégant, pour la reproduction des caractères d'écriture. Parmi les pierres ici observées, deux appartiennent à l'époque mongole et sont fort bien gravées; parmi celles qui appartiennent au xvii^e siècle, deux cornalines avec des légendes en tâlik donnent la plus haute idée de la sûreté de main et du talent des artistes qui les ont exécutées.

518-519. — Cristal de roche; plaques carrées, toutes pareilles, pour être montées en bracelets comme amulettes. Les noms de dieux tracés dans des compartiments; écriture neskhy. H. et l., 22 mill. Téhéran.

520. — Jaspe vert. Chaton. Larg., 24 mill.; haut., 15 mill. Un passage du Koran. Shyras.

521. — Sardoine. Chaton en forme d'écusson. Haut., 16 mill.; larg., 24 mill. Passages du Koran, tracés d'un grand style, en trois divisions concentriques. Bagdad. (Pl. V.)

522. — Sardoine. Chaton en forme de cœur, monté dans une agrafe en argent, tenue par des liens de soie bleue, pour être attachée au bras. Haut., 14 mill.; larg., 22 mill. Téhéran.

523. — Sardoine. Chaton en forme de cœur. Haut., 29 mill.; larg., 34 mill. Passages du Koran. Téhéran.

524. — Serpentine. Chaton. Larg., 18 mill.; haut., 12 1/2 mill. Passages du Koran. Téhéran.

SUPPLÉMENT.

525. — Chalcédoine. Cône. Trois têtes de licornes réunies au centre; caractères cunéiformes. Cette pierre est extrêmement remarquable à cause de cette dernière circonstance, car, par le travail, elle appartient essentiellement à l'époque sassanide et rentre dans la même catégorie que les nos 273, 274 et suivants. Il faut surtout la comparer, quant à la facture, à la pierre n° 322. Sud de la Perse.

526. — Sardoine. Hémisphérique. Un buffle; légende pehlevy. Les bords de la pierre ont été grattés et il semble qu'on ait voulu effacer une première inscription pour lui en substituer une autre.

C'est un travail sassanide d'une grande énergie et d'une véritable valeur. Bagdad.

527-528. — Une cornaline rouge; une cornaline jaune translucide. Hémisphérique et chaton; deux signes mystiques. Sud de la Perse.

529. — Terre cuite. Brique. Larg., 24 mill.; haut., 17 mill. Brique couverte sur les deux faces de caractères cunéiformes imprimés au moyen de planches de métal. Je me suis expliqué dans le *Traité des écritures cunéiformes*, et sur le procédé mécanique et sur la valeur attribuée à ces amulettes.

Comte A. DE GOBINEAU.

TEMPLE PRIMITIF D'APOLLON A DÉLOS

M. Burnouf et moi nous avons découvert à Délos un temple dans lequel on adorait, pensons-nous, Apollon prophète. M. L. J. Ussing (1) imprime à Copenhague que ce sanctuaire est celui du dieu Inopos. Discutons ces deux hypothèses.

Le temple du Cynthe est déjà connu, les dessins et les plans sont publiés, il en a même paru deux descriptions abrégées (2). Nous répéterons seulement ici que c'est une caverne semi-naturelle, semi-artificielle, formée par un ravin au-dessus duquel les hommes ont placé un toit. Ce toit se compose de dix énormes blocs de granit, appuyés deux à deux, qui supportent eux-mêmes un amoncellement de blocs informes. Le flanc du Cynthe limite à l'est le sanctuaire, sans le fermer exactement; à l'ouest, deux murs cyclopéens percés par une porte dont les montants sont en marbre, en protégeaient l'entrée. On trouve dans le temple une pierre très-grosse et complètement brute qui supportait une statue en marbre du meilleur style. Un pied qui est en place, presque intact, et des fragments nombreux nous y font reconnaître la statue d'un dieu adolescent. Les montants en marbre de la table sacrée se trouvaient devant la statue. Le sol de la caverne était d'un côté légèrement raviné, et ses cavités étaient remplies de fragments de poteries, de bois et de charbons. L'autre côté est sillonné par une ravine profonde (elle s'enfoncé à plus de deux mètres) d'une largeur moyenne de 1^m,50, presque aussi longue que le temple. Nous avons trouvé presque au fond quelques débris

(1) *Flodguden Inopos' Helligdom paa Delos*. As. J. L. Ussing. *Résumé du Bulletin de l'Acad. roy. dan. des sciences et des lettres*, 1874.

(2) Cf. *Revue archéologique*, nouvelle série, 14^e année, août 1873, Em. Burnouf, *Fouilles à Délos*, et le résumé que j'ai fait insérer dans le *Compte rendu des séances de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, imprimerie nationale, décembre 1873.

de la statue. Ils y tombèrent donc quand cette ravine était béante, et la nature seule l'a comblée. Elle reçoit quelques gouttes d'eau qui filtrent par l'autre côté de la caverne.

On sort du sanctuaire, on marche sur un péribole aplani, à moitié couvert de petites bases et de débris consumés. Il est borné par une muraille; un escalier en descend et rejoint une voie. Sur le péribole, près de cet escalier et de ce mur, s'élève un bassin en marbre dont nous reparlerons.

L'entrée du temple regarde l'occident. De l'autre côté, pendant le printemps, vers huit heures du matin, un rayon de soleil, rasant le flanc du Cynthe, entre dans la caverne et la traverse tout entière. Le toit n'a jamais eu plus de dix pierres et, par conséquent, ne s'est jamais soudé au flanc du Cynthe.

Qu'était-ce que cette pierre qui supporte la statue, qu'étaient-ce que ces poteries, que ces débris calcinés? Nous le rechercherons plus tard; j'appelle aujourd'hui l'attention du lecteur sur l'orientation de la caverne et sur la grande ravine qui en creuse le sol.

I

LA CAVERNE DU SOLEIL.

M. Ussing écrit : « M. Burnouf prend ce sanctuaire pour la grotte du Soleil, mentionnée par quelques commentateurs d'Homère comme existant dans l'île de Syros, mais qui sans doute n'a jamais existé que dans leur fantaisie. » Citons nos textes.

On lit dans l'*Odyssée* d'Homère (O, 402 et suiv.) (1) :

Νῆσός τις Συρία κικλήσκεται (εὖ που ἀκούεις)
 Ὀρτυγίης κατύπερθεν, ἔθι τροπαὶ ἡελίοιο,
 Οὔτε περιπληθὴς λίην τόσον, ἀλλ' ἀγαθὴ μιν, etc.

Ces « τροπαὶ ἡελίοιο » ont intéressé tous les commentateurs. Anciens et modernes se divisent en deux camps. Il s'agit d'une simple indication géographique suivant les uns; les autres y voient une caverne solaire.

(1) La lecture de ces vers et de leurs scholies a suggéré à M. Burnouf la première idée de notre fouille. J'ai trouvé ensuite les textes qui placent sur le Cynthe l'oracle d'Apollon Délien. Nous sommes tombés d'accord que ces deux appellations devaient désigner un même sanctuaire, et que ce temple avait chance d'être « l'autre du dragon »; et la fouille a été ainsi décidée.

L'opinion de Didyme (1) est très-nette; il écrit *ἡλίου σπήλαιον*, caverne du Soleil. La scholie d'Eustathe nous prouve que Didyme n'était pas le seul auteur ancien qui eût connu cette caverne : « Ἐτεροι δὲ φασιν σπήλαιον εἶναι ἐκεῖ, δι' οὗ τὰς ἡλίου, ὡς εἰκός, ἐσημειοῦντο τροπὰς. » Les modernes qui croient à cette caverne y placent un cadran solstitial. Nous verrons pourquoi.

Les auteurs qui ont interprété autrement *τροπαὶ ἡελίοιο* n'ont pu expliquer ce vers d'Homère. Mettrons-nous « Syros, au delà d'Ortygie (Délès), où se trouvent les tropiques » (2)? Ni Syros, ni Délès ne sont sous les tropiques.

Guidés par une des interprétations d'Eustathe (3), beaucoup de traducteurs comprennent (4) : « *τροπαὶ ἡελίοιο* » par le couchant; ils rapportent ce membre de phrase à *Συρίη*, et traduisent « Syros au delà d'Ortygie et à l'occident d'Ortygie. » Mais *ἔθι* a un sens précis, localif, qui n'est pas rendu; la signification de « couchant » attribuée à *τροπαὶ ἡελίοιο* est forcée. La construction du vers est vicieuse, et, par rapport à Eumée qui fait cette description dans l'île d'Ithaque. Syros est en deçà d'Ortygie. Si l'on rend à *ἔθι* son vrai sens, on traduira par « où se trouve le séjour du couchant ». Quelle apparence qu'Homère, connaissant le monde grec depuis Ithaque jusqu'à Smyrne, ait placé dans les Cyclades le séjour du soir, le jardin fabuleux (5) où Phébus dételle son char?

Le membre de phrase *ἔθι τρ. ἡελ.* se rapporte à Ortygie, c'est-à-dire à Délès. On peut le pressentir en lisant le passage d'Homère. Quand Eumée prononce ce vers, il suppose que son interlocuteur ne connaît pas Syros. Pour en marquer la place, il désigne une île voisine plus célèbre, Ortygie, et il lui consacre un vers tout entier. Homère procède toujours ainsi.

C'est l'opinion d'Hésychius. Nous lisons dans son lexique : Ὀρτυγίης . . . *ἔθι τροπαὶ ἡελίοιο*, et non pas *Συρίη* . . . *ἔθι τρ. ἡελ.* Les autres scholiastes écrivent *ἐκεῖ*, qui peut se rapporter aussi bien à Ortygie qu'à Syros.

Mais tous les modernes qui ont cru à la caverne ou bien à l'instrument astronomique d'Homère les placent à Syros. Voici pourquoi : Phérécyde (6) avait dressé à Syros un cadran solstitial. Mé-

(1) Διδύμου τοῦ παλαιότητου εἰς τὴν Ὀδύσσειαν ἐξηγήσεις. Paris, 1530.

(2) Perrault, *Parall. des anciens et des modernes*, t. II, 62, 65.

(3) Schol., *ad loc. cit.*

(4) Hésychius, III, 224; Schol. Dindorf, 1855.

(5) Sophocle, frag. n° 326. Ed. Didot.

(6) Diog. Laërt., *Phérécyde*.

nage (1) a confondu ce cadran avec la caverne astronomique d'Homère, et ensuite on a copié Ménage. Syros et Délos peuvent avoir eu chacune leur caverne ou leur cadran.

Ces cadrans solstiaux, qui déterminaient l'époque des saisons et non pas des heures, sont les premiers instruments astronomiques connus par les Grecs (2). Délos (3), avant Homère, s'est trouvée en relation avec les Phéniciens et les Crétois qui avaient déjà quelques notions d'astronomie.

En résumé, le texte d'Homère donne lieu à deux systèmes d'interprétation. L'un choque la grammaire et le bon sens; l'autre s'explique d'autant mieux que si l'on fait de « τροπαὶ ἡελίου » « ἡλιοτροπίον », on obtient le nom qui désigne encore en Grèce un cadran solaire. Plusieurs anciens ont cru à cette caverne du soleil; il faut, d'après Hésychius, et comme le veut le texte d'Homère, la placer à Délos. Nous trouvons à Délos une caverne qui date des temps homériques. Il est donc permis de croire qu'Homère l'a désignée.

Comment cette caverne était-elle astronomique? Renfermait-elle quelque cadran solsticial, quelque autre instrument? On ne peut guère le savoir.

Encore une vraisemblance. La caverne du Cynthe est tournée vers l'occident, comme les plus vieux sanctuaires des dieux olympiens (4). L'oracle d'Apollon Cynthien, placé dans cette caverne, était consulté surtout le matin au printemps (5). Or, c'est vers l'équinoxe du printemps que la caverne est traversée le matin, dans toute sa longueur, par le soleil. Cette disposition du temple semble trahir des préoccupations astronomiques. Le moins que nous puissions croire, c'est que les Grecs du temps d'Homère tenaient compte des saisons pour l'ordre de leurs fêtes périodiques, orientaient leurs temples, les faisaient servir à déterminer l'époque de ces fêtes, et que l'édifice du Cynthe est un de ces temples.

(1) Diog. Laërt., *Annotat. ad lib. I in Pherecyde*.

(2) Delambre, *Histoire de l'astronomie ancienne*, Paris, 1817, disc. prélim., xx.

(3) Thucyd., I, 8.

(4) Clem. Alex. Strom., VII, p. 724, éd. Paris.

(5) Virg., *Æneid.*, III, 69 et suiv.; Ovid., *Métam.*, XIII, 677. L'oracle de Delphes (qui a beaucoup de ressemblance avec celui de Délos) passe pour n'avoir été d'abord consulté que le 7 du mois Bysios.

II

ORACLE D'APOLLON DÉLIEN.

Il y eut à Délos un oracle d'Apollon. Il fut très-vénéré aux temps homériques (1) et pendant les derniers siècles du paganisme (2). Julien l'interrogea comme Dodone et Delphes avant d'aller périr en Asie (3).

Cet oracle était sur le Cynthe et non pas dans le temple en marbre d'Apollon Délien, élevé au bord de la mer, en plaine, à un quart de lieue de la montagne.

Virgile, en effet, place cet oracle sur le Cynthe. Quand le dieu parle, la montagne s'agite tout autour du temple (4) :

Totusque moveri

Mons circum.

Cette montagne est le Cynthe, affirme Servius (5).

Mais le vers de Virgile ne serait-il qu'un à-peu-près poétique? Les commentateurs qui citent ce passage sur Délos en admirent tous l'exactitude. Virgile, fort érudit, aimait assez Rome pour en étudier les origines avec une conscience religieuse, et savait quelles traditions unissaient Délos et l'Asie Mineure, Anios et Anchise. Aussi attribue-t-il une grande importance à cet oracle, le plus solennel de tous ceux qui, dans l'*Énéide*, sont rendus aux Troyens.

Connaissait-il l'emplacement et l'aspect du sanctuaire? Sans doute plusieurs de ses contemporains avaient, comme autrefois Cicéron, visité, admiré Délos. Très-probablement aussi, de vieilles poésies maintenant perdues, les Chants cypriens, par exemple, décrivaient ce temple.

Virgile le dépeint avec une vérité frappante (6) :

Templa dei saxo venerabar structa vetusto.

C'est un vieux temple, il est en pierre, il est sur le Cynthe, la vue

(1) Virg., *loc. cit.*; Ovid., *loc. cit.* Sur Stasinus, *Chants cypr.*, cf. Welcker, *Cycl. ep.*, t. II, p. 107 et 108.

(2) Lucan. *Phars.*, VI, 426.

(3) Théodor., *Hist. eccl.*, III, 18, éd. Migne.

(4) *Æneid.*, III, 91.

(5) *Comment. ad loc. cit.*

(6) *Æneid.*, III, 85.

en inspire un religieux respect. Certes, il ne s'agit pas ici du temple en marbre qui s'élève loin du Cynthe, sur la petite plage de Délos.

Pour réfuter cette preuve, il faut supposer que Virgile est fort inexact, qu'il entend par le Cynthe toute l'île, et que le temple de marbre s'est substitué à un adyton en pierres plus ancien. Ces trois hypothèses sont gratuites. On sait pourquoi nous rejetons les deux premières. La troisième nous semble aussi invraisemblable. On reconstruit des temples, mais on ne détruit pas ainsi un adyton, ou bien il reste muet. Le temple de Delphes se couvre de constructions nouvelles, mais on épargne le vieux sanctuaire pélasgique.

Ces preuves ne rencontrent qu'une objection. Macrobe (1) pense que ce sanctuaire prophétique était l'autel d'Apollon *Genitor*, dont la place n'est pas exactement fixée. Voici comment Macrobe argumente : « Énée, avant de consulter l'oracle, ne sacrifie pas de victimes. On n'offrait pas d'êtres vivants à l'autel d'Apollon *Genitor* ; il s'agit donc de cet autel. » Mais on consacrait d'autres présents à l'autel d'Apollon *Genitor*, et, si Virgile s'était piqué d'une exactitude aussi exagérée, il aurait parlé de ces présents comme tous les auteurs qui ont nommé l'autel d'Apollon *Genitor* (2). Virgile ne s'est pas condamné à citer tous les sacrifices que son héros accomplit tous les jours, et l'érudition de Macrobe est ici par trop minutieuse. Du reste, nous ne trouvons aucun auteur qui place dans le grand temple en marbre l'oracle d'Apollon Délien.

Un témoignage plus ancien que celui de Virgile nous affermit dans notre hypothèse. L'homéride de Chios (3) nous représente Latone enfantant « contre le flanc allongé de la montagne et l'escarpement du Cynthe ».

Κεκλιμένη πρὸς μακρὸν ὄρος καὶ Κύνθιον ὄχθον.

A cette place (4) s'élèvera le premier temple du dieu, et ce temple sera son oracle :

Ἐνθάδε μιν πρῶτον τεύξειν περικαλλέα νηὶν

Ἐμμεναι ἀνθρώπων χρηστήριον

Cet oracle est donc un temple primitif qui s'élève sur les flancs du Cynthe. C'est désigner clairement l'adyton que nous avons découvert.

Cette preuve rencontre deux objections : 1° Le vers 47 est peut-être

1) Macrobo., *Sat.*, III, 6.

(2) Porphyro., *De abstinent.*, II, 28; Aristot., *ap. Diog. Laërt.*, VIII 576, etc.

(3) *H. in Ap. Del.*, v. 17.

(4) V. 44.

interpolé ? Quand il le serait, on devrait l'attribuer à un hymne à Latone fort ancien. 2° Toutes les traditions plus récentes font naître Apollon près du temple en marbre. Mais ces légendes sont vagues et se contredisent presque toutes. Apollon est né à Délos, au pied du palmier (1) ou de l'olivier (2), ou de deux arbres à la fois (3) ; il est né aussi à Tégyre (4) et près d'Éphèse (5). Les anciens n'avaient pas d'idées bien nettes sur l'endroit précis où Latone avait été délivrée. Ou plutôt, ils savaient que le soleil se lève partout et que le culte du dieu est né dans ses plus anciens temples. Le sanctuaire du Cynthe est le temple homérique du dieu et le séjour de son oracle ; il peut être le premier à Délos où ce culte ait paru.

En résumé, le poète de Chios place à Délos, très-probablement sur le Cynthe, un oracle primitif d'Apollon ; cet oracle des temps homériques, Virgile aussi le place sur le Cynthe et le décrit. Le temple que nous avons trouvé est un temple primitif de l'époque homérique, il est dans le Cynthe ; la description de Virgile le peint exactement.

Sa disposition intérieure convient-elle à un temple prophétique ? Les principaux d'entre les oracles se composent essentiellement d'un ravin (*χάσμα*) dans un antre. De ce ravin, il s'exhale soit des vapeurs, soit de l'humidité, soit même l'eau d'une source (6). Le sanctuaire du Cynthe est une caverne ; un ravin, un *χάσμα*, s'y creuse à plus de deux mètres de profondeur.

Les *χάσματα*, ces gouffres humides d'où sortait l'inspiration prophétique, étaient moins grands que ne l'inventait l'imagination des Grecs. A Hiéropolis (7), le *χάσμα* qui « engloutit les eaux du déluge » était d'une extrême petitesse ; le puits de la sibylle, à Lilybée, n'est pas aussi profond que le *χάσμα* de Délos. Sur celui de Delphes, on installait le trépied prophétique ; sans doute cet orifice n'était pas bien large.

Il sort de ces gouffres de l'eau ou des vapeurs ; le *χάσμα* du Cynthe est humide. C'est à ces grottes ravinées et humides que les plus anciens Grecs paraissent avoir surtout attaché la vertu prophétique. Je prends quelques exemples : l'antre de Trophonius, celui des nymphes sphragitides, les oracles de Tégyre et du mont Ptoüs, de Claros.

(1) *Hym. hom. à Ap. Dél.*, v. 18, etc.

(2) Hygin., 140.

(3) Ovid., *Métam.*, XIII, 630.

(4) Plut., *Pélopidas*, 17.

(5) Tac., *Ann.*, III, 61.

(6) Cf. les oracles de Delphes, de Claros, du Tégyre, de Lilybée, de Cumès, etc.

(7) Lucien. *Περὶ τῆς Σφραγίδος Θεοῦ*, 13.

entfin l'oracle de Delphes. L'adyton de ce dernier temple se compose, comme celui du Cynthe, d'une construction cyclopéenne et d'un *γάσμα* humide près de la statue du dieu.

Cette caverne est donc un oracle, et par conséquent l'oracle primitif d'Apollon Délien.

III

M. Ussing présente une autre hypothèse. Ce jeune dieu, dont la statue s'élevait au centre de la caverne, c'est le fleuve Inopus.

J'incline assez à penser que l'Inopus est un ravin décrit par Ross, et passe devant la caverne à quelque distance.

Cependant, M. Terrier, dans un excellent mémoire inédit, est d'une opinion toute différente. Laissons la question en suspens, et donnons gain de cause à l'hypothèse de Ross et de M. Ussing.

Voici les arguments qui nous sont apportés :

1° « Les cavernes ne servaient qu'au culte d'Hécate; on y adora plus tard Mithra, mais jamais Phœbus-Apollon. » — Plusieurs adytons d'Apollon prophète (qui est Phœbus-Apollon) étaient des cavernes. Je l'ai déjà montré. On trouve dans Pausanias (1) d'autres cavernes où l'on adorait Apollon. Une d'elles servait aux cultes d'Hercule, de Mercure et d'Apollon, appelés « Σπηλαίται ».

2° « Que dire de la direction du temple? Il est tourné vers l'ouest. Or c'est un fait bien connu que les temples des dieux olympiens étaient toujours tournés vers le levant et que les sanctuaires qui regardaient le couchant étaient consacrés aux héros et aux divinités inférieures. » — Clément d'Alexandrie (2) nous apprend que l'entrée des plus anciens temples regardait l'ouest, afin que les adorateurs, placés en face de la statue, fussent tournés vers l'orient: « Ὅθεν καὶ τὰ παλαιάτατα τῶν ἱερῶν πρὸς δύσιν ἔβλεπον ἵνα οἱ ἀπαντιπρόσωπων τῶν ἀγαλμάτων ἰστάμενοι πρὸς ἀνατολὴν τρέπεσθαι διδάσκωνται. »

En effet, d'autres temples primitifs, entre autres le temple de Junon sur le mont Ocha (3), en Eubée, regardent l'ouest.

La théorie de M. Ussing est maintenant fort compromise. En voici l'enchaînement: ce temple n'est pas celui d'un dieu olympien, donc ce dieu adolescent qui l'habitait est un héros, ou bien un fleuve, et ce fleuve est l'Inopus.

(1) Phocic, 32.

(2) Strom., VII, p. 724, éd. Paris.

(3) Lacroix, *les Iles de la Grèce*, p. 414.

Passons à la dernière preuve : « Un peu au-dessous de ce sanctuaire commence le ravin que les anciens appelaient le fleuve Inopos, etc. » Le ravin qui est peut-être l'Inopos commence sur un autre flanc du Cynthe, dans des marais que la caverne ne voit pas. Quand il serpente devant elle, il en est séparé par un quartier de la montagne et une petite plaine (j'évalue approximativement : trente mètres plus bas, cent mètres au delà). M. Ussing énumère un grand nombre de sanctuaires dédiés aux nymphes ou bien aux fleuves. Il n'en cite pas un seul qui ne voie pas la source d'un ruisseau, qui s'élève loin de sa rive, et qui pourtant soit consacré à ce ruisseau. Mais un affluent de l'Inopus sortait peut-être de cette caverne et rejoignait le ravin principal? Le flanc du Cynthe, au-dessous de la caverne, s'est en effet raviné, parce qu'une large voie, qui gravit la montagne et passe à quelques mètres au-dessus de notre édifice, est devenue, quand il pleut, une véritable rivière; une partie des eaux qu'elle reçoit va donc au temple; elle le protégeait, elle l'inonde. Mais l'eau qui suintait goutte à goutte et se versait lentement dans le *χάσμα* du temple n'a jamais eu d'écoulement au dehors. Pendant ma fouille, je songeais à l'hypothèse qui mettrait une source où je vois un *χάσμα* prophétique. Aucune rigole ne sort de ce ravin et ne passe ni sous les murs du temple, ni sous le seuil de la porte, ni entre le seuil et les murs. Dans le coin nord-ouest, j'ai remarqué une petite cavité creusée dans la muraille; elle était pleine de poteries et de charbons; je l'ai déblayée, elle ne traverse pas. De l'autre côté des murs, sur le téménos, aucune rigole naturelle ou bien artificielle n'a jamais été tracée. Si donc un ruisseau était sorti de la caverne, il aurait dû franchir le seuil, inonder le sol presque uni du péribole, descendre par l'escalier et rencontrer le chemin qui y monte.

Ce temple, d'où n'est sorti aucun ruisseau et qui est loin de l'Inopus, n'est pas le temple de l'Inopus.

IV

Je termine par deux observations de détail :

1° J'ai déblayé sur le péribole, près de l'escalier, un bassin en marbre, peu profond, dont le rebord intérieur est percé de trois échancrures à distances égales. Il est posé à plat sur un cercle de blocs de granit.

Les trois échancrures et la grande largeur de la base m'ont fait songer à ces trépieds que l'on édifiait sur les périboles des sanctuaires

prophétiques (1). J'ai pensé aussi à quelque instrument relatif au culte de Bacchus, peut-être adoré l'hiver dans cette caverne, quand Apollon était absent de l'île sainte (2); mais je me décide plutôt pour la base d'un trépied. M. Ussing fait de cet appareil un coffre dans lequel on aurait gardé le trésor du temple. C'est, dit-il, « un bloc de marbre circulaire, formant actuellement la bordure de l'orifice d'une cavité creusée dans le rocher, mais qui, anciennement, couronnait un vase de métal encastré dans cette cavité. »

Il faut rejeter cette hypothèse: 1° parce qu'il n'existe pas à cette place de « cavité creusée dans le rocher », mais des blocs de granit posés à plat sur un sol très-dur; 2° parce que le bassin de marbre n'est pas un couvercle, mais une base dont le dessous n'est pas même dégrossi.

2° A côté du temple de Zeus et d'Athéné cynthiens, notre fouille a découvert la mosaïque d'un κατάκλυστον (gloss. κατάκλυστορον), c'est-à-dire d'une citerne ou d'un compluvium. M. Ussing y voit « le pavé d'un temple très-petit ». Nous avons, en poursuivant cette fouille, déblayé les rigoles qui versaient l'eau dans cette citerne sur la mosaïque.

ALBERT LEBÈQUE.

(1) Hérod., VIII, 82; IX, 81 et *passim*. Voir des monnaies de Delphes représentant Apollon accoudé contre le trépied, etc.

(2) J'ai quelques raisons vraisemblables, non pas d'adopter, mais de hasarder cette hypothèse. Je les donnerai ailleurs.

L'ARCHÉOLOGIE DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

RAPPORT ANNUEL

SUR

LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Dans le département de la Seine-Inférieure

PENDANT L'ANNÉE ADMINISTRATIVE 1872-1873

L'état de ma santé ne m'a pas permis cette année de faire sur les opérations archéologiques de la Seine-Inférieure un rapport aussi détaillé que de coutume. Malgré cela, j'en dirai assez pour faire voir au public que l'archéologie a beaucoup produit depuis un an, et que bien des faits se sont accomplis et ont été exploités au profit de la science et de l'histoire.

La commission des antiquités a continué ses séances et ses procès-verbaux; la troisième livraison du second volume est imprimée: elle va être remise à M. le préfet, ainsi qu'aux membres du conseil général, aux hommes studieux de la commission et aux diverses sociétés savantes,

La commission a perdu cette année deux de ses plus anciens membres; de ce nombre, je citerai M. le docteur Pouchet, de Rouen, et M. Féret, de Dieppe. Ces deux hommes éminents ont été avantageusement remplacés par MM. Pelay et Lormier, bibliophiles de Rouen, et par M. d'Iquelon, membre du conseil général.

La bonne considération dont jouissent ces trois membres nous promet de précieux conseils et d'excellents coopérateurs.

La commission a reçu un témoignage de bienveillance de l'un de ses anciens membres, M. Dutuit. Ce grand ami des arts, à Rouen, a bien voulu lui offrir un album pour faire placer les nombreux dessins archéologiques qu'elle reçoit à chaque séance. Cette offrande

est venue du donateur, qui l'a faite digne de lui et de ceux qui la reçoivent. Je voudrais ne pas passer sous silence la mort de M. Leroy, ancien préfet de la Seine-Inférieure. Nous n'oublierons pas ses bienfaits, mais à défaut des siens, nous serons heureux de jouir de ceux de son successeur.

J'arrive maintenant aux faits et découvertes d'archéologie qui ont signalé cette année.

TEMPS PRÉHISTORIQUES ET ÉPOQUE GAULOISE.

On sait que les vallées de la Seine-Inférieure ont été habitées par les hommes primitifs. Non-seulement celle de la Seine a été çà et là le point de leurs demeures, mais toutes les vallées affluentes ont été constamment fréquentées par l'homme des temps antiques.

Des tranchées faites à Dieppe, à Eu, au Havre, à Arques et près Bellencombte, nous ont convaincu de cette vérité avec MM. Bourdet et Michel Hardy. Cette année, M. Gouellain, de Rouen, nous en a donné une nouvelle dans la vallée de Darnétal; des tranchées faites à Saint-Léger-du-Bourg-Denis ont remué une série de silex taillés dont le Musée s'est enrichi. Quelque temps après, M. Quenouille, de la même ville, m'a offert des silex préhistoriques trouvés sur le même point, des fragments polis ou préparés pour le polissage, et enfin des morceaux de terre cuite, restes de poterie primitive recueillis dans les tourbières de la vallée.

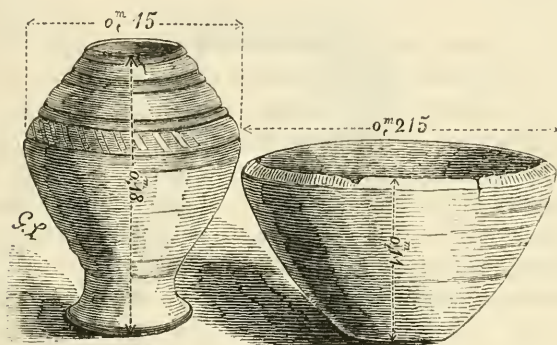
Nous savons aussi que des sépultures gauloises, encore enfermées dans des urnes celtiques, se sont fait jour à Bellozanne, au sein du pays de Bray; elles nous ont donné des vases d'une forme curieuse et inconnue. Ce qui reste à découvrir sera la matière d'une fouille intéressante.

Des monnaies gauloises ont également été vues et recueillies dans la Seine-Inférieure. Une pièce en or des anciens Calètes a été trouvée à Fresnoy-Folny; trois autres ont été recueillies aux environs d'Aumale; deux de ces dernières étaient en bronze, une troisième en argent. Toutes sont entrées au musée départemental.

Je ne puis passer sous silence le voyage fait par M. Hardy, membre de la commission, qui s'occupe le plus de ces époques antérieures à l'histoire. Déjà il a publié plusieurs brochures sur cette matière; il en a fait une belle collection; il a voulu cette année revoir ces grottes du Périgord où il a fait ses premières armes. Il nous en a rapporté une série de détails précieux qui nous renseignent sur les grottes de cette contrée.

Pendant cette année, la commission a émis le vœu, ainsi que toutes les sociétés de France, que l'État fit l'acquisition de la grande collection Sauley. Cette collection renferme plus de sept mille cinq cents monnaies gauloises en or, en argent, en bronze et autres métaux. Elle est estimée 150,000 fr. et elle a été achetée cette somme par le gouvernement français, qui en est à présent possesseur. C'est la plus belle collection nationale qui ait jamais été formée de nos jours. Elle était sur le point de passer à l'étranger.

Nous donnons ici un spécimen des vases de Bellozanne.



Vases gaulois de Bellozanne (1873).

ÉPOQUE ROMAINE.

Les découvertes d'objets romains sont diverses selon les temps et les lieux. Elles varient selon les circonstances. Ce sont des vases, des sépultures, des cachettes monétaires, des trépieds, des objets d'art.

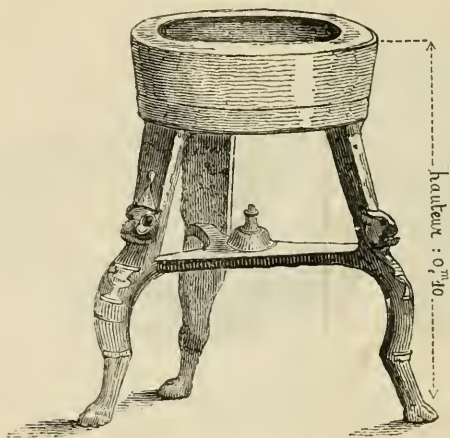
Des vases curieux et d'une époque incertaine ont été trouvés à Caudebec-lès-Elbeuf. Ces vases, de forme étrusque plus que romaine, ont fait l'objet de différentes discussions dans le sein de la commission.

La construction du pont d'Arques a amené la découverte, au sein de la tourbière, d'un vase en bronze ayant forme de chandelier. Ce vase curieux a été offert au musée de Rouen.

Une belle sépulture romaine de l'époque de l'inhumation a été trouvée à Fécamp, dans la rue *Charles-Leborgne*. C'était celle d'une femme qu'on avait enterrée avec ses plus beaux ornements. On avait placé autour d'elle et l'on y a retrouvé un plateau en bronze.

trois vases en terre, un vase en verre, des cisailles en fer, une épingle à cheveux en argent, des fibules de bronze, deux attaches en or, des filets d'or et une monnaie d'argent de l'empereur Eugène (392-394), ce qui donne la date de la sépulture que nous croyons de l'an 400 ou environ.

Nous avons recueilli à Sainte-Beuve-Épinay (près Neufchâtel) un beau trépied en bronze, possédant un sommet circulaire dont la destination semble inconnue. Ses pieds sont ornés de vases d'argent incrustés sur le métal qui compose le trépied. Nous donnons ici cette pièce curieuse.

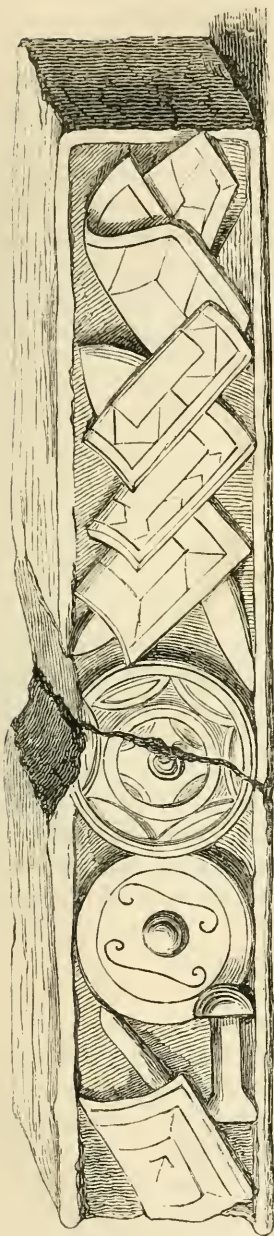


Trépied romain en bronze. (Sainte-Beuve 1872.)

En 1852, à Saint-Maurice-d'Ételan (canton de Lillebonne), on découvrit une sépulture romaine au lieu dit : la *Maison des douaniers*. Elle se composait de sept à huit vases qui ont été conservés. M. Bettencourt, maire de Saint-Maurice-d'Ételan, a bien voulu m'offrir ces trésors pour le Musée départemental. J'en suis très-reconnaissant. Ce sont : un vase en terre cuite, trois en verre verdâtre, une urne en plomb de forme circulaire, enfin le plus grand est un *dolium* en terre rouge qui contenait le tout.

Deux cachettes antiques ont été trouvées, l'une à Moulineaux, près de Honfleur, dans le Calvados : elle se composait de cent monnaies consulaires en argent ; l'autre à Saint-Jean-d'Elbeuf : elle comptait plus de trois cents monnaies en bronze ou billon saecè du III^e siècle ; toutes appartenaient aux Césars qui se sont disputé la couronne à cette époque.

Mais la plus belle manifestation romaine de cette année a eu lieu



Corniche romaine d'Augusta.
(Forêt d'Eu, 1872.)

Echelle de 0^m 15^c pour 1^m.

dans la forêt d'Eu. J'ai fouillé le *Bois l'Abbé*, où j'ai trouvé l'ancienne *Augusta*. J'ai pu rendre à la lumière un ancien édifice de plus de deux cents mètres de long sur soixante de large. J'ai retrouvé également un théâtre antique et des habitations chauffées, dans la partie basse de la colline. Cette fouille, qui a duré deux mois, a été très-intéressante. Elle nous a révélé l'existence d'une ville antique, et enfin elle a fourni des renseignements perdus et meublé le musée de ces objets d'art. Parmi les pièces précieuses qui en sont sorties, je dois citer des chapiteaux de pierre et une corniche composés d'épées et de ces boucliers auxquels les Romains attachaient la durée éternelle de l'empire. Nous donnons un dessin de cette corniche.

ÉPOQUE FRANQUE.

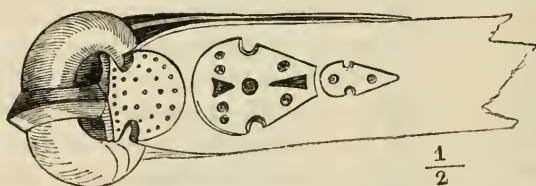
Les antiquités mérovingiennes ou de l'époque franque sont habituellement nombreuses dans notre département. Cette année, elles ont été un peu moins communes que de coutume.

J'ai su que dans des travaux opérés à Valmont, ou dans la vallée, il avait été trouvé des agrafes en bronze provenant évidemment de quelque sépulture mérovingienne.

Dans la forêt de la Londe, au lieu dit le *Mont à la Chèvre*, il s'est trouvé, sur la crête d'une colline, un cercueil où il n'y avait rien. Ce cercueil, en pierre, a fait découvrir un cimetière qui aurait été violé il y a des siècles. Il a été examiné avec soin et on

a pu constater la présence d'objets qui n'y sont plus, mais qui y ont été.

L'exploration d'un cimetière franc a été complétée cette année par les fils de M. Morgan, à Blangy. Je veux parler de la colline du *Camp comtois*. Ces jeunes explorateurs y ont trouvé des restes oubliés qui étaient nombreux et intéressants. Plus de deux cents objets ont été extraits de ces tombes et généralement ils étaient importants. Ils augmentent la collection franque de M. de Morgan, qui est déjà considérable, et qui est la plus belle du pays après le Musée départemental. Parmi les curieux objets sortis de cette fouille, je citerai une agrafe de ceinturon ornée de trois terminaisons.



Agrafe de ceinturon en bronze (Nesle, 1872).

Enfin, une heureuse circonstance m'a permis d'acquérir à Beauvais trois inscriptions sur plomb, dont une est de 1109 et les deux autres du x^e siècle. Les inscriptions du x^e siècle sont rares parmi nous. La première est celle de la translation des restes d'Honoré, évêque de Beauvais, en 900. Cette cérémonie eut lieu à l'abbaye de Saint-Lucien, près Beauvais. Les deux autres étaient celle de Hildegarre, évêque en 972, et celle de Hugues, évêque en 980. Elles ont été trouvées à l'abbaye de Saint-Lucien, lors de sa démolition en 1815; elles avaient été recueillies par M. l'abbé Barraud, chanoine de Beauvais, qui les a cédées au département.

MOYEN AGE.

J'arrive au moyen âge, qui est fort fécond en découvertes. Ses trouvailles le caractérisent ordinairement. Des inscriptions qui nous étaient inconnues se sont révélées les unes après les autres. Je signale d'abord l'inscription latine de Saint-Godard, de Rouen. Elle servit autrefois à indiquer le cimetière. Puis, je cite un fragment de l'inscription de Guillaume Letellier, retrouvée par M. Guéroult, à Caudebec-en-Caux. C'est un débris de l'épithaphe qui orna le tombeau de ce grand constructeur.

M. Brianchon nous a révélé les légendes du manoir d'Allincourt, à Lillebonne. Elles ont été exécutées par des réformés de la fin du xvi^e siècle. Nous avons pu placer dans les galeries du Musée trois inscriptions, échappées aux démolitions de la préfecture, en 1870. Elles étaient relatives à la pose de plusieurs premières pierres du cloître et de l'église des Dominicains. L'une d'elles avait été placée par le célèbre duc de Longueville, gouverneur de la Normandie au commencement du xvii^e siècle.

Une importante découverte monétaire a eu lieu cette année dans la forêt de Brotonne. C'était une cachette du xiv^e siècle placée dans un pot vernissé d'une couleur verdâtre. Le Musée départemental a bénéficié de cette découverte.

Des clochers ont été menacés et consolidés cette année. La flèche d'Auffay, abattue par la foudre en 1867, s'est élancée de nouveau vers le ciel. C'est à l'archéologie que l'on doit d'avoir vu revivre le corps-carré qui avait disparu en 1735. Ceci n'était pas étonnant pour une époque ignorante de l'archéologie. Le clocher de Clais (canton de Londinières), qui menaçait ruine, a été consolidé. C'est une tour du xii^e siècle. Celui de Mélamare (canton de Lillebonne) est du xiii^e siècle; il devrait être consolidé, car il a été malheureusement entaillé pour y placer des stalles. J'ai vu avec plaisir que Mgr l'archevêque de Rouen avait profité de ces circonstances pour engager MM. les curés du diocèse à ne plus altérer leurs clochers.

Je ne perdrai pas l'occasion de mentionner une tête de chevalier, retrouvée dans le puits du château de Longueville. C'est probablement celle de Bertrand Duguesclin ou de La Hire, anciens comtes de Longueville. Tous deux avaient eu leur statue dans l'église de l'abbaye. Cette tête chevaleresque a été offerte au Musée départemental.



Tête présumée de Bertrand Duguesclin (Longueville, 1872.)

Je n'ai pu conserver une tombe de 1590, qui a été enlevée d'une église et qui est maintenant dans une ferme de Saint-Pierre-le-Vieux

(canton de Fontaine-le-Dun); je veux parler de celle de Philippe Desmarets, ancien seigneur de Bos-le-Comte, l'un des descendants de Charles Desmarets, capitaine de Dieppe sous Charles VII.

Une chapelle de la cathédrale de Rouen a eu le privilège de beaucoup occuper la commission des antiquités cette année. Je veux parler de la chapelle de Saint-Étienne, dite de la *Grande-Église*. L'ancien retable représentait le martyr de saint Étienne; c'était le premier témoin de Jésus-Christ. Il a été un moment question de remplacer ce martyr par le crucifiement du Sauveur. La commission s'est prononcée pour les deux scènes, celle de la mort du Sauveur et celle de saint Étienne, son premier martyr. M. Barthélemy a fait le dessin du bas-relief et M. Fulconis en a fait l'esquisse. Tous deux ont parfaitement réussi, et il est maintenant question de réunir les fonds pour cette importante opération. Il sera donné suite au projet.

Pendant la dernière guerre, la ville du Havre a été préservée des malheurs de l'invasion. Les dames de cette ville ont attribué cette faveur à la protection particulière de Notre-Dame-de-Grâce. En conséquence, elles ont voté en son honneur une statue colossale. Au moment de réaliser cette promesse, elles voulurent la placer sur une des vieilles tours de l'abbaye de Graville. La commission des antiquités et celle de l'architecture demandèrent alors que l'on préparât une place convenable. La dépense projetée s'élevait à 40,000 fr. Comme ces dames n'avaient pas cette somme, elles ont dû placer l'image sur le terre-plein de l'ancien monastère.

Le goût des musées se répand de plus en plus dans notre pays. La ville du Havre, qui avait fait pour sa bibliothèque et ses musées de peinture et d'histoire naturelle un véritable palais, avait négligé sa collection archéologique. Elle a voulu aussi avoir son musée d'antiquités et elle a créé dans une de ses galeries tout ce qui convient à l'antiquité. Maintenant elle possède un asile et elle saura où placer tout ce qui lui viendra dans l'avenir.

Je ne peux passer sous silence l'acquisition qui a été faite cette année par la ville de Rouen, je veux parler des deux grands objets céramiques qu'elle s'est procurés.

Au mois de mai dernier, des spéculateurs parisiens eurent la pensée d'enlever à notre ville deux grands globes ou sphères tracées sur faïence. Ces deux tableaux avaient figuré à l'exposition de 1867. Ils avaient été admirés et leur propriété demeurait chaque jour un problème. Ils avaient été fabriqués à Rouen, au commencement du dernier siècle. Malgré cela, ils étaient exposés à tous les hasards de

la propriété privée. La ville a fait pour les posséder un sacrifice de 12,000 fr., et ils sont aujourd'hui à l'abri de toute spéculation.

Enfin, il est une acquisition que je ne saurais passer sous silence et dont je fais tous les honneurs à M. le préfet ainsi qu'au conseil général. Je veux parler de la collection Thaurin, qui a été achetée dans la dernière session. C'est là une très-heureuse pensée, et, de cette manière, nous posséderons à Rouen tout ce qui a été trouvé depuis quinze ans, surtout pendant les grands travaux de ces dernières années. Nous sommes heureux que cette collection n'ait pas quitté notre ville, et il ne nous reste plus que la possibilité de classer et de mettre en lumière une collection de mérite, qui le deviendra encore plus étant unie à celle du Musée départemental.

L'abbé COCNET.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

M. le comte de Vogüé transmet à l'Académie une pièce fort importante concernant la découverte de la Vénus de Milo. Il s'agit de la lettre par laquelle M. Louis Brest, agent consulaire à Milo, donnait avis à M. David, consul général de France à Smyrne, de la trouvaille qui venait d'être faite dans l'île. On lit dans cette lettre que « les bras de la statue sont cassés » mais que l'on a relevé dans la niche où elle était enfouie, parmi divers autres débris, un fragment de bras et « une main mutilée tenant une pomme ». M. de Vogüé fait remarquer que cette lettre, écrite au moment même de la découverte, tranche définitivement la question de savoir en quel état était la statue au moment où elle a été signalée à l'attention de l'agent consulaire français. Il est certain qu'elle était sans bras. « Faut-il lui attribuer les débris de bras et de mains trouvés dans son voisinage? C'est ce qu'un nouvel et attentif examen de ces fragments, qui doivent être au Louvre, permettra sans doute de décider. » Ces fragments sont, en effet, au Louvre. M. Ravaisson, qui les a fait mouler, les présente à l'Académie et développe diverses considérations qui tendent à prouver 1° que la main appartient à la statue, mais est une restauration faite dans l'antiquité; 2° que cette main devait être appliquée sur une surface solide qui ne peut être, comme le savant académicien l'a toujours soutenu, que l'épaule de Mars.

M. Charles Robert met sous les yeux de ses collègues plusieurs médailles frappées en commémoration de la défaite des impériaux sous les murs de Metz en 1552. Ces médailles représentent François de Lorraine à la tête de ses compagnons entre la tour d'Enfer et le château de la porte Champenoise, sur la brèche dont les impériaux n'osèrent tenter l'assaut. C'est un document historique fort curieux. Il faudrait chercher, aujourd'hui, le point où la brèche avait été pratiquée au sud-ouest de la place, en face de la plaine de Sablau.

M. Léopold Delisle met sous les yeux des membres de l'Académie trois photographies représentant un vase de bronze trouvé dans la Sienne, sur le territoire de la commune d'Urville, et acquis pour le musée de Coustances par M. Quesnault, ancien sous-préfet de cette ville. Ce vase, dit M. de Longpérier, est un ustensile culinaire, une casserole d'un travail très-fin et très-distingué. Il est signé de son fabricant : PVDES F, *Pudens fecit*, avec l'anousvara sur l'E de PVDES pour PVDENS. Ce nom de *Pudens* se trouve sur des vases de terre rouge recueillis dans la Gaule.

Sur la proposition de la commission du prix Volney, le prix a été partagé entre M. Ch. Jovet auquel est alloué une somme de 800 fr., et M. Joseph Halévy, auquel est accordée la même somme. L'ouvrage de M. Jovet est intitulé : *Du C dans les langues romanes, loi des finales en espagnol*. Celui de M. Halévy : *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitique*.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Une découverte assez singulière a été faite à Lyon dans les fouilles pour l'église du Bon-Pasteur.

A une profondeur d'environ douze mètres et à six ou sept mètres au-dessus du sol de la rue Neyret, on a trouvé une couche de poteries (fragments de vases et surtout tuiles romaines) mises à plat, et destinées évidemment à recouvrir et à défendre un banc épais d'ossements brisés.

Ce charnier était entouré de murs au moins de deux côtés; les fouilles ne s'étendant pas plus loin, on n'a pu constater ce qui existe au delà.

Ces ossements appartiennent à des chevaux, moutons, chiens, porcs ou sangliers, chèvres. Nulle part des ossements humains.

Les ossements, réduits pour la plupart en petits fragments, forment une masse de plusieurs mètres cubes. Ils sont mêlés entre eux. Beaucoup sont pulvérisés.

Lorsque, il y a une quinzaine d'années, on exécuta le tunnel du chemin de fer de la Ficelle, on trouva à la hauteur de la rue Neyret un ossuaire analogue.

Sont-ce des débris de cuisine, des débris de sacrifices?

Les tuiles romaines, quoique brisées par la pioche, ont pu être reconstituées très-facilement. Elles sont, comme c'est la coutume, de deux espèces : tuiles plates à rebords, et chaperons pour les recouvrir. (*Havas.*)

— Parmi les nouvelles acquisitions les plus intéressantes du British Museum, on remarque quelques fragments d'architecture de Tel el Yacudeh (les monticules des Juifs), en Egypte. C'est là que se trouvait le *Vicus Judæorum* de l'itinéraire des Romains, à trente milles romains au nord d'Héliopolis. On le nomme *Onion* dans la Géographie de Ptolémée. En ce lieu, le grand-prêtre Onias IV a bâti un temple.

Les fragments dont nous parlons proviennent pour la plupart de ce temple, car ils n'appartiennent pas au style égyptien. D'autres, portant le nom de Ramsès III, ont fait partie d'un temple égyptien plus ancien, qui, d'après Josèphe, était en ruines sur le même site.

Les fragments juifs sont des tuiles de porcelaine, placées comme ornement parmi les briques et entourant le chapiteau d'une colonne.

— On écrit de Fère-en-Tardenois à l'*Echo de l'Aisne* :

« Le 20 mai dernier, un ouvrier, étant occupé à faire du sable à l'extérieur de la ville de Fère-en-Tardenois, a mis à jour trois

tombs mérovingiennes en pierre. Dans l'une d'elles se trouvait un vase funéraire de couleur brune, forme évasée, de dix centimètres de hauteur sur treize centimètres d'ouverture.

« Ce vase porte à l'extérieur deux rangées de ces sortes de caractères runiques dont la Société archéologique de Château-Thierry s'est déjà occupée avec tant d'intérêt.

« On peut ranger ces vases dans la classe des vases mérovingiens, en les comparant aux produits de Caranda.

« Un cimetière mérovingien existe donc à cet endroit; mais, ce qui rendra bien probablement les recherches difficiles, c'est qu'il s'étend sous vingt petites propriétés et jardins, dans un des faubourgs populeux de Fère. »
(Débats du 8 juin.)

— Voici une nouvelle intéressante pour les archéologues et les amateurs d'antiquités :

En pratiquant des démolitions en face de la tribune de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, on a constaté que la marche placée devant la porte d'entrée de l'édifice religieux n'était autre que le fragment d'un bas-relief antique d'une exécution remarquable.

Ce bas-relief représente une femme apposant une bandelette sur la cuisse d'un homme assis sur un globe. On ne se rend pas compte du sujet de cette sculpture.

Les renseignements qui suivent aideront peut-être à déchiffrer cette œuvre d'art.

La basilique de Sainte-Marie-Majeure, appelée aussi Sainte-Marie-des-Neiges, a été fondée, selon des historiens dignes de foi, sur un emplacement occupé par un temple dédié à Junon-Lucine. Lucine (*lux*, lumière), divinité qui présidait à la naissance des mortels, et que l'on représentait vêtue comme une matrone avec une coupe dans la main droite et une lampe dans la main gauche, c'est-à-dire éclairant tout homme qui s'apprête à boire dans la coupe de la vie. On la représentait encore assise, tenant une fleur dans la main droite, et dans la gauche un enfant emmaillotté.

Si l'on fait à Rome des découvertes de sujets antiques, on en fait pareillement de fréquentes à Paris. L'hôtel de Cluny et l'hôtel Carnavalet en possèdent de très-remarquables.

Mais ce que l'on peut voir de plus ancien et de plus curieux en ce genre, et ce que très-peu de personnes remarquent, c'est le cippe (deni-colonne sans chapiteau) placé à la Bibliothèque nationale de Paris, au bas de l'escalier qui conduit aux salles de lecture.

Ce cippe est quadrangulaire. Il a été découvert, il y a bon nombre d'années, à une grande profondeur, dans une fouille qui fut faite sous les bâtiments qui bordaient la rue de la Barillerie, aujourd'hui boulevard du Palais, en avant de la Sainte-Chapelle.

Le monument ne porte aucune inscription et présente sur ses quatre faces des figures ayant deux mètres de hauteur. Sur un côté, on reconnaît

Mercure représenté avec tous ses attributs. Sur une autre face, on voit une image d'Apollon armé de l'arc et du carquois; il tient d'une main un poisson et de l'autre s'appuie sur un gouvernail. La troisième face représente une femme portant un caducée, attribut qui paraît s'appliquer à la mère de Mercure. Enfin, sur le quatrième côté est un jeune homme ayant des ailes, tenant un globe dans la main droite; il est prêt à s'élançer dans les airs.

Ce cippe est regardé comme ayant son origine sous le règne de Tibère. Ce curieux débris, trouvé dans l'île qui fut le berceau de Lutèce, démontre l'importance, déjà sensible à cette époque, du commerce et de la navigation de la Seine sous la domination romaine.

Nous revenons, en terminant, à la trouvaille qui vient d'être faite à Rome, pour dire que ces sortes de découvertes sont assez fréquentes, surtout dans des endroits où l'on ne soupçonnerait guère qu'il existe des richesses artistiques. Ainsi l'on trouve à divers coins de rues de Rome des plaques en marbre sur lesquelles sont inscrites les prescriptions de l'autorité relatives à la propreté des voies publiques. Eh bien! ces pierres sont quelquefois des bas-reliefs retournés. (*Débats* du 8 juin.)

— A chaque instant, dit le *Courrier de la Creuse*, les nouvelles constructions font découvrir à la Souterraine des fragments de monuments gallo-romains rencontrés sur le parcours de la voie romaine qui conduisait de Breilh à Poitiers.

Cette voie contourait le fort, en se dirigeant de la porte des Morts à la tour de l'Espion.

Lundi dernier, les ouvriers occupés à placer les trottoirs de la rue Neuve-du-Marché-au-Blé ont rencontré deux sépultures à quelques mètres l'une de l'autre. La première, évidemment gallo-romaine, consistait en vases ou urnes de pierre et de terre; le tout était rempli de cendres et d'ossements.

La seconde sépulture, remontant seulement au moyen âge, renfermait un assez grand nombre de pièces d'argent qui ont été jetées sur le sable et presque toutes enlevées par les passants.

La plupart de ces pièces appartiennent à Philippe VI de Valois et sont de soixante au marc.

La semaine dernière, on retirait également d'une substruction du marché au blé l'inscription funéraire suivante :

OCTO IDVS.
NOVEMBRIS.
OBIIT CENOS.
VXOR PETRI.

(*Débats* du 12 juin.)

— A Frioul (autrefois le Forum Julii) il a été fait récemment une intéressante trouvaille archéologique, sur laquelle un travail spécial vient d'être publié.

A l'occasion du repavage d'une place, le syndic de l'endroit eut l'idée

de faire pratiquer des fouilles qui amenèrent la mise au jour de quelques murailles anciennes, de mosaïques en marbre, de pierres de couleur entrant dans la composition de ces mosaïques. L'intérêt n'est pas là. Mais on rencontra une grande pierre plate grossièrement taillée, et dans cette pierre, entre des murs formés de briques épaisses et carrées, un sarcophage en pierre avec couvercle de marbre.

Le couvercle avait, selon la coutume romaine ordinaire, la forme d'un toit avec les cornes habituelles dans les coins et les cercles gravés sur les deux frontons. Le couvercle fut soulevé avec beaucoup de précautions, et l'on trouva dans le sarcophage les restes d'un cadavre. Le crâne, les côtes et les jambes étaient presque entièrement en dissolution; ce qu'il y avait de mieux conservé, c'étaient les omoplates et les avant-bras. La tête, tournée du côté de l'ouest, reposait sur un coussinet de briques, encastrées dans la muraille; le corps, sur une planche pourrie. Le cadavre mesurait au moins un mètre quatre-vingts centimètres. A droite, à côté de la tête, se trouvait un fer de lance, long de vingt centimètres; les débris du bois de cette même lance s'y trouvaient également, mais rompus (ils l'avaient été pour être insérés dans le cercueil); à gauche, les restes, en dissolution, d'une épée en fer avec fourreau de bois travaillé. Sur les jambes était déposée la partie supérieure d'un casque en fer, avec ornements de bronze primitivement dorés, et à côté le corps d'un bouclier de fer qui, vraisemblablement, avait été couvert de bois et de cuir. Pour chaussure, des restes de cuir et des épérons de bronze, sans mollettes; pour vêtement, des morceaux d'une double étoffe, une claire et une sombre, entrelacée de fils d'or. Dans la région de la poitrine, une croix grecque, mesurant onze centimètres de chaque côté, laminée en or et ornée de pierres précieuses, au nombre de neuf, alternant avec l'empreinte d'une tête de saint. La croix avait été cousue sur le vêtement, comme l'indiquaient de petits trous qu'on remarquait aux extrémités. On y trouva encore un anneau d'or dans lequel était enchâssée une monnaie d'or de Tibère; en outre, une fibule d'or, avec champ carré en émail. Sur le pied droit du cadavre reposait une bouteille en verre, avec un long col et une large ouverture, contenant environ un litre et demi, et remplie aux deux tiers d'eau pure comme l'analyse chimique l'a prouvé. Tous ces objets, recueillis avec soin et enfermés dans une caisse vitrée, ont été déposés dans le musée de la ville, musée déjà riche en antiquités romaines et autres. Le couvercle de marbre du sarcophage ayant été débarrassé de tous les éléments éraugés qui y étaient attachés, on y a déchiffré le mot *Gisul*, inscrit en caractères de la première période lombarde, d'où il résulte que le tombeau contient les restes du duc Gisul de Frioul, neveu du roi Alboin qui, selon Paul Diacre, fut promu duc en 568 et qui succomba en 615, dans un combat contre les Avars. (Journal officiel)

— La *Revue* est que, que dirige notre collaborateur M. Gaidz, paraît encore à de longs intervalles et reste, ou peu s'en faut, à l'état d'annuaire; mais elle n'en garde pas moins son importance comme recueil de mé-

moires et surtout de renseignements. A cet égard, les livraisons déjà parues de son deuxième volume présentent un véritable progrès. La bibliographie a reçu de nouveaux développements et tous les ouvrages relatifs aux études celtiques y sont appréciés. Plus utile encore à notre avis est la « Revue des périodiques » inaugurée dans ce volume : tous les travaux ou articles relatifs aux études celtiques qui sont disséminés dans les revues ou dans les recueils des sociétés savantes des Iles Britanniques, de France et d'Allemagne sont signalés et, s'il y a lieu, analysés; c'est une mine de renseignements des plus précieuses, surtout pour des études encore à l'état sporadique et où il est souvent difficile de s'orienter. Par cette richesse de matériaux, la *Revue celtique* devient de plus en plus l'organe officiel des études celtiques et un recueil indispensable à qui veut se tenir au courant de leur progrès.

Voici le sommaire de la deuxième livraison du tome II qui paraît en ce moment, et où nous remarquons une belle carte linguistique d'Ecosse.

I. Noms germaniques dans des inscriptions latines du Rhin inférieur, par M. H. Kern. II. Present limits of the Celtic language in Scotland (with a map), by James A. H. Murray, Esq. III. Etymological Scraps, by John Rhys, Esq. IV. Mythological Notes, by Whitley Stokes, Esq. V. Recherches sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain, par M. H. d'Arbois de Jubainville. VI. *Ch breton armoricain*, par M. L. Havel. VII. Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par M. L. F. Sauvé. — MÉLANGES : 1° Supplément à la liste des mots relevés sur les monnaies gauloises, par M. A. de Barthélemy. 2° Chansonnette bretonne, recueillie et traduite par M. F. M. Luzel. 3° Le Mystère des Trois Rois à Vannes, par M. H. d'Arbois de Jubainville. 4° Les Sociétés savantes de Bretagne. — Bibliographie. — Revue des périodiques. — Nécrologie. — Chronique.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*. N° V, mai 1874, 2 feuilles.

Séances des 20, 27 mars et 10 avril. Fouilles de Tanagre et de Cervetri. Fragments de lettres consulaires. Inscription de Céré. Peinture murale découverte sur l'Esquilin.

On lira avec intérêt, dans ce numéro, la lettre de M. Otto Lueders à M. Henzen. Ce sont les premiers détails qui nous arrivent d'Athènes sur cette nécropole de Tanagre d'où sont sorties en si grand nombre, dans ces derniers temps, ces charmantes terres cuites dont le Louvre possède aujourd'hui de si beaux échantillons. Ces détails sur le plan de la nécropole, sur la forme et la dimension des tombes, sur les inscriptions qui y ont été relevées, sont encore bien succincts et bien incomplets, et il ne pouvait guère en être autrement, les fouilles n'ayant été faites jusqu'ici que d'une manière clandestine, par des paysans qui n'avaient qu'un but, s'emparer d'objets dont ils pussent tirer un bon prix. Attendons le résultat des travaux qui doivent, nous dit-on, être prochainement entrepris sur ce terrain aux frais et par les soins de la Société archéologique d'Athènes.

— *Archæologische Zeitung*, nouvelle série, t. VI, 4^e cahier.

E. Hübner. La Source minérale d'Umeri, sur une coupe d'argent de Castro Urdiles. M. Hertz. Statuettes de terre cuite d'acteurs. H. Blümmer. Deux statuettes de bronze inédites. G. Hirschfeld. Dionysos châtie les satyres, sur un vase peint trouvé en Attique. R. Engelmann. Sur un vase du musée de Vienne représentant le mythe d'Io; Sur une mosaïque décrite et figurée par Guattani, *Memorie enciclopediche*, t. III, p. 47; Sur un bas-relief du musée national à Naples; Sur un bas-relief publié dans l'*Archæologische Zeitung*, 1862, pl. 165, 1, p. 298 Kékulé (R.) Sur la restauration de la Vénus de M.Io (pl. 16). MÉLANGES. — E. Hübner. Sur le portrait d'une romaine, le prétendu buste de Clytia; Sur un nouveau cachet d'oculiste provenant d'Angleterre; Sur une inscription romaine d'Aix-la-Chapelle. R. Weil. Inscriptions locriennes. Découverte dans la plaine de Troie. R. Förster. Sur un sarcophage représentant l'enlèvement de Proserpine, dans le palais Ricasoli-Fridolfi à Florence. E. Curtius. Un colosse nouvellement découvert à Chypre. — NOUVELLES.

Le volume se termine par une table très-riche de toutes les publications qui ont paru dans le courant de l'année et qui, de près ou de loin, touchent à l'archéologie. Cette bibliographie a été dressée par M. R. Engelmann.

Nous avons remarqué surtout dans ce volume la dissertation de M. E. Hübner sur la coupe d'argent qui représente la source thermale d'Umeri. Il semble en résulter ce fait curieux, qui n'avait point été soupçonné jusqu'ici, c'est que, dans l'antiquité comme de nos jours, les eaux minérales s'expédiaient et se consommaient à distance. On ne peut guère expliquer autrement une des représentations qui figurent sur la coupe.

— Le second fascicule de la seconde année de l'*Ephemeris epigraphica* contient un document de premier ordre, les parties récemment retrouvées en Espagne, sur trois tables de bronze, de la *Lex coloniarum Genetivarum Urbanorum*. Ce monument législatif, dont l'importance ne le cède pas aux fameuses tables de Salpensa et de Malaga, date de Jules César, quoique la transcription que nous en possédons ne paraisse pas remonter au-delà du temps des Flaviens. Dans le dernier numéro du *Journal des Savants* (mai), M. Ch. Giraud, qui avait autrefois fait connaître en France les tables de Salpensa et de Malaga, étudie les bronzes d'Osuna. Dans l'*Ephemeris*, le texte a été établi par M. Mommsen, d'après l'édition princeps donnée par M. de Berlanga, et le commentaire se partage entre MM. Mommsen et Hübner, M. Ch. Giraud n'a pas de peine à nous montrer, par l'analyse à laquelle il se livre, combien ce document nous fournit de détails nouveaux et curieux sur le droit municipal et l'administration provinciale.

— Le numéro de juin 1874 du *Journal des Savants* contient : *Essai d'une histoire de la langue grecque*, par M. Egger; *l'Outtarukânda*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; *Histoire de la géographie*, par M. Alfred Maury; *Principes de mécanique*, par M. J. Bertrand; *Poésies de Jean Vauquelin*, par M. P. Paris, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE

Musaici cristiani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV, par le commandeur J. B. DE ROSSI. Roma, Spithæver.

M. J. B. de Rossi, dont l'infatigable érudition ne néglige aucune des matières intéressantes pour l'archéologie chrétienne, a commencé, depuis deux ans, une publication définitive sur les mosaïques antérieures au xv^e siècle qui décorent les églises de Rome. Chacune d'elles doit faire l'objet d'une reproduction chromolithographique et d'une notice historique et critique, dans laquelle le savant auteur se propose d'en interpréter le sujet, d'en déterminer la condition et surtout d'en fixer l'âge. Un discours préliminaire résumera les enseignements des notices ; il fera suivre les phases et la marche de l'art chrétien.

Cette dissertation générale, quoique destinée à prendre place en tête du livre, ne paraîtra qu'après les études particulières sur les diverses mosaïques. On le voit, M. J. B. de Rossi reste fidèle à sa méthode de prédilection ; il veut procéder ici, comme toujours, de l'analyse à la synthèse. Soit que, dans son goût pour les travaux excellents, il se réserve, jusqu'à la dernière heure, la faculté de mûrir une solution ou de combler une lacune, soit que, par un excès de scrupule, il se refuse à poser aucune conclusion avant d'avoir soumis au lecteur toutes les pièces probantes, il laisse en suspens l'indication même de l'ordre chronologique des monuments qu'il passera en revue. Pour éviter jusqu'à l'apparence d'une classification anticipée, le texte n'est pas paginé et la succession des livraisons ne correspond nullement à celle des mosaïques.

C'est peut-être pousser le principe jusqu'à l'abus, car il s'agit d'un ouvrage de longue haleine, dont les éléments constitutifs resteront ainsi longtemps éparés et dépourvus de liaison. Deux fascicules seulement ont été mis au jour en 1872, deux autres en 1873, et, si la progression ne s'accélère pas, il ne faudra guère moins d'une quinzaine d'années au dernier pour arriver à son tour, d'autant plus que, dépassant les engagements de son programme, M. J. B. de Rossi ne craindra pas, sans doute, de faire quelques excursions dans un domaine qui lui est cher à juste titre et d'emprunter quelques mosaïques aux catacombes de Rome ; il l'a déjà montré.

En effet, le premier fascicule débute par une double mosaïque de la première moitié du iv^e siècle ou même de la fin du iii^e, qui appartient à la

bibliothèque Chigi et qui provient du cimetière de Cyriaque ; elle consiste en deux disques détachés d'une sépulture, l'un offrant le portrait de la défunte ensevelie en cet endroit, l'autre celui de son mari. La mosaïque absidale de l'église de Santa-Maria-Nuova, plus généralement connue sous le nom de Santa-Francesca-Romana, forme le complément de cette livraison. Le deuxième fascicule est consacré à la mosaïque de la loggia de Sainte-Marie-Majeure ; un spécimen du pavement de cette basilique y est joint. Le troisième fascicule donne la mosaïque de l'arc de San-Lorenzo-in-agro-verano ou Saint-Laurent-hors-les-murs, et celle de la nef de Sainte-Sabine. Enfin, le quatrième fascicule contient la mosaïque absidale de la basilique de Sainte-Agnès-hors-les-murs ; un second spécimen du pavement de Sainte-Marie-Majeure le termine.

M. J. B. de Rossi s'attache à établir la date de ces différentes œuvres en consultant l'épigraphie, en interrogeant et en confrontant tous les documents écrits qui peuvent élucider la question. Obligé de suppléer à la certitude par l'induction, l'illustre archéologue a le secret de transformer l'induction en certitude. C'est ainsi qu'il a trouvé des arguments aussi nouveaux que décisifs pour confirmer la possession d'état en vertu de laquelle la mosaïque de la nef de Sainte-Sabine est attribuée aux commencements du v^e siècle. C'est ainsi qu'il a restitué à la seconde moitié du xii^e siècle l'exécution de la mosaïque absidale de Santa-Maria Nuova (Santa Francesca-Romana). D'un passage d'Anastase le Bibliothécaire relatif aux travaux d'ornementation entrepris dans cette église par les soins de Nicolas I^{er}, Ciampini avait inféré que la décoration actuelle de l'abside remontait au ix^e siècle, et M. Vitet, qui ne connaissait aucun fait propre à l'infirmer, avait accepté cette assertion, sans dissimuler toutefois l'analogie que certains détails de la composition présentent avec la manière du xii^e siècle. Plusieurs écrivains allemands et anglais, également frappés de la question de style, mais trop prompts à en exagérer la portée, n'avaient pas hésité, au contraire, à passer d'un extrême à un autre et à rattacher la mosaïque aux restaurations accomplies sous le pontificat d'Honorius III, dans la première moitié du xiii^e siècle. Entre ces deux partis excessifs qui répugnaient à sa clairvoyance, M. J. B. de Rossi a cherché si quelque renseignement négligé ne justifierait pas un moyen terme. Or, il a constaté qu'en 1161 le pape Alexandre III lit en grande pompe une nouvelle consécration de l'église, à laquelle, dans le même moment, Cencio Frangipani assura une dotation. Ce double fait atteste que, vers le commencement de la seconde moitié du xi^e siècle, Sainte-Françoise-Romaine fut l'objet de la sollicitude du souverain pontife et de la famille Frangipani, l'une des plus riches et des plus puissantes de la Rome féodale. N'y a-t-il pas là une présomption pertinente que des embellissements y furent exécutés à cette époque ? Et voici que cet indice historique concorde précisément avec le cachet de la mosaïque ressemblante par tant de nuances, comme le relève à bon droit M. J. B. de Rossi, à celles de Santa-Maria-in-Trastevere, qui sont de l'année 1140. La conséquence se déduit d'elle-même, et

désormais la date de la mosaïque absidale de Sainte Françoise-Romaine ou Santa Maria-Nuova, rajeunie de trois siècles, doit être arrêtée à l'an 1161.

Il est facile de juger, sur ce bref aperçu, combien les nouvelles études de M. J. B. de Rossi sont précieuses pour l'histoire de l'art. Elles constituent véritablement une histoire de la peinture religieuse à Rome par les mosaïques depuis les origines de l'art chrétien jusqu'à sa rénovation et même un peu au delà, et on en sent tout le prix si l'on considère la rareté des peintures proprement dites, fresques ou tableaux, que cette période nous a transmises. Ajoutons, ce qui n'est pas à dédaigner, que l'exécution matérielle de l'ouvrage répond au mérite du fond et à l'importance du sujet. Le texte, bilingue, est imprimé sur feuilles grand in-folio, en italien dans la partie supérieure de chaque page, avec version en français dans la partie inférieure. Les chromolithographies sont d'une remarquable exactitude et d'une grande beauté. En un mot, rien n'a été épargné pour faire de cette publication un splendide monument, qui honore à la fois l'art et l'archéologie.

LOUIS LEFORT.

Notice sur une inscription romaine qui se trouve dans la commune du Plan-d'Aulps (département du Var, arrondissement de Brignolles, canton de Saint-Maximin), par M. l'abbé J. J. L. BARGÈS.

Cette notice est accompagnée d'une planche qui représente, au cinquième de l'exécution, l'inscription et la dalle de pierre qui la porte. Voici la transcription de ce texte, que M. l'abbé Bargès rapproche d'un autre monument votif trouvé dans la même région et dédié aussi aux *Matres* :

MATRIBVS
ALMAHABVS
SEX · VINDIVS
SABINVS
V · S · L · M.

Il prouve ensuite, par différentes citations d'anciens titres, que le territoire désigné aujourd'hui sous le nom de *Plan d'Aulps* était, au moyen âge, appelé *vil'a Almes*, *villa de Almas*, et le village lui-même, *Castrum Almes* ou *Castrum de Almis*, nom dans lequel on retrouve aisément le titre donné aux *Matres* de la fontaine près de laquelle a été trouvée cette inscription. Il cherche à montrer aussi que le nom actuel *Aulps* (*Aou* en provençal) peut venir aussi d'*Almes* par une transformation graduelle ; mais il n'exprime cette conjecture que sous toute réserve. Comme il le dit d'ailleurs en finissant, il n'a voulu que porter à la connaissance des hommes compétents un texte qui n'avait pas été relevé jusqu'à ce jour, et montrer ce que gagnerait la science, le jour où chacun de ceux qui, dans leurs excursions, rencontreraient quelque monument ignoré et souvent prêt à périr, se ferait un devoir de l'arracher à la destruction et de le publier.

Etruscan researches, by ISAAC TAYLOR. Londres, Macmillan and Co., 1874, in-8.

Nous ne pouvons avoir la prétention d'entreprendre, dans la *Revue*, la critique et la discussion d'un ouvrage comme celui de M. Taylor. Le savant anglais a cherché dans les langues de la famille touranienne la clef de cette langue étrusque qui, malgré le grand nombre des monuments et les facilités que semble présenter son alphabet, si voisin de l'alphabet grec et dérivé comme lui de l'alphabet phénicien, reste encore une énigme proposée à la curiosité des érudits. Par l'accueil plein de réserve, pour ne pas dire plus, qu'ont fait au livre de M. Taylor des maîtres comme M. Max Müller, nous voyons que la méthode de M. Taylor semble laisser beaucoup à désirer, qu'il a pris un peu au hasard dans les vocabulaires et les grammaires des langues touraniennes les mots et les formes qu'il rapprochait des mots et des formes étrusques; il semble qu'il ne se soit point préparé par une éducation linguistique suffisante à la tentative hardie dont il a conçu la pensée. Quoi qu'il en soit, il n'est point possible, son système d'interprétation péchât-il par la base, qu'il n'ait point fait tout au moins quelques découvertes de détail, mis en lumière des faits curieux, appelé l'attention sur tel ou tel fait, sur tel ou tel détail de langue, de mythologie, de civilisation qui n'avait pas encore été assez étudié. De toute manière, si le système de M. Taylor ne satisfait pas aux exigences de la critique, il aura du moins le mérite, par les réfutations qu'il provoquera, de faire écarter définitivement l'hypothèse de l'origine et du caractère touranien des Étrusques; il rétrécira ainsi le champ sur lequel doit s'exercer la curiosité des philologues, et par là il hâtera la solution d'un problème qui ne peut, ce semble, manquer d'être résolu avant qu'il soit longtemps. Le génie critique de notre siècle a pénétré le mystère de l'égyptien, du zend, de l'assyrien, reconstitué la grammaire et le vocabulaire de langues écrites avec des alphabets dont chaque signe était pour nous un mystère qui devait paraître à jamais impénétrable; ici nous connaissons la valeur des signes par l'identité qu'ils présentent avec les caractères du grec et du latin, ainsi que par le rôle qu'ils jouent dans de nombreuses transcriptions de noms grecs et latins que s'étaient appropriés les Étrusques, enfin par les transcriptions de noms étrusques que nous fournissent les Grecs et les Latins. La différence paraît tout à l'avantage de l'étrusque. Le jour où des savants, préparés à cette tâche par un véritable apprentissage philologique, porteront dans l'étude des textes étrusques la lente et sévère méthode que M. Michel Bréal applique en ce moment aux tables Eugubines et à l'ombrien, les voiles tomberont, et l'on s'étonnera d'être resté si longtemps dans l'ignorance.

DE

QUELQUES PIÈCES CURIEUSES

DE VERRERIE ANTIQUE

Au printemps de 1870 je me trouvais à Marseille, où je fus mis en rapport avec M. Augier, premier attaché au cabinet des antiques du palais Borély. Cet archéologue possède une collection où se voient les pièces les plus rares, collection qu'il a formée avec de médiocres ressources, en profitant, autant qu'il a été en lui, des bonnes occasions que la ville laissait échapper. L'administration de Marseille était alors, et est encore, comme celle de beaucoup de nos villes. Elle n'a pas souvent de fonds disponibles pour acquérir les antiquités qu'on lui propose pour son musée. Aussi les découvertes, si fréquentes dans le département des Bouches-du-Rhône, s'éparpillent-elles entre les mains des brocanteurs, et les documents les plus précieux pour l'histoire ancienne du pays s'en vont au dehors, sans indication de leur provenance ou même sous l'étiquette d'une origine déguisée, prendre place dans les magasins des marchands et dans les collections particulières. Il est heureux que quelques hommes éclairés se dévouent pour le public en empêchant, selon la mesure de leurs moyens, cette funeste exportation.

La collection de M. Augier est surtout remarquable sous le rapport de la verrerie. Elle renferme un riche assortiment de flacons de toutes formes, et beaucoup de ces grandes urnes cinéraires en verre blanc, bleu ou verdâtre, qui ont des couvercles ornés. Mais ces ouvrages, dont les analogues sont bien connus, ne furent pas ceux qui attirèrent le plus mon attention. Je m'attachai de préférence à des objets de moindre apparence, voire même à des fragments informes, qui me semblaient ouvrir des aperçus nouveaux sur les usages et sur l'industrie des anciens. Les observations que je fis alors, jointes à d'autres du même genre auxquelles je m'étais livré auparavant

ou dont j'avais pris note dans mes lectures, m'ont semblé de nature à compléter sur quelques points l'utile monographie publiée récemment par M. Deville (1).

M. Augier a réuni un grand nombre d'échantillons de verre coloré, produits des fouilles qui ont été exécutées, tant pour la construction des ateliers du chemin de fer à Arles, que pour celle de la voie qui relie à présent cette ville à Montpellier.

Arles, la petite Rome des Gaules, comme l'a appelée le poète Ausone, se composa, sous les empereurs, de deux parties dont l'une occupait l'emplacement de la commune actuelle de Trinquetaille, à la pointe du delta du Rhône. Des rebuts de pâtes vitrifiées, dans lesquelles on voit le mélange de plusieurs couleurs, y ont été trouvés en assez grande abondance pour témoigner qu'il y eut là une fabrique où l'on travaillait le verre à la façon de Sidon et d'Alexandrie. Il est donc permis de considérer comme indigènes les vases de cette espèce que recèle partout le sol de la ville, et qui en sortent dans leur entier ou par éclats, toutes les fois qu'on fait une fouille. Pline eut probablement en vue cette fabrique d'Arles, lorsqu'il consigna, dans son histoire du verre, que la Gaule venait de se mettre à cette belle industrie (2).

Les verres veinés, jaspés, réticulés ou semés de bouquets, que fournissent les sépultures romaines, attirèrent particulièrement l'attention du comte de Caylus, au siècle dernier. Cet antiquaire était dans une grande admiration des effets produits par le mélange des couleurs dans une même pâte. Il voulut savoir comment on était parvenu à l'exécuter. Consultés par lui, les verriers de Paris, qui alors ne savaient faire que des bouteilles et des verres à boire, donnèrent des réponses si peu satisfaisantes, qu'il eut recours à un médecin nommé Majault, expérimentateur habile qui s'occupait de chimie. Celui-ci non-seulement imita à la perfection les échantillons qui lui avaient été confiés, mais il enseigna à M. de Caylus les procédés dont il s'était servi, et M. de Caylus à son tour voulut en faire profiter le public. Ces procédés sont décrits à la fin du premier volume du *Recueil d'antiquités*. La démonstration est accompagnée d'une planche qui met sous les yeux du lecteur les diverses combinaisons sur lesquelles s'exerça M. Majault. Il serait à désirer qu'on en fit autant pour tous les échantillons qui sont dans les musées ou que mettent à jour les découvertes, de telle sorte que

(1) *Histoire de la verrerie dans l'antiquité*. In-4, Paris, Morel, 1873.

(2) *Hist. nat.*, t. XXXVI, c. 66.

l'inventaire de tout ce que les anciens ont fait en ce genre pût être dressé un jour. C'est un point sur lequel M. Deville me semble n'avoir point suffisamment insisté.

Quoique ma visite chez M. Augier ait été longue, je n'ai pas eu le temps de prendre le dessin de tous les échantillons qu'il me montrait. J'en copiai seulement trois ou quatre; mais ils avaient leurs analogues dans Caylus, sauf un dont je donne la figure (pl. XIII, fig. 1). C'est un bord de coupe en verre améthyste, réticulé de blanc mat avec un chiné jaune dans les mailles.

Le nombre des fragments veinés à l'imitation de l'agate l'emporte de beaucoup sur les autres. Il y a aussi des morceaux de couleur une, et, comme on va le voir, ce ne sont pas les moins intéressants.

M. Augier voulut bien me donner des uns et des autres une quinzaine d'échantillons que j'envoyai par l'entremise de M. Cournault, conservateur du Musée lorrain, à la cristallerie de Baccarat. Je désirais avoir sur la composition chimique de ces fragments l'avis des hommes compétents. Il résulte des analyses faites sous les yeux de M. Michaud, directeur de l'établissement, que les Romains connaissaient la plupart des substances employées aujourd'hui pour colorer le verre.

Le blanc mat, appliqué comme doublure ou introduit dans la masse à l'état de filet, est du bioxyde d'étain; le bleu clair ou foncé a été obtenu par le cobalt, le vert émeraude par le protoxyde de cuivre, le vert prase par le bioxyde du même métal, le violet améthyste par le bioxyde de manganèse, le rouge vin par une solution à base d'or, le rouge sang par une composition qui est la même que celle du pourpre de la verrerie moderne (silice, potasse, plomb, étain, cuivre et fer); le jaune transparent par le chlorure d'argent, le jaune mat de la teinte du soufre par l'urane.

Cette dernière constatation n'a pas peu surpris M. Michaud. Elle prouve une fois de plus la justesse de la sentence d'Horace :

Multa renascentur quæ jam cecidere.

L'un des titres de Klaproth à la célébrité est, en effet, d'avoir découvert l'urane en 1789. Ce n'est pas, du reste, la première surprise de ce genre qu'aient éprouvée les chimistes. M. Chevreul n'a-t-il pas dégagé d'une composition que contenait un vase trouvé en Vendée les acides oléique et margarique, que la chimie connaissait seulement depuis 1811 (1) ?

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII, p. 191 et 206

Un éclat provenant d'une très-petite coupe était de cette couleur rouge qui a été assimilée au pourpre des verriers. Le verre est opaque. Son apparence est tout à fait celle du laque chinois. M. Michaud a fait au sujet de ce fragment la remarque que l'industrie actuelle ne produit rien de semblable, attendu que le pourpre, dont la composition chimique est la même, ne s'emploie qu'à l'état de doublé transparent.

Un autre échantillon, où le même rouge se trouvait introduit comme marbrure avec de l'émail blanc dans une masse de couleur améthyste, a été également signalé comme un produit qui n'est jamais sorti des fabriques modernes.

Il y a bien apparence que le verre rouge opaque est l'*hématin* vanté par Pline comme l'une des choses remarquables qui se faisaient en verrerie (1). Le nom convient à ce produit beaucoup mieux qu'au verre grenat transparent. Je fais cette remarque parce qu'une petite urne de cette dernière substance, que possède la Société archéologique de Montpellier, a été produit comme un échantillon de l'hématin (2). La pièce provient d'Hautemur (Hérault), lieu si riche en antiquités. Elle est par l'élégance de sa forme un vrai chef-d'œuvre d'art; mais, sans rien diminuer de sa valeur, on peut lui dénier un titre que son apparence ne justifie pas. D'ailleurs le grenat transparent était trop facile à obtenir pour que Pline l'eût eu en si grande recommandation. Le verre de cette teinte était encore fabriqué à l'époque barbare. On le préparait en tablettes pour l'incruster dans le métal. C'est la décoration ordinaire des bijoux mérovingiens.

L'art de mélanger les couleurs dans la pâte d'une même pièce ne paraît pas s'être étendu au reste de la Gaule. Les fabriques que l'on suppose avec toute sorte de vraisemblance avoir existé en Poitou, dans le pays de Caux et sur les bords du Rhin, n'ont fourni à la consommation que du verre blanc ou du verre coloré d'une seule teinte, autant, du moins, qu'il est permis de l'inférer du plus grand nombre des vases ou débris de vases extraits du sol de ces contrées. Tout au plus s'est-il présenté quelques échantillons du mariage des couleurs, obtenu par la soudure de baguettes de couleur différente sur des fonds blancs, verts, jaunes ou bleus.

Je ne laisserai point échapper l'occasion de citer en ce genre l'assortiment trop peu connu qui fut trouvé, il y a quelques années, à Grues en Vendée, dans un tombeau de la fin du VI^e siècle.

(1) « Fit et tincturæ genere... totum rubens atque non translucens *hematinou* appellatum. » *Hist. nat.*, l. c.

(2) *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 533.

La sépulture était celle d'une femme. M. Benjamin Fillon en a publié et discuté le contenu (1). Elle a donné, en même temps que de curieux bijoux et objets de toilette en argent, un plat creux de vingt et un centimètres de diamètre en verre jaune pâle, orné extérieurement d'un filet appliqué de même couleur; une écuelle de verre tout pareil sans ornement; une bouteille en verre blanc avec un filet rouge serpentant autour du col; un goulot de flacon en verre bleu; un bol en verre vert foncé, presque opaque, godronné de filets jaunes et portant le nom **EVTVCHIA** en lettres d'émail blanc.

M. Deville a reproduit cette dernière pièce dans son ouvrage (2), mais séparée des autres qui l'accompagnaient, et sans l'explication qui aurait été nécessaire pour en établir la valeur. Il en résulte que le vase de Grues, même avec l'indication de sa provenance, peut être pris pour un ouvrage d'une époque plus ancienne, que la personne auprès de qui on le déposa avait conservé de son vivant à titre de curiosité. Cette supposition n'est plus possible lorsqu'on voit tous ces vases réunis ensemble; car ils ont entre eux, par leur façon, une analogie manifeste. Il faut donc admettre que les verreries romaines fonctionnaient encore dans la Gaule sous les petits-fils de Clovis, et cela n'étonnera ni les personnes à qui sont familiers les textes de cette époque, ni celles qui songent à la quantité de verre coloré qu'il a fallu fabriquer pour exécuter la décoration de tant d'églises qui furent alors entièrement revêtues de mosaïques.

Comme preuve de la vulgarité de la vaisselle de verre dans l'ouest de la Gaule mérovingienne, nous avons le témoignage de Rurice, évêque de Limoges, faisant des envois de cette sorte de vaisselle (3), et celui de Fortunat, recevant de l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers des poulets tout accommodés qui lui étaient envoyés dans un plat de verre :

Intumuit pullis vitreo scutella rotatu (4).

Le plat de Grues nous donne une idée de celui dont le friand Italien a célébré le contenu. Quant au vase marqué du nom d'Eutuchia, il reste au-dessous des coupes de verre doré et du beau hanap, également de verre, que, deux cents ans plus tard, Anségise offrit en présent à l'église de Saint-Wandrille (5).

(1) *Poitou et Vendée*, art. Grues.

(2) *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, p. 57 et pl. 66 b.

(3) Du Cange, v^o *Vitrarium*.

(4) *Carmina*, l. XI, n^o 10.

(5) « *Cuppas vitreas auro ornatas duas . . . hanapum vitreum optimum unum.* » *Chronicon Fontanellense*, c. 17.

Revenons à la collection de M. Augier.

J'y ai recueilli une marque de fabrique, que j'ai tout lieu de croire inconnue. Elle est exécutée en relief sur le fond d'un flacon de verre blanc. Elle consiste en un rameau palmé autour duquel est disposé à l'envers la légende **VALIRMVS** (pl. XIII, fig. 2). Ces caractères forment-ils deux mots ou un seul? Sont-ils le nom du verrier ou de l'inventeur du liquide que contenait la fiole? J'avoue ne pas le savoir. Les marques inscrites sur les verres sont énigmatiques entre toutes. Plusieurs ont été discutées à diverses reprises dans la *Revue archéologique*, sans que les savants antiquaires dont elles ont exercé la sagacité soient parvenus à des résultats bien satisfaisants (1). Le mieux, au point où l'on en est, est de consigner purement et simplement toutes celles qui se présentent. C'est pourquoi j'ajouterai ici au **VALIRMVS** de M. Augier les inscriptions de deux autres estampilles rondes, posées également sur des fonds de fioles. Elles n'ont pas encore circulé, quoiqu'elles ne soient point inédites.

L'une, qui est aujourd'hui au musée de Besançon, provient de Luxeuil et a été signalée par M. le docteur Delacroix (2). Elle se compose des mots **APPIA PINOSSI** formant légende autour des abréviations **AVR · GEL · F**.

L'autre fut découverte, il y a deux ans, à l'Ilot-les-Vases de Nalliers (Vendée). M. Fillon l'a fait connaître dans un journal du pays (3). On lit dans le champ de l'estampille les deux lettres **A · F**., et autour, en légende : **A · V · M · CN · ALINGV**. Le voisinage d'une localité très-ancienne appelée *le Langon*, et qui a dû se dire autrefois *Alingo*, *Alingone*, comme Langon en Aquitaine, a suggéré à M. Fillon l'idée de chercher une dénomination topographique dans le dernier mot de cette inscription.

Pendant que nous en sommes aux marques de verriers, c'est le cas de diminuer l'importance d'un fait qui a été signalé, il n'y a pas longtemps, comme une conquête nouvelle de l'archéologie.

A propos d'un recueil des inscriptions romaines de Cologne, un érudit allemand a prétendu que la marque **FRONTINO** d'une fiole de verre était la première de son espèce qui nous donnât le nom complet d'un fabricant (4). Cependant, on n'a qu'à recourir au 21^e volume du *Bulletin monumental*; on y trouvera à la page 503

(1) Voir les années 1867 et 1868.

(2) *Les sources ferrugineuses de Luxeuil*, notice sur les fouilles faites en 1857 et 1858, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1862.

(3) *L'Indicateur*, journal de la Vendée, numéro du 31 mars 1872.

(4) *Revue critique d'histoire et de littérature*, année 1870, p. 303.

une note de M. l'abbé Cochet, remontant à plus de quinze ans, où sont consignés, en même temps que diverses variantes de la marque frontinienne, qui est des plus communes en France, les noms des deux fabricants DACCIVS et AMARANVS. Bien plus, parmi les marques de verriers ou, pour parler plus prudemment, parmi les marques empreintes sur le verre que vient de réunir M. Deville, on compte une dizaine de noms qui sont dans le même cas que celui de Frontinus, c'est-à-dire écrits en toutes lettres; et il n'est pas un de ces noms dont la découverte n'ait été signalée avant la publication du catalogue des inscriptions de Cologne.

Les noms en état de prendre place dans l'histoire ancienne de la verrerie ne sont donc une nouveauté que pour ceux des habitants des bords du Rhin qui ne portent pas leurs regards au delà du cercle très-étroit des antiquités de leur pays.

Je poursuis l'inventaire des pièces de la collection de M. Augier qui m'ont semblé mériter une attention particulière.

1° Une petite boule creuse de quarante-cinq millimètres de diamètre, en verre blanc très-mince, striée sur la totalité de sa surface, et percée à l'un de ses pôles d'un trou presque imperceptible.

Le même objet s'est rencontré déjà plusieurs fois dans des sépultures. M. Deville en parle et en donne une explication que je crois nouvelle (1). Cette boule serait, suivant lui, la *pila vitrea* dont le jeu fut inventé du temps des Antonins, au dire d'une inscription bien connue du recueil de Gruter :

Ursus Togatus, vitrea qui primus pila
Lusi decenter cum meis lusoribus,
Laudante populo maximis clamoribus, etc.

La suite ajoute que cet Ursus Togatus donnait ses représentations dans les thermes de Rome, et qu'il fut vaincu au jeu de la *pila vitrea* par Lucius Vêrus.

2° Un grand flacon en verre blanc, de vingt-sept centimètres de hauteur, ayant la forme d'un matras aplati par le fond. Le col va en s'élargissant vers l'orifice de façon à produire un goulot conique. La panse offre cette curieuse particularité qu'elle est faite de deux pièces rapportées. Je ne m'explique point la raison de cette suture qu'il est impossible de regarder comme la réparation d'un accident. Elle est d'une régularité parfaite. On voit que les deux parties furent d'abord coupées à froid, puis rapprochées par la fusion. Il y a extérieurement un bourrelet qui indique qu'un filet de verre a été ajouté pour renforcer la soudure.

(1) *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, p. 59.

Ce vase paraît avoir servi pour la distillation.

3° Un autre matras à col étroit, recourbé et largement ouvert à son orifice. Le col a seize centimètres de développement, un centimètre de largeur, cinquante-cinq millimètres d'embouchure. Le diamètre de la panse est d'un peu plus de neuf centimètres. Sur celle-ci un petit évent est pratiqué à peu de distance de la naissance du col (voy. pl. XIII, fig. 3).

Ce curieux objet a été trouvé dans une des couches profondes de la partie détruite des Aliscamps à Arles. On ne peut pas douter qu'il n'ait été employé à usage de cornue. Son évent, dont l'orifice n'est pas plus large qu'un trou d'épingle, devait remplir le même office que le tube de sûreté que nous ajoutons aux appareils de chimie.

Le musée d'Arles possède un autre récipient, à fond aplati et à bec recourbé, qu'on peut supposer avoir été employé aussi à des opérations de chimie. J'en ai pris la figure parce qu'il provient du même lieu que le précédent (voy. pl. XIII, fig. 4).

4° Un tube coudé entre deux soufflures dont l'une, qui se retourne, a été tirée en pointe et reserclée, tandis que l'extrémité opposée du tube a été bouchée par la fusion après l'introduction d'un liquide. Ce liquide se trouve ainsi hermétiquement enfermé. Il est de couleur brune et en quantité suffisante pour remplir l'une ou l'autre des soufflures du tube. Depuis le coude jusqu'à l'extrémité de l'appareil la longueur est de trente-sept centimètres; celle de l'appendice retourné est de dix (voy. pl. XIII, fig. 5).

M. Augier affirme que cette pièce provient des Aliscamps, qu'elle a été tirée de la même couche, enfouie sous les sépultures à inhumation d'où sont sorties les plus belles urnes cinéraires qu'il possède, qu'un de ses parents, conducteur des travaux dans le chantier où a eu lieu la découverte, lui en a garanti l'authenticité. Malgré toutes ces assurances, il me resterait quelque appréhension que M. Augier n'ait été victime d'une supercherie, si l'objet ne se présentait pas avec une robe dont je ne crois pas que la contrefaçon soit possible. Le verre est fortement irisé et dans un état d'exfoliation avancé. Les ouvriers qui l'ont vendu n'ont pas manqué de dire que c'était un thermomètre. L'acquéreur est un homme trop instruit pour avoir tenu compte de ce jugement. Il n'a pas eu d'autre visée que de se procurer une chose qui lui paraissait être une véritable curiosité.

Il s'en faut que les anciens aient consigné dans leurs écrits toutes les notions de physique que l'on posséda de leur temps. Plus d'une propriété des corps, découverte par hasard et reléguée dans le do-

maine des choses inexplicables, ne servit jamais qu'à amuser les oisifs ou à étonner les superstitieux. On conçoit que des instruments construits pour reproduire des phénomènes de ce genre se rencontrent dans les tombeaux.

Le fait de liquides enfermés hermétiquement dans le verre a été déjà constaté plusieurs fois.

M. Aspley Pellatt, dans ses *Curiosités de la verrerie*, mentionne un fragment trouvé en Angleterre, qui se composait de deux plaques de verre soudées ensemble, sur chacune desquelles avait été pratiqué un renflement, et le vide était rempli en partie par un liquide coloré en rouge (1).

Les Mémoires de l'Académie de Metz donnent le dessin et la figure d'un petit flacon à panse ronde qui avait été bouché hermétiquement par un tesson de verre soudé sur le goulot (2). Ce vase était à moitié rempli d'un liquide incolore ayant l'apparence de l'eau. Il était monté sur un pied creux d'une hauteur et d'une largeur extraordinaires, qui ne pouvait avoir eu pour objet que de favoriser l'effet d'un agent physique dirigé sous le liquide.

On avait mémoire de deux autres pièces toutes pareilles trouvées à Metz, lorsque celle-ci fut publiée. Elle provenait des fouilles faites à Thionville pour la construction de la caserne neuve. Les lecteurs de la *Revue* ne seront pas fâchés d'en trouver ici la figure (voy. pl. XIII, fig. 6).

Le Musée lorrain, si malheureusement incendié en 1871, possédait un tout petit flacon de cristal artificiel, haut seulement de trente et un millimètres, de forme conique et taillé à pans coupés. L'orifice avait été bouché au feu par la fusion du goulot. Il y avait dedans un liquide qui semblait être aussi de l'eau. Cet objet, dont je me félicite d'avoir pris le dessin, avait été trouvé sur la commune de Pompey (Meurthe), en un lieu dit *les Tombes*, où une légion chrétienne passe pour avoir subi le martyre (pl. XIII, fig. 7).

Quant à la circonstance d'un tube gonflé par des soufflures qui a servi de récipient à un liquide coloré, elle n'est pas non plus sans analogie, et peut-être est-il permis de rapprocher l'objet trouvé à Arles d'une classe d'antiquités qui abonde en Italie. Ce sont des tubes qui ont été soufflés de façon à produire la forme de certains oiseaux, tels que cygne, colombe, canard, faisan, etc. L'un des bouts du tube, celui qui forme ordinairement le bec de l'oiseau, a été bouché par la fusion du verre; l'autre extrémité paraît n'avoir été fermée que par l'application d'une substance molle, soit de la poix,

(1) *Revue de Rouen*, année 1850, p. 514. — (2) Année 1840-4841, p. 151.

soit de la cire, qui s'est dé truite ; de sorte que le liquide contenu autrefois dans ces récipients s'est en partie répandu au dehors, en partie desséché. D'après les traces qu'il a laissées sur le verre on peut juger qu'il devait sa couleur à une substance minérale.

Le musée du Louvre possède une dizaine de ces semblants d'oiseaux, qui font partie de la collection Campana. M. Deville en a publié plusieurs (1). Il les donne pour des jouets d'enfant ; mais de pareils jouets n'auraient-ils pas été bien fragiles ?

Une fiole, également de la collection Campana, que je juge appartenir au même groupe d'antiquités, suggérera peut-être une opinion plus acceptable quant à la destination de ces objets. Sa forme est celle d'une petite amphore. Elle est intérieurement partagée en deux parties égales par une cloison. Sa panse est tachée de cobalt, indice de la solution qu'elle contenait. Il y a une mutilation à l'orifice, qui risque fort d'avoir fait disparaître quelque chose d'important, qui complétait l'appareil. Tel qu'il est, je veux espérer qu'il trouvera un interprète ; et afin de le recommander davantage à l'attention, j'en donne ici la figure (voy. pl. XIII, fig. 8).

Encore une remarque au sujet des tubes à renflement.

J'en connais qui, sans qu'on paraisse avoir voulu les souffler à l'imitation d'un oiseau, rendent cependant assez bien le galbe du corps d'une grue. Ils sont plus gros au moins du double que ceux dont il vient d'être parlé. Ils sont percés des deux bouts avec un évasement prononcé à l'un de leurs orifices. Ils ne présentent point de traces de substance colorante. Le plus bel échantillon que j'aie vu en ce genre est au musée Walraf de Cologne (voy. pl. XIII, fig. 9). Je considère cet objet comme un instrument propre à pratiquer des injections ou des insufflations médicales.

Quoi qu'on pense du tube de M. Augier et des autres dont j'ai parlé incidemment, personne ne disconvient qu'après tout ce qu'on a dit et écrit, il nous reste bien des choses encore à apprendre de l'antiquité.

Mon dernier mot sera l'expression de l'amer regret que j'éprouve à la pensée que plusieurs hectares des Aliscamps, la plus riche nécropole de la Gaule, ont pu être retournés, il n'y a pas plus de vingt-cinq ans, sans qu'une seule personne autorisée se soit trouvée là, ni pour recueillir les antiquités qui apparaissaient à chaque coup de pioche, ni seulement pour en dresser l'inventaire.

J. QUICHERAT.

(1) *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, p. 68, pl. 81.

INVENTAIRES

DU

TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE PARIS

Suite et fin (1)

CALICES.

72. Un calice et sa patene d'or, pesant vi mars et demi, garni ou pommel de bonnes perles et pierrerie, et le donna le roy Charles quint le premier dimenche de l'Advent l'an mil ccc lxx. Il y fault i balay qui est ou coffre de la fabrique avec le fermail du sire de Partenay. Soynt remis avec l'anneil dessusd. (2).

73. i calice d'argent doré et sa patene avec 1^{re} petite cuillier pesant ii mars iii onces, armoyé des armes pape Innocent quint qui le donna, es quelles a i lyon et ii clefs.

74. i calice d'argent bien doré, armoyé de France et de Navarre.

75. i grant calice d'argent doré dedens et dehors, en la patene un crucefix et sur le pié trois ymages d'apostres (3).

(1) Voir les numéros de mars, avril et juin.

(2) Ung grant calice et patene tout d'or. Au tour du pié ung souleil à deux émaulx, l'un du crucefix et l'autre de N. D. et au pommeau ung soleil dessus et dessous à xii esmaulx d'apostres et entour la coupe un soleil et en la patene un soleil, ung email a couronnement, et dedans lad. patene ung jugement pesant xvi m. iii on. ung gros avec ung estuy de cuyr houssié aux armes de France et L. L. couronnées donné par le Roy Loys XI^e à Noel mil cccc lxxix. *Invent. de 1438, art. additionnel*, p. 12.

(3) ii beaulx estuis à corporaulx à *Agnus Dei* et perles que donna madame de Guienne à ses armes et aux armes de Richemout et au fons une croix de fil d'or, en l'un desquelz a ii corporaulx et l'autre i.

Deux petis calices d'argent, l'une (*sic*) doré et l'autre non, le doré pesant environ

BASTONS ET VERGES.

76. Le baston pastoral du chantre de Paris en III pièces, bien ouvré et esmaillé, le pommel d'argent doré qui fut aultrefois d'un camahyeu, lequel est tout rompu ou coffre de la fabrique, et y a une pièce d'argent doré que fist faire M^e Germain Paillart, lors chantre de Paris, à présent évesque de Lusson.

77. 1^e verge noire, de laquelle on descueuvre la croix le jour du vendredi aouré.

78. 1 verge de sicamor, que donna Nicolas des Champs.

79. 1 esventail brodé aux ymages de saint Estienne et de ceulx qui le lepident, garni de petites pierres blanches, et y fault des perles.

80. 1 bel repositoire de corporaulx, ouvré de brodure à ymages de N^{re} Dame et de son filz et les trois roys offrans.

81. Une navete d'argent blanc à mettre encens.

82. Une boyte ronde d'argent doré pour le pain à chanter.

83. 1 estuy de boys couvert de plate d'argent figuré dedens de la passion et garni d'or d'ouvrage de Venize pour mettre corporaulx, et est despecée la plate en plusieurs lieux.

84. 1^e coupe de cuivre bien doré à mettre *corpus Domini* et a 1 crucefix à mettre dessus.

85. 1^e boyte ronde d'yvoire, garnie d'argent et une fiole plate de voyrre pour mettre baulme.

86. 1 pennier de cliché (1) de boys blanc à plusieurs reliques des x^lm vierges et d'autres (2).

deux marcs et une once, émaillé ou pomeau aus armes d'Orgemont et l'autre 1 m. ou environ.

Deux burettes d'argent pesant environ III on.

L'an M cccc lxxiii ou moys de juillet lesd. deux burettes avec autres quatre ont esté prises pour refere les deux bastons des croys. *Invent. de 1438, art. additionnel*, p. 12.

(1) Un panier de claie, c'est-à-dire à claire-voie. Voy. *Gloss. des émaux*, v^o cliché.

(2) Deux bastons couvers d'argent pour porter les croix à souailles doréz, dont l'un est devers le chevecier pour porter la croix tous les jours et l'autre est au trésor.

Un reliquiaire en facon de bras tout d'or ou quel y a partie du bras S. Andry le quel reliquiaire donna et fist faire le Roy Loys XI^e.

Une paix d'argent doré enrichie de pierrerie et de perles autour et au fons est figurée la passion N. S. par carreaux laquelle donna feu M^e Guillaume Soyer, chanoine de Paris, et y a faulte d'une perle et aubas sont les armes de feu monseigneur Chartier, évesque de Paris.

Une croix à pied d'argent doré garnie des ymaiges N. D. et saint Jehan sur pillier

87. 1^o petite boyte d'yvoire, cassée et dedens a 1 petit repositoire de reliques d'argent doré sans reliques.

L I V R E S .

88. Deux tiextes d'Evangiles, l'un greigneur de l'autre et sont tous deux couvers d'or d'un costé et garnis de pierrerie et ou petit failient in pierres.

89. 1 autre livre d'Evangiles, couvert d'argent néellé et sont les hors seméz de fleur de liz.

90. Trois aultres livres, l'un d'Evangiles et deux épistoliers, couvers d'argent, doré en partie. L'un n'ot oncques fermiers et ceulx de l'un des aultres sont ostéz et mis ou coffre de la fabrique, et en l'un d'eulx fault une piece d'argent du travers et en l'Evangille fault une pareille et une petite en 1 cornet du costé du crucefix et en 1 epistolier du costé S. Post (1) fault une fleur de liz eslevée et une petite piece d'argent.

91. Un livre où sont les passions notées à l'uzage d'Avignon entre deux ays et le fist faire la fabrique.

92. 1 livre noté où sont les Euvangiles, *Liber generacionis et factum est* et la bénycon du cierge de Pasques.

93. 1 greel (2) couvert de cuir rouge acheté de M^e Philbert de Saulx.

94. Deux livres es quelx est le service du Jeudi Saint pour ceulx qui assistent a l'esvesque, quant il fait le cresseme.

95. 1 pontifical noté, couvert de cuir rouge ouvré et à fermiers d'argent dorés aux armes d'Orgemont, et y a une vieille pipe (3) d'argent, et l'a donné M^e P. d'Orgemont pour son feu oncle auquel il fut et y faut la pipe.

96. Un vieil psaultier glose, couvert de cuir blanc. *Habet Fraillon. archidiaconus Parisiensis* (4).

et de quatre emaux aux coings et de plusieurs reliques et est soustenu de six petis lyons d'argent doré, la quelle avec son estuy de cuir donna jadis à l'église de Paris feu M^e Jehan de Courcelles, archidiaque de Josas et chanoine de Paris. *Invent. de 1438, art. additionnel*, p. 13.

(1) Il faut probablement lire *S. Paul*. L'image de l'auteur des *Epîtres* était la décoration naturelle d'un *epistolier*.

(2) Graduel.

(3) Tige posée dans la largeur de la tranche et à laquelle pendaient les sinets. V. *Gloss. des émaux*, v^o pipe.

(4) Il l'avait emprunté pour travailler et en 1485 ses héritiers ne l'avaient pas encore rendu. *Invent. de 1438*, p. 14.

97. 1 quayer de parchemin, couvert de rouge, qui est intitulé au premier feuillet en vermeillon : *Pro tonsuris faciendis*.

98. 1 aultre vieil quayer de parchemin, ou quel est le canon de la messe au commencement.

99. 1 aultre pontifical couvert de rouge à fermoers d'argent, et au commencement est la table des chapitres dud. livre.

100. 1 epistolier, couvert de satin rouge, à deux viels fermoers d'argent et commence ou second feuillet : *Iterum...*

101. 1 livre couvert de vert, contenant les passions nouvellement faictes pour l'église.

102. 1 messel non noté, couvert de rouge, sans epistres et euvangiles, et commence ou 11^e feuillet après le kalendier : *Ordinaverunt*.

103. 1 journal de grosse lettre, couvert de cuir rouge, et commence ou 11^e feuillet : *Quoniam*.

104. 1 collectaire de grosse lettre, couvert de viez drap d'or, à 11 fermoers d'argent esmaillés commençant ou 11^e feuillet : *Ventum*.

105. 1 petit livre prosier noté pour Monseigneur le chantre, commençant ou 11^e foillet : *Caput*, et fenit ou penultieme feillet noté et escript : *Amen* à 11 petits fermaus d'argent.

106. 1 petit livre en parchemin, intitulé : *l'Amonicion à dire des prélas au Roy* et fine ou premier feuillet in rubro : *evesques* et a 11 fermaus d'argent doréz et esmaillés.

107. 1 messel à l'usage de Paris, commençant ou 11^e feuillet : *Ejus ipse* et ou penultime feuillet escript : *in tran[s]lacione B. Ludorici. Habet Fraillon archidiaconus*.

108. 1 grant cayer de parchemin noté contenant la prose : *Ad clara*, l'antene : *De alma chorus, Te Deum laudamus*.

109. 1 aultre cayer noté de parchemin, contenant l'office de la messe de l'union de l'Église, ordonnée ou temps de pape Clément.

110. 1 vieil livre contenant epistres et euvangiles, couvert de cuir blanc, sans fermoers, et commençant ou 11^e feuillet : *Erit...*

111. 1 bel messel noté, couvert de rouge, les fermoers d'argent doréz et neellés, sans epistres et euvangiles, commençant ou 11^e feuillet après le kalendier : *Deant*.

112. 1 vieil messel sans note, epistres et euvangiles, couvert de cuir rouge, et 11 fermoers d'argent blanc commençant ou 11^e feuillet après le kalendier : *Gate (sic)*.

113. 1 livre d'epitres et euvangiles, couvert de cuir rouge destaint, sans fermoers commençant ou 11^e feuillet : *Vestra...*

114. 1 collectaire couvert de rouge, à 1 fermoer de cuyvre, commençant ou 11^e feuillet après le kalendier : *Deus...*

115. 1 ordinaire abrégé de menue lettre, noté, couvert de cuir élevé, et les fermoers de nulle valeur.

116. 1 vieil prosier noté longuet, couvert de cuir blanc.

127. 1 beau messeel sans note, venu de M^e Olivier de Lempire, libraire, et de M^e Gérard Morel, pour faire certain service pour eulx en l'église de Paris, commençant ou 11^e feuillet apres le kalendrer : *Tute...* et finissant ou penultime feuillet : *Letabundus...* et y a fermoers d'argent dorés à l'Anunciacion eslevée.

128. 1 vieil obitaire, ou quel sont escripts ou premier feuillet les noms des evesques qui ont esté en l'église de Paris.

NAPES.

117. 1^e touaille eschiquetée de fil inde, parée de large orfroys à lyons noyrs et chasteaux de nulle valeur.

118. 1^e nape parée de rouge, le parement garni de petites perles.

119. 1^e nape dyaprée de noir pour les trespasés.

120. 1^e nape bordée d'un orfroys contenant la vie S. Louys.

121. 1^e nape parée de veluel vyolet ouvré à feuilles de chaines, et y fault aucunes feuilles.

122. 1^e petite nape, dont le parement est pareil à celluy de S. Louys dessusd.

Et est assavoir que les paremens desd. napes se changent quant on met les napes en la lexive et ne sont pas tousjours avec les napes dessusd.

123. Une nape parée d'un parement ouvré par qua[r]tiers aux armes de France et 11 oyseaux fais d'or, tenans en leur bec un role escript de *Ave Maria*, et le donna le roy Charles quint à la nativité du Daulphin, son premier enfant, le premier dimenche de l'Advent, l'an mil ccc lxxix.

124. 1^e nape à orfrais fait à fleur de liz d'or.

125. 1^e nape parée, ouvrée aux armes du Begue de Vilaines qui la donna.

126. 1^e nape dont le parement est des ystoires de N^{re} Dame en brodure sur satin blanc et veloux vermeil.

PAULES.

129. Une paule avironnée d'or de nulle valeur.

130. Une paule de soye blanche aux deux bous.

131. Une paule de soye de diverses couleurs eschiquetée pour escommicher (1) le jour de Pasques.

132. Une belle nappe de soye blanche, barrée d'or, tres bien ouvrée aux deux bous, environnée de boutons fais d'or, et la donna pape Gregoire XI^e l'an mil ccc lxxv.

133. Une paule de toyle environnée d'or et ouvrée aux bous à ymages d'or et de soye.

134. Une paule de soye blanche royée d'or, achetée de M^e Philbert de Saulx.

135. Une paule de toile ouvrée de soye rouge et noyre (2).

136. Une nape que on fait servir au petit autel de boys, dont le parement est de veluiau violet, semé de estoilles d'or pareille à la chapelle de feu messire Pierre d'Orgemont, evesque de Paris (3).

DRAPS.

137. Un drap de samit vermeil à croix blanches, que on porte quant on fait le cresse en l'église de Paris.

138. 1 drap blanc perse à maniere de roys doublé de sendal rouge dont on cuevre le cresse quant il est fait en l'église de Paris.

139. Un grant drap de soye undoyé qui se met devant l'ymage N^{re} Dame (4), quant on montre son layct aux grans festes.

140. 1 drap d'or brodé à chevaliers et à lyons, que on dit estre le siège S. Marcel (5).

141. 1 petit drap de veluel rose, ouvré à feuilles de chaine, à mettre sur la patene, et est de nulle valeur.

(1) Communier.

(2) Une tres belle paule de soye blanche à royes d'or au travers et aux bouts frangée d'elle mesmes d'or et de soye et l'a donnée nagaires monseigneur M^e Jehan le Vasseur, seigneur de la Chambre des comptes pour parer l'ymage de N. D. d'argent aux festes. *Invent. de 1438*, p. 20.

(3) Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, mort le 15 juillet 1409, avait légué à l'église sa *chapelle* en velours semé d'étoiles d'or, orné d'orfrois à ses armes, à charge de célébrer son obit (*Obit. eccl. Paris*, p. 111). Par *chapelle* il faut entendre ici un costume sacerdotal complet, généralement composé, comme on le voit par notre inventaire, de trois chapes, d'une chasuble, d'une dalmatique, d'une tunique, d'étoiles et de fanons. Il est assez difficile de tracer une distinction bien rigoureuse entre la *chapelle* et le *vêtement*, et le n. 184 semble indiquer que les deux termes s'employaient indifféremment l'un pour l'autre. Cependant on remarquera que le *vêtement* ne comprenait généralement pas de chape, à la différence de la *chapelle* qui en comptait trois.

(4) Encontre ung des pilliers de la croisée là où on met aux festes de N. D. le baillat et cheveux de N. D. en une des cuves. *Invent. de 1438*, p. 21.

(5) Et sert à parer le lestrin qui est devant la chaire episcopale en cuer. *Ibid.*

142. I petit drap ouvré d'or et de petites perles, que donna dame Jehanne, royne de France, à mettre sur la patene.

143. I petit drap d'or, doublé de rouge, de pié et demi de long ou environ.

144. II petites serviettes, chascune garnie à un bout d'un petit drap d'or, à mettre sur le calice, quant on le porte sur l'autel, que donna M^e N. Le Sellier (1).

145. III aultres serviettes parées à 1 bout, baillées aux cheveciers.

PAREMENS D'AUTEL.

Ensuit aultre draperie qui est pour parer le grant autel et sont en nombre xxii, qui brodéz que non, à mettre au devant des tables du grant autel.

146. Deux paremens de veloux vermeil, brodéz à ymages d'apostre, moult bons, et les donna messire Michel de Darency (2).

147. Deux aultres paremens de veloux vermeil, ouvré à croyssans et fleurs et oyseaux d'or, qui vindrent de l'exécution messire Hugues de Pommay, evesque de Lengres, par avant chanoine de Paris.

148. Un bon parement de samit blanc, brodé à angels d'or, et ou milieu a une tres bonne ymage de N^{re} Dame de brodure et devant l'ymage est la représentation pape Gregoire xi^e à genoux, qui la donna l'an mil ccc lxxv en janvier.

149. Deux aultres paremens de sartarin blanc, brodé à fleurdeliz d'or et rosettes vermeilles, et ou milieu de l'un est la Trinité de brodure, et aux costéz sont les représentacions du Roy et de la Royne à genoux, et ou milieu de l'autre est l'ymage N^{re} Dame à pareilles représentacions, et les donna le Roy dessusd. à la nativité du daulphin le premier dimanche de l'Advent mil ccc lxxix.

150. Deux paremens de drap de Damas adzuré ouvréz à serpens, couronnéz de fil d'argent blanc.

151. I vieil parement vert, ouvré à arbres et pyes.

152. II paremens de drap noir ôyappré, ouvré à oyseaux, qui ont les testes et les piez et les espauls d'or pour le service dez trespassez et sont de petite valeur, car ilz ont esté plusieurs foiz reparéz.

153. Deux paremens de drap vyolet ouvré à griffons, et se mettent en karesme.

(1) En son vivant notaire du chappitre. *Invent. de 1438, loc cit.*

(2) Le même Michel de Darency, chanoine et chapelain de Saint-Ferréol, avait donné à l'église les verrières des six fenêtres du rond-point. Guilhermy, *Itinér. archéol. de Paris*, p. 116.

154. Deux paremens de toyle blanche ouvrée à cadeaux (1) pour karesme.

155. Deux paremens de drap de Luques blanc, que donnerent le Roy Charles quint et la Royne l'an lxxiii.

156. Deux paremens vermeils de drap de Luques ouvréz à feuilles et bestes d'or, et furent des exeques de la Royne Jehanne d'Evreux, l'an lxx.

157. II paremens de drap de Luques vert, onvré à pommes d'or, que donna la Royne de France, lors seur du duc de Bourbon, l'an lxxii en may.

158. II paremens de drap d'or, ouvréz à lyons et aultres bestes d'or, avec une chape de ce mesme drap et le mors d'argent esmaillé à 1 crucefix et deux boutons d'argent esmailléz, et ont esté de nouvel achetéz pour le service des trespassez.

159. Pour l'autel de boys, quant on chante devant l'ymage, deux paremens de drap de Luques blanc.

160. Deux courtines de sendal vermeil et inde.

161. II paremens pour le petit autel de bois de veluiaiu violet, semés de estoilles d'or, que donna led. d'Orgemont, evesque de Paris.

162. II paremens de toille, seméz de coquilles et croix blanches, pour parer le petit autel de N^{re} Dame des Ardans (2).

VESTEMENS.

Ensuivent chapelles et vestemens pour le service divin, brodéz et non brodéz, qui sont en nombre, est assavoir chapelles xii et aultres vestemens xxxv.

163. Une chapelle entiere de veloux vermeil, ouvrée à croissans blans, fleurs et oyseaux d'or, est assavoir trois chapes et trois mors, dont l'un est d'argent esmaillé à 1 crucefix, N^{re} Dame et saint Jehan, le second est d'argent esmaillé de l'Anonciacion, le tiers est de un pommeaux grenetéz, les deux doréz et les deux blans, avec une chasuble, tunique et dalmatique, estolle et fanon et iii aubes parées de mesmes, layssiées à l'église par messire Hugues de Pommay, jadis evesque de Lengres, par avant chanoine de Paris, et a chascune chape ii boutons d'argent blane ou chaperon.

(1) Et servent à parer led. grant autel le Vendredi aouré. *Invent. de 1438*, p. 23.

(2) L'autel des Ardents était derrière le maître-autel.

164. Une chapelle de veloux vermeil, brodé à coquilles d'or, est assavoir trois chapes et III mors d'argent esmailléz — en l'un est le trespasement N^{ro} Dame, en l'autre l'ymage N^{ro} Dame, ou tiers un crucefix, — chasuble, dalmatique et tunique, estoles et fanons et trois paremens pour aubes et une aultre bonne chape de pareil veloux brodée à ymages d'apostres d'or et l'orfroys brodé à petites coquilles d'or et le mors d'argent esmaillé de l'Anonciacion et l'ymage d'un clerc a genoulx et le chaperon de chascune chape a deux boutons d'argent esmailléz à testes d'apostres, et fut tout donné par messire Pierre de Chamblé. It., une estolle par dessus.

165. Une chapelle de veloux violet brodée à feuilles de chesne, environnées de petites perles, est assavoir trois chapes à pommeaulx de petites perles et d'argent esmaillé en lieu de mors, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et trois paremens pour aubes, que donna la royne Jehanne de Bourgoigne. Y fault en l'une VII esmaulx.

166. Une chapelle blanche entiere, est assavoir trois chapes sans mors de drap sartin, des quelles les orfrois sont brodéz par quartiers aux armes de France et oyseaux d'or, tenans en leur bec roles escrips de *Ave Maria*, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et trois paremens pour aubes, que donna le roy Charles à la nativité du daulphin le premier dimenche de l'Advent l'an mil CCC lxxix.

167. Une bonne chapelle de veloux vermeil, brodée à arbres de lis d'or environné de perles et petites estoiles, est assavoir trois chapes, des quelles les orfrois sont de veloux vert, brodéz à couronnes et figures de soleil de perles avironné d'or aux armes de France et du daulphin sans mors, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et trois paremens d'aubes de mesmes, que le Roy et la Royne dame Jehanne de Bourbon donnèrent le premier dimenche de l'Advent l'an mil CCC lxxvii, et y faillent plusieurs perles.

168. Uns vestemens de samit vermeil, brodé à ymages d'or, est assavoir une chape, de laquelle l'orfroys est d'or à fleurdeliz et est le mors d'argent doré à un crucefix et ou milieu trois euvangelistes, chasuble, dalmatique et tunique et furent messire Simon Matifas, jadis evesque de Paris. It., II estoles, trois fanons, ouvréz à lozanges de perles et de fleurdeliz d'or.

169. Une chapelle entiere (1), est assavoir trois chapes, des quelles

(1) De sondarin blanc. *Invent. de 1438*, p. 26.

les deux sont simples de drap de damas blanc à bons orfrois ouvréz à ymages sans mors, la tierce est de samit blanc brodé à demis ymages d'or de sains et de saintes sans mors, chasuble, dalmatique et tunique et encore une dalmatique et tunique de drap de Damas, trois estoles, trois fanons, cinq aubes parées d'aulte drap de Luques et III amits paréz et les donna pape Gregoire XI^e en janvier l'an mil ccc lxxv.

170. Uns vestemens de samit vermeil brodé à chasteaux, aygles et lyons, chasuble, dalmatique et tunique et trois paremens d'aubes.

171. Une paire de vestemens de samit vermeil, brodé à angels et apostres d'or, chasuble, dalmatique et tunique, et est la chasuble aucunement despareillé.

172. Une chapelle noire de drap dyapré pour le service des trespasséz, est assavoir trois chapes à pommeaux de perles, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons, trois paremens pour aubes et trois paremens pour amits et est l'une desd. chapes toute inutile et es boutons faillent plusieurs perles.

173. Uns vestemens de veloux vermeil, chasuble, dalmatique et tunique et trois paremens d'aubes, et sont les orfrois aux armes messire Jehan de Chalon, qui les donna.

174. Uns aultres vestemens de drap vert dyapré, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et trois paremens pour aubes et pour amits.

175. Uns vestemens de drap azuré, nommé racas, ouvré à fleur de liz, est assavoir chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et trois paremens pour aubes et une chape (1) qui a le mors d'argent esmaillé à fleur de liz et a II boutons d'argent jadiz esmailléz.

176. Uns vestemens de drap blanc dyapré à oyseaux, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et trois paremens pour aubes et pour amits.

177. Uns vestemens de drap vert à feuilles de vigne, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et trois paremens pour aubes et pour amits.

178. Uns vestemens de drap de Luques blanc, chasuble, dalmatique et tunique aux armes de la comtesse d'Alencon qui les donna.

179. Uns vestemens de camocas blanc et a la chasuble lon orfrois, brodé à ymages d'apostre, fais de perles à l'environ, la dalmatique et tunique ne sont pas pareilles à lad. chasuble ne l'une à l'autre.

(1) De pareil drap apeléz les vestemens S. Loys. *Invent. de 1438*, p. 27.

180. Uns vestemens de camocas blanc ouvré à papegaux d'or, chasuble, dalmatique et tunique.

181. Uns vestemens de drap vert dyapré à paons et pommes, chasuble, dalmatique et tunique, et est l'orfrois de la chasuble brodé d'or à ymages tyssus de soye.

182. Uns vestemens de drap dit marramas blanc ouvré à petites bestioles d'or, chasuble, dalmatique et tunique, et est l'orfrois à arbres vers et rouges et petis oyseles blans et roses vermeilles.

183. Uns vestemens de drap blanc dit nape rayé d'or, chasuble, dalmatique et tunique, et est l'orfrois de la chasuble brodé à chasteaux d'or. Ces vestemens sont tous inutiles et ne servent plus.

184. Uns vestemens de drap blanc dit racas ouvré à pommes d'or, chasuble dont l'orfrois est brodé d'or à ymages d'apostre et dalmatique et tunique.

185. Uns vestemens de drap vermeil à hommes d'or à cheval et se nomme la chapelle S. Thomas de Cantorbie, chasuble, dalmatique et tunique.

186. 11 chapes blanches de drap dyapré sans mors, tunique et dalmatique de pareille couleur, une estole, deux fanons, une aube et l'amit, chausés et soliers et dalmatique pontifical et la couverture pour la chaire pontificale. Aultrefois y avoit paremens de 11 aubes mais ylz furent prinz pour rappareiller lesd. chapes.

187. Une chapelle entiere pour le service des trespasés de drap noir dyapré ouvré à testes et piez d'oyseaux et petites pommes d'or, est assavoir trois chapes sans mors et pommeaux des quelles les orfrois sont brodéz à ymages d'apostres et d'aultres sains d'or et de soye, chasuble, dalmatique et tunique, estoles, fanons et deux pieces pour dyaere et soubz dyaere sengles de drap noir dyapré et trois aubes dont l'une et un amit son[1] paréz à rosetes vermeilles et les aultres non, deux paremens d'autel et 1 drap pour l'aygle pareil d'iceulx vestemens, chausés et soliers et fut tout acheté de l'argent de la fabrique.

188. Uns vestemens de veloux violet chasuble dont l'orfrois est ouvré à quartiers, dalmatique et tunique (1).

189. Uns vestemens de fort samit vermeil sans ouvrage, chasuble dont l'orfrois est brodé d'or lozenge, dalmatique et tunique.

190. Uns vestemens de drap de taffetas ondoyant, chasuble dont

(1) Et ont esté ordonnés à servir au service S. Sébastien en lad. eglise de Paris. *Invent. de 1438*, p. 28.

l'orfrois est ouvré à quartiers mipartis à fleur de liz, dalmatique et tunique.

191. Uns vestemens de samit azuré, chasuble dont l'orfrois est d'or à bestioles, dalmatique et tunique.

192. Uns vestemens de samit vert, chasuble doublé de sendal vermeil, dalmatique et tunique doublés de noir.

193. Uns vestemens sengles de samit jaulne, chasuble dont l'orfrois est de vieil or, dalmatique et tunique.

194. Uns vestemens de samit violet sengles, chasuble dont l'orfrois est d'or lozengé de soye, dalmatique et tunique.

195. Uns vestemens de samit ardent, chasuble dont l'orfrois est vert a fleurs de liz et chasteaux, dalmatique et tunique et sont bien viez.

196. Uns vestemens de drap d'or dyapré vermeil, chasuble dont l'orfrois est vert ouvré à chasteaux et a fleurdeliz, dalmatique et tunique.

197. Uns vestemens de samit vert pour les festes de ix lecons, chasuble, dalmatique et tunique, trois aubes, estoles et fanons.

198. Une chasuble d'or à orfrois lozangé doublé de sendal jaulne et sert seulement quant on fait le cresse en l'église de Paris, aube et amict parez.

199. Une chasuble de couleur vert dorée à grans oyseaux d'or et est l'orfrois ouvré à bestioles doublé de samit vermeil, aube et amict, estole et fanon (1) parez à ymages.

200. Six aultres chasubles pour les jours de jeune, trois à champ noir semé de bestes et oyseaux d'or doublés de rouge destaint et trois aultres vermeilles doublés de toyle perse.

201. Uns vestemens bailléz par le Begue de Vilaines de veloux violet, chasuble, dalmatique et tunique et est l'orfrois d'or de Luque aux armes dud. seigneur, ii estoles, trois fanons, trois paremens d'aubes et trois d'amict de veloux plus brun.

202. Une chapelle de veloux violet semée d'estoiles d'or, les orfrois broléz de blanc et de rouge aux armes de messire Pierre d'Orgemont, jadis evesque de Paris.

203. Une tres belle chapelle donnée par Ysabel, royne de France, de veloux moré, ouvrée et semée à arbres et roses de perles

204. Une chasuble, tunique et dalmatique de cramoyssi vermeil,

(1) Avec un colet de brodeure fermant à un bouton de cristal et sert à faire le cresse avec l'autre chasuble devant d. *Invent. de 1438*, p. 29.

II estoles et III fanons, III aubes et amis paréz tout d'un mesme drap et sont les orfrois aux armes du duc de Berry et ymages de brodure, les dyademes et les bors de perles donnez par led. seigneur. . . .

205. Ung diacre vert sengle qui sert quant on fait le cierge benoit (1).

Ensuit la declaracion d'aultres chapes brodées qui ne sont pas du nombre des chapes declairées ou chapitre des vestemens dessusd. et sont en nombre XXIII.

206. Une chape de samit vermeil brodé à grans ymages d'apostres d'or et dessoubz le chaperon d'icelle chape est le couronnement N^{re} Dame et est le mors d'argent néellé.

207. Une chape de samit violet brolé à angels et ymages et fleurdeliz d'or et a le mors d'argent à charnières garni de pierrerie et a deux pommeaux d'argent doré.

208. Une chape de samit vermeil brodé à ymages de Dieu et sains qui fut, comme on dit, messire Guillaume d'Aureillac, evesque de Paris et est le mors d'argent à rondeaux esmailléz. et ne tient pas a la chape.

209. Une chape de samit azuré brodé à ymages de Theophile. . .

210. Une chape de veloux violet brodé à rosetes et oyseaux qui fut messire Fouques de Chenac, jadis evesque de Paris.

211. Une chape de samit vermeil enforcié, brodé à ymages . . . à cinq boutons d'argent et de perles en lieu de mors que donna Hanbault cardinal.

212. Une chape de samit vermeil brodé à lyons et aygles d'or dont le mors est d'argent à deux pierres de camahieu.

213. Une chape de veloux vermeil brodé à roses d'or et ou milieu des roses sont les armes de France et a mors d'argent doré esmaillé que donna m^e Pierre d'Aulnoy (2), jadis chanoine de Paris. . . .

214. Une chape de samit vert brodé à ymages de sains dont le mors et les pommeaux sont d'argent doré et fut de m^e Tamis d'Orléans, jadis chanoine de Paris.

215. Une chape blanche ouvrée à l'aygulle semée de diverses armes et est le mors d'argent esmaillé à un capitel où sont l'ymage N^{re} Dame et II angelos et a II pommeaux d'argent. La piece où est l'ymage N^{re} Dame ne tient point au mors.

216. Une vieille chape de samit violet brodé que on dit la chape

(1) La veille de Pasques. *Invent. de 1438*, p. 31.

(2) Secrétaire du Roi, chanoine de l'église de Paris, mort en 1350. *Obit. eccl. Par.*, p. 153.

saint Landry et est le mors d'argent.

217. Une chape de camocas blanc brodé à rouelles d'or et escus et est le mors esmaillé de l'Anonciacion N^{re} Dame.

218. Une tres bonne chape de veloux azuré brodé à fleurdeliz d'or environnées de perles et sont le mors et le chaperon de bonnes perles que donna Jehanne de Bourbon, royne de France le jour de la Purificacion mil ccc lxxi et y failient plusieurs perles.

219. Une chape blanche de drap nommé sartarin brodée à demis ymages de sains d'or et de soye, sans mors que donna le cardinal de Lymoges l'an mil ccc le jour de la translacion S. Martin.

220. Une chape de veloux vermeil brodé d'arbresseaux de genestes et de feuilles de roses et caintures longues de vert et d'or à orfrais bel et bon et ou chaperon est N^{re} Dame tenant son enfant et a en son dyadème plusieurs perles et le[s] vestemens des ymages qui sont es orfrois et leurs dyademes sont bordéz de perles et est le fermail de laiton ou quel est N^{re} Dame de brodure plaquée, bien garni de perles donné par m^e Jehan Boucandri, chanoine de Paris.

221. 1^e belle chape de satin bleu figuré de fueillages vers et de fleurs vermeilles, les orfrois à doubles ymages de brodure, donnée par m^e Guillaume Cardonnel, archediacre de Josas ou moys de novembre mil^e xvi outre la chape que il a aultrefois paiée a l'eglise pour sa recepcion a la prébende de Paris.

Ensuit la declaracion d'autres bonnes chapes non brodées qui sont au nombre L.

222. II chapes de drap nommé marramas de verte couleur, ouvré à oyseaux et feuilles d'or et sont les mors d'argent.

223. II chapes de drap de soye vermeil dyapré ouvré à paons et pommes vertes et sont les mors et les pommeaux d'argent esmaillé aux armes de Harcourt.

224. II chapes de drap blanc nomme nac ouvré a pommes d'or croisié de blanc.

225. Une chape de drap royé à lettres dont le mors est d'argent bien esmaillé fait à maniere d'une M et ou milieu est l'ymage saint Martin

226. 1^e chape de drap royé de Luques ouvré à lettres gregoizes et bestes d'or, l'orfrois est brodé à ymages d'apostre, le mors est d'argent doré esmaillé à 1 petit capitel ou quel est l'ymage saint Jehan Baptiste et l'ymage m^e Jehan Canard (1), jadiz chanoine de Paris et

(1) Élu évêque d'Arras, il résigna le 2 novembre 1392 son canonicat et sa pré-

a deux petits boufons de perles en lieu de pommeaux.

227. II chapes données par pape Clément, l'une de veloux vermeil semée de Agnus Dei et d'angels de brodure et est l'orfroys de veloux azuré ouvré de perles à ystoires de Dieu et de N^{re} Dame et ou devant a une Trinité de perles et le mors d'argent non tenant a la chape ou quel a un crucefix esmaillé et les ymages de N^{re} Dame et saint Jehan. L'autre chape est de veloux vermeil brodé et ouvré d'apostres et par derriere est le couronnement N^{re} Dame et le crucefixement N. S. à un orfroys de brodure et de plusieurs sains et saintes à un bouton de perles ou chaperon et y a un mors d'argent bien bon doré et esmaillé à un ymage de saint Luc ou milieu et petis ymages blans a l'environ.

228. Une chape de semblable drap (1) et orfrais d'or à ymages d'apostres et ou chaperon est la resurreccion N. S. yssant du sepulchre avec le mors de soye aux armes de Bourgoigne et à rabotz et la donna Jehan, duc de Bourgoigne, comte de Flandres avec la chasuble de mesme et estole et fanon.

229. Une chape d'un vies drap d'or de quoy on cuevre N. D. des Ardans
Oultre les chapes dessusd. souloyent estre xxxii chapes de petite valeur sans brodure et sans argent qui ne furent point déclairées en l'autre inventoire pour leur petite valeur et en fut pieca prinse une pour faire une chasuble pour la chapelle des enfans de cuer et depuis et de nouvel en faisant cest inventoire, à la requeste des chanoines de Saint Estienne des Gres, chapitre leur en donna six. Ainsi ne demeurent en la garde du trésor que xxv telles chapes communes.

Ensuit inventoire des aubes brodées les quelles sont en nombre xxxi, desquelles xxxi les xviii sont ja cy dessus inventoriées, est assavoir trois aux croissans, iii aux coquilles, iii aux feuilles de chesne, trois de fleurs de liz, trois à arbres de lys, qui sont de perles, et trois à chasteaux. Ainsi ne restent a inventorier que xiii aubes brodées.

Suit la description de ces treize aubes.

Oultre lesd. aubes et amis paréz sont aultres lvi aubes desquelles les xii sont parées et servent les trois en la chapelle du Begue, trois

bende, qui furent conférés *de mandato pape* à Jean de Neuilly, licencié en droit canon et en droit civil. *Reg. capit.*, LL 211 A.

(1) C'est-à-dire d'or de Chypre.

en la chapelle blanche aux treffles, trois en la chapelle de drap de Damas brun et trois en la chapelle de samit jaulne

Ensuivent draps de soye de Luques entiers.

230. Un drap de Luques azuré, ouvré à feuilles et serpens d'or, que donna le roy de Navarre présent (1).

231. 1 drap blanc de Luques impérial semé de violettes rouges, perses et vertes que donna l'archevesque de Rouen, lors patriarche et évesque de Paris à son entrée à Paris.

232. 1 drap blanc de Luques long et large ouvré à pommes et bestes d'or que donna Jehanne de Bourbon, royne de France l'an mil ccc lxxi.

233. 11 draps de Luques vermeils ouvréz à petites bestes qui furent des obseques feu Estienne cardinal de Paris l'an lxxiiii.

234. 11 draps de Luques azuréz, ouvréz à paons d'or que donna le Roy présent au retour de sa coronacion le jour saint Martin d'iver mil ccc iii^{xx}.

235. Un drap de Luques vermeil ouvré à serpens à 11 testes et soleils d'or que led. seigneur donna oud. an iii^{xx} le premier dimanche de l'Advent.

236. 11 draps d'or ouvréz à ymages de N^{re} Dame et angels donnéz par dame Helizabeth, royne de France, femme dud. seigneur en son joyeux advenement.

237. 11 draps de Luques vermeils ouvréz à liépars d'or, tenans roles en leur bec, que donna Aymery de Maignac, cardinal et par avant évesque de Paris.

238. 11 draps de Luques azuré, ouvré de feuilles et connins et oyseaux d'or, que donna Pierre de la Lune, cardinal et legat l'an iii^{xx} et trois.

MARRAMAS.

.
239. Trois aultres draps vers ouvréz à feuilles vermeilles et oyseaux d'or que donna le duc de Bourbon Louys, père de celui qui est apresent duc de Bourbon.

240. 1 drap vermeil ouvré à paons et aultres oyseaux d'or. On en a fait un drap à parer la chaire du prélat.

(1) Charles III dit *le Noble*.

BAUDEQUINS.

241. 1 baudequin de Luques vermeil ouvré à oyseaux d'or et counnis blans acheté de la fabrique l'an miii^{xx} xvi.

242. 1 aultre baudequin de Chipre vert ouvré à oyseaux d'or que donna oud. an le duc de Bretagne (1)

RAGAMAS.

243. 1 drap de Luques azuré ouvré à feuilles d'or rondes comme pommes et oyseaux d'or qui furent des obseques du comte d'Eu.

244. Trois draps vermeils de Luques ouvré à pommes et plumcs d'ostruce d'or et en chascun a une piece cousue au bout de drap presque pareil et furent des obseques du duc de Lancastre.

ORILLERS.

245. 11 orillers de satin noir renforcié nommé sondarin de damas à 111 boutons de perles ouvréz à or trait et ont 11 sacs de toyle pour les mettre.

TAPIS.

246. 1 tapis de layne à fleurdeliz, que on met sur l'ymage N^{re} Dame, quant on fait sermon à l'église de Paris.

247. 1 grant tapis de laine aux ymages des vices et vertus, et se met à l'aygle du cuer aux grans festes.

248. 11 aultres tapis dont l'un se met devant le doyen et l'autre devant le chantré aux grans festes

249. 1 tapis azuré aux armes de Estienne, cardinal de Paris, et se met sur sa fosse quant on fait son anniversaire.

250. 1 tapis de laine semé de fleurdeliz qui fut des obseques du roy Charles le Quint, célébrées en l'église de Paris l'an mil ccc miii^{xx} xxv^e de septembre.

251. 1 grant drap de laine aux ymages de Dieu et de N^{re} Dame broché d'or, qui fut des obseques messire Giles le Galoys, chev lier, l'an miii^{xx} vi.

(1) Pour abrégier, nous nous bornons à indiquer ici les titres de plusieurs chapitres qui ne nous ont pas paru dignes d'être reproduits. Voici ces rubriques : *vieux draps, damas, taffetas, cendaulx, carreaux.*

COURTINES.

252. IIII courtines de soye de petite valeur pour le grant autel et sont les deux doublés de sendal vert (1).

CHANDELIERS.

253. Six chandeliers de cuivre que donna messire Laurens de la Mongerie pour servir aux anteines des os.

254. II chandeliers bien ouvréz de l'œuvre de Lymoges.

255. 1^e chaire pontificale, le siège de cuir blanc doré

A la suite de l'inventaire du trésor on trouve, dans les reg. LL 196 et 197, un état des ornements de la chapelle Saint-Martin que Nicolas d'Orgemont, chanoine de Paris, se proposait de fonder à Notre-Dame. Nous donnons l'intitulé de cet état d'après le reg. LL 197, p. 55.

C'ensuit la declaracion des aornemens, calice et mesel pour la chapelle que feu m^e Nicolas d'Orgemont, chanoine de Paris, avoit entencion de fonder à l'autel Saint Martin en l'église de Paris lequel il fit edifier du sien contre le pillier entre l'ymage d'albastre (2) et l'autel S. Sebastien.

Nous ne publions pas cet inventaire, qui ne présente pas un grand intérêt. Pour la même raison, nous laissons de côté l'inventaire des ornements du revestiaire (p. 58), parmi lesquels on ne compte guère que des vêtements sacerdotaux. L'inventaire des biens confiés à la garde du chevecier (p. 63) mérite, au contraire, de trouver place ici.

Autre inventoire des choses estans en la garde du chevecier de l'église de Paris, nommé m^e Germain Guyn fait et récollé par m^{es} Pierre Henry, souzb chantre et Jehan de Louviers, chanoines de Paris, présens le notaire de chappitre et led. messire Germain, auquel ont esté lessées en gardes les choses qui s'ensuyvent le XXI^e jour de juillet mil m^e m^{xx} et huyt.

1. Premièrement une grant croix d'argent doré, garnye d'un crucifix enlevé dessus des quatre euvangelistes au quatre boutz de costé

(1) Une courtine de cendal violet renforcié frengée par bas de soye que l'on met au tableau du beau roy Philippe en Karesme. *Invent. de 1438*, f. 33.

(2) Probablement l'image de la Vierge qui surmontait l'autel des Ardents.

et d'autre et d'un plomeau de cuyvre doré, à laquelle croix fault trois filletz routs, laquelle croix sert continuellement à lad. eglise.

2. Deux chandeliers d'argent d'ancienne façon, à vi quarrés, à iii lyons souz le pié, pesans les deux xii marcs et demy ou environ.

3. Une esconse (1) d'argent pesant xiiii onces et demye.

4. Ung collectaire couvert d'argent moytié doré, auquel fault ung fermant d'argent doré en maniere de crochet, pesant led. crochet environ trois quars d'once et est demouré oud. livre ung crochet de semblable façon à celuy qui est perdu.

5. Ung calice d'argent dore, garny de platène (2), à six carrés par le pié, garny de six esmaux oud. pié et la platene d'un esmail ou quel est Dieu en magesté, escript ou tour *Ego sum redemptor mundi*, pesant iii marcs iii onces et demye.

6. Ung autre calice d'argent doré, à viii carrés, garny de platène et d'un esmail Dieu en magesté esmaillé sur le pié d'un crucifix, Marie et Jehan, et de trois escussons armoyéz, pesant iii marcs une once.

7. Une coquille d'argent servant à mectre le seel pour faire l'eau béniste, pesant trois onces.

8. Ung benoistier d'argent pesant onze marcs sans le guypillon, qui est de fer dedans et couvert d'argent blanc.

9. Deux chandeliers d'argent rompuz baillés à reffaire et reffaitz tous neufz, pesans viii marcs troys onces ung quart.

10. Deux buretes d'argent doré sans anses, pesans ensemble deux marcs une once.

11. Deux paix d'argent doré, une grande garnye d'un crucifix, Marie et Jehan elevéz et une petite garnye d'un crucifix, Marie et Jehan entaillé seulement, pesant la grande deux marcs cinq onces et demye et la petite six onces.

12. Deux corporaliers garniz de corpereaux, l'un couvert de velours bleu garny d'un Jhesus d'un costé et de Maria de l'autre en brodure de fil d'or, et l'autre de velours cramoisy, garny d'une N. D. en brodure et de branches d'arbre au tour.

13. Deux platz d'argent doré goderonnéz émaillez, l'une de la Nativité et l'autre de l'Anunciacion, pesans ix marcs v onces et demye.

(1) Bougeoir couvert, abrité du vent, dont le nom est dérivé d'*absconsa*, participe passé d'*abscondere*.

(2) Patène.

14. Une navette d'argent à mettre encens, pesant trois mares demye once.

15. Deux prosiers et le collectaire commun.

16. Ung baston garny d'argent à porter la croix.

17. Quatre grans chandeliers d'argent goderonnés, esmaillés d'esussons à fleurs de liz, desquelz l'un pese vin marcs et demy, l'autre ix marcs, l'autre viii marcs vii onces et l'autre viii marcs vii onces.

18. En la chapelle de la sursainte sont trois potz d'argent doréz où sont les oncions.

19. Lad. sursainte N. D. en ung petit tableau d'argent, deux anneaux d'or et le bras saint Eloy liéz à une petite chenete d'argent.

20. Devant le grant autel sont trois bacins d'argent goderonnés à façon de roze et esmaillés par dessoubz à fleurs de liz et six lampes d'argent.

21. Dedans le cueur sur l'aigle a ung bacin d'argent à soleil doré esmaillé aux armes de feu monseigneur de Paris Charretier (1).

22. En la chappelle de la première messe a ung calice d'argent doré, garny de sa platene à viii carrés, taillé sur l'une des carrés une petite croix sur une nuée et sur la platene une main taillée pesant dix onces et ung quart.

23. Ung messel en parchemin moitié escript de neuf et moitié de vieil.

GUSTAVE FAGNIEZ.

(1) Guillaume Charretier de Bayeux, professeur de droit civil et de droit canon, évêque de Paris, mort le 1^{er} mai 1472. Il fit refaire toutes les chasses de l'autel de N. D. des Ardents. *Obit. eccl. Par.*, p. 53.

INSCRIPTIONS INÉDITES

TROUVÉES A

MILET, DIDYMES ET HÉRACLÉE DU LATMOS

Et aujourd'hui conservées au Louvre.

Parmi les inscriptions trouvées par moi dans les fouilles que j'ai faites en Asie Mineure aux frais de MM. de Rothschild, j'ai cru bien faire en rapportant en France celles qui, gravées sur des blocs moins lourds ou trouvées en des endroits d'où il était plus facile de les transporter jusqu'à la mer, pouvaient être embarquées sans trop de peine ni de frais. Données généreusement au Louvre, ces inscriptions sont venues accroître d'une manière notable le nombre des monuments de ce genre que les salles du musée offrent à l'attention de ceux qui veulent s'exercer aux études pratiques d'épigraphie. Mais, exposées aux yeux de tous, elles peuvent être quelque jour copiées par un visiteur peu scrupuleux et publiées à mon insu : ce n'est pas là un fait sans exemple dans les annales du Musée des antiques. Aussi, partagé entre la crainte de voir un autre s'approprier l'espèce de renom qui s'attache toujours à la première publication d'un document inédit, et le désir de ne pas diminuer l'intérêt du recueil complet que je me propose de faire, tant de ces inscriptions que de celles, beaucoup plus nombreuses, que je me suis borné à copier et à estamper sans les rapporter, je me rends aux conseils qui m'ont été donnés et me décide à publier provisoirement ces textes, simplement pour prendre date et pour ainsi dire sans commentaire.

M I L E T

Bloc rectangulaire de marbre grisâtre, trouvé dans les fouilles du théâtre.

Caractères bien gravés, très-visibles, sauf la première ligne en partie rongée, et une cassure au coin gauche, en bas.

Long. du marbre, 0^m,48.

Haut., 0^m,29.

Haut. des lignes, 0^m,4.

Copie et estampage.

... Τ Κ Μ Ε Ν Ω . . Ξ Ε Ι Κ Α // . . . Δ Η Μ Ω Ι Σ Υ Μ Φ Ε Ρ Ο //
 Τ Ω . Κ Α Ι Ν Υ Γ Κ Α Ι Ε Ι Σ Τ Ο Ν Ε Ρ Ε Ι Τ Ε Χ Ρ Ο Ν Ο Ν Σ Υ Ν Τ Ε Λ Ο Υ Ν Τ // //
 . . . Α Γ Ε Ρ Σ Ε Ι Σ Α Ρ Τ Ε Μ Ι Δ Ι Β Ο Υ Λ Η Φ Ο Ρ Ω Ι Σ Κ Ι Ρ Ι Δ Ι Κ Α Θ Ο Τ Ι Σ Κ Ι Ρ //
 Λ Α Ι Ε Ξ Η Γ Ο Υ Μ Ε Ν Ο Ι Ε Ι Σ Φ Ε Ρ Ο Υ Σ Η Κ Α Θ Ο Τ Ι Ν Υ Γ Γ Ι Ν Ε Τ Α Ι Α Γ
 Α Ν Ο Θ Ε Ο Σ Θ Ε Σ Π Ι Σ Η Ο Ι Μ Ε Ν Θ Ε Ο Ρ Ρ Ο Γ Ο Ι Ε Ι Σ Α Γ Γ Ε Ι Λ Α Τ Ω Σ Α Ν
 Ε Ι Σ Ε Κ Κ Λ Η Σ Ι Α Ν Ο Δ Ε Δ Η Μ Ο Σ Α Κ Ο Υ Σ Α Σ Β Ο Υ Λ Ε Υ Σ Α Σ Θ Ω Ρ Ο Ρ Ω Σ
 Π Α Ν Τ Α Π Ρ Α Χ Θ Η Σ Ε Τ Α Ι Α Κ Ο Λ Ο Υ Θ Ω Σ Τ Η Τ Ο Υ Θ Ε Ο Υ Σ Υ Μ Β Ο Υ Λ // //
 . Α . Θ Ε Ο Ρ Ρ Ο Γ Ο Ι Η Ι Ρ Ε Θ Η Σ Α Ν Φ Ε Ι Δ Ι Γ Γ Ο Σ Ρ Ο Σ Ε Ι Δ Ω Ν Ι Ο Υ
 . Υ Τ Ο Μ Η Δ Η Σ Ε Λ Ρ Η Ν Ο Ρ Ο Σ Λ Α Μ Π Ι Σ Λ Α Μ Π Ι Τ Ο Υ Λ Ι Χ Α Σ
 . . Μ Ο Φ Α Ν Τ Ο Υ Ο Δ Η Μ Ο Σ Ο Μ Ι Λ Η Σ Ι Ω Ν Ε Ρ Ω Τ Α Ι Γ Ο Τ Ε
 . . Ι Τ Η Ι Θ Ε Ω Ι Κ Ε Χ Α Ρ Ι Σ Μ Ε Ν Ο Ν Ε Ξ Ε Ι Κ Α Ι Τ Ω Ι Δ Η Μ Ω Ι Σ Υ //
 . . Ρ Ο Ν Τ Ω Σ Ε Σ Τ Α Ι Κ Α Ι Ν Υ Γ Κ Α Ι Ε Ι Σ Τ Ο Ν Ε Ρ Ε Ι Τ Α Χ Ρ Ο Ν Ο // //
 . . Ν Τ Ε Λ Ο Υ Ν Τ Ι Τ Α Σ Α Γ Ε Ρ Σ Ε Ι Σ Α Ρ Τ Ε Μ Ι Δ Ι Β Ο Υ Λ Η

καὶ τ[ῆ]ι Θεῶι κ[ε]χ[α]ρισ[μ]ένω[ς] ἔ[ξ]ει κα[ὶ] τῶι δήμωι συμφερό[ν]-
 τω[ς] καὶ νῦν καὶ εἰς τὸν ἔπειτε χρόνον συντελοῦντ[ε]
 τὰς ἀγέρσεις Ἀρτέμιδι Βουληφόρῳ Σκίριδι καθότι Σκίρι-
 δα]ι ἐξηγούμενοι εἰσφέρουσι ἢ καθότι νῦν γίνεται. Ἄ [δὲ
 ἄ]ν ὁ Θεὸς θεσπίσῃ, οἱ μὲν θεοπρόποι εἰσαγγελάτωσαν
 εἰς ἐκκλησίαν, ὁ δὲ δῆμος ἀκούσας βουλευσάσθω ὅπως
 πάντα πραχθήσεται ἀκολούθως τῆι τοῦ θεοῦ συμβουλ[ῆ]ι.
 κ]α[ὶ] θεοπρόποι κηρέθησαν Φειδίππος Ποσειδωνίου,
 Ἄ[?]υτομήδης Ἐλπήνορος, Λάμπις Λαμπίτου, Λίχας

Ἴερ[?]μοφάντου. Ὁ δῆμος ὁ Μιλησίων ἐρωτᾷ ποτὲ
 καὶ τῆι Θεῶι κεχαρισμένον ἔξει καὶ τῶι δήμῳι συ[μ-
 φε]ρόντως ἔσται καὶ νῦν καὶ εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον
 συ]ντελοῦντι τὰς ἀγέρσεις Ἀρτέμιδι Βουλη[φόροι Σκίριδι. . .

A la première ligne, la lecture *κεχαρισμένως* est certaine. La formule employée dans cette ligne et la suivante n'est d'ailleurs pas identique à celles des lignes 11 et 12 (*ἔπειτα* — *ἔπειτα*, *ἔξει* — *ἔσται*).

Le curieux *ψήφισμα* dont nous avons ici un fragment devait être gravé sur plusieurs assises d'un édifice, car la taille de la pierre en haut et en bas paraît aussi ancienne que celle des deux côtés. Cet édifice aurait été démoli, et les matériaux, transportés au théâtre pour servir à la construction d'une des mesures bâties au moyen âge sur les ruines de la scène. D'après la forme des caractères, on peut attribuer l'inscription au IV^e siècle av. J. C.

Le commencement et la fin manquent. Le commencement devait contenir l'intitulé et l'exposé des motifs. Quant à la fin, il est impossible de savoir si l'inscription s'arrêtait au mot *Σκίριδι*, ou si elle contenait d'autres prescriptions, relatives soit à la demande à faire à l'oracle, soit à la gravure du décret sur la pierre.

Quoi qu'il en soit, il s'agit de modifications à apporter au cérémonial des fêtes (*ἀγέρσεις*) d'Artémis Sciris, divinité dont le sur-nom distinctif se trouve pour la première fois mentionné dans ce texte.

Le peuple milésien ne se croit pas en droit de modifier ainsi le culte avant d'avoir consulté le dieu (*ὁ Θεός*), c'est-à-dire Apollon Didyméen. Il nomme pour cela quatre députés (*θεοπρόποι*); ces députés devront faire un rapport (*εἰσαγγειλάτωσαν*) à l'assemblée, qui délibérera alors sur les mesures à prendre pour faire exécuter le conseil (*συμβουλή*) de l'oracle.

Bloc rectangulaire de marbre blanc, retaillé en haut et en bas, et trouvé dans les fouilles du théâtre, où il avait été employé à la construction de la scène.

Caractères très-beaux du V^e siècle.

Haut., 0^m,24.

Long., 1^m,07.

Haut. des lignes, 0^m,015.

Copie et estampage.

||| NTΩ N Λ Μ Β Α Ν Ε Ι Ν Δ Ε Τ Α Δ Ε Ρ Μ Α Τ Α . . . Τ Α Α Λ Λ Α Ι || Ε Ρ Ε Α Η Ν Ε Θ . . . Α Ι Λ Α |||
 ||| Σ Α Ν Ο Σ Φ Υ Ν Δ Α Σ Ε Α Ν Ω Ρ Η Η Η Δ Ε Γ Λ Ε Ω Υ Η Τ Α Ι Λ Α Ψ Ε Τ Α Ι Α Γ Ε Κ Α Σ Τ Ο Υ Ο Σ Φ Υ ||
 ||| Α Ν Κ Α Ι Γ Λ Ω Σ Σ Α Ν Κ Α Ι Κ Ω Λ Η Η Μ Ι Α Ν Α Γ Ο Ρ Α Ν Τ Ω Ν Κ Α Ι Τ Ω Ν Α Λ Λ Ω Ν Θ Ε Ω Ν Τ Ω Ν
 ||| Μ Ε Ν Ι Ω Ν Ο Σ Ω Ν Ι Ε Ρ Α Τ Α Ι Ο Ι Ε Ρ Ε Ω Σ Λ Α Ψ Ε Τ Α Ι Τ Α Γ Ε Ρ Ε Α Τ Α Υ Τ Α Κ Α Ι Κ Ω Λ Η Η Ν Α Ν Τ Ι
 ||| Σ Ω Ρ Η Σ Η Μ Η Β Α Σ Ι Λ Ε Υ Σ Λ Α Μ Β Α Η Η Η Δ Ε Ε Υ Σ Τ Ο Ν Θ Υ Η Η Γ Ο Λ Ι Σ Λ Α Ψ Ε Τ Α Ι Γ Λ Ω Σ
 Σ Α Ν Ο Σ Φ Υ Ν Δ Α Σ Ε Α Ν Ω Ρ Η Η Η Ξ Ε Ν Ο Σ Ι Ε Ρ Ο Γ Ο Ι Η Ι Τ Ω Ι Α Γ Ο Λ Λ Ω Ν Ι Γ Ρ Ο Ι Ε Ρ Α Σ Θ Α Ι Τ Ω ' |||
 Α Σ Τ Ω Ν Α Ν Θ Ε Λ Η Ι Ο Ξ Ε Ν Ο Σ Δ Ι Δ Ο Ν Α Ι Δ Ε Τ Ω Ι Ι Ε Ρ Ε Ι Τ Α Γ Ε Ρ Ε Α Α Π Ε Ρ Η Γ Ο Λ Ι Σ Δ Ι Δ Ο Ι |||
 ||| Χ Ω Ρ : ||| Α Γ Ρ Μ Α Τ Ο ||| Α Γ Ω Λ Ω Ν Ι Ο Ξ ||| ||| ||| ||| ||| ||| ||| ||| ||| ||| ||| |||

....λαμβάνειν δὲ τὰ δέρματα [καὶ] τὰ ἄλλα [γ]έρα. *Ἦν ἐν θ[υγγ]αι; λάψεται γλωσσ[αν] καὶ γλωσσ[αν], ὄσφυν, δασέαν, ὄρχην. *Ἦν δὲ πλέω θυγατρῶν, λάψεται ἀπ' ἐκαστοῦ ὄσφ[υ] [δασέ]αν καὶ γλώσσαν, καὶ κωλῆν μίαν ἀπὸ πάντων. Καὶ τῶν ἄλλων Θεῶν τῶν ἐν[ε] μείνων ὅσων ἱερᾶται ὁ ἱερεὺς, λάψεται τὰ γέρα τὰ αὐτὰ καὶ κωλῆν ἀντὶ τῆς ὄρχης ἥ μὴ βασιλεύς λαμβάνῃ. *Ἦν δὲ εὐστὸν θυγατρῶν, λάψεται γλώσσ[αν], ὄσφυν, δασέαν, ὄρχην. *Ἦν ξένος ἱεροποιῆι τοῖς Ἀπολλώνων ἱεροῦσθαι τῶ[ν] ἀστῶν ἐν ἄν θελῆι ὁ ξένος, διδόναι δὲ τοῖς ἱερεῦσι τὰ γέρα ἀπὸ ἡ πόλις δίδοι
 ζωφ[ι] δέρματο[ς] ...] ἀπολλώνωι οἷς [.....

Fragment d'un décret par lequel était réglé le partage des chairs des victimes dans les sacrifices faits à Apollon Didyméen et aux autres dieux adorés dans le même sanctuaire, tels qu'Artémis, Latone, etc. Cette inscription, assez ancienne, est un des plus intéressants exemples du dialecte milésien, l'un des quatre dialectes parlés en Ionie. Dans une inscription d'Erythres (*Voy. arch.* de Le Bas, part. V, 1, III, n° 40), et dans une autre de Priène (*ibid.*, V, 1, x, 186), M. Waddington a fait remarquer la substitution de l'O à l'Υ dans les diphthongues AY et EY. Ici, dans Ἱερεώς, c'est l'Ω qui remplace l'Υ. Il remplace aussi, à lui tout seul, la diphthongue OΥ dans la forme remarquable ΩPHN.

Le futur λάψεται, dans un dialecte ionien, est nouveau.

εὔστόν est encore un mot nouveau. Je me range à l'opinion de M. Egger, qui le fait venir de εὔω, dont l'aoriste passif est εὔσθην et le verbal εὔστέον; εὔστὸν θύειν est donc « faire un sacrifice dans lequel les chairs de la victime sont grillées ».

Je ne crois pas possible de rapporter δασέαν à δσφόν et de traduire « le filet dans toute son épaisseur ». Il me semble que la forme employée serait alors δσφὸν δασέαν ΚΑΙ ὠρήν. Je crois plutôt que δασέα est pris substantivement et désigne une partie déterminée de la victime.

La clause relative aux sacrifices faits par les étrangers est fort intéressante à noter.

Bloc de marbre grisâtre, trouvé dans le mur d'une maison du village de Palatia.

Cassure en haut, à gauche.

Caractères assez beaux, mais peu profondément gravés.

Long., 0^m,72.

Haut., 0^m,26.

Haut. des lignes, 0^m,012.

Copie et estampage.

/// ΤΙΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥΟΛΥΜΠΙΧΟΥΤΟΥΑΡΙΣΤΟΤΕΛΟΥΟΙΔ///
 /// ΕΝΟΝΤΟΓΟΛΙΤΑΙΚΑΤΕΥΕΡΓΕΣΙΑΝΑΥΤΟΙΟΙΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙ
 /// ΟΝΥΣΙΟΣΣΓΑΡΤΑΚΟΥΑΙΝΙΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥΑΙΝΙΟΣ
 ΡΥΘΙΩΝΔΙΟΝΥΣΙΟΥΑΙΝΙΟΣΔΗΜΗΤΡΙΟΣΒΟΗΘΟΥΑΙΝΙΟΣ
 ΑΓΟΛΛΩΝΙΟΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥΑΙΝΙΟΣ ΑΡΧΕΛΑΣΔΙΟΝΥΣ/// ///
 ΕΡΜΙΑΣ///ΥΚΙΔΟΥΗΡΑΚΛΕΩΤΗΣ ΑΙΝΙΟΣ

A gauche, commençant à la hauteur de l'intervalle entre la cinquième et la sixième ligne, on lit, en petits caractères irréguliers :

////// ΩΙ
 //// ΡΡΗΝΙΩΙ
 ΚΑΛΛΙ ////
 /// ΑΤΩΙ

Enfin, en caractères semblables à ceux de l'inscription principale :

Νο //// ΣΕΛΕΥΘΕΡΝΑΙΩΙ

Ces mots appartiennent sans doute à une inscription qui devait être gravée à gauche, soit sur la même pierre, soit plus probablement sur une pierre contiguë. Ils sont inintelligibles. — Quant à l'inscription principale, elle est facile à compléter, et se lit ainsi :

Ἐπι στεφανηφόρου Ὀλυμπίχου τοῦ Ἀριστοτέλου, οἷδ[ε
 ἐγ]έγοντο πολῖται κατ' εὐεργεσίαν αὐτοῖ καὶ οἱ ἔκγονοι ·
 Διονύσιος Σπαρτακοῦ, Αἴνιος. Διονύσιος Διονυσίου, Αἴνιος.
 Πυθίων Διονυσίου, Αἴνιος. Δημήτριος Βοηθοῦ, Αἴνιος.
 Ἀπολλώνιος Δημητρίου, Αἴνιος. Αρχέλας Διονυσ[ίου], Αἴνιος.
 Ἑρμίας [Α?]υκίδου, Ἡρακλεώτης.

Le second nom propre de la dernière ligne n'est pas certain, peut-être faut-il lire [Γλα]υκίδου.

Ce texte mentionne l'inscription au nombre des citoyens de Milet de Dionysios d'Ainos et de ses fils Dionysios et Pythion, de Démétrios d'Ainos et de son fils Apollonios, d'Archélas d'Ainos, et d'Hermias d'Héraclée.

Ainos est un port de la côte de Thrace, assez important dans l'antiquité comme de nos jours. Héraclée est sans doute Héraclée du Latmos.

Bloc de marbre, retaillé à gauche, et cassé dans le coin en bas du même côté. Trouvé dans les fouilles du théâtre.

Haut., 0^m, 23.

Long., 0^m, 46.

Copie et estampage :

//////// ΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥΕΡΙΓΟΝ ////
 ////////// ΩΝΧΟΡΗΓΟΣ ΑΝΔΡΩΝΧΟΡΗΓΟΣ

////// · Η Σ Β Η Β Ι Α Ε Ω Σ Η Γ Ε Λ Ο Χ Ο Σ Η Ρ Ω Τ Α Γ Ο Ρ Ο Υ
 ////// Σ Σ Ω Κ Ρ Α Τ Η Σ Α Υ Δ Η Τ Η Σ Σ Ω Κ Ρ Α Τ Η Σ
 ////// Σ Α Θ Η Ν Α Ι Ο Σ Ζ Ω Χ Α Ρ Ι Ο Σ Α Θ Η Ν Α Ι Ο Σ

Ἐπί] στεφανηφόρου Ἐπιγόν]ου.

Παίδ]ων χορηγός

Ἄνδρῶν χορηγός

.....ς Βηβιλέως.

Ἡγέλοχος Πρωταγόρου.

Ἀλλητῆ]ς Σωκράτης

Ἀλλητῆς Σωκράτης

Ζωχάριος, Ἀθηναῖος.

Ζωχάριος, Ἀθηναῖος.

La lecture Βηβιλέως est certaine.

Petite plaque carrée de marbre blanc, portant un centaure en bas-relief, trouvée dans les fouilles du théâtre.

L'inscription est en petits caractères gravés avec soin, au-dessous du ventre de l'animal.

Ε Π Ι Σ Τ Α Τ Ο Υ Ν Τ Ο Σ
 Δ Ι Ε Ι Ο Υ Σ Τ Ο Υ Γ Λ Α Υ Κ Ο Υ

Ἐπιστατοῦντος
 Διείου τοῦ Γλαύκου.

Plusieurs inscriptions de Milet et du sanctuaire de Didymes mentionnent les épistates.

Bloc rectangulaire de marbre blanc, ayant peut-être servi de base à une statue. Trouvé dans les fouilles de la scène du théâtre, parmi les matériaux ayant servi à la construction d'un gros mur moderne bâti sur le proscénium.

Caractères grands, irréguliers, peu profondément gravés, mais très-visibles.

Haut. moyenne des caract., 0^m,04.

Long. moyenne des lignes, de 0^m,40 à 0^m,45.

Copie et estampage.

////// Ν Κ Ρ Α Τ Ι Σ Τ Ο Ν Δ Ο Υ
 Κ Η Ν Α Ρ Ι Ο Ν Ε Π Ι Τ Ρ Ο
 Π Ο Ν Τ Ο Υ Σ Ε Β Α
 Σ Τ Ο Υ Κ Α Σ Τ Ρ Ι Ο Ν
 Κ Ι Ν Ν Α Ν Η Λ Α Μ

ΠΡΟΤΑΤΗΜΙΑΗΣΙ
ΩΝΠΟΛΙΣΤΟΝΕΑΥ
ΤΗΣΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

ΠΡΟΝΟΗΣΑΜΕΝΟΥΤΗΣ
ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣΤΟΥΑΡΧΙ
ΠΡΥΤΑΝΙΔΟΣΤΟΒΑΝΤΩ
ΝΙΟΥΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΑΣΙΑΡΧΟΥΠΑΤΡΟΣ
ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΥ

Τὸ]ν κράτιστον δου-
κηνάριον ἐπίτρο-
πον τοῦ Σεβα-
στοῦ Κάστριον
Κίνναν ἢ λαμ-
προτάτη Μιλησί-
ων πόλις τὸν ἑαυ-
τῆς εὐεργέτην.

Προνοησαμένου τῆς
ἀναστάσεως τοῦ ἀρχι-
πρυτανίδος τὸ β' Ἄντω-
νίου Ἀπολλοδώρου
ἀσιάρχου, πατρὸς
συνκλητικῶ.

Le procurateur dont il s'agit ici ne peut être qu'un *procurator rei private Caesaris*.

Bloc rectangulaire de marbre blanc, semblable au précédent et trouvé au même endroit.

Copie et estampage.

⦿ Ο Ν Κ Ρ Α Τ Ι Σ Τ Ο Ν Ε ⦿
Τ Ρ Ο Π Ο Ν Τ Ο Ψ Σ Ε Β Α Σ Τ Ο ⦿
Α Ψ Ρ Ε Ψ Φ Ρ Α Τ Η Ν Η Λ Α Μ
Π Ρ Ο Τ Α Τ Η Μ Ι Α Η Σ Ι Ω Ν
Π Ο Λ Ι Σ Τ Ο Ν Ε Α Υ Τ Η Σ Ε ⦿

ΕΡΓΕΤΗΝΠΡΟΝΟΗΣΑ
 ΜΕΝΟΥΤΗΣΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ
 ΤΟΥΑΡΧΙΠΡΥΤΑΝΙΔΟΣ
 ΤΟΒΑΝΤΩΝΙΟΥΦΑΠΟΛ
 ΛΟΔΩΡΟΥΑΣΙΑΡΧΟΥ
 ΠΑΤΡΟΣΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΥ

Τὸν κράτιστον ἐπί-
 τροπον τοῦ Σεβαστοῦ
 Αὐρ. Εὐφράτην ἢ λαμ-
 προτάτη Μιλησίων
 πόλις τὸν ἑαυτῆς ἐὶ-
 εργέτην, προνοησα-
 μένου τῆς ἀναστάσεως
 τοῦ ἀρχιπρυτανίδου
 τὸ β Ἀντωνίου Ἀπολ-
 λοδώρου ἀσιάρχου,
 πατρὸς συνκλητικοῦ.

Aurélius Euphratès est, comme Castrius Cinna, un *procurator rei private*. Le cognomen fait supposer que c'était un simple affranchi. Aussi n'est-il point ducenarius.

Petite stèle en marbre blanc, brisée en bas, trouvée dans les fouilles du théâtre.

Caractères très-irréguliers et très-mal gravés.

Α Β Α Σ Κ Α Ν
 Τ Ε
 Π Ρ Ω Β Ο Κ Α
 Τ Ω Ρ
 ||||| Η Σ Τ Ε Χ Α Ι |||||

Ἀβάσκαν-
 τε,
 πρωβοχα-
 τῶρ,
 χρ]ηστὲ χαῖ[ρε,

Base de statue formée de deux gros blocs carrés de marbre blanc superposés. Trouvée dans les fouilles du théâtre.

Caractères d'époque basse, irréguliers et mal gravés, mais bien visibles.

Haut., 0^m,90.

Long., 0^m,68.

Copie et estampage.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
 ΜΑΥΡΗΛΙΟΝΘΗΛΥΜΙΤΡΗΝΠΥΘΙΟΝΕΙ
 ΚΗΝΚΑΠΕΤΩΛΙΟΝΕΙΚΗΝΠΕΡΙΟΔΟΝΕΙΚΗΝ
 ΠΑΡΑΔΟΣΟΝΨΙΟΝΜΑΥΡ'ΘΗΛΥΜΙΤΡΟΥΠΑ
 ΡΑΔΟΣΟΥΤΟΝΕΥΕΡΓΕΤΗΝΕΝΠΟΛΛΟΙΣ
 ΤΗΣΠΑΤΡΙΔΟΣΑΥΤΟΠΡΟΑΙΡΕΤΟΝΔΙ
 ΑΤΗΝΚΟΙΝΗΤΕΑΥΤΩΚΑΙΙΔΙΑΔΕΔΩ
 ΡΗΜΕΝΗΝΕΠΙΤΗΑΘΛΗΣΕΙΕΝΠΑΣΙΝ
 ΑΝΕΝΟΧΛΗΣΙΑΝΕΝΤΩΙΔΙΩΑΥΤΟΥ
 ΕΡΓΩΤΟΥΠΡΟΣΚΗΝΙΟΥ
 ΤΟΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟΝΚΑΙΣΕΜΝΟΤΑ
 ΤΟΝΣΥΝΕΔΡΙΟΝΤΩΝΛΙΝΟΥΡ
 ΓΩΝ

ΕΥΤΥΧΩΣ

Π
 ΗΘΗ
 Π

Ἀγαθὴ τύχη.

Μ. Αὐρήλιον Θηλυμίτρην, πυθιονεί-
 κην, καπετωλιονείκην, περιοδονείκην,
 παράδοσον, υἱὸν Μ. Αὐρ. Θηλυμίτρου πα-
 ραδόσου, τὸν εὐεργέτην ἐν πολλοῖς
 τῆς πατρίδος αὐτοπροαιρετὸν, δι-
 ἄ τὴν κοινῇ τε αὐτῷ καὶ ἰδίᾳ δεδω-
 ρημένην ἐπὶ τῇ ἀθλήσει ἐν πασὶν
 ἀνενοχλησίαν, ἐν τῷ ἰδίῳ αὐτοῦ
 ἔργῳ τοῦ προσκηναίου.

τὸ οἰκουμηνικὸν καὶ σεμνότα-
τον συνέδριον τῶν λινουρ-
γῶν.

εὐτυχῶς.

ζ
ηθη
ζ

Je ne connais point d'exemple du mot ἀνενοχλησία employé avec le sens précis qu'il a ici, celui d'exemption des charges.

Bloc carré de marbre grisâtre trouvé dans les fouilles de la muraille (côté sud de la ville), à une centaine de mètres à gauche de la porte.

Caractères assez mal gravés, mais bien visibles, sauf la dernière ligne, qui est fort endommagée.

Copie.

ΑΝΤΗΝΩΡΕΥΑΝΔΡΙΔΟΥ
ΑΝΤΙΦΑΝΗΣΜΟΣΧΙΟΝΟΣ
ΧΙΟΝΙΣΧΙΟΝΙΔΟΣ

ΤΟΝΕΣΤΙΑΙΟΥΤΗΣΤΡΑΓΩΙ////ΔΙΑΣΓΡΑΦΗ
ΕΥΑΝΔΡΙΔΑΝΚΕΚΡΥΦΟΤΥΜΒΙΤΑΣΗΕΤΡΟΣ
ΖΗΣΑΝΤΑΠΡΟΣΠΑΝΤΕΥΣΕΒΩΣΑΝΑΗΤΟΛΙΝ
ΕΤΩΝΑΡΙΘΜΟΝΟΓΔΟΗΚΟΝΤΑΡΤΙΩΝ

ΟΥΧΙΚΕΝΑΙΣΔΟΞΑΙΣΕΖΗΚΟΤΑΤΟΝΔΕΔΕΔΕΚΤΑΙ
ΤΥΜΒΟΣΟΔΕΚΠΡΟΓΟΝΩΝΤΑΙΣΔΑΠΟΤΑΣΣΟΦΙΑΣ
ΤΑΙΣΑΠΟΣΩΚΡΑΤΕΩΠΗΝΥΤΑΙΣΜΑΛΛΑΤΟΥΤΕΗΛΑΤΩΝΟΣ
ΚΟΥΚΕΠΙΚΟΥΡΗΟΙΣΗΔΟΝΙΚΑΙΣΑΘΕΟΙΣ
ΕΣΤΙΑΙΟΝΤΟΝΦΥΝΤΑΠΑΤΡΟΣΚΛΕΙΝΟΙΟΜΕΝΑΝΔ//////
ΕΣΘΑΟΤΑΤΑΝΒΙΟΤΑΣΕΞΑΝΥΣΑΝΤΟΣΟΔΟΝ
ΚΟΥΦΗΓΡΑΙΑΧΥΘΕΙΣΟΣΙΩΣΚΡΥΠΤΟΙΣΣΥΤΟΝΑΝ////
//////ΟΝΤΕΥ//////ΣΙΕΡΟΥΣΘΑΛΑΜΟ//////

Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου,
Ἀντιφάνης Μοσχίονος,
Χίονις Χιόνιδος.

Τὸν Ἐστικίου τῆς τραγωδίας γράφῃ.

Εὐανδρίδαν κέχυφ' ὃ τυμβίτας πέτρος
 Ζήσαντα πρὸς πάντ' εὐσεβῶς ἀνὰ πτόλιν
 ἔτων ἀριθμὸν ὀγδοήκοντ' ἀρτίων.

Οὐχὶ κεναῖς δόξαις ἐζηκότα τόνδε δέδεκται
 Τύμβος ὅδ' ἐκ προγόνων, ταῖς δ' ἀπὸ τᾶς σοφίας,
 Ταῖς ἀπὸ Σωκράτεω πινυταῖς μάλα τοῦ τε Πλάτωνος,
 Κοῦκ Ἐπικουρήοις, ἠδονικαῖς, ἀθείοις,
 Ἐστιαῖον, τὸν φύντα πατρὸς κλεινοῦ Μενάνθ[ρου] (?)
 Ἐσθλοτάταν βιοτᾶς ἐξανύσαντος ὁδόν.
 Κούφη γαῖα, χυθεῖσ' ὁσίως, κρύπτοις σύ τὸν ἄν[δρα] (?)
 [Κλίνοντ' εὐσεβέων εἰς (?)] ἱερὸς θαλάμο[υς].

A la quatrième ligne, l'intervalle entre les deux parties du mot *τραγωδίας* provient de ce que le graveur, ayant fait une faute, l'a effacée en creusant la pierre et a dû recommencer plus loin.

La famille à laquelle appartenaient les deux personnages célèbres dans les iambes et dans les distiques est mentionnée par plusieurs inscriptions trouvées au même endroit, et provenant, comme celle-ci, de tombeaux.

La langue est d'ailleurs, dans ces vers, aussi incorrecte, et le sens aussi obscur, que dans la plupart des inscriptions métriques.

O. RAYET.

LES

CYLINDRES BABYLONIENS

LEUR USAGE ET LEUR CLASSIFICATION

Si dans l'espace de quelques années l'archéologie assyrienne est arrivée à des résultats surprenants, il faut en excepter une branche des plus importantes de l'art de ce pays, la gravure en pierres dures et pierres fines, dont la production, sous forme de cylindres dits babyloniens, a été immense; les principales questions qui s'y rattachent n'ont pas encore été complètement discutées. Voici, à notre connaissance, les savants qui se sont occupés de ces questions : d'abord, M. Oppert a donné des renseignements précieux, grâce à sa connaissance des textes cunéiformes et à ses recherches faites sur le sol même de l'Assyrie et de la Babylonie.

Mais, malheureusement, la philologie laisse une grande partie des questions encore obscure et irrésolue. M. King, un des archéologues les plus compétents d'Angleterre, en ce qui se rattache aux pierres gravées, a cherché de son côté à les résoudre; malheureusement, ne connaissant pas la langue assyrienne et n'étant pas lui-même artiste, il a été sujet par là à plusieurs erreurs.

M. Adrien de Longpérier, dans sa remarquable notice sur les antiquités assyriennes du musée du Louvre, clôt, à notre connaissance, avec M. Layard en Angleterre et M. François Lenormant en France, la liste des archéologues qui ont traité cette question (1).

(1) Les lecteurs de la *Revue archéologique* ajouteront naturellement à cette liste le nom de M. le comte de Gobineau, dont le travail si remarquable a paru lorsque cet article était terminé. E. S.

I

Tout le monde a présentes à l'esprit ces petites pierres cylindriques, à sujets étranges (pl. XIV, n° 1), qui sont restées bien longtemps dans les anciennes collections comme curiosités incompréhensibles; généralement, les Arabes qui les vendaient disaient les avoir trouvées dans la terre des contrées arrosées par l'Euphrate et le Tigre. Les femmes de ces pays, avant que les amateurs et collectionneurs fussent devenus si nombreux, en faisaient des colliers, des amulettes ou des chapelets. Ce sera la gloire éternelle de M. Botta, consul de France à Mossoul, d'avoir le premier cherché avec persévérance, dans les terrains où l'on trouvait ces petits objets, la trace des plus anciennes civilisations du monde. On sait de quels succès ses recherches furent couronnées; mais c'est surtout à son successeur, M. Place, que nous devons la découverte la plus importante à propos des cylindres. Cet archéologue, en fouillant une des portes de Khorsabad, trouva, dans une couche de sable d'un centimètre d'épaisseur, des milliers de ces petites pierres taillées; les couches successives avaient une épaisseur de 17 mètres et arrivaient au niveau du terre-plein sur lequel s'élevaient le mur de moellons et les socles des génies et des taureaux ailés placés à l'entrée de la ville, et dont plusieurs ont été transportés au musée du Louvre. « Au moment de la construction de la porte, dit M. Place, lorsque les premières assises eurent atteint le niveau des planchers, on laissa sécher l'argile dans la partie qui devait comprendre le passage central, sous une légère couche de sable de rivière. La population destinée à occuper la ville ou qui peut-être en habitait déjà l'emplacement, soit qu'elle eût agi spontanément, soit qu'elle y eût été conviée, répandit dans ce sable une partie de ses bijoux, comme on le voit faire aujourd'hui encore dans d'autres pays, lors de la pose d'une première pierre. Après l'accomplissement de cette cérémonie, le corps des murs destinés à servir de points d'appui aux monolithes sculptés fut élevé par-dessus le sable. Les bijoux n'étaient jamais engagés dans l'argile située au-dessous de ce sable et qui était séchée quand on les répandit; ils sont toujours enfoncés de toute leur grosseur dans l'argile supérieure. Au moment où les briques crues des murs furent posées, elles étaient humides, et les petits objets avaient pénétré dans l'argile encore molle. » M. Place nous dit que la majeure partie était de qualité ordinaire. Quelques-uns même n'étaient que

des coquilles ou de simples cailloux, percés d'un trou et jetés par les plus pauvres.

C'est donc à un usage adopté lors de la fondation d'un nouvel édifice, en Assyrie, usage dont la tradition existe encore aujourd'hui sous une forme approximative dans tous les pays, que nous devons la conservation et la plus grande quantité de ces petits monuments.

Pendant longtemps on a attendu et espéré que les inscriptions que l'on trouve généralement, et qui sont placées à côté des figures gravées sur les cylindres, expliqueraient complètement le sujet de celles-ci ; mais M. Oppert a démontré que les inscriptions gravées sur les cylindres sont complètement indépendantes des représentations figurées.

Généralement, on voit trois lignes d'inscriptions. La première contient le nom du possesseur ; la deuxième, le nom de son père ; la troisième, le nom de la divinité qu'il invoque pour le protéger. Par exemple, sur un cylindre de la Bibliothèque, M. Oppert nous donne la traduction suivante : « Khaldoum, fils de Pachkiya, adorateur de Haou » (n° 15). Sur un autre : « Piriga, fils d'Abarroum » (n° 31). Sur un autre : « Isis-Koulou-Mini, fils de Koudom. » Sur un quatrième : « Minibilti, fils de Ourni-Haou, serviteur de Haou. » Il se trouve des cylindres, ayant des sujets mythologiques figurés, avec un espace libre pour les noms, ce qui prouve qu'on les faisait et les vendait en ménageant la place nécessaire pour graver le nom de l'acheteur.

Les cylindres babyloniens étaient-ils simplement des cachets ou de simples ornements ou amulettes ? M. Oppert penche pour la première opinion, et l'appuie d'une façon toute particulière sur la gravure des légendes, faite au rebours, de manière à être reproduite normalement dans l'empreinte du cachet. De même Hérodote nous dit que chaque Babylonien avait son cachet. Nous croyons aussi nécessaire de rappeler le chapitre xiv du livre de Daniel, qui rappelle que l'on ferme le temple de Bel en appliquant des sceaux, et le roi demande ensuite si les sceaux sont intacts.

Si ces exemples suffisent pour constater le fait, nous croyons que l'emploi des cylindres comme cachets n'était que secondaire dans l'esprit de leurs possesseurs, et que c'est principalement comme talismans qu'ils étaient recherchés. Avant tout, il est bon de se rappeler qu'en Orient, en Egypte, à Rome, on a cru longtemps à la puissance magique et miraculeuse de bagues, cachets, bijoux formés de pierres ou matières précieuses. Les Chaldéens ont formé les deux

sciences les plus extrêmes : l'astronomie et l'astrologie. Ils étaient grands maîtres en magie, et ils donnèrent l'exemple, aux classes sacerdotales de l'Orient, de la manière de s'emparer du pouvoir par des sens mystérieux dont ils étaient possesseurs.

Nous rappelons qu'ils expliquèrent la chute de Babylone par l'oubli fait par Nabonid de quelques-unes de leurs prescriptions sacrées. M. François Lenormant, dans son livre de la magie des Chaldéens, nous donne de nombreuses formules magiques et d'incantations contre les maladies et contre la conjuration des esprits ; car dans la croyance chaldéenne toutes les maladies étaient l'œuvre des démons, la médecine n'étant pas une science rationnelle comme en Grèce, mais simplement une branche de la magie. On connaît la propriété accordée par les anciens à l'hématite, contre les hémorrhagies, et, fait curieux, la plus grande quantité des cylindres est fabriquée avec cette matière. Quelquefois, du reste, on n'y trouve pas gravé le nom du propriétaire, mais un ou deux noms de divinités : Bêlus et Mylitta, le dieu « Soleil », la déesse « Lune ». L'uniformité des sujets religieux représentés ne s'explique que par un but symbolique principal, car pour le cachet une diversité accusée était de première nécessité, tandis que la similitude ne disparaît que par de petits détails et par un examen minutieux. Nous savons que la forme cylindrique, en Assyrie, en Egypte et dans l'Inde, présentait un sens allégorique religieux, qui l'a fait adopter pour les cylindres babyloniens. Du reste, dans l'histoire de tous les pays, l'idée de talisman ou de vertu magique a été, avant tout, attribuée aux cachets, bagues ou ornements quelconques. Par exemple, les disciples d'Epicure, par vénération pour leur maître, portaient des bagues avec ou sans figure ; et l'anneau de mariage, encore de nos jours, a plutôt une idée mystique qu'un but d'inscription. Quant à la raison de la gravure en creux ou intaille des sujets, il est très-naturel, du moment que l'on voulait les décorer d'une image religieuse inaltérable, que l'on ait pris ce moyen bien plus commode et facile d'exécution, sans comparaison possible avec la reproduction des sujets en relief.

Il est évident que la promptitude de l'opération a été très-recherchée, et même, malgré le parti facile de la gravure en creux, la plus grande partie des cylindres montre une difficulté inouïe d'exécution. Ainsi, comme nous le verrons plus tard, dans les époques où les Assyriens ne possédaient pas encore le touret, c'est souvent avec la plus grande difficulté que l'on peut distinguer ce qu'ils représentent ; mais dans ces cas, les traces symboliques qui restaient

suffisaient à leur usage, comme aujourd'hui les médailles et bijoux religieux à peine ébauchés que l'on fabrique pour les campagnes.

Il y a une très-grande difficulté à se servir des cylindres comme cachets. Il faut les rouler sur une matière molle, et il est très-rare, en s'y prenant même très-adroitement, d'arriver à obtenir un résultat satisfaisant. Les empreintes que nous avons au Louvre et à la Bibliothèque ont été faites sous la direction de M. de Longpérier, par un spécialiste que nous devons regretter, car aujourd'hui on ne sait plus arriver, chez nous, à obtenir des empreintes aussi parfaites. Une grande analogie existe entre les cylindres babyloniens et les scarabées égyptiens, dont le nombre aussi est immense, et dont la forme mystique ne laisse aucun doute, mais dont l'emploi comme cachet ou comme sceau est bien plus compréhensible, puisqu'ils sont gravés à leur base, qui est droite. Un point qu'il ne faut pas non plus oublier, est la difficulté de lire les cunéiformes, même pour les Assyriens, comme l'ont prouvé les nombreux abécédaires que l'on a trouvés; nous sommes certains de l'ignorance des masses qui portaient ces cylindres.

II

Mais en dehors de l'usage, que nous croyons incontestable, des cylindres babyloniens comme talismans et cachets, nous devons faire mention du travail dont ils furent l'objet, par M. Lajard, ancien membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : travail paru il y a quelques années et qui avait fait la principale occupation de toute sa vie. Quelques savants actuels paraissent avoir démontré que la théorie de M. Lajard reposait tout entière sur une erreur. Malgré cela, le travail de M. Lajard demande qu'on s'y arrête, et il appartient, pour ainsi dire, à l'histoire des cylindres babyloniens. Dans son ouvrage, portant le titre et s'occupant du culte de « Mithra », Lajard, à l'aide des cylindres principalement, décrit, suivant lui, des épreuves ou initiations à divers degrés et usages dans les mystères antiques. « On reconnaît sans peine, dit-il, les variantes des diverses scènes d'initiation au culte de Mithra, sur les cylindres. Mais on y remarque en même temps une grande variété de costumes, d'armes, de symboles et d'accessoires, qui me porte à penser que nous avons ici sous les yeux, tout à la fois, les monuments des mystères que célébraient plusieurs peuples de l'Asie occidentale, nommément les Assyriens, les Arabes, les Phéniciens et les Perses. »

Partant de ces données, Lajard, dans son travail, détermine et suit sur une quantité de cylindres les épreuves suivantes : 1° Grade de soldat, premier grade terrestre ; 2° grade de bromius ou taureau, deuxième grade terrestre ; 3° grade de lion, troisième grade terrestre ; 4° grade de vautour, premier grade aérien ; 5° grade d'autruche, second grade aérien ; 6° grade de corbeau, troisième grade aérien ; 7° grade de griffon, premier grade igné ou solaire ; 8° grade de verses ou de verse, deuxième grade solaire ; 9° grade d'hélien ou de soleil, troisième grade solaire ; 10° grade de père aigle, premier grade divin ; 11° grade de père épervier, deuxième grade divin, et enfin 12° de père des pères, troisième grade divin.

Il ne faut pas oublier que Lajard a formé la partie la plus importante de la collection qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Pour appuyer sa thèse, il a fait suivre son texte d'un magnifique atlas ; nous croyons donc utile, réserve à part de la théorie, de donner quelques aperçus de son travail se rapportant le plus directement aux cylindres. Chacun de ceux de sa nombreuse collection se trouve longuement commenté. Voici, comme exemple, une des plus courtes, celle du cylindre n° 7, pl. 30 :

« Réception au grade de soldat, d'un myste du sexe féminin ; il se tient debout, sans parrain ni marraine, devant un hiérophante, placé en regard d'une hiérophantide ; point d'assesseur ni d'assistant ; ces trois personnages sont vus de profil ; il en est de même, à très-peu d'exception près, de tous ceux qui ont été représentés sur les monuments asiatiques.

« L'hiérophante, tourné de gauche à droite, est moitié debout sur le dos d'un taureau, unicolore, accroupi sur une estrade. Sa tiare et l'extrémité supérieure de son arc et de son carquois sont ornés du disque de la lune. Il tient, dans la main gauche, l'arme appelée oreille, de cuivre rouge ou d'acier ; il la présente au myste qui avance les deux mains pour la recevoir.

« L'hiérophantide, debout sur une estrade plus basse, n'est pas montée sur un taureau, comme l'hiérophante, et sa tiare, au lieu d'être ornée du disque de la lune, est surmontée de l'astérisque du soleil ; mais, probablement en souvenir de l'hermaphroditisme de la divinité qu'elle représente, Mylitta, le disque de la lune orne l'extrémité supérieure de son arc et de son carquois. Elle est séparée de son myste par un arbre de forme conventionnelle qui représente l'arbre sacré, l'arbre de vie appelé le Hôrn dans le Zend Avesta, arbre d'or que nous ne pouvons voir ici sans nous rappeler le rameau d'or que, d'après l'ordre de la sibylle de Cumes, le pieux Enée

dut enlever de l'arbre consacré à la reine des Enfers. Sans ce rameau, il n'aurait pu obtenir de descendre dans les sombres demeures de Pluton et de Proserpine. Au-dessus du Hôrn, dans la partie supérieure du monument, l'emblème de la triade est gravé entre l'astérisque du soleil, les sept planètes représentées sous la forme de sept petits globes, et le croissant de la lune. Derrière l'hiérophante, sont gravées deux colonnes de caractères cunéiformes, du système assyrien; une troisième colonne s'interpose entre lui et le myste. Cette légende n'est pas encore expliquée. »

A la page 163, Lajard s'exprime ainsi : « Nous commençons ici l'examen et la description d'une série de cylindres qui, par leurs sujets, par leurs coutumes, ainsi que par la pose des hiérophantes, s'éloignent plus ou moins de la composition des cylindres que je viens de décrire. Bien qu'il soit moins facile d'y reconnaître l'intention formelle d'avoir voulu représenter des scènes d'initiation au grade de soldat, je n'hésite pas à les considérer comme ayant appartenu à des initiés qui, après avoir été admis à ce grade, avaient voulu conserver à leur manière, si je puis m'exprimer ainsi, le souvenir de leur admission. » Tels auraient été pour les cylindres, d'après Lajard, l'usage et le but, très-différents de ceux que nous avons donnés plus haut.

A propos d'un autre cylindre et après sa description, Lajard ajoute : « Cette petite figure représente-t-elle un initié qui se serait laissé désarmer et vaincre par le lion, et, pour le punir de cette chute honteuse, le sacerdoce lui aurait-il imposé l'obligation de porter, sur une partie quelconque de son corps, un cylindre qui lui rappelât chaque jour sa défaite? Je n'ose répondre affirmativement; mais je puis produire une hématite de forme un peu cubique, qui fut, sans nul doute, destinée à perpétuer le souvenir d'une mésaventure du même genre; car on y voit gravé, par une main asiatique, un lion qui foule aux pieds le corps d'un initié, étendu par terre. » La particularité que donne ici Lajard est très-importante à se rappeler, d'abord avec l'idée adoptée, qu'un cylindre pareil pouvait servir de cachet et de talisman protecteur. C'est une réponse peut-être importante à la critique de son système, que j'exposerai dans la suite.

Plus loin, Lajard dit : « Il est à noter que parmi les monuments figurés qui appartiennent au grade d'hélios, les cylindres sont infiniment plus rares que les cônes. Ceux-ci sont même communs, eu égard au petit nombre des amulettes de forme conique que l'on peut rapporter à chacun des autres grades : l'explication de ce fait se

trouve, si je ne me trompe, dans les rapports que les doctrines religieuses de l'Asie occidentale avaient établis entre le soleil et le cône, l'obélisque ou la pyramide. Un cylindre d'hématite et un sceau d'agate brûlée sont, jusqu'à ce jour, les deux seuls monuments asiatiques figurés que je puisse rapporter au grade de père épervier. » Cela proviendrait, d'après ce savant, de la difficulté qu'il y avait pour arriver à ce grade.

Enfin, voici la dernière citation que nous croyons encore utile de donner, parce que celle-ci paraît avoir été le point faible de toute sa théorie : « Chacun donc, dit-il, chez les Perses, de même que chez les Assyriens et les Phéniciens, voulait être reçu lion dans les sanctuaires des temples, comme chacun aujourd'hui voudrait être reçu bachelier dans nos académies, ou maître dans la franc-maçonnerie. Le nombre considérable de cônes, de cylindres, de bas-reliefs, de bagues, de scarabées et de vases qui appartiennent au grade de lion, témoigne en faveur de mon opinion. Aucun autre grade n'en fournit autant; et il n'est pas difficile de comprendre qu'il en devait être ainsi. En effet, peu d'initiés des deux sexes se contentaient d'avoir été reçus au grade de soldat et de bromius ou taureau. Parvenus à celui de lion ou de lionne, il est fort douteux qu'ils aient tenu à conserver chacun le cylindre ou le cône qui attestait leur admission aux deux grades inférieurs. Quelquefois même, comme nous allons le voir, on le remplaçait par un cylindre ou par un cône qui représentait à la fois l'initiation au grade du taureau et l'initiation au grade du lion. Par là, le nombre des petits monuments portatifs destinés à perpétuer le souvenir des admissions aux grades supérieurs avait dû diminuer en proportion de l'élévation de chacun de ces grades. C'est ce que confirme pleinement l'examen attentif des collections de cônes et de cylindres qui ont été formées dans l'Asie occidentale par nos voyageurs modernes pour être ensuite transportées en Europe.

« Tantôt l'initié, debout et à pied, combat corps à corps un lion dressé sur ses pattes de derrière, ou lui plonge, ou s'apprête à lui plonger un poignard dans les flancs. »

Dans le livre sur la magie de M. F. Lenormant, nous trouvons ce qui suit : « Rien de plus fréquent sur les cylindres, qui servent de cachet, que l'image d'un des deux vieux guerriers, Adar ou Nir-Gar, l'Hercule et le Mars de la religion des bords de l'Euphrate et du Tigre, combattant des monstres aux formes les plus variées. Dans ces monstres, il faut reconnaître des démons, et en effet, d'après les textes traitant de magie, les deux dieux en question sont

investis spécialement de la mission de lutter contre les esprits mal-faisants. Un hymne de la collection magique est consacré tout entier à célébrer les exploits guerriers de Nin-Dar. Dans une incantation contre de nombreux démons, un des vœux finaux est qu'ils viennent en face de Nir-Gar, le guerrier puissant de Moul-ge.

« Souvent, au lieu de combattre des monstres fantastiques, l'un des dieux que nous venons de nommer, ou tous les deux ensemble luttent contre un ou plusieurs taureaux, qu'ils frappent de leurs glaives (pl. XIV, n° 3). On a cherché dans ce sujet des mythes astronomiques raffinés, en rapport avec la présence du soleil dans le signe du Taureau, et l'on a vu même un savant très-estimable y découvrir l'indice de l'origine babylonienne des mystères mithriaques, ainsi que le fil conducteur d'une théorie complète des religions de l'Asie. C'était trouver bien des mystères, là où il n'y avait rien d'aussi sublime, car les sujets de ce genre n'ont jamais représenté autre chose que Adar ou Hergar comme dieux guerriers, triomphants de démons de l'espèce appelée « tetal » en accadien, et « gallu » en assyrien, démons à forme de taureaux et particulièrement nuisibles à l'homme, ainsi que nous l'apprenons par ce fragment de conjuration : « Dévastateur du ciel et de la terre, — le génie dévastateur, — le génie dévastateur dont la puissance est élevée, — le tétal, taureau qui transperce, taureau très-grand, — taureau qui renverse les demeures, — le tétal indompté, dont il y a sept qui ne connaissent pas l'ordre, — qui guettent les hommes, — qui dévorent le corps..., qui boivent le sang — — les tétals qui accumulent les mensonges, — qui se repaissent de sang, impossibles à repousser violemment.....

« Nulle part la figure des dieux célestes, vainquant les démons, ne pourrait mieux trouver sa place que sur les cylindres. Par la vertu mystérieuse et protectrice qu'on y attribuait, cette représentation en faisait des talismans pour ceux qui les portaient, et préservait des entreprises diaboliques les secrets ou les trésors qu'on scellait de son empreinte. » Nous avons voulu donner au lecteur une idée complète du système de Lajard et de sa réfutation par M. F. Lenormant; nous devons dire, pourtant, que nous inclinons malgré cela à croire que ces monuments portent des signes d'initiation à des mystères rappelant les épreuves maçonniques. La franc-maçonnerie, du reste, doit remonter à la plus haute antiquité, puisque M. de Saulcy nous a dit avoir rencontré parmi des peuplades de Bédouins, qui n'avaient pas eu de contact avec les Européens, des francs-maçons qui avaient les mêmes signes de reconnaissance que ceux

usités parmi nos compatriotes. Cet illustre savant pencherait aussi du côté des idées de Lajard.

III

Comment portait-on les cylindres? M. King suppose qu'on les portait au poignet, sous forme de bracelet. Nous ne sommes pas de cet avis. « Chaque fois, dit M. King, que le cachet est mentionné dans l'Ancien Testament, il est porté sur la main, et non sur le doigt. Tamar demande le cachet et le cordon tors de son amant. Pharaon ôte le cachet de sa main. Dans Jérémie on lit : « Le cachet sur sa main droite, » etc. Mais ces observations ne portent, comme on le voit, que sur les sources hébraïques. Ce savant parle d'une représentation d'un Jupiter, pierre ovale, attachée au poignet, et de la découverte du cachet monté avec des chaînes d'or, dans le trésor d'Acropolis; il donne la citation de Pline, qui déclare que l'usage des anneaux portés au doigt n'est pas ancien, etc. Tout cela est possible, mais on nous permettra de douter de cet usage en Assyrie, quand on ne le voit pas représenté sur un seul des monuments nombreux de sculpture, si minutieux dans l'expression de tous les détails, que nous ont laissés les Assyriens. Nous voyons bien, dans les figures royales, les bracelets aux formes de serpent, les triples rangs de colliers de perles, des coiffures les plus riches, des accessoires les plus futiles, et quand il se serait agi du cachet, les sculpteurs assyriens, si consciencieux, auraient oublié l'insigne le plus recherché, soi-disant pendu au poignet, et par conséquent très-visible ! En Orient, les bagues à cachet sont toujours suspendues à la poitrine, par un cordon entourant le cou. Cette dernière façon de suspendre un cylindre nous est, du reste, confirmée par la monture en or que l'un des cachets de la Bibliothèque possède encore. C'est un axe composé de deux tiges métalliques, qui sont rivées à l'extrémité inférieure et forment un assez grand anneau au sommet, ce qui constitue un obstacle au mouvement de rotation nécessaire pour prendre l'empreinte de la gravure ; c'est encore une preuve qu'ils servaient rarement à l'usage de cachets. D'ailleurs, le sens du sujet, placé toujours verticalement dans le sens de la hauteur de la pierre, s'explique mieux avec l'arrangement de cette tige. Placé dessous le vêtement, il nous explique aussi pourquoi nous ne le trouvons pas dans les représentations sculpturales. Nous croyons aussi que souvent ils étaient montés en métal, surtout ceux qui appartenaient aux classes riches,

et qui étaient exécutés avec soin. La raison donnée par M. King, que l'on en a trouvé peu d'exemples, ne prévaut pas contre notre assertion. Il est évident que certaines pierres ont été tellement diminuées que, si le fil qui y passait n'avait pas été doux et souple, la pierre eût été facilement fendue ; mais nous en avons aussi d'une telle grandeur et pesanteur, que l'on ne pouvait les monter solidement qu'avec du métal.

M. King cite un cylindre, de la collection de Hertz, qui a conservé son axe de bronze ; il le croit à tort un exemple unique, et explique ce fait, en prétendant que c'est une race étrangère qui l'a adopté et ajusté ainsi comme mode nationale.

Nous le répétons, plusieurs exemples de cylindres, montés en or et intacts, s'élèvent contre cette assertion. Rappelons aussi le cylindre que M. Oppert nous a raconté avoir acheté à un Arabe ; il avait une bélière ou un anneau pris à même dans la matière (pl. XIV, n° 4). Les usages modernes de l'Orient sont souvent conformes aux traditions anciennes. Les sceaux que possèdent les Arabes, et qui sont pour eux, encore aujourd'hui, de la plus grande importance, sont placés généralement, comme nous l'a appris M. Adrien de Longpérier, de la manière suivante : ils sont pendus par un cordon autour du cou et placés dans la poche intérieure de leur vêtement. De même, dans le cas où les cylindres ne pouvaient supporter les fils de métal, ils les remplaçaient probablement, comme le font encore aujourd'hui les Orientaux, par des cuirs ou un tissu d'or. Cela nous paraît la seule manière d'expliquer l'absence de leurs reproductions dans les monuments de sculpture assyrienne.

Enfin, M. F. Lenormant nous a fait remarquer une petite figure d'ivoire, ronde bosse, que nous possédons au Louvre, et qui porte très-distinctement, sur la poitrine, un cône pendu à un cordon passé autour du cou. Quoique les cônes soient d'un usage postérieur au cylindre, nous avons vu que la monture de ces derniers s'accorde avec une similitude complète, pour cet usage. Enfin, les cylindres trouvés en Egypte étaient suspendus au cou des momies.

ÉMILE SOLDI.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

M. Vivien de Saint-Martin lit un mémoire sur le véritable emplacement de *Troie*. Ce mémoire est une critique indirecte des conclusions de M. Schliemann.

M. Révillout commence la lecture d'un travail sur le *Concile de Nicée d'après les sources coptes*. Sur une observation de M. Egger, M. Révillout rappelle que le symbole de Nicée, tel qu'on le trouve dans les *Actes*, ne contient que la première partie du symbole introduit dans la messe sous le nom de symbole de Nicée. Il se termine en effet par ces mots : *est monté aux cieux, et nous croyons au Saint-Esprit*. Le symbole tel qu'il est dans la messe est postérieur dans son ensemble au concile de Nicée et antérieur au concile de Constantinople appelé deuxième concile œcuménique.

M. Léon Renier présente à l'Académie l'estampage d'une inscription découverte par M. Héron de Villefosse dans le cimetière israélite de la ville de Kef (l'ancienne *Sicca Veneria* de l'Afrique proconsulaire). Cette inscription est grecque et doit se traduire ainsi : *Aux dieux mânes et à Caius Pinnius Justus, sénateur d'Amastris, jurisconsulte, assesseur de Marcus Ulpius Arabianus, proconsul d'Afrique, mort à l'âge de trente-sept ans. Nicéphore son esclave (a consacré ce monument)*.

On sait que dans l'empire romain les gouverneurs de provinces joignaient à leurs fonctions administratives des attributions judiciaires très-étendues. Ils y rendaient la justice en dernier ressort comme le faisaient les préteurs à Rome, et avaient, de même que ceux-ci, un conseil ou tribunal d'après les avis duquel ils prononçaient leurs décisions. Cette inscription nous fait connaître un des membres du conseil du proconsul d'Afrique. Mais on se demande pourquoi ce personnage a été choisi parmi les sénateurs d'une ville de Paphlagonie qui devait avoir bien peu de rapports avec l'Afrique. Une inscription trouvée dans cette même ville d'Amastris et qui a été publiée dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, n° 4151, nous donne l'explication de ce fait. Cette inscription, qui a été gravée l'an 136 de notre ère, se lisait sur le piédestal d'une statue élevée à *Ulpius Arabianus*, qui avait déjà été consul et qui venait d'être nommé gouverneur de la Palestine. On peut en conclure que ce personnage était originaire de cette contrée, et on s'explique alors comment il avait pu prendre un de ses assesseurs dans une ville d'Orient. Une conséquence plus importante qu'on est en droit de tirer de ces faits, c'est que les assesseurs des gouverneurs de province étaient nommés par eux.

M. Halévy commence la lecture d'observations critiques sur les prétendus *Touraniens de Babylonie*.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On a découvert récemment, dans une petite ville du département de l'Ariège, à Aulus-les-Bains, plusieurs médailles en or, remontant au temps des Césars. Ces pièces, dont l'une porte l'effigie si rare de Tibère, ont été trouvées dans les assises d'une construction romaine qu'à sa disposition, à ses dimensions et aux soins particuliers des travaux, on reconnaît aisément pour un établissement balnéaire. Les Romains ont été les premiers à user des eaux d'une source qui porte encore aujourd'hui le nom de source des Trois-Césars, mais dont les vertus thérapeutiques ne sont connues du monde savant que depuis quelques années. Les qualités digestives et surtout réparatives des eaux d'Aulus sont aujourd'hui en renom, et leur réputation va chaque année croissant. Les malades ont été d'ailleurs les seuls échos de leurs bienfaits. Il est curieux de voir que les Romains aient, il y a plus de dix-huit siècles, construit dans ce coin reculé des Pyrénées un de ces thermes pour l'édification desquels ils employaient tant d'hommes et tant d'argent. La colonie militaire qu'ils y avaient installée devait sans doute protéger le passage des Pyrénées et garder ce défilé contre les invasions partielles, si fréquentes à cette époque, des peuplades venant de l'Ibérie. Comme si une sorte de ressemblance s'était rencontrée entre notre civilisation moderne et la civilisation romaine, c'est également le chef d'une colonne militaire qui a découvert les sources thermales d'Aulus. En 1824, un lieutenant du 4^e de ligne, M. d'Armagnac, placé à la tête d'un poste d'observation pendant la guerre d'Espagne, usa de ces eaux pour son usage et se guérit merveilleusement. Ce fut le fondement de leur réputation. Jadis, sous les Césars, qui sait si quelque centurion ne fut pas aussi le premier à les mettre en honneur? Depuis 1824, le petit village d'Aulus, qui n'était connu jadis que par ses ours savants, a vu s'élever un établissement de bains déjà très-important, et auquel les années donneront encore plus d'éclat.

(*Le Français* du 23 juillet.)

— *Fouilles de la basilique de Sainte-Pétronille, au cimetière de Domitille, près de Rome* (1). — Notre collaborateur, M. Louis Lefort, nous a transmis, au sujet du dernier état de ces fouilles, les renseignements suivants :

Avant la suspension annuelle des travaux pendant la saison des grandes chaleurs, on a pu terminer le déblai du vestibule, seule partie, à l'intérieur de l'édifice, qui restait encore obstruée de terre. Ce vestibule, large de 11^m,46 environ et profond de 5^m,05, donne accès dans la basilique par la porte de la nef gauche et par la grande porte ; il communique en outre directement, par une porte spéciale, avec la salle (à usage probable de sacristie) que l'on avait réservée en dehors et à la base de la nef droite. Conformément aux prévisions de M. J. B. de Rossi, l'escalier par lequel on descendait de la surface du sol dans le vestibule y débouchait sur le flanc gauche ; ses marches inférieures, auxquelles j'ai trouvé une largeur de 2^m,65, faisaient saillie sur le vestibule ; bien que fort endommagées, elles ont laissé des vestiges suffisants pour permettre d'en compter neuf. La neuvième, en calculant de bas en haut, devait être au niveau d'un palier qui divisait l'escalier en deux sections, et je serais tenté de croire que la section supérieure formait avec la section inférieure un angle droit et montait en longeant extérieurement à gauche le mur d'enceinte de la basilique. Quoi qu'il en soit, l'aspect du terrain, à l'endroit où cessent les marches, semble dénoter que la section supérieure de l'escalier n'a pas été détruite par l'effet du temps et de l'abandon, mais qu'elle a été intentionnellement et soigneusement ruinée de main d'homme, lorsque la basilique a été supprimée à la fin du VIII^e ou au commencement du IX^e siècle.

Grâce à l'activité avec laquelle les fouilles ont été poussées jusqu'à la fin de la campagne, on a commencé l'exploration définitive du sous-sol de la basilique. On a découvert dans la grande nef, à droite et auprès de la grande porte, un petit escalier qui descend dans ce sous-sol. On a reconnu que la construction de la basilique avait induit à remanier les anciens ambulacres du premier étage de la catacombe et à ouvrir sous le pavement une série de tombes bâties *a capanna* et disposées parallèlement à l'axe de l'église, tandis que le percement des ambulacres dans la catacombe avait été originairement effectué suivant une ligne diagonale relativement à cet axe. Enfin (et ceci offre plus d'intérêt encore que les autres détails) on a vérifié que le mur dont je vous ai signalé les débris, en travers de la nef droite, appartient à une construction antérieure à l'érection de la basilique. Cette construction, d'après la nature et le mode d'emploi des matériaux, serait de l'époque constantinienne ; sa préexistence explique la déviation, sur la droite, du mur d'enceinte, et l'élargissement, au sommet, de la basilique qui a épousé le sanctuaire anté-

(1) Voir, dans la livraison de juin dernier, l'article de M. J. B. de Rossi et celui de M. Louis Lefort.

ricieusement créé. On suit obliquement les fondations de ce sanctuaire, sous le pavement de l'église, depuis le mur de la nef droite jusqu'à l'extrémité gauche de la grande nef, près de la limite du presbyterium. Le tombeau des saints Nérée et Achillée était évidemment renfermé dans l'édifice constantinien, dont une recherche approfondie permettra de fixer exactement le périmètre. Sans préjuger le résultat des investigations ultérieures, je serais tenté de croire qu'il y avait là primitivement deux salles géménées mais indépendantes : l'une, qui occupait sensiblement la place du presbyterium et de l'autel de la basilique de Sirice, avec accès spécial par la galerie voûtée et revêtu d'intonaco peint, dont on a respecté l'issue dans le presbyterium; l'autre, séparée de la première par un mur établi à la place de l'ante droite du presbyterium, à laquelle on arrivait en suivant le couloir qui subsiste encore au sommet de la nef droite, sur le côté gauche, en prolongement de cette ante.

— Le Musée de Saint-Germain a reçu en don plusieurs briques avec inscription provenant de Constantinople. La lettre suivante de M. Sorlin Dorigny, le donateur, nous a paru digne d'être publiée.

« Monsieur,

Les briques que vous avez dû recevoir dernièrement proviennent de quelques ruines byzantines situées devant la porte principale (ouest) de Sainte-Sophie, et que l'on a abattues en novembre dernier.

C'étaient, dit le docteur Déthier, les restes d'une galerie communiquant avec Sainte-Irène, l'ancienne résidence du patriarche et du clergé de la grande église.

Tout le monde contribuait selon ses moyens à la construction des édifices publics; aussi rencontre-t-on sur les briques byzantines des noms d'empereurs, de hauts dignitaires de l'armée et de la magistrature, de confréries, de couvents, d'églises, de factions du cirque, et même de simples prêtres.

Parmi les briques que j'ai pu me procurer lors de la démolition de ces restes de galerie, il y en a de très-importantes, parmi lesquelles je vous citerai :

1.	Ⲅ Ϡ τ ε π ϣ	Πέτρον,
	Η Α Μ	Μαρτύριος ἡγουμένου.

Eglise Saint-Pierre,
Martyrios étant curé.

Or, nous savons par Du Cange que l'abbé Martyrios, de l'église Saint-Pierre, a signé au concile sous Mennas, qui a eu lieu en 547-548 :

« Martyrius subscripsit in Concilio Constantinopolitano sub Menna act. I cum cæteris hegumenis Urbis. » (Du Cange, *Constantinopolis christiana*, lib. IV, 74.)

L'année 547-548 correspond à la onzième année de l'indiction sous Jus-

tinien; c'est, je crois, l'année qui est marquée dans les briques II et III :

II.	M A M A	Μαμας
	I N Δ S I A	ΙΝΔικτιονοSIA

que le Dr Mordtmann attribue, bien que sans croix, au couvent de Saint-Mamas.

III. Et celle que je vous ai envoyée portant le nom de Trophimus avec l'indiction XI. Aucune des personnes que j'ai consultées n'a pu me dire ce qu'était ce Trophimus.

IV.	✠ M E Γ S	Μεγάλης
	E K K Λ S	Ἐκκλησίας.

De la grande église (Sainte-Sophie).

Cette marque, dont l'épigraphie est souvent différente, se rencontre dans toute la Sainte-Sophie justinienne.

V. Différentes briques portant :

✠ KOC	ou	✠ KOC	ou	COX	ou encore	✠ KOCTAH
TAN		TANS		IAI		TIH8

que mon père pense être un ou plusieurs personnages religieux ou autres et non les fils de Constantin le Grand, comme le prétendent plusieurs savants allemands de Constantinople.

Permettez-moi, Monsieur, de vous citer encore une marque de Christophore, abbé du monastère d'Hormisdas.

VI.	T O N O P
	M I Z A

Χριστοφόρου ἡγουμένου en monogramme entre MI et ZA pour ZON.

VII.	8 I 7 9 0 3 7 ✠
------	-----------------

Attribuée à Georges, curateur des biens de Marinus et parent de l'impératrice Théodora; personnage dont l'histoire parle dans les années 559 et 560 comme ayant été impliqué dans une conjuration. Et enfin, les marques de Domnus, patriarche d'Antioche, mort, je crois, en 558; de Gaïen, évêque de Naisse et patriarche d'Alexandrie, en 540?

Voilà, Monsieur, ce qui me fait attribuer les briques que je vous ai envoyées aux années 547-548.

Daignez agréer, etc.

ALEXIS SORLIN DORIGNY. »

— *Bulletin d'archéologie chrétienne*, par M. J. B. de Rossi. II^e cahier trimestriel 1874.

Les colliers et bulles des esclaves fugitifs et une plaque de bronze atta-

chée à un de ces colliers avec inscriptions des deux côtés récemment découverte. Plan de la basilique de Sainte-Pétronille dans le cimetière de Domitille. Extrait d'un article de M. Michel de Rossi (frère de l'auteur) publié dans le *Bulletin volcanique de l'Italie*, intitulé : *La Basilique de Sainte-Pétronille écroulée par l'effet d'un tremblement de terre*. Sceau de bronze chrétien trouvé à Madère. Fouilles dans les catacombes romaines.

L'article le plus étendu et remarquable de ce cahier est celui qui traite des colliers des esclaves et des bulles avec inscriptions qui y étaient attachées. Ce sujet n'avait jamais été envisagé dans son ensemble. L'auteur l'embrasse tout entier, donne la série des monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour, en explique toutes les particularités et l'utilité surtout pour la topographie romaine, et en définit la chronologie.

Le plan et la perspective de la basilique de Sainte-Pétronille, dont nous avons parlé dans nos cahiers précédents, sont dessinés dans trois planches du *Bullettino* et expliqués.

— Sous le titre de *Une bibliographie générale de la Gaule*, nous trouvons dans le numéro de juin du *Polybiblion* l'annonce d'un travail de M. Ch. Émile Ruelle, que tous les archéologues consulteront certainement avec fruit.

« La *Bibliographie générale de la Gaule*, dit le *Polybiblion*, se compose de deux parties : 1^o Répertoire alphabétique, donnant sous le nom de chaque auteur le détail aussi complet que possible des travaux historiques relatifs à la Gaule ; 2^o Répertoire méthodique où les matières sont disposées de façon à former suivant les cas des groupes topographiques ou scientifiques.

« La première partie n'a pas de subdivisions. Le nom de chaque auteur est suivi du titre de ses travaux, rangés dans l'ordre chronologique de publication. Les articles non datés sont placés après les autres. C'est là aussi que figurent les observations et les rapprochements auxquels peuvent donner lieu les articles mentionnés. L'auteur a signalé généralement les comptes rendus bibliographiques dont il a pu prendre connaissance et qui lui ont paru avoir quelque autorité. Plus faciles à trouver, d'ordinaire, que les publications elles-mêmes, ils ont l'avantage, en transmettant les opinions ou les solutions qu'elles contiennent, d'épargner au lecteur la peine, parfois mal récompensée, de rechercher et de lire le travail analysé. La seconde partie se subdivise en cinq sections : 1^{re}, Généralités (27 paragraphes) ; 2^e, Questions topographiques ; 3^e, Départements ; 4^e, Régions diverses ; 5^e, Étranger. »

— Le IV^e volume des *Transactions of the London and Middlesex Archaeological Society* contient un curieux article de M. H. Ch. Coote intitulé : *Quelques remarques sur des signacula militaires romains trouvés en Bretagne*. Cette dissertation est accompagnée de trois planches, qui représentent un certain nombre de ces petits monuments. De ces cachets, les uns sont en plomb, les autres faits d'un alliage dont l'étain forme le fond. Ces espèces de jetons, où se lisent, en abrégé, les noms de *cohortes* et d'*alæ* (Cohors VII

Thracum, Cohors II Nervierum, Ala Sabiniana), sont coulés, non frappés, et c'est par milliers, dit-on, qu'on les rencontre, dans certains endroits où les légions romaines eurent autrefois leurs campements permanents. Souvent ils sont percés d'un trou au milieu. En se fondant sur divers indices, et surtout sur un texte emprunté aux actes de la passion de Maximilien, un martyr du III^e siècle, M. Coote arrive aux conclusions suivantes :

1. Sous l'empire, les *tirones*, lorsqu'ils embrassaient la profession des armes, recevaient un *signaculum* (un insigne ou une médaille).
2. Cet insigne, cette médaille était d'ordinaire en plomb.
3. Chaque soldat portait au col un de ces *signacula*.
4. Le *signaculum* était l'insigne de son admission au service.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, juin 1874, deux feuilles.

Séances du 17 et du 24 avril. Fouilles de Pompéi. Inscriptions athéniennes. Compte rendu, par M. Michaëlis, du livre de M. Helbig sur les peintures campaniennes.

Les inscriptions communiquées par M. Kaibel sont funéraires. La plus curieuse est l'inscription chrétienne de Céos, dont Pittakis n'avait réussi à déchiffrer que quelques lettres.

— Le *Journal des Savants* publie dans le numéro de juillet : *Essai d'une histoire de la langue grecque*, par Egger ; *Histoire de la géographie*, par Alf. Maury ; *le Soleil*, par J. Bertrand ; *Recherches sur divers sujets d'économie politique*, par H. Baudrillart ; *La Morale*, par Fr. Bouillier, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts, par ERN. VINET, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, 1^{re} livraison. Paris, libr. Firmin Didot, mars 1874. In-8.

L'idée de coordonner en un recueil bibliographique les documents relatifs aux beaux-arts, remonte à la seconde moitié du dix-huitième siècle. Issue de ce besoin universel de classement que l'*Encyclopédie* exprime ou résume, elle revêtit, ainsi que toutes les conceptions de même date, l'aspect philosophique, et se présenta comme une analyse de l'activité humaine dans le domaine des arts; puis, se transformant selon le mouvement des esprits ou les caprices du goût, elle donna naissance tour à tour à des nomenclatures d'œuvres rares, des guides d'amateurs, enfin de véritables répertoires de librairie. — Ce fut l'Allemagne qui ouvrit la voie : son premier essai fut la *Bibliothèque de peinture, de sculpture et de gravure*, publiée en 1770 par Th. Ophile de Murr. Mais l'Allemagne n'a pas le don des coordinations simples : le classement de Murr est le plus indigeste qu'on puisse imaginer; d'ailleurs son catalogue est incomplet, puisque l'architecture en est exclue. Un savant italien, l'abbé Comolli, s'efforça de combler cette lacune, et publia de 1788 à 1792 une *Bibliographie historique et critique de l'architecture civile*; la *Bibliographie* de Comolli, et un *Recueil* plus étendu donné par Blankenburg comme addition à la *Théorie des arts* de Sulzer (1796-98) : voilà tout ce que le xviii^e siècle a laissé sur cette matière.

Les travaux de date plus récente se résument en quatre titres principaux : les *Catalogues* de Ersch et de Weigel, le *Manuel* de Brunet, enfin l'« *Universal Catalogue of books on art* », tout récemment publié à Londres. Le premier de ces livres, le *Catalogue* de Ersch (1814), présente à la base de son classement une idée ingénieuse et nette, celle de deux séries embrassant l'une toute la philosophie de l'art, l'autre toutes les questions d'applications individuelles. Malheureusement, les sous-divisions sont confuses et prêtent aux doubles emplois, aux redites; enfin l'auteur n'admet dans son inventaire que des écrits de provenance allemande : ce n'est, à tout prendre, qu'un tableau fort incomplet ou même une ébauche assez grossière. Weigel, dans son « *Kunstcatalog* » (1833-36), osa le premier envisager le domaine des arts sans exclusions, sans réserves; il fut loin d'ailleurs d'y porter l'ordre et la lumière : son classement se termine par

un long chapitre où l'auteur donne asile à toutes les matières qui n'ont pu trouver place dans le cadre général. C'est dire que Weigel ne classe rien; au reste, Weigel n'a nulle prétention au mérite encyclopédique : il a conçu son livre comme un simple répertoire de librairie (*Kunstlager-Catalog*), et non comme un instrument de recherches savantes. Plus méthodique et plus clair, le livre de Brunet a peut-être le tort de s'adresser un peu trop spécialement aux amateurs de raretés. Quant à l'« *Universal Catalogue* », l'esprit qui y préside se devine d'après l'ordre qui s'y observe; c'est une simple nomenclature alphabétique; il ne faut demander à un tel recueil ni indications historiques ni vues générales; il ne vaut que par la multiplicité des faits, par la richesse des informations : richesse, disons-le, un peu exubérante; car, dans la pensée de tout indiquer, les auteurs ont tout admis, et ce catalogue d'art cesse de répondre à son titre à force de le dépasser.

Telle était, antérieurement aux travaux de M. Vinet, la situation des études de bibliographie d'art en Europe : beaucoup de faits rassemblés, point de classification vraiment digne de ce nom; des documents, pas un ensemble coordonné et méthodique; pas une œuvre définitive. On le voit, une belle tâche se présentait; et, mieux que personne, le savant dévoué à qui nous devons la bibliothèque de l'École des beaux-arts était désigné pour la remplir. M. Vinet a courageusement abordé cette grande entreprise; il l'a acceptée dans toute sa complication, avec toutes ses difficultés; sa *Bibliographie* n'est rien moins qu'une revue de ce qui s'est écrit, de ce qui s'est pensé sur les questions d'art depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Même présenté sans commentaire, ce panorama des beaux-arts eût été d'une haute portée théorique, et, au point de vue des recherches pratiques, d'une incontestable; utilité M. Vinet a voulu davantage, il s'est imposé de nous offrir pour chaque œuvre importante une appréciation. Son livre s'intitule une bibliographie raisonnée, et répond pleinement à ce titre : les bibliographies antérieures se bornaient, pour la plupart, à faire connaître le mérite des éditions ou l'intérêt de curiosité qui s'y attache; les notices de M. Vinet nous indiquent la valeur réelle de l'œuvre, son rôle dans l'histoire de l'art, son rang parmi les productions de l'esprit. La forme d'ailleurs en est excellente; ce sont de vrais modèles d'appréciation fine, de critique pénétrante, d'élégante et spirituelle diction.

Mais, avant tout, la supériorité de l'ouvrage de M. Vinet réside dans la disposition, le groupement logique des matières. Une division générale (1) les répartit en deux catégories bien distinctes : études théoriques d'un côté, œuvres spéciales de l'autre; ici la synthèse et les généralités spé-

(1) La *Revue archéologique* a déjà rendu compte de cette division à l'occasion d'une brochure publiée par M. Vinet en mars 1870; il nous suffit donc d'en rappeler ici le principe et les avantages.

culatives, là les travaux d'analyse et d'application; ce classement d'ensemble répond à la fois au caractère des écrits et aux besoins des lecteurs; aucun autre ne pouvait être plus pratique et plus rationnel à la fois. Puis, dans chaque sous-division, les matières se disposent suivant un ordre rigoureusement chronologique : chaque livre apparaît à sa date; et l'enchaînement même des titres qui se succèdent nous fait passer sous les yeux les origines, le développement et les formes multiples qu'a revêtues chaque idée suivant les phases diverses de l'art ou de la critique. Observons, à ce propos, que M. Vinet s'est absolument interdit de classer les écrits par langues. Il a cru, en effet, que l'échange incessant des idées établit dans le monde des arts un courant unique dont on fausse la représentation dès qu'on essaye de la scinder; à ses yeux, le sens ou la portée des travaux sur l'art ressort principalement de leur date, et le plus sûr moyen de faire aux diverses nations leur part est de marquer, par le rang de leurs œuvres dans une liste chronologique, l'instant précis où chacune intervient. L'auteur s'est donc borné à traduire pour les lecteurs français les titres en langues étrangères; d'ailleurs, que les écrits soient de provenance slave, latine ou germanique, il les range indifféremment dans une même série; on aperçoit d'autant mieux les circonstances d'où chacun d'eux est issu, et le rôle qu'il a joué dans l'œuvre collective dont une bibliographie doit être la fidèle et complète expression.

La disposition typographique du livre. Elle est celle de l'ouvrage même de Brunet, auquel la *Bibliographie des beaux-arts* doit faire suite. De part et d'autre, la correction du texte est égale; exactitude des titres, justesse des citations, rigoureuse indication des dates, tous les mérites du *Manuel du libraire* se retrouvent dans l'œuvre récente de M. Vinet; et l'on peut dire pour tout résumer que ces qualités modestes et rares aujourd'hui s'associent en elle à des vues générales et des appréciations critiques dont aucun travail de bibliographie n'offrait jusqu'à présent l'exemple.

On saisit dès maintenant, je pense, l'esprit qui préside à la bibliographie de M. Vinet : le plan, et les caractères principaux de l'exécution; entrons dans quelques détails spéciaux sur la livraison qui vient de paraître.

Cette livraison embrasse seulement les deux premiers chapitres de la première partie, et néanmoins elle compte, indépendamment d'un avant-propos, 144 pages d'impression et 1,223 articles.

Elle se subdivise comme il suit :

- 1° Vues sur l'essence de l'art, ses principes et son but (155 articles);
- 2° Rôle de l'art dans le monde, ses rapports avec les religions, la société et la littérature (1068 articles).

Le paragraphe de l'Essence de l'art fait passer sous nos yeux l'histoire entière d'une des branches de la philosophie moderne, et toute une série de discussions auxquelles ont pris part les principaux représentants des doctrines cartésiennes, et plus tard des hommes tels que Sulzer, Lessing,

Winckelmann, les critiques de l'école d'Hegel. Ce premier paragraphe ne comprend que l'esthétique abstraite, dégagée des influences de la civilisation ou des vérifications de l'histoire. Dans une seconde division, M. Vinet envisage ces mêmes idées esthétiques dans leurs rapports avec le milieu religieux où elles ont vécu. Ici se présentent ces questions si vieilles et qui se poseront longtemps encore : Quelle a été l'influence du paganisme sur les arts ? Quelle a été l'influence des idées chrétiennes ? Parmi les communions chrétiennes, lesquelles ont le plus activement contribué à son essor ? Qu'est-ce enfin que l'art chrétien ? en quoi consistent ses caractères, ses manifestations ? quelle est sa symbolique propre et son histoire ? Voilà les questions que M. Vinet passe en revue dans la section : l'Art et le christianisme.

Plaçant ensuite l'art en face de la société, M. Vinet se trouve en présence d'un groupe de questions non moins graves. Comment l'art peut-il ou doit-il influencer sur l'état social ? Quelle action le régime social exerce-t-il à son tour sur lui ? Comment l'art a-t-il, à ses diverses époques, traduit e caractère, les idées, les besoins, et, pour tout dire, les ridicules de la société contemporaine ? Qu'a fait jusqu'à ce jour la société pour aider à ses progrès ? Doit-elle l'abandonner à sa marche spontanée ? Quelles sont les institutions imaginées pour le seconder, et quels résultats ont-elles donnés ? Comment enfin l'art se mêle-t-il aux manifestations extérieures de la vie des sociétés, à l'expression de leur prospérité ou de leurs souffrances ? Le programme est immense ; nous nous arrêterons seulement aux points les plus saillants que l'auteur rencontre en le développant : les institutions pour le progrès des arts, et l'art officiel.

La bibliographie des institutions pour le progrès des arts réunit tous les documents imprimés sur l'origine des académies, la façon dont elles se séparent des anciennes corporations, les privilèges qui les en distinguent. Une section est consacrée à l'Académie royale de peinture et de sculpture, une à l'Académie d'architecture, une troisième aux académies à l'étranger. Puis, M. Vinet entre dans le détail des règlements dont la connaissance peut jeter du jour sur l'état des esprits aux divers instants de la période moderne. Arrivé là, l'auteur a compris que la bibliographie devait être moins une suite de renvois à des pièces originales, presque introuvables, qu'une analyse suffisante pour faire apprécier la nature, l'importance et le vrai caractère des renseignements que chaque écrit peut offrir. M. Vinet nous résume ainsi tout un côté de l'histoire intérieure à l'époque de la Révolution française : la liberté revendiquée pour ce qu'on appelait dans le langage solennel de ce temps, le « Génie des Arts » ; l'opinion que les membres de la Convention se sont faite du rôle politique et de l'influence morale de l'art ; l'esprit qui, d'après eux, doit présider à la conservation des débris du passé : c'est, sous la forme d'une analyse de documents, le tableau le plus vivant qu'on ait tracé d'une des crises les plus étranges de la pensée.

L'Art officiel est une sorte d'épisode dans l'ensemble : il comprend à lui

seul 353 articles, presque tous empruntés à des comptes rendus de solennités publiques. L'auteur, ayant à faire connaître des monuments d'une extrême rareté, a procédé comme pour l'analyse des écrits sur la réglementation des beaux-arts : il a pensé que la difficulté pour ses lecteurs de recourir aux collections elles-mêmes l'obligeait à le décrire d'une façon plus précise. D'ailleurs, il n'oublie jamais qu'il s'adresse à des artistes, il s'attache à toutes les circonstances qui intéressent l'histoire ou la pratique de l'art; un renseignement d'architecture, un détail de costume, le dessin d'un monument détruit, voilà ce qu'avant tout M. Vinet nous indique. Viennent ensuite les traits de mœurs ou d'usages : l'aspect d'une fête populaire, les cérémonies d'un sacre, la disposition et les allégories d'un char funèbre. Enfin M. Vinet s'arrête, avec une complaisance dont on lui saura gré, sur les faits qui peuvent contribuer à l'intelligence de nos anciennes œuvres littéraires : il nous apprend ce qu'était l'appareil d'une oraison funèbre, la mise en scène à Versailles d'un opéra de Lulli ou d'une comédie de Molière, et rend à ces productions d'un autre âge une partie de l'attrait d'actualité qui s'ajoutait pour les contemporains à leurs beautés classiques. Je ne sais si je cède ici à une illusion d'archéologue, mais il me semble que ces représentations forment pour nous le meilleur commentaire que le xvii^e siècle nous ait laissé de sa propre littérature; je m'explique donc sans peine le soin que M. Vinet a pris pour en agrandir la liste. L'inventaire qu'il en donne avait été préparé par Brunet et par Græse; M. Vinet a plus que triplé le fonds de ses consciencieux devanciers.

Aux monuments de l'art officiel, se rattachent les collections de symboles et devises, si fort en vogue dans la société polie des xvi^e et xvii^e siècles; et, comme une manifestation des idées qui s'agitaient parmi les classes inférieures, les danses des morts, ces muettes allégories où l'imagination de nos ancêtres exprimait par de transparentes allégories ses tendances égalitaires.

Ici se termine ce que nous avons nommé l'épisode de l'art officiel. M. Vinet, reprenant le cours de son analyse des rapports de la société et des arts, nous fait assister aux premiers encouragements accordés aux artistes : l'histoire des expositions depuis Colbert, soit en France, soit chez les nations voisines qui marchèrent sur nos traces.

Vient alors une liste, la plus complète qui ait été dressée, des écrits périodiques relatifs aux beaux-arts; la liste commence en 1701; c'est, en effet, le xviii^e siècle qui paraît avoir inauguré ce genre de publications. Les poèmes sur les beaux-arts (sorte de littérature fort peu en faveur de nos jours) sont à leur tour indiqués; puis les dictionnaires généraux et les encyclopédies.

La livraison finit par une série d'un à-propos assez piquant, celle des travaux sur la bibliographie des beaux-arts; et elle nous ramène au point de départ de cette notice, en nous faisant apprécier par contraste le mérite des divisions naturelles que M. Vinet a substituées aux coupures factices des bibliographies publiées avant lui. M. Vinet a limité sa revue

à l'année 1870 : cela excluait de fait le livre qui eût été l'œuvre capitale de la série, le *Catalogue de la bibliothèque de l'École des beaux-arts* (1). C'est là que pour la première fois le classement des écrits sur les arts avait pris un caractère vraiment rationnel, une portée philosophique; c'était l'annonce et comme le sommaire de la *Bibliographie*. Ces deux livres, issus d'une même pensée, se complètent l'un l'autre. Le *Catalogue de la Bibliothèque* est entièrement publié; et telle est la richesse de cette belle collection, que son inventaire méthodique nous tient lieu provisoirement d'une bibliographie générale; elle est à la *Bibliographie* ce qu'un extrait fait avec goût est à l'œuvre d'ensemble : elle y prépare et la résume. Espérons que la *Revue* aura prochainement à rendre compte de nouveaux fascicules; leur publication répondra au plus sérieux besoin, au plus vif désir de tous ceux que préoccupe l'histoire ou la pratique des arts. Quand enfin une introduction raisonnée nous aura donné le vrai sens et le lien de ces séries si habilement groupées, la *Bibliographie* de M. Vinet nous apparaîtra comme un des monuments les plus imposants de l'érudition et de la critique contemporaines, une de ces œuvres durables qui honorent un pays et marquent une époque; elle restera, dans l'ordre spécial des faits qu'elle embrasse, comme la dernière et complète expression des connaissances bibliographiques de notre siècle. A. CHOISY.

Avril 1874.

Notice sur quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections, par ROBERT MOWAT. In-8, 1874.

Il n'y a rien qui soit d'un intérêt capital dans la brochure de M. Mowat; mais nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée qui a inspiré à M. Mowat l'idée de ce travail et que lui-même expose ainsi : « Les collections publiques et privées, dit-il, renferment un grand nombre de petits monuments antiques qui, faute d'une publicité suffisante, sont généralement peu connus et restent ainsi sans emploi pour le progrès des études archéologiques. On peut citer tel ou tel musée dont le catalogue est encore à faire; le recueil des répertoires archéologiques départementaux, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, avance lentement, malgré les facilités et les encouragements offerts par l'État. Quant à l'inventaire des antiquités de toute sorte disséminées entre les mains des particuliers, il se passera sans doute du temps avant que l'on songe à le dresser. . . » L'auteur a voulu montrer comment tout curieux, dans la mesure de ses forces, pourrait dès maintenant travailler à combler cette lacune en signalant tous les objets antiques qui viennent à tomber sous ses yeux. Voici la liste des monuments qu'il a décrits, avec une pleine compétence, dans ces pages empruntées au recueil de la *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IX de ses Mémoires).

(1) *Catalogue méthodique de la bibliothèque de l'École des beaux-arts*, par M. Ern. Vinet, 1 vol. in-8. Paris, 1873.

1. Une mince lame d'or sur laquelle on lit, gravé au pointillé, le mot ΔΙΚΑΙΑΣ. C'est une ancienne stéphané, et, selon toute apparence, il faut y reconnaître celle qui a été trouvée à Ithaque et figure au *C. I. Gr.* sous le n° 8576 b.

2. Une anse d'amphore rhodienne avec l'inscription ἐπὶ Ἀριστοδάμου Δαλίου.

3. Un cachet portant le nom Διός, qui servait probablement à timbrer la poix étendue sur la tête du bouchon de l'amphore.

4. Un graffito du musée de Vannes qui n'est qu'une fraude moderne.

5. Un cylinx à peintures rouges sur fond noir du musée de Rennes, avec l'inscription ὁ παῖς καλός.

6, 7, 8, 9, 10, 12. Des gemmes du musée de Rennes portant des noms ou des exclamations.

11. Le prétendu vase qui aurait renfermé les cendres de la reine Artémise, veuve de Mausole.

13. Une estampille de potier sur une lampe : Ἐλλανίκου.

14. Une tessère judiciaire athénienne conservée au musée de Rouen. Celle-ci a déjà été publiée plusieurs fois, notamment dans la *Revue*.

15. Un fragment de terre samienne, au Louvre, qui porte quelques lettres grecques.

16. Une statuette en ivoire, où est gravé le nom du propriétaire ou de l'artiste, Φουνδανίου.

17, 18. Deux lampes antiques avec des noms de potiers, Ὀξαβίου, Κέλσει.

Tous ces objets sont figurés sur une planche très-soignée qui accompagne la dissertation. M. Mowal a donné là un exemple qui mérite d'être suivi, et qui peut, soit mettre à la disposition de la science des monuments encore inconnus, soit faire retrouver la trace d'objets jadis mal publiés et que l'on ne savait plus où ressaisir pour vérifier les descriptions des premiers éditeurs.

G. P.

Beiträge zur Geschichte und Topographie Klein-Asiens (Ephesos, Pergamon, Smyrna, Sardes) in Verbindung mit den Herrn Major Regely, Baurath Adler, Dr. Hirschfeld und Dr. Gelzer, herausgegeben von ERNEST CURTIUS. (Aus den Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin 1872.) Berlin, in-4, Dummler.

Philadelphæia, Nachtrag zu den Beiträgen zur Geschichte und Topographie Klein-Asiens, herausgegeben von ERNEST CURTIUS, mit 1 Carte. (Aus den Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin 2872.) In-4, Dummler.

E. CURTIUS. **Ueber griechische Inschriften aus Kyzikos**. (Auszug aus dem Monatsbericht der Königl. Ak. der Wissenschaften zu Berlin. 5 jan. 1874.)

Le célèbre historien de la Grèce, M. Ernest Curtius, est, en même temps qu'un érudit de premier ordre et qu'un brillant écrivain, un infatigable voyageur. Dès 1840, l'année même où Otfried Müller allait mourir à Delphes, il parcourait le Péloponèse pour y recueillir les matériaux du beau livre qu'il a consacré à cette région de la Grèce; depuis lors, il a visité de nouveau et à plusieurs reprises la Grèce et les parties de l'Asie Mineure les plus facilement accessibles; nous le retrouvons encore, mal-

gré l'âge qui s'avance, occupé, dans l'automne de 1871, à explorer Smyrne et ses environs, toute une partie, riche en ruines et en souvenirs, de l'ancienne Ionie et de la Lydie, Ephèse, Pergame et Sardes. C'est un grand plaisir, un grand bonheur pour un érudit de pouvoir ainsi revoir, à des intervalles très-rapprochés, après quelques années de recherches et de travaux, les terres classiques; ses souvenirs gardent ainsi, pour être souvent ravivés, une fraîcheur, une précision tout exceptionnelles, et l'histoire de la Grèce, où M. Curtius a résumé les travaux et les recherches de toute sa vie, se ressent de ces fréquents pèlerinages et de la passion qu'ils entretenaient chez l'auteur.

En ce moment, M. Curtius est encore en Grèce; il commence, nous écrit-on d'Athènes, des fouilles importantes à Olympie. Pour ne pas être trop en retard avec lui, hâtons-nous d'indiquer ce que, depuis trois ans, par lui-même ou par les recherches qu'il a provoquées et dirigées, par les relations qu'il s'est créées, cet érudit a su ajouter à notre connaissance de cette partie de l'Asie Mineure que baigne la mer Égée.

Voici d'abord la table des chapitres qui forment la première de ces trois brochures. Les planches qui l'accompagnent sont au nombre de six.

I. *Dissertation sur Ephèse*. Introduction. Ephèse jusqu'à Crésus; — jusqu'à Alexandre; — jusqu'à Auguste. Réformes d'Auguste. Lignes de communication dans le territoire de la ville.

II. Explications des plans de villes donnés en appendice :

1. Sur le plan de la ville d'Ephèse et de sa banlieue (par Fr. Adler).

Sanctuaires creusés dans le roc. Artémision. Stade et théâtre. Odéon. Mur d'enceinte. Gymnase. Prétoire et édifices religieux. Tombeaux.

2. Sur le plan de la ville de Pergame.

Site et histoire de Pergame. Les restes des édifices de Pergame (par Fr. Adler). Inscriptions de Pergame: *a* de Bergama et de Kirk-Agatch; *b* de Klissekeui (par H. Gelzer).

3. Sur le plan de la ville de Palæ-Smyrna (par G. Hirschfeld).

Description des ruines. Observations.

4. Sur le plan de la ville de Sardes.

Observations sur les planches.

On remarquera, dans l'étude sur Ephèse, l'histoire de la lutte, qui se prolonge jusqu'à l'époque romaine, entre le sacerdoce maître du temple et les habitants, les magistrats de la ville d'Ephèse. Les textes étaient connus pour la plupart; mais jamais on n'en avait tiré ce parti, jamais on n'avait ainsi montré, d'un bout à l'autre de l'histoire d'Ephèse, l'influence et les effets de cet antagonisme où l'auteur voit une des phases de la lutte entre le génie de l'Asie et celui de la Grèce. Le peu que nous apprennent les auteurs sur l'administration de l'Artémision est éclairé et complété par d'ingénieux rapprochements avec l'organisation mieux connue d'autres grands temples de l'Asie Mineure, tels que celui de Pessinunte en Phrygie, de Comana et de Zéla dans le Pont. La description des ruines, par M. Adler, est le premier document complet qui nous ait été livré depuis

que les fouilles de M. Wood ont commencé à éclairer la topographie, qui reste encore à bien des égards si obscure et si embrouillée, de l'ancienne Éphèse.

Le site et les ruines de Pergamon n'étaient guère connus jusqu'ici que par les dessins de Texier, et l'on sait que, si ce voyageur a eu le mérite de beaucoup découvrir, il n'a point apporté dans la figuration du terrain et des ruines toute l'exactitude désirable. Parmi les textes recueillis à Pergame et dans les environs, nous remarquons une stèle éphésienne et le décret d'une ville mysienne en l'honneur de son bienfaiteur, Attalos Philométor, le dernier des Attalides. L'étude sur Palæ-Smyrna complète et surtout corrige celle de Texier, dont le plan contient, paraît-il, bien des détails de pure fantaisie. Sans annoncer de récentes découvertes, l'explication du plan de Sardes décrit un terrain sur lequel l'attention sera prochainement appelée; en effet, le chemin de fer doit prochainement traverser le site même de Sardes, et les travaux qui seront exécutés à cette fin ne peuvent manquer d'amener plus d'une curieuse trouvaille.

Publié un peu plus tard, le plan de Philadelphie complète les documents précédents; il a été dressé, comme celui de Pergame, par M. C. Humann, architecte allemand attaché au service du gouvernement turc et résidant à *Bergama*; il est accompagné de courtes observations de M. Curtius. Les inscriptions grecques de Cyzique, que publie et qu'explique M. Curtius, sont des plus curieuses; elles ont été recueillies par un médecin fixé à Constantinople, le docteur Julius Millingen, fils du célèbre antiquaire James Millingen. L'une, déjà connue par une mauvaise copie, nous fournit le nom d'un *banquier de la ville* (τραπέζειτης τῆς πόλεως); la seconde est l'épithaphe très-bien conservée d'une jeune femme, Maian-dria; elle est en dialecte dorien et se compose de cinq distiques. Les nos 3 et 4 nous ont gardé les décrets rendus par les Cyziéniens à Antonia Tryphaina et à sa famille. Antonia Tryphaina est fille du roi Polémon et de la reine Pythodoris Philométor, petite-fille du triumvir Marc-Antoine. Tryphaina avait épousé le roi de Thrace Cotys. C'est ce texte qui nous apprend pour la première fois son nom et qui nous prouve qu'elle avait eu de Cotys trois fils. La première inscription est antérieure à l'année 45, la seconde de l'année 39 de notre ère. Rien de plus caractéristique que le style de la seconde inscription avec ses formules d'emphatique et déclamatoire adulation en l'honneur de l'empereur Caligula et de sa sœur Drusilla, avec sa lourde rhétorique et l'exagération de tous les termes employés. Ces lignes seraient à citer pour donner une idée de la langue que l'on parlait, du goût qui régnait alors dans ces villes grecques de l'Asie Mineure.

G. P.

Die Metopen von Selinunt, mit Untersuchungen ueber die Geschichte, die Topographie und die Tempel von Selinunt, veröffentlicht von OTTO BENNDORF. Berlin, Guttentag, 1873, grand in-4.

La place nous manquerait ici pour entreprendre une analyse et une critique détaillée du livre que M. Otto Benndorf, déjà connu par sa belle

publication sur les vases grecs et siciliens, vient de consacrer aux métopes de Sélinonte. Il y a, comme il le reconnaît lui-même, bien des points douteux dans les conclusions ou les hypothèses auxquelles il arrive sur l'histoire et la topographie de l'ancienne Sélinonte, sur le nom de chacun des temples dont il existe de si imposants débris, sur l'époque où ces monuments ont été construits, sur les influences qu'ont subies les sculpteurs auxquels nous devons les bas-reliefs dont sont décorés ces édifices. C'est surtout sur ce dernier point, comme l'a montré avec beaucoup de force M. A. Flasch dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* (1873, p. 170-174), que pouvait porter la discussion; mais cette discussion risquerait de nous entraîner trop loin. Il y a là, chez M. Benndorf, au sujet des écoles de sculpture attique et dorienne, des assertions qui semblent contradictoires, qui manquent tout au moins de précision et de netteté; mais la matière est si difficile, nous avons encore si peu d'œuvres authentiques appartenant d'une manière certaine à l'école dorienne du Péloponèse, nous sommes dans une telle ignorance des écoles de la Grande Grèce, écoles dont nous sommes disposés à nous faire une très haute idée d'après tant d'admirables monnaies, que nous remercierons M. Benndorf d'avoir tenté de s'orienter au milieu de ces ténèbres, sans oser lui reprocher de n'y avoir pas toujours vu très-clair. Les affirmations contestables ne se trouvent d'ailleurs que dans l'appréciation des monuments, dans la comparaison instituée entre eux et d'autres ouvrages de la sculpture grecque. Rien de plus exact et de plus précis que la rédaction de tous les témoignages anciens relatifs à Sélinonte, que la description des ruines encore existantes, que la relation des fouilles et l'histoire des bas-reliefs qui font le principal intérêt de ce travail; rien de plus fidèle que les reproductions lithographiques qui ont été données d'après d'excellentes photographies faites tout exprès pour l'ouvrage. On pourra désormais n'être pas de l'avis de M. Benndorf sur l'âge probable des bas-reliefs, sur l'école à laquelle appartenaient leurs auteurs; mais ce sera dans son livre même et dans les treize planches qu'il contient que l'on ira chercher des armes pour le combattre. Pour mieux donner une idée de l'importance de l'ouvrage et du plan suivi par M. Benndorf, nous allons traduire une partie de sa préface.

« Parmi tous les monuments de la sculpture grecque qui appartiennent à l'Italie et qui ont une importance historique, il n'en est pas de moins connus que les reliefs des métopes de Sélinonte aujourd'hui conservés au Musée de Palerme. Dans toutes les histoires de l'art grec, ce sont eux qui ouvrent la série des monuments, et pourtant, depuis le jour de leur découverte, ils n'ont point fourni la matière d'une étude nouvelle, entreprise sur les lieux mêmes, en vue d'en bien fixer la valeur et le sens historique. Une partie seulement d'entre eux ont été reproduits par le moulage, et justement les morceaux les plus remarquables ne sont connus que par des représentations qui ne suffisent pas pour donner une idée de leur style. Sur l'histoire de leur découverte, sur les sujets qu'ils figurent, sur le

caractère de leur technique, de leur décoration extérieure et de leur emploi original se sont aussi accréditées des idées inexactes, qui, en passant d'un ouvrage dans un autre, sont devenues populaires.

« C'est pour ces motifs qu'il m'a semblé désirable de publier à nouveau les métopes de Sélinonte, et d'en donner, à la suite d'un examen plus attentif, des reproductions plus dignes de confiance, qu'accompagneraient des éclaircissements pour lesquels je mettrais à profit tous les importants matériaux scientifiques amassés jusqu'à ces derniers temps. J'ai donc, à deux reprises, séjourné à Sélinonte et à Palerme, et me suis efforcé de n'y rien négliger pour me mettre en état de remplir la tâche que je m'imposais. Par une heureuse coïncidence, j'ai pu me trouver à Sélinonte au moment même où l'inspecteur des antiquités siciliennes, le docteur Saverio Cavallari, y entreprenait des fouilles; j'ai pu jouir de ses savants entretiens, suivre les travaux qui s'exécutaient sous sa direction, et soumettre avec lui à une nouvelle enquête toute la topographie de l'ancienne ville. Grâce à son intervention bienveillante et à celle du professeur Salinas, j'ai pu, malgré bien des circonstances défavorables, consacrer plusieurs semaines à l'étude du Musée de Palerme, étude que m'ont rendue plus profitable encore, j'aime du moins à le penser, les impressions encore fraîches que je rapportais d'un séjour prolongé à Athènes. Un photographe de Palerme, Loforte, exécuta pour moi, d'après les originaux, autant que possible sous le même angle et dans les mêmes proportions, des photographies fort bien réussies, et c'est d'après ces épreuves qu'ont été dessinées, avec la fidélité la plus scrupuleuse, les lithographies que contient cet ouvrage; l'auteur s'est aussi parfois aidé de croquis pris sur les lieux. »

L'auteur signale ensuite les avantages et les inconvénients du procédé qu'il a employé, procédé qui exagère le relief et donne une importance trop marquée à des altérations de la pierre qui sont l'effet du temps; mais une gravure au trait aurait eu des défauts plus graves encore, et aurait couru risque de tourner à l'interprétation arbitraire et à la restauration. Il explique pourquoi, vu l'intérêt tout exceptionnel de ces monuments et l'impossibilité où il se trouvait de reproduire par le dessin tous les fragments, il a cru devoir entrer dans des détails minutieux dont ceux-là seulement songeront à s'étonner qui ne connaissent point le degré de précision exigé aujourd'hui des archéologues; il indique comment, pour éclaircir toutes les questions qui se rattachent à l'interprétation de ces bas-reliefs, il s'est trouvé conduit à faire de son travail une véritable monographie de Sélinonte. Quelques lignes sont consacrées à remercier les amis qui l'ont aidé de leur concours; l'un d'eux, le Dr Imhof-Blumer, a enrichi ce livre d'un catalogue critique des monnaies de Sélinonte, tiré du grand travail de M. Salmas sur les monnaies siciliennes.

L'ouvrage, et nous ne nous expliquons pas ce défaut, n'a point de table des matières, pas plus que les huit chapitres qui le composent ne portent un titre qui permettrait de se faire une idée de leur contenu. Le seul

index que nous rencontrions est celui des planches; nous le reproduisons.

Planche I. Persée et Méduse, métope du temple d'Apollon (?) C.

- II. Hercule et les Cercopes, *ibidem*.
- III. Quadrige, métope centrale, *ibidem*.
- IV. 1^a, 1^b. Deux fragments des métopes les plus voisines de l'angle nord-est, *ibidem*.
2. Fragment d'une métope, *ibidem*.
- V. Une déesse (Athéné? Artémis?) combattant les géants, demi-métope du temple F.
- VI. Un dieu (Dionysos?) combattant les géants, demi-métope du temple F.
- VII. Héraklès combattant l'amazone, métope du pronaos de l'Heræon (temple E).
- VIII. Zeus et Héra, métope centrale, *ibidem*.
- IX. Artémis et Actéon, *ibidem*.
- X. Athéné combattant les géants, du posticum de l'Heræon.
- XI. 1, 2, 3, 5. Fragments de métopes, le premier provenant du pronaos, les autres du posticum de l'Heræon. 4. Tête colossale de fin de la cella de l'Heræon.
- XII et XIII. Plans des temples, détails architectoniques. Plans de la ville et de ses environs.

Ces planches sont complétées par une demi-douzaine de vignettes insérées dans le texte.

G. PERROT.

LES

CYLINDRES BABYLONIENS

LEUR USAGE ET LEUR CLASSIFICATION ¹

IV

La question la plus difficile à résoudre est certainement celle du classement chronologique des cylindres babyloniens. Nous avons vu que nous sommes obligés de renoncer aux deux ressources les plus importantes en pareil cas : la première, les inscriptions, qui ne donnent aucun éclaircissement ; la seconde, consistant dans les sujets représentés. Un moment, on aurait pu espérer faire des légendes intéressantes avec les différents mystères de Mithra, mais la négation philologique, donnée par M. F. Lenormant, étant venue aussi détruire cette espérance, c'est seulement avec les procédés et le style artistique des cylindres, que nous pouvons arriver à quelque lumière sur ce sujet.

Jusqu'à présent, à notre connaissance, une seule personne a donné une classification, c'est M. King. Ce savant a cherché à faire coïncider les différences dans l'exécution des cylindres avec les quatre grandes divisions historiques de l'histoire assyrienne et babylonienne. Examinons cette méthode en y ajoutant, pour nous aider, les fluctuations correspondantes de la sculpture, dont les rapports sont aussi, à notre avis, une source de renseignements. La classification de ce savant, divisant les cylindres en quatre périodes, commence : la première, à l'empire chaldéen primitif, dans la basse Mésopotamie, qu'il fixe de 2234 jusqu'à 1675 avant J.-C. On nous

(1) Voir le numéro d'août.

permettra de douter des chiffres si exacts que donne M. King, mais nous reconnaissons avec lui que l'on trouve, dans les collections, une quantité de cylindres ayant un caractère primitif incontestable. Généralement ils sont en serpentine noire, et quelquefois en jaspe noir et vert, par conséquent facile à travailler, et les figures ont le corps entouré de draperies en spirales. Comme exemple de cette période, M. King est mal inspiré en citant le cylindre d'Igli, fils du roi Uruck (le roi le plus ancien de l'Assyrie qui soit connu), que M. Oppert nous a dit être une copie moderne. Il ne faudrait pas plus examiner, comme modèle de travail, celui du roi Uruck que M. King prétend reconnu par M. Rawlinson, et qui serait de même une copie (pl. XIV, n° 6). Mais on peut se passer de l'aide de ces deux cylindres, en ajoutant aux renseignements donnés plus haut, l'exemple de la sculpture primitive assyrienne qui nous montre, contrairement à l'Égypte, une époque d'archaïsme dans l'art de ce pays, où la sculpture, encore rude et simple, n'offre pas dans les bas-reliefs la confusion des autres époques. Les compositions n'ont pas beaucoup de figures, leurs mouvements sont modérés et grands dans leur expression. C'est ce qui se voit d'une manière frappante dans la simple comparaison des bas-reliefs de Nimroud avec ceux de Khorsabad. En somme, nous pouvons donner, entre autres cylindres de notre bibliothèque, comme ayant tous les caractères ci-dessus, les nos 925, 945 et 942.

M. King établit une deuxième époque, contestable à notre sens, dans les cylindres correspondant à la période archaïque babylonienne depuis le gouvernement établi à Babylone jusqu'à la fondation de Ninive. M. King ne la distingue, dans les pierres gravées, que par l'emploi spécial et exceptionnel de l'hématite. Mais cette substance nous paraît avoir été employée à toutes les périodes, surtout à cause de l'abondance de cette pierre et des propriétés qu'on lui attribuait; quoi qu'il en soit, on pourra peut-être former une seconde série de pierres, en choisissant les cylindres d'hématite rappelant dans leur composition le caractère de la première période, avec les modifications que nous présente alors la sculpture, qui, plus variée, plus habile, met déjà des fonds, des paysages, et donne les grossières erreurs de perspective et de proportion que nous trouvons, de même, dans les représentations chinoises, où les figures sont plus grandes que les maisons, les navires moins gros que les poissons, etc.

Ensuite, M. King fait une troisième division, commençant à la fondation de Ninive et finissant à la chute de cette ville. La division historique qu'il admet nous paraît devoir être scindée en deux par-

ties nettement tranchées, celle que nous appellerons de la tarière et celle du touret.

Les procédés des anciens pour graver en pierres fines ont donné lieu à de vives discussions, et nous avons déjà donné notre opinion à ce propos à la Société de numismatique et d'archéologie. Mais nous croyons nécessaire de revenir sur quelques-uns de nos arguments, car c'est avec eux que nous trouverons les meilleures et les plus sûres indications pour le classement des cylindres.

Voici comment procède aujourd'hui un graveur en pierres fines. Il commence par modeler en cire sur un morceau d'ardoise le sujet qu'il veut graver; ensuite il prend la pierre choisie et il la monte à l'extrémité d'une petite poignée en bois. Cela fait, l'artiste se sert, pour le travail de la gravure, d'une espèce de tour nommé touret, qui consiste en une petite roue d'acier, mise en mouvement par une grande roue en fonte que l'on fait aller avec le pied : sur la petite roue sont montés de petits outils en fer doux, dont les uns, dits *bouterolles*, se terminent par un bouton arrondi, tandis que les autres, appelés *scies* ou *molettes*, ont une tête tranchante sur les bords. L'artiste prend de la main gauche la poignée qui porte la pierre, approche celle-ci de l'outil mis en mouvement par le touret, et de la main droite met de temps en temps, sur l'instrument, de la poudre de diamant, délayée dans de l'huile d'olive. Sous l'action de cette poudre, l'outil entame et use successivement toutes les parties qui doivent être creusées. Pline est le seul auteur classique qui donne quelques renseignements sur les procédés usités par les anciens. Dans le chapitre LXXXVII du livre LXXVI se rapportant aux pierres fines, on trouve ce passage : « . . . ut aliæ (gemmæ) ferro scalpi non possint, aliæ non nisi retuso, verum omnes adamante, plurimum autem « in his terebrarum proficit fervor. » Ce passage est traduit dans la collection des auteurs latins par : « Au reste, il y a de si grandes différences de dureté, que les unes ne peuvent être gravées avec le fer, et que les autres ne permettent l'emploi que d'un instrument émoussé, mais toutes sont entamées par le diamant; on facilite beaucoup l'opération en faisant chauffer le foret. »

Panckoucke traduit la dernière phrase, la plus importante et malheureusement la plus obscure, par : « Rien ne facilite plus l'opération que la haute chaleur du foret. »

Nous croyons que la meilleure traduction de ces deux mots : « *fervor terebrarum* », serait : « le mouvement de la tarière ». « *Terebra* », ou encore « *terebella* », ou « *terebellum* », instrument qui sert à percer en tournant et formant des trous ronds. Plaute emploie le

mot « terebrare » dans le sens de « perforer le cœur ». Mais ce ne sont là que des indications bien vagues, laissant complètement à deviner si cette tarière était fixée sur le touret. Nous ne sommes pas de l'opinion des archéologues qui, partant d'un texte aussi peu explicite, ont nié l'emploi du touret chez les anciens. Pline, pour nous, contrairement à l'opinion de M. King, paraît peu connaître cette question. Ainsi, à la suite, il conseille des moyens fantastiques, comme le sang de porc, pour amollir le diamant, et d'autres procédés aussi peu pratiques.

D'un texte antique, il résulte très-clairement que le tour aurait été inventé par Théodorus, fils de Rhœcus, vers le VIII^e siècle avant J.-C. Mais, à notre avis, et d'accord avec M. F. Lenormant, il l'aurait seulement importé en Grèce, à son retour d'Égypte, en même temps que le tour à potier et la fonte du bronze. Les Égyptiens ont été les premiers qui ont gravé en pierres fines; nous possédons, au Louvre, un camée des plus intéressants et le plus ancien connu actuellement, remontant à la douzième dynastie, c'est-à-dire à plus de trois mille ans avant J.-C. Nous ne pouvons donc partager l'avis de M. King, qui croit que les anciens n'ont jamais connu le touret. Il ne peut être appliqué qu'aux périodes très-anciennes, quand on ne connaissait pas le tour à potier, et que les vases étaient tournés à la main, comme nous le verrons dans la suite, pour la période de la tarière. Mais les pierres de cette facture sont d'époques bien antérieures à Pline, car déjà depuis longtemps les Grecs et les Romains avaient produit un nombre considérable de pierres gravées, dont quelques-unes de très-grandes dimensions. Ces œuvres d'art, qui pour la plupart ont été exécutées pour célébrer une actualité, ont dû, en conséquence, être terminées dans un délai assez rapproché de l'événement que l'on se proposait de perpétuer.

Or, un artiste habile demanderait cinq ans au moins pour graver le camée dit de la Sainte-Chapelle, représentant l'apothéose d'Auguste, en se servant du touret. Si on admet l'emploi de la tarière non fixée à un tour, le même travail nécessiterait peut-être quinze années pour son exécution. Cet espace de temps pour la facture d'un camée fait en l'honneur d'Auguste ne peut être admis. Du reste, le travail indique un outil fixé soit sur un tour horizontal, soit sur un tour vertical. Mais c'est surtout en examinant avec attention les diverses productions de la gravure sur pierre fine, qui apparaît alors dans la série des cylindres, que l'on peut s'en rendre compte, car elle se partage en deux factures absolument différentes, et nous donne, en réalité, les meilleurs renseignements pour le classement

des époques les plus difficiles, celles se trouvant entre le style archaïque et le style perse.

Nous allons d'abord commencer par donner une date approximative, mais précieuse, c'est celle de l'apparition de la gravure sur les pierres nécessitant l'emploi du touret. En Grèce, les premiers essais ne semblent avoir eu lieu qu'au VII^e siècle avant J.-C. Nous croyons donc être à peu près dans la vérité, en appréciant l'importation du tour à potier, et principalement du tour à graver les pierres fines, en Babylonie, au VIII^e siècle avant l'ère chrétienne; mais il est évident que les pierres fines gravées avec les particularités curieuses dont le n^o 916 de la Bibliothèque donne un exemple si complet, sont plus anciennes et ont été faites par d'autres moyens. En les examinant avec attention, on s'aperçoit que presque tout le travail a été obtenu à l'aide de deux outils seulement, l'un faisant des trous ronds et par conséquent en forme de boule (pl. XV, n^o 2), l'autre formant des lignes droites (pl. XV, n^o 3). Les figures faites avec l'aide de ces deux seuls instruments ont tout à fait les mêmes apparences que ces petits mannequins, ou squelettes de fil de fer articulés par des anneaux aux emmanchements, dont se servent les peintres. Quelquefois l'artiste, voulant obtenir toute l'épaisseur du corps et des membres, a foré une série de points ronds avec le premier instrument, qu'il a réunis ensuite par quelques lignes droites formées avec le second (pl. XV, n^o 4). Cette manière de procéder montre donc que nous avons affaire à des pierres exécutées sans le touret, qui permet si facilement les courbes fines, que nous ne trouvons pas dans les pierres d'époque antérieure, et que les Babyloniens se servaient alors du foret manœuvré à la main, à l'aide d'un archet, comme le vilebrequin, analogue à la « hasta » des Italiens et au drille des joailliers. Pour faire les lignes droites, après avoir arrêté les deux extrémités par deux points ronds, ils les ont réunis à l'aide d'un outil à pointe de diamant, en frottant d'un point à l'autre avec de la poudre d'émeri mélangée d'huile. Le rayage de la pierre, de cette façon, est plus long à obtenir que les trous ronds à l'aide du foret; aussi est-ce généralement ce dernier moyen qu'ils ont employé le plus souvent, ce qui donne aux pierres fines dont les sujets ne sont représentés que par ce procédé l'aspect le plus étrange. L'exemple le plus curieux et le plus primitif de cette manière est peut-être le cylindre gravé dans l'album de Layard, que nous donnons ici dans la pl. XV, n^o 2.

Après cela, nous trouvons la série des cylindres qui appartiennent, à notre avis, à la période du touret, c'est-à-dire à l'époque où

on avait eu l'idée de faire tourner le foret par son adaptation au tour fixe du potier, pouvant ainsi arriver à conduire et creuser la pierre dans toutes les directions et avec toutes les nuances dont on peut avoir besoin; le n° 916 de la Bibliothèque, voisin de la pierre n° 915 dont nous avons parlé plus haut, donne l'exemple de la différence d'exécution amenée par les deux systèmes. Quand on aura rangé les cylindres en pierre fine de ces deux catégories, il sera facile de classer les autres matières de cylindres en pierre dure des mêmes époques, dont le système de travail et de style pourra être facilement assimilé; par exemple, le beau cylindre en jaspe rose n° 940 est certainement de la division de la tarière à la troisième période.

Pour la cinquième division, correspondant à la dernière période babylonienne, depuis le rétablissement jusqu'à la destruction de cet empire par Cyrus, il y a une grande abondance de pierres, dont l'exécution se ressent naturellement des moyens de perfection amenés précédemment. M. King remarque dans cette période que les sujets babyloniens, quoique les mêmes que les assyriens, ont ce changement que le dieu y est souvent coiffé d'une tiare en plumes, mais ils se distinguent surtout par les légendes, écrites dans la dernière modification de l'alphabet babylonien. La sculpture nous offre encore des ressources par la comparaison, étant, à compter d'Assour-Banipal, plus riche de composition, avec de nombreuses scènes sur plusieurs plans; elle a moins de défauts de perspective, et la vie et le mouvement sont bien mieux rendus. Il n'y a plus, en général, de fond de paysage, et l'artiste se contente d'indiquer la scène par un arbre ou une maison largement tracés. Les cylindres appartenant à l'époque persane, et que nous trouvons de même mêlés dans les vitrines de la Bibliothèque, sont facilement reconnaissables par le turban remplaçant la couronne, les draperies des figures relevées en plis droits et étroits comme dans les sculptures achéméniennes, la finesse du travail, etc.

Maintenant, quelques données générales sont utiles à connaître pour la délimitation des cylindres babyloniens avec les cylindres assyriens. La sculpture assyrienne est généralement trapue; la sculpture babylonienne fluette, à gestes gauches, et de proportions d'une longueur démesurée; la composition plus primitive et plus simple que celle des Assyriens. M. F. Lenormant nous a donné comme indice certain de provenance babylonienne, les cylindres dont les sujets représentent une femme présentée à une divinité assise, ceux où l'on voit une figure d'homme marchant en s'appuyant sur un

bâton, et ceux où les figures portent un turban à deux cornes, particuliers aux Babyloniens. La différence de costume aussi peut nous aider puissamment en nous montrant, dans les sculptures du Louvre et du British Museum, des vêtements courts à écharpes, assyriens, en comparaison avec la robe longue frangée à volants des Babyloniens. On a trouvé une plus grande quantité de cylindres aux environs de Babylone que de Ninive. Généralement les plus anciens diminuent de grosseur au milieu, tandis que les cylindres persans se distinguent par leur forme en baril. Au point de vue des formes, de la beauté et de la perfection artistiques, les cylindres babyloniens offrent peu d'intérêt, contrairement aux intailles grecques, composées de figures nues, cherchées seulement au point de vue du mouvement et de l'élégance. Dans les pierres babyloniennes, l'étude de représentations habillées, et souvent ébauchées, n'a d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire de l'art; car il n'est pas douteux, aujourd'hui, que les Grecs, à l'époque primitive, ont tiré leur style sculptural des Assyriens; ils ont pu prendre pour modèles ces petits monuments, bien plus transportables que les œuvres de sculpture. Quelques pierres archaïques grecques se confondent, comme style, avec les cylindres babyloniens. Certains bas-reliefs grecs nous rappellent par leurs compositions, sacrifices aux dieux ou processions, les cylindres dont les figures se suivent cérémonieusement, ne soriant guère non plus des scènes de sacrifice, d'initiation ou de mariage. L'archéologie est la première, a dit M. F. Lenormant, qui, par la simple comparaison des cylindres babyloniens et des sculptures monumentales de Tchihil-Missar, ait donné la connexion qui a existé entre la civilisation des bords de l'Euphrate et celle qui fleurit sur les montagnes de la Perside. En effet, on est loin de pouvoir dire la quantité de renseignements que donnera l'étude plus complète de ces monuments, et, sans vouloir tomber dans les exagérations de Lajard, on ne peut pas s'empêcher de trouver dans les représentations religieuses de beaucoup d'anciens peuples les analogies les plus grandes avec ceux qui représentent les divinités assyriennes ou babyloniennes dans les cylindres; par exemple, la Mylitta assyrienne rappelle, quand on la voit représentée les cheveux dénoués et ruisselante d'eau, la Vénus grecque (pl. XV, n° 5). Un cône offre une analogie frappante, par la représentation d'un affreux monstre tenant ou élevant deux lions, avec les représentations des Djours ou du Bel égyptien, et qui aura pu faire partie des importations faites par les Ramsès en Égypte, après leurs conquêtes en Asie. Toutes les scènes religieuses représentées dans les cylindres

établissent la grande parenté de la religion assyrienne avec celle des Perses. C'est toujours, en somme, la lutte du bien et du mal, d'Ariman et d'Ormuzd, ou de Nibal avec les monstres malfaisants. Le hôm ou arbre sacré (pl. XV, n° 2), que nous trouvons continuellement dans les cylindres et les bas-reliefs assyriens, fut de même, longtemps, en grande adoration chez les Perses, qui le regardaient comme la symbolisation de la puissance créatrice d'Ormuzd. Nous y trouvons, comme chez les Grecs, des divinités à deux têtes, le cheval ailé rappelant Pégase (pl. XIV, n° 2), et surtout une quantité de divinités ou symboles astronomiques, pouvant donner la clef de bien des signes des abraxas, crus à tort inexplicables, tels que le serpent à tête radiée, celui surmonté d'un croissant, serpent soleil, et serpent lune avec les trois étoiles formant les cinq planètes qui étaient chez les Chaldéens, comme nous l'apprend Diodore de Sicile, les cinq régents des cieux, les gouverneurs du monde.

Nous croyons qu'avec les indications précédentes, il serait relativement facile d'éviter la confusion des cylindres, tels qu'ils se trouvent au Cabinet des médailles, où toutes les nationalités et toutes les époques se trouvent mêlées. Par exemple, avec ces données, on peut dire, en prenant les cylindres qui y sont placés l'un à côté de l'autre, que le n° 916 appartient à la première période assyrienne de la tarière ; son voisin, le 915, à la période de la pointe de diamant ; celui d'à côté, le 914, à la période du touret, et au-dessous le 907, à la période persane. Quand le classement aura été ainsi fait pour tous les cylindres, il est évident que nous aurons, pour l'histoire de l'art et la mythologie babylonienne et assyrienne, d'immenses ressources nouvelles.

Il semblerait que l'on pourra, jusqu'à un certain point, assimiler les couleurs et les pierres des cylindres avec les sujets représentés. Le classement montrera aussi probablement que, comme en Egypte, les sujets non religieux appartiennent principalement à la première période. Il n'est pas rare, du reste, d'y voir figurer des objets empruntés à ce dernier pays, tels que le fouet, le paquet noué, etc. ; on pourrait donc voir jusqu'à quelle époque on peut faire remonter les relations entre les deux pays.

Les matières les plus communément employées comptent d'abord l'hématite, ensuite le jaspé, la sardoine, la calcédoine, la sicénite, le basalte, l'agate, le lapis-lazuli, le cristal de roche, l'albâtre, la porcelaine, le quartz, enfin le mélange de résine et de soufre et de boules de terre glaise durcies au feu. Ils ont dû aussi en faire en bois vermoulu, car nous avons la connaissance de cachets grecs faits en

cette matière. Les Babyloniens ont dû en posséder en métal, et nous trouvons au Louvre des cylindres en or, trouvés en Egypte. Un des plus beaux que nous connaissions se trouve dans ce musée et représente une figure d'homme tenant, des deux bras élevés, deux chevaux qui se cabrent. Le n° 824 de la Bibliothèque, représentant Parsondas, tenant à la main une branche de pin, ayant devant lui un ministre du sacrifice, et derrière ce groupe une femme en adoration, est en hématite, et, fait curieux, porte des traces de dorure, dans des parties en intaille.

Il serait, comme nous l'avons dit, de la plus haute importance de compléter nos collections par des empreintes des cylindres les plus remarquables qui se trouvent à l'étranger, surtout ceux empruntés à la vie familière, notamment la pierre que cite Layard, montrant des captifs, différents de couleur et de race, se rendant au travail; le cylindre en serpentine où l'on voit un vainqueur au milieu de trente-trois têtes coupées (pl. XV, n° 4); le sceau de Sennachérib, remarquable par sa finesse et sa précision; le cylindre en jaspe représentant un individu monté sur un char, d'une curieuse construction, roulant sur des têtes humaines; les cylindres sur lesquels M. F. Lenormant a trouvé des noms de rois, ainsi que les copies de ceux des rois Uruck et Igli. Une place importante serait donnée au cylindre de la Bibliothèque, que nous a décrit M. Oppert, où un personnage implore la grâce d'un autre, qui est armé, portant la légende *Alchaloum*, serviteur de *Jehastukur*, seul exemple où un homme ne se nomme pas esclave d'une divinité, mais d'un semblable, ce qui démontrerait, avec l'origine sémitique du nom *Alchaloum* ou *Absalon*, qu'il aurait été la propriété d'un Juif en captivité à Babylone.

M. F. Lenormant a aussi appelé notre attention sur une classe de monuments qui n'étaient pas destinés à être employés comme cachets, et qui ont l'inscription gravée à l'endroit. Ce sont des plaques en sardoine ou autre matière, de forme ovale allongée, et percées d'un trou. M. Lenormant en a vu deux exemplaires dont l'un est au Musée Britannique. Elles portent des inscriptions en caractères archaïques consistant en un nom propre, suivi de — femme d'un tel — et le nom du personnage. — Or, M. Oppert a publié un travail sur de petites olives en terre cuite, trouvées dans le harem de Khorsabad, en indiquant qu'elles portaient toutes la mention : Une telle, achetée au mois de Chebac. M. Oppert a vu dans ce fait l'application d'un passage d'Hérodote, relatif au mariage des Assyriens, qui ne se célébrait qu'une fois dans chaque année. Par analogie, M. Lenormant pense que les plaques dont je viens de parler étaient destinées

à être portées au cou, et il voit là un signe de la dépendance de la femme vis-à-vis de son mari.

M. F. Lenormant nous a montré aussi l’empreinte d’un magnifique cylindre peise en calcédoine, trouvé dans un tombeau à Kerteh. Dans la représentation, dont le travail est remarquable, notre savant ami reconnaît un roi, en costume persan, frappant de sa lance un personnage renversé, coiffé du *pschent* à l’égyptienne; puis quatre captifs, portant un costume non pas de l’Égypte, mais de la Lybie, et derrière, un palmier, ce qui indique que la scène se passe en Afrique.

M. Lenormant croit pouvoir faire l’application de ce cylindre à un événement du règne d’Artaxercès, la victoire de ce prince sur un chef des Lybiens, qui s’étaient emparés d’une partie de l’Égypte.

Une série à part serait faite, pour les cylindres anciens, mais portant des inscriptions himyarites, phéniciens et égyptiens.

Il y aurait la section des cylindres portant des inscriptions en sens direct, par cela même qu’ils n’ont pas servi de cachet.

A la suite, on pourrait mettre l’olive en agate trouvée à Khorsabad, et remontant à deux siècles et demi plus haut que la construction de cette ville; on y lit : « Nipishi, du roi Tiglatpileser, roi d’Assyrie, fils de Haou Liklikhus (Belochus des Grecs), roi d’Assyrie. » Cette inscription est en sens direct, et c’était probablement un signe de distinction pour un employé du roi.

Au point de vue du camée, ou de la gravure en relief, sur pierres fines, deux pierres sont particulièrement curieuses : dans l’une, la couche supérieure d’onyx a été dégagée de l’inférieure, pour porter une inscription en creux; l’autre, les yeux et le cou d’un serpent sont rendus à l’aide de trois tons différents de la pierre.

M. Oppert voit le commencement du camée dans ces pierres circulaires dont une partie s’élève en couleurs différentes. Il nous a cité une pierre, dont une inscription, à sens direct, a pour texte : « Grand palais de Sargon, roi d’Assyrie. » Elle est percée dans le sens de sa largeur, et M. Oppert croit que de même que l’autre, que nous avons mentionnée, elle était un insigne réservé aux hommes de la maison royale.

Nous nous arrêtons à ces citations, que nous croyons suffisantes pour montrer à quel degré peut s’élever l’importance de la classification et de l’étude des cylindres, qui, dans l’état actuel de nos collections, ne peuvent fournir aucun renseignement, et sont plutôt propres à dérouter les personnes qui s’intéressent à cette science.

ÉMILE SOLDI.

LES

SÉPULTURES A INCINÉRATION DE POGGIO RENZO

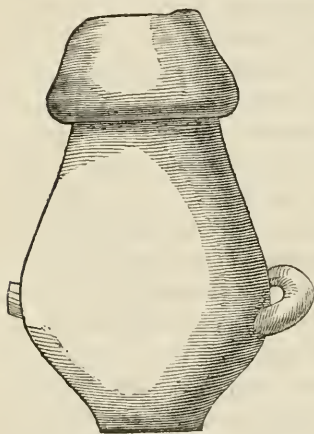
Note additionnelle

L'importance que prend, aujourd'hui, l'étude des sépultures à incinération du genre de celles de *Poggio Renzo* m'engage à publier les nouveaux dessins que m'envoie M. le chanoine Broggi, l'habile conservateur du musée de Chiusi, auquel je ne saurais adresser ici trop de remerciements pour l'empressement qu'il met à répondre aux questions que la direction de la *Revue* lui a adressées à plusieurs reprises, dans le but d'éclaircir le difficile problème des origines de la civilisation italique. Le chanoine Broggi, dans sa première lettre (1), nous disait que les urnes de *Poggio Renzo* contenaient divers objets ayant les plus grands rapports avec les objets trouvés à Villanova dans des circonstances analogues et publiés par l'éminent archéologue de Bologne, le sénateur comte Jean Gozzadini. Ce sont particulièrement, nous disait M. Broggi, « *des débris de fibules et de rasoirs, des chaînes à mailles et autres débris analogues* ». Les rasoirs étaient seuls représentés dans le premier envoi. On a pu voir, grâce aux bois que nous en avons fait graver (2), qu'aucune différence n'existe, en effet, entre les rasoirs de *Poggio Renzo* et ceux de Villanova. Des deux côtés c'est non-seulement la même forme, mais la même ornementation. La planche XVI, que nous offrons maintenant au public, montre qu'il y a également identité quant aux fibules (n^{os} 3, 6 et 7), aux cylindres (fig. 4) et aux fusaïoles (fig. 5), et que cette identité des formes s'étend aussi bien aux objets sortis des sépultures de Golasecca qu'à ceux qui proviennent des deux cimetières dont nous venons de parler. Les découvertes décrites par Giani (3), et les vitrines du Musée de Saint-Germain consacrées au premier âge du fer en Italie, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Mais le chanoine Broggi ne nous adresse pas seulement,

(1) *Revue arch.*, avril 1874, p. 211. — (2) *Id.*, *id.*, p. 215.

(3) Giani, *Battaglia del Ticino*. Milano, 1824, pl. V.

cette fois-ci, des dessins de fibules, de cylindres et de fusaïoles, il y joint ceux de deux vases de forme particulière et d'une statuette en terre qui, malgré sa grossièreté, n'en est pas moins un monument précieux pour nous. Le premier vase, pl. XVI, n° 1, est un de ces vases à appendices en forme de tête d'animal sur lesquels l'attention des archéologues a été souvent attirée et qui, ainsi que les rasoirs, mais à tort comme on l'a vu, avaient été généralement considérés jusqu'ici comme des antiquités de style *étrusque*. Le n° 8, vase à tête humaine et à bras mobiles, rentre dans la même catégorie. M. Broggi appelle ce dernier vase un *canopo*. Ces deux formes très-spéciales de vases en terre n'appartiennent pas plus aux belles chambres étrusques où le rite de l'inhumation domine que ne leur appartiennent les fibules à rondelles d'ambre (n° 6), ou les cylindres (n° 4), ou les vases à une seule anse déjà précédemment publiés (pl. VI et VII) et dont M. Broggi nous envoie un nouveau spécimen.



Les caractères de la civilisation de laquelle relèvent les sépultures à *incinération* des types de Golosecca, Villanova et Poggio Renzo s'accroissent de plus en plus, et en même temps de plus en plus aussi se distinguent de l'art qui domine dans les grandes tombes étrusques à chambres souterraines. On sent qu'en passant d'un de ces groupes à l'autre on change absolument de milieu, et que l'on a affaire à des populations ou à des groupes de populations différents, sinon à des époques absolument dis-

tinctes. Il y a là, en effet, des questions sur lesquelles il serait fort malaisé de se prononcer dans l'état actuel de la science. L'art des cimetières à incinération de la catégorie qui nous occupe est certainement à la fois beaucoup moins avancé et beaucoup plus simple que celui des chambres sépulcrales à inhumation des beaux cimetières étrusques. Il touche de plus près aux traditions primitives de l'Italie, pélasgiques ou troyennes. Toutefois les ornements à gueules de dragons du vase n° 1, la statuette n°s 2 et 2 a, ainsi que le couvercle à tête humaine n° 8, et le groupe humain formant anse du vase n° 4 de la pl. VI (1), nous montrent que nous sommes déjà

(1) *Rev. arch.*, avril 1874, p. 218.

sortis de la période où toute représentation d'être animé était interdite par des principes évidemment religieux, auxquels la majeure partie des populations primitives de l'Europe semble avoir longtemps obéi scrupuleusement (1). Ce fait de l'apparition des représentations humaines comme motifs d'ornementation, et l'existence de statuettes même informes, non moins que la présence assez fréquente du fer dans les urnes, nous force donc à admettre que l'existence de ces cimetières s'est prolongée jusqu'à une date plus rapprochée de nous qu'on ne l'aurait peut-être supposé d'abord. Nous avons à plusieurs reprises signalé combien il était nécessaire de ne point confondre, quand on étudiait les antiquités italiques, les cimetières à incinération avec les cimetières à inhumation, ou même les cimetières mixtes où les deux rites se trouvent confondus. Nous sommes toujours convaincu qu'il y a là deux traditions ou pour mieux dire, deux religions absolument distinctes et des faits d'une portée bien autre que de simples caprices individuels. Une remarquable lettre de notre ami le comte G. Conestabile, touchant les rites funéraires des Étrusques, nous confirme de plus en plus dans cette manière de voir. Le comte Conestabile, dont nous avons sollicité l'avis, arrive à conclure que *le rite funéraire* dominant au sein de l'aristocratie étrusque était *l'inhumation*. C'était là le rite primitif des *Tusci*. Nous publierons dans un de nos plus prochains numéros cette intéressante lettre, d'où ressort la nécessité de faire un groupe à part des chambres étrusques à inhumation, comme nous cherchons à en faire un des tombes *non étrusques* à incinération. Il est probable que quand ce double travail de classement des cimetières primitifs de l'Italie et des objets qui leur sont propres sera achevé, il deviendra facile de démêler, au milieu des antiquités dites, par erreur, indifféremment étrusques, les deux éléments principaux qui se trouvent abusivement confondus sous cette appellation commune. On reconnaîtra l'apport de chacun des groupes dans l'ensemble de la civilisation *tyrrhénienne*; on fera la part des conquérants, que l'on distinguera du patrimoine des populations soumises à la puissante organisation des *Tusci*. Ce sera un grand pas de fait pour arriver à la solution du problème de l'origine des Étrusques, qui ainsi pourrait bien se trouver non pas simple, mais double, ce qui expliquerait la contradiction des auteurs à cet égard.

ALEXANDRE BERTRAND.

(1) On sait que, conformément à une loi attribuée à Numa, les Romains eux-mêmes s'abstinrent pendant plus d'un siècle et demi, à partir du règne de ce prince, de placer aucune statue dans leurs temples. Cf. Plutarq., *Vie de Numa*, c. XI.

INSCRIPTIONS GRECQUES DE LARISSE

J'ai raconté (1) comment, après de très-longues négociations, j'avais pu me procurer le marbre agonistique de Larisse; quand il m'arriva par le bateau de Volo, ce n'était pas le monument que j'attendais. « On m'en avait envoyé un autre que j'avais également remarqué lors de mon voyage à Larisse, et qui se trouvait dans le voisinage du premier. Il devait être très-important, car il contenait dans l'origine une inscription de quatre-vingt-quinze lignes en très-petit texte, et d'une bonne époque; malheureusement, couché à plat, il avait été lavé par la pluie pendant un grand nombre de siècles, et l'inscription avait complètement disparu. Quelques lettres, quelques mots permettaient de compter le nombre des lignes. Ce marbre avait été confondu avec l'autre, qui était resté dans le cimetière de Larisse. Je le laissai à Salonique », où il doit se trouver encore.

Voici ce que j'ai pu déchiffrer de cette inscription :

ΚΟΥΤΟΥ
ΠΟΛΛΩΝΟΣ ΤΟΥ ΑΡΙΣΤΟΚ
ΑΡΧΕΠΣ ΑΤΟΥΝΙΚΟ
ΠΑΝΤ ΑΡΙΣ
. ΡΑΤΟΥ
ΑΠΕΛΕΥΘΕΡ
ΤΩΝΤΗ ΠΟΛΕΙΠΟΥΣ ΔΕΚΑ ΠΕΝ
ΤΕ ΤΗ ΤΟΝ ΝΟΜΟΝ
.
.
.
.

(1) *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVII, p. 44.

. ΗΛΩΝ
 ΟΥΤΟΥΑ
 ΘΗΝΟΔΩΡΟΥ . . . ΙΟΣΜΟΣΧΙΔΟΥ
 ΚΑΛΟΥΜΕΝΟΣ . . ΑΠΟΜΟΣΧΙΔΟΥ
 ΤΟΥΣΩΚΡΑΤΟΥ . . . ΔΗΜΟΚΡΑΤΟΥ
 ΑΠΟΣΗΜΟ ΚΡΑΤΟΥΣ
 ΠΑΛΑΜΗΔ ΟΥΤΟΥΜΕ
 ΓΑΛΟΚΑ ΖΗΝΟΤ
 ΜΗΝΟΚ
 ΑΠΟΔΗΜ
 ΟΞΑΚΑ
 Ο
 ΠΑΜΦΙΛΟΣ
 ΟΚΡΑ

κου τοῦ

Ἄ]πόλλωνος τοῦ Ἀριστοκ[ράτου
 Ἀρχεπό[λιδος]. α τοῦ Νικο[λάου
 παντ Ἄρισ
 ράτου
 ἀπελευθερ
 των τῆ πόλει ποῦς δεκαπέν[τε
 τε τη τὸν νόμον

ηλων

ου τοῦ Ἄ-

θηνοδώρου ιος Μοσχίδου
 καλούμενος ἀπὸ Μοσχίδου
 τοῦ Σωκράτου Δημοκράτου
 ἀπὸ Ζημο κράτους
 Παλαμηδ ου τοῦ Με
 Γαλοκα Ζηνοτ
 Μηνοκ
 ἀπὸ Δημ
 οῦξακα
 ο
 Πάμφιλος
 οκρα

Cette inscription contenait probablement des affranchissements.

Dans le même cimetière juif de Larisse on remarque un certain nombre de marbres grecs. On en trouve aussi dans un autre cimetière turc et sur l'emplacement de Saint-Charalampus, en dehors des remparts de la ville. Voici les inscriptions tumulaires que j'ai recueillies dans ces diverses localités.

I

Dans le cimetière juif de Larisse, ainsi que les sept suivantes :

ΤΟΚΡΑΤ

Les principaux éléments du nom Ἀριστοκράτης ou Ἄυτοκράτης.

II

ΝΙΣΚΑ

III

ΘΡΕΙΠΤΕΙΩΝ

θρεπτῆ.....

IV

. ΟΝ

⌈ Homme à cheval, brisé; au-dessous, un dessin au trait représentant une colonne surmontée d'un buste.

V

ΝΙΚΡΟΥΝ

Rien ne manque.

VI

ΟΣΤΡΑΤΑΚΛΕΟΝΙΚΟΝ
ΤΟΝΓΛΥΚΥΤΑΤΟΝΥΜΩΝ
ΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝΙΡΩCΧΗ
CΤΑΙ ΧΕ ΠΑΙ

Κλεόστρατα Κλεόνικον
τὸν γλυκύτετον ἡμῶν
μνείας χάριν. ἮρωC χρη-
στὲ λαῖρε.

VII

..... Μ
 ΝΙΚΗΦΗΑΙΚΟΣΑΓΓΕΑΞΥΓΕΡΑΡΩ
 ΗΛΑΣΟΙΚΕΤΙΣ ΗΡΩ... ΕΣ
 ΧΑΙ ΡΕΤΕ

Νικη
 ηλας οϊκέτις ήρω[ε]ς χ[ρ]ησ[το]ί
 χαίρετε.

Au-dessous, une croix dessinée au trait et dont l'extrémité supérieure vient séparer en deux parties le mot χαίρετε.

VIII

ΕΥΔΕΞΙΟΣ ΒΑΙΤΗΣ
 ΙΠΠΟΚΡΙΠΕΙΟΣ ΕΥΔΕΞΙΣΙΑΣ

Ευδέξιος Βαίτης
 Ἰπποκρίπειος (?). Ευδέξιαις

Ces deux premières lignes ont été repassées au trait. Tout le restant de l'inscription a été effacé et gratté.

En bas : ΕΡΜΑΙΟΥ ΧΘΟΝΙΟΥ

Ἐρμαίου Χθονίου.

Sur l'Ἐρμαῖος χθόνιος, cf. *Thes. s. v. Χθόνιος*. Voy. plus loin le n° XIV.

IX

Dans le cimetière ture de Larisse, ainsi que les huit suivantes :

... ΛΑ
 ΕΝ ΝΔΡΟΥ Μενάνδρου

X

ΘΕΟΡΙΛΑCΕΛΕΥΚ . .	Θεορίλλα Σελεύκου
ΓΥΝΗΤΟΥΛΑCΟΧΑ	γυνή του...
ΡΕΙΝ
ΜΕΝΑΝΔΡΟC	Μένανδρος
ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ	Μενάνδρου

.....	[χρηστὴ]
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε
.....	
XI	
ΜΕΡΑΓΤΑΙΣ	Μεραγ
ΣΩΠΑΤΡΑΣ	Σωπάτρας
ΙΡΟΣΧΡΗΣΤΗ	Ἰ]ρωσ χρηστῆ
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε

XII

ΛΗΡΙΟΝΗ	Ληριόνη (Μηριόνη?)
ΛΟΣΤΡΙΤΟΕΚ	...λος τρίτος ἐκ
ΕΥΘΕΝΕΑΥΤΩ	...εὐθεν ἑαυτῷ
ΓΕΝΕΘΑϜ	...γενέσθαι (?) +

XIII

ΜΕΛΑΝΘΟΥ ΔΑ..ΛΟΝΙΚΕΙΑ
Μελάνθου Δαμονίχεια

XIV

ΑΛΕΞΟΜΕΝΟΣ ΑΡΤΑΛΕΙΟΣ
ΕΡΜΑΟΥ ΧΘΟΝΙΟΥ
Ἀλεξόμενος Ἀρτάλειος
Ἐρμάου χθονίου.

Voyez plus haut le n° VIII.

XV

ΝΕΙΚΟΛΑΟΣ	Νείκολαος
ΣΕΛΕΥΚΟΥ	Σελεύκου
ΛΑ.....CIN	...

XVI

ΑΝΟΔΙCΙCΤΑΝΟΝ
ΡΩΝΤΗΝΓΛΥΚΥΤΑ	...την γλυκυτά-
ΤΗΝ..ΟΥCΥΜΒΙΟΝ	την ... σύμβιον
ΖΗCΑCΑΜΛ..Ω..	ζήσας ἄμα...
..ΕΜΠΤΩCΜΝΕΙΑCΧΑ	ἀμ]έμπτως μνείας χα-

PINTAYTAOY...Ω	ριν ταῦτα θυ....
...ΝΕΧΕΙΟΒΙΟC	οὐδέ]ν ἔγει ὁ βίος

XVII

P · RAMIVS	P. Ramius
P · I · NICFORC	P. I. Victoris (?)
H · S	h(ic) s(itus)
ΔΑΜΟΚΡΑΤΑ	Δαμοκράτα

XVIII

En dehors des remparts de Larisse, sur l'emplacement de Saint-Charalampus, ainsi que les deux suivantes :

ΚΗΛΑΝΙΔΟΝΤΟΝΚΑΙ	Κηλάνιδον τὸν
ΛΠΟ...ΩΝΙΟΝΚΑΛ Καλ-
ΛΙΟΠΗΣ	λιόπης

Au-dessous, un homme à cheval.

Au bas :

ΗΓΥΝΗΜΝΗΜΗC	Ἡ γυνὴ μνήμης
ΧΑΡΙΝΕCΤΗCΕΝΗΙΩC	χάριν ἔστησεν. Ἡρώς
ΧΡΗΣΤΕ ΧΑΙΡΕ	χρηστὲ χαίρε.

Au-dessous, une croix au trait.

XIX

ΡΟΥΞΙΝΑΣ	Ῥουξινᾶς
ΧΑΙΡΕ	χαίρε.

XX

ΤΟΡΤΙΝΙ	
ΤΡΩΤΕΟΙ	
ΧΑΙΡΕΧΡΗΣΤ'	χαίρε χρηστ-
Ε	έ.

E. MILLER.

ARCHITECTURE ET ARCHÉOLOGIE

SALON D'ARCHITECTURE. — CONGRÈS DES ARCHITECTES FRANÇAIS.
ENVOIS DE ROME.

(*Mai-Juin-Juillet 1874.*)

I

Les études archéologiques tiennent aujourd'hui une plus grande place que jamais dans le domaine des beaux-arts. Non-seulement elles exercent une heureuse influence sur les compositions des artistes, compositions auxquelles, par de consciencieuses recherches sur les édifices, les costumes ou les mœurs du passé, elles donnent un nouvel intérêt et un réel cachet de sincérité; mais, en outre, elles fournissent à un certain nombre de peintres des cadres tellement riches pour le sujet de certaines de leurs œuvres que celui-ci semble quelquefois comme noyé dans une restitution trop cherchée et parfois un peu affectée des civilisations de l'antiquité ou du moyen âge.

Ce n'est certes pas nous qui nous plaindrons de ces tendances; l'abus seul serait blâmable, et même, sous l'empire de ces préoccupations, plusieurs artistes ont envoyé aux dernières expositions des beaux-arts des tableaux d'un mérite incontestable et dont bon nombre, en dehors de leur valeur picturale, pourraient servir d'ingénieux et brillants commentaires à un Manuel d'archéologie. Il serait même utile peut-être de s'étendre à ce sujet; mais il nous appartient seulement de constater ici, dans la partie d'architecture du *Salon de 1874*, la place si grande qu'ont occupée les relevés ou les essais de restauration consacrés aux monuments du moyen âge et de la renaissance, l'antiquité n'ayant, par extraordinaire, inspiré cette année à aucun des exposants le désir d'étudier un de ses incomparables monuments.

Les œuvres exposées en 1874 par les architectes comprenaient une

centaine de numéros, parmi lesquels un tiers environ était consacré à ces études d'architecture ayant en vue les monuments du passé et, par conséquent, appliquées à l'archéologie. Avant toute autre œuvre, *le Latran au moyen âge*, ce travail colossal de M. Georges Rohault de Fleury, attirait et retenait à juste titre l'attention; et les nombreux documents rassemblés par cet artiste, probablement en vue d'une monographie complète de ce *palais des papes*, offraient un intérêt d'autant plus vif qu'ils n'étaient pas restreints à l'architecture proprement dite, mais qu'ils comprenaient encore des détails de décoration, de mobilier et d'objets de sainteté qui donnaient à cet ensemble de dessins une plus grande valeur encore, et qui ont dû contribuer à assurer à leur auteur la première des récompenses accordées cette année à l'architecture (1).

Une de nos gloires nationales, l'admirable collection des *Archives des monuments historiques*, était représentée au Salon par deux genres d'envois d'un aspect tout à fait différent. A côté des dessins que MM. Corroyer et Maurice-Ouradou ont consacrés, l'un à l'*Abbaye du Mont-Saint-Michel* et aux *Calvaires du Finistère*, l'autre à l'*Hôtel-Dieu de Beaune*, dessins si dignes de prendre place parmi leurs aînés dont ils rappellent toute l'habileté de faire et le fini consciencieux, seize cadres dus à MM. Bérard, Boudin, Formigé, Gion, Naples, Selmersheim et Simil reproduisaient, en une seule feuille d'allure rapide et de lavis facile, avec parfois une vue d'ensemble, la partie (façade, coupe, travée ou détail) remarquable d'un édifice de second ordre classé nouvellement parmi ceux dits *monuments historiques*; et, si l'on se souvient que la direction des monuments historiques a

(1) Il nous semble utile, afin de rappeler toute l'importance du travail de M. G. Rohault de Fleury, de transcrire ici l'indication sommaire consacrée par le livret du Salon aux huit châssis de dessins qui le composent :

1. Plan de l'état actuel; — documents divers.

2, 3 et 4. *Basilique* : plan général, façade, abside, détails; — vue d'ensemble, plan de l'ancien Latran, façade, détails, coupe générale; — le chœur, le grand ciborium, les colonnes de bronze, etc., les mosaïques de la tribune, restauration du siège de saint Silvestre et du pavillon de Nicolas IV, ciborium de Sainte-Madeleine, inscriptions et tombeaux.

5. *Monastère* : coupe sur le cloître, façade de l'église, détails.

6. *Baptistère* : coupe restaurée, détails du portail de Saint-Venance, coupes restaurées et détails des oratoires des deux Saint-Jean, de Saint-Venance et de Sainte-Croix.

7. *Palais* : coupes de la salle conciliaire, coupes et mosaïque du triclinium de Léon III et de la chapelle Saint-Nicolas; chapelle *Sancta Sanctorum*.

8. *Hôpital* : élévation, plans, détails, peintures de l'ancienne façade restaurées d'après des manuscrits.

publié déjà avec un grand luxe un certain nombre des édifices les plus célèbres de France, en accordant à chaque plusieurs feuilles de dessins, — ce qui en rendait la publication à la fois lente et coûteuse, — on appréciera comme il convient tout l'intérêt de cette nouvelle série de dessins de monuments moins importants peut-être, mais dont la publication, devenue plus rapide et plus économique, pourra cependant faire connaître aux artistes les détails curieux et quelquefois les données d'ensemble de nombreux édifices presque inconnus. C'est ainsi qu'on a pu voir au Salon de 1874, parmi les monuments de Paris : la *Grosse tour de l'Hôtel de Bourgogne* (rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur), la *Bibliothèque de l'ancien Collège de Navarre* (bâti-ment compris actuellement dans l'École polytechnique), le *Réfectoire de l'ancien Collège des Bernardins* (aujourd'hui enclavé dans la Caserne de pompiers, rue de Poissy), et l'*Église Saint-Julien-le-Pauvre* (servant actuellement de chapelle à l'Hôtel-Dieu); parmi les monuments du département de Seine-et-Oise, les *Églises de Triel et de Feucherolles*, le *Clocher de l'église d'Hardricourt*, l'*Église de Poissy*, le *Clocher et un Tombeau de l'église de Conflans-Sainte-Honorine*, les *Églises de Juziers, de Gassicourt, de Saint-Leu-d'Esserent, de Domont, de Belloy et de Taverny*; enfin, parmi les monuments du département de l'Oise, l'*Église de Coudun* et le *Clocher de l'église de Pierrefonds*.

En dehors de tout patronage de la direction des monuments historiques, et soit par relations de clientèle administrative ou privée, soit dans une pensée d'étude tout à fait désintéressée, douze architectes, MM. Arveuf, Albert Ballu, Boudier, Ch. Dupuy, Grandin, Hugelin, Levenq, Roguet, Rouyer, Scellier, Suisse et Tissandier, avaient de plus adressé au Salon des relevés d'édifices anciens avec essais de restauration et contribuaient ainsi à augmenter l'importance des travaux archéologiques compris dans l'exposition d'architecture. Leurs dessins, dont quelques-uns étaient fort remarquables, reproduisaient la *Tour du château de Romefort* (Indre), l'*Église de Jouy-le-Moustier* (1) et l'*Abbaye des Vaux-de-Cernay* (Seine-et-Oise), la *Porte du palais archiépiscopal de Sens* (Yonne), l'*Hôtel de ville de Saint-Quentin* (Aisne), la *Porte Nationale à Strasbourg*, l'*Entrée du port de Marseille* (restitution faite d'après un dessin du xiv^e siècle), le *Château de Chenonceaux* (Indre-et-Loire) (2), la *Partie centrale de l'Hôtel de ville de*

(1) Ces dessins de M. Albert Ballu ont obtenu une troisième médaille.

(2) Études des plus intéressantes et des plus complètes dues à M. Roguet et récompensées d'une deuxième médaille.

Paris (1), le *Capitole à Rome*, le *Palais ducal* et l'*Escalier des Géants à Venise*, le *Plan de la cathédrale avec la chapelle de Luca Signorelli à Orvieto*, le *Château de Dijon* (2) et diverses *Vues des tours Notre-Dame à Paris*.

De tels éléments, nombreux et précieux, fournis annuellement par le Salon d'architecture aux études d'archéologie et surtout à l'archéologie nationale, méritent qu'on s'y arrête et justifient, croyons-nous, la mention malheureusement trop rapide que nous venons d'en faire.

II

La durée du Salon coïncidait avec l'époque de la réunion du *Congrès annuel des architectes français* sous les auspices de la Société centrale des architectes de France, et, cette année comme l'année dernière, dans les séances de ce congrès, l'archéologie n'a pas été oubliée.

En 1873, dans des Mémoires qui seront bientôt publiés, MM. César Daly, Davioud et Ruprich-Robert avaient traité, en s'aidant de nombreux dessins, plusieurs questions telles que *l'alliance intime de l'archéologie et de l'architecture et l'influence de cette double étude sur l'histoire générale de la civilisation; les amphithéâtres et théâtres anciens et les arènes de Paris; la forme et les dispositions générales des théâtres modernes en France et en Italie*. Cette année, un programme très-chargé a cependant pu comprendre — outre la part accordée au passé dans une deuxième étude de M. Hermant sur la *responsabilité des architectes* et dans une *Revue*, faite par M. Paul Sédille, *des industries d'art en France et des moyens de les faire revivre dans les centres où elles ont brillé autrefois* — des communications accompagnées de dessins et dues à M. Fléchet, architecte à Troyes, sur la découverte récente et la restauration de *mosaïques de l'époque gallo-romaine trouvées à Paisy-Gosdon, canton d'Aix-en-Othe (Aube), ainsi qu'à Troyes*; et à M. A. Mallay, architecte à Clermont-Ferrand, sur les *fouilles entreprises l'an dernier pour la recherche des antiquités du Puy-de-Dôme*, sous le patronage de l'Académie de Clermont, fouilles avant amené la découverte de nombreux fragments d'architecture et d'objets divers.

(1) Tout l'ensemble de ce projet de M. Rouyer, fait en vue du concours ouvert pour la reconstruction de l'Hôtel de ville de Paris, y avait obtenu le second rang et une prime de 15,000 francs.

(2) Dessins dus à M. Ch. Suisse et récompensés d'une troisième médaille.

Nous-même, à l'aide de quelques croquis empruntés à plusieurs ouvrages et en nous servant de nombreux travaux des élèves de l'École d'Athènes et des savants étrangers, nous avons tenté de grouper tous les passages qui, dans l'*Iliade* ou l'*Odyssée*, ont trait à l'art des constructions, afin de présenter un essai de ce que pouvait être, comme dispositions générales et comme aspect, sinon *le palais d'Ulysse à Ithaque*, au moins un palais de chef grec au temps où écrivait Homère.

Le résumé de ces divers mémoires qui paraîtra bientôt dans les *Annales de la Société centrale des architectes*, ainsi que les notes émanant d'une commission spéciale d'archéologie prise dans le sein de cette Société, notes qui sont publiées dans son *Bulletin mensuel*, doivent suffire pour montrer que dans cette réunion d'architectes de Paris et des départements l'archéologie tient une place digne des services que, grâce à une étude approfondie, elle rend chaque jour de plus en plus à la théorie, à l'histoire et même à la pratique de l'architecture.

III

Si nous avons dû, au Salon d'architecture de 1874, constater l'absence de dessins représentant des monuments de l'antiquité proprement dite, il n'en a pas été de même dans la partie d'architecture des *Envois de Rome*. Fidèles aux traditions de la Villa Medicis, les quatre pensionnaires architectes ont en grande partie composé leur bagage, officiel d'études sur les monuments de l'antiquité romaine et grecque, et, parmi les envois exposés cette année, les études faites par M. Ferdinand Dutert sur *le Forum romain sous les derniers Antonins*, études qui sont les seules appartenant à l'État (1), marquent heureusement leur place dans cette belle collection aujourd'hui

(1) En effet, d'après le double règlement de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie de France à Rome, les élèves ne doivent au gouvernement français que l'abandon du projet de restauration d'un édifice antique qui constitue leur envoi de quatrième année; leurs autres études, après une double exposition de quelques jours à Rome et à Paris, redeviennent leur propriété; mais nous croyons savoir que M. Octave Rayet, qui fut l'an dernier suppléant du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale, devant publier, avec l'aide de l'État, les principaux résultats (exposés par lui dans son cours) des voyages qu'il a faits en Asie Mineure avec M. Albert Thomas, alors pensionnaire de troisième année de l'Académie de France à Rome, toute la partie des dessins de ce dernier compris dans son envoi et concernant *les monuments d'Héraclée du Latmos et le temple d'Athéné Polias à Priène* se trouvera ainsi mise à la portée des architectes et des archéologues.

conservée à la bibliothèque de l'École des beaux-arts (1). C'est la *colonne Trajane*, dessinée par l'illustre Percier en 1788, qui sert de frontispice à ce portefeuille sans rival, et, de même qu'une gigantesque borne milliaire, ouvre majestueusement la voie qu'ont suivie avec tant de succès, depuis plus de quatre-vingts ans, les élèves de l'Académie de France à Rome.

Mais, suivons l'ordre de l'Exposition : M. Bernier, élève de première année, a relevé des détails de la *Basilique de Palestrine* (plan, coupe et façade de l'état actuel, ainsi que les stylobate, base et chapiteau de l'ordre corinthien) (2), et, après plusieurs autres de ses prédécesseurs, une travée du *Tabularium à Rome*, avec imposte, base et chapiteau de l'ordre dorique, ainsi que trois autres ordres doriques empruntés à Pompéi aux *portiques dits des Écoles, du Forum triangulaire* et du *Camp des Soldats*.

M. Ulmann, élève de deuxième année, est resté à Rome et son envoi se compose d'études très-complètes (base, chapiteau et plafond) de l'ordre corinthien du portique du *temple de Mars Vengeur* (3), temple élevé par Auguste après la bataille d'Actium et dédié seulement, dit V. Paterculus (l. II, 100) en l'an 752 de Rome. M. Ulmann a joint à ces études des détails de l'ordre du portique de la façade et de la porte d'entrée sous le portique du *palais Mussimi*, palais construit sous la direction de l'architecte Baldazzare Peruzzi.

En laissant de côté un ensemble de la croisée du *palais de la chancellerie à Rome*, édifice typique de l'œuvre du célèbre architecte Bramante, la partie surtout intéressante de l'envoi de M. Albert Thomas, élève de troisième année, est celle relative à ses voyages en Asie Mineure (4) et comprend :

1° Le plan général des *Monuments d'Héraclée du Latmos* (5), plan

(1) Voir la liste de ces études comprenant un millier de feuilles de dessins et une soixantaine de mémoires à l'appui dans le récent *Catalogue de la bibliothèque de l'École des beaux-arts*.

(2) Cet édifice avait déjà été étudié en 1845 par M. Tétaz, alors élève de troisième année, et les dessins de notre regretté confrère furent offerts en 1866, par sa veuve, à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.

(3) Édifice déjà relevé par M. Gasse en 1803 et par M. Uchard en 1843 : leurs dessins sont à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.

(4) Voir note, p. 168.

(5) Outre l'*agora* et le *prytanée* dont il est question dans la note suivante, ce plan présente encore les emplacements de fortifications d'un haut intérêt et diverses ruines, telle qu'une exèdre, une enceinte carrée avec portique, une seconde enceinte avec, au centre, un autel d'Auguste accompagné de deux colonnes votives et d'un cadran solaire dédié à l'un des Ptolémées, etc.

dont la description a fourni cet hiver deux fort intéressantes leçons à M. O. Rayet, d'après lequel les ruines d'Héraclée sont celles qui offrent les dispositions les plus antiques et les mieux conservées d'une *agora grecque* (1);

2° Une étude complète (état actuel, essai de restauration et détails) du *temple d'Athéné Polias à Priène*, temple ionique, hexastyle, périptère, reconstruit par Pythios (Vitruve, l. VII, *Præf.*) vers l'an 330 av. J.-C. (2), et dans lequel l'ornementation à la fois peinte et sculptée, de nombreux fragments de sculptures, et des bases de colonnes d'une richesse de moulures inusitée, témoignent d'une des phases les plus intéressantes du développement de l'art grec et de l'emploi brillant de l'ordre ionique en Asie Mineure.

M. Ferdinand Dutert a, comme nous l'avons dit plus haut, envoyé, pour sa quatrième année, une série de dessins sur *le Forum romain sous les derniers Antonins*. Ce sujet a tenté déjà de nombreux artistes, étrangers et français, et, pour ne parler que de ces derniers, Huyot (3), Léveil (4) et MM. Normand (5) et Moyaux (6) entre autres, ont essayé une restauration totale ou partielle de ce centre de la vie

(1) Voir, au sujet de l'*agora grecque*, le savant article de MM. E. Caillemet et Guillaume dans le premier fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, in-4, Paris, Hachette, 1873. L'*agora* d'Héraclée offrait en plan un rectangle d'environ cent quatre-vingt mètres de longueur sur soixante de largeur et était bornée, au sud, par un vaste édifice, de style archaïque et peut-être d'ordre ionique, ayant deux étages renfermant chacun neuf chambres et que l'on peut croire avoir servi de *prytanée*. A l'est et à l'ouest, deux portiques continus, d'ordre dorique, n'étaient interrompus que par une entrée placée dans chaque, en face l'une de l'autre, et environ vers le milieu. Au nord, des rochers naturels fermaient cette enceinte.

(2) L'inscription suivante,

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ
ΑΝΕΘΗΚΕ ΤΟΝ ΝΑΟΝ
ΑΘΗΝΑΙΗ ΠΟΛΙΑΔΙ

Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος ἀνέθηκε τὸν ναὸν Ἀθηναίῃ Πολιάδι.

reproduite par M. Albert Thomas et déjà publiée par Chandler (*Ant. Ion.*, I, 15), Choiseul-Gouffier (*Voy. pitt.*, I, p. 183), Bœckh, *C. I. G.*, II, n° 2904), et Le Bas et Waddington (*Asie Min.*, *Inscr. gr. et lat.*, III, n° 187), indique la dédicace que fit de ce temple Alexandre le Grand; elle est d'un précieux secours pour établir cette date.

(3) Grand plan de Rome in-fol., dessiné à Rome en 1821 et représentant les monuments de cette ville sous les Antonins.

(4) Envoi de Rome, année 1837 (Bibl. de l'École des beaux-arts).

(5) Envoi de Rome, année 1850 : partie du Forum romain au pied du *clivus Capitolinus* (Bibl. de l'École des beaux-arts).

(6) Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, 3^e édit., t. I, lettre III, pl. III et V.

politique de Rome et du monde entier, soit à l'époque d'Auguste et de Tibère, soit sous les Antonins. Les dessins de M. F. Dutert comprenant l'état actuel, l'état restauré et de nombreux détails trouvés dans les fouilles en cours d'exécution à Rome, viennent ajouter de précieux documents à ceux déjà fournis par ses devanciers, fixent plus nettement encore la forme trapézoïdale que devait avoir cette place unique au monde, et donnent surtout, en plan et en élévation, une idée assez complète d'un certain nombre d'édifices, parmi lesquels on peut citer les suivants : *Curie Julia*, *Basilique Emilia*, *Temple d'Antonin et Faustine*, *Temple et bois de Vesta*, *Palais des Césars*, *Temple de Jules César*, *Temple des Dioscures*, *Basilique Julia*, *Arc de Tibère*, *Pile d'Horace*, *Temple de Saturne*, *Temple de la Concorde*, *Temple de Vespasien*, *Portique des douze Dieux*, *Temple de Jupiter Tonnant*, *Tabularium*, et enfin les *Rostres* ou *tribune* (1).

Ajoutons que dans les détails d'ordres, si consciencieusement traités par M. F. Dutert et joints aux ensembles de son envoi, se trouve un chapiteau d'ordre dorique, provenant de l'ordre inférieur de la basilique Julia, qui est à noter comme originalité. Au reste, ce travail, très-apprécié déjà des archéologues romains qui ont suivi les consciencieuses études de M. F. Dutert, nous paraît appelé à rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent aux nombreux problèmes d'archéologie qui se posent à propos du Forum romain aux diverses phases de son existence. Nous ne craignons donc pas de le dire et de le répéter, à une époque où on discute parfois l'utilité de semblables travaux, l'ensemble de ces envois des pensionnaires architectes est une heureuse consécration des études faites à la Villa Médicis et de l'importance incontestable conservée par l'Académie de France à Rome.

CHARLES LUCAS.

(1) Voir, sur cette tribune ou plutôt sur la première tribune et sur quelques-uns des monuments qui précèdent, les notes d'un travail sur les *Découvertes récentes faites dans le Forum romain* (*Rev. archéol.*, janvier 1873).

NOTES

SUR LES

MOSAIQUES CHRÉTIENNES DE L'ITALIE

I

L'ARC TRIOMPHAL DE SAINTE-PRAXÈDE

La belle mosaïque de Sainte-Praxède, célébrée par des connaisseurs tels que Jules Renouvier, M. Vitet, M. Rio, abonde en difficultés qui jusqu'ici ne nous paraissent pas avoir reçu une solution satisfaisante. Les compositions de l'arc triomphal, — la Jérusalem céleste, les chœurs des élus, — celles de la chapelle Saint-Zénon, — la madone avec le monogramme latin, la « Theodora episcopa » avec le nimbe carré, — etc., etc., sont autant de problèmes sollicitant l'attention des archéologues.

Nous allons essayer de résoudre celui qui s'attache à la première de ces peintures et qui, depuis bientôt deux cents ans, donne lieu aux systèmes les plus contradictoires.

La Jérusalem céleste, exécutée comme les autres parties de la mosaïque sous le pontificat de saint Pascal, 817-824, occupe le milieu de l'arc triomphal. C'est une enceinte irrégulière, percée de deux portes et formée de blocs d'or et de pierres précieuses, conformément à la description qu'en donne l'Apocalypse : « Erat autem structura muri ejus ex jaspide : ipsa vero civitas aurum purum, similis vitro puro. Et fundamenta muri urbis omni lapide pretioso ornata, etc. » (c. XXI, v. 18 et s.).

Dans cette enceinte se tiennent vingt et un personnages. D'abord, au centre, dominant tous ses compagnons, le Christ, la droite levée comme pour bénir (1); il est vêtu d'une tunique rouge brochée d'or; son nimbe est crucifère. A ses côtés on aperçoit deux anges.

(1) Dans un dessin colorié faisant partie du recueil de Ciacconio (Bibl. du Va-

A notre gauche, au premier plan, se trouvent une sainte et sept saints, tous debout, le bas du corps caché par le mur. La sainte lève les mains vers le Christ, soit pour l'implorer, soit pour le vénérer. Sa robe est formée d'une étoffe d'un ton jaunâtre ; un manteau noir couvre sa tête, comme le ferait un capuchon. Ses voisins portent sur leurs mains voilées la couronne d'oblation traditionnelle. Le premier d'entre eux, le plus rapproché du Christ, se distingue par un costume assez semblable à celui que nous venons de décrire : tunique jaune à plis rouges, manteau de couleur foncée. Derrière eux, à l'extrême gauche, un homme imberbe étend vers le Christ un phy-

lactère déplié sur lequel est écrit :

L
E
G.
E

A notre droite, le premier plan est occupé d'abord par une sainte dont le vêtement et la parure sont infiniment plus mondains que ceux de sa voisine ; l'or brille sur sa robe de pourpre ; autour du cou elle porte un collier de perles, sur la tête un diadème. Elle lève également les mains vers le Christ. Puis vient un saint, à barbe et à cheveux blancs, tenant un objet doré d'une forme assez indistincte, dans lequel on finit cependant par reconnaître une clef. Il est suivi de cinq autres saints, portant, comme ceux de gauche, des couronnes d'oblation. Derrière eux, à l'extrême droite, un vieillard à barbe blanche étend vers le Christ ses mains couvertes d'un pan de son manteau. A côté de lui est placé un ange, portant le baculus d'or, et vêtu d'une tunique rouge qu'orne un clavus en losange, semblable à celui de Justinien à Saint-Vital de Ravenne, de saint Théodore à Saints-Cosme-et-Damien, de saint Prime à Saint-Étienne-le-Rond. Ciampini a pris cet ange pour un saint et l'a fait représenter sans ailes, ce qui est contraire à la réalité (1).

Toutes ces figures ont un nimbe. Celui des anges est bleu clair, frangé de blanc ; celui des saints doré. Le costume, sauf les exceptions que nous avons signalées, se compose de tuniques blanches.

En dehors de l'enceinte, des deux côtés de l'arc, on voit, entre saint Pierre et saint Paul, divers groupes d'élus s'avancant vers la cité divine. Nous ne nous occuperons pas d'eux pour le moment (2).

tican, fonds latin, n° 5407, f° 16) et exécuté vers la fin du xvi^e siècle, il bénit très-distinctement à la latine ; mais il y a lieu de suspecter l'exactitude de cette reproduction. Sur la mosaïque le geste manque de netteté.

(1) *Vetere Monumenta*, t. II, p. 145.

(2) Selon les us ce sont les cent quarante-quatre mille enfants d'Israël marqués

C'est sur la question de savoir quels sont les dix-huit saints occupant (déduction faite du Christ et des anges) l'intérieur de la Jérusalem céleste, que porte le débat ci-dessus mentionné.

Le premier en date des historiens de la mosaïque, Ciampini, n'essaye même pas de le deviner et se contente de donner de cette scène une description vague et banale : « In arcus summitate quædam civitas apparet, in cujus medio stat Christus, sinistra globum cruce insignitum sustinens; ad dexteram est Angelus, utpote etiam ad sinistram alter, itidem novem ad dexteram, totidemque ad sinistram visuntur virorum figuræ diademata, veluti dona offerentes... Qui vero intra muros cum diadematis circumstant, a musivario ad sanctos indicandos efformati fuisse arbitror, qui æterna beatitudine fruuntur (1). » Soixante ans plus tard, Bianchini reproduit textuellement les paroles du savant prélat, sans y ajouter la moindre observation (2). D'Agincourt (éd. ital., IV, p. 133), Müller (3), Nibby (4), Platner (5) émettent également l'avis que nous avons affaire à de simples élus, sans se préoccuper des nombreuses invraisemblances de cette explication.

A une époque plus rapprochée de nous, l'auteur d'un livre plein d'érudition et de goût, livre qui a beaucoup contribué à répandre l'étude des mosaïques, s'est efforcé de déterminer au moins les noms des principaux d'entre les habitants de la cité sainte. Pour des raisons que nous exposerons plus loin, il nous est impossible d'adopter en entier les résultats de ses recherches. « Jésus-Christ, dit-il, oc-

du sceau. Selon d'autres (Boldetti, *Osservazioni sopra i Cimeterj*, p. 230) ils représenteraient la translation des corps des martyrs opérée par les soins de Pascal I^{er}. Une composition analogue ornaît un des triclinium construits par Léon III. Onofrio Panvinio, dans son histoire manuscrite du Latran (1562), la décrit comme suit : « Extra absidam in pariete e musiuo quoque picti sunt XXIII seniores et alii quot ex CXLIII millia signatis Apocalypsis cum quatuor angelis ab imperio artifice. » *De sacrosancta Basilica, Baptisterio, et Patriarchio Lateranensi libri quatuor*. Bibl. Barberini, XLIX, n^o 14, p. 253.

(1) *Loc. cit.*

(2) *Demonstratio historiarum ecclesiasticarum*. Rome, 1752, t. II, p. 235.

(3) *Die bildlichen Darstellungen im Sanctuarium der christ. Kirchen*. Trèves, 1835, p. 56. Ce savant a pris pour des pains les couronnes que l'on aperçoit dans les mains de nos personnages.

(4) *Roma nell' anno 1838*, parte mod., t. I, p. 671. « La città santa cogli cletti e gli angeli che ne tengon la guardia. »

(5) *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, 2^e partie, p. 246. Ce dernier propose une légère variante. Selon lui, la mosaïque représente des « saints offrant au Christ leur couronne de martyrs en témoignage du triomphe remporté dans le combat soutenu pour la foi ».

cupe le centre; un ange est à sa droite, un ange à sa gauche; sainte Praxède et sainte Pudentienne sont à ses pieds; Pudens, leur père, vers l'extrémité à gauche; Novatus et Timothée, leurs frères, à l'extrémité opposée; au premier rang, les élus du Seigneur, six à droite, sept à gauche (1). »

Plus récemment encore, MM. Crowe et Cavalcaselle ont cru voir dans cette peinture « une représentation singulièrement réaliste de la Jérusalem céleste, dans laquelle les anciens (d'Israël) rendent hommage au Christ » (2).

Enfin, le dernier savant qui s'est occupé de la question, M. Fontana, en est revenu purement et simplement au système de Ciampini (3).

La solution du problème, qu'on a été chercher assez loin, se trouve presque tout entière dans les autres parties de la mosaïque dont le pape Pascal a fait orner l'église Sainte-Praxède.

Commençons par les deux saintes. Celle de gauche, aux vêtements de deuil, à la tête voilée, est la Vierge, conçue non comme reine des cieux, mais comme *mater dolorosa*. Nous la retrouvons sous le même aspect sur le portail, ainsi qu'à l'intérieur de la chapelle Saint-Zénon. La couleur seule de son costume diffère, étant dans l'un des cas d'un bleu foncé, dans l'autre tout à fait noire. Deux autres mosaïques romaines, celle de Saints-Nérée-et-Achillée, exécutée sous Léon III, et celle de S. Maria in Dominica exécutée sous le même Pascal I^{er}, nous montrent un type peu dissemblable.

La sainte de droite, qui lui fait pendant, offre une ressemblance parfaite, en ce qui touche la parure et l'habillement, avec l'image des deux saintes sœurs Praxède et Pudentienne exécutée en mosaïque dans la concha de la tribune. Comme l'église est consacrée à la première d'entre elles, à sainte Praxède, il est probable que c'est elle que l'artiste a voulu placer sur l'arc triomphal, aux pieds du Christ, en face de sa Mère.

Le personnage debout à côté de la Vierge serait plus difficile à reconnaître, s'il ne figurait dans la chapelle de Saint-Zénon, sous des traits et avec un costume absolument identiques, — barbe et cheveux d'un châtain foncé, tunique jaune à plis rouges, manteau noir, — ayant son nom écrit derrière lui en lettres d'or :

(1) *Les Mosaiques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*. Paris, 1857, p. 63.

(2) *Geschichte der ital. Malerei*. Leipzig, 1869 et s., t. I.

(3) *Musaici della primitiva epoca delle chiese di Roma*. Rome, 1870, p. 11.

— I C'est saint Jean-Baptiste. Quant à saint Jean l'Évan-
 S O géliste, nous allons le rencontrer tout à l'heure parmi
 C H les apôtres.
 S A

N La présence du Précurseur à côté de la Vierge et de
 N la patronne de l'église n'a rien d'étonnant. Dans une
 I mosaïque antérieure de près de deux siècles, celle de
 S l'oratoire de saint Venance (639-642), nous le voyons
 au milieu d'une assemblée composée, peu s'en faut, comme celle
 qui remplit l'enceinte de la Jérusalem céleste.

Les six figures vêtues de blanc, qui lui succèdent à notre gauche, et les six qui occupent notre droite, ne peuvent être que les douze apôtres (1). Les deux d'entre eux qui sont le plus près du Christ, sont évidemment, à gauche saint Paul, à droite saint Pierre. Nous les rencontrons quatre fois encore sur les murs de Sainte-Praxède, à savoir : sur l'arc triomphal, en dehors de l'enceinte; puis dans la tribune; puis sur le portail de la chapelle Saint-Zénon; enfin à l'intérieur de cette même chapelle. Dans ces différentes représentations leur type reste invariable. Saint Paul se reconnaît à son front haut et découvert, à sa barbe pointue, fort noire; saint Pierre à sa barbe blanche, à ses cheveux crépus. Ce dernier tient en outre une clef d'or, comme nous l'avons déjà fait observer. Il ne peut pas subsister l'ombre d'un doute sur leur identité.

Quant à leurs compagnons, il suffit de les comparer, l'un après l'autre, aux portraits en médaillon qui sont disposés en demi-cercle, des deux côtés du Christ, sur le portail de la chapelle déjà si souvent mentionnée, pour acquérir la conviction que nous avons affaire, dans les deux cas, aux mêmes personnages, c'est-à-dire aux apôtres. La ressemblance est complète; seul l'ordre dans lequel ils sont rangés diffère. (C'est ainsi, par exemple, que le dernier de gauche de l'arc triomphal est devenu l'avant-dernier de gauche sur le portail, et *vice versa*.) En nous aidant d'autres portraits des apôtres ornant l'intérieur de la chapelle et accompagnés chacun d'une inscription, nous pourrions même désigner un à un tous ceux qui se trouvent dans la Jérusalem céleste. Mais pour le moment cette recherche nous entraînerait trop loin.

Il nous reste à montrer quels sont les deux personnages placés sur le second plan, aux deux extrémités de la cité sainte, étendant les mains vers le Christ, comme pour le signaler à l'attention des

(1) C'est ce que J. Renouvier déjà avait deviné, sinon établi, dans ses *Notes sur les monuments gothiques de quelques villes d'Italie*. Caen, 1841, p. 118.

fidèles, au lieu de lui offrir humblement leurs couronnes. Ici encore il n'est pas permis d'hésiter : ce sont deux prophètes, probablement Isaïe et Jérémie. Ils ont annoncé la venue du Christ, et à ce titre figurent plus d'une fois à ses côtés, dans l'attitude de « prophètes prophétisant ». Leur introduction dans les peintures ou mosaïques a eu lieu plus tôt qu'on ne l'admet généralement. Nous les trouvons déjà dans l'église Saint-Vital de Ravenne (1), tous deux nimbés, comme à Sainte-Praxède; puis à Santa Maria in Dominica, ainsi que dans la cathédrale de Capoue (2). Pendant le moyen âge proprement dit, ils s'offrent à nous dans les mosaïques de Santa Maria in Trastevere, Santa Francesca Romana (Isaïe et Baruch), Saint-Clément, etc. Antérieurement à cette époque on les rencontre dans des peintures des catacombes et sur des sarcophages, dont M. l'abbé Martigny a donné la liste dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*.

Si nous avons insisté sur cette question d'iconographie, c'est qu'elle nous a paru présenter un intérêt tout spécial, comme se rapportant à un monument de date certaine, et à un sujet nouveau pour les artistes de l'époque carlovingienne. Il nous faudrait, pour compléter notre étude, rechercher les éléments à l'aide desquels a été composée cette interprétation si originale du texte de l'Apocalypse, ainsi que les imitations auxquelles elle a donné naissance. Ce sera peut-être là l'objet d'un second travail.

EUG. MUNTZ.

(1) Photographiés dans la collection Ricci, nos 20 et 21.

(2) Ciampini a encore vu et fait graver cette dernière mosaïque, qui était de la fin du ix^e ou du commencement du x^e siècle (*Vet. Monim.*, II, p. 166). Furietti, par contre (1752), en parle comme d'un ouvrage détruit, de *Musivis*, p. 86.

LES

MARTYRS CHRÉTIENS

ET LES

SUPPLICES DESTRUCTEURS DU CORPS

Parmi ceux qui ont étudié les Actes des martyrs chrétiens, quelques-uns se sont arrêtés à un fait digne de remarque par sa fréquente reproduction. Des auteurs de livres sur la magie, et entre autres Delrio, se sont demandé comment des saints jetés dans les flammes, dans les flots, livrés aux bêtes féroces, ont été, par une grâce d'en haut, soustraits à ces terribles dangers, tandis que la protection divine leur a manqué dès que leurs bourreaux les ont frappés avec le fer (1). Un demi-siècle plus tard, Thomas Hurtado revient sur ce point et conclut, avec Delrio, que le sacrifice des martyrs s'est accompli sous cette dernière forme parce que le glaive est l'instrument ordinaire et régulier de la justice (2). En 1757, un prêtre italien, Baruffaldi, consacre au même sujet une interminable dissertation et se range à l'opinion ancienne, en ajoutant que le fait signalé s'est produit par la volonté de Dieu (3). « Mais c'est là le point en litige, « objecte Arevalo dans ses notes sur Prudence; il reste maintenant « à expliquer pourquoi Dieu en aurait décidé ainsi. » Puis, il ajoute que s'il a été donné aux saints de défier les plus terribles des supplices infligés à leur constance, c'est afin de montrer clairement

(1) Delrio, *Disquisition. magic.*, l. I, q. 21. Ed. de 1604, t. I, p. 186, 187.

(2) P. Th. Hurtado, *Resolutiones orthodoxo-morales de vero martyrio*, p. 144. Resol. XXXV, sect. ix.

(3) *Nuova raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*. Venezia, 1757, p. 255-355. *Del colpo di spada o qualunque ferro tagliante non mai vano o falluce nel decapitare o dar la morte a i martiri di Cristo.*

qu'elle découlait de source divine. Ce que l'on a dit avant lui ne le satisfait guère, et sa propre explication ne paraît de même le contenter qu'à demi (1).

Bien qu'il s'agisse ici d'un fait sur la réalité duquel les anciens eux-mêmes sont parfois loin de s'accorder (2), et qu'accompagnent trop souvent des circonstances toutes légendaires, la multiplication des récits qui le mentionnent appelle l'examen, et la solution de la question qu'il soulève me paraît devoir être cherchée non point, comme on l'a fait, par voie de conjecture, mais par l'emploi des procédés ordinaires de la critique.

Le premier soin doit être de réunir, ce que l'on n'a pas encore songé à faire, les textes qui serviront de base à la discussion; et, si je m'égare dans leur étude, j'aurai du moins facilité ici l'examen du problème à résoudre.

L'une des relations les plus connues en rectifie tout d'abord les termes, en montrant que le fer n'était pas le seul instrument de supplice infailible, quand d'autres étaient demeurés sans effet. Le bûcher de sarments et de roseaux sur lequel saint Romain devait périr, fut noyé, dit Eusèbe, par une pluie miraculeuse et ne put être allumé; après ce fait et un autre que les anciens signalent également comme un prodige, le martyr, jusqu'alors protégé par le Seigneur, est étranglé dans sa prison (3). Demeuré debout et inattaquable au milieu des flammes, saint Polycarpe succombe sous un coup de poignard (4). Les gladiateurs égorgent avec l'épée saint Tarachus et ses compagnons qu'avaient épargnés les bêtes féroces (5). On décapite Firmus et Rusticus que le feu du bûcher n'a pu atteindre (6). Les relations que Ruinart n'a pas comprises dans son recueil des *Acta sincera* présentent souvent des traits semblables. Saint

(1) *Prudentii carmina*. Ed. Romæ, 1789, p. 884 et 1219.

(2) D'après les textes occidentaux, sainte Agnès, préservée des flammes, aurait été tuée par le glaive; selon les relations orientales, elle aurait péri sur le bûcher. (Voir à la fin des *Actes de sainte Agnès*, par Mgr Bartolini, la réunion des textes relatifs à cette martyre.)

(3) « Duo mirabilia », *Eusebii Pamphili opuscula*, ed. Sirmond., p. 95; *De martyribus Palæstine*, c. 11; Prudent., *Perist.*, X; S. Rom., v. 846 et suivants. Cf. Tillem., *Hist. eccles.*, t. V, p. 210.

(4) *Ecclesiæ Smyrnensis epistola*, de martyrio S. Polycarpi, § xv et xvi (Ruinart, *Acta sincera*, éd. de 1715, p. 43).

(5) *Acta s. Tarachi*, § x et xi (*Acta sincera*, p. 446).

(6) Maffei, *Istoria diplomatica*, p. 309, 310, et *Acta sincera*, éd. de Vérone, p. 547.

Cyrille, sainte Agnès, saint Zénon périssent de même sous le glaive, après avoir défilé l'atteinte du feu (1).

Empruntés aux écrits [des Pères, aux meilleurs Actes des martyrs, à ceux qui, bien que suspects en certains points, n'en procèdent pas moins, dans leur ensemble, de traditions, de récits répandus aux premiers âges de l'Église, les exemples que je viens de citer pourraient être augmentés de beaucoup d'autres. Ils suffiront à établir l'existence du fait relevé par nos prédécesseurs, et dont l'explication me semble devoir être cherchée dans l'étude des croyances vulgaires aux temps antiques.

I

Tout semble avoir été dit et écrit sur la constance des martyrs; il n'est point de formule d'éloges que l'admiration de leurs contemporains, celle des âges suivants n'aient épuisée, et cependant, si, reportant ses regards vers les siècles où tant de chrétiens périrent pour le nom du Seigneur, on se pénètre des idées répandues alors dans le monde, le sacrifice d'un grand nombre de saints prend des proportions plus hautes. Il ne s'agit plus seulement pour eux de tortures défilées, d'angoisses surmontées, de silence imposé à la chair frémissante sous la main du bourreau. La résistance aux fureurs des idolâtres exigeait quelquefois un plus grand effort; ceux qui se résignaient à périr sur le bûcher, dans les flots, sous la dent des bêtes féroces, devaient s'armer devant la mort d'une résolution plus haute.

Aux yeux de la foule, en effet, l'anéantissement du corps venait en même temps faire obstacle à la résurrection promise, à la future béatitude. En vain le Seigneur avait dit : « Ceux qui peuvent tuer le corps ne sauraient tuer l'âme »; l'étrange persuasion dont je parle était entrée, et pour longtemps, dans l'esprit de la masse des fidèles.

Les anciens âges lui avaient légué, en cet endroit, de sombres terreurs. Répandue chez les israélites aussi bien que chez les idolâtres, l'horreur pour le défaut de sépulture régnait toujours dans les esprits, et la croyance aux malheurs appelés sur les morts par la privation du tombeau devait rester, si je puis parler ainsi, l'un des dogmes de la multitude.

(1) Adon et *Martyrol. rom.*, 9 jul.; Acta S. Agnetis, c. 1, § 11, Bolland., 21 jan.; Acta s. Zenonis et Zenæ, c. 11, § 15 et 16, Bolland., 23 jun.

Les cadavres des maudits étaient abandonnés sur le sol, livrés aux injures de l'air, à la voracité des bêtes sauvages. Ainsi avait-il été fait pour Joachim, pour Jézabel, et plus tard pour saint Étienne accusé de blasphème (1). Vingt fois, l'antiquité classique nous montre errantes et tourmentées les âmes des morts restés sans sépulture, Elphénor, Patrocle, Palinure, Crassus, Archytas et tant d'autres (2). Jusqu'au jour où les derniers devoirs furent rendus à Caligula, la maison où il avait péri resta troublée de bruits épouvantables (3). Pline, Lucien, avant eux le vieux Plaute, parlent de fantômes apparus pour demander un tombeau (4). A ceux qui n'avaient point obtenu la *justa sepultura*, le passage du Styx était fermé, et durant un siècle leurs ombres erraient désolées sur ses rives (5).

Aussi était-ce un crime irrémissible que de ne pas ensevelir suivant les rites accoutumés ceux que venait de frapper la mort. Le prestige même de la victoire n'avait pu sauver les généraux coupables de n'avoir pas relevé les corps des Athéniens tombés dans le combat des Arginuses (6); et plus tard un autre navarque, Chabrias, laissait volontairement échapper les fruits d'un succès militaire pour recueillir et ensevelir ses morts (7).

Les criminels seuls devaient être privés du repos de la tombe; les corps des traîtres, des ennemis de la patrie, des grands coupables étaient ignominieusement abandonnés, et parfois même l'humanité des Romains recula devant l'application d'une pareille rigueur (8).

C'était déjà trop, semblait-il, qu'un sort impitoyable condamnât les naufragés à demeurer sans sépulture. Sous cette forme, le trépas apparaissait plus redoutable et plus horrible; devant elle les anciens ne trouvaient qu'un seul et même cri de terreur. Être la pâture des poissons, perdre l'espoir de la sépulture qui assurait le repos éternel,

(1) *Jerem.*, XXII, 19; XXXVI, 30; *IV Reg.*, ix, 10; *Epist. s. Luciani de revelatione corporis Stephani martyris primi*, § 3 (s. August., ed. Bened., t. VII, appendix).

(2) *Odys.*, XI, 73; *Iliad.*, XXIII, 71; *Virg.*, *Æn.*, VI, 337; *Lucan.*, *Phars.*, I, 11; VIII, 392, 393; *Horat.*, *Od.*, I, 28.

(3) *Suet.*, *Calig.*, LIX.

(4) *Plin.*, *Epist.*, VII, 7; *Lucian.*, *Philopseud.*, XXXI; *Plaut.*, *Mostell.*, II, 2, v. 497.

(5) *Virg.*, *Æn.*, VI, 315-383. Cf. *Tertull.*, *De anima*, c. LVI.

(6) *Xenophon*, *Hellen.*, I, 7.

(7) *Diod. Sicul.*, XV, 35; cf. *Egger*, *Observations sur un fragment oratoire en langue grecque* (*Revue archéol.*, 1862).

(8) *Plut.*, *In Anton.*, II; l. 1, 2, 3, *De cadav. punitor* (*Digest.*, XLVIII, 24); *Paul.*, *Sentent.*, I, xxi, 16.

c'était là un sort que le plus grand nombre ne pouvait envisager sans trouble. Exilé, résigné à tout souffrir, Ovide, au milieu d'une tempête, s'écriait : « Je ne crains pas de périr; je crains la mort terrible
 « qui me menace. Que j'échappe au naufrage et je saluerai le trépas
 « comme un bienfait. On se console du moins, en expirant, d'aban-
 « donner son corps à la terre, de laisser ses restes à qui nous aime,
 « d'espérer un sépulcre et de ne pas être jeté en pâture aux monstres
 « de la mer (1). »

Obtenir un tombeau pour sa dépouille, tel était le vœu, le but suprême. En racontant un accident de mer dans lequel il a failli périr, Synésius nous introduit au milieu des voyageurs affolés. « Tout à coup, dit-il, quelqu'un s'écrie qu'il faut se mettre au cou
 « le peu d'or que l'on peut avoir; on obéit, chacun s'attache ou l'or
 « ou les objets de prix; les femmes se préparent et distribuent des
 « cordonnets à qui en manque. C'est un usage qui a sa raison d'être.
 « Le cadavre du naufragé doit porter avec lui le prix de sa sépul-
 « ture. Celui qui rencontre le corps sur le rivage et profite de cette
 « trouvaille, redoutera la colère céleste s'il ne rend à qui l'a enrichi
 « une faible part de ce qu'il en a reçu. C'est dans cette pensée que
 « se préparent tous mes compagnons d'infortune (2). »

Synésius n'est pas le seul qui nous renseigne en cet endroit. Une lettre d'Alciphron rapporte l'entretien de gens qui ont vu, du rivage, les fureurs d'une mer agitée. « Attendons, dit l'un d'eux, que la
 « tourmente s'apaise et que le ciel redevienne serein; nous irons
 « visiter la grève, et si les vagues y ont jeté le corps de quelque
 « naufragé, nous l'ensevelirons suivant les rites. Immédiate ou non,
 « la récompense d'un tel acte de piété est certaine; sans parler des
 « objets de valeur qu'on espère rencontrer et recueillir, le sentiment
 « du devoir accompli satisfait et relève le cœur (3). »

Avec la crainte d'être privé du bienfait de la sépulture, une autre pensée troublait encore les malheureux menacés de périr dans les flots. Vaguement indiquée dans un passage où Philon explique comment l'homme doit vivre et mourir dans son élément (4), elle est nettement développée par des écrivains d'un âge postérieur. Homère, disait Servius commentant une exclamation d'Énée, Homère enseigne que le trépas des naufragés est chose horrible; car l'âme est

(1) *Trist.*, I, II, v. 51-56.

(2) *Epist.* IV. *Fratris Evoptio*.

(3) *Lib.* I, *epist.*, X; ed. Bergler, t. I, p. 55, 56.

(4) *Adversus Flaccum*, ed. Mangey, t. II, p. 544.

de feu et s'éteint pour toujours dans l'élément qui lui est contraire (1). La scène de la tempête décrite par Synésius témoigne de la même croyance. « Je l'atteste, dit-il, par la divinité que vénère la philosophie, je ne pouvais, devant un tel péril, me défendre de songer à Homère; peut-être, pensais-je, il a dit vrai lorsqu'il explique que l'âme des noyés périt avec eux. » Synésius n'était pas le seul passager qui se troublât l'esprit d'une pareille crainte. Des soldats, ses compagnons de voyage, tirent à la fois leurs épées. « Je les interroge, poursuit-il; ils me répondent que, dans un naufrage, mieux vaut jeter son âme au vent que de la perdre au fond des mers; c'était penser instinctivement comme le poète, et je les en approuvai (2). »

Le Dieu de la philosophie que prend à témoin Synésius n'aurait point, je pense, applaudi aux secrètes émotions de son adepte. Depuis longtemps, les philosophes avaient cherché à réagir contre les terreurs du vulgaire. Un hémistiche de Virgile, un vers de Mécène, un autre de Lucain, un texte de Pétrone montrent que tous n'acceptaient pas un semblable préjugé (3). Sénèque écrivait ces paroles dignes d'être prononcées par une bouche chrétienne: « L'âme divine, prête à sortir du corps, ne s'inquiète pas de sa dépouille. Qu'importe que ces restes disparaissent par le feu, soient recouverts de terre ou déchirés par les bêtes sauvages? Celui qui ne tremble ici-bas devant aucune menace ne craindra pas pour son corps inanimé les fureurs qui, pendant la vie, ont été impuissantes à l'émouvoir. Je ne redoute ni l'abandon de mon cadavre ni les crochets infâmes qui pourraient le trainer (4). »

Vains efforts de la philosophie contre d'instinctives terreurs. Ovide, Virgile, Horace, Propertius, Philon, Synésius avant sa conversion au christianisme, de nombreuses pièces insérées dans l'Anthologie grecque en attestent la persistance (5), et une révolution profonde pouvait seule les atteindre dans leur base, en jetant dans le monde d'autres idées sur les destinées de l'âme immortelle.

(1) In *Æneid.*, I, 98 : « *Ingemit, non propter mortem; sequitur autem, O ter quaterque beati; sed propter mortis genus. Grave est enim, secundum Homerum, perire naufragio, quia anima ignea est et extingui videtur in mari, id est in elemento contrario.* »

(2) *Epist. cit.*

(3) *Æn.*, II, 646; Senec., *Epist.* XCII; Lucan., *Phars.*, VII, 723; Petron., *Satyr.*, CXV; cf. s. August., *Civ. Dei*, I, XII in fine.

(4) *Epist.*, XCII. Voir sur ce thème des philosophes, Lactance, *Inst. div.*, VI, 12.

(5) Voir ci-dessus pour Ovide, Virgile, Horace, Philon et Synésius. Propert., III, v, 9. *Antholog. græca*, *Sepulchralia*, nos 265 et suivants.

II

Il était donné au christianisme d'accomplir cette œuvre difficile ; mais la lutte devait être longue ; avant de disparaître à jamais, le tenace préjugé des anciens devait se déplacer et revêtir une forme adaptée aux idées nouvelles.

Avec les doctrines chrétiennes s'évanouissent la crainte du Styx infranchissable, des rigueurs de Caron, vieilles fables dont s'étaient égayés les philosophes (1). Mais une secrète inquiétude succédait aux terreurs des païens ; détruit par une mort violente, le corps ressusciterait-il ? Sa disparition ne mettrait-elle pas au néant la récompense promise ? Le chrétien renaît pour que son être participe tout entier au jugement ; si le corps ne sort point du tombeau, l'âme ne peut recevoir la couronne, elle est exclue à tout jamais de la béatitude céleste (2). Telle était la doctrine enseignée par les Pères, et l'une de ses applications à coup sûr les plus inattendues est fournie par un texte de Lactance non signalé jusqu'à cette heure. Dans la pensée de l'écrivain, la règle dont je parle s'était étendue jusqu'à Jésus lui-même. « Si le Seigneur a accepté, dit-il, le supplice de la mise en « croix, c'est que son corps devait rester entier et que la mort, sous « cette forme, ne mettait pas obstacle à sa résurrection (3). »

Comment espérer se soustraire à la loi subie par celui dont la mort, le séjour aux lieux sombres, la résurrection, étaient le type de nos fins dernières (4) ?

Le début de la *Cité de Dieu* nous montre quel lien étroit la masse des fidèles établissait entre la conservation du corps et sa reconstitution future. Un terrible désastre avait fondu sur Rome ; les hordes d'Alarie venaient de la couvrir de sang et de ruines ; des milliers de cadavres avaient été abandonnés sans sépulture. Écoutons les enseignements donnés par l'évêque d'Hippone à ceux que troublait ce dernier malheur :

(1) Cic., *Tuscul.*, I, 5, 6 ; Senec., *Épist.*, XXIV ; Juven., *Sat.*, II, v. 149-152 ; cf. s. August., *De cura pro mortuis gerenda*, c. I et IX.

(2) Tertull., *Apolog.*, XLVIII : « Ratio restitutionis destinatio iudicii est » ; cf. *De anima*, IV ; s. Chrysost., *Homil.*, XXXIX, in *Epist.* I. Cor. § 3 : 'Ετι γὰρ οὐ ἀνίσταται τὸ σῶμα, ἀστεφάνωτος ἢ ψυχὴ μένει ἔξω τῆς μακαριότητος ἐκείνης τῆς ἐν οὐρανοῖς.

(3) *Instit. div.*, IV, 26 : « ... Ut integrum corpus ejus conservaretur, quem die tertio resurgere ab inferis oportebat... etc. »

(4) S. Iren., V, 21, 3 ; s. Greg. Magn., *In Ezech.*, I. II, hom. VIII, § 5 ; cf. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 397.

« Combien de chrétiens, me dira-t-on, n'ont pu, dans cette tourmente, être mis au tombeau. C'est là ce qu'une foi pieuse ne saurait guère redouter ; car il est écrit que pas un cheveu de notre tête ne périra, et les bêtes qui dévorent un cadavre ne sauraient l'empêcher de ressusciter. La Vérité ne dirait pas : « Ceux-là qui tuent le corps sont impuissants à tuer l'âme », si ce que l'ennemi peut faire des restes de ses victimes était un empêchement à l'autre vie. Dieu nous garde de révoquer en doute ce qu'a dit la Vérité ! Le sol n'a point recouvert un grand nombre de chrétiens égorgés, mais nul d'entre eux n'a pu être séparé du ciel et de la terre que remplit de sa présence Celui qui sait d'où la créature doit être rapelée pour la résurrection. Les gentils ne peuvent insulter aux chrétiens demeurés sans sépulture, car il nous est promis que non-seulement la terre, mais tous les éléments dans le sein desquels le corps serait confondu, le rendront à la vie éternelle, quand viendra le jour fixé par le Très-Haut (1). » Je dois le rappeler ici : annoncé autrefois à Athènes et accueilli par des railleries, le dogme de la résurrection fut de ceux que les chrétiens acceptèrent le plus difficilement. L'intelligence d'un tel mystère exigeait, écrit Origène, une culture de l'esprit qui n'appartient qu'au petit nombre (2) ; ignorants et païens se rencontraient, en cette matière, dans une même objection (3). Parmi ceux des docteurs de l'Église qui les combattirent avec le plus d'éloquence, quelques-uns même avaient douté d'abord ; Tertullien et saint Grégoire le Grand s'accusent d'avoir cédé à ce manque de foi (4). L'incrédulité ne devait disparaître que lentement ; l'illustre pape que je viens de nommer, avant lui saint Jean Chrysostome, au VI^e siècle Grégoire de Tours, au IX^e même Jonas d'Orléans constatent d'obstinées résistances à l'admission du dogme consolateur (5).

La difficulté de comprendre comment pourraient être reconstitués

(1) *Civ. Dei*, I, XII ; *De cura pro mortuis gerenda*, II, VI.

(2) *Contra Celsum*, I, V, p. 242, éd. Cantabr.

(3) *Liber de promissionibus et prædictionibus Dei*, pars IV, c. 18 (dans l'appendice des œuvres de s. Prosper d'Aquitaine).

(4) Tertull., *Apol.*, XVIII : « Hæc et nos risimus aliquando » ; s. Greg. Magn., *Homil. in Evang.*, II, 26, § 12 : « Multi enim de resurrectione dubitant, sicut et nos aliquando fuimus. »

(5) S. Greg. Magn., *loc. cit.* ; s. Chrysost., *Hom.* IV in Ep. I ad Cor. § 6 ; Greg. Tur., *H. Fr.*, X, 13 ; Jonas Aurel., *De instit. laic.*, I, III, c. 16 ; voir encore Samsó, *Apologeticus*, I, II, Præfat. § 4, dans Florez, *España sagrada*, t. XI, p. 379.

les éléments d'un corps évanoui, telle avait été, telle restait la cause principale du doute (1).

Un dialogue rapporté dans l'*Historia Francorum* nous initie aux disputes engagées sur nos fins dernières dans la seconde moitié du VI^e siècle. Grégoire de Tours raconte comment un prêtre gaulois, infecté, dit-il, de l'hérésie saducéenne, soutint longuement contre lui la thèse des incroyables.

« Des os réduits en poudre, disait cet homme, peuvent-ils donc « reprendre l'existence et former un être vivant?

« Certes, lui répondait l'évêque, nous croyons que Dieu ressuscitera sans peine le cadavre tombé en poussière et divisé par le vent « sur la terre et sur les eaux.

« Vous vous trompez, répliquait l'incroyable, et vous soutenez « une grande erreur avec des paroles séduisantes, lorsque vous dites « que l'homme dévoré par les bêtes, englouti par les flots, mangé « par les poissons, dispersé par le courant des eaux, détruit par la « putréfaction dans le sein de la terre, sera ressuscité un jour (2). »

Les inscriptions, qu'on doit toujours placer au premier rang lorsqu'on veut pénétrer dans le secret de l'idée vulgaire, les inscriptions témoignent d'une même inquiétude. Moins absolues que le prêtre gaulois dont je viens de rapporter les paroles, elles admettent la reconstitution du corps par Celui dont la toute-puissance réparera ce qu'elle a su créer; mais pour que l'homme se relève un jour, il faut qu'il ait reçu la sépulture et que jamais une main impie ne soit venue disperser ses ossements.

Une imprécation gravée sur un marbre funéraire de Rome menace en même temps les violateurs des deux châtimens associés par les croyances d'alors, la privation de tombeau, le défaut de résurrection (3).

(1) Tatian., *Advers. Græc.*, § VI; s. August., *Sermo CXX* de diversis, § XII; *Liber de promissionibus Dei*, IV, 18, etc.

(2) Greg. Tur., *H. fr.*, X, 13. Le texte même des livres saints fournit ici une réponse. « La mer, avait écrit saint Jean, rendra les morts ensevelis sous ses eaux » (*Apoc.*, XX, 13). Grégoire de Tours rappelle à son contradicteur cette parole, que traduit curieusement une ancienne mosaïque de Torcello, près de Venise. Ce tableau, dont je dois la connaissance à mon savant confrère M. Renan, représente la résurrection et le jugement dernier. Au milieu est figuré un ange sonnant de la trompette. A droite, la mer représentée par une Amphitrite entourée de monstres marins dont chacun rend par la bouche un mort; à gauche, lions et autres bêtes sauvages rejetant aussi des cadavres.

(3) Bosio, *Roma sotterranea*, p. 436.

Une inscription de Côme, que j'ai déjà eu l'occasion de faire connaître, témoigne plus explicitement encore de la pensée répandue chez tant de fidèles. C'est une épitaphe autrefois placée dans un sanctuaire, et dont la fin, malheureusement mutilée, serait aujourd'hui perdue pour nous si les manuscrits de Peiresc ne nous avaient gardé une copie complète de ce curieux monument (1). En tête du marbre, qui me paraît appartenir aux dernières années du VI^e siècle, est gravée, entre deux vases, l'image d'un agneau soutenant une longue croix latine; au-dessous se lit l'épitaphe suivante :

B	M
HIC REQVIESCIT IN PACE	
FAMVLA XPI GVNTE LDA	
SP F QVI VIXIT IN HOC SE	
CVLO ANNVS PS MS L	
DPS S D III KL SEPT	
ITER HIC REQVIESCVNT	
BASILIVS FILIVS IPSIV VNA C	
FILIO SVO CVNTIONE QVI VIXIT	
IN HOC SECVLO ANNVS PL MS L(?)	
ADIVRO VOS OMNES XPIANI	
[ET TE CVSTVDE BEAT	
IVLIANI PER DO ET PER TREMENDA DIE	
IVDICII VT] HVNC SEPVLCR[VM VIOLARI	
NVNQVAM PERMITTATIS SED CONSERVET ^{ur}	
VSQVE AD FINEM MVNDI VT POSIM	
SINE IMPEDIMENTO IN VITA REDIRE	
CVM VENERIT QVI IVDICATVRVS EST VIVOS	
ET MORTVOS] (2).	

TVS IACEAT NON RE
SVRGAT.....

(1) Bibliothèque nationale, département des manuscrits, supplément latin, n° 101, t. 1, f° 16. La portion existante de l'inscription est conservée à Côme, dans le palais Giovio, où je l'ai copiée.

(2) Les mots placés ici entre crochets sont tirés du manuscrit de Peiresc. Deux copies informes de ce qui reste aujourd'hui de cette inscription ont été données par Rovelli, *Storia di Como*, t. 1, p. 329, et Allegranza, *De sepulcris christianis in*

Ainsi donc, dans la pensée de ceux que rappelait cette épitaphe, les cadavres privés de tombeaux ou arrachés de leur sépulture avant l'heure du jugement dernier n'avaient point part à la résurrection.

Plus d'un pourtant, parmi les Pères, s'était élevé contre une telle pensée. Nous l'avons vu pour notre Grégoire de Tours; avant lui, Tatien, Athénagore, saint Chrysostome, saint Augustin s'étaient prononcés dans le même sens. Le défaut de sépulture, la destruction du cadavre, disaient-ils, sont chose indifférente et n'empêchent pas la renaissance promise (1); mais l'enseignement même du saint évêque d'Hippone laissait quelque place au préjugé. « Les soins qu'on rend aux morts, écrivait-il, témoignent de la foi en la résurrection. » Un lien commun s'établissait ainsi entre l'ensevelissement et la renaissance future, et je doute qu'en lisant ces paroles tous les chrétiens aient su dégager, dans l'acte recommandé à la piété des survivants, l'intention purement symbolique de la raison d'être attribuée par la foule à la mise au tombeau.

Le petit nombre pouvait seul s'élever à des conceptions mystiques dont les rêves de l'ascétisme dépassèrent plus tard la mesure. Au vi^e siècle, en effet, des pénitents demandaient comme une grâce de ne pas être ensevelis ainsi qu'il convient à des hommes, mais jetés, comme des bêtes mortes, dans les champs ou dans le cours des fleuves (2); vœu bizarre, quelquefois exaucé et dans l'expression duquel l'extrême humilité chrétienne et la forfanterie de Diogène le Cynique venaient se rencontrer et se confondre (3).

Aux temps où me reporte mon étude, l'heure de ces renoncements exaltés n'était pas encore venue; les instincts de l'humanité guidaient les masses, et chez le plus grand nombre des fidèles les âmes restaient ouvertes aux anciennes terreurs. Les païens en avaient été frappés. La forme même des pratiques funéraires adoptées par l'Église ap-

adibus sacris, p. 166. Une autre transcription de la partie existante du monument se trouve dans l'intéressant recueil récemment publié par M. Bernasconi et intitulé : *Le antiche lapidi cristiane di Como*. Como, 1861, in-8, p. 29.

(1) Tatian., *Oratio adversus Græcos*, § vi; Athenag., *De resurr.*, § iv; *Quæstiones græcæ ad christianos*, § xv, à la suite des œuvres de saint Justin; Joh. Chrysost., *Homil. in s. Drosid.*, § vi; s. Aug., *De civ. Dei*, l. 12, etc.

(2) Joh. Climac., *Scala paradisi*, grad. V, ed. Paris, 1633, p. 123 : Ὅσπηξις τις αὐτῶν ἐν τῷ πάντι ἐθεώρει ἑαυτὸν τοῦτο διὰ τοῦ προσετώτος αὐτῶν ἐδυσώπει μεθ' ἔρκων τὸ μέγαν, τοῦ μὴ καταξιοθῆναι αὐτὸν ἀνθρωπίνης ταφῆς· ἀλλὰ ἀλόγου, ἢ ἐν τῷ βεῖθρω τοῦ ποταμοῦ, ἢ ἐν τῷ ἀγρῷ τοῖς θηριοῖς παραδοθῆναι.

(3) Diogen. Laert., *Diogen.*, in fine : Ἐνιοὶ δὲ φασὶ τελευτῶντα αὐτὸν, καὶ ἐντείσσασθαι ἄταρον βίψαι, ὡς πᾶν θηρίον αὐτοῦ μετασχοί.

pelait déjà d'ailleurs leur attention; dans des temps, dans des lieux où l'incinération était exclusivement en usage, les chrétiens confiaient à la terre les restes de leurs morts. La formule **DOMVS AETERNA**, si souvent gravée sur les tombes des gentils, avait fait place à une parole nouvelle : inscrit sur la couche mortuaire, le mot **DEPOSITIO** proclamait que le fidèle y reposait en passant et que la tombe devait rendre un jour le dépôt qui lui avait été confié (1). Les païens en raillaient les adeptes de la foi. « Ils imaginent, disaient-ils, qu'ils renaîtront plus tard et que leurs restes reprendront une nouvelle vie; aussi répudient-ils le bûcher et l'incinération des corps. — Vous vous trompez, leur répondait Minutius Félix; aucun mode de sépulture ne saurait nous empêcher de renaître; nous suivons, en inhumant les morts, l'ancienne coutume qui est la meilleure (2). » Mais cette réplique sortie d'une bouche savante n'était pas, nous venons de le voir, l'expression de la pensée commune. La terreur inspirée à la foule des fidèles par le défaut de sépulture, leur empressement à recueillir malgré d'immenses périls, à inhumer les restes des saints étaient trop connus pour que la méchanceté païenne ne cherchât pas dans la destruction des cadavres un moyen d'intimidation. Le récit du grand martyr de Lyon nous en fournit la preuve : « Accablés d'outrages sans nombre, dit la lettre rapportée par Eusèbe, les restes des saints furent exposés pendant six jours aux injures de l'air; puis on les brûla et leurs cendres furent jetées dans le Rhône, afin que rien n'en subsistât plus. Les insensés croyaient ainsi vaincre la volonté du Très-Haut et priver les martyrs de la résurrection; tout espoir de renaissance serait, disaient-ils, enlevé à ces hommes qui s'en encourent et qui introduisent dans l'empire une religion étrangère, méprisant les tortures et courant joyeusement à la mort. Voyons s'ils pourront ressusciter, si leur Dieu leur prêtera secours et les arrachera de nos mains (3). »

(1) Deux épitaphes, l'une païenne, l'autre chrétienne, montrent nettement ici l'antagonisme. La première se termine par ces paroles : **HAEC · DOMVS · AETERNA · EST · HIC · SVM · SITVS · HIC · ERO · SEMPER** (Olivieri, *Marmora Pisarentia*, p. 33); tandis qu'on lit sur la seconde cette paraphrase du mot si fréquent, *Depositio*; **TEMPORALIS TIBI DATA REQVETIO** (Marini, *Arvali*, p. 66).

(2) Minut. Felix, *Oclavius*, c. xi et xxxiv.

(3) Euseb., *Hist. eccl.*, V, 1.

III

C'est dans la mêlée d'opinions dont témoignent les textes antiques, au moment où l'Église opposait ses enseignements aux préjugés de la foule, que tant de martyrs ont péri pour le Christ. Leurs paroles, leur attitude fournissent souvent de nouveaux témoignages pour l'histoire de l'idée que j'étudie (1).

Je n'indiquerai qu'en passant une série d'Actes peu certains, mais qui toutefois empruntent à leur grand nombre une singulière valeur, ceux qui nous montrent les martyrs s'inquiétant de ce que deviendront leurs restes inanimés, ou apparus pour demander une tombe, pour ordonner de réunir les débris de leurs cadavres destinés à revivre, *reliquias resuscitandas*, écrit Prudence (2).

L'une des pages les plus précieuses dans les fastes de l'Église primitive, le récit de la Passion des saints d'Afrique, Montan et Lucius, appellera seule mon attention. La pensée de périr sur le bûcher, d'être anéantis par le feu, troubla leur âme prête au sacrifice : « Lorsqu'on nous gardait en prison, » racontent-ils eux-mêmes dans une lettre qui sert de début à leurs Actes, « nous sûmes que le gouverneur avait décidé de nous faire brûler vifs. Mais Dieu qui seul peut délivrer ses serviteurs des flammes, Dieu qui tient entre ses puissantes mains les paroles et les cœurs des rois, détourna de nous cette rage cruelle. Nous priâmes sans relâche et nous fûmes exaucés. La rosée du Seigneur éteignit le feu déjà prêt pour anéantir notre chair ; il étouffa l'ardeur de la fournaise (3). »

A côté de cette expression du sentiment humain l'histoire de l'Église primitive nous montre d'autres martyrs acceptant d'un cœur tranquille la destruction de leur dépouille mortelle. « J'exciterai les bêtes féroces, écrivait saint Ignace aux Romains, je les exciterai pour que leurs entrailles me servent de tombeau et que rien de mon corps ne subsiste. Quand j'aurai disparu tout entier, c'est alors que je serai vraiment le disciple du Christ. Que les bêtes ne

(1) Voir Aringhi, *Roma subterranea*, l. I, c. x; Mazochi, *Neapolitanæ ecclesiæ kalendarium*, t. I, p. 277; Bolland., 27 mai, *Acta s. Restitutæ*, l. I, § 17.

(2) *Hymn.*, VI, s. Fructuos., v. 136.

(3) *Passio s. Montani, Lucii*, § 3 : « Incumbentes precibus assiduis tota fide statim quod petivimus accepimus; accensus pœne in exitum nostræ carnis ignis extinctus est et flamma caminorum ardentium Dominico rore sopita est » (*Acta sincera*, p. 230).

« m'épargnent pas ainsi qu'elles ont fait pour quelques-uns; si elles
« refusent de m'assaillir je les y contraindrai par la violence (1). »

Le sens de ces paroles s'éclaire par une réponse de saint Pionius; cloué au poteau du bûcher qui devait anéantir ses restes et sommé une dernière fois de sacrifier aux dieux de l'Olympe, il s'écria : « Ce qui me fait surtout chercher la mort, ce qui me pousse à l'accepter, c'est qu'il me faut persuader à tout le peuple qu'il est une
« résurrection (2). » Témoigner ainsi de sa foi dans les promesses d'en haut, tel était le rôle, tel était le devoir des martyrs du Christ. Le Seigneur qui avait préservé de la voracité d'un lion les restes d'un prophète coupable, abandonnait parfois à la colère des païens les cadavres de leurs victimes. Il en était ainsi pour que l'acte des martyrs en devînt plus haut et plus admirable, pour que ces hommes, résolus à défier tous les tourments, eussent à surmonter encore la crainte d'être privés de la sépulture, pour que leur foi en la résurrection éclatât dans leur sacrifice. Ainsi parle saint Augustin (3), et les Actes de saint Fructueux nous apportent pour ainsi dire un écho de ses paroles. Condamnés au bûcher, l'évêque et ses diacres y montent joyeux et « confiants en la résurrection »; puis, quand ils ont péri, Fructueux apparaît aux fidèles. Il fallait, dit l'antique récit, que la mort et la résurrection du saint devinssent un témoignage de la vérité des promesses faites par sa bouche au nom du Seigneur. Le juge païen vit de même ses victimes. Revêtues de l'étole des bienheureux, elles lui reprochèrent sa cruauté. « Tes fureurs ont été
« inutiles, lui dirent-elles; ceux dont tu as voulu détruire la dépouille en ce monde sont vivants dans la gloire de Dieu (4). »

Demander à tous les soldats du Christ une telle foi, une confiance si haute, c'était peut-être attendre de leur courage un trop grand effort. « Nul, écrivait saint Augustin empruntant une parole de
« l'Apôtre, nul ne peut haïr sa chair. Celui qui sait qu'après sa mort
« les honneurs funèbres ne lui seront pas rendus, s'en attriste parce
« qu'il est homme. Tel est notre instinct de nature (5). » Tel était aussi, je le répète, le sentiment traditionnel; idolâtres ou israélites,

(1) *Epist. ad Rom.*, c. iv et v.

(2) *Passio s. Pionii*, § XXI (*Acta sincera*, p. 150).

(3) *De cura pro mortuis gerenda*, c. viii : « Sed hoc quoque experimentum multiplici varietati tentationum deesse non debuit, ne fortitudo confessionis quæ inhumanitati persecutionis pro corporis salute non cederet, pro sepulchri honore trepidaret : postremo ne fides resurrectionis consumptionem corporum formidaret, etc. »

(4) *Acta s. Fructuosi*, § III, IV, VI, VII (*Acta sincera*, p. 220, 222).

(5) *De cura pro mortuis gerenda*, c. vii.

les ancêtres des chrétiens avaient pensé ainsi et la terreur du défaut de sépulture vivait chez les enfants comme chez leurs pères. Tous ne se sentaient pas le courage de saint Tarachus répondant à une menace du juge : « Intlige-moi tous les supplices et fais ensuite « de mon corps ce qu'il te plaira (1). » Dans l'âme des plus résolus, nous l'avons vu par les saints d'Afrique, s'agitait quelquefois une crainte; il fallait rassurer les timides et faire éclater aux yeux de tous la vertu du Maître souverain, l'impuissance des persécuteurs. Telle fut, selon toute apparence, la pensée des hagiographes empressés, nous le savons d'ailleurs, à voiler, dans l'histoire des martyrs, certains aspects douloureux et funestes (2). Dieu qui avait défendu Daniel contre la fureur des lions, les trois jeunes Hébreux contre les flammes, sauvé Jonas des abîmes de la mer, déjouait, disait-on, la rage des païens, et souvent sa main toute-puissante protégeait les restes de ses fidèles. On avait retrouvé intact dans le bûcher le corps de saint Pionius; sa barbe même et ses cheveux n'avaient reçu aucune atteinte; ses membres semblaient rafraîchis par une jeunesse nouvelle; sa chair pour ainsi dire transformée dans les flammes attestait la gloire du martyr et la vertu de la résurrection (3). Quand étaient morts les grands saints d'Héraclée, on avait revu la même merveille. Dans les débris de leur bûcher, le vieil évêque Philippe, Hermès, son compagnon, avaient reparu régénérés, éclatants de jeunesse (4).

Par ces récits, une riante espérance tendait à remplacer la crainte. Des mains du bourreau impuissant à atteindre l'âme des fidèles, le corps lui-même, enseignait-on, pouvait sortir victorieux et renouvelé. Une légende naissait ainsi, reproduite sous mille formes diverses. A chacune de ses pages, l'histoire des martyrs nous parle de saints restes enlevés par les fidèles malgré la vigilance des païens empressés à les détruire, de cadavres trouvés intacts dans le bûcher, respectés, protégés par les animaux sauvages ou rejetés par les flots. Ce ne sont pas seulement les Actes des saints qui nous redisent ces merveilles; des écrivains ecclésiastiques les mentionnent également. Les restes de sainte Eulalie, de sainte Julitte ne peuvent être atteints par les flammes; ceux de saint Apollonius, de saint Vin-

(1) Acta s. Tarachi, § VII (*Acta sincera*, p. 436).

(2) Acta s. Petri, Andrewæ, § III; Passio s. Theodoti, § XIII; Acta s. Agapes, § V Acta s. Didymi, § III (*Acta sincera*, p. 160, 342, 395, 398); Prudent. *Peristeph.*, XIV, s. Agn., v. 42 et suiv.

(3) Passio s. Pionii, § XXII (*Acta sinc.*, p. 151).

(4) Passio s. Philippi, § XIV (*Acta sinc.*, p. 419).

cent émergent des profondeurs de la mer et un oiseau de proie défend le corps de ce dernier contre la voracité d'un loup; des bêtes sauvages respectent la dépouille des martyrs de la Palestine (1). Voilà ce que redisent les Pères et cent fois l'histoire des saints nous montre ainsi les idolâtres empêchés de détruire les cadavres de leurs victimes.

A ce trait dominant dans les relations antiques répond celui dont s'étonnèrent les écrivains des deux derniers siècles : la protection du Ciel accordée aux martyrs contre certaines formes de la mort, leur abandon constant au fil du glaive. La multiplication des récits qui témoignent d'un pareil prodige peut s'expliquer par l'horreur des chrétiens pour la destruction de leur dépouille terrestre. Les supplices que tant de vieux écrits nous disent demeurés sans effet sont ceux où le corps doit périr. Sa disparition dans les flammes, dans les flots, sous l'assaut des bêtes féroces pouvait être, aux yeux des anciens, un obstacle à la vie future; la strangulation, le fer, auxquels la main de Dieu abandonne les martyrs, laissent subsister le cadavre et n'enlevaient pas l'espoir de la résurrection.

Telle est la distinction à laquelle je crois pouvoir attribuer la fréquente reproduction d'une particularité merveilleuse. Légendaires sans doute, bien que consignés parfois dans des écrits de premier ordre, les nombreux récits qui relatent les faits d'intervention céleste contre les seuls supplices où disparaisse le corps me semblent autant de traits à joindre à l'histoire de la vieille erreur, à celle des efforts tentés pour affranchir les chrétiens des craintes étranges que leur avaient léguées les anciens âges.

EDMOND LE BLANT.

(1) Euseb., *De mart. Palæst.*, XI; Rufin., *De vitis Patrum*, XIX; s. Basil., *Homil.*, V, De s. Julitta; Prudent., *Peristeph.*, Hymn. III, s. Eulal., v. 176-180; Hymn. V, s. Vincent., v. 405-416.

RAPPORT

AU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

Par M. ALBERT DUMONT

Le *Journal officiel* du 31 juillet dernier contient le rapport suivant, adressé à M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. L'administration, en le publiant, a cru devoir l'accompagner d'un certain nombre de remarques que nous reproduisons.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu m'autoriser à confier à M. l'abbé L. Duchesne et à M. Ch. Bayet. Ces messieurs ont quitté Rome au début de février; ils ont traversé l'Épire, visité une partie de la Thessalie, fait un long séjour au mont Athos et à Salonique. M. Duchesne a de plus étudié la bibliothèque de Patmos. Durant tout le voyage, les deux explorateurs ont trouvé le meilleur concours auprès de nos agents à l'étranger : en particulier à Janina, auprès de M. Dozon; à Salonique, auprès de M. Moulin. M. Duchesne a aussi à se féliciter de l'accueil excellent qu'il a reçu à Patmos de la part de M. Sakéliou, qui administre la bibliothèque du monastère.

Les résultats du voyage se divisent en trois parties : épigraphie, archéologie, paléographie.

Épigraphie. MM. Duchesne et Bayet ont copié et estampé, principalement à Salonique et en Thessalie, plus de cent soixante inscriptions. Cent quarante environ sont inédites. Elles sont réparties en sept sections :

- 1° Inscriptions politiques et religieuses (Salonique);
- 2° Inscriptions funéraires datées par les ères de Macédoine (Salonique);
- 3° Inscriptions funéraires non datées (Salonique);
- 4° Inscriptions byzantines (Salonique);

- 5° Inscriptions de la Macédoine ;
- 6° Inscriptions de Larisse ;
- 7° Inscriptions de Trikala, Kalabaka, etc.

Archéologie. M. Bayet a fait une étude minutieuse des mosaïques de Salonique, mosaïques qui n'ont d'égales en Orient que celles de Sainte-Sophie à Constantinople. Il a, de plus, formé un recueil des inscriptions datées qui permettent de suivre l'histoire de l'art au mont Athos. Ce travail restera une des bases indispensables de toutes les recherches auxquelles donnera lieu l'art byzantin. Il était à souhaiter depuis longtemps qu'il fût entrepris. Les doctrines les plus fausses ont cours sur les peintures de l'Athos, sur l'époque à laquelle elles appartiennent. L'enquête exacte et complète qu'a entreprise M. Bayet porte enfin la précision dans un sujet où l'hypothèse a eu jusqu'ici une place trop grande.

Les deux explorateurs ont reconnu à Salonique l'importance d'un monument qui est de premier ordre. Ils l'ont fait photographier. M. Bayet lui a consacré un mémoire étendu. Ce monument est un ambon du v^e siècle, orné de scènes figurées. Les sculptures des premiers siècles du christianisme sont très-rares en Orient. On en cite à peine cinq ou six qui reproduisent des sujets religieux. Cet ambon porte la Vierge, le Bon Pasteur, les Rois mages ; on y voit de plus apparaître l'ange ailé. Ce marbre permet d'étudier les origines de l'art byzantin, les rapports de la symbolique en Orient et en Occident au v^e siècle.

Paléographie. Les travaux de M. Duchesne dans cet ordre sont les suivants :

- 1° Fragments métrologiques de Jules l'Africain, neuf pages ;
- 2° Scholies inédites de l'*Iliade*, vingt-deux pages ;
- 3° Neuf feuillettes des Épîtres de saint Paul, manuscrit de Césarée, dix-huit pages ;
- 4° Trente-trois feuillettes de l'Évangile de saint Marc, manuscrit du vi^e siècle ;
- 5° Description des principaux manuscrits de la bibliothèque de Patmos ;
- 6° Copie de la partie classique d'une *anthologie* qui est conservée à Patmos et qui a déjà été signalée par MM. P. Decharme et L. de Julleville ;
- 7° Scholies inédites de Démosthènes, d'Eschine et de Thucydide ;
- 8° Documents latins relatifs aux relations des couvents grecs avec les Occidentaux, en particulier avec la cour de Rome ;
- 9° Fragments de lexiques grecs ;
- 10° Charte du monastère de Barlaam aux Météores.

Un très-petit nombre de ces documents proviennent de l'Athos. Il ne pouvait en être autrement après le beau voyage de M. Miller.

Des résultats aussi nombreux et aussi importants me dispensent de dire avec quel zèle et quel sens pratique les deux explorateurs ont rempli

leur mission. Cette belle suite de monuments inédits est un honneur non-seulement pour l'École de Rome et d'Athènes, mais aussi pour l'École des hautes études qui nous avait prêté, dans la personne de M. Duchesne, un de ses élèves les plus distingués.

Quand les résultats de la mission seront dans les mains du public, il conviendra de ne pas oublier que les notes retrouvées dans les papiers de feu Charles Blondel, ancien membre de l'École d'Athènes, par MM. Paul Foucart et Pierron, ont été la cause unique du voyage de MM. Duchesne et Bayet.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-directeur de l'École d'Athènes,

ALBERT DUMONT.

Quelques détails, dit le *Journal officiel*, nous paraissent être nécessaires pour montrer toute l'importance des documents nouveaux que le rapport de M. Dumont se borne à énumérer.

MM. Duchesne et Bayet ont copié environ *cent quarante* inscriptions inédites, presque toutes grecques. Ce nombre est très-élevé, si on pense que beaucoup de missions qui avaient pour principal objet la recherche des textes de ce genre, et qui ont fait grand honneur aux savants qui les ont accomplies, n'ont pas atteint ce chiffre.

Les marbres que les explorateurs ont découverts, et dont ils ont pu le plus souvent prendre des empreintes par le procédé si commode de l'estampage, renouvellent l'épigraphie de Salonique, capitale de la Macédoine et l'une des villes les plus peuplées du monde gréco-romain. Il suffit pour apprécier la valeur des textes nouveaux d'ouvrir le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh et le grand ouvrage de Le Bas où sont réunies les inscriptions précédemment découvertes. On verra facilement de combien de faits jusqu'ici inconnus MM. Duchesne et Bayet enrichissent l'histoire politique et religieuse, celle des idées et des mœurs.

Ces inscriptions nous montrent quelle était la constitution de Salonique. Vingt-trois textes, datés par les deux ères de Macédoine, permettent d'éclaircir définitivement un problème de chronologie souvent discuté et pour lequel nous n'avions que de très-rares données. La série des épitaphes nous apprend quelles étaient dans cette partie du monde ancien la législation des tombeaux et les habitudes funèbres. Un marbre gravé avec le plus grand soin conserve une convention passée pour l'échange de territoires entre des princes successeurs d'Alexandre.

Parmi les inscriptions de la Thessalie, nous remarquerons celle qui a rapport à l'organisation des jeux publics, et qui complète heureusement un texte agonistique découvert à Larisse par M. Miller et publié par ce savant dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*; les

affranchissements d'esclaves; les actes de proxénie, par lesquels les républiques antiques accordent à des étrangers le droit de cité. Un marbre de la Macédoine donne la constitution d'un collège d'éphèbes, c'est-à-dire nous initie aux règles suivies pour l'éducation que l'État imposait à la jeunesse. Plusieurs épitaphes appartiennent aux origines du christianisme. Elles présentent des détails qui permettent les plus précieux rapprochements avec la partie des Actes des apôtres qui raconte la prédication de la foi nouvelle dans cette partie du monde.

Dans l'ordre des recherches archéologiques, le recueil des inscriptions datées qui se lisent sur les peintures de l'Athos constitue un des services les plus réels qui puissent être rendus à la science. Ces peintures sont célèbres. Papety, Didron et plus tard le général Sebastianoff s'en sont occupés. Elles offrent les types les plus parfaits et les plus nombreux d'une des grandes formes de l'art chrétien, l'art byzantin. On a mille fois discuté sur l'âge de ces peintures. C'est là, en effet, une question capitale. M. Bayet donne ces dates avec une précision rigoureuse; il transcrit les textes mêmes qu'ont tracés les peintres à côté de leurs œuvres. Nous pouvons dire, d'une façon générale, que l'antiquité de ces fresques a été de beaucoup exagérée. M. Duchesne a fait le même travail dans les couvents des Météores, en Thessalie. On ne pourra plus, croyons-nous, s'occuper de l'art byzantin, sujet encore neuf et cependant d'une si haute importance, sans recourir aux données que fournit cette mission.

Le rapport indique en quelques mots la valeur des sculptures photographiées à Salonique. Ces sculptures ne sont pas uniques, et cependant dans l'art chrétien du v^e et du vi^e siècle en Orient on ne saurait rien leur comparer. Elles marquent le passage de l'art classique à l'art byzantin.

La série des documents paléographiques est d'une grande richesse. Quelques fragments du traité métrologique de Jules l'Africain avaient été publiés par M. Théodore Mommsen et par M. Hultsch, qui en avaient signalé l'importance, mais sans en connaître l'auteur. Le nom de l'auteur est maintenant certain; au lieu de quelques extraits, nous avons neuf pages, et la suite du texte qui fait surtout connaître avec précision les poids et mesures en usage sous l'empire dans le monde gréco-romain.

On sait que depuis un demi-siècle les savants déplorent que le commentaire de l'*Illiade* fait par les anciens eux-mêmes, et contenu principalement dans un manuscrit célèbre de Venise, présente une lacune d'environ neuf cents vers. Cette lacune est désormais comblée en grande partie. Aucune édition d'Homère ne pourra plus être publiée sans qu'il soit nécessaire de recourir aux documents que rapporte M. Duchesne. Un certain nombre de ces scholies remontent aux Alexandrins, à la grande école d'exégèse qui fixa le texte et le sens de l'*Illiade*.

Le manuscrit de saint Paul écrit à Césarée avant la fin du vi^e siècle, en belles lettres onciales, est connu par douze feuillets que Montfaucon a étu-

diés et qui sont à la Bibliothèque nationale. Porphirios et Tischendorf ont ajouté quelques pages à celles qu'avait publiées Montfaucon. On cherchait depuis longtemps la suite de ce document. M. Duchesne a découvert dix-huit pages nouvelles, qui seront précieuses pour fixer le texte premier des Epîtres.

Le mérite de l'Évangile de saint Marc, du VI^e siècle, manuscrit pourpre à lettres d'argent, est du même ordre.

Combien de fragments inédits de poètes et de prosateurs classiques renferme l'Anthologie de Patmos? Nous ne saurions le dire encore. Il faut un travail considérable pour s'en assurer; nous pouvons toutefois espérer que nous devons à ce manuscrit des fragments inconnus de Sophocle, de Ménandre et de leurs contemporains.

Les scholies de Démosthènes, d'Eschine, de Thucydide sont des commentaires explicatifs de ces auteurs faits par les anciens. Elles ont leur place marquée dans toutes nouvelles éditions.

La première étude savante sur la bibliothèque de Patmos, où M. Miller n'a pu aller, est nécessairement d'une grande utilité. Elle provoquera de nouvelles découvertes.

Nous voulons nous borner ici aux observations certaines que permettent de faire les documents transmis, jusqu'à ce jour, à M. le ministre de l'instruction publique. Il nous reste à souhaiter qu'un si vaste travail, à tous les égards si honorable pour la France, si riche en faits nouveaux, soit publié sans retard. Ni l'administration, ni l'École de Rome et d'Athènes ne manqueront au devoir que l'intérêt de la science leur impose; nous savons que tout est arrêté pour une publication qui sera faite aussi promptement qu'il est possible.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

M. Mariette fait une communication sur une découverte qu'il a récemment faite à Carnak : il s'agit d'un pylône, caché jusqu'ici sous une masse de décombres. Ce pylône paraît avoir été élevé par Thoutmès III en souvenir de ses victoires. Chacun des nombreux personnages gravés sur ce monument porte sur la poitrine un écusson qui montre qu'on a voulu représenter ainsi les peuples vaincus par Thoutmès III et les localités dont il s'était emparé. Ce qui fait l'importance de cette découverte, ce sont les inscriptions nombreuses qui permettent de retrouver les noms de six cent vingt-huit localités appartenant à la Palestine, à la Syrie, à la Mésopotamie, au pays de Pount, au To-nutem, à l'Éthiopie et à la Nubie. L'Académie, après avoir entendu la communication de M. Mariette, considérant les importants résultats des recherches opérées par les ordres de S. A. le Khédive, décide, sur la proposition de son bureau, que l'expression de sa reconnaissance pour tant de grands services rendus aux sciences de l'antiquité sera transmise à S. A. le Khédive par le secrétaire perpétuel et consigné au procès-verbal.

M. Miller explique et restitue une inscription grecque découverte à Kars-el-Kebir (l'ancien *Oppidum Novum*) du Maroc, inscription communiquée par M. Tissot, notre ministre plénipotentiaire.

M. de Longpérier a la parole pour une communication relative à des inscriptions trouvées à Chalon-sur-Saône, et qui sont signalées par M. Chabas. Ces inscriptions, recueillies dans des fouilles faites place de Beaune, près la porte de l'antique cité, se lisent ainsi sans aucune difficulté.

1	2
AVG · SACR	AVG · SACR
DEO MERCV	DEO
RIO	HERCVLI
SEX · ORGIVS	SEX · ORGIVS
SVAVIS	SVAVIS
D · S · P · D	D · S · P · D ·
L · D · EX · D · PAG ·	L · D · EX · D · PAG ·

La dernière ligne, qui seule a donné lieu à quelque hésitation, paraît devoir être complétée ainsi : *locus datus ex decreto Paganorum*.

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur le Concile de Nicée d'après les textes coptes. M. Halévy achève sa communication sur les prétendus Touraniens de la Babylonie.

M. Robiou lit un second mémoire sur Apollon dans la doctrine des mystères.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le vendredi 7 août a été ouverte, à Stockholm, ainsi que cela avait été décidé à Bruxelles, il y a deux ans, la septième session du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*. Le congrès, qui a duré dix jours, a été des plus brillants. Je ne parle pas seulement des fêtes qui ont été offertes aux savants étrangers par la ville de Stockholm, la ville d'Upsal et le roi Oscar II avec une hospitalité toute septentrionale. Je fais ici surtout allusion au nombre considérable des souscripteurs, qui s'est élevé à *quinze cents*; au nombre plus restreint, mais encore très-respectable, des membres ayant assisté aux séances, et qui s'est maintenu entre cinq et six cents jusqu'à la clôture. Il y a là un progrès marqué sur les années précédentes, et la preuve que l'institution, quoique si jeune, a déjà toute la vigueur de la maturité. La France était représentée par plus de quatre-vingts personnes, parmi lesquelles nous citerons : MM. Ernest d'Acy, Joseph de Baye; Berthelot, membre de l'Institut; Alexandre Bertrand, Cazalis de Fondouce, Ernest Chantre, Chaplain-Duparc, Gustave Cotteau, César Daly; Camille Doucet, de l'Académie française; docteur Dureau de la Malle, docteur Hamy; Jutier, ingénieur en chef des mines; docteur Magitot, Arthur Demarsy, Ollier de Marichard, docteur Onimus, Oppert; A. Perrin, de Chambéry; docteur Pozzi, Ernest Prarond; de Quatrefages, de l'Institut; F. Regnault, de Toulouse; comte Gaston de Saporta, Emile Soldi; Gustave Vallier, de Grenoble. L'Angleterre comptait une trentaine de savants, notamment MM. John Evans et A. W. Francks, conservateur des antiquités nationales au Musée britannique. Parmi les Italiens nous ayons remarqué MM. Capellini, Pigorini et Bellucci. La Russie avait envoyé MM. Bogdanow, professeur à l'Université de Moscou; Lerch, secrétaire de la commission impériale d'archéologie à Saint-Petersbourg; Félimonot, conservateur du Musée de Moscou, et une dizaine d'autres. Parmi les Allemands se remarquaient MM. Hartmann, secrétaire de la Société d'anthropologie de Berlin; docteur Kuhn, de Quart, Schaaffhausen et Virchow. Parmi les Hongrois, M. Florian Rœmer. Parmi les Belges, MM. Becquet, Bormans et Chalon, de Namur; Dupont, directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles; de Meester, de Ravenstein et Selys-Longchamps, sénateur. Les noms de MM. José Pereira, de Rio-Janeiro

(Brésil); Castico, de Lisbonne (Portugal); docteur Edgren et Whitney, des Etats-Unis, achèvent enfin de montrer qu'outre le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande, les principales contrées de l'Europe et de l'Amérique avaient des représentants au congrès.

La composition du conseil témoigne d'ailleurs d'une manière éloquente de cet empressement universel. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la reproduisant :

PRÉSIDENT. M. le comte Henning Hamilton, *Suédois*.

VICE-PRÉSIDENTS. MM. Hildebrand père et Nilsson, *Suédois*; de Quatre-fages, *Français*; Franks, *Anglais*; Virchow, *Allemand*; Leemans, *Hollandais*; Bogdanow, *Russe*.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. M. Hildebrand fils.

SECRÉTAIRES. MM. Montelius et Retzius, *Suédois*; Chantre et Cazalis de Fondouce, *Français*.

SECRÉTAIRES ADJOINTS. MM. Stolpe et Landberg, *Suédois*.

CONSEIL. MM. Alexandre Bertrand et Marcelin Berthelot, *Français*; Evans, *Anglais*; de Quart et Schaaffhausen, *Allemands*; Pigorini, *Italien*; Van Beneden, *Belge*; Engelhardt, *Danois*; Rygh, *Norvégien*; Von Duben, *Suédois*; Aspelin, *Finlandais*; Lerch, *Russe*; Rømer, *Hongrois*; Whitney, *Etats-Unis*.

Trois anciens présidents, MM. Capellini, Desor et Worssæ, doivent être ajoutés à cette liste à titre de *présidents honoraires*.

Nous ne pouvons rendre compte aujourd'hui des discussions du congrès, le temps nous manque; mais nous savons que M. Alexandre Bertrand prépare un rapport détaillé. Nous lui en demanderons communication, et nous pensons qu'il nous sera possible de le publier en tout ou en partie. Nous renvoyons donc la suite de ce résumé à notre prochain numéro.

Il a été décidé que le prochain congrès se tiendrait à Pesth (Hongrie).

— On lit dans le *Moniteur universel* du 19 août :

« On vient de découvrir, dans les fouilles opérées à Pompéi, un objet qui cause une grande joie parmi les antiquaires.

Cet objet n'est rien moins que le *congé militaire* d'un soldat de la flotte de Misène qui faisait partie de vétérans établis à Pæstum.

Ce congé se compose de deux tablettes de bronze réunies entre elles et signées : S. L. Basso. Il est de l'époque de Vespasien. »

— Le *Journal de Genève* signale une découverte intéressante qui vient d'être faite à Hagneck, en exécutant la grande tranchée qui doit amener l'Aar dans le lac de Bienne.

Tout le monde connaît la route romaine figurée sur la plupart des cartes, route qui, partant d'Avenches, se dirigeait sur Soleure en passant par Arberg, et traversait le marais de la vallée de l'Aar; tout portait à croire que cette route, perdue aujourd'hui à bien des endroits sous une épaisse couche de tourbe, devait à cette époque être protégée contre les envahissements de l'eau. Mais rien n'était venu jusqu'aujourd'hui confirmer cette supposition, qui vient d'être démontrée d'une manière éclatante.

tante par la découverte d'un tunnel de huit cents à neuf cents mètres de longueur, réunissant la vallée de l'Aar au lac de Biene.

Cette percée, moins grandiose, il est vrai, que celle que Vespasien fit à travers les Apennins pour le passage de la voie Flaminienne, est cependant un des rares travaux souterrains exécutés en Suisse par les Romains.

Creusé d'un bout à l'autre dans la molasse et les marnes molassiques, elle existe encore telle qu'à son origine; les extrémités seules se sont éboulées sur une petite longueur. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans cet ouvrage, ce sont les nombreux puits, espacés de cinquante à soixante mètres de distance, qui ont servi à son exécution. Leur partie supérieure seule est fermée et est restée ainsi pendant des siècles, ce qui explique pourquoi cette percée était demeurée inconnue jusqu'à nos jours.

Le boisage opéré à cette époque pour empêcher les éboulements de quelques parties est encore en parfait état; la partie extérieure des poutres seule est carbonisée, mais l'intérieur est d'une dureté très-grande.

Nous devons ajouter enfin que la grande tranchée de Hagneck, en voie d'exécution, suit d'un bout à l'autre la direction de cette ancienne percée, parallèle à un tunnel récent exécuté en 1850, qui n'en est distant que de quelques pieds seulement.

— *Découverte de sépultures des IV^e, VII^e et VIII^e siècles, par suite de fouilles exécutées sur la place Gozlin.*

Ces fouilles avaient pour objet l'exploration de sarcophages mérovingiens qu'on savait exister en cet endroit. Les trouvailles d'objets d'antiquité eussent-elles été nulles, ce travail avait encore sa raison d'être, car il y aura toujours un intérêt topographique à remuer le sol sur les emplacements autrefois compris dans l'enclos de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

En quelques jours, on a remué deux cents mètres cubes de terre, besogne considérable, si l'on tient compte de la nature du travail. Vingt-huit sépultures, les unes intactes, les autres endommagées par des fouilles plus ou moins récentes, ont été mises à découvert. Ce sont : deux fosses en pleine terre, un sarcophage de pierre, vingt sarcophages de plâtre et cinq tombes de maçonnerie. Toutes étaient orientées, c'est-à-dire que leur pied était tourné à l'est, suivant la coutume constante de l'antiquité chrétienne et du moyen âge. Leur gisement se trouvait, en moyenne, à l'altitude de 3½ mètres, ce qui correspond à 1^m,30 environ en contre-bas du sol actuel de la voie publique.

Les sarcophages de plâtre affectaient la forme d'une auge trapézoïdale, par conséquent plus étroite aux pieds qu'à la tête, et une table de même matière leur servait de fermeture; presque tous portaient, comme d'habitude, des ornements moulés à l'extérieur de leurs parois de tête et de pied; un seul était décoré sur toutes ses faces. On a détaché pour l'hôtel Carnavalet ceux de ces ornements qui étaient suffisamment conservés et l'on a obtenu ainsi neuf panneaux de tête et quatre de pied; trois de ces panneaux sont d'un style et d'une décoration très-remarquables. Les sar-

cophages d'enfant, en plâtre, étant extrêmement rares, on en a enlevé un en entier. Un autre, exceptionnellement décoré sur ses longs côtés, a été sacrifié à cause de l'état très-fruste de son ornementation, fort simple d'ailleurs, et dont on possède déjà deux spécimens satisfaisants provenant du cimetière Saint-Marcel.

La plupart de ces coffres de plâtre étaient vides de terre, ou l'avaient été primitivement, et ce n'est qu'à la longue que le couvercle du plus grand nombre s'est rompu sous la pression de remblais successifs. Ils ne renfermaient uniquement que des ossements décomposés ou devenus très-friables. Ce mauvais état des restes humains n'a pas lieu d'étonner, si l'on considère que les os ne se conservent bien que lorsqu'ils sont englobés dans la terre et surtout dans le sable. Dans l'un d'eux on a recueilli une boucle mérovingienne en bronze d'une excellente conservation, et dans une autre une petite boucle en fer avec sa zontre-plaque, mais l'une et l'autre très-oxydées. Deux autres boucles, l'une en fer et l'autre en bronze, ont été recueillies dans deux sarcophages différents.

Au milieu de ces tombeaux des *vii^e* et *viii^e* siècles se trouvait un sarcophage de pierre, beaucoup plus ancien puisqu'il datait de la fin du *iv^e* siècle. C'était une sépulture gallo-romaine isolée, complètement détachée des nécropoles antiques de Paris, comme celle qu'on a découverte, à la fin d'octobre dernier, dans la rue de Rennes. Différent des précédents, autant par la forme que par la matière, ce sarcophage était aussi large au pied qu'à la partie antérieure, et se composait de deux pierres distinctes, celle du côté des pieds refouillée en grotte. Sur le tout s'étendait une grande et forte dalle brute, de pierre dure, portant sur sa face interne deux crans demi-circulaires, destinés à recevoir les cordages employés à la mise en place de cet épais couvercle.

Il est à croire que ce sarcophage, rencontré fortuitement par les fossoyeurs mérovingiens, a été vidé par eux pour servir à une nouvelle inhumation; deux petits morceaux de poterie mêlés au sable emplissant le coffre, et qui n'ont pu s'y introduire après coup, confirment cette hypothèse.

Les sarcophages de maçonnerie, moins anciens que les autres, étaient bourrés de terre ou de sable, avec fermeture composée de dalles en pierre. Ils n'ont offert rien de particulier.

Si aux sépultures exhumées ces jours derniers sur la place Gozlin on ajoute celles qui ont été découvertes en grand nombre, il y a quelques mois, à l'occasion de la construction de la maison nouvellement élevée en cet endroit, on reconnaîtra sans peine qu'il a existé un véritable cimetière au sud-est de l'église de l'abbaye Saint-Germain, lequel cimetière est maintenant connu et exploré jusqu'à 30 mètres environ au nord de la clôture du monastère et sur une largeur de 25 mètres. A quelle classe d'individus était destiné ce champ de repos? Sans doute aux habitants des maisons éparses sur les domaines de l'abbaye, car on ne saurait y voir le cimetière particulier des moines, puisque parmi ces morts il se trouve,

quoique en petit nombre, des femmes et même de très-jeunes enfants. Les moines, d'ailleurs, étaient vraisemblablement inhumés dans leur cloître, situé selon toute apparence, à cette époque, comme il le fut depuis, loin de là, et au nord de l'église.

— *Fouilles de Bagatelles en Saint-Martin-des-Champs.* — D'intéressantes découvertes ont été faites dans la propriété de Bagatelles, commune de Saint-Martin-des-Champs (Finistère). En 1871, les travaux d'agrandissement du parc firent trouver une urne funéraire remplie d'ossements brûlés. Elle était en poterie rouge assez fine, de forme gauloise, à couverture noire brillante en dedans et en dehors. Parmi les ossements il y avait des débris se rapportant au moins à un enfant en bas âge et à un adulte.

Plus tard, dans le même champ, sur un espace de moins de quatre mètres carrés, on trouva trente-deux à trente-quatre vases groupés les uns près des autres. Parfois même une grande urne était comme soutenue et calée par des urnes de moindre dimension. Presque tous ces vases contenaient des ossements calcinés. Les ossements d'adultes étaient plus nombreux que ceux des enfants, pourtant parfois, comme dans la première découverte, il y avait mélange, dans le même vase, d'ossements d'enfants et d'adultes. Ces vases étaient enterrés si peu profondément, que les instruments agricoles avaient brisé le sommet de plusieurs. Il y en avait qui n'étaient qu'à 0^m,20, le plus grand nombre à 0^m,25. A part quelques-uns en terre grossière, sans couverture, faits simplement à la main, ces vases sont à pâte fine, à couverture noire brillante, et fabriqués au moyen du tour à potier. Tous, les grossiers comme les fins, sont bien cuits. Les formes se rapprochent des formes gauloises si répandues dans la Marne et retrouvées dans la Seine-Inférieure. L'ornementation pourtant, bien que se rapportant aussi à cette époque, a un certain caractère spécial qui rappelle l'âge du bronze. On voit des ronds et des carrés concentriques, des combinaisons de lignes, des étoiles à nombreux rayons, des espèces de S, des croix ou X. Les urnes n'étaient point couvertes. Dans l'une d'elles se trouvaient deux petits vases grossiers, semblables à des jouets d'enfants. En général, chaque urne contenait un objet en métal. Ces urnes ont fourni surtout des fibules en bronze ou en fer de types incontestablement gaulois. Il y avait aussi parfois des fragments de bracelets en bronze. L'une d'elles contenait des grains de collier en verre bleu, fondus par le feu du bûcher. Ces sépultures par incinération sont certainement gauloises. Et, de fait, des monnaies gauloises ont aussi été recueillies disséminées dans le champ, mais non dans les urnes.

On a rencontré, également disséminés dans le même champ, des monnaies et quelques objets romains. Il y avait entre autres une belle fibule en bronze, cachée sous une dalle de schiste. D^r LE HIR.

— *Sarcophage lombard trouvé à Cividale (province d'Udine, à 46 kilomètres E. d'Udine).* — On nous écrit de Cividale que des fouilles pratiquées dans cette ville, dans l'ancien *Foro Giulio*, ont donné de splendides résultats.

Le conseil communal, dès l'année précédente, avait décidé de refaire le pavage de la place de la fontaine *Paolo Diacono* et de faire un canal pour l'écoulement de l'eau de la fontaine. Le travail étant commencé presque au centre de la place, M. l'avocat de Portis, syndic de la ville, voulut tenter des investigations pour voir s'il se trouverait des tuyaux de l'époque romaine. A la profondeur de 1^m,20 on trouva, en effet, sous des dalles de pierres larges de 0^m,50, des tuyaux de ciment très-épais et résistant, semblables à ceux déjà trouvés à peu de distance, à la suite d'autres fouilles.

Le canal étant ouvert entre les deux angles des maisons Pella et Pontoni, quand on arriva à 2 mètres de la base de la première colonne de la maison Pontoni, on rencontra une ouverture conduisant dans une chambre souterraine avec une voûte grossière en blocs de pierre. Dans cette chambre, au milieu d'une quantité de cendre et de charbon, on trouva des morceaux de verres d'un travail original, des parois de verre très-fin, ou des fragments de cols de fioles allongés, s'élargissant à l'ouverture, et des débris de vases en terre ordinaires,

Mais bien plus importantes furent les découvertes faites dans les fouilles au delà de la maison Spezzotti. A la profondeur de 1^m,80 on commença à trouver des morceaux de diverses qualités de marbres travaillés, de la couleur de 2 cent., ainsi que des fragments de plâtras pour la plupart de couleur rouge. Puis apparut une grande pierre rectangulaire de 2^m,40 de longueur, 1^m,30 de largeur et 0^m,23 d'épaisseur, tout à l'entour travaillée avec soin, tandis que la partie supérieure est travaillée à la pointe grossièrement, de même que la face inférieure ; le seul signe du dessus est une concavité de 2 cent., longue de 10 cent.

Cette pierre étant levée, on vit qu'elle reposait sur une couche de briques. Celles-ci remuées, on aperçut des indices d'un tombeau ; poursuivant la recherche, on reconnut que c'était en effet un sarcophage couvert et environné de briques assemblées avec un ciment très-dur jusqu'à moitié de la hauteur et fait de grosses pierres brutes jointes aussi avec du ciment. Les briques avaient 42 cent. de longueur, 30 cent. de largeur et 5 et 7 cent. d'épaisseur. Enfin, le jeudi 28 mai (1874), le tombeau étant bien débarrassé dans tous les sens, on put reconnaître qu'il avait 2^m,25 de long, 1 mèt. de large et 1^m,20 de haut.

Le couvercle est de marbre blanc et le sarcophage de pierre blanche.

Le 29 mai, en présence de beaucoup de personnes notables et d'une immense foule de peuple, on ouvrit le tombeau et on y trouva un cadavre complètement décomposé. Il avait les pieds tournés au levant, et sur lui et à ses côtés on recueillit les objets suivants :

1° Le sommet d'un casque de forme ovoïde en fer, avec un ornement cruciforme de bronze doré.

2° Un anneau d'or massif, pesant 122 carats, portant, enchâssée à jour, une monnaie de Tibère.

3° Une croix équilatérale lombarde, formée d'une lame d'or garnie de pierreries, longue de 41 cent. Les pierres sont au nombre de neuf dont

huit aux extrémités des bras et une au centre. La pierre du centre est un grenat oriental, quatre des autres sont des lapis-lazuli et les quatre dernières des aigues-marines.

4° Deux croisettes en bronze lombardes à branches presque égales ayant des brochettes pour les fixer au cuir.

5° Deux éperons de bronze sans molettes.

6° Une pointe de lance en fer avec fragments de son bois.

7° Des fragments de la garde en fer d'une épée du même métal, et morceaux de l'épée elle-même avec portions du fourreau en bois travaillé.

8° Une fiole de verre de la capacité d'un litre et demi dont les deux tiers contenaient de l'eau pure.

9° Des débris de tissus en or.

10° Huit broches de bronze isolées et de formes diverses.

11° Des fragments de fibules en bronze, au nombre de douze, en partie dorées.

12° Un instrument de fer de 50 cent. de long avec les deux extrémités bifurquées, pouvant recevoir un manche en bois, dont il reste, en effet, des traces, probablement la poignée d'un bouclier.

13° Une pierre de la grosseur du poing, irrégulière et couverte de sels développés par le cadavre.

14° Un fermail d'or émaillé, représentant un oiseau, pesant 68 carats.

Le tombeau et les objets qu'il contenait furent provisoirement transportés au Musée; mais maintenant le conseil municipal devra délibérer sur l'endroit où ils seront conservés, comme étant une propriété essentiellement communale.

Après avoir nettoyé patiemment le couvercle du tombeau, on trouva sculpté en caractères de la première époque lombarde le mot GISUL, ce qui permet de penser que cette tombe est celle du duc Gisulfe, neveu d'Alberic et premier duc de Frioul.

(Traduit du journal *l'Opinione* de Rome, n° du 6 juin 1874.)

FERN. LE PROUX.

— Le *Journal des Savants* publie dans le numéro d'août : *Virgile*, par Egger; *Pythagore*, par Ed. Franck; *Nouvelle bibliothèque des Pères*, par E. Miller; *La Morale*, par Fr. Brouillier; *Recherches sur divers sujets d'économie politique*, par M. Baudrillart, etc.

— Nous signalons à nos lecteurs la belle publication du commandeur J. B. de Rossi, faite par la librairie Spithoever de Rome : *Les Mosaïques chrétiennes des églises de Rome antérieures au xv^e siècle*. Plusieurs chromolithographies avec texte historique et critique (italien et français).

BIBLIOGRAPHIE

Rapport sur les fouilles de Troie, par le docteur HENRI SCHLIEMANN, traduit de l'allemand par ALEXANDRE RIZOS RANGABÉ. Leipzig et Paris, Maisonneuve, un vol. in-8 (1).

Atlas des antiquités troyennes, illustrations photographiques faisant suite au Rapport sur les fouilles de Troie, par LES MÊMES. Leipzig et Paris, Maisonneuve. 57 pages et 217 planches dans un carton, in-4°.

Lorsque les journaux du Levant annoncèrent, l'année passée, que M. Schliemann venait de découvrir les ruines de la Troie homérique et le trésor du roi Priam, l'impression la plus générale dans le public érudit fut celle de l'incrédulité. Les fraudes et les mystifications ne sont pas rares dans le domaine des antiquités, témoin celle des faux monuments moabites, à laquelle certains savants de Berlin se sont récemment laissé prendre avec une si surprenante naïveté. Le caractère bien connu de M. Schliemann le mettait à l'abri de tout soupçon; mais on pouvait craindre qu'il n'eût été la victime d'une supercherie. Aussi beaucoup de bons esprits s'abstinrent-ils prudemment de porter un jugement sur la découverte que l'on signalait, avant de connaître, au moins par la photographie, les objets composant la collection des fouilles troyennes et d'avoir recueilli de nouveaux renseignements sur les circonstances de la trouvaille.

Aujourd'hui, cette réserve n'est plus de saison. M. Schliemann a publié le journal de ses fouilles. Les antiquités recueillies dans les excavations ont été portées par lui à Athènes, où elles ont été examinées par les archéologues les plus compétents, qui se portent garants de leur authenticité, entre autres par M. Newton, l'éminent conservateur des antiques du Musée britannique. Tout le monde est d'ailleurs maintenant à même d'en juger par le grand atlas de 217 planches photographiées, que M. Schliemann a fait paraître en même temps que son journal. Enfin, une nouvelle trouvaille de bijoux d'or faite sur le même emplacement, et donnant lieu à un procès porté devant les autorités turques, est venue lever les derniers doutes chez ceux qui pouvaient encore en conserver.

La question de l'emplacement de Troie était déjà très-discutée dans l'an-

(1) Notre collaborateur, M. Fr. Lenormant, nous a autorisés à reproduire dans la *Revue* l'article suivant, emprunté au *Temps* du 7 mai.

tiquité, comme de nos jours. Les descendants des colons éoliens de la ville grecque de la Nouvelle-Ilion prétendaient habiter l'emplacement même de la cité de Priam, et cette opinion était si bien admise à l'époque d'Alexandre, que ce fut là ce qui induisit le conquérant macédonien, dans sa passion pour les souvenirs homériques, à rebâtir magnifiquement la nouvelle Ilion. Cependant, au ¹^{er} siècle avant notre ère, un écrivain originaire de la Troade, Démétrius de Scepsis, contesta cette prétention, en s'appuyant à la fois sur une variante de la tradition et sur la difficulté de concilier les données topographiques de l'Iliade avec le site où les Eoliens avaient bâti leur ville. Strabon donna au système de Démétrius l'autorité de son approbation, et c'est celui que jusqu'à ce jour ont suivi la majorité des modernes qui se sont occupés de la topographie de la Troade.

A la fin du siècle dernier, un voyageur français, Le Chevalier, crut pouvoir déterminer avec précision le site de l'Ilion d'Homère sur la colline appelée aujourd'hui Bounarbachi, et son opinion fut adoptée presque unanimement. Elle a rallié à elle Rennel, Choiseul-Gouffier, Mauduit, Forchhammer, Texier, Welcker, l'amiral Spratt; c'est, on le voit, un ensemble bien imposant de hautes autorités. Cependant M. Schliemann, en étudiant les lieux, fut frappé de différents arguments qui lui parurent renverser le système de Démétrius de Scepsis et militer en faveur de la tradition des Iliéens de l'époque grecque. Il résolut donc d'entreprendre des fouilles sur une grande échelle aux deux emplacements qui se disputaient la gloire d'avoir vu le désastre de Troie. A Bounarbachi, les excavations furent stériles; il devenait évident qu'il n'y avait jamais eu en cet endroit qu'une très-petite ville, comme toutes les hauteurs de la Troade en portaient, et non une capitale importante; de plus, on ne rencontrait aucun débris antérieur à l'époque grecque.

Ce premier fait une fois constaté, l'actif explorateur transporta ses ouvriers sur la colline de Hisarlik, plus rapprochée de la mer, où l'on voyait les ruines considérables et incontestées de la Nouvelle-Ilion. Pendant trois années consécutives il en fouilla le sol à grands frais, avec une infatigable persévérance, pénétrant à une énorme profondeur et traversant les décombres accumulés de cinq villes d'époques différentes qui se succédèrent sur le même emplacement, jusqu'à ce qu'il eût atteint les ruines les plus anciennes. Ces recherches, conduites avec une remarquable intelligence et dépassant de beaucoup ce qu'on eût pu attendre des efforts d'un simple particulier, finirent par être couronnées du plus magnifique succès. On est en droit de contester plus d'une des opinions de M. Schliemann et des conséquences qu'il a cherché à tirer de ses trouvailles; mais, à quelque avis que l'on se range sur ces questions controversées, les résultats obtenus dans les fouilles de Hisarlik ont une importance archéologique de premier ordre et devront être comptés désormais au rang des plus belles découvertes faites de nos jours.

Ainsi que nous venons de le dire, cinq villes se sont succédé sur la colline de Hisarlik jusqu'à la chute de l'empire romain, et leurs débris s'éta-

gent depuis la plus ancienne jusqu'à la plus récente, formant un amas de 16 mètres d'épaisseur totale. Il a fallu descendre à cette profondeur de 16 mètres au-dessous de la surface actuelle pour retrouver le sol de la cité primitive. La couche la plus récente et la plus superficielle contient les restes de la ville dont Alexandre commença la magnificence, que Lysimaque entoura de murs, en la dotant d'un vaste théâtre, et qui subsista jusqu'aux premières incursions des barbares en Asie Mineure. Ses décombes ont rendu des inscriptions grecques de quelque intérêt, et surtout une sculpture de premier ordre appartenant à l'époque d'Alexandre ou de Lysimaque. C'est une métope représentant le Soleil, à la tête radiée, monté dans un char que traînent quatre chevaux. Le moulage a été envoyé à Londres et à Paris, et exposé au Musée britannique dans la salle des marbres d'Elgin ; il supporte, sans en être écrasé, le redoutable voisinage des sculptures du Parthéon et du temple d'Ephèse. Les plus riches musées se glorifieraient de posséder un morceau de cette valeur.

Au-dessous des débris de l'Ilion d'Alexandre et de Lysimaque, on rencontre les restes de celui que fondèrent au VII^e siècle avant l'ère chrétienne les colons éoliens. Une couche plus mince et beaucoup moins riche, qui ne donne guère que quelques fragments de poteries assez communes, paraît correspondre à l'époque des rois de Lydie, avant l'établissement des Grecs. Il semble que, durant cette période, l'emplacement fut presque inhabité, ou du moins qu'il n'y exista plus qu'un centre de population très-peu important. En descendant plus bas on arrive au milieu des restes d'une civilisation tout à fait à part et exclusivement indigène, où l'on chercherait vainement une trace quelconque d'influence des grandes cultures de l'Égypte ou de l'Assyrie. Le peuple qui a laissé de nombreux vestiges de son existence en était précisément à la transition de l'âge de la pierre à celui du métal. La plupart de ses outils étaient encore en pierre et en os taillé ; cependant il employait aussi des outils et des armes de cuivre. Il s'adonnait à la métallurgie et travaillait par le moyen de la fonte, le cuivre, l'or, l'argent et l'électrum, alliage d'or et d'argent que donnaient naturellement les lavages des sables de certaines rivières de la Lydie ; mais ils ne connaissaient encore ni le fer, ni même l'alliage du bronze. Ses poteries, sans peintures ni vernis, faites d'une argile qu'on ne prenait pas encore le soin de débarrasser des petits cailloux qui s'y trouvaient mêlés, et qu'on lustrait par un lissage opéré au moyen d'un polissoir de pierre, étaient exclusivement à la main, sans emploi du tour. Enfin il habitait des maisons irrégulières de plan et construites en petites pierres grossièrement taillées, que reliait de l'argile employée en guise de ciment. C'est exactement de la même manière que sont bâties les habitations des villages enfouis sous les déjections de la grande éruption finale du volcan primitif de l'île de Santorin, véritable Pompéi préhistorique exploré par deux de nos compatriotes, M. Fouqué et M. Goreux, qui en font remonter la date entre 2000 et 1800 ans avant J.-C.

A l'âge extrêmement reculé dont nous avons essayé de définir l'état de

civilisation, la colline de Hissarlik portait une véritable ville, fermée d'une enceinte, et qui devait être pour l'époque une ville de première importance. C'était le siège d'un peuple riche en métaux précieux. Il y a même un contraste assez frappant entre le peu de développement de son industrie et de son outillage et l'abondance de vaisselle d'or qu'il possédait. La chose est presque comparable à ce qui existait au Mexique et au Pérou avant l'arrivée des Espagnols. Mais il ne faut pas oublier qu'on est dans le pays même où la mythologie plaçait le siège de la légende de Midas et de ses trésors, que la Troade touche presque à la vallée du Pactole, si fameux par ses alluvions aurifères, enfin que cette région de l'Asie Mineure était un véritable Eldorado pour l'imagination des plus anciens Grecs.

Les fouilles ont permis de constater que la ville dont M. Schliemann a ainsi retrouvé les débris sous l'Ilion des siècles helléniques, avait été détruite au moins trois fois par des causes diverses sans que l'état de la civilisation eût changé d'une manière sensible. Trois étages de ruines où les objets demeurent les mêmes se superposent les uns aux autres. C'est par le feu que la cité périt pour la première fois, et dans la couche la plus inférieure des débris tout porte la trace d'une formidable conflagration. Cet incendie, M. Schliemann y voit l'œuvre des Grecs d'Agamemnon, et il n'a pas hésité à donner le nom de « trésor de Priam » au dépôt de vases et de bijoux d'or, ainsi que d'autres objets de métal, déposé dans une cachette au moment de la catastrophe.

C'est ici que l'on hésite à suivre l'habile explorateur sur le terrain homérique où il se place. Qu'il ait retrouvé les ruines d'une ville qui fut, dans une antiquité extrêmement reculée, la capitale de ces Dardaniens ou Teucriens dont la puissance nous est attestée par les textes monumentaux de l'Égypte pharaonique sous la dix-huitième ou la dix-neuvième dynastie, c'est ce dont on ne saurait douter. Mais que cette ville soit la Troie d'Homère, la Troie assiégée et détruite par les Grecs, c'est ce qui nous semble beaucoup moins sûr.

Sans attacher aux poésies homériques la même foi que M. Schliemann, sans y chercher de l'histoire proprement dite, ce qui serait aussi chimérique que de prétendre retrouver les annales des Carolingiens dans nos chansons de geste du cycle de Charlemagne, nous sommes de ceux qui croient à la réalité historique du siège de Troie. Loin de partager, sous ce rapport, l'hypercritisme d'une certaine école, nous pensons qu'il faut toujours chercher un événement positif au point de départ d'un cycle poétique, événement, il est vrai, qui n'a le plus souvent que bien peu de rapport avec les développements prodigués autour par l'imagination et la poésie populaires. Qu'y a-t-il d'historique dans la Chanson de Roland? Rien que le fait de la mort de Roland, comte des Marches de Bretagne, dans un malheureux combat d'arrière-garde, au milieu des défilés des Pyrénées. L'Iliade peut être comparée à la Chanson de Roland, et nous tenons que les deux poèmes doivent être envisagés au même point de vue. Il n'y a sans doute pas dans les chants sublimes qui portent le nom d'Homère un mot d'his-

toire de plus que dans la rude et grandiose geste de Théroutde. Mais nous n'aurions pas plus d'Iliade s'il n'y avait pas eu de siège et de destruction de Troie par les Grecs, que nous n'aurions de Chanson de Roland sans le désastre de l'arrière-garde de Charlemagne au retour d'Espagne.

La plus ancienne date assignée par les écrivains grecs à la prise de Troie est le commencement du XII^e siècle avant l'ère chrétienne; la plus récente, celle que Ménandre prétendait avoir trouvée dans les annales de Tyr, qu'il avait certainement consultées et dont il avait fait des extraits d'une grande exactitude, appartient à la fin du XI^e siècle; elle serait contemporaine d'Hiram et de Salomon. Nous croyons que pour l'époque approximative de l'événement, aussi bien que pour le fait lui-même, la tradition grecque avait une valeur sérieuse. Il n'est pas, en effet, possible de supposer plus ancien l'anéantissement de la puissance de Troie et la destruction définitive de la ville. Car, dans le XV^e siècle, le poëme égyptien de Pentaour nous montre les Dardiens d'Iouana, c'est-à-dire d'Ilion, combattant contre Ramsès II, le Sésostris des Grecs, et à la fin du XIV^e siècle ou au commencement du XIII^e, sous le pharaon Ramsès III, dans les sculptures du palais de Médinet-Abou, les Teucriens apparaissent encore comme un des peuples les plus puissants des côtes de la Méditerranée, en étroite alliance avec les nations pélasgiques et possédant une flotte considérable.

Or, il n'est guère possible d'admettre qu'au XII^e ou au XI^e siècle avant notre ère ce peuple puissant, ou même aucun peuple de l'Asie Mineure, en fût encore à l'état de réelle barbarie qu'attestent les objets découverts par milliers dans les excavations de M. Schliemann. Les Teucriens figurés dans les bas-reliefs de Médinet-Abou sont bien plus avancés que ceux dont on a retrouvé les vestiges à Hissarlik; leur état de civilisation et leurs usages se rapprochent davantage de ce que décrivent les poésies homériques. D'ailleurs, dès le XII^e siècle, les deux influences de l'Égypte et de l'Assyrie avaient déjà profondément pénétré l'Asie Mineure; on en a des preuves positives, et cette influence est même sensible dans les monuments que la dynastie des Pélopidés a laissés dans la plaine d'Argos. Or, il est important de le répéter, l'action égyptienne ou assyrienne est encore absolument nulle dans les antiquités de Hissarlik.

Nous venons de parler des monuments des Pélopidés. A Mycènes, dans la fameuse Porte des lions et dans le tombeau que la tradition grecque désignait comme celui d'Agamemnon, l'on a des constructions positivement contemporaines de la guerre de Troie. Quelle différence avec celles de la ville primitive que M. Schliemann a rendue à la lumière! C'est déjà une autre civilisation, et le progrès que représentent les édifices des Pélopidés est tel qu'il semble avoir dû réclamer plusieurs siècles pour s'accomplir. Pourtant il est évident que la Mycènes d'Agamemnon ne pouvait pas être plus magnifique, ni surtout plus civilisée que la Troie de Priam. L'Asie avait alors une avance très-considérable sur la Grèce européenne; c'est elle qui était le foyer de la culture raffinée, et toutes les traditions disent

que les Pélopidés faisaient venir d'Asie Mineure les ouvriers qui élevèrent leurs imposantes constructions.

Si l'on nous demandait de fixer une date approximative aux antiquités découvertes par M. Schliemann dans ses excavations les plus profondes, en nous fondant sur la comparaison avec les objets analogues trouvés en Chypre, à Rhodes, à Santorin et en général dans tout l'archipel grec (car c'est toujours par la méthode comparative qu'il faut procéder en archéologie), il nous serait difficile de les faire descendre plus bas que 1600 ou 1700 ans avant Jésus-Christ. Nous les croirions donc antérieures à l'état de civilisation relativement avancée qui a dû correspondre à l'époque culminante de la puissance des Dardaniens ou Teucriens.

Telles sont les raisons qui nous font douter que M. Schliemann ait réellement découvert la Troie d'Homère. La ville dont il a si heureusement retrouvé les débris nous semble plutôt une Troie antérieure, une capitale plus ancienne du même peuple aux temps les plus primitifs de son existence. Le cycle des légendes troyennes, tel qu'il existait chez les Grecs, n'a-t-il pas lui-même gardé le souvenir de la destruction d'une Troie plus vieille que celle qui vit les Grecs s'acharner dix ans devant ses murailles ? Avant la ville de Priam, elles en connaissent une autre, ruinée de fond en comble et incendiée par Hercule, et cette ville, dont la fable fait bâtir l'enceinte par Apollon et Neptune, n'est même pas dans les récits traditionnels la plus antique capitale du pays ; il y a eu auparavant celle que Dardanus avait fondée. Ainsi, même en s'attachant au cycle légendaire, une Troie détruite par le feu n'est pas nécessairement celle dont parlent les poésies homériques.

Ces réserves faites sur la théorie favorite de M. Schliemann, nous tenons à rendre hommage au noble emploi qu'il a fait de sa fortune en poursuivant avec tant de zèle et de dévouement, dans un intérêt purement scientifique, des recherches dont la dépense eût fait reculer plus d'un gouvernement. Par ses fouilles en Troade, il a bien mérité de la science et assuré à son nom une juste et durable célébrité. Les antiquités troyennes dont il a formé une collection unique jusqu'à ce jour, et qui restera sans analogue, ont une importance archéologique de premier ordre. Elles révèlent tout un monde jusqu'à présent inconnu et répandent des lumières infiniment précieuses sur quelques-uns des problèmes les plus obscurs de l'archéologie préhistorique. Pour les plus vieux monuments de la Grèce et de l'Asie Mineure, elles fournissent une tête de série d'un prix inestimable et qui manquait jusqu'à ce jour ; c'est le point de départ auquel se rattachent les objets postérieurs, où l'on peut suivre les progrès de l'art et de l'industrie, s'accomplissant graduellement sous la double influence du génie natif de la race hellénique et de l'influence des grandes civilisations des bords du Nil et de l'Euphrate.

En même temps, ces antiquités ont une parenté manifeste avec la civilisation de l'âge du bronze des contrées de l'Europe occidentale, telle qu'elle se montre depuis la Scandinavie jusque dans l'Italie centrale. Les

armes de cuivre de Hissarlik sont pareilles aux armes de bronze du Danemark ou des lacs de la Suisse. Les fusaiïoles troyennes en terre cuite ont leurs sœurs sur les bords du Pô et dans les terramares de l'Émilie. Les vases de terre ornés d'un visage grossièrement indiqué et de deux seins de femme, qui sont si caractéristiques dans les fouilles de M. Schliemann, se retrouvent pareils dans la Poméranie et sur tout le littoral de la Baltique. Il y a là, croyons-nous, une preuve décisive en faveur de la théorie soutenue avec talent par M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du musée de Saint-Germain, sur l'origine de l'âge du bronze occidental. En effet, avant même qu'en ne connût les trouvailles de M. Schliemann, M. Bertrand, en s'appuyant d'arguments ingénieux et probants, a affirmé que la civilisation de notre âge du bronze devait se rattacher à une influence orientale dont le foyer était dans le nord de l'Asie Mineure, parmi les fameuses et si antiques exploitations métallurgiques des Tibaréniens et des Chalybes, vantées par la Bible autant que par la légende hellénique. Suivant lui, les premiers modèles copiés en Occident, et le secret des procédés d'après lesquels ils ont été faits, furent apportés par des marchands orientaux, en suivant cette route du commerce de l'ambre qui va de la mer Noire à la Baltique, que signale Hérodote, que les colonies milésiennes de Pont-Euxin exploitèrent à leur tour et qui, le long du pied des Karpathes, est jalonnée par des dépôts de monnaies grecques archaïques. Les fouilles troyennes sont venues apporter la dernière confirmation de cette théorie, qui sera un jour comptée parmi les vérités scientifiques certaines.

Là est, suivant nous, la véritable et l'immense valeur des résultats obtenus par les fouilles de M. Schliemann. S'il n'a peut-être pas trouvé des reliques homériques, il a doté la science de quelque chose de plus précieux, de documents d'une importance capitale pour l'histoire des origines de la civilisation. Sa collection éclaire bien des points jusqu'ici plongés dans d'épaisses ténèbres; elle ouvre un nouveau champ aux recherches des érudits; elle touche directement à nos propres antiquités autant qu'à celles du monde hellénique. Aussi désirons-nous très-vivement qu'elle puisse quelque jour être acquise par la France.

Quant au livre dans lequel M. Schliemann a raconté ses fouilles, ceux mêmes qui ne partageront pas toutes les théories de l'auteur le liront avec grand intérêt. Il est rempli de faits curieux, et surtout il y règne un accent d'enthousiasme et de bonne foi qui commande invinciblement la sympathie pour l'auteur.

FRANÇOIS LENORMANT.

Lettres assyriologiques. Seconde partie. — **Études accadiennes**, par FRANÇOIS LENORMANT. Tome 1^{er} en trois parties. Paris, Maisonneuve. 1^{re} part., 207 p.; 2^e, 143; 3^e, 151, 1873. In-4. Prix : 15 fr.

Le seul titre du livre de M. Fr. Lenormant a déjà soulevé plus d'une discussion. M. Oppert appelle *soumérienne* la langue que M. Lenormant appelle *accadienne*, à l'exemple de M. Hincks et des auteurs savants anglais. La querelle commencée dans le *Journal asiatique* se poursuit avec des chances diverses, sans qu'il soit jusqu'à présent aisé de voir lequel des

deux adversaires a raison. Le nom, du reste, importe peu à la chose : qu'il faille dire avec M. Oppert *soumérien*, ou bien avec M. Lenormant *accadien*, la langue reste la même et n'en devient pas plus facile à étudier.

L'accadien est la langue des anciens habitants touraniens de la Chaldée, et les monuments que nous en avons nous reportent, sinon par la rédaction définitive, au moins par l'idiome dans lequel ils sont conçus, bien avant dans le passé de la célèbre Babylone. Les Touraniens et les Coushites dominaient sur l'Asie antérieure longtemps avant la fondation de Ninive; mais, supplantés par les Sémites, ils avaient successivement perdu jusqu'à l'usage de leur langue. Au VIII^e siècle avant notre ère, au temps des Sargon, des Sennachérib et des Mérodach-Baladan, le peuple de Babylone ne parlait plus qu'un dialecte sémitique, fortement mêlé, il est vrai, d'éléments étrangers; l'ancienne langue accadienne, tombée hors d'usage, n'était plus qu'une langue morte comprise seulement des classes élevées, surtout de la caste sacerdotale. On l'apprenait encore parce que les livres sacrés et les vieux monuments de l'histoire nationale étaient rédigés en accadien; mais on la comprenait déjà assez peu pour entretenir des doutes sur certains passages des écrits canoniques. Les collèges chaldéens d'Érech, de Larsam, de Babylone avaient encore l'intelligence à peu près parfaite des vieux textes touraniens: Assur-banipal fut contraint de les faire traduire en assyrien, à l'usage des lettrés et des prêtres ninivites. Aujourd'hui, l'accadien nous présente ce phénomène curieux d'une langue connue seulement par le témoignage d'une autre langue morte. C'est par les syllabaires et les manuels assyriens où chaque mot et chaque phrase de l'idiome touranien est rendu par le mot et la phrase correspondants d'un dialecte sémite, que MM. Oppert et Hincks, Sayce et Lenormant sont parvenus à restituer avec succès une partie du vocabulaire et de la grammaire.

Le premier fascicule des *Études accadiennes* renferme un exposé de la grammaire: ch. II, phonétique (p. 25-36); ch. III, formation des mots (p. 37-63); ch. IV, le nom (p. 64-79); ch. V, l'adjectif (p. 80-82); ch. VI, les noms de nombre (p. 83-86); ch. VII, les pronoms (p. 87-95); ch. VIII, le verbe (p. 96-154); ch. IX, le verbe substantif (p. 155-158); ch. X, les postpositions et les prépositions (p. 159-167); ch. XI, l'adverbe (p. 168-170); ch. XII, la conjonction (p. 171-174); ch. XIII, faits principaux de la syntaxe (p. 175-181). Je ne puis pas entrer dans le détail de tous les faits grammaticaux relevés par M. Lenormant. Il paraît seulement ressortir de son étude que l'accadien présente une originalité très-fortement tranchée et réunit en lui-même tout un ensemble de phénomènes qu'on n'avait rencontrés jusqu'à présent que séparés et dans des langues fort éloignées les unes des autres. C'est une langue agglutinative, mais douée d'une puissance d'agglutination qui va jusqu'au polysynthétisme. L'agglutination peut s'y faire également avant et après le radical: ainsi, *KAL*, signifiant *puissance*, donnera par préfixion de *NAM*, le nom abstrait *NAMKAL*, *puissance*, *force*, et par suffixion de *GA*, un adjectif qualificatif, *KALGA*, *puissant*.

Les relations des différentes parties de la phrase entre elles se marquent par des postpositions qui viennent se joindre au radical. Au datif des langues à flexion répond la particule RA, R : *ungalanir*, à son roi, *ungalmur*, à mon roi ; au locatif la particule TA : *éta*, dans la maison, *mata*, dans le pays, etc. Il n'y a pas, cependant, de postpositions spéciales pour les formes qui répondent au génitif et à l'accusatif : le mot régime du nom ou du verbe actif devient invariable, et la valeur en est uniquement déterminée par la position qu'il occupe dans la phrase. Comme le fait observer M. Lenormant, « c'est un reste de l'état primitif de l'idiome où l'usage « des postpositions n'était pas encore établi et où la distinction des cas « résultait, comme en chinois, de la position des mots dans la phrase « d'une structure invariable. »

La conjugaison offre une particularité curieuse. Elle ne se borne pas à préfixer au radical verbal un pronom sujet : le plus souvent, elle intercale entre le pronom sujet et le verbe, même quand le régime est formellement nommé dans la phrase, un autre pronom régime direct ou indirect. Elle dit : *andabsite*, il mesure pour moi, litt. AN, *ille*, DAB, *mihî*, SITE *mensurat*; BAMUNDAUDDU, il vous a fait sortir, litt. BA *ille*, MUN, *vos*, DA, *fecit*, UDDU, *exire*.

C'est aussi qu'en accadien, comme dans les langues américaines du groupe mexicain, l'unité de pensée n'est plus le mot, mais la phrase entière ou du moins le membre de phrase. Au lieu de rester isolés les uns des autres, les mots qui forment un membre de phrase s'agglutinent et donnent naissance à un véritable mot composé qui se comporte dans l'ensemble des phrases qui composent un discours de la même manière que ait chaque mot dans l'ensemble des mots qui composent une phrase. Dans le nahuatl, l'incorporation des différents mots est assez forte pour amener leur mutilation : ainsi le nom de ville ACHICHILLACACHOCAN résulte de l'union des racines A[TL] + CHICHIL[TIC] + [T]LACA[TL] + CHOCA, qui se sont usés l'un sur l'autre. L'accadien n'en arriva jamais à ce degré de polysynthétisme : tous les éléments du langage y restent intacts et y gardent une vie propre. Ainsi pour dire : « Comme le tarif est établi, » on écrivait RILAM ALGINAGIM, litt. *le tarif — il existe + comme*. « Le groupe polysynthétique relié par une postposition commune ne se fond pas en un « seul mot : il reste un membre de phrase composé de mots distincts, « mais qui s'agglutinent en une unité d'un nouveau genre, intermédiaire « entre le mot isolé et la phrase complète. »

L'accadien ne s'est pas arrêté là : il a été jusqu'à l'*encapsulation*. L'encapsulation est un phénomène qu'on n'avait guère observé encore que dans certaines langues américaines, où non-seulement tous les éléments de l'idée la plus complexe se réunissent en un seul mot, mais où les mots s'enchevêtrent, s'encapsulent l'un dans l'autre. Chaque phrase des langues à encapsulation ressemble à ces boîtes chinoises dont la plus grande renferme une autre boîte qui en renferme une troisième qui en renferme une quatrième, et ainsi de suite. « En accadien, les choses, tout en sui-

« vant la même tendance, ne vont pas aussi loin. De même que l'agglu-
 « nation synthétique n'arrive pas à former un seul mot des éléments
 « qu'elle réunit, mais seulement un groupe homogène d'une nature par-
 « ticulière où tous les mots, au lieu de se mutiler par le frottement en
 « s'incorporant les uns aux autres, restent intacts et conservent une vie
 « propre tout en s'agglomérant par un lien assez intime pour que leur
 « groupe se décline en bloc ; de même l'encapsulation fait entrer dans ce
 « groupe étendu, comme une petite boîte dans une grande, un membre
 « de phrase constituant à lui seul une proposition complète ou un pre-
 « mier groupe polysynthétique restreint. Il n'y a pas, à proprement par-
 « ler, enchevêtrement de mots holophrastiques l'un dans l'autre, mais
 « enchevêtrement d'une sentence complète en elle-même et offrant déjà
 « quelquefois entre ses éléments le groupement polysynthétique dans une
 « agglomération de mots se déclinant en bloc, liée par une postposition
 « commune. En outre, l'enchevêtrement ne se complique pas autant que
 « dans les langues américaines ; nous ne l'avons jamais rencontré double,
 « triple ou quadruple, comme dans celles-ci, mais toujours simple. »

La deuxième partie renferme le tableau des paradigmes de la langue tels qu'on peut les déduire jusqu'à présent des textes connus. La troisième est un syllabaire de la langue accadienne, le plus complet de tous ceux qui existent. Suivent environ cent pages de corrections, d'additions et de discussions sur les fascicules précédents. M. Lenormant a complété et rectifié sur certains points les règles qu'il indiquait et les paradigmes qu'il avait établis. Aussi bien, dans une langue si bien morte qu'on en est réduit à l'extraire des monuments d'une langue morte elle-même depuis des siècles, les erreurs, et partant les errata, doivent être innombrables : il n'en faut accuser ni le savant ni la méthode, mais seulement l'imperfection et la rareté relative des documents placés à notre disposition.

Quelles que soient les fautes qu'on a déjà découvertes et qu'on découvrira encore dans les *Etudes accadiennes*, on ne peut s'empêcher de déclarer que M. Lenormant, en publiant ce travail, a bien mérité de la science du langage. Avant lui, il n'y avait sur la matière qu'un petit nombre d'écrits où se trouvaient analysées quelques formes à peine d'une langue qui contient tant de formes. M. Oppert, par un véritable trait de génie, avait pressenti et proclamé, dès 1857, la véritable nature de l'idiome babylonien. Hincks avait donné quelques essais de grammaire bientôt surpassés par les travaux d'Oppert et de Sayce. M. Lenormant a réuni en un corps d'ouvrage les éléments épars dans ces traités et les données que fournissent en abondance les tablettes grammaticales et les lexiques bilingues de la bibliothèque d'Assur-banipal. On pourra corriger, modifier, refondre son mémoire selon les progrès de la science, mais il faudra toujours le prendre comme une base solide pour les travaux futurs. G. MASPERO.

L'ANTINOÛS D'ÉLEUSIS

La statue d'Antinoüs en marbre de Thasos, brisée en plusieurs morceaux, dont on trouvera la représentation d'après une photographie à la pl. XV, a été découverte en 1860 dans mes fouilles à Éleusis. Elle avait été précipitée la tête la première, par les soldats d'Alaric, dans la fosse taurobolique établie au iv^e siècle sur le flanc des propylées du péribole extérieur (1). Au moment de la découverte, elle a été signalée par MM. Conze et Michaëlis (2) comme ayant une valeur d'art sérieuse et comme une des bonnes images du favori d'Hadrien, jugement qui, croyons-nous, ne sera pas démenti par les connaisseurs. Cette statue, du reste, est restée depuis lors inédite; on la conserve dans le petit dépôt d'antiquités qui a été créé à Éleusis à la suite des fouilles, et on n'a pas, jusqu'à présent, entrepris de la restaurer; les fragments n'en ont pas même été rajustés.

On devait, du reste, s'attendre à rencontrer à Éleusis la statue divinisée d'Antinoüs, puisque dans cette ville on avait institué en son honneur des jeux appelés *Ἀντινόεια ἐν Ἐλευσίνι*, de même que d'autres à Athènes même, sous le nom d'*Ἀντινόεια ἐν Ἴσται* (3). Ces jeux avaient un caractère dionysiaque, et les *τεχνῖται διονυσιακοὶ* y prenaient sans doute une part importante, puisque parmi les sièges d'honneur du théâtre de Bacchus il en est un qui porte l'inscription : *Ἱερῶος Ἀντινόου χοροῦ ἐκ τεχνειτῶν* (4). La corporation des artistes dionysiaques d'Athènes possédait précisément un sanctuaire particulier dans les enceintes sacrées d'Éleusis (5); il serait donc possible que ce fût dans cette chapelle que notre Antinoüs eût été originellement dressé.

(1) *Revue générale d'architecture*, 1868, p. 59 et suiv.

(2) *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1860, p. 19.

(3) *Corp. inscr. græc.*, n° 283.

(4) *Ἐφημ. ἀρχ.*, 1862, n° 158.

(5) Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 813; F. Lenormant, *Recherches archéologiques à Éleusis*, inscription n° 26.

En général Antinoüs a été assimilé aux dieux jeunes et brillants de l'Olympe, Hermès, Apollon, Dionysus, et adoré comme une de leurs théophanies plutôt que comme un dieu entièrement nouveau. Les statues et les médailles sont là pour l'attester. Son identification avec Dionysus a été l'une des plus fréquemment faites; c'est muni des attributs de ce dieu qu'on voit Antinoüs dans la célèbre statue du Musée de Latran (1) et dans celle de Dresde (2), et l'Ἀντινοῦς χορῆϊος d'Athènes était certainement un nouveau Dionysus, d'après la corporation qui fournissait son prêtre. Ailleurs on en faisait Agathodémon, comme dans la statue de Berlin (3). Les figures que l'on désigne habituellement sous le nom d'*Antinoüs en Vertumne* (4) sont certainement mal nommées; le favori d'Hadrien y est assimilé au Plutus attique, si voisin à la fois d'Agathodémon et de Dionysus, par l'intermédiaire d'Iacchus. On peut, en effet, les comparer à la statue de la collection Blundell (5) qui représente incontestablement Iacchus-Plutus enfant, portant également des fruits et des épis dans le pan de son vêtement.

L'assimilation naturelle pour Antinoüs à Éléusis, surtout avec le caractère dionysiaque que le culte de ce personnage avait pris à Athènes, était avec Iacchus (6); et cela d'autant plus que parmi les honneurs que la basse flatterie des Athéniens avait prodigués à Hadrien à la suite de son initiation aux mystères, on avait installé dans l'Anactoron des Grandes Déeses le culte de Sabine « nouvelle Déméter (7) », en créant une « hiérophantide de la nouvelle déesse (8) » à côté de celle de l'ancienne Cérés (9). La nouvelle Déméter appelait un nouvel Iacchus. D'ailleurs le favori de l'empereur est appelé sur les monnaies d'Adramytium Ἀντινοῦς Ἰακχος (10), et sur celles de Tarse Νέος Ἰακχος (11).

Pour sa pose et la disposition de sa draperie, l'Antinoüs d'Éléusis

(1) Benndorff et Schöne, *Later. Mus.*, n° 79; Garucci, *Mus. Later.*, pl. V; Clarac, pl. 947, n° 2428.

(2) Becker, *Augusteum*, pl. CXXXIII.

(3) Gerhard, *Berlin's Antike Bildwerke*, I, n° 40; Bouillon, t. II, pl. 51; Levezow *Ueber den Antinous*, pl. VI; Clarac, pl. 947, n° 2427.

(4) Clarac, pl. 947, n° 2430; pl. 946, n° 2430 A.

(5) Clarac, pl. 449, n° 816 A.

(6) Voy. mes *Recherches archéologiques à Éléusis*, p. 185.

(7) *Corp. inscr. græc.*, n° 1073.

(8) *Corp. inscr. græc.*, n° 435.

(9) Voy. mes *Recherches archéologiques à Éléusis*, p. 34 et 185.

(10) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VI, p. 530.

(11) *Ibid.*, p. 535.

rappelle surtout l'Antinoüs en Dionysus du Musée de Latran; mais il ne tenait pas le thyrses, et de plus il offre cette particularité, jusqu'ici sans exemple dans les images du jeune Bithynien, d'avoir à côté de ses pieds l'omphalos delphique, recouvert de son réseau ornementé. Faut-il donc y voir Antinoüs en Apollon Pythien, comme dans la statue de la collection Drovetti signalée par Otfried Müller (1)? Mais c'est ici le lieu de se souvenir de la tradition qui faisait de l'omphalos de Delphes le tombeau de Dionysus Zagreus (2), identique à Iacchus. Dans un rapprochement entre Antinoüs et Iacchus-Zagreus, ce que l'on devait avant tout rappeler c'était la mort du jeune dieu, puisque le favori d'Hadrien avait dû la divinisation à sa mort; de plus, un Antinoüs Iacchus ne pouvait plus être l'Iacchus enfant que l'on représentait d'ordinaire; il fallait modifier le type du nourrisson divin de Déméter pour en faire un jeune homme. Dès lors sa représentation devait se rapprocher par certains côtés de celles d'Apollon; et l'on devait d'autant moins craindre de le faire qu'une affinité assez étroite avait été établie entre l'Apollon Patroüs de l'Acropole d'Athènes et l'Iacchus d'Éleusis (3). L'omphalos delphique lui-même était tantôt regardé comme le tombeau de Dionysus Zagreus, tantôt comme celui d'Apollon (4).

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) *Handb. d. Archæol.*, § 203.

(2) Tatian., *Orat. ad Græc.*, 13; Philochor., ap. Johan. Mal., II, p. 45; Cedren., *Compend.*, t. I, p. 43; Syncell., t. I, p. 36, éd. de Bonn; voy. de Witte, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 330; et ma *Monographie de la Voie Sacrée éleusienne*, t. I, p. 393 et suiv.

(3) Voy. mes *Recherches archéologiques à Éleusis*, p. 253-258.

(4) Porphyr., *Vit. Pythagor.*, 16.

TEXTES GÉOGRAPHIQUES
DU
TEMPLE D'EDFOU
(HAUTE-ÉGYPTÉ)


Suite (1)

XVII^e NÔME.

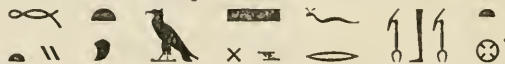


(Cynopolites) (2).

Une inscription de Beni-Hassan (3) fixe d'une manière indiscutable la position du xvii^e nôme de la Haute-Égypte. Un personnage nommé *Nezt*, fils d'*Amenemha*, gouverneur du nôme précédent, est

institué lui-même comme gouverneur du nôme de  par le roi


Osortasen II, « qui vient, dit le texte, rectifier les limites et remettre « tout en ordre en allant de ville en ville ». Après cette inspection le roi déclare pour le xvii^e nôme que : « au nord sa frontière est à *Uab*


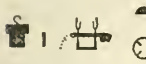

(xix^e nôme) », . Le *Cynopolite* confinait donc par son extrémité septentrionale au nôme

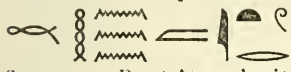
(1) Voir le numéro de février 1872.


(2) Cf. Brugsch, *Géogr.*, I, 226.

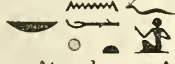

(3) Lepsius, *Denkmaler*, II, 125.

de , *uab*, le XIX^e; ce qui identifie forcément ce dernier avec l'*Oxyrynchite* des listes grecques.

Le nom du chef-lieu, tel que le donne la grande liste du sanctuaire (1) d'Edfou, est , *ha* (ou *pa*) *suten*; mais dans les autres textes géographiques on trouve plutôt pour cette ville le nom de  (2), *Saka*, écrit ailleurs :  (3). C'est de *Saka* que vient sans doute, par transposition, ΚΥΑC, nom copte de *Cynopolis*.

Une périphrase très-obscurse sert à indiquer, dans l'inscription du sanctuaire, la partie du corps d'Osiris vénérée dans ce nôme : , *meh em atur*, « ce qui plonge dans le fleuve ». Peut-être s'agit-il ici du phallus, si l'on se rappelle ce passage du *Traité d'Isis et d'Osiris*, au chapitre 18, où il est dit qu'Isis ne put retrouver le phallus d'Osiris, parce qu'il était tombé à l'eau et avait été détruit par certains poissons, qui furent depuis ce temps en abomination aux Égyptiens.

La divinité principale de ce nôme est Anubis; les signes assez effacés de la grande inscription présentaient sans doute une variante graphique du titre ordinaire de ce dieu : , *ap matennu*, « guide des chemins célestes », titre qui se rapporte à son rôle bien connu de psychopompe. Puis vient une phrase, dont le sens mystique est difficile à éclaircir; on peut la transcrire : *neb-f Osiris am her s-ab f betau-f em to em ha*, mot à mot : « son seigneur Osiris (4), pour purifier ce qui est regardé comme défendu dans le « pays, dans le temple (de *ha-suten*). »


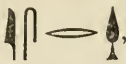
, *neb neyt-f*, « le seigneur est sa force », est le nom du prêtre de ce nôme : c'est exactement le nom du roi *Nectanebo*. Celui de la prêtresse est , *γερρ*. L'inscription du sanctuaire donne

(1) Pour ce texte, voy. *Rev. arch.*, 1872, pl. III.

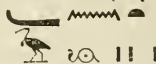
(2) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 36.


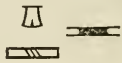
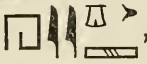
(3) Id., id., I, 81 et 86.


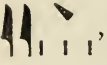
(4) Le membre de phrase, « son seigneur Osiris », se rapporte peut-être à ce qui précède, et alors le reste s'appliquerait à Anubis.

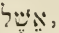
ensuite le nom de la barque sacrée, qui était *neb ȝopes*¹, « le seigneur du glaive »; elle était au port de *Tena*, . Le bois sacré composé de , *aser*, « tamariscus », en copte OCA (I), et de *nebes*, « sycomores », était situé à *Pezen*.


La fête annoncée par l'inscription du sanctuaire offre une particularité qu'il faut signaler : « On célèbre, dit le texte, la fête de la « naissance d'Horus au 21^e jour de *Toby* (2). » Or, la naissance d'Horus est toujours rapportée au premier jour épagomène. J'avais pensé d'abord qu'il pouvait être question ici de la naissance d'Horus, fils d'Isis; mais le texte de la vie d'Horus, fils d'Isis (3), qui est gravé à Edfou, place sa naissance au 28^e jour du mois de *Pharmuti*; et d'un autre côté les calendriers d'Esneh et d'Edfou la placent au 4 *pharmuti*, mais en annonçant qu'il fallait la reporter à la nouvelle lune. S'il s'agissait de la même naissance dans notre texte du sanctuaire, il faudrait supposer une faute dans notre copie de cette inscription. La défense qui s'appliquait à cette fête était celle « d'employer dans rien le sel de nitre », *betau-f er hesmen em ȝet-f*.

L'inscription du sanctuaire se termine par la formule ordinaire, que je traduis ainsi : « On fait des offrandes à *Kai* (esprit de l'innocuation) qui fait grandir les eaux dans  »; *heb en* « *rati-u* (c'est un nom différent du *uu*, territoire), et porte sa « libation jusqu'au *pehu Hut*. »

Le *mer*, ou grand canal de ce nome qui s'appelait *Kauas*⁴, est écrit tantôt  (4), et tantôt  (5); il avait un canal dérivé du nom de , *Hai-ker*.

Au territoire, *uu*, nommé dans toutes les listes , , *ari-u*, semblent attribuées de belles récoltes. Ainsi dans


(1) Cf. , Brugsch, *Dict.*, p. 125.

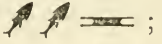


(2) M. Brugsch (*Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier*, pl. V) a cru lire pour cette date , ce qui serait le mois de *mechir*.

(3) Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus*, pl. XXII.

(4) Edfou, couloir de ronde.

(5) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 22.

la liste de la première cour d'Edfon, le *uu* est présenté au dieu avec , *rui-s* (1) *ufa* *zer nep-u-s* (2), « ses moissons pressées à cause des grains ». Nous avons vu que dans la liste du sanctuaire le *uu* porte le nom de *Heb-en-rati-u*.



Dans la plupart des listes le *pehu* est écrit  ; celle de la première cour semble lui donner le phonétique *teχ*, . Toutefois le texte du sanctuaire lui donne le nom de , *pehu hut*, qui se retrouve aussi dans quelques autres endroits (3).


XVIII^e NÔME.



Le nôme de *Sepa*, situé sur la rive orientale du fleuve comme l'a prouvé l'inscription de *Pianχi*, ne paraît pas correspondre à une division des listes plus récentes : son territoire fut probablement divisé entre les nômes *Cynopolites* et *Oxyrynchites*, qui prenaient alors les deux rives du fleuve.

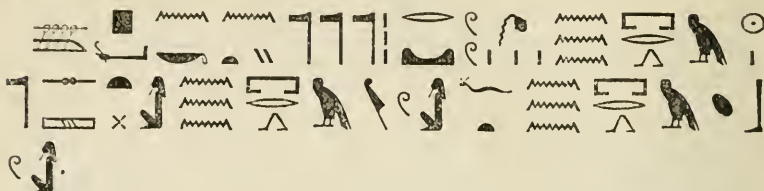
Le chef-lieu porte dans la grande liste du sanctuaire le nom de

, *Ha-bennu*, « la demeure du *bennu* » : je pense qu'on doit rapprocher ce nom de celui de la ville d'*Hipponon*, citée dans les auteurs anciens. Après le nom d'*Habennu*, on lit les mots suivants : *zer nuter retui amoni em ha-f*, « avec les divins *retu*, qui sont « adorés dans son temple ». Les , *nuter retu*, écrit ailleurs


, représentent la partie du corps d'Osiris vénérée dans le

(1) Cf. *ρουρε*, *ραουρα*, stipula, calamus, palea.
 (2) Cf. *καπρε*, semen. Brugsch, *Dict.*, p. 752.
 (3) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 22. Dendéra.
 (4) Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 227.

nôme de *Sepa*. Les *retu* paraissent un des principes vitaux liquides (humores) du corps humain. On lit, en effet, au *Papyrus de Boulaq*, VI, 20, la phrase suivante :



S'ep-nek nti nuteru, retuu per em Ra, ses'e per em s'u, fet per em seb. « Reçois ce qui vient des dieux, le *retuu* sortant de *Ra*, la « bile sortant de *S'u*, la sueur (?) sortant de *Seb*. » *Ses'e* me paraît devoir être rapproché du copte $\text{C}\alpha\text{C}\Upsilon\text{E}$, « fel, bilis ». *Fet* a été traduit par « sueur » et rapproché du copte $\text{C}\Upsilon\text{U}\text{F}\text{I}$, « sudor » (1). Quant à *retuu*, qui indique certains liquides en général, il doit aussi signifier quelque *humor* vital, que nous ne saurions préciser (2).

Anubis était le dieu principal du nôme : il semble avoir ici le rôle spécial « de veiller sur les *retuu* d'Osiris conservés dans le « temple ». *Anpu em ran-f her setep retuu em nuter sehi*. Ce temple porte, en effet, dans diverses inscriptions le nom de , *Ha retu* (3). Les noms de prêtres sont *nti* et *sotem*; celui de la prêtresse est *tun*. L'inscription du sanctuaire donne ensuite le nom de la barque sacrée, *neb hapi*, qui était comme celle du nôme précédent au port de *Tena*, et le nom du bois sacré situé à *Ta-utej*.

La première fête porte la date du 22 *Thoth*; la seconde est effacée. La défense, dont je ne comprends pas le sens, s'applique au



tesem, « chien »; ce qui se rapporte évidemment au culte d'*Anubis*, en honneur dans ce nôme.

Le reste de l'inscription peut se traduire : « On fait les offrandes à « *Anjem retu* (esprit de l'inondation), qui rafraîchit (*sur-nef*) *To-am* « dans son temps de l'année. »

Les inscriptions qui se rapportent au *mer*, grand canal nommé

(1) Cf. Brugsch, *Dict.*, p. 556.

(2) Il faut remarquer que le texte du papyrus de Boulaq indique que ces trois principes vitaux sont considérés comme des émanations de *Ra* (le soleil), *s'u* (l'air) et *seb* (la terre).

(3) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, pl. 67.

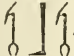
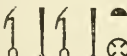
Tena, au territoire (uu) To-am, , et au pchu, ,
 Abehu, ne présentent aucune particularité intéressante.

XIX^e NÔME.



Uab.

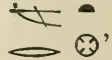
(Oxyrynchites) (1).

Je crois avoir démontré que le XIX^e nôme des listes égyptiennes correspond à l'*Oxyrynchites* des listes grecques; je ne reviendrai donc pas ici sur les preuves que j'en ai déjà données (2). Le nom de ce nôme dans les inscriptions hiéroglyphiques étant toujours écrit , on peut supposer que le second sceptre n'est que déterminatif dans ce mot, et transcrire uab et non uab uab; cependant M. Birch a cité une variante, tirée d'un papyrus, qui donne l'orthographe  (3), uab-uab : c'est la seule fois, à ma connaissance, qu'elle ait été signalée. La forme ordinaire du nom de ce nôme est remplacée dans une liste de Dendérah (4) par un groupe qui représente sans doute le même phonétique. Nous voyons par le nom d'*Oxyrynchites* que les Grecs ont donné à ce nôme, que le poisson oxyrynque y avait un culte spécial, ce que Plutarque (5) avait en effet signalé; mais cet auteur ne nous donne pas la raison de ce culte local. Il faut remarquer que le XIX^e nôme était considéré comme typhonien; il est, en effet, passé à dessein dans différentes listes géographiques, qui paraissent plus spécialement consacrées à Osiris (6). Or, dans le récit des campagnes d'Horus (7), on rencontre le passage suivant qui se rapporte à la poursuite de Set par son antagoniste : « Voici qu'Horus marcha vers Uab; il trouva (Set et ses « compagnons). Voici qu'il (Set) se changea en oxyrynque lorsqu'il

(1) Brugsch, *Géogr.*, I, 229.
 (2) V. *Revue archéol.*, 1872, p. 77.
 (3) Birch, *Revue archéol.*, 1863, I, 126.
 (4) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 67.
 (5) Plutarque, *Isis et Osiris*, ch. 7.
 (6) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 97 et 71.
 (7) Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus*, pl. XXIV, 104.

« vit Horus sur le chemin. » La tradition mythologique des derniers temps attribuait donc probablement le culte de ce poisson au souvenir de la métamorphose qui mit *Set* pour un moment à l'abri des coups d'Horus. Il est bon de remarquer en passant que ce passage confirme l'assimilation que nous avons proposée pour le XIX^e nôme.

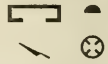
Le grand texte du sanctuaire d'Edfou, très-endommagé à cet endroit, ne nous fournira que peu de renseignements ; c'est lui cependant qui a fait connaître le nom du chef-lieu, qui est :



Mer-t; nous avons vu qu'un des autres noms de cette même ville, ou peut-être d'une autre localité importante de ce nôme, était

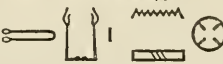



Pamat'at, que M. Brugsch a eu raison d'identifier avec ΠΕΥΧΡ, le nom copte d'Oxyrynchus. On rencontre

aussi pour ce nôme une localité du nom de  (1) ou



(2), *Aat S'at*, « le lieu du massacre », ce qui rap-

pelait une victoire locale d'Horus, dont nous parlerons plus loin. L'inscription de *Pianzi* nous fait en outre connaître une ville nommée  *Takenas*, que sa situation géographique semble placer près de *Pamat'at*, et qu'il faut probablement comparer au ΨΑΚΙΝΑΥ des Coptes et au *Tacona* que l'itinéraire d'Antonin place à vingt-quatre milles au nord d'Oxyrynchus.

Après avoir désigné le chef-lieu du nôme, la grande liste d'Edfou parle des  *sebek-u en uer*, « des jambes du sci-gneur »; c'est là la partie du corps dixin vénérée dans le nôme; le texte ajoute : *χερυ en Set em aa χερ sen*, « les testicules de Set sont sur l'autel avec elles ». Il faut rapprocher cette mention d'un passage curieux du Traité d'Isis et d'Osiris, où Plutarque (3), disant qu'Horus n'avait pas complètement annihilé Typhon, mais seulement diminué sa puissance, ajoute : « θεν εν Κοπτῶ τὸ ἀγαλμα τοῦ Ὁρου λέγουσιν ἐν τῇ ἐτέρᾳ χειρὶ Τυφῶνος αἰδοῖα κατέχειν. »

« La figure divine est sur le dos de la gazelle », continue la même

(1) Duemichen, *Tempel Inschr.*, I, 102.

(2) Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus*, pl. XVI, 2.

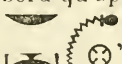
(3) Plutarque, *Isis et Osiris*, ch. 55.



inscription : d'après ce que l'on a vu au XVI^e nôme, il est ici évidemment question de l'Horus vainqueur ; son temple était à *Aun*,

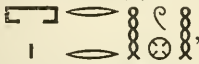




où la tradition plaçait en effet une défaite du dieu

Set (1). Dans les débris qui subsistent de la fin de cette inscription, on distingue à la 3^e ligne que la défense s'appliquait à l'hippopotame (*geb*), qu'il ne fallait pas tuer : cet animal était consacré à *Set*, et nous avons déjà dit que nous étions dans un nôme typhonien.

Un passage du récit des campagnes d'Horus (2) fournit les renseignements géographiques dont le mauvais état du texte d'Edfou nous avait privés : dans tout ce récit la préoccupation constante du scribe a été de rechercher l'origine des noms de lieux dans les circonstances de la vie d'Horus ; quoique faites après coup, ces étymologies n'en sont pas moins intéressantes à noter ; elles ont tout au moins l'avantage de nous faire connaître les noms mêmes des localités. On y voit d'abord qu'après une victoire locale, un des temples prend le nom de , *neb aa uab*, parce que Horus a purifié

(*uab*) cet endroit ; le prêtre de ce temple est appelé , *ner tenten*, « le grand de l'attaque », parce que « grande fut l'attaque » (*uer tenten*). « Horus (3), fils d'Isis, coupa la tête de son ennemi et de ses partisans devant son père Ra et devant les grands dieux réunis, il le traîna par les pieds sur l'intérieur de son domaine, il enfonça son dard sur sa tête et sur ses (reins). Ra dit à Thoth : Voilà le fils d'Osiris qui a traîné (*ateh*) l'impie sur son domaine (*uu*). Thoth dit (alors) : On appellera , *ateh*, le nom de ce champ (*uu*) à cause de cela à partir de ce jour. »


Et plus loin (4) : « Ils défirent l'ennemi une fois à l'occident de , *Parerhuh*, sur la rive de l'eau : ce dieu vogua sur le canal depuis ce jour. Les ennemis s'y étaient réunis (*temi*), et toutes ces choses se passaient le 7 Tybi. Thoth dit : On appellera , *Aa-t s'at* (le lieu du massacre), le nom de cet endroit à cause de cela, et l'on appellera , *Temi*

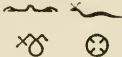
(1) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, t. II, 28.

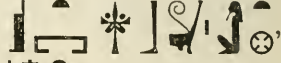
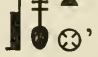


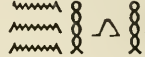

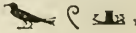
(2) Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus*, pl. XV, 2.

(3) Id.


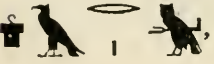
(4) Id., pl. XVI, 2.

« (réunion), le nom de ce canal qui est là depuis ce jour (1). » —
 « Et tout cela se passait pendant que la barque de Ra était amarrée
 « au port de , *Pa-zeru*. La proue de la barque était en
 « palmier (*am*) et la poupe en mimosa (*s'ent*) : il devinrent les arbres
 « sacrés à partir de ce jour. »

Après une station à une localité nommée *Asaba*, que le récit place
 au sud de , *Anrut-f*, un nouveau combat est livré pour re-
 pousser Set de cette dernière place. On voit Isis intervenir dans l'action
 par ses paroles magiques (*hek*), ce qui fait donner le nom de *Neb-hek*,
 « maîtresse de l'incantation », à la prêtresse du temple principal.
 Puis le texte se rapportant aux combats d'Horus dans le XIX^e nôme
 se termine par une récapitulation des noms donnés par Thoth en

souvenir de ces grands événements (2): « ,
 « *Asabna* (3) est sur la rive du canal; , *As nefer* est le
 « nom du temple; , *neb zer*, le nom du prêtre; ,
 « *neb hek*, celui de la prêtresse; , *mu hek*, le
 « nom du lac sacré du temple; le palmier et le mimosa, les noms
 « des arbres sacrés. , *Ha-neter*, le nom du temple; ,
 « *Ueru*, le nom de la barque. Les dieux de cet endroit sont Hor-hut,
 « destructeur des (ennemis) étrangers, Horus, fils d'Isis, Osi-
 « ris. . . . »


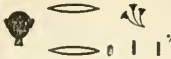



La plupart des localités nommées dans cette inscription étaient
 encore inconnues et se trouvent ainsi, sinon identifiées, au moins
 placées géographiquement.

Le mer ou canal de ce nôme est appelé , *Temi*,
 dans les listes géographiques : on vient de voir quelle étymologie
 les prêtres avaient essayé d'attribuer à ce nom. Une inscription du
 couloir de ronde d'Edfou lui donne un canal dérivé du nom de
, *Sarama*, qui avait quarante coudées de largeur.

(1) Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus*, pl. XVI, 4.

(2) Id., pl. XVII, 6.

(3) Ailleurs ce nom est orthographié *Asaba*.

Quant au *uu* (territoire), nommé , *Ateh*, ses productions étaient les , *hereru*, fleurs, copte ϩϣϣϣ , et le , *sam*, herbe, copte ϫϫ , fœnum. Le *pehu* , *zabi*, offre des plantes de marais nommées , *beken*, que je ne saurais identifier.

(La suite prochainement.)

Vicomte JACQUES DE ROUGÉ.



LES

ELESYCES OU ELISYCI

ET

L'ORA MARITIMA DE FESTUS AVIENUS

M. de Sauley, à qui l'on doit de si bons et de si nombreux travaux sur les origines celtiques, a publié dans la *Revue archéologique*, XV, 54, 81, une fort remarquable étude sur l'*Ora maritima*, de Festus Avienus. L'*Ora maritima* est, pour l'histoire du midi de la France, un document fondamental. On ne peut aujourd'hui en faire usage sans avoir sous les yeux, en même temps que le texte latin, le commentaire si intéressant du savant académicien et la carte qu'il y a jointe. L'importance de ce travail et la légitime autorité qui s'y attache seront mon excuse, si, sur quelques points de détail, je viens soumettre aux lecteurs de la *Revue archéologique* les doutes qu'ont provoqués dans mon esprit l'examen du texte et la comparaison avec d'autres documents.

Festus Avienus paraît avoir écrit l'*Ora maritima* dans la seconde moitié du IV^e siècle après J.-C.; mais son petit poëme ne représente pas l'état du pays à l'époque où il vivait. Dans sa *Descriptio orbis terræ*, il a traduit Denys le Périégète, auteur de la fin du I^{er} siècle de notre ère (1). Dans l'*Ora maritima*, il paraît traduire un auteur du VI^e siècle avant notre ère, un auteur postérieur à la fondation de Marseille (600 ans av. J.-C.), antérieur à Hécatée (500 environ av. J.-C.). Je ne veux pas dire qu'il eût cet auteur immédiatement sous les yeux. Il pouvait le traduire médiatement, par l'intermédiaire d'un abrégé plus moderne.

(1) Denys le Périégète écrivait du temps de Domitien (Charles Müller, *Geographi Graeci minores*, t. II, p. XIX).

Avienus, qui parle de Marseille, donne le Rhône pour limite aux Ibères et aux Ligures. Voici le texte :

Rhodani propinquam flumini. *Hujus* alveo

Ibera tellus atque Ligyes (1) asperi

Intersecantur.

(Vers 608-611.)

C'est du lit du Rhône qu'il s'agit ici ; c'est à *Rhodani* que se rapporte le pronom *hujus*, et non à *Taphron paludem*, dont il est question dans le vers précédent, et qui, suivant M. de Sauley, est l'étang de Thau :

M. de Sauley fait de l'étang de Thau la limite des Ligures et des Ibères. A mon avis, c'est le lit du Rhône qui, suivant Avienus, sépare les Ibères des Ligures (*Revue archéologique*, XV, 88, 92). L'opinion que je crois devoir adopter est celle de Zeuss (*Die Deutschen*, p. 167). Elle est confirmée par Scymnus de Chio. L'auteur anonyme, connu vulgairement sous le nom de Scymnus de Chio, paraît avoir écrit en Bithynie, vers l'an 90 avant notre ère (Charles Müller, *Geographi Græci minores*, t. I, p. LXXVIII). Mais, comme d'autres auteurs de périples, il copiait des documents beaucoup plus anciens. Or, il fait arriver l'Ibérie jusqu'au Rhône :

... Ἐλθόντες εἰς Ἰβηρίαν,
οἱ Μασσαλίαν κτίσαντες ἔσχον Φωκαεῖς
Ἀγάθην, Ῥοδανυσίαν τε, Ῥοδανὸς ἦν μέγας
ποταμὸς παραρρεῖ ...

(Vers 206-209, Ch. Müller, *Geographi Græci minores*, t. I, p. 204.)

Dans les vers suivants, Scymnus dit que Marseille a été fondée dans la terre Ligustique (209-211.) Il est donc d'accord avec Avienus pour indiquer le Rhône comme limite entre les Ibères et les Ligures. Comme le fait observer M. Ch. Müller, dans ses notes sur Scylax de Caryande, § 3 (*Geographi Græci minores*, t. I, p. 47), c'est la géographie des textes les plus anciens. Strabon nous le dit (liv. III, chap. 4, § 19):

Ἰβηρίαν ὑπὸ τῶν προτέρων καλεῖσθαι πᾶσαν τὴν ἔξω τοῦ Ῥοδάνου. (Éd. Müller et Dübner, p. 158.)

Et l'assertion de Strabon est confirmée par un passage de Pline

(1) *Ligyes* a été copié dans un auteur grec. Les Grecs supprimaient dans ce mot un *s* que les Latins changeaient en *r*, suivant les uns et les autres les lois phoriques spéciales à leur langue. Nous devrions dire *Liguses* au pluriel, *Ligus* au singulier.

l'Ancien, XXXVII, 41, où l'on voit qu'Eschyle (525-456) fait du Rhône un fleuve d'Ibérie (1). A la date des renseignements qu'Eschyle possédait sur le midi de la Gaule, non-seulement il n'était pas encore question de la présence des Gaulois sur la côte de la Méditerranée, mais les Ligures n'avaient pas encore traversé le Rhône pour aller atteindre et même dépasser les Pyrénées. Hécatée de Milet, qui a vécu de 549 à 475 environ, qui par conséquent était contemporain d'Eschyle, mais qui, en sa qualité d'historien et de voyageur, avait en sa possession des renseignements plus nouveaux, montre les Ligures établis en vainqueurs entre le Rhône et les Pyrénées. Nous l'apprenons par un fragment qu'Étienne de Byzance nous a conservé :

Ἐλισυχοὶ ἔθνος Ἀγρύων. (*Fragmenta hist. græc.*, t. 1, p. 2.)

Les *Elisyci* d'Hécatée sont identiques aux *Elesyces* de Festus Avienius qui, dans la seconde syllabe de ce nom, a substitué un *e* à l'*i* primitif, commettant en cela une faute fréquente chez les Latins de la décadence. Les *Elesyces* de Festus Avienus habitaient Narbonne :

..... Gens Elesyecum prius
Loca haec tenebat, atque Narbo civitas
Erat ferocis maximum regni caput.

(Vers 585-588.)

Loca haec : il résulte du contexte qu'il s'agit d'une région située entre les Pyrénées et l'Aude. Les *Elesyces* ou mieux *Elisyci* habitaient donc Narbonne, et l'existence de Narbonne, à cette date reculée, nous est confirmée par Etienne de Byzance, qui nous apprend qu'il est question de cette ville dans l'*Europe* d'Hécatée (*Fragmenta hist. græc.*, 1, 2) (2). Et comme les *Elisyci* sont, suivant Hécatée, un

(1) Le texte de Pline est ainsi conçu : « Nam quod Aeschylus in Iberia, hoc est in Hispania, Eridanum esse dixit eundemque appellari Rhodanum : Euripides rursus « et Apollonius in Adriatico litore confluere Rhodanum et Padum : faciliorem « veniam facit ignorati succini in tanta ignorantia orbis. » Pline se trompe quand il dit que l'Ibérie d'Eschyle est identique à l'Espagne. Il paraît aussi ne pas comprendre la vieille tradition grecque d'après laquelle le Pô, le Rhône et le Rhin étaient non pas le même fleuve, mais trois bras différents d'un même fleuve. Il y a dans cette fable un fond de vérité. Ces fleuves étaient les grandes routes du commerce, et les marchands comme les voyageurs passaient de l'un dans l'autre. Cf. Dindorf, *Poetarum scenicoorum graecorum... fabulae*, 5^e édition, p. 105, fragment 65 d'Eschyle, *Héliades*.

(2) Dans le texte d'Étienne de Byzance reproduit par D. Bouquet (éd. d'Amsterdam, 1679), dans l'édition Teubner-Westermann, 1839, l'article dont il s'agit commence ainsi : Ναρθών ἐμπόριον καὶ πόλις κελτικῆ. Στραβῶν τετάρτη. Strabon parle, en effet, de Narbonne dans son livre IV et place cette ville en Gaule. Les auteurs des

peuple ligure, il est évident qu'à cette date les Ligures avaient passé le Rhône et s'étaient avancés au moins jusqu'à Narbonne. Telle était la situation du pays vers l'an 500 avant notre ère; et la conquête par les Ligures ne pouvait être bien ancienne, puisque, suivant Eschyle, le Rhône est un fleuve d'Ibérie.

Les *Elisyçi* d'Hécatee ne seraient pas un peuple imaginaire, comme M. de Saulcy l'admet d'après Cellarius. Hérodote les mentionne parmi les auxiliaires amenés par Amilcar en Sicile, vers l'an 480 (liv. VII, c. 165). Entre Hécatee et Hérodote il n'y a qu'une légère différence d'orthographe : l'esprit placé sur la lettre initiale est doux dans Hécatee, rude dans Hérodote.

Dans le passage d'Hérodote, que nous citons, le grand historien, énumérant les auxiliaires d'Amilcar, distingue les *Helisyçi* des Ligures et des Ibères, d'accord sur ce point avec le périple de Scylax, qui fait des populations situées entre Emporium et le Rhône un groupe à part, distinct des Ibères purs et des Ligures purs : les Ligures et Ibères mêlés.

Ἀπὸ δὲ Ἰθέρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἰθῆρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ. Παράπλους Λιγύων ἀπὸ Ἐμπορίου μέχρι Ῥοδανοῦ ποταμοῦ δύο ἡμερῶν καὶ μιᾶς νυκτός. (*Geographi graeci minores*, I, 17.)

Remarquons aussi que, dans ce passage, Scylax, en harmonie avec Hécatee, donne aux Ligures la prédominance sur les Ibères : παράπλους Λιγύων, chez Scylax, pour parler du voyage d'Emporium au Rhône, est le corollaire des mots Ἐλίσυχοι ἔθνος Λιγύων, employés par Hécatee pour désigner le peuple dont Narbonne était la capitale.

Cellarius a donc eu tort de proposer la substitution de *Bebrycum* à *Elesycum*. Les Bébryces n'ont jamais, que nous sachions, possédé Narbonne. Il est vrai qu'au XII^e siècle de notre ère, Tzetzés, commentateur de Lycophon, a écrit dans sa scholie, au vers 1306 :

Ἐτεροὶ Βέβρυκες ἔθνος Γαλατῶν, οἱ καλοῦνται Ναρθωνῆσιοι.

Mais Tzetzés montre seulement dans ce passage qu'il comprenait mal un extrait de Dion Cassius, cité par lui dans le même commentaire au vers 516 de Lycophon :

Δίων δὲ Κοκκιανὸς τοὺς Ναρθωνησίους Βέβρυκας λέγει γράφων οὕτως τῶν πάλαι μὲν Βεβρύκων, νῦν δὲ Ναρθωνησίων ἐστὶ τὸ Πυρηναιῶν ὄρος. Τὸ δὲ ὄρος τοῦτο χωρίζει Ἰθῆριαν καὶ Γαλατίαν.

Fragmenta historicorum graecorum de la collection Didot, ont substitué au renvoi à Strabon un renvoi à l'Europe d'Hécatee, correction maladroite. Hécatee est citée seulement à la fin de l'article pour justifier le nom de peuple *Ναρθάσιος*, « habitant de Narbonne ».

Dion ne dit pas du tout que les Bébryces et les *Narbonenses* sont le même peuple : il raconte que le mont Pyrénée, autrefois occupé par les Bébryces, était de son temps dans le territoire des *Narbonenses*. Dion vivait au III^e siècle de notre ère, sept cents ans après Hécatéè. Les *Narbonenses* dont il parle sont les habitants de la cité romaine de Narbonne, qui en effet s'étendait jusqu'aux Pyrénées. Mais, depuis cette époque-là, que d'événements dans la Gaule méridionale ! Du temps d'Hécatéè, vers l'an 500 avant notre ère, les Ligures ont conquis sur les Ibères le pays qui s'étend du Rhône aux Pyrénées et même au-delà jusqu'à Emporium. Postérieurement, entre l'époque où écrivait Hérodote et celle d'Aristote, vers l'an 400 avant notre ère, les Gaulois se sont emparés des côtes de la Méditerranée, qu'Aristote appelle de leur nom Γαλατικὸς κόλπος (*De mundo*, c. 3) ; ils possèdent donc les côtes où sont situées Marseille (1) et Narbonne (Strabon, l. II, c. 5, § 28), ces côtes où dominaient antérieurement les Ligures, appelés depuis cette conquête Celto-Ligures, Κελτο-Λίγυες (Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, c. 85). Dans le siècle suivant, Annibal, qui pour aller d'Espagne en Italie suivit les bords de la mer, l'an 218 avant notre ère, ne trouva que des Gaulois sur sa route (Polybe, *Hist.*, l. III, c. 40 ; édit. Charles Müller, I, p. 144-156). Maîtres de cette région dès le IV^e siècle avant notre ère, les Gaulois en furent dépossédés dans le courant du second siècle : en l'année 121 avant notre ère, une colonie romaine fut établie à Narbonne. Sous la domination romaine, la cité de Narbonne étendit son territoire sur la portion des Pyrénées occupée par les Bébryces. C'est ce que constate Dion Cassius au III^e siècle après J.-C. ; mais il ne s'ensuit pas de là qu'au V^e ou au VI^e siècle avant notre ère les Bébryces aient occupé Narbonne. Il y a même un texte qui exclut cette hypothèse. Narbonne était encore port de mer au I^{er} siècle avant notre ère, du temps de Strabon (livre IV, c. 1, § 12). Or, dans un passage du péripèle anonyme, connu sous le nom de Scymnus de Chio, les Bébryces, habitant les hauteurs, sont opposés aux Ligures maritimes. Je parle des vers 196-204. On y lit que lorsqu'on suit les côtes, en partant des Colonnes d'Hercule, on trouve des colonies carthaginoises, les Tartessiens, puis des Ibères, au-dessus de ceux-ci les Bébryces, ensuite, et au-dessous, les Ligures maritimes chez lesquels sont les villes grecques d'Emporium (Ampurias) et Rhode (Rosas). Ce passage est emprunté à un document postérieur à la conquête par les Ligures de la portion de la côte située du Rhône à Ampurias (Espagne). Il est

(1) Sauf Marseille restée indépendante.

tiré d'un texte moins ancien que celui qui a fourni la doctrine géographique exposée dans les vers de Scymnus (206-209) cités plus haut, qui mettent Agde en Ibérie et qui donnent à l'Ibérie le Rhône pour limite orientale. Mais il établit d'une manière péremptoire que les Bébryces n'occupaient point la côte :

Τῶν πρὸς τὸ Σαρδίων δὲ πέλαγος καιμένων
οἰκοῦσι Λιθυροίνικες, ἐκ Καρχηδόνος
ἀποικίαν λαθόντες. ἐξῆς δ', ὡς λόγος,
Ταρτήσσιοι κατέχουσιν · εἶτ' Ἰθῆρες οἱ
προσεγγεῖς. Ἐπάνω τούτων δὲ κείνται τῶν τόπων
Βέβρυκες. Ἐπειτα παραθαλάττιοι κάτω
Λίγυες ἔχονται καὶ πόλεις Ἑλληγίδες
ἃς Μασσαλιώται Φωκαεῖς ἀπόικισαν
πρώτη μὲν Ἐμπόριον, Ῥόδη δὲ δευτέρᾳ.

Silius Italicus, au 1^{er} siècle de notre ère, suit la même tradition ; il met le pays des Bébryces dans les montagnes et non dans la plaine. C'est par le pays des Bébryces qu'Annibal traverse les Pyrénées avant d'arriver dans le pays des Volces (livre III, v. 443-445). Voir spécialement les vers suivants :

Jamque per et colles et densos abietæ lucos
Bebryciae Poenus transcenderat aulac.
Inde ferox quaesitum armis per inhospita rura
Volcarum populatur iter ...

(Vers 442-445.)

Ainsi les *Elisyçi* ou *Helisyçi*, suivant que l'on adopte la leçon d'Hécatée ou celle d'Hérodote, sont identiques aux *Elesyces* d'Avienus. Ils avaient Narbonne pour capitale ; ils étaient Ligures, suivant Hécatée. En réalité, il y avait chez eux, au temps d'Hécatée, vers 500 avant J.-C., une population ligure conquérante superposée à une population ibère vaincue. Pouvons-nous faire remonter plus haut leur histoire ? Remarquons d'abord que dans leur nom il y a un suffixe. On peut admettre que ce nom, déduction faite du suffixe, nous fournira un nom de contrée. Le suffixe *-κος*, nous apprend M. A. Régnier, forme des adjectifs qui « marquent en général rapport à... origine de... » (*De la formation des mots dans la langue grecque*, p. 208).

La région habitée par les Elisyçi avait d'abord fait partie de l'Ibérie. Or, c'est en Ibérie que Strabon, en deux endroits (l. I, c. 1, § 4, et l. III, c. 2, § 13), place l'Ἰβύσιον πῆδιον d'Homère (*Odyssee*, IV,

563). Ce pays est situé aux extrémités de la terre : *πέριπατα γαίης*; c'est une contrée charmante, sans neige, sans longs hivers, sans orages, l'Océan y envoie le zéphir pour rafraîchir les hommes; et cependant ce pays n'est pas excessivement loin de la Grèce, puisque Rhadamante, qui y règne, s'est rendu en Eubée dans un navire phéacien (*Odyssee*, VII, 323). L'*Ἠλύσιον πέδιον* d'Homère me semble être la patrie des *Elisyci*. L'*éta* initial n'est pas une difficulté : dans le grec archaïque on ne connaît qu'un signe pour désigner l'*e* long et l'*e* bref. La seule différence des deux mots tient donc à la transposition de l'*u* et de l'*i*, qui serait une faute commise par Homère. Ainsi les Champs Elysées seraient dans le département de l'Aude ou dans les environs.

Il me paraît aussi qu'on pourrait reconnaître la patrie des *Elisyci* dans l'*Ἀλγσία* du mythe d'Hercule, tel que le raconte Diodore de Sicile (l. IV, c. 19; éd. Müller, t. I, p. 201). Hercule, venant d'Espagne et gagnant l'Italie, fonde en Gaule *Alésia*; c'est l'*Alésia* conquise par César, dit l'écrivain grec. Diodore, contemporain du conquérant des Gaules et d'Auguste, a cru devoir cette flatterie au maître et à la victoire. Mais le mythe d'Hercule remonte plus haut que Diodore; il remonte à une date où personne n'avait encore parlé de la citadelle défendue par Vercingétorix. D'ailleurs, pour aller d'Espagne en Italie, le chemin n'est de passer ni par Alise en Bourgogne, ni par Alaise en Franche-Comté. L'*Alésia* d'Hercule, c'est probablement le nom corrompu de la patrie des *Elisyci*; c'est près de Narbonne que nous devons la chercher.

Ainsi, nous trouvons dans le petit poëme de Festus Avienus la traduction ou l'abrégé d'un ou de plusieurs documents grecs qui offriraient l'état le plus ancien des côtes méridionales de la France à l'origine de l'histoire. Ce document est donc très-curieux à étudier, et il est peut-être à craindre que M. de Sauley, ne tenant pas assez compte de cette date antique, ait proposé des restitutions d'un caractère relativement un peu moderne. Il fait figurer les *Volcae* dans sa carte; mais les *Volcae*, qui au temps de César possédaient un établissement près de la forêt Hercynienne, en Germanie, s'étaient-ils déjà avancés à l'ouest du Rhône dès le vi^e siècle avant notre ère? M. de Sauley substitue, sur les bords du Rhône, les Allobroges aux Tylanges; mais les Allobroges, dont le nom signifie « habitants d'un autre pays, d'un pays étranger », ne portent-ils pas dans ce nom même l'indication de la date récente de leur installation dans la vallée du Rhône? Il est question d'eux pour la première fois, à la fin du III^e siècle avant notre ère, dans le récit que nous font Tite-Live et

Polybe de l'expédition d'Annibal : Annibal les rencontra entre le Rhône et les Alpes. Ils étaient probablement arrivés dans ce pays à l'époque où les Gaulois firent sur les Ligures la conquête de la Gaule méridionale, vers l'an 400 de notre ère. Ils ne se seraient donc pas trouvés sur les bords du Rhône à l'époque reculée dont Avienus nous met la carte sous les yeux, c'est-à-dire deux siècles plus tôt.

On me reprochera peut-être de substituer à des hypothèses d'autres hypothèses dont la justification ne paraîtrait pas suffisante. Ce n'est pas à l'auteur de ces lignes, c'est aux lecteurs qu'il appartient de juger si les corrections que je propose au savant mémoire de M. de Sauley sont ou ne sont pas assez bien motivées, et parmi ces lecteurs je ne puis trouver de meilleur juge que l'érudit impartial et bienveillant dont je viens de prononcer le nom.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

INSCRIPTION GRECQUE

DÉCOUVERTE DANS LE MAROC (1)

Je dois la communication de ce monument épigraphique à l'obligeance de M. Tissot, notre ministre plénipotentiaire au Maroc. Je donne textuellement les renseignements qu'il a bien voulu y ajouter.

« L'inscription est gravée sur un bloc de pierre encastré dans le minaret de la grande mosquée de Ksar-el-Kebir. Le bloc peut avoir 0^m,45 sur 0^m,35. Il présente un trou qui a été bouché par une pierre et du ciment.

« J'avais remarqué l'inscription dont il s'agit lors de mon premier voyage à Fez, en 1871. Mais comme elle est placée à une très-grande hauteur (près de 15 mètres) au-dessus du sol, il m'avait été impossible de la copier. Je n'avais pu distinguer que le mot ΕΤΩΝ, qui m'avait fait supposer que l'épigraphe était une épitaphe.

« Lors de mon dernier séjour à la cour de Maroc, j'ai demandé et obtenu l'autorisation de faire prendre l'estampage de l'inscription de Ksar-el-Kebir. Le gouvernement marocain a mis à ma disposition un de ses ingénieurs, qui a procédé à cette opération d'après mes indications. Il m'était impossible d'y procéder moi-même, ma qualité de chrétien m'interdisant les approches de la mosquée.

« L'estampage doit se trouver actuellement entre les mains de M. Léon Renier, à qui je l'avais envoyé par l'intermédiaire du département des affaires étrangères. Le dessin que j'ai remis à M. Miller a été fait d'après l'estampage.

« Ksar-el-Kebir est situé sur l'Oued Loukkos (le *Lixus* antique), à dix-sept heures de marche au sud de Tanger, sur la route de Fez. Ksar-el-Kebir représente, selon toute apparence, l'*Oppidum Novum*

(1) Cette note a été communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 7 août dernier.

de l'itinéraire d'Antonin, route de *Tingis à Tocolosida* par *Volubilis* (Ksar Farâoum).

« L'inscription semble attester l'existence, à l'époque romaine, d'une colonie grecque établie à *Oppidum Novum*. Ce dernier point a toujours été un centre commercial important : Ksar-el-Kebir, à l'époque berbère, était, sous le nom de Souk Kotama, un des principaux marchés de l'intérieur. »

Voici maintenant le texte de l'inscription tel qu'il m'a été communiqué. L'absence de mon confrère M. Léon Renier ne me permettant pas en ce moment de consulter l'estampage dont parle M. Tissot, je suis obligé de me contenter du dessin qui en a été fait.

Ι Μ Ο C · Ν Ε Ο C · Λ Ο C
 Τ Ο Υ · Ν Ο Μ Α Ε Υ Ρ Ι Η Δ Τ Ρ Ι
 Ε Ν Ο Α Δ Ε Κ Ε Ι Μ Α Ι Ο Ρ Ο
 Ν Ω Ι Ω Β Ι Ω · Π Α Λ C
 Α Λ Ε Ξ Α Ν Δ Ρ Ο Ι
 Ε Τ Ω Ν Κ Β

D'après la forme des lettres, qui paraissent imitées avec soin, ce monument épigraphique paraît dater du III^e siècle de notre ère. L'Ε et le C sont lunaires; si la copie est exacte il y aurait à la troisième ligne un E carré; l'Ω est un M renversé; la branche oblique inférieure du K ne descend pas jusqu'au bas, elle est comme rompue.

Une inscription grecque trouvée dans le Maroc, qui répond à l'ancienne Maurétanie Césarienne, est un fait épigraphique assez rare pour qu'il mérite d'être signalé à l'attention des savants.

Sur la droite la grande lacune signalée dans la note de M. Tissot. Si la largeur de cette lacune est exactement indiquée, il nous faudra en tenir compte eu égard à la dimension et à l'espacement des lettres.

Essayons le déchiffrement de cette inscription.

Constatons d'abord un renseignement certain. Nous avons là l'épithaphe d'un jeune homme nommé Alexandre et mort à l'âge de vingt-deux ans. Les deux dernières lignes se lisent clairement, Ἀλέξανδρος ou Ἀλέξανδρον ἐτῶν κβ'.

La première ligne offre quelques difficultés. Les lettres apparentes IMOC représentent probablement la fin d'un nom propre, comme Ἀλκιμος, Τρόφιμος ou Ζώσιμος, suivi de ΝΕΟC, c'est-à-dire Ζώσιμος νέος. La même désinence OC revient à la fin de la ligne.

Avons-nous là un autre nom propre ou quelque attribut s'appliquant à Zosime ? C'est ce que je ne saurais dire.

Le mot *TOYNOMA* qui vient à la seconde ligne réveille l'idée d'une rédaction poétique, idée qui se trouverait confirmée par les mots *ἔθθαδε κείμαι* de la ligne suivante. *Τοῦνομα* paraîtrait le commencement d'un vers hexamètre qui se terminerait par *ἔθθαδε κείμαι*.

C'est donc le défunt qui parle, c'est-à-dire le jeune Alexandre, dont le nom est donné au-dessous, comme nous venons de le dire. C'est là encore un motif pour faire croire à une inscription métrique. Plaçons-nous en face de cette idée, sans autre préoccupation, et voyons s'il n'y aurait pas moyen de retrouver les vers qui composaient l'épithaphe.

Τοῦνομα ne s'applique pas à Alexandre, mais à un autre personnage, à un de ses parents. Remarquons à la fin de la seconde ligne les lettres *PI* qui me paraissent être la fin du mot *ΠΑΤΡΙ*. Il s'agirait donc du père d'Alexandre dont le nom est annoncé par *Τοῦνομα*. Ce nom commence [par *ΕΥΡΙΠΙΔ*, d'où il est naturel de tirer *ΕΥΡΙΠΙΔΗΣ*. Nous aurons donc *Τοῦνομα Εὐριπίδης*, puis une lacune et le mot *πατρί*, c'est-à-dire : « mon père porte ou portait le nom d'Euripide ». Le datif *πατρί* au lieu de *πατρός* n'a rien qui puisse choquer ici, parce qu'il faut sous-entendre le verbe *ἔστι* ou *ἦν*. On dit de même *ἔστι* ou *ὑπάρχει μοι κήπος*, est *mihi hortus*. La lacune peut être suppléée par *ἦν τῷ*, si on suppose que le père d'Alexandre était mort : « mon père se nommait Euripide ». Je serais plutôt porté à croire qu'il vivait encore et je lirais *τοῦμῶ*, ce qui du reste laisse la chose incertaine : « le nom de mon père est Euripide ». Le premier vers maintenant serait complet :

Τοῦνομα Εὐριπίδης τοῦμῶ πατρί. Ἐθθαδε κείμαι

En ce moment, bien entendu, j'opère comme si la lacune n'était pas exactement reproduite, et je continue sans en tenir compte et en cherchant à retrouver la rédaction poétique de l'épithaphe.

Les derniers mots *ἔθθαδε κείμαι* commenceraient une nouvelle phrase. Puis vient le second vers, qui devait être un pentamètre, de manière à former un distique. Les mots *τῷ βίῳ* de la dernière ligne ne peuvent pas entrer dans le vers, mais on pourrait supposer que le lapicide a commis une faute et qu'il a omis les lettres *ΔΕ* après *ΤΩ*, c'est-à-dire *ΤΩΔΕ*, *τῷδε βίῳ*, « dans cette vie. » Les deux lettres placées avant *ΤΩ* sont *ΝΩ*, qui jointes aux deux autres de la fin de la ligne précédente nous donnent *ρόνῳ*, c'est-à-dire très-probablement un adjectif se rapportant à *βίῳ*. Dès lors *χρόνῳ* se présente tout natu-

rellement comme appartenant à un mot composé qui se termine par *χρονος*. Dans cette hypothèse il s'agirait évidemment ici de la brièveté de la vie.

Le mot *βραχύχρονος* ne peut pas convenir, parce que la prosodie s'y oppose. L'adjectif *βραχύς* synonyme de *βραχύς* donnerait *βραχύχρονος*, mais ce composé est inconnu. Il reste *μικρόχρονος*, dont on connaît un exemple tiré de Constantin Manassès qui l'emploie précisément dans le même sens (Chron. 4107) : Βραχύ τι καὶ μικρόχρονον ἐπιθιούς τῷ κράτει. Sans doute cet écrivain est relativement bien moderne, mais le mot est de bonne formation et il a pu être employé à une époque plus ancienne. Chaque jour amène de nouvelles autorités pour tel ou tel mot qui ne figurait point dans le *Thesaurus* ou qui n'y figurait que comme un ἄπαξ λεγόμενον. Ainsi à côté de *μικρόχρονος* on y chercherait vainement la forme *μικροχρόνιος*, dont je puis citer un exemple tiré d'un commentaire inédit sur saint Jean Climaque (1).

On adopterait donc, faute de mieux, la restitution *μικροχρόνω*, ce qui nous donnerait *μικροχρόνω τῷδε βίω*, dans cette courte vie. On trouve ensuite les lettres ΠΑ et un peu plus loin 'AC, d'où on lirait en suppléant ΠΑΡΑΒΑΣ, παραβάς. Nous aurions alors la plus grande partie du pentamètre.

Si maintenant nous remarquons qu'il commençait par la lettre O qui vient après ΚΕΙΜΑΙ, nous pourrions suppléer avec quelque vraisemblance οὐ πολὺ. Le pentamètre complet serait :

Οὐ πολὺ μικροχρόνω τῷδε βίω παραβάς.

« N'ayant pas passé beaucoup de temps dans cette courte vie. »

Pas beaucoup veut dire ici très-peu, suivant l'usage des Grecs, qui emploient volontiers la négation pour donner plus de force à l'expression. C'est ainsi qu'ils disent οὐ κακός pour ἀγαθός et réciproquement οὐκ ἀγαθός pour κακός.

En résumé, voici comment on pourrait lire ce distique :

Τούνομα Εὐριπίδης τοῦμῶ πατρί. Ἐνθαδε κεῖμαι

Οὐ πολὺ μικροχρόνω τῷδε βίω παραβάς.

« Le nom de mon père est Euripide. Je suis enterré ici après avoir passé très-peu de temps dans cette courte vie. »

On ne se serait pas attendu à trouver dans le Maroc un monument épigraphique avec un distique grec qui serait d'une facture supportable; en admettant, bien entendu, que la faute τῷ βίω pour τῷδε βίω

(1) Cod. gr. Coisl. 87, fol. 20, r^o.

ne vient pas du poëte lui-même, autrement il n'y aurait pas de raison pour ne pas admettre βραχυρόνῳ tout aussi bien que μικροχρόνῳ.

Reste toujours la difficulté de la première ligne. Que désignent les noms qui y figurent? Il faut les rattacher probablement à celui d'Alexandre. Le point placé après νέος semble indiquer qu'il faut lire ainsi, dans le sens de jeune, et non le commencement d'un autre nom comme Νεόστρατος. Si on l'applique à Ζώσιμος, il faudrait ὁ νέος, Zosime le jeune. Je dois faire remarquer qu'on a placé à tort un point après ΤΟΥ dans ΤΟΥΝΟΜΑ. Dès lors rien ne s'opposerait à la seconde conjecture, Νεόστρατος. Mais que faire de la fin de la ligne qui donne la même désinence ΟC? J'avoue ne pas très-bien saisir le rapport de ces noms avec le restant de l'inscription. Ce que je crois entrevoir c'est qu'un parent, ou même plusieurs (mais quels parents), ont dédié le monument à Alexandre, peut-être leur frère.

Je laisse à d'autres plus habiles le soin de compléter les noms de la première ligne.

Jusqu'à présent j'ai raisonné dans l'hypothèse que la lacune n'avait pas été exactement reproduite.

Examinons maintenant l'inscription à ce second point de vue, qui doit être le véritable, puisque le dessin de M. Tissot a été fait d'après l'estampage.

Les lignes sont régulièrement écrites, et les deux arêtes de la pierre à droite et à gauche sont si nettes qu'on doit supposer que le monument est complet, moins le trou qui règne dans toute la longueur de la partie droite.

Nous ne nous trouvons plus alors qu'en face de réminiscences poétiques, comme on en trouve dans un certain nombre d'épitaphes, et il ne faut plus chercher des vers réguliers. Le sens général que j'ai indiqué reste à peu près le même, mais les restitutions doivent être modifiées et se soumettre aux exigences de la place indiquée. Ainsi la lacune de chaque ligne comporte au moins quatre et au plus cinq lettres.

Je n'ai rien à dire sur la première ligne, qui présente toujours les mêmes difficultés au point de vue des noms propres et de l'application qu'il faut en faire ici.

Je passe à la seconde ligne, que je lis de la même manière en ce qui concerne le nom ΕΥΡΗΘΑΙΩΣ et le mot ΠΑΤΡΙ de la fin, restitution qui comporte quatre lettres pour la lacune. Je n'ai plus à m'occuper du vers qui ne peut pas être rétabli sans une addition plus considérable. Si quatre lettres ne paraissent pas suffisantes on peut ajouter ΤΩ et lire Εὐριπίδης τῷ πατρί.

Dès le moment qu'il n'est plus question de vers, je n'ai plus besoin de corriger, à la quatrième ligne, τῷ βίῳ en τῷδε βίῳ. Seulement je remplace ΠΑΡΑΒΑΣ par ΠΑΡΑΣΤΑΣ, mot qui seul me paraît convenir ici et pour le sens et pour la place. La lacune paraît être un peu plus petite que les autres, d'où les quatre lettres suppléées peuvent suffire.

A la ligne précédente nous avons ἐνθαδε κεῖμαι, puis un mot qui commence par ο. Je regarde toujours les lettres ρο de la fin de cette ligne comme devant être jointes à νῳ, et formant le mot χρόνῳ. La restitution οὐ πολλῶ χρόνῳ donnerait trop de lettres. Comme il n'en faut que cinq, je proposerais ὁ[λίγῳ χ]ρόνῳ. Sans doute il vaudrait mieux un adjectif se rapportant à βίῳ pour ne pas avoir deux datifs. Le mot δλιγόχρονος, qui est connu, pourrait aller ici : δλιγοχρόνῳ τῷ βίῳ. Mais, le complément de παραστὰς disparaissant, l'emploi de ce dernier mot ne serait plus justifié. Il faut nécessairement lire ὀλίγῳ χρόνῳ pour trouver un sens convenablement exprimé.

En résumé, voici comment je lirais cette inscription dans cette seconde hypothèse, la seule qui doive être admise, comme je le disais plus haut.

Ζώσιμος νέος
 Τὸννομα Εὐριπίδ[ης τῷ πατρί.
 Ἐνθαδε κεῖμαι ὁ[λίγῳ χ]ρο-
 νῳ τῷ βίῳ πα[ραστ]ὰς.
 Ἀλέξανδρος
 ἐτῶν κβ'.

« Zosime, etc.

« Le nom de mon père est Euripide. Je suis enterré ici après avoir paru peu de temps dans cette vie.

« Alexandre mort à l'âge de vingt-deux ans. »

Comme on le voit, c'est exactement le même sens et la même rédaction que dans la première combinaison. La seule différence consiste dans « cette vie » au lieu de « cette courte vie », μικροχρόνῳ τῷ βίῳ, et παραστὰς au lieu de παραβάς.

E. MILLER.

TABLAI ÉGYPTIENNES

A

INSCRIPTIONS GRECQUES

C'est surtout pour rendre un juste hommage à la mémoire de M. de Rougé que je me hasarde à publier une série de tablettes grecques que j'ai soumises, il y a quelques années, à l'examen de mon illustre et regretté confrère. Les brèves notices que j'ai jointes à mes dessins sont déjà de date ancienne, mais mon défaut de compétence m'avait fait hésiter à les produire. Je m'y décide afin que les savantes observations suggérées à M. de Rougé par les noms contenus dans ces textes ne soient point, de mon fait, perdues pour la science.

J'ai acquis de l'habile dessinateur du cabinet des médailles, M. Muret, quarante-six planchettes funéraires rapportées d'Égypte par M. Batissier. Je n'ai pu savoir en quelle nécropole ces objets ont été trouvés; mais la nature du sable micacé qui demeure attaché à plusieurs d'entre eux a paru à M. Mariette désigner, comme lieu de provenance, Deir-el-Bahari, quartier de Thèbes situé à l'ouest des Memnonia. Ces sortes de *tablai*, que mentionnent les papyrus et dont on sait toute la rareté, se fixaient aux momies pour les faire reconnaître, soit dans les chambres sépulcrales, soit lors du transport des cadavres aux nécropoles où ils devaient être déposés (1). Quarante-quatre de celles qui m'appartiennent portent des inscriptions grecques; deux autres, des caractères égyptiens. Mon savant confrère M. Decaisne, qui a bien voulu examiner le bois de mes tablettes, y a reconnu celui du platane, du sycomore, d'un acacia (*A. Nilotica*?) et de différents conifères, le pin, le sapin et le cèdre.

Quelques mots d'abord sur les chambres où se déposaient les cadavres momifiés, et dans l'une desquelles Jean Cassien place la scène

(1) Brunet de Presle et Egger, *Papyrus du musée du Louvre*, p. 234.

émouvante où il montre saint Macaire ressuscitant et faisant parler, pour confondre un hérétique, un mort enseveli aux temps des plus anciens rois d'Égypte (1). Ces chambres appartenaient aux choachytes (2), sorte de prêtres chargés de l'accomplissement des rites funéraires. Un papyrus du Musée du Louvre nous donne à ce sujet d'utiles renseignements; c'est la requête dressée par l'un de ces hommes pour se plaindre de l'envahissement d'un tombeau dont il était propriétaire et de la destruction de plusieurs cadavres (3). Sans parler ici de l'atteinte portée au respect des morts, il y avait, dans l'acte incriminé, dommage réel pour le requérant. C'était, en effet, aux choachytes que profitaient les sommes versées par les familles pour la célébration des cérémonies funéraires. Plusieurs contrats nous l'apprennent, en montrant les tombes dont il s'agit vendues avec les collectes et revenus qu'elles produisaient (4). A ces actes était jointe l'indication nominative des morts qui reposaient dans les chambres sépulcrales et dont le nombre en constituait l'importance et la valeur matérielle. Nous possédons plusieurs listes de l'espèce et, pour ne citer ici que quelques mots de la plus étendue, celle que donne le célèbre papyrus Casati offre les mentions suivantes (5) :

« Voici la liste des corps qui appartiennent à Osoroëris :

- « Imouth, fils de Petenefhotep, sa femme et ses enfants;
- « Melesk, le charpentier, sa femme et ses enfants;
- « Pipé, sa femme et ses enfants, d'Hermonth;
- « le père de Phiratrou, le foulon;
- « Aplou, fils de Petenefhotep, le batelier, sa femme et ses enfants, de Thèbes;
- « Psenmonth, le charpentier, sa femme et ses enfants;

(1) *Collatio* XV, c. 3.

(2) Voir sur la forme de ce mot Brunet de Presle et Egger, *Papyrus grecs du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, p. 437, 438; Fr. Meunier, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1868, p. 269, et *Annuaire de l'Assoc. des études grecques*, 1872, p. 345.

(3) Letronne, *Papyrus grec du musée royal du Louvre contenant une plainte en violation de sépulture*, mémoire inséré dans les *Nouvelles annales publiées par la section française de l'Institut archéologique*, t. I, p. 278 et suivantes, et dans les *Papyrus grecs du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, publiés par MM. Brunet de Presle et Egger, p. 160 et suivantes.

(4) Brugsch, *Lettre à M. le vicomte Emmanuel de Rougé, au sujet de la découverte d'un manuscrit bilingue sur papyrus*, p. 20, 30, 31 et 57.

(5) Brugsch, *op. cit.*, p. 13, 15, 18, 20, 26.

« Psenimonthis, le maçon;

« Amenoth, le bouvier. »

Je viens de rappeler que l'on fixait aux momies, dans les chambres sépulcrales, des *tablai* où se lisaient leurs noms. C'est une série de ces étiquettes correspondant, ainsi qu'on va le voir, aux listes dont j'ai parlé, qui fait l'objet de ce mémoire. La plus grande partie des légendes étant tracées à l'encre, je n'indiquerai le mode d'écriture que pour celles qui font exception.

1.

Planche XIX, figure n° 1.

Φεϋ

Καλα

σιρις

« Hélas! Kalasiris. »

Inscription gravée en creux sur la planchette.

2.

Planche XIX, figure n° 2.

Φεϋ //

Καλασιρι

ος

« Hélas! Kalasirios. »

3.

Planche XIX, figure n° 3.

Καλα

σιρις

Πεκυ

σις

« Kalasiris, fils de Pékuisis. »

Légende gravée en creux.

4.

Planche XIX, figure n° 4.

Καλασι περισθι

Καλασι Περιει Πατκων

εθειωσεν ετων

Καλάσι[ρις] περισθ[ύτερος] Καλασι... Περιει... Πατκων εθειώσεν έτων

« Kalasiris l'ainé, fils de Kalasiris Perei.... Patchon, a vécu
« ans. »

Le début d'une première ligne où se lisait le nom de Kalasiris a été effacé par le scribe lui-même. Le chiffre des années n'est pas noté. Sur cette planchette, comme sur plusieurs des autres qui suivent, les abréviations sont indiquées par une barre diagonale tracée après les mots.

5.

Planche XX, figure n° 5.

Καμε
τσεν
σεκη

6.

Planche XX, figure n° 6.

ΚΤΙCΤΗC
ΩΡΙΩΝΟC
ΕΤΟΝ
/ Λ 5

« Ktistès, fils d'Orion, (âgé) de trente-six ans. »

Inscription gravée; lettres capitales. Si l'on doit voir ici, dans la barre légèrement ondulée de la troisième ligne, la *virgula* que les anciens joignaient aux chiffres, ce signe précéderait ici le nombre 36, au lieu de lui être superposé.

7.

Planche XX, figure n° 7.

Νιαραω
θ. .τος
Ψενθλησις

« Niarauthtos, fils de Psentliaësis. »

8.

Planche XXI, figure n° 8.

Πεκουσις
εβιωσεν
ετων Ε

« Pékusis a vécu cinq ans. »

9.

Planche XXI, figure n° 9.

Πληνις
 Καμητιος
 αρχιμαφης
 ετων
 —
 μ

10.

Planche XXI, figure n° 10.

Πληνις Πε
 εωτος Λο
 υλουτος
 πρεσβυ
 τερος
 ετων θι
 ον λγ

« Plinis, fils de Pébôs Lolous, l'aîné, (âgé) de trente-trois ans. »

11.

Planche XXI, figure n° 11.

Πληνις
 Αμφιωμιος
 ετων μ

Comme on le voit assez souvent dans les écritures rapides, la *virgula*, qui surmonte ici le μ numéral, le dépasse de beaucoup. Macrobe compte parmi les traits d'esprit d'Auguste le fait d'avoir abusé d'une disposition semblable pour surcharger de sa main, dans un contrat, et augmenter ainsi du double, une somme qui lui devait être payée (1).

12.

Planche XXI, figure n° 12.

ΠΛΗΝΙΣ
 ΑΡΕΩ
 ΘΟΥ

Inscription gravée.

(1) *Saturn.*, II, 4.

13.

Planche XXII, figure n° 13.

ΠΛΗΙ
ΝΙC ΝΑΥ
ΠΗΓΟC
ΥΙΟC
ΤΕΛΙC

Inscription gravée. « Plinis, le constructeur de barques, fils de Télis. »

14.

Planche XXIII, figure n° 14.

Πληγης νεω
τερος αρχιποι
μενος εβίω
σεν ετων

« Plinis, chef des bergers, a vécu . . . années. »

15.

Planche XXII, figure n° 15.

Εβιωσεν
Πληγης νεω
τερος ετων
εικοσι επτα
εκ πατρος Πλη
γιος

« Plinis le jeune, fils de Plinis, a vécu vingt-sept ans. »

16.

Planche XXIII, figure n° 16.

Πληγης
Πληγ/ νεωτ
Λολου γναφ
ως ετων λς

Πληγης Πληγ[γιος?] νεώτ[ερος] Λολου γναφ[εύς] ως ετων λς.

« Plinis le jeune, fils de Lolos, foulon, ayant vécu environ trente-six ans. »

17.

Planche XXIII, figure n° 17.

$$\begin{array}{r} [\text{II}\lambda\tilde{\eta}^?] \nu\iota\varsigma \\ \text{---} \\ [\tilde{\epsilon}\tau\tilde{\omega}] \nu \bar{\mu} \end{array}$$

« Plinis? (âgé) de quarante ans. »

18.

Planche XXIII, figure n° 18.

$$\begin{array}{r} \epsilon\lambda\omega\sigma\epsilon\nu \\ \epsilon\tau\eta\nu \text{ II}\lambda[\tilde{\eta}^?] \\ \nu\iota\varsigma \\ \text{---} \\ \epsilon\tau \text{ IZ} \end{array}$$

« Plinis a vécu dix-sept ans. »

19.

Planche XXIV, figure n° 19.

$$\begin{array}{r} \Sigma\epsilon\nu\alpha\nu\delta\epsilon\sigma \\ \nu\iota\kappa\eta \\ \text{---} \\ \text{L } \times\theta \end{array}$$

« Sénandronique, [âgée] de vingt-neuf ans (ou l'an 29). »

20.

Planche XXIV, figure n° 20.

$$\begin{array}{r} \Sigma\epsilon\nu\epsilon\pi\omega \\ \nu\upsilon\chi\sigma\varsigma \end{array}$$

21.

Planche XXIV, figure n° 21.

$$\begin{array}{r} \Sigma\epsilon\nu\pi\alpha\mu[\omega\nu] \\ \theta\eta\varsigma \tau\epsilon[\kappa\tau\omega\nu? \text{ ou } \lambda\iota\varsigma?] \\ \epsilon\tau\omega\nu \dots\dots\dots \\ \text{M}\eta \lambda\upsilon\pi[\tilde{\eta}\tilde{\varsigma}] \\ \sigma\upsilon\delta\epsilon\iota\varsigma \alpha[\theta\acute{\alpha}\nu\alpha] \\ \tau\omicron\varsigma \epsilon\nu \kappa\omicron[\sigma\mu\tilde{\omega}] \end{array}$$

« Senpamonthis, maçon? (ou fils de Tétis?) (âgé) de . . . ans.
« Ne t'afflige pas; personne n'est immortel en ce monde. »

Au revers de cette inscription écrite à l'encre et dont la partie droite a disparu, on voit un N gravé en creux.

22.

Planche XXIV, figure n° 22.

C E N Y P I

C E B I Ω

C E N E T

Ω N Λ C

Au revers :

M H Λ Y

Π I C O Y

C I C A Θ

A T O N E

N T O K'

Σένυρις ἐβιώσεν ἐτῶν λς. Μὴ λυπῆς οὐδείς ἀθάνατος ἐν τῷ κ[όσμῳ].

« Senuris a vécu trente-six ans. Ne t'afflige pas; nul n'est immortel en ce monde. »

L'inscription, tracée d'abord au calame, a été ensuite gravée en creux, sauf pour le dernier sigma de ΟΥCIC, qui est écrit à l'encre seulement et n'a pas été incisé. On possède de nombreux exemples de permutation entre le δ et le θ, le θ et le σ (1); l'échange que l'on remarquera ici entre le σ et le δ est moins fréquent, bien qu'il s'explique par une même analogie dans la prononciation.

La formule finale de ces deux planchettes termine aussi la *tabla* suivante, dont le déchiffrement est très-difficile.

23.

Planche XXIV, figure n° 23.

τ ο

ο υ σ ι κ θ

1) Gori, *Inscr. Etrur.*, t. III, p. 326; Letronne, *Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. I, p. 262, ΖΑΝΔΙΚΟΥ pour ΖΑΝΘΙΚΟΥ; Brunet de Presle et Egger, *Papyrus du musée du Louvre*, p. 46, 58, 83, 86, 213, 273, 288 et 305 : οὐθείς pour οἰθείς; Egger, *Observations sur quelques fragments de poterie antique*, p. 14, εὐρηθῆ pour εὐρησε; cf. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 408, ΙΝ ΡΑΘΕ, etc.

α? του? ζω
 ς ς (1)
 Καμου //
 Επωνυγ. / (?)
 επων
 ος
 μη λυπε
 τυ

L'acclamation οὐδεις ἀθάνατος, particulièrement fréquente en Orient, se lit souvent sur les marbres païens, juifs et chrétiens. Je l'y rencontre avec les variantes ΘΑΡΧΙ, ΕΥΨΥΧΙ, ΕΥΘΥΜΙ, ΕΥΜΥΡΙ, ΜΗ ΛΥΠΟΥ ΘΥΔΑΙΟ ΑΘΑΝΑΤΟC (2). Une épitaphe de Rome y joint cette phrase, peut-être inspirée par un souvenir de l'*Iliade* : ΚΑΙ Ο ΗΡΑΚΛΗΙC ΑΠΕΘΑΝΕ (3).

La lecture de la formule nouvelle que donnent en abrégé mes tablettes : ἐν κόσμῳ, ἐν τῷ κόσμῳ, est appuyée par une inscription chrétienne où se trouvent les mots : ΕΥΜΥΡΙ ΟΝΗCΙΜΕ ΙΟΥΔΙΟ ΑΘΑΝΑΤΟC ΗCΡ Γ'ΕΕ, εὐμόρει Ὀνησιμει, οὐδεις ἀθάνατος [ὲ]περ γῆς (4).

EDMOND LE BLANT.

(1) Peut-être faut-il voir ici la formule déjà si défigurée dans la *tabla* n° 23 : οὐδεις ἀθάνατος ἐν τῷ κόσμῳ (ουσι αθων το ζωσ). Le mot το écrit en dehors de la légende et comme en surcharge au haut de la planchette, représenterait l'article de κόσμῳ.

(2) Gruter, 752, 3; 933, 11; Marini, *Inscrizioni albane*, p. 129; Osann, *Sylloge inscriptionum veterum*, p. 421 et 585; Lebas, *Inscript. grecques et latines recueillies en Grèce*, 5° cahier, p. 190; Marini, *Arvali*, p. 342; Boldetti, *Osservazioni*; p. 382 et 390; Doni, *Inscriptiones antiquae*, p. 525, n° 8; Buonarruoti, *Vetri*, p. 169; de Saulcy, *Voyage en Syrie*, pl. II; marbre au musée du Vatican, ΘΑΡΧΙ ΑΚΜΕ ΘΥΔΙΟ ΑΘΑΝΑΤΟC; *Corpus inscriptionum graecarum*, n° 5200 B; Renan, *Mission de Phénicie*, p. 183, 523, etc.

(3) Vettori, *De septem Dormientibus*, p. 47; cf. *Iliad.*, XVIII, v. 117, 118 :

Οὐδὲ γὰρ οὐδὲ βίη Ἡρακλῆος ψύχε Κῆρα
 ὅσπερ φίλτατος ἔσκε Διὶ Κρονίωνι ἀνακτι

(4) Vettori, *De septem Dormientibus*, p. 50.

(La suite prochainement.)

DE

L'INHUMATION ET DE L'INCINÉRATION

CHEZ LES ÉTRUSQUES

LETTRE A M. ALEXANDRE BERTRAND

Mon cher et savant ami,

Je me hâte de répondre aux questions que vous m'avez posées relativement à l'*incinération* et à l'*inhumation* chez certains peuples de l'ancienne Italie et particulièrement chez les Étrusques, en me renfermant dans le cercle étroit, mais que je ne pourrais dépasser sans faire attendre trop longtemps ma réponse, des faits venus à ma connaissance antérieurement à votre lettre et constatés par des découvertes authentiques. C'est vous dire que je ne vous parlerai guère que de l'Etrurie, qui est d'ailleurs votre principal objectif. Vous me permettrez, de plus, d'apporter dans la manifestation des idées qui me paraissent acceptables un grand sentiment de circonspection et une bonne dose de réserve. La nouveauté du point de vue auquel vous me demandez de me placer me fait un devoir de ne rien affirmer qu'avec la plus grande prudence.

Je commencerai par vous dire qu'il me semble bien difficile, au moins jusqu'à présent, de préciser d'une manière aussi détaillée et aussi minutieuse que vous le désirez, les faits d'*incinération* et d'*inhumation* signalés chez les diverses tribus ou peuplades anciennes de la Péninsule, surtout en tenant compte des époques et en les classant chronologiquement.

On peut cependant dès maintenant poser quelques jalons et avancer des généralités que je résumerai ainsi : aux temps les plus anciens de l'époque des métaux, l'usage de l'incinération prédominait dans les rites et pratiques funéraires de la plupart des populations italiennes ainsi que de certaines tribus *gréco-primitives* ou *pélasgiques*

dont les fouilles ont constaté les traces en Italie (ère pré-étrusque). Vos prévisions à cet égard me semblent parfaitement justifiées. C'est une vérité qui paraît prouvée au moins pour un grand nombre de localités de la contrée qui plus tard porta le nom d'Étrurie : l'observation peut même s'étendre à des centres de populations qu'il est impossible de faire rentrer dans ce cercle étroit. Les preuves de ces faits nous sont fournies par l'ensemble déjà très-abondant des *urnes cinéraires* qui sont sorties des cimetières d'Alba-Longa (Latium), de Chiusi, de Felsina et d'autres points de l'Italie septentrionale, cimetières dont vous avez fait ressortir l'importance dans vos belles recherches comparatives sur les monuments qui y ont été découverts. Quant aux peuplades *gréco-primitives*, le fait a été, pour ne citer qu'un exemple, constaté d'une façon incontestable par l'exploration d'une nécropole du territoire de Pise que mon savant ami, le chevalier Gamurrini, directeur du musée étrusque de Florence, a récemment étudiée avec tant de soin et où il a reconnu les caractères *pré-étrusques* que vous connaissez, associés à des rites qui sont bien, en effet, ceux que nous savons avoir été pratiqués par bon nombre de tribus analogues primitives, tant de la Grèce propre que de la mer Égée.

Après avoir établi cela comme principe général, on est facilement tenté de faire un pas de plus en avant et l'on voudrait pouvoir hasarder tel ou tel nom précis à donner à ces divers prédécesseurs des Étrusques sur le sol italien. Le nom d'*anciens italiques* dont j'aime à me servir est, en effet, bien vague. Malheureusement nous sommes obligés d'avouer que pour atteindre, dans une étude pareille, un résultat sinon décisif, au moins quelque peu probable, il faudrait avoir des renseignements plus étendus et plus complets que ceux que nous possédons aujourd'hui. Nous sommes donc réduits à de simples conjectures. Ce que nous pouvons dire cependant, sans sortir du domaine des faits observés, c'est que l'existence de couches distinctes de civilisation, dont la plus ancienne paraît être celle où dominait l'incinération, est d'accord avec les traditions transmises à la postérité par les écrivains grecs et romains, traditions qui, au milieu des contradictions et des absurdités que l'on y a pu signaler, ont évidemment, cependant, un fond historique très-sérieux. Vous avez fait remarquer vous-même le lien qui semblait unir quelques-uns des cimetières à incinération cités plus haut, aux légendes dont Virgile s'est fait l'écho (1).

(1) *Rev. arch.*, avril 1874, p. 218 et suiv.

Il me paraît donc qu'en parlant de l'*incinération chez les anciens italiques*, il faut provisoirement entendre que le fait est prouvé pour des peuplades auxquelles se rapportent les légendes qui appartiennent au cycle gréco-troyen; mais il ne faut pas aller au delà de cette assertion, car il est fort probable que, comme en Orient, l'inhumation existait déjà partiellement en Italie, à côté de l'incinération. Et ceci m'amène naturellement à vous parler des Ligures, sur lesquels vous attirez également mon attention. Le partage, relativement aux populations liguriennes qui jouent un si grand rôle dans l'histoire primitive de nos contrées septentrionales, l'opinion de notre savant Nicolucci, qui y voit une race primitive parfaitement distincte des races *gréco-pélasgiques*, et ayant occupé le pays avant l'introduction des métaux (cf. *Revist. d'anthropol. del profess. Mantegazza*, 1873, p. 132 et sq.). Je crois, de plus, qu'il faut admettre que chez les Ligures, comme chez presque tous les peuples de l'âge de la pierre, c'est l'*inhumation* qui dominait. Il faut donc, je le répète, faire de grandes réserves quand il s'agit de l'incinération chez les *Pré-Étrusques*. Elle existait, mais elle n'existait pas partout.

Arrivons maintenant aux Étrusques. Quand on repasse dans sa mémoire les découvertes faites dans leurs plus anciens tombeaux, quand on reprend l'examen et l'étude comparative des nécropoles des différentes villes de l'Etrurie et particulièrement de l'Etrurie centrale, quand l'on classe les monuments par époques (les inscriptions se prêtent à distinguer nettement ces époques), on arrive à la conclusion suivante, à savoir : que chez les Étrusques, ainsi que Micali l'avait déjà fait remarquer, il y a plus de trente ans (*Mon. inéd.*, p. 463, 356 et sq.), l'inhumation était le rite qui, dans le principe, prévalait dans les idées et les usages de la nation. Jetons les yeux sur les tombeaux les plus archaïques de Céré, de Cortone, de Tarquinies, de Véies : *nous n'y rencontrerons que des restes d'inhumés*. Tournons nos regards du côté des fouilles plus récentes que M. Gamurrini a dirigées avec tant de succès au-dessous de l'emplacement de la ville actuelle d'Orvieto et qui ont mis à nu la nécropole primitive de la ville étrusque, nous y verrons de même des tombeaux dont le type architectonique rappelle celui de la célèbre tombe Regulini-Galassi de Céré, *avec absence complète de traces d'incinération*. Prenons en main les détails que nous fournit le savant archéologue que je viens de nommer sur la nécropole étrusque d'Arretium, et nous constaterons encore que dans la partie archaïque on ne rencontre que l'*inhumation* (*Ann. Inst. arch. de Rome*, 1872, p. 273-277). Ainsi donc, nous avons droit de considérer comme fait

acquis que l'inhumation est *le rite le plus ancien* dans les nécropoles *étrusques* des principales villes de l'Étrurie centrale.

Un autre fait non moins remarquable, est qu'à mesure que nous éloignons de ces temps antiques et que nous dépassons la période du grand développement de l'empire étrusque pour entrer dans l'ère de décadence, conséquence des luttes de l'Étrurie avec Rome triomphante, l'usage de l'*inhumation* diminue, perdant chaque jour du terrain, pour faire place à l'*incinération*, rite qui devient à peu près général à son tour dans les derniers temps de la République et au commencement de l'Empire. Ainsi, chez les Étrusques, d'abord l'*inhumation* comme rite commun, au moins dans les grandes familles, contrairement à l'usage *antico-italique* qui était l'*incinération*; puis, à la fin, retour presque complet à cet antique rite *antico-italique* par une sorte de lente conversion aux usages des populations primitives. Entre ces deux périodes extrêmes se place un âge de transition sur lequel il est bon d'attirer l'attention. La manière dont disparaît peu à peu l'*inhumation* est en effet fort remarquable. Tandis que l'on voit ce rite se continuer dans les tombes qui, tout en n'étant pas des plus anciennes, se distinguent encore par leur décoration artistique, la richesse de leur ameublement et leurs peintures murales, à Clusium, Tarquinies, Vulci et Orvieto particulièrement, c'est dans les tombes les moins somptueuses que l'on voit apparaître d'abord l'*incinération*. Il y a plus : dans quelques-uns des grands tombeaux où la chambre principale contient le lit mortuaire du défunt avec son squelette, il n'est pas rare de rencontrer, durant cette période de transition, des vases cinéraires placés dans des niches ou *loculi*, à droite et à gauche de la voie menant à la porte de l'hyogée, ou même intérieurement, dans des chambres secondaires. L'idée vient de suite à l'esprit que les grandes familles étrusques, les familles riches et puissantes, trouvèrent très-longtemps dans leurs sentiments religieux, dans la ténacité de leur attachement à leurs traditions des motifs déterminants pour ne pas abandonner le rite national de l'*inhumation*. Quelques individus seulement se détachèrent d'abord du culte établi, et l'on toléra les deux rites tout en conservant la place d'honneur pour le plus national, c'est-à-dire que le chef de famille resté fidèle aux cérémonies de ses ancêtres admit cependant dans le tombeau commun ceux qui s'étaient séparés de la religion traditionnelle. Peut-être aussi (suivant une observation pleine de sagacité que mon ami M. Gamurrini vient de me communiquer) les Étrusques ont-ils accepté chez leurs serfs et leurs clients cet usage de l'*incinération*

qu'ils avaient trouvé établi en Italie avant leur arrivée et qui n'a pas cessé d'être celui des populations conquises. L'*incinération* se serait ainsi introduite en Étrurie, en partie, par l'influence des basses classes, et aurait grandi à mesure qu'aurait diminué le rôle de l'aristocratie étrusque. Il faut d'ailleurs se rappeler que cet éloignement des coutumes primitives, cette substitution graduelle de l'*incinération* à l'*inhumation*, n'a pas suivi une marche uniforme dans les différents pays de la confédération et ne présente pas à telle ou telle date les mêmes données partout. Il y a, par exemple, Cere, Vulci et Tarquinies surtout, où les faits d'*inhumation* continuent à dominer jusqu'à une époque très-avancée. On peut dire en général que l'*inhumation* est plus persistante dans les villes qui avoisinent Rome sans être trop éloignées de la mer, tandis qu'à mesure que l'on avance dans l'intérieur des terres l'*incinération* se développe plus rapidement et se généralise davantage. Il arrive dans ces contrées que l'on trouve déjà l'*incinération* non mêlée d'*inhumation* dans des tombeaux que l'on peut assigner facilement au commencement du III^e ou à la fin du IV^e siècle avant notre ère. Tel est, par exemple, le célèbre tombeau des *Volturni* à Pérouse, ville où le manque de découverte d'une vraie nécropole des temps primitifs s'accorde avec le fait de l'exclusion presque complète de l'*inhumation* dans les hypogées, généralement, il est vrai, de basse époque, qui y ont été fouillés. Il faut ajouter toutefois que le seul sarcophage archaïque que l'on ait rencontré autour de notre ville, celui-là même dont le musée de Saint-Germain possède un moulage, était un cercueil à *inhumation*. A Pérouse comme ailleurs, l'*inhumation* se retrouve donc à l'origine!

A quoi tenaient ces différences, contemporaines et dans la même Étrurie? Sans doute à la multiplicité et à la variété des contacts, à l'état moral des différentes localités qui, même dans les produits de l'art, présentent des aspects si variés; puis, avant tout, selon moi, à la position plus ou moins éloignée pour chaque ville du centre d'où les éléments orientaux s'étaient répandus en Étrurie et avaient peu à peu, dès les premiers siècles de son histoire, renforcé l'élément lydo-oriental originaire auquel nous rapportons l'usage primitif de l'*inhumation* chez les Étrusques.

Et à ce propos, vous me permettrez de revenir sur un point qui m'a toujours semblé fondamental dans l'étude de l'origine des Étrusques, et auquel vous touchez dans un passage d'une de vos lettres : « *Je suis convaincu*, ce sont vos propres expressions, *que les Étrusques ne formaient pas un peuple absolument homogène. Il y*

avait chez eux un fond Pélasgique important à côté d'un groupe de Rosènes dont il faut aussi tenir grand compte, sans oublier les éléments Lydiens et Grecs qu'il ne faut pas négliger. » Je vous dirais que je suis complètement de votre avis si ces mots, un groupe de Rosènes, ne me faisaient craindre qu'il existât entre nous une divergence sensible. Je n'ai jamais pu, en effet, me persuader que le passage de Denys d'Halicarnasse, sur lequel se base uniquement l'intromission d'un nom pareil dans les origines du peuple étrusque, puisse prévaloir à lui seul contre le silence et les témoignages contraires des autres écrivains et des monuments. Quant au reste, c'est une manière de voir que j'ai déjà exprimée il y a plus de quinze ans dans mes *Monumenti di Perugia Etrusca et Romana*, et que j'ai rappelée encore dans le discours que j'ai prononcé il y a deux ans au congrès de Bologne. J'ai toujours admis que, dès le moment où le nom des Étrusques commence à prendre le dessus dans la péninsule, il faut admettre chez eux un mélange d'éléments divers. Outre le *Lydo-Oriental*, que non-seulement il ne faut pas négliger suivant votre expression, mais qui est à mon sens un des principaux, il y avait certainement aussi, comme vous le dites, un élément auquel on peut donner le nom de Pélasgique. Cet élément joue même un rôle considérable dans les traditions primitives relatives à l'origine des Tyrrhéniens. Il est de plus évident pour moi que, par ce mélange d'éléments primitifs et devenus en partie indigènes avec les éléments postérieurs et étrangers, le peuple en question se rattachait aux groupes d'immigrants qui l'avaient précédé. C'était un nouveau venu, mais on aurait tort d'y voir, comme quelques-uns l'ont prétendu, un groupe absolument étranger *ethnographiquement* aux autres groupes orientaux avec lesquels il avait fini par se confondre. Ensuite de tout cela, il serait peut-être permis d'observer que les modifications dont j'ai traité plus haut, successivement survenues dans les rites d'ensevelissement chez nos ancêtres, ont pu être beaucoup facilitées par ces points d'affinité partielle entre eux et leurs plus anciens compétiteurs dans le centre et le nord de l'Italie.

Il me semble que ce que je viens d'exposer répond en partie aux questions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et concorde parfaitement avec l'ensemble de vos idées. Certes je ne pouvais pas avoir la prétention (et vous ne deviez pas l'attendre de moi) d'éclaircir le sujet d'une manière complète et détaillée sur tous les points qu'il embrasse. Vous soulevez des questions dont on n'avait pas jusqu'ici compris toute l'importance. Un travail nouveau est donc nécessaire pour arriver à une conclusion définitive. Je crois

que les éléments de ce travail existent : mais il faut les réunir et je n'en ai pas le loisir pour le moment. La *statistique* que vous me demandez, époque par époque et peuple par peuple, des tombes à inhumation et des tombes à incinération pour toute l'Italie, est un travail au-dessus de mes forces et que doit entreprendre quelqu'un des jeunes adeptes de la science : il doit me suffire, après avoir tracé les grandes lignes qui me semblent devoir former comme le cadre de ce travail, d'unir ma voix à la vôtre pour le recommander à ceux de nos confrères qui se sentiront le courage de l'entreprendre. Ils seront, comme vous le dites très-bien, récompensés de leurs efforts par les résultats qui en ressortiront nécessairement.

G. CONESTABILE.

(La suite prochainement.)

L'ARCHITECTE CHEZ LES ROMAINS

Les *Mémoires de l'Académie de Turin* (année 1873) contiennent une notice très-étendue sur la condition de l'architecte dans l'antiquité ; le travail de M. C. Promis intitulé *Les architectes et l'architecture chez les Romains* (1) ne représente pas moins de 180 pages. C'est à la fois une œuvre de coordination et un recueil critique de documents, où tous les textes ayant trait à la question sont intégralement reproduits ; chacun d'eux est accompagné d'une discussion approfondie, et l'ensemble forme une monographie complète, riche en faits nouveaux, même après les recherches de Sillig, Welcker, Raoul-Rochette et Letronne.

Je n'essayerai point de relever un à un les résultats de détail que le mémoire de M. Promis ajoute au fonds commun : je m'attacherai plutôt à dégager des textes les aperçus généraux qu'ils suggèrent sur le rôle de l'architecte romain, sa place dans l'organisation sociale, les vicissitudes de sa condition, et le lien qui les rattache à l'histoire même de l'architecture antique.

Avant tout il faut distinguer deux époques bien caractérisées : celle où l'influence grecque domine sans partage, et celle où les Romains interviennent dans la pratique de l'architecture et soumettent à leurs principes d'organisation le personnel des travaux en même temps que les méthodes de l'art ; la première période s'étend jusqu'à l'avènement de l'empire ; l'autre correspond à la durée même du régime impérial.

Dans la première, la profession d'architecte demeura telle que les Romains l'avaient trouvée en Grèce au moment de la conquête. Ce que les Grecs appelaient alors ἀρχιτεκτονική, c'était l'ensemble des

(1) *Gli architetti e l'architettura presso i Romani*, memoria di Carlo Promis, letto ed approvata nell' adunanza del 23 marzo 1871 : *Mem. della R. Accademia delle scienze di Torino*, serie II, t. XXVII, Classe di scienze morali, storiche e filologiche. Torino, stamperia Reale, 1873, gr. in-4.

connaissances utiles à la conduite des travaux; et le nom d'ἀρχιτέκτων était le titre de ceux qui possédaient cette science presque encyclopédique. Vitruve, interprète des traditions grecques, comprend en elle non-seulement la théorie des édifices, mais la musique, l'histoire, l'astronomie (1). C'était plus assurément qu'il n'eût été nécessaire pour former un directeur de travaux; mais l'appellation d'architecte était chez les Grecs un titre bien plutôt que le nom spécial d'une profession déterminée; et la preuve, c'est que le nom s'appliquait indifféremment à des professions fort diverses: tantôt à de simples entrepreneurs, tantôt au délégué que l'administration préposait à l'ordonnance et à la conduite d'un édifice (2).

De même, à Rome, le nom d'architecte semble n'éveiller dans l'origine qu'une idée, celle d'un homme de goût et de talent, capable de diriger d'élégantes ou difficiles constructions: aussi l'architecte se présente, pendant toute la période d'influence grecque, avec une variété d'attributions extrême. Plaute nous le montre tour à tour disposant une habitation et traçant un navire; Vitruve attribue la qualité d'architecte aux ingénieurs grecs qui défendirent Marseille contre César; lui-même nous raconte qu'il a construit des machines de guerre; et l'architecte du Forum de Trajan a laissé un traité sur l'attaque des places (3). Cette universalité de fonctions s'accordait bien avec l'imagination facile et la variété d'aptitudes des Grecs. Ajoutons que chez les Grecs l'architecte d'un édifice était constructeur et décorateur à la fois: ces deux fonctions ne pouvaient se séparer dans un art où la forme tient à la structure comme l'expression à l'idée; et sans doute à Rome même les deux rôles furent associés, tant que la direction des travaux publics y fut abandonnée à des artistes grecs.

Mais cette indifférence dédaigneuse qui avait longtemps écarté

(1) Vitr., lib. I, c. 1; cf. Quintil., *Instit. orat.*, lib. II, c. 21, § 8.

(2) Voir Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, liv. II, § 10. Entre autres exemples d'architectes-entrepreneurs, l'auteur cite celui des Longs-murs (Plut., *Pericl.*, X); et, comme exemple d'architecte préposé par l'État à la surveillance des travaux, l'ἀρχι. τοῦ νεῶ mentionné au *Corp. inser. gr.*, n° 77. L'auteur rectifie incidemment quelques erreurs que lui-même avait commises en confondant, dans le *Corp. inser. gr.*, ces deux catégories d'architectes dont les fonctions sont si distinctes.

(3) Diverses acceptions du mot au II^e siècle avant notre ère: Plaut., *Mostell.*, act. III, sc. 2, v. 73; *Miles glorios.*, act. IV, sc. 1, v. 43. Sur le mot *architectus* appliqué aux ingénieurs militaires de Marseille: Vitr., lib. X, c. xvi, § 12. Vitruve constructeur de machines de guerre: Vitr., lib. I, *praef.*, § 2. L'architecte Apollodore auteur d'un traité d'attaque des places: v. *Journal des Savants*, 1868; notice de M. Miller sur les Traités de poliorcétique des Grecs.

les Romains de la participation aux travaux de construction ne persiste guère au delà des premières années de l'empire. A la faveur des nouveaux principes du gouvernement, l'architecture change d'objet, elle devient un auxiliaire de la politique, un moyen d'assimilation ou de conquête (1), et s'empreint de ce cachet d'ordre et de régularité pratique qui semble la marque de toute conception romaine. Le premier soin des nouveaux constructeurs est d'y porter la division du travail : forme et structure, ces deux choses autrefois si étroitement unies qu'on n'en pouvait scinder la direction, deviennent distinctes et presque indépendantes l'une de l'autre. En même temps, par une conséquence nécessaire, les fonctions de direction se répartissent : à un ordonnateur revient le soin de distribuer l'édifice en vue de la stabilité et des convenances; aux corporations la charge de l'exécution matérielle; le seul rôle désormais laissé à l'architecte sera d'orner après coup l'œuvre des constructeurs. Tel est le changement qui s'opère et dans les méthodes et dans le personnel même des travaux. Les monuments en font foi; les textes le confirment; ils nous montrent, en effet, à la tête des ouvrages publics, trois sortes de préposés, classés dans un ordre invariable et répondant à cette distinction de l'ordonnance, de l'exécution et de la forme : le *mechanicus*, le *geometra* et l'*architectus* (2).

1° Le *mechanicus* (quelquefois appelé *machinator*). D'après le Code Théodosien, ce directeur préside à la distribution et aux subdi-

(1) Tac., *Agric.*, c. 21.

(2) Voici les principaux de ces textes :

Cod. Theod., lib. XIII, tit. iv, l. 3; c'est à cette constitution que nous empruntons la définition des trois classes principales de préposés aux travaux de l'empire. Notre division est d'accord avec le commentaire de Godefroy.

Tacite désigne les ordonnateurs des palais de Néron, qui furent aussi les ingénieurs du canal de l'Averne, par les noms de *magistri* et *machinatores* (*Annal.*, lib. XV, c. 42).

Lampride, parlant de subventions accordées aux artistes, nomme, dans l'ordre du Code Théodosien, les *mechanici*, puis les *architecti* (*Alex. Sev.*, c. 44; cf. c. 22).

Symmaque (lib. V, ep. 74; X, 38, 39) cite sous les noms de *mechanicus* et *mechanicae professor* un constructeur élevé à la dignité consulaire.

Procope, ainsi que les historiens postérieurs, désigne le directeur des grands travaux de Justinien sous le nom de *μηχανικός*.

Enfin le classement hiérarchique des trois fonctions de *mechanicus*, *geometra*, *architectus*, se confirme par le taux même de leurs services : il existait des *architectes*, des *géomètres* et des *mechanici* enseignants; or, le *mechanicae professor* était exempt des tarifs; seuls le géomètre et l'architecte étaient compris dans l'édit du maximum, et cet édit accordait au géomètre une rétribution double de celle de l'architecte : on ne peut guère souhaiter des rangs mieux accusés.

visions de l'édifice : « *divisiones partium omnium incisionesque servat* »; il est le vrai maître de l'œuvre. Sa fonction embrasse les combinaisons de stabilité en même temps que les distributions du plan; Tacite nous fait songer à ce double rôle lorsqu'il désigne l'ordonnateur général des palais de Néron sous le double titre de *magister* et de *mechanicus*. Les deux attributions sont en effet inséparables; car, dans un système de construction où la voûte domine, les moindres détails d'un plan résultent tout autant des lois de l'équilibre que des convenances d'appropriation.

2° Le *geometra*. La définition que le Code Théodosien nous donne de ses fonctions est celle-ci : « *mensuris operam fabricationi stringit* »; c'est un agent chargé des tracés et des vérifications de cotes : contrôle doublement utile pour des travaux dont les diverses parties sont confiées à des corporations qui opèrent à part et dans une mutuelle indépendance. Bien entendu ce *geometra* n'a rien de commun avec le *ensor aedificiorum*, qui était un simple métreur (1).

3° Reste enfin l'*architectus*, cité invariablement le dernier, et dont le rôle est, ou bien de décorer l'édifice, ou bien, selon la signification étymologique de son titre, d'exercer sur les ouvriers une surveillance de détail. La dernière acception est d'ailleurs fréquente. Aussi trouvons-nous le nom d'architecte accolé à des qualificatifs qui en restreignent étrangement l'importance : tel l'*architectus caementarius* qui, d'après Isidore de Séville, était attaché aux ouvrages de fondation. Des fonctions de ce genre n'exigeaient qu'un peu de pratique et une intelligence médiocre; et c'est, je pense, cette classe d'architectes subalternes que Martial entend désigner lorsqu'il assimile, dans un rapprochement fort inattendu, la profession d'architecte au plus vulgaire des métiers, celui de crieur public (2).

Est-il besoin d'ajouter que cette hiérarchie toute romaine s'appliquait exclusivement à de très-grands travaux? Pour les constructions ordinaires, qui ne comportaient point une surveillance ainsi partagée, les trois fonctions d'ordonnateur, de géomètre et d'architecte se réunissaient en une même personne, et ce directeur unique prenait tantôt l'un, tantôt l'autre des trois titres dont il cumulait les rôles. Je me contenterai d'un exemple qui me fournit l'occasion de reproduire un texte peu connu cité par M. Promis; on lisait à Béryste sur un temple l'inscription suivante :

...FEL·BER·VARRONIVS·GEOMETRA·FECIT.

(1) Columell., lib. V, c. 1.

(2) *Epigr.*, V, 56.

Ainsi se résument, dans les acceptions diverses du nom, l'histoire et les alternatives de la profession même. Quant à la situation sociale de ceux qui l'exerçaient, M. Promis s'en est vivement préoccupé; et c'a été de sa part une heureuse idée de dresser pour ainsi dire la statistique des architectes d'après la nationalité et la condition d'homme libre, d'affranchi ou d'esclave. Les résultats de cette statistique se devinent : on s'attend à trouver, entre le Romain d'origine et le Grec, une différence d'attributions en rapport avec les aptitudes si diverses des deux races. Malheureusement presque toutes les inscriptions conservées se rapportent aux architectes décorateurs (1); ce qu'elles établissent du moins, c'est la provenance grecque de la plupart d'entre eux : sur vingt-huit inscriptions ayant trait aux architectes civils (je ne compte que les inscriptions authentiques), M. Promis ne signale pas plus de quatre ou six noms bien assurés de citoyens romains; les architectes militaires appelés *architecti augusti*, paraissent, en leur qualité de soldats, s'être recrutés parmi les citoyens (2). Probablement les *mechanici*, qui représentent si bien la part du génie romain dans l'art, furent eux-mêmes d'extraction romaine : sous cette double réserve, il ne paraît pas que l'architecture ait été à Rome une carrière réservée aux hommes libres. Essayons maintenant de marquer les rapports établis entre les diverses catégories d'architectes et l'État, le caractère de leur délégation et les limites de l'autorité dont ils étaient investis.

Ici, les Romains se sont visiblement inspirés d'exemples grecs. Les Grecs avaient suivi pour la délégation de l'architecte deux modes principaux (3). Quelquefois l'assemblée de la cité désignait, à la suite d'un concours où les candidats expliquaient leurs projets, celui à qui l'œuvre serait confiée; c'était la forme solennelle : on la réservait pour les grandes entreprises où l'État même se croyait intéressé au choix de l'artiste. Pour les édifices de moindre importance, ou bien pour les constructions de pure utilité, on désignait soit une commission, soit un commissaire responsable : c'était l'ἐπι-
στάτης; et, comme conséquence de la responsabilité personnelle, on

(1) Le petit nombre d'inscriptions où se lise le titre de *mechanicus* ou de *machinator* (v. entre autres Orelli, 4216, 4287) paraissent désigner de simples constructeurs de machines.

(2) V. à cet égard le chap. xii du Mém. de M. Promis : c'est peut-être la partie la plus originale de son travail.

(3) Ces deux modes ont été mis en lumière avec beaucoup de netteté dans le Mémoire de M. Bazin sur la condition des artistes dans l'antiquité grecque, p. 162 (in-8, 1866).

laissait à l'épistate le choix des architectes qu'il chargerait de diriger le travail.

Entre ces deux modes, la préférence des Romains paraît tout indiquée : leur sens pratique les porte à placer chaque entreprise sous la garantie de quelque personnage considérable; d'ailleurs ils aperçoivent dans le recours aux commissaires spéciaux un moyen de multiplier les magistratures et d'augmenter ainsi le nombre des citoyens intéressés aux affaires publiques : ils adoptent le système des épistates. L'ἐπιστάτης, à Rome, devient le *curator*. C'est à lui seul que l'État doit avoir affaire (1); seul il répond du succès, et à ce titre le choix de l'architecte lui appartient tout aussi bien que celui de l'entrepreneur : l'architecte est donc l'homme du *curator*, et non l'agent de l'État. Il peut arriver que le *curator* soit pris parmi les citoyens exerçant la profession d'architecte, et alors les deux fonctions se réunissent dans un même agent; Vitruve, par exemple, cumula, lors de la construction de la basilique de Fano, la double qualité d'architecte et de *curator* (2); mais, en dehors de ces associations de rôles toutes facultatives, l'architecte romain se présente comme un simple directeur de travaux, essentiellement irresponsable (3).

Cette remarque entraîne avec elle deux résultats principaux. 1° Elle tranche implicitement la question du concours pour les projets de monuments publics. La pratique du concours avait existé chez les Grecs, alors que l'architecte était l'homme de la cité; elle s'était même perpétuée jusque sous la domination romaine : Plutarque en parle comme d'un usage de son temps encore en vigueur (4). Mais rien n'y astreignait le *curator*, rien ne l'y pouvait logiquement astreindre. Étant garant du succès, il était juste qu'il eût à sa discrétion le choix des moyens et des personnes : la nomination des agents de direction lui revenait de droit; libre à lui d'ouvrir un concours entre les architectes, comme fit Cicéron pour le tombeau de sa fille (5), ou de désigner de sa propre autorité l'artiste en qui il mettait sa confiance.

2° Enfin on s'explique, par la nature même des deux rôles, com-

(1) Digest., lib. L, tit. x, l. 2, § 1.

(2) Vitr., lib. V, c. 1.

(3) Vitr., lib. X, *praef.*

(4) Plut., *An virtuositas*. . . , § 3. J'emprunte cette citation au Mémoire déjà cité de M. Bazin.

(5) Allusion à ce concours : Cic., *ad Attic.*, lib. XII, ep. 18 (texte signalé par M. Promis).

ment le nom du curator figure sur les monuments à l'exclusion presque absolue de celui de l'architecte. Le silence des inscriptions tient à la situation essentiellement en sous-ordre de l'architecte romain : le curator ne voyait en lui que son mandataire et le docile interprète de ses volontés ; le monument était, aux yeux du curator, son œuvre propre, il lui paraissait juste que seul il y attachât son nom (1).

Tel est donc l'architecte à Rome : auxiliaire obscur, effacé par le représentant officiel de l'autorité qui se personnifie dans le curator. Un détail intéressant de sa situation serait de savoir si l'architecte était ou non englobé dans les corporations romaines. Il le fut un instant sous Hadrien, le témoignage d'Aurélius Victor met le fait hors de doute (2). Puis son nom cessa de figurer aux listes des collèges, et il est permis d'admettre que l'architecte parvint, en effet, à sortir du cadre des corporations ; mais il ne paraît pas qu'il se soit soustrait entièrement à leurs charges. L'analogie qui le rapproche des membres des collèges est frappante. Similitude de privilèges d'abord : comme les ouvriers affiliés aux corporations, la loi l'exempte de toutes les contributions personnelles (3). Aux membres des collèges elle accorde une dotation en terres : elle donne à l'architecte une subvention, une sorte de traitement (*salarium*) (4). Or, on sait qu'immunités ou dotations, les faveurs du gouvernement romain ne sont point gratuites ; l'architecte a les avantages des professions classées, il doit en partager les servitudes. Les textes sont loin d'ailleurs d'infirmes cette induction ; car à côté de chacun des privilèges accordés aux architectes la loi nous montre, soit une obligation qu'elle impose, soit un usage onéreux qu'elle consacre.

Lorsqu'elle leur attribue la dispense des charges personnelles, elle paraît réserver qu'ils s'astreindront, ainsi que les membres des corporations y étaient soumis, à une résidence fixe : « artifices ... per singulas civitates morantes ... » (5).

Ou bien encore, elle spécifie que les architectes élèveront leurs fils, conformément à une très-ancienne coutume mentionnée par Vitruve, dans la pratique de leur art : « ab universis muneribus va-

(1) Voir, au sujet des signatures d'œuvres d'art, les *Mémoires d'histoire ancienne* de M. Egger, p. 95.

(2) *Aurel. Vict., Epit.*, c. 14.

(3) *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. iv, l. 1, 2, 3.

(4) *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. iv, l. 1 ; *Lamprid., Alex. Sev.*, c. 44 ; *Vopisc., Aurel.*, c. 35 (?).

(5) *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. iv, l. 2 ; cf. lib. XIV, tit. II, l. 4.

care praecepimus ..., quo magis cupiant... suos filios erudire » (1).

La dernière servitude est celle de la taxe : les services de l'architecte, ou tout au moins ses fonctions d'enseignement, sont soumis aux tarifs, et l'on connaît par un édit célèbre de Dioclétien le prix dont sont payées ses leçons : 100 deniers par mois et par élève (de 6 à 10 francs environ) (2), chiffre insignifiant, même dans l'hypothèse probable où la préparation technique de l'architecte se serait réduite aux études de l'atelier (3). A coup sûr une semblable taxe eût fait tomber l'enseignement de l'architecture, si l'architecte n'avait été tenu à ses fonctions; et elle eût été pour ce malheureux une cause de ruine, si les subventions légales n'en avaient racheté au moins partiellement l'insuffisance. On le voit donc, la subvention offerte par l'État à l'architecte n'est point un simple encouragement, un don gracieux, mais bien une compensation au taux dérisoire de la rétribution fixée par les tarifs.

Je me résume. Des servitudes allégées par des immunités ou des pensions, voilà en deux mots la condition de l'architecte sous l'empire. Il la partage, à quelques différences près, avec les médecins, les maîtres de belles-lettres, et en général avec les professions laissées en dehors du classement des collèges; le principe se retrouve partout le même, et l'application ne diffère que sur les points de détail : système étrange d'équivalents et de compromis auquel les Romains s'étaient eux-mêmes condamnés en substituant les combinaisons autoritaires à l'équilibre naturel des forces économiques.

A. CHOISY.

(1) *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. iv, l. 2; cf. *Vitr.*, lib. VI, *praef.*

(2) V. l'*Édit du maximum*, publié par M. Waddington.

(3) Cette supposition est probable; car aucune des lois qui ont trait à l'enseignement ne mentionne l'architecte parmi les professeurs chargés de cours réguliers (v. le tit. du *Cod. Theod.*, *De medicis et profess.*, lib. XIII, tit. III).

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. Chodzkiewicz lit un mémoire sur l'interprétation du centième vers de la comédie d'Aristophane intitulée *les Acharniens*. M. Egger rappelle à ce propos que M. Francis Meunier, peu de temps avant sa mort, avait lu à la Société philologique une restauration *arienne* de ce même vers d'Aristophane. Malheureusement ce mémoire n'a point été retrouvé dans ses papiers.

M. le président fait part à l'Académie d'une découverte intéressante de monnaies consulaires et de monnaies gauloises faite près *Vernon*, à dix-neuf kilomètres de Poitiers. La plus grande partie de ces monnaies a été jetée dans le commerce, mais deux cent quatre pièces en argent, savoir : cent deux monnaies consulaires et cent deux monnaies gauloises, sont devenues la possession d'un archéologue du pays, M. Th. Ducroq, professeur de droit à la Faculté de Poitiers. Les plus anciennes de ces monnaies datent de la première guerre punique, les plus récentes de l'an 709 de la fondation de Rome. Parmi les monnaies gauloises, trente-huit appartiennent aux Séquanes, vingt-neuf aux Eduens, neuf aux Bituriges. Cette découverte a été l'objet d'une étude consciencieuse que l'on ne consultera pas sans profit, et qui est due à M. Ducroq lui-même. Elle porte pour titre : *LE TRÉSOR DE VERNON* (Poitiers, 1874, in-8).

M. de Longpérier, au nom de M. Clermont-Ganneau, lit une notice sur un fragment de pierre tombale contemporaine de saint Louis, trouvée à Jaffa.

M. Victor Guérin achève la lecture d'un travail sur la ville de Beïran, jadis *Beth-Chéan* ou *Scythopolis*, et la complète par quelques détails sur le fleuve et la vallée du Jourdain.

M. Henri Martin lit, en première lecture, un mémoire sur *la Cosmographie populaire après l'époque d'Homère et d'Hésiode*.

M. Siméon Luce lit, en communication, un mémoire intitulé : *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1338*.

M. Edmond Le Blant rectifie une erreur propagée par des publications qui font autorité. Le recueil des inscriptions helvétiques le plus autorisé mentionne, en effet, un marbre consacré à un *flamen augustalis*, C·LVCCONIVS TETRICVS, avec cette mention additionnelle : *Buste d'homme*, désignant la présence d'un buste, que l'on pourrait croire appartenir au monument. Il y a là deux points à rectifier. Au-dessus de l'inscription que M. Edm. Le Blant a été voir à Nyons, où elle se trouve encadrée dans le mur extérieur d'un temple protestant, se voit, en effet, un buste; mais ce buste n'a rien de commun avec la légende lapidaire et, de plus, le *buste d'homme* est un beau buste de femme.

Avons-nous besoin de rappeler que durant le cours de ce mois l'Académie a fait encore une perte bien cruelle en la personne d'un de ses membres les plus éminents, M. Guizot? A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La *Perseveranza* de Milan nous apporte une nouvelle qui ne peut manquer d'affliger nos amis. Cédant à des susceptibilités et à des scrupules qui nous semblent au moins exagérés, et pour des causes, en tout cas, absolument étrangères à la science, notre collaborateur le comte Giancarlo Conestabile s'est cru forcé de donner sa démission de professeur d'archéologie et de conservateur du Musée étrusque de Pérouse. Nous espérons que cette démission ne sera pas acceptée. Nous ne pouvons pas croire que la municipalité d'une des villes d'Italie le plus justement célèbres par leur amour pour les arts et les lettres se prive volontairement du concours d'un savant de la valeur de notre ami. Nous nous associons donc de grand cœur aux vœux formés par la *Perseveranza* pour que ce petit conflit tout local s'apaise et que les intéressantes études que poursuit avec tant d'activité notre correspondant, qui est aussi correspondant de l'Institut de France, ne soient point interrompues. L'infraction du cours de M. Conestabile serait, en effet, on ne peut plus préjudiciable à une branche de l'archéologie qui, en ce moment même, est en grand progrès. Un étrusologue de la force de M. Conestabile ne se remplace pas.

— *Un four à briques romaines.* — L'antiquité sort peu à peu de son tombeau, et chaque jour des découvertes nouvelles viennent déchirer un coin de l'épais linceul sous lequel le temps l'avait enveloppée. La critique et les recherches modernes font rencontrer, au moment où l'on y pense le moins, un fragment de l'antique civilisation, et ce morceau est toujours inattendu.

Depuis deux ans, l'arrondissement de Dieppe a donné, à ses deux extrémités, un four à briques romaines sur deux points particulièrement inespérés

Le premier a été trouvé, en 1872, en faisant le chemin de fer de la Bresle, sur le territoire d'Incheville, et il a été exploré par M. Dergny, de Grandcourt (1). Le second a été révélé, cette année, à l'extrémité de la commune de Notre-Dame-d'Aliermont.

M. l'abbé Decorde, curé de cette paroisse, l'étudie en ce moment. Il a

(1) *Bulle'in de la Commission des antiq. de la Seine-Inf.*, t. II, p. 203, 204.

été reconnu dans les *Camps du Bos*, c'est-à-dire dans des champs qui ont conservé le nom de bois, combustible très-nécessaire pour ce genre d'industrie.

En ce moment, M. Decorde est occupé à déblayer complètement le fourneau qui était consacré à cette ancienne exploitation. Mais nous avons cru devoir faire connaître au public le résultat de cette première découverte.

Nous connaissons bien les tuiles à rebords et les tuiles faitières, mais nous ne connaissons pas dans la Seine-Inférieure de lieux de fabrication. Nous sommes bien aise d'en rencontrer çà et là les rares débris, et nous ne voulons pas perdre la moindre occasion de rendre à notre contrée un des traits de son ancienne physionomie à l'époque antique.

L'abbé COCHET.

— On vient de faire à Herculanium une découverte fort curieuse : c'est celle d'un buste de femme de grandeur naturelle en argent pur. Il est admirablement conservé. Ce qui est bizarre, c'est qu'au premier moment on crut n'avoir découvert qu'un buste de bronze, comme il y en a tant parmi les ruines de Pompéi et d'Herculanium.

Les scories chargées de soufre qui l'entouraient avaient superficiellement altéré la matière précieuse de cette œuvre d'art, et les sulfures d'argent qui s'étaient formés sur toute la surface lui donnaient l'apparence d'une figure noire, d'un métal commun; ce ne fut que lorsqu'on la transporta au musée qu'un des conservateurs, frappé de sa couleur, qui différait grandement de celle des divers bronzes, eut l'idée de la gratter; l'argent reparut aussitôt dans tout son éclat.

Ce superbe morceau d'art est le seul de son genre qui ait encore été découvert au pied du Vésuve; il pèse un peu plus de vingt-neuf kilogrammes.

Une vive discussion s'est élevée entre les savants pour décider s'il avait été coulé ou ciselé; mais la question semble tranchée en faveur de la première hypothèse. Ainsi que son poids peu considérable le fait deviner, il est creux, et par conséquent a dû être fondu.

Il représente une fort jolie tête de jeune femme, mais on ne sait qui lui a servi de modèle, et, sous ce rapport, le champ est ouvert à toutes les hypothèses.

— *Découverte d'un ancien cimetière à Malte.* — On vient de faire à Malte une découverte archéologique intéressante. Des ouvriers, en creusant dans les environs de Marsa, ont retrouvé un ancien cimetière taillé dans le roc, presque à la surface du sol. Divers travaux paraissent avoir été commencés pour transformer cette excavation en un réservoir d'eau, et c'est aussi le but que se propose le propriétaire actuel. Dans son ensemble, le cimetière a la forme d'un parallélogramme irrégulier, divisé en deux chambres d'inégale grandeur; la plus petite, à gauche, est séparée par un mur solide taillé dans le roc et percé d'une porte ouvrant sur deux vestibules.

Tout le sol, excepté un étroit passage à l'entrée des deux chambres, probablement laissé libre pour ensevelir les corps, est creusé de tombes rectangulaires de différentes grandeurs, taillées dans le roc et placées tout près l'une de l'autre. Celles de la salle centrale sont placées dans une direction transversale; celles de la plus petite chambre, au contraire, sont placées dans le sens du plus grand diamètre du cimetière; quelques-unes cependant, à l'extrémité à gauche, sont creusées à angle droit par rapport aux autres.

Des tombes semblables, en général de moindre dimension, sont creusées dans le sol de tous les enfoncements. A l'extrémité de trois de ces enfoncements ou alcôves, se trouvent de petites crèches comparables aux cases disposées à bord des bâtiments. Le nombre total des tombes est d'environ cinquante. Dans quelques-unes une place a été ménagée pour la tête des corps. Le couvercle des tombes, à l'exception de deux ou trois, avait été enlevé. Rien n'y restait que des fragments. Dans les murs on remarque beaucoup de niches destinées à recevoir des lampes. Les seuls objets intéressants qui aient été découverts sont deux boucles de bronze en forme de cœur, dont l'une, depuis, a été brisée, et plusieurs petites lampes de terre, d'une conservation imparfaite.

L'une d'elles avait la forme d'une étoile, ce qui, comme on le sait, était un des nombreux symboles employés par les premiers chrétiens dans leurs monuments funèbres. On a trouvé en abondance des fragments de poterie grossière mêlés aux ossements; mais on n'a pas pu se procurer un crâne entier; tous tombaient en poussière dès qu'on y touchait. Il est évident, d'après son état actuel, que le cimetière a été ouvert à une époque très-ancienne, qu'il a été dévasté, et que tous les objets de prix qu'il pouvait contenir ont été enlevés.

A gauche, près de cette antique nécropole, on a découvert un tombeau isolé, creusé dans le roc, que l'on a cru d'abord avoir accès dans le cimetière, mais qui, quoique probablement de la même époque, en est complètement distinct. A une petite distance, à droite, sont deux curieuses excavations sépulcrales, contenant des tombes creusées aussi dans le roc. Un constructeur de bateaux en a fait son magasin. Dans l'une d'elles on a trouvé une inscription presque entièrement effacée; on a pu reconnaître seulement qu'elle est écrite en caractères romains.

Un peu plus haut sur la colline a été découverte, à environ quatre pieds au-dessous du sol, une épitaphe gravée sur une pierre de forme pyramidale, de deux pieds sept pouces de haut et de quatorze pouces à la base. Elle est du ^v^e ou ^{vi}^e siècle, et est remarquable par sa simplicité : *Deo Maximo. Flavius Titus vixit annos LV. Cives benemerenti feecerunt.* Au-dessus de l'inscription est gravée l'image d'un vaisseau, ce qui est aussi un des symboles dont les chrétiens ont fait usage à Rome jusqu'au ^v^e siècle, et plus tard dans les provinces. Le nom de Flavius n'était pas inconnu aux premiers chrétiens et le martyrologe mentionne Flavius Clemens, consul, qui a souffert le martyre sous Domitien.

(Journal officiel.)

— On nous prie de donner l'hospitalité de la *Revue* au questionnaire suivant. L'idée d'une pareille enquête internationale nous a paru bonne, et nous livrons à nos lecteurs le programme en question sans y rien modifier. On s'apercevra seulement qu'il a été rédigé par une personne à laquelle la langue française n'est pas très-familière.

DEMANDE.

La science est l'affaire de l'humanité; bien élevée au-dessus de toutes les restrictions mesquines de la nationalité, ses résultats profitent à tous les peuples civilisés et c'est elle qui forme une confraternité désintéressée même entre ceux qui sont séparés par leur langue et leur politique.

C'est dans ce sens que le soussigné ose prier les peuples de la langue française de vouloir accorder un intérêt vif et fraternel à une œuvre internationale, destinée à servir les grandes questions qui ont trouvé des représentants distingués dans les personnes de MM. Burnouf, Ad. Pictet, A. Maury, M. Bréal, etc.

Élève de MM. Jacques et Guillaume Grimm, Fr. Bopp, A. Weber, H. Steinthal, intimement lié avec M. Adalb. Kuhn, le soussigné a fait le but principal de sa vie, de se vouer à la recherche et à l'explication de la vie populaire en Europe; il s'en est occupé depuis plusieurs années par la publication d'ouvrages sur la Mythologie germanique comparée. Des choses peu apparentes et méprisées sont souvent les sources principales de cette recherche. Ce sont traditions, contes, usages, croyances des paysans, dans lesquels le connaisseur découvre les restes distincts de la plus ancienne croyance de l'humanité et dont une recherche soigneuse produit les plus précieux et les plus sûrs résultats de l'histoire primitive de la race indo-européenne, de l'ancienne mythologie des Slaves, des Germains, des Celtes, et de l'archéologie chrétienne. C'est le dernier moment pour recueillir ces matériaux précieux de la science; ils disparaissent de plus en plus devant la civilisation croissante et ce n'est que notre génération qui soit encore capable de sauver à notre postérité les derniers restes des mœurs de nos ancêtres, avant qu'elles disparaissent tout à fait. Cependant, pour gagner un terrain solide à cette étude, il est nécessaire de poursuivre les traditions de pays en pays, presque par toute l'Europe; il faut découvrir jusqu'à quelle distance chaque tradition s'est répandue, quelle en était la forme primitive, et d'où elle a tiré son origine; en un mot, il faut se procurer une abondance de faits sur les usages populaires.

C'est avec de grands sacrifices personnels que le soussigné a commencé à recueillir de cette manière les usages agricoles d'après une méthode historique et philologique. Les Académies des sciences de Berlin et de Vienne, ainsi que l'Association des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Allemagne et la section germanique du congrès philologique à Heidelberg ont examiné attentivement le plan de l'entreprise, et lui souhaitent un succès complet. Plus de quatre mille contributions scientifiques me sont déjà parvenues, et ces matériaux, quand on compare les unes aux autres,

jettent déjà une lumière étonnante sur le commencement de l'ancien culte de Cérès. Aussi les habitants de la France et de la Suisse romane ont-ils le devoir de sauver de l'oubli l'héritage de leurs ancêtres, soit Romains, Francs, Celtes ou Bergundes, héritage contenu dans les traditions populaires, et de leur préparer une explication scientifique par le rapprochement des traditions des peuples voisins. J'adresse donc une demande aussi pressante que possible à tous les membres des sociétés d'antiquités, aux élèves des écoles normales, et à tous les amis du peuple qui ont l'occasion d'être témoins des usages agricoles, de vouloir bien répondre, dans l'intérêt de la science, aux questions suivantes, et d'envoyer les réponses à l'endroit d'où ils auront reçu cette feuille.

1. Y a-t-il encore dans votre pays des usages particuliers relatifs à la culture de la terre, aux semailles, à la manière de mettre le fumier, à la récolte du foin, du blé, du chanvre, du lin et du vin ou des pommes de terre? A-t-on des usages particuliers sur le battage du blé, le teillage du chanvre et du lin? On prie instamment de communiquer tout ce qu'on pourra en apprendre.
2. Le blé est-il fauché ou coupé avec la faucille? Le met-on aussitôt en gerbes ou d'abord en andains? Fait-on une différence pour les diverses espèces de grain? Observe-t-on que le vent doit toucher la faucille des paysans?
3. Sont-ce toujours les mêmes personnes qui coupent les céréales et lient les gerbes? Hommes ou femmes?
4. Y a-t-il d'anciens usages touchant l'époque des semailles? Met-on, par exemple, au dimanche des Rameaux, à Pâques, des croix bénites ou des branches d'érable dans un champ de blé ou de lin pour le préserver de la foudre et de la grêle? Croit-on certains jours (comme le lundi, le mercredi, le jeudi saint) favorables ou défavorables pour semer certaines espèces de blé? Observe-t-on au temps de la semence le changement de la lune, des phénomènes, etc.? Fait-on attention que le semoir soit filé par un enfant de sept ans? Les processions avec des images des Saints ont-elles lieu autour du champ ensemençé? La première charrue est-elle arrosée d'eau? Mêle-t-on quelque chose de particulier à la première semence? Dit-on que le semeur doit mourir, s'il a laissé libre une partie quelconque du champ ensemençé? Y a-t-il à l'égard du lin des usages symboliques, destinés à le faire pousser plus haut?
5. Y a-t-il des usages superstitieux pour préserver le champ de blé des chenilles, des escarbots, des souris et des taupes?
6. Y a-t-il des usages particuliers relatifs à la coupe des premiers épis, comme par exemple de mettre en croix les deux premières poignées ou de faire couper les premières tiges par des enfants au-dessous de sept ans? Abandonne-t-on la première gerbe aux souris de la grange? Y a-t-il des cérémonies particulières?
7. Les moissonneurs apportent-ils au propriétaire, avant de finir la moisson

et de lier les gerbes; une couronne ou un bouquet d'épis? Quelle forme ont l'un et l'autre, et que disent ou chantent les porteur ?

8. On prie instamment de faire une attention particulière aux questions suivantes : Y a-t-il en particulier des mœurs anciennes, concernant la coupe des dernières tiges du champ, au nouement de la dernière gerbe et au battage du dernier faisceau? Dans beaucoup d'endroits de l'Allemagne du Nord et du Sud on donne à la dernière gerbe la forme d'une bête, ou on l'orne d'une image sur bois de tel ou tel animal. Selon les divers pays c'est un porc, un loup, un bouc, un coq, un lièvre ou une vache, dont la dernière gerbe prend le nom, comme, par exemple, Roggensau (porc au seigle), Halmenbock (bouc aux tiges), et ainsi pour le loup, le coq, etc. On enferme quelquefois dans le dernier faisceau de lin un crapaud vivant. Dans d'autres pays (en Écosse, en Angleterre, en Allemagne et dans les pays Slaves) on forme de la dernière gerbe une figure humaine (tantôt homme, tantôt femme), quelquefois habillée, mais souvent garnie seulement de fleurs et de rubans, et dont les bras, les jambes, etc., sont indiqués légèrement. Cette poupée reçoit les noms, en anglais : harvest dame (dame de la moisson), maiden (jeune fille), kirndolly, kirnbaby (poupée du blé); en allemand : Kormutter (mère du blé), grosze Mutter (grande mère). Weizenbraut (fiancée du blé), der Alte (le vieux), die Alte (la vieille), etc.; en danois : Bygkjaelling, Fok, Fukke; en wendois, Pucél; en polonais : Baba, Stary, Benkart (bâtard), Cel, Pepek. Celui qui coupe les dernières tiges ou lie la dernière gerbe est obligé de fabriquer cette poupée. On lui crie : Il y a le bouc, le coq, etc. dans la gerbe, ou : Vous avez le vieux, il faut le garder. On place la poupée sur le char chargé de blé pour la conduire à la grange, où on l'arrose d'eau. C'est aussi au battage, qu'on fait du dernier faisceau une telle poupée, et la personne qui est la dernière à battre le blé est obligée de jeter cette poupée sur l'aire de son voisin qui n'a pas encore fini son battage. On promène cette même personne par le village enfermée dans une gerbe. Puis suit un repas, où un gâteau en forme de poupée orne la table. Il y a encore des endroits où la dernière gerbe est nommée Glückskorn (grain de bonheur), Muttergarbe (gerbe-mère), etc.

Y a-t-il de tels usages aussi dans votre pays, ne fût-ce qu'en partie? Quel nom donne-t-on à la dernière gerbe? Qu'est-ce qu'on crie à celui qui lie et qui coupe les dernières tiges? Forme-t-on cette poupée après chaque récolte, soit de seigle, d'orge, etc.? Enferme-t-on une pierre dans la dernière gerbe? On serait très-heureux de recevoir un petit dessin de cette poupée. Qu'en fait-on dans la cour de la ferme?

9. Quelquefois la première ou la dernière gerbe reste au champ pour les moines et les mendiants; on l'arrose ici et là de vin et de bière; il reste aussi une petite partie du champ qu'on ne fauche pas; c'est pour les pauvres, dit-on. Y a-t-il chez vous les mêmes usages?

40. Dans quelques endroits les moissonneurs ont le droit de couper les choux au paysan qui refuse de leur donner une fête à la rentrée du dernier char de blé. Il y a encore des usages particuliers qu'on observe touchant le renversement du char de blé. Connait-on ces usages dans votre pays?
41. Dans certaines localités, aussitôt après le fauchage, on fait un bouquet de glouterons, de groseilles vertes et de groseilles; on le met dans une cuve remplie d'eau et la couvre d'orties; puis l'assemblée cherche à qui mieux mieux à attraper les fruits. Y a-t-il cet usage chez vous? Y récite-t-on quelques vers? Quels sont-ils?
42. Ne présente-t-on au propriétaire que la poupée faite de la dernière gerbe, ou y ajoute-t-on encore une couronne d'épis? Quels sont les détails de cette cérémonie? Quels sont les chants, les compliments des moissonneurs en présentant la poupée ou la couronne au propriétaire et aux personnes de sa famille? Y a-t-il des danses antiques et particulières? On prie instamment d'indiquer le texte dans le dialecte du peuple.
43. De quelle manière célèbre-t-on la fête de la moisson et le repas dans la cour? Cette fête a-t-elle encore des noms particuliers? Quels sont les mets et les boissons qu'on offre aux moissonneurs? A quelle époque a-t-on fixé cette fête? La célèbre-t-on en même temps que la fête du village?
44. De quelle manière et à quelle époque célèbre-t-on la fête de la moisson à l'église? Y a-t-il encore d'autres fêtes religieuses en rapport avec l'agriculture?
45. Y a-t-il encore aux semailles et à la moisson des cérémonies religieuses, par exemple: de semer au nom de la Trinité, de prier ensemble aux champs à l'occasion de la moisson, de poser quelques épis accompagnés d'argent sur l'autel à la première communion qui suit la moisson? D'après la croyance populaire, quels saints exercent la plus grande influence sur l'agriculture et qu'est-ce qu'on raconte d'eux?
46. Par quelles paroles se saluc-t-on à la moisson?
47. Allume-t-on des feux de joie après la moisson?
48. Y a-t-il relativement à la dernière gerbe des opinions superstitieuses: par exemple, met-on à la fête de Noël ou au printemps quelques grains de cette gerbe à la crèche du bétail pour le faire prospérer? Croit-on que la personne qui lie la dernière gerbe se marie ou meure dans le courant de l'année suivante? Y a-t-il des légendes relatives aux semailles, à la moisson et au champ ensemencé?
49. Y a-t-il parmi le peuple une expression particulière pour les ondulations du blé, par exemple: le sanglier se promène au champ; les loups courent par le blé, etc.?
20. Y a-t-il une expression particulière pour empêcher les enfants de s'égarer dans les champs de blé, par exemple: la mère de blé (en

- poison. Babajedza, Zitnamatka; en wend. Sserpashija) est au blé et serre les enfants contre son sein de fer; le loup est au champ. On prie instamment de rendre ces sentences dans le dialecte du peuple.
21. Le peuple raconte-il encore quelque chose à l'égard de la Kornmutter (mère du blé), d'une fée, ou d'une femme, d'un homme qui se montre au champ Raconte-t-on quelque chose d'un spectre féminin qui se promène à midi à travers les champs? Que dit-on de lui? Sait-on des légendes sur des nourrissons en pierres, trouvés dans les blés? Raconte-t-on quelque chose de saints, de fées, de héros, qui traversant les champs les rendent fertiles.
 22. A-t-on dans votre pays des traditions de dragons ailés (en wend., zitnizmic), de nains, de lutins, de farfadets et de sorcières qui volent aux paysans le blé pour l'apporter à autrui en fendant les airs? A-t-on parmi le peuple la croyance à un être démoniaque qui, armé aux pieds de petites faucilles, traverse les champs en coupant les épis pour prendre la moitié de la récolte pour lui.
 23. Quant au temps y a-t-il des idées qui se rapportent à la prospérité du blé, comme par exemple : il y aura une récolte abondante quand au mois de mai une corneille peut déjà se cacher dans le champ ensemenché?
 24. Y a-t-il encore des gens superstitieux qui ne cueillent jamais le dernier fruit des arbres, qui laissent une poignée de farine dans la fari-nière?
 25. Y a-t-il encore d'autres noms populaires pour l'ergot (secale cornutum)?
 26. Y a-t-il dans le langage du peuple des bêtes qui portent le nom du blé, par exemple : gryllos grillotalpa, strix aluco, scolopax gallinago
 27. Y a-t-il des croyances superstitieuses qui en se rapportant aux semailles et à la moisson se rattachent au mardi gras, jeudi saint, à Pâques, à la Pentecôte, à la Saint-Jean et particulièrement à la fête de Noël, par exemple : Il faut aller compter les étoiles la veille de Noël, pour savoir combien de tas de gerbes on récoltera? Ou y a-t-il un usage de se rouler le même jour dans les pois non battus, de se promener dans les semailles d'automne pour influencer sur la récolte de l'année suivante?
 28. Y a-t-il des expressions particulières pour les vents et les formations des nuages, par exemple : queue de porc pour le tourbillon; bœuf, agneau pour les nuages? Jette-t-on de la farine par la fenêtre quand il fait du vent ou quand il grêle? Des gens superstitieux cherchent-ils encore au temps de sécheresse d'attirer la pluie en arrosant d'eau des personnes couvertes de feuillage?
 29. Y a-t-il un usage de lier avec des épis le propriétaire quand il visite le champ de la moisson la première fois, et pratique-t-on le même usage pour les étrangers qui viennent visiter le champ? Ou y a-t-il quelque autre moyen d'obtenir de l'argent des visiteurs.

30. A-t-on pendant ou après la moisson la coutume de battre ou décapiter les coqs?
31. Est-il d'habitude chez vous à l'occasion d'une noce de présenter les épis à la fiancée ou de lui mettre quelques grains dans les souliers?
32. Se moque-t-on au battage d'un sot en l'envoyant chercher, par exemple, un sac de vent?
33. On prie d'indiquer les usages passés et ceux qu'on trouve encore aujourd'hui.
34. On prie d'indiquer les noms de lieux, des départements, des arrondissements, des cantons où l'on trouve les usages communiqués.

Pour adresse :
Danzig (Prusse) 5 Heumarkt.

WILH. MANNHARDT,
docteur en philosophie,
Privatdocent de l'Université de Berlin.

— *Journal des Savants*, sommaire du numéro de septembre : MM. A. Maury, *Des associations religieuses chez les Grecs*; Barthélemy Saint-Hilaire, *l'Outarrakanda*; A. de Longpérier, *Inscriptions de la France*; Dareste, *Corpus juris attici*. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans, par M. HENRY HOUSSAYE. 2 vol. in-8, Didier et C^o. Ouvrage auquel l'Académie française a décerné le prix Thiers.

Aucune marque d'estime n'a manqué à ce livre. Présenté au public, et dans les meilleurs termes, par les critiques qui font autorité; aux Académies par les maîtres de l'érudition; honoré d'une des plus belles couronnes qui puissent récompenser en France les grandes recherches historiques, il n'a nul besoin ni que nous l'annoncions, ni que nous en fassions l'éloge. Si nous en parlons ici, c'est seulement pour signaler aux habitués de cette *Revue* un genre d'études et de réflexions qu'ils auront grand profit à faire en lisant cet ouvrage. M. Houssaye montre clairement comment il faut maintenant écrire l'histoire de la Grèce.

Celui qui aborde ce beau sujet doit se demander s'il possède trois qualités principales. Il faut tout d'abord qu'il soit franchement érudit; s'il ne l'est pas, il ne dira rien qui soit neuf, rien qui soit vrai. Il faut ensuite qu'il sache trouver les idées générales qui dominent les événements. Enfin il ne saurait se passer de ce sentiment des nuances, de ce tact toujours si peu aisé à définir, qui reste la qualité maîtresse de quiconque étudie les choses morales. L'érudition, tant dédaignée, reléguée dans le cabinet des hommes spéciaux, est la condition nécessaire de toute recherche qui veut être précise; elle n'est que la connaissance positive substituée au vague et à l'à-peu-près. Cette vérité n'est pas de mode. Qu'on veuille cependant expliquer pourquoi tant d'ouvrages recommandables que suscite tous les jours la Grèce nous ennuiant par l'exposé plus ou moins orné de lieux communs consacrés, par l'incertitude des raisonnements, la nullité ou l'invraisemblance des preuves. La cause principale est le manque de connaissance. Or, la connaissance dans ces sortes d'études suppose l'érudition; il faut savoir la langue, lire les inscriptions, être au courant de l'archéologie figurée, consulter les médailles, ne point négliger ce qu'ont écrit les étrangers, surtout les Allemands. Ce n'est pas tâche facile. Ceux qui se contentent d'une autre méthode presque exclusivement littéraire, prennent un chemin qui peut paraître beaucoup plus agréable; seulement ce sentier, que la foule encombre, conduit à une impasse, — on s'en apercevra chaque jour davantage. Tous les gens qui en reviennent désabusés devraient avertir ceux qui s'obstinent à y rentrer.

On tombe d'accord de la nécessité des idées générales; mais comme elles reposent sur les faits et que, dès qu'il s'agit de l'antiquité, l'érudition

seule donne ces notions assurées auxquelles on se peut fier, l'esprit philosophique est insuffisant s'il n'a pas à son service les sciences particulières que nous rappelions. Il en est de même du tact historique; ce don si précieux et si rare est celui de juger de la vraie physionomie des temps et des hommes, de pénétrer dans la vie des caractères, de restituer au sentiment sa force et sa fraîcheur, de faire revivre enfin le passé. Ici encore ni l'intelligence ni la seule intuition ne suffisent, encore moins ces qualités moyennes qui sont la condition ordinaire de beaucoup d'écrivains pleins de bonnes intentions et laborieux à leur manière. Nous nous trouvons obligés, pour ajouter un trait nouveau à un portrait, d'être sûr que ce trait est juste; pour juger d'un poëme, de ne pas le lire dans une traduction; pour lirer parti d'un monument figuré, de savoir à quelques années près l'époque où les travaux des savants l'ont placé. Si vous n'avez pas sur les nécessités imposées à ces études une conviction ferme, plus votre imagination sera brillante, plus vous serez entraîné loin de la vérité. C'est ce qui explique le peu de valeur de tant d'écrits faits sur la Grèce ou à propos de la Grèce par de fort beaux esprits qui n'ont jamais eu occasion d'apprécier les services que rend l'érudition. On part d'une idée entrevue, d'une découverte vague ou incertaine; on écrit des pages agréables qu'il faut lire ou pour se distraire, quand on n'a que faire, ou pour juger du talent de l'auteur, mais qui n'ont aucun rapport réel avec ce caractère grec qu'elles doivent expliquer.

Dans tout le bien qu'on a dit du livre de M. Houssaye, a-t-on assez remarqué que l'intérêt de ce récit tient au nombre des faits que l'auteur réunit sans en être accablé, à la variété des moyens d'information auxquels il recourt, aux données qu'il doit à l'épigraphie, aux poëtes, aux artistes, à l'économie politique? Tout cela est animé par une vive passion pour cette grande époque, par l'importance si légitimement accordée à l'étude des caractères, des mœurs, de la société; le ton même, qui parfois rappelle heureusement la conversation du monde plutôt que la thèse ou le professorat, est une grande raison du charme que vous éprouvez. Mais soyez sûr que dans ce livre, comme dans tous ceux qui traitent dignement de la Grèce, le plus réel mérite que puisse avoir l'auteur, le mérite sans lequel les autres ne seraient rien, est le goût, le respect, la pratique des méthodes érudites dans ce qu'elles ont de plus particulier. Le public ne s'inquiète pas de la peine qu'il faut prendre pour l'intéresser; la peine vraiment profitable, celle qui permet de l'instruire et de le charmer, consiste à se rendre maître de tous ces grands moyens d'informations positives qu'il faut se procurer avant d'écrire sur l'antiquité une seule page, si modeste qu'elle soit.

A. D.

Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques, par J. LIEBLEIN. Christiania, 1873.

Des diverses rédactions des listes manéthoniennes, celle de l'Africain paraît être la seule vraie. Elle donne pour les trente dynasties un total de

5332 ans. M. Lieblein, reprenant la théorie des dynasties collatérales, considère comme telles les ix^e, x^e, xi^e, xiii^e, xvi^e, xxii^e et xxv^e, dont l'ensemble embrasse 1777 ans qui, déduits des 5332 années ci-dessus mentionnées, restreignent à 3555 ans la durée totale de l'empire égyptien, chiffre déjà adopté par M. Lepsius. Il résulte de cet arrangement que l'avènement de Ménès, le premier pharaon, doit être placé en l'an 3893 avant notre ère.

Je ne puis entrer dans le détail du classement des dynasties proposé par M. Lieblein, mais je ferai remarquer qu'entre autres innovations, il place les Antew dans la x^e dynastie et réserve les Mentouhotep pour la xi^e. Il place l'invasion des Hyksos après la xii^e dynastie, en sorte qu'il fait la xiii^e (thébaïne) contemporaine des Pasteurs et considère la xiv^e comme une série de princes de la Basse-Égypte vassaux de ces mêmes envahisseurs. Les Pasteurs égyptianisés formèrent, d'après lui, la xv^e dynastie admise comme légitime par Manéthon. Enfin il place l'exode des Hébreux sous le règne d'Aménophis III.

Ces vues, dont quelques-unes ont déjà été exposées par l'auteur dès 1863, dans son *Ägyptische Chronologie*, ne seront pas facilement adoptées, je le crains, par l'école égyptologique française : elles ont contre elles l'autorité de MM. E. de Rougé, Chabas et Mariette. Mais il serait téméraire de les condamner sans entrer dans une discussion minutieuse que le manque d'espace ne me permet pas d'entreprendre ici. Je me contenterai donc d'inviter les savants qui s'intéressent aux questions de chronologie à lire l'ouvrage de M. Lieblein avec l'attention que méritent tous les travaux de cet érudit consciencieux.

P. PIERRET.

TEXTES GÉOGRAPHIQUES
DU
TEMPLE D'EDFOU
(HAUTE-ÉGYPTE)




(Suite et fin) (1)





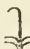



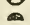


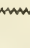



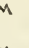

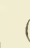

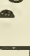




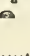
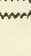

XX^e NÔME.



Atef-ꜥent

(Heracleopolites).

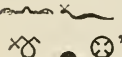
Il faut transcrire *atef-ꜥent* le groupe qui désigne le xx^e nôme : une des listes d'Edfou (2) offre, en effet, le phonétique *atef*,   , à la place du premier signe  . Dans la grande liste du

sanctuaire le nôme du chef-lieu est donné sous la forme   -
  , mais on trouve les variantes suivantes :    -
  (3),     (4),      (5),
     (6), et enfin     (7). D'a-


- (1) Voir le numéro d'octobre.
(2) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 63.
(3) *Papyrus de Boulaq*, II, 5.
(4) *Papyrus de Boulaq*, II, 5.
(5) Naville, *Textes sur Horus*, pl. 106.
(6) *Rituel Raïfet*, ch. 17, 16.
(7) *Id.*, *id.*


près l'ensemble de ces variantes la transcription de ce nom doit être : *ha-nen-suten*, ce qui signifie : « la demeure de l'enfant royal (1) ».

Cette localité, bien souvent citée dans les inscriptions égyptiennes, a exercé depuis longtemps la sagacité des interprètes (2). Mon père proposa, en s'appuyant principalement sur le récit de l'expédition du roi Piankhi (3), de reconnaître dans cette ville, *Héracléopolis*, le הנה de la Bible, le *Hininsi* des récits assyriens, et qui est devenu en copte, ΣΝΕC. La grande liste du sanctuaire d'Edfou est venue confirmer cet aperçu en nous donnant *Ha-nen-suten* comme chef-lieu du xx^e nôme (4). Il n'est pas nécessaire de revenir sur le rôle important joué par Héracléopolis dans les récits mythologiques et cosmogoniques. Nous avons vu (5) que la lumière solaire semblait y avoir fait sa première apparition; c'est aussi à Héracléopolis qu'Osiris a reçu la couronne *atef*; enfin, la tradition y plaçait un des tombeaux de ce même dieu, qui, d'après le récit des campagnes d'Horus, paraît avoir été situé dans la localité sacrée nommée

, *Anaref* (6).

Deux portions du corps d'Osiris sont attribuées à ce nôme; le pied droit et un bras. La phrase qui suit cette mention dans le grand texte d'Edfou ne me présente pas un sens clair; elle doit renfermer une qualification mythologique du dieu *Hers'efi*, que nous savons par beaucoup d'autres documents (7) avoir été le dieu principal d'Héracléopolis : notre inscription nous fournit le nom du temple


(1) *Nen* est une des prononciations du signe , comme le prouve la phrase

suivante : « Tu es *uat'i*, tu allaites ton fils, tu nourris ton enfant,  ». Duc-

michen, *Geogr. Inschr.*, I, 70, 17.

(2) Cf. Brugsch, *Géogr.*, I, 293; Chabas, *Les Papyrus hiératiques de Berlin*, p. 17, où sont réunis les principaux passages mythologiques qui se rapportent à cette ville.

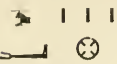
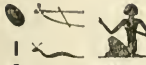

(3) Vicomte E. de Rougé, *Inscription du roi Piankhi-Mériamen* (*Rev. archéologique*, 1863).

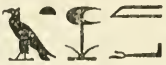
(4) L'inscription ajoute un second nom, probablement une appellation sacrée de la même ville : , *Neb-s'efi*.

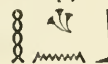

(5) Voy. au nôme d'Hermopolis ci-dessus.

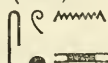
(6) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 58 : « Ta tête porte la couronne *atef*; ton corps est gardé dans le tombeau. » Cf. id., pl. 71; Naville, *Textes sur Horus*, XVII, 2, 5, et CVI.

(7) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 86, 19, a.

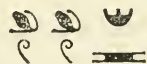
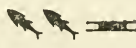


de ce dieu : , *S'efau*, et ajoute celui du prêtre, qui est , *Su-mer f*, et celui de la prêtresse, qui est écrit : .

Puis on peut traduire ce qui vient ensuite : « La barque « sacrée *Aas'efi* est amarrée au port de , *Ta-
« zama*, l'arbre sacré, le *s'ent* (mimosa), est à *Anaref*. On fait la
« bonne fête de porter la couronne (*heb-f nefer en sa nemes*) au
« premier mois des semences, le jour premier. » Il y a dans cette
fête un souvenir de la tradition signalée plus haut, qui plaçait le
couronnement d'Osiris dans cette région.

Après la défense religieuse, dont le sens m'échappe encore ici,
vient le nom de l'esprit de l'inondation, qui est , *henb* (1).
« C'est lui, dit le texte, qui arrose *Tas'erit* au Nil nouveau à son
« temps et porte sa libation jusqu'au *pehu*, , *Tej*. »

Le grand canal (*mer*) de ce nôme porte dans les différentes listes
le nom de *suten*, . Nous venons de voir que le port de la
barque sacrée, qui est ordinairement situé sur le grand canal, porte
ici le nom différent de *Tazama*.

Le territoire (*uu*) se nomme  (2), *S'eri-t* ou *Ta-s'erit* (3)
avec l'article féminin.

Enfin le *pehu*, écrit ordinairement , *pehu-pehu*, se
rencontre avec la variante  dans la grande liste d'Ed-
fou et à Dendérah (4). Les diverses légendes qui se rapportent à ces
divisions du xx^e nôme ne m'ont présenté aucune particularité
à signaler. Mais il faut citer avec soin deux localités nouvelles
, *Muheh*, et , *Peha*, que le papyrus de
Boulaq (5), sur le Fayoum, place dans le voisinage d'Héracléopolis.

(1) Cf. Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 97 : « *Henb*, renouvelle tes membres. »

(2) Cf. *s'erit*, grains.

(3) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, xxiii, 20.

(4) Id., *ibid.*

(5) Mariette, *Pap. de Boulaq*, II, 5.

XXI^e NÔME.

Atef-pehu.

On ne trouve pas dans les listes grecques et romaines de division qui corresponde à ce XXI^e nôme; mais le rang qu'il occupe dans les listes égyptiennes oblige à le placer entre Héracléopolis et Memphis car le XXII^e nôme de la Haute-Égypte, qui est celui d'Aphroditopolis, est situé sur la rive droite du Nil. A-t-il été englobé postérieurement dans un des deux nômes Arsinoïtes? Cela est possible, car le Fayoum a son débouché dans la vallée du Nil précisément sur le territoire du XXI^e nôme. Pour les temps plus anciens, il faudra peut-être admettre que le territoire du Fayoum n'était qu'une dépendance du XXI^e nôme, puisque nous ne voyons pas qu'on lui ait assigné une division distincte dans les listes géographiques égyptiennes. Cependant, il faut remarquer qu'aucune des localités qui nous sont connues comme appartenant au Fayoum n'est attribuée à ce nôme dans ces mêmes inscriptions.

Le nom du chef-lieu du XXI^e nôme a été donné pour la première fois par la grande liste du sanctuaire d'Edfou, où il est orthographié :

s'enaxen; on trouve la variante -

(1), qui assure la prononciation du premier signe de ce

nom. — Le pied gauche d'Osiris (*uar ab-t*) est ici la relique sacrée : le pied droit appartenait à Héracléopolis. La phrase qui vient ensuite semble associer la déesse *Sezet*, à tête de lionne, au dieu *Num* dans le culte local; ce dernier était, en effet, le dieu principal du XXI^e nôme (2). *Sar-ut em xent Nebaru*, « il est vénéré à *Nebaru* »,

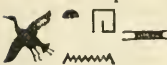


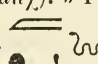
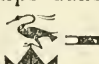
continue le texte; *Nebaru*, est le nom du temple du dieu *Num* (3). Viennent à la suite le nom du prêtre, dont je ne saurais indiquer la prononciation, et celui de la prêtresse, qui se lit

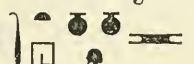


Num-t, .

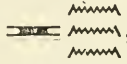
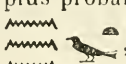
(1) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 97, et II, 23.

(2) Id., I, 81 et 86.

(3) Id., I, 97, et II, 28.



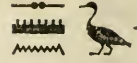

La barque sacrée, appelée *Maau*, était amarrée au port de , *Pa-tehen*. Deux arbres sacrés sont ensuite indiqués : l'*as'et*, qui était à la localité nommée , *As-gem*, et le *s'ent* (mimosa), placé à , *As-bait*. « On célèbre, continue l'inscription, sa bonne panégyrie dans son temple le 23^e jour du mois de Thoth. Il est défendu en ce jour de démolir (*uhan*) ou de reconstruire (?) (*s-anj*). » Puis il est dit que « l'esprit de l'inondation, nommé , *Per em tehni-f*, arrose le territoire *Seje-senta* à son temps dans l'année, *er nu-s en renpe-t*, et « porte sa libation au *pehu* . »

Nous venons de voir que la barque sacrée était au port de *Patehen* : c'est là le nom du grand canal; les autres listes offrent les variantes :  *Petatehen*, et  *Pentatehan*. La tête est ici un déterminatif, *tehan* voulant dire *front*; c'est le copte $\overline{\text{ⲧⲉ}} \overline{\text{ⲉ}} \overline{\text{ⲛ}}$. Ce canal bordait sans doute une place forte du même nom que l'armée éthiopienne du roi *Pianxi* dut enlever de vive force avant d'arriver à Memphis (1). Un canal secondaire du nom de , *Net'et*, est aussi attribué à ce nome.


Enfin le *pehu* porte le nom de , *Mer* : on a cru y voir une indication du lac Mœris. Il est probable, en effet, que ce grand réservoir, destiné à conserver l'eau de l'inondation, devait être attribué à ce nome, puisque nous avons constaté que le Fayoum, où il était situé, ne formait pas anciennement de division territoriale distincte de ce nome. Mais il est plus probable, ainsi que cela a été déjà proposé, que *Mœris* vient de , *Mu-ur*, « la grande eau », nom qui lui est attribué par le papyrus de Boulaq qui donne la description du Fayoum.

Les listes géographiques nous fournissent encore une localité nou-

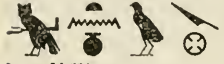
(1) *Stèle de Pianxi-Mériamen*, lig. 27.

velle pour ce nôme; elle est écrite tantôt :  (1),
 tantôt :  (2), ou enfin : 
 (3); cette dernière variante nous donne la lecture : *Smen*
Hor.



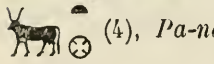
XXII^e NÔME.


 *Matennu*
 (Aphroditopolites).

Nous avons démontré, dans la discussion que nous avons faite au sujet des six derniers nômes de la Haute-Egypte, que le xxii^e des listes anciennes, situé sur la rive orientale du Nil, correspondait à l'*Aphroditopolites* des séries romaines. L'inscription de Piankhi, à la ligne 145, a fourni la lecture du signe qui sert à écrire le nom de ce nôme : on trouve en effet à cet endroit l'orthographe complète :

, *Matennu* : on pouvait, en effet, hésiter entre les différentes prononciations du couteau.

Dans la grande liste d'Edfou le nom du chef-lieu est écrit :

 ; mais la forme plus complète est : 
 (4), *Pa-neb-tep-ahc*, « la demeure de la dame à la tête de vache », c'est-à-dire Hathor. On trouve aussi l'orthographe abrégée :

 (5), *tep-ahc*. Ces deux formes correspondent exactement aux deux formes coptes : ⲠⲈⲦⲏⲁⲈⲤ et ⲦⲏⲏⲤ , nom d'Aphroditopolis.

Le texte du sanctuaire d'Edfou, très-endommagé à son début, ne fournit que peu de renseignements. On peut y voir qu'Isis est ici confondue avec Hathor, dame d'Aphroditopolis. Hathor est, en effet, la déesse locale : une légende du couloir de ronde d'Edfou, dans la

(1) Duemichen, *Geogr. Inscr.*, I, 59.

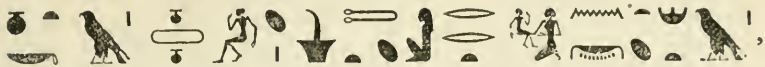
(2) Id., id., I, 81.

(3) Id., id., I, 86.

(4) *Inscription de Piankhi*, I. h. Cf. Duemichen, *Geogr. Inscr.*, I, 86.

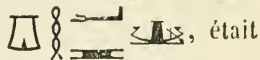
(5) Duemichen, id., I, 81 et 97.

partie qui se rapporte à ce nôme, contient la phrase suivante :



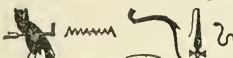
« Tu es Horus enfant, fils de la déesse *Bat*, allaité par *Nubi-t*, « l'épouse d'Horus ». Ici, c'est à la déesse *Nubi* qu'Hathor est assimilée.


Plus loin apparaît le nom de la prêtresse écrit :

Ketem (?). — La barque sacrée, nommée , était


amarrée au port de *Tena*, . — Après la défense


religieuse, dont je ne m'explique pas le sens précis, mais où il est question de tête évidemment en souvenir de la tête de vache d'Hathor, vient le nom de l'esprit protecteur de l'inondation qui est appelé :

, *Maneser*. « C'est lui qui rafraîchit


« , *zebur*, à son temps de l'année et porte sa libation

« au *pehu*,  (1) ».

Le grand canal (*mer*) de ce nôme est appelé dans les diverses listes : , *Hat-to*. — Le territoire (*un*) porte le nom de

, *Sejet-ab*, « le champ pur », et le *pehu* se ren-

contre sous la forme : *, *pehu neter*, avec la variante :

 (2). Ces trois noms sont différents de ceux de la grande liste du sanctuaire.

Vicomte JACQUES DE ROUGÉ.

(1) Dans le texte l'objet porté dans la main du personnage n'est pas très-distinct.

(2) Duemichen, *Geogr. Inschr.*, I, 23.

LE

CHEVAL DE SOLUTRÉ

Lors de la session tenue à Lyon par l'Association française pour l'avancement des sciences, M. H. Toussaint, chef de service d'anatomie à l'École vétérinaire, a communiqué un intéressant mémoire sur « le cheval dans la station préhistorique de Solutré », dont il a pu faire une étude très-détaillée. Tout en rendant hommage au zèle scientifique de mon jeune confrère, je demande la permission de disputer quelques-unes des conclusions et des hypothèses auxquelles il s'est arrêté et qui ne me paraissent pas suffisamment fondées. Il s'agit là de matières fort difficiles, sur lesquelles on ne saurait réunir trop de documents avant de se prononcer définitivement. En général, on ne peut que louer la réserve qui marque le travail dont je veux m'occuper; mais sur certains points de départ il y a cependant des modifications à faire, que je désire présenter dans l'intérêt de la science.

D'abord M. Toussaint, à l'exemple de presque tous les paléontologistes, je le reconnais, parle de « l'espèce *Equus caballus* » comme s'il n'y avait en réalité, dans le genre *Equus*, qu'une seule espèce caballine ou chevaline. Il faut pourtant accepter l'un ou l'autre des deux termes de ce dilemme : ou bien la caractéristique admise pour distinguer entre elles les espèces reconnues par tout le monde parmi les équidés n'a aucune valeur, et il n'y a dès lors aucune différence spécifique entre les ânes et les hémiones, et entre ceux-ci et les chevaux; ou cette caractéristique est valable, et en l'admettant on est forcément conduit à reconnaître l'existence des huit espèces chevalines que j'ai déterminées pour notre ancien continent. Il n'y a, en effet, entre l'âne d'Égypte et l'hémione de l'Indoustan, que des différences du même ordre que celles qui distinguent, par exemple, le cheval asiatique du cheval germanique ou du cheval irlandais; ces différences sont même moins profondes entre l'âne et le cheval africain qui n'a, comme l'âne, que cinq vertèbres dans la région lombaire du rachis, avec dix-huit dorsales, qu'entre ce cheval et ses sept autres congénères du même groupe, qui, eux, en ont six. Je ne pense pas qu'on puisse sortir de là sans tomber dans l'arbitraire, dont la science doit se garer soigneusement. Nous sommes habitués ici à placer au premier rang des caractères spécifiques ceux

qui concernent le nombre et la forme des pièces importantes du squelette. Le type crâniologique, cérébral et facial, nous guide surtout dans nos déterminations. Eh bien ! dans celui des quatre groupes d'espèces composant le genre *Equus* qui comprend les chevaux proprement dits, il y a incontestablement huit types crâniologiques impossibles à confondre pour un œil exercé ou pour une main armée des instruments de précision dont nous nous servons pour mesurer les rapports des pièces osseuses qui les composent. Par conséquent, il y a, je le répète, huit espèces chevalines et non pas une seule. Chacune a son aire géographique naturelle parfaitement tracée. J'essayerai tout à l'heure de déterminer celle à laquelle appartient le plus probablement le cheval de Solutré, auquel j'arrive maintenant.

L'auteur du mémoire que j'examine en a fait une description ostéologique qui ne pouvait malheureusement pas être complète. « On ne rencontre, dit-il, de la tête que le maxillaire inférieur, quelques fragments du maxillaire supérieur, les portions tubéreuses des temporaux et toutes les séries dentaires. A part quelques fragments très-petits du pariétal et du frontal, trop exigus pour faire juger de sa forme, le crâne manque complètement. Cette lacune est extrêmement regrettable, ajoute-t-il ; chacun sait, en effet, qu'on tire des formes de la tête des caractères précieux pour le classement des races. » Cette dernière déclaration, de la part de M. Toussaint, ne me surprend point ; mais elle rend plus difficile de s'expliquer l'inadvertance que je viens de relever en commençant. Toujours est-il qu'avec les documents ostéologiques dont on dispose actuellement, la détermination certaine de l'espèce à laquelle appartient l'équidé de Solutré n'est pas possible. Nous allons voir que tout porte à le ranger parmi les chevaux et à le rattacher à une espèce dont l'aire géographique est encore aujourd'hui très-voisine du lieu de son gisement ; mais ce ne sont là que des conjectures ou des hypothèses excessivement probables, non point des certitudes scientifiques comme celles seulement auxquelles il nous est permis de nous arrêter.

L'auteur pense que l'équidé de Solutré était de petite taille, et il dit que cela résulte de l'examen du squelette déposé par lui au Muséum d'histoire naturelle de Lyon et construit avec les fragments qu'il a pu rassembler. Il lui assigne une hauteur moyenne, prise au garrot, de 1^m,36 à 1^m,38, la plus grande ne dépassant pas 1^m,45. Je présente une première phalange extraite de Solutré, à l'aide de laquelle j'ai déterminé moi-même, en me fondant sur les corrélations, cette hauteur probable. Mon résultat ne diffère pas sensiblement de celui auquel M. Toussaint est arrivé. D'autres considérations me pa-

raissent, du reste, devoir y conduire aussi. Je les ferai valoir en revenant sur la description détaillée des ossements intacts que l'auteur a si bien faite. Je veux m'arrêter d'abord sur un point où il m'est impossible d'être d'accord avec lui. Ce point est relatif à la dentition.

« Personne n'ignore, dit-il, que l'on tire du mode de remplacement des incisives, ainsi que de la forme de leur partie libre et de leur table, des renseignements certains pour la connaissance de l'âge. Or, il est très-remarquable que parmi toutes les incisives et les molaires que nous avons pu rencontrer dans nos fouilles, et nous en avons certainement vu plusieurs milliers, nous en avons trouvé quelques-uns à peine qui eussent appartenu à des animaux âgés de plus de huit à neuf ans. Le plus grand nombre provient des sujets de cinq à sept ans, et les animaux jeunes et très-jeunes sont, sans être excessivement rares, bien moins nombreux que les adultes. »

De telles affirmations sur l'estimation de l'âge, des chevaux de Solutré sont nécessairement fondées sur la supposition que la durée d'évolution du système dentaire était de leur temps la même que celle qui est encore enseignée dans les écoles vétérinaires, — je ne dis pas que celle observée aujourd'hui. — Or, c'est là une base bien fragile, ainsi que je vais le montrer.

Il n'y a guère plus d'une cinquantaine d'années que nous avons des notions précises sur le sujet en question. C'est Girard qui, le premier, a publié en France un *Traité de l'âge du cheval*, toujours classique dans les écoles dont je viens de parler, et où sont coordonnés ces renseignements qui ont servi à M. Toussaint pour étayer ses déterminations. Eh bien ! il a suffi de ce demi-siècle et même de moins pour que, dans la plupart des cas, ils ne soient plus applicables exactement. Lorsque Girard écrivait, l'évolution complète des incisives permanentes exigeait cinq années révolues. Aujourd'hui l'on ne rencontre plus qu'exceptionnellement des chevaux chez lesquels elle ne soit pas accomplie à l'expiration de leur quatrième année. La raison en est dans les changements que le progrès agricole a fait introduire dans le régime alimentaire des poulains ; une nourriture moins parcimonieuse durant la saison d'hiver et l'intervention de l'avoine lorsque les jeunes animaux commencent leur vie de travail, ont réduit à de moindres proportions le temps d'arrêt que subissait auparavant le développement pendant cette saison. La théorie complète du phénomène est maintenant faite et l'on est en mesure de supprimer entièrement ce temps d'arrêt, en faisant arriver l'état adulte à trois ans au lieu de cinq. Il suffit pour cela de continuer artificiellement en hiver, par une certaine combinaison de la ration alimen-

taire où interviennent les semences riches en acide phosphorique, le régime naturel de la saison d'été, composé des jeunes herbes de pâturage. La saison d'hiver, eu égard à l'alimentation des animaux, dure sensiblement six mois. En cinq années, il y a quatre hivers qui ensemble font deux ans. Deux retranchés de cinq, il en reste trois. C'est le maximum de ce que nous nommons la précocité, ainsi que l'expérience le confirme partout où la théorie est appliquée d'une manière exacte. Il n'y a, par exemple, pas un seul cheval de course dont la mâchoire ne soit pourvue à trois ans de toutes ses dents permanentes.

S'il en est ainsi (et cela ne souffre point de contradiction), ne sommes-nous pas fondés à penser que l'agriculture, en se développant, a dû exercer une influence dans le sens que nous observons aujourd'hui, et réduire par là même progressivement la durée de l'évolution du système dentaire des chevaux ? Quelle pouvait, en conséquence, être cette durée à l'époque quaternaire ? C'est ce que personne, je crois, ne serait en mesure de dire même approximativement. Et j'en conclus que c'est être par trop hardi d'assigner un âge quelconque aux chevaux de Solutré, pas plus qu'à aucun autre animal fossile, d'après l'inspection de leurs dents. Ce que nous savons à cet égard ne peut se rapporter qu'aux animaux domestiques actuels ; et encore faut-il, pour ne point risquer de se tromper trop grossièrement, toujours tenir compte, dans les estimations, des considérations physiologiques que je viens de rappeler sommairement.

J'ai insisté un peu sur cette partie des études que j'examine, parce qu'elle est la principale assise du système que l'auteur veut faire admettre au sujet de la population chevaline de Solutré, système qui aurait évidemment une grande importance pour l'histoire de la population humaine, s'il était démontré. J'y ai insisté aussi parce qu'elle doit nous fixer également sur la valeur d'une conclusion purement anatomique, tendant à marquer, entre les chevaux de Solutré et les chevaux actuels, une différence qui n'existe en réalité pas. Je dois citer le passage qui s'y rapporte.

« Chez notre cheval actuel, dit l'auteur, l'union des trois os du canon est un fait constant à partir d'un certain âge, et elle commence, d'après nos recherches, vers six à sept ans, par la soudure des métacarpiens internes ; les métatarsiens internes se soudent presque en même temps, puis viennent les métacarpiens externes, et enfin les os correspondants du membre postérieur. Il arrive que ceux-ci ne se soudent qu'à un âge très-avancé. La soudure se fait par l'ossification progressive du ligament inter-osseux.

« Nous avons déjà dit, ajoute-t-il, que les chevaux de Solutré étaient jeunes; il ne serait donc pas étonnant de rencontrer un grand nombre de métacarpiens non soudés; mais cependant on trouve une notable quantité de mâchoires qui indiquent un âge déjà assez avancé, huit, neuf et douze ans; or, à ce moment, si la soudure avait dû s'effectuer comme dans nos races actuelles, elle eût déjà été complète pour beaucoup d'os. Nous nous croyons donc autorisé à dire que chez le cheval de Solutré il n'y avait pas de soudure, ou que du moins cette soudure était beaucoup plus tardive qu'aujourd'hui. »

A cela M. Toussaint joint une petite dissertation sur l'*Hipparion* et sur les cas tératologiques de division du doigt considéré comme unique chez les chevaux actuels, cas présentés comme des phénomènes de retour au prétendu type primitif, puis il incline visiblement à penser que le cheval de Solutré, en raison de la particularité signalée par lui, pourrait bien être un terme intermédiaire entre l'*Hipparion* et le type actuel. « Nous croyons donc, conclut-il, qu'il y a dans cette non-soudure des métacarpiens et des métatarsiens un fait qui mérite attention et qui peut être invoqué en faveur du transformisme. »

Tous les faits quels qu'ils soient, en vérité, méritent attention. Il y a lieu seulement de les interpréter d'une manière exacte. Avec nos connaissances actuelles, celui dont il s'agit ici n'est point d'une interprétation difficile, et il n'est nullement nécessaire d'aller chercher si loin en arrière sa condition déterminante. Il suffit de savoir le rapport nécessaire qui existe entre l'évolution du système dentaire, dont nous venons de parler, et celle du système osseux, rapport dont j'ai déterminé d'une manière précise les conditions dans mon *Mémoire sur la théorie du développement précoce des animaux domestiques* (1), pour comprendre comment il se fait que la soudure des métacarpiens et métatarsiens rudimentaires fût plus tardive chez les chevaux de Solutré qu'elle ne l'est de nos jours. Il ne pouvait manquer d'en être de même pour les épiphyses. Et cela montre une fois de plus que dans l'étude des questions paléontologiques il vaudrait peut-être mieux partir de l'état actuel de la science positive que des hypothèses enfantées par l'imagination des philosophes naturalistes.

Pour épuiser tout de suite la série des rectifications que j'ai cru

(1) In *Journal de l'anatomie et de la physiologie de l'homme et des animaux*, de Ch. Robin, 1874.

devoir faire à l'intéressant travail que j'examine, j'arrive à la question des rapports qui ont existé, d'après l'auteur, entre le cheval de Solutré et les habitants de la station. Ce qui a frappé tout le monde dans cette station, c'est l'extraordinaire abondance des ossements de chevaux qu'on y a rencontrés. La quantité des individus qui ont fourni ces ossements a été évaluée diversement. L'évaluation de M. Toussaint dépasse de beaucoup celles de tous les autres explorateurs. Il l'avait d'abord portée à 40,000; aujourd'hui, il croit pouvoir affirmer que le nombre des individus est de plus de cent mille.

Je n'ai pas l'intention de discuter les bases sur lesquelles il s'appuie pour arriver à cette énorme quantité, et j'admets avec lui qu'il s'agit bien là tout simplement de débris de cuisine, que les chevaux tués à Solutré ont servi à la nourriture des habitants de la station; mais il m'est impossible de considérer comme démonstratifs les arguments à l'aide desquels il a voulu établir que ces chevaux étaient entretenus à l'état domestique. La plupart de ces arguments ont été déjà réfutés, notamment le principal, qui est relatif au prétendu jeune âge des chevaux. Celui du nombre ne pourrait avoir une valeur que si nous connaissions exactement la durée de la station humaine, c'est-à-dire le temps qui s'est écoulé pendant qu'elle a été habitée, et aussi l'importance de la tribu qui l'habitait. Nous avons à cet égard le choix entre les siècles et les milliers d'années. Il y a des dissidences sur la durée de l'époque de la pierre polie, il n'y en a point au sujet de celle de la pierre taillée, tout le monde s'accorde à la considérer comme ayant été très-longue.

En supposant qu'il fallût en moyenne 500 grammes de viande pour la nourriture journalière d'un habitant et que le nombre des habitants fût de 100, c'est 50 kilogrammes qui eussent été consommés par jour, soit 18,250 kilogrammes par an. Pour fournir ces 18,250 kilogrammes il faut 121 chevaux, à raison de 150 kilogrammes de viande comestible par cheval. A ce compte, 826 ans suffisent pour atteindre les 100,000 chevaux dont les débris existent à Solutré, d'après M. Toussaint. Si vous doublez la population, vous réduisez de moitié le nombre des années. Or je vais montrer que les habitants de Solutré ont pu se procurer facilement, et sans entretenir des haras domestiques qui ne sont guère, en vérité, compatibles avec ce que nous connaissons des mœurs quaternaires, ces quantités relativement petites de 100 à 250 chevaux par an. La description que M. Toussaint nous a donnée de leurs ossements nous y aidera puissamment, et je l'ai réservée avec intention pour ce moment.

Commençons par ce qui concerne le volume de la tête, dont nous

avons vu que les fragments restants sont insuffisants pour en laisser déterminer le type. « Malgré ces lacunes, dit l'auteur après les avoir signalées, les parties restantes suffisent, à défaut de la forme, pour nous faire apprécier les dimensions de la tête. Elle était grosse, vu la petite taille de l'animal, et ce qui le prouve, c'est que les dents ont une force et une largeur qui pourraient les faire prendre à première vue pour celles d'animaux de grande taille. Leur longueur entraînait un développement considérable des alvéoles, aussi les branches du maxillaire inférieur sont-elles très-épaisses et très-larges. Les molaires ne présentent rien de particulier à noter, les plis des lames d'émail interne ressemblent tout à fait à ceux du cheval de nos jours.

«
 « La forme de l'atlas vient encore nous convaincre une fois de plus du volume de la tête ; le corps de cette vertèbre, en effet, a une épaisseur et une force non ordinaires chez des animaux aussi petits.

« Les vertèbres cervicales sont petites ; chez quelques sujets elles étaient courtes, chez d'autres un peu plus longues, mais d'une façon générale on peut dire que le cou était court ; il était en même temps grêle, comme nous l'indiquent le peu de développement des apophyses transverses et articulaires, les saillies et dépressions musculaires peu accusées dans cette région, à l'encontre de ce qu'on observe dans toutes les autres parties du corps.

« Les vertèbres dorsales ne présentent rien de particulier à signaler ; l'apophyse épineuse manque à peu près partout ; la cavité de la tête de la côte est prononcée pour loger une côte volumineuse.

« Les vertèbres lombaires sont fortes, elles se retrouvent parfois en séries avec les dernières dorsales souvent isolées ou réunies au nombre de trois ou quatre. Jamais les deux dernières ne sont soudées entre elles, comme on le remarque presque toujours sur les chevaux âgés. »

N'allons pas plus loin. Ces détails suffisent, si nous rappelons la petite taille des individus, pour nous faire apercevoir tout de suite qu'ils conviennent parfaitement pour la description de la variété dite Ardennaise du Cheval belge (*E. Caballus belgius*), dont l'aire géographique naturelle est immédiatement voisine des hauteurs où Solutré se trouve situé. La race de ce cheval s'étend en effet sur tout le bassin de la Meuse, en France et en Belgique, et il est évident qu'elle s'y étendait déjà dès l'époque quaternaire. Sa population à cette

époque était même, selon toutes les probabilités, plus abondante qu'elle ne l'est de notre temps, car alors le sol non cultivé n'offrait que des gazons naturels et la population chevaline originaire de ces lieux n'avait pas à partager les subsistances avec les bêtes bovines et ovines introduites depuis comme plus avantageuses à exploiter. Les habitants de Solutré n'avaient qu'à se transporter dans les parties basses de ce qui est aujourd'hui le département de la Haute-Marne et le département de la Meuse, dans la contrée nommée le Bassigny, peu éloignée de leur station, pour capturer et ramener chez eux tous les chevaux nécessaires à leur approvisionnement.

Les conditions naturelles du bassin de la Saône ne se fussent d'ailleurs point prêtées à l'entretien d'une race chevaline quelconque, et l'état de la science nous permet d'affirmer qu'il n'y en a jamais eu dans ce bassin-là; c'est une race bovine que nous y rencontrons dans son aire géographique naturelle. C'est à peine si les progrès actuels de l'agriculture et de l'industrie peuvent y faire élever des chevaux, qui d'ailleurs n'y prospèrent guère. A plus forte raison est-il impossible d'admettre, en se fondant sur l'histoire naturelle des équidés, au lieu de prendre pour base des hypothèses purement gratuites empruntées à l'archéologie, que les habitants quaternaires de Solutré aient entretenu des haras domestiques. Mon ami M. Piétrement, notre collègue, qui a si profondément étudié l'histoire des chevaux domestiques, pourra vous dire combien peu il admet lui-même une telle supposition.

A ce propos, je voudrais qu'il me fût permis de faire tout haut une réflexion qu'il m'est arrivé bien souvent de faire tout bas, en écoutant ou en lisant les dissertations d'archéologie historique ou préhistorique, sur des découvertes d'ailleurs fort intéressantes. Il semble que les archéologues soient toujours bien pressés d'arriver à des conclusions. C'est pourquoi sans doute l'imagination joue un si grand rôle dans leurs travaux, et pourquoi nous avons tant de systèmes sur les temps quaternaires, tant de si grosses conclusions pour de si petits faits. Il nous reste, me paraît-il, bien de ces faits à connaître encore, avant d'être autorisés à généraliser. Faisons d'abord l'histoire naturelle des individus; nous aborderons ensuite plus sûrement l'histoire des sociétés. Et pour parvenir à la connaissance positive de ce qui a existé, commençons par acquérir aussi complètement et aussi exactement que possible celle de ce qui existe maintenant. Je crois avoir donné, dans le présent travail, une preuve de l'inconvénient qu'il peut y avoir à ne point procéder ainsi.

ANDRÉ SANSON.

OBJETS PRÉHISTORIQUES

DES

LIGURIENS VÈLEIATES

Sur les collines de la province de Plaisance (Italie), entre deux torrents, le *Chero* et l'*Arda*, est située la commune de LUGOGNANO VAL D'ARDA : là existent les ruines de VELLEIA, ville bâtie par les Liguriens Vèléiates, après leur soumission à la domination romaine, faite l'an 595 de Rome.

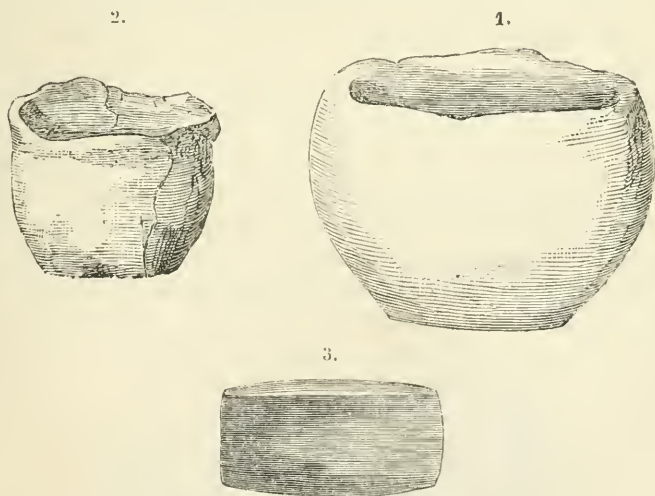
Tout le monde connaît les précieux trésors archéologiques découverts dans cette ville par le gouvernement de Parme; on sait aussi que tout ce qui a été recueilli jusqu'à présent à Velleia se rapporte aux temps prospères de l'empire romain. Mais on ignore les conditions des Vèléiates préromains, quoiqu'il soit admissible que, comme les autres Liguriens, ils aient vécu « *rudes et sauvages dans des cabanes et des villages, cachés au milieu des forêts et des montagnes* ».

Micali et Nicolucci ont, peut-être plus complètement qu'aucun autre écrivain, réuni tout ce que nous disent les anciens sur les Liguriens; toutefois nous pouvons assurer que les Liguriens n'eurent pas d'histoire positive avant le temps où quelques-unes de leurs tribus formèrent des relations avec les Romains. C'est donc à celui qui étudie l'archéologie préhistorique qu'il appartient de résoudre les problèmes relatifs aux mœurs et aux arts de ces si anciennes populations de l'Italie septentrionale.

Angelucci, Bennet, etc., ont recueilli des matériaux pour l'illustration générale de la Ligurie préhistorique, travail auquel j'ai moi-même participé, quoique en moindre mesure que mes honorables confrères; mais aucun de nous n'a donné, jusqu'à présent, de renseignements qui concernent les temps préhistoriques des Liguriens Vèléiates. Je m'empresse de présenter, aujourd'hui, les premiers résultats obtenus.

Les *jouilles de Velleia* sont à présent et elles ont toujours été dépendantes du Musée national de Parme, confié à mes soins. Par conséquent tout ce qui a été découvert à Velleia, et ce qui n'a pas été auparavant négligé et perdu, se conserve dans le même Musée. De plus, il existe dans les archives de ce musée le journal manuscrit de toutes les fouilles qui ont été pratiquées, et dans ce journal se trouvent les dessins des objets tirés des ruines de Velleia, de 1760 à 1765. C'est à l'aide de ces documents que je peux aujourd'hui appeler l'attention des étudiants sur *deux vases d'argile* et sur un *ciseau de pierre* de Velleia, qui sont évidemment d'une époque et d'un art sans doute beaucoup plus anciens que les autres débris de Velleia des temps romains. Malheureusement ces objets ne se trouvent plus dans le Musée de Parme, peut-être parce qu'au moment de la découverte on les jugeait romains et que comme tels ils ne paraissaient pas dignes d'être conservés. C'est ce qui, dans des cas analogues, arrivait alors partout. Dans ces temps-là les archéologues n'attachaient d'importance qu'à conserver les monuments écrits ou ceux qui présentaient quelque beauté artistique.

Je donne les dessins des deux *vases* et du *ciseau* susdits dans la planche jointe à cette note, dessins que j'ai fait exactement reproduire du *Journal des fouilles pour 1764* (n^{os} 1, 2 et 3). Dan



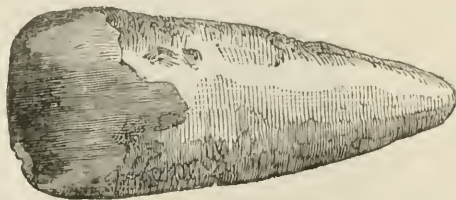
le même journal les deux vases sont décrits de cette manière : le premier, *vase de terre cuite* (vasetto di terra cotta), et le second, *petit vase de terre* (piccolo vasetto di terra). Quant au *ciseau*, on ne donne

pas, dans le journal, la figure de la planche qui y correspond, mais c'est sans doute ce qu'on indique dans le texte comme *petite pierre de touche* (*piccola pietra di paragone*). On comprend très-facilement comment le rédacteur du journal a pu croire le *ciseau* une *pierre de touche*, en le jugeant d'après sa forme et sa matière, qui était vraisemblablement de quelque roche noire.

Les deux *vases* se découvrirent l'un le 23 et l'autre le jour après du mois de mai 1764, et le *ciseau* avait été trouvé le 11 du même mois : ils gisaient tous les trois dans le même endroit et on les recueillit en faisant des fouilles pour déblayer les restes de l'*amphithéâtre romain*. Cette circonstance me semble digne de considération, d'autant plus qu'elle se rattache aux faits suivants indiqués par le *Journal des fouilles*, c'est-à-dire que le 15 mai on trouva *un grand fragment d'os dans la brique, à une profondeur de plus de quatre brasses au-dessous de traces de charbon* (*un grosso pezzo d'osso nel biroco sotto da quattro braccia e piu sotto vestigia di carboni*), et que le jour suivant, dans le même endroit, on a observé d'autres *traces de charbon* (*vestigia di carboni*), et à une aussi grande profondeur au-dessous du sol de l'amphithéâtre, si je ne me trompe, tout cela nous prouve que, au-dessous de l'amphithéâtre, c'est-à-dire dans un lit inférieur au sol romain, se trouvaient, en 1764, des ustensiles et de la poterie de l'âge de la pierre, mêlés à des ossements d'animaux et à du charbon, qui seraient les vestiges d'une station humaine préhistorique.

Aussitôt que je pourrai reprendre les fouilles de Velleia — elles viennent d'être décrétées par le gouvernement italien, — je m'empresserai de vérifier si d'autres objets préhistoriques existent encore dans l'emplacement où gisaient ceux que je viens de décrire. Pour le moment ma tâche se borne à donner aux étudiants les renseignements tirés du *Journal des fouilles*, en leur disant en même temps que parfois on trouve dans les environs de Velleia des armes et des ustensiles qui appartiennent sans doute aussi aux Liguriens Vé-

4.



léiates. Un de ces objets est la petite hache en roche amphi-

litique existant dans le Musée de Parme; j'en donne le dessin fig. 4.

Nous savons, il est hors de doute, très-peu de choses sur les Liguriens primitifs; j'espère pour cela que mes confrères voudront bien agréer les renseignements que je viens de donner sur les Liguriens Véléiates. Il est à désirer que ma note puisse nous servir de point de départ pour éclaircir les temps préhistoriques de cette partie de la Ligurie, qui est ensuite devenue célèbre dans le monde par la ville romaine de Velleia, cette véritable Pompéi de la haute Italie.

LOUIS PIGORINI.

Parme, août 1874.

SABAZIUS¹

Σαβάζιος, Σαβάσιος, Σαβάδιος, Σεβάδιος, Σάβος (2), *Sabazius*, *Sabazis*, *Sabasius*, *Sebesius*, *Sabadius*, *Sebadius* : un des principaux dieux de la religion phrygienne (3), que les Grecs ont le plus souvent assimilé à Dionysus (4), mais quelquefois aussi à Zeus ou Jupiter (5). Il est qualifié sur certains monuments « le souverain de l'univers », *παγκοίσατος* (6), et son nom fait allusion au respect, à la vénération dont il était entouré. Il faut, en effet, le comparer au sanscrit *sabhádj*, « honoré, révééré » (7); à la même racine linguistique, qui est aussi celle du grec *σέβειν*, se rattache l'exclamation *σαβοῖ* que l'on poussait dans ses fêtes (8) et qui était une marque d'adoration. On

(1) Ce mémoire est, avec un certain nombre de développements ajoutés, un article destiné au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* que publie la librairie Hachette, sous la direction de M. Saglio. En matière de mythologie, comme dans toute autre étude, il y a deux ordres de travaux qui doivent se succéder : ceux d'analyse, qui établissent l'individualité des différents cultes antiques et déterminent ce qui appartient en propre à chacun, puis ceux de synthèse qui les rapprochent, les comparent entre eux, et en font ainsi ressortir la signification symbolique et l'essence intime. La nature même de l'ouvrage en vue duquel nous avons entrepris ces recherches nous imposait de faire exclusivement œuvre d'analyse.

(2) Orph., *Hymn.* XLVIII, v. 2.

(3) Voy. Maury, *Histoire des religions de la Grèce*, t. III, p. 101-106, où se trouve le résumé le plus complet qui ait encore été donné sur Sabazius.

(4) Nymphis Heracl. ap. C. Müller, *Fragm. histor. graec.*, t. III, p. 14; Mnascas Patar., *ibid.*, p. 155; Diod. Sic., IV, 4; Cic., *De nat. deor.*, III, 23.

(5) Artemidor., *Oneirocrit.*, II, 13; Valer. Maxim., XIII, 4; Apul., *Metamorph.*, VIII, p. 170; Firmic. Matern., *De error. profan. relig.*, 2 et 11; Orelli, *Inscr. lat.*, nos 1259 et 6042; voy. aussi le monument de Coloé en Phrygie, publié par Wagener dans le recueil de l'Académie de Belgique, *Mém. des sav. étrang.*, t. XXX.

(6) *Corp. inscr. graec.*, n° 3791; *Bullet. de l'Inst. archeol.*, 1848, p. 82.

(7) Lassen, *Zeitschr. der deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 370.

(8) Demost., *Pro corona*, 260; Schol. a. h. l.; Strab., X, p. 471; *Lexic. rhetor. ap.*

appelait aussi *σάβοι* ses ministres (1) et les lieux qui lui étaient consacrés (2). Proclus (3) rapproche Sabazius de Mên, autre dieu bien connu de l'Asie Mineure. D'autres écrivains l'identifient avec Atys (4), rapprochement qui est exact s'il s'agit de l'origine et de la conception fondamentale de Sabazius, et que justifie d'ailleurs l'attribution faite certainement à ce dieu, dans les invocations de ses fêtes, de l'épithète d'*attès*, ἄττης (5); ce mot, qui paraît avoir signifié « père » (6), est en effet la forme originale et première du nom qui est ensuite devenu Attis et Atys (7). Mais au point de vue de la mythologie extérieure et des légendes divines, ceux, en plus grand nombre, qui distinguent Sabazius et Atys comme deux dieux différents (8), sont plus exacts. L'un et l'autre étaient des formes extérieures et dérivées du grand dieu de la Phrygie, Papas (9), « le Père » par excellence, ou Bagæus, Βαγαῖος (10), « le dieu » (11), dont l'association à Ma, Mē (12), « la Mère », constituait l'expression première, la plus haute et la plus compréhensive, de la religion de ce pays (13). Mais si Sabazius et Atys étaient ainsi deux formes du même dieu suprême, si Sabazius, en Phrygie, était uni à Cybèle d'une ma-

Bekker, *Anecd. graec.*, p. 257; Suid. et Zonar., v° ἐβοῖ; cf. Lobeck, *Aglaopham.*, p. 621 et 647.

(1) Plutarch., *Symposiac.*, III, p. 670, ed. Reiske; Steph. Byz., s. v.; Eustath. *ad Dionys. Perieg.*, 1069.

(2) Schol. *ad Aristoph. Av.*, v. 874.

(3) *In Tim.*, IV, 251. Cf. la stèle qui représente Mên tenant le thyrses de Dionysus, Le Bas, *Voyage en Grèce, Monuments figurés*, pl. 136.

(4) Voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 104.

(5) Demosth., *Pro corona*, 260; Schol., a. h. l.; Strab., X, p. 471; Lexic. rhetor. ap Bekker, *Anecd. graec.*, p. 257.

(6) Cf. le grec ἄττης, le latin *atta* (terme de respect adressé aux vieillards), le persan *atâ*, l'ossète *adâ*, l'ancien irlandais *aite*, le gothique *atta*, l'ancien allemand *atto*, l'ancien slavon *otitsi*: Pictet, *Les Origines indo-européennes*, t. II, p. 347.

(7) Lassen, *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 372.

(8) Lucian., *Icaromenipp.*, 27; *Deor. concil.*, 9.

(9) Arrian. *Bithyn.*, ap. Eustath. *ad Homer. Iliad.* E, p. 565; Origen. (Hippolyt.), *Philosophumén.*, V, 9, p. 118, ed. Millier; *Corp. inscr. graec.*, n° 3817; voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 99.

(10) Hesych. s. v.

(11) Gosche, *De ariana linguae gentisque armeniacae indole*, p. 22; Lassen, *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 369.

(12) Steph. Byz., v° Μάττις; *Corp. inscr. graec.*, n° 2039; Mordtmann et Dehler, *Epigraphik von Byzantion*, pl. VI, n° 8; voy. Ch. Lenormant, *Nouv. Ann. de l'Inst. archeol.*, t. I, p. 223 et suiv.; Maury, *Religions de la Grèce*, t. I, p. 107; t. III, p. 81.

(13) Foucart, *Des associations religieuses chez les Grecs*, p. 88.

nière aussi inséparable qu'Atys (1), des mythes bien distincts se rattachaient à ces deux personnifications.

Malheureusement, nous ne possédons pas la légende de Sabazius sous sa forme phrygienne directe ni les noms indigènes des personnages qui y figurent. Nous ne l'avons qu'hellénisée, avec des noms grecs, sous la forme qu'elle prit quand le culte et les initiations du dieu se furent implantés en Grèce, et quand on eut rapproché cette légende de celle du Zagreus orphique. Il en résulte une assez grande confusion (2), que les Pères de l'Église, à qui nous en devons le récit, n'ont pas cherché à dissiper, qu'ils eussent plutôt augmentée, car il entraînait dans les besoins de leur polémique contre les mystères de bien établir l'identité d'un mythe que l'orphisme avait introduit jusque dans les représentations nocturnes d'Eleusis, avec ceux de la religion phrygienne, si justement décriés comme obscènes et immoraux. Quoi qu'il en soit, voici le récit que font Clément d'Alexandrie (3), qui avant sa conversion avait été initié à la plupart des mystères païens (4), et Arnohe (5), qui avait si spécialement étudié pour ses ouvrages polémiques les traditions phrygiennes; Diodore de Sicile (6) fait allusion à la même histoire.

Zeus brûlait d'amour pour sa mère Déméter, mais n'osait pas assouvir sa coupable passion; il prit la forme d'un taureau et s'efforça de satisfaire son ardeur, à l'indignation de la déesse, victime de la brutalité de son propre fils. Zeus s'efforça alors de calmer la colère de Déméter; il coupa les testicules d'un bélier, les plaça dans une feuille qu'il attacha avec de la laine, et feignant de venir, après s'être châtié lui-même par sa mutilation, implorer le pardon de celle qu'il avait offensée, il jeta l'objet dans son sein. Dix mois après, Déméter mit au monde une fille, dont la beauté alluma encore l'ardeur de Sabazius, et pour arriver à la posséder il prit la forme d'un serpent. Fécondée par son propre père, la jeune déesse, que Clément et Arnohe appellent Proserpine, mit au monde un fils à tête de taureau.

C'est précisément toute la première partie du mythe orphique de Zagreus, introduit même à partir d'une certaine époque jusque dans

(1) Aristoph., *Av.*, v. 874; Strab., X, p. 471.

(2) Voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 103.

(3) *Protrept.*, II, p. 14, éd. Potter.

(4) Euseb., *Praepar. evang.*, II, 2, p. 61; voy. Foucart, *Des associations religieuses*, p. 76.

(5) *Adv. gent.*, V, 21.

(6) IV, 4.

les Eleusiniens (1). Les noms grecs des dieux sont ceux qu'y adaptèrent les Orphiques quand ils s'approprièrent cette légende, peut-être ceux qui avaient fini par devenir en usage dans les Sabazies de la Grèce. Mais la seconde partie du mythe de Zagreus, la mort du dieu sous les coups des Titans, était étrangère au Sabazius phrygien; les Orphiques l'avaient prise à une autre source. Dans la légende de l'Asie Mineure, elle était remplacée par la mutilation simulée du dieu, qui nous ramène au même ordre d'idées et de conceptions que le mythe d'Atys (2), qui a quelque chose d'essentiellement phrygien, et que rien n'indique d'une manière positive comme ayant été adoptée par les Orphiques dans l'histoire de la naissance de Zagreus. Au reste, que le récit de Clément et d'Arnobe soit bien un mythe phrygien, malgré son vêtement grec, c'est ce dont on ne saurait douter quand on voit, dans les actes parfaitement authentiques de saint Théodote d'Ancyre, en Galatie, le martyr y faire directement allusion comme à un des mythes principaux de la religion locale (3). Zeus, dit-il, a tué son propre père, possédé sa propre mère Rhéa, et Proserpine, avec laquelle il a eu plus tard commerce, est née de cet inceste (4).

Que si l'on cherche à restituer, du moins en partie, les noms divins indigènes qui, en Phrygie, étaient attachés à ce mythe et qu'on a remplacés par des noms grecs, il est d'abord certain que Zeus y est Sabazius; Clément et Arnobe le disent formellement. D'ailleurs, le rite le mieux connu des mystères sabaziens fait précisément allusion à son union avec sa fille sous la forme du serpent (5), et les témoignages abondent pour assurer que l'animal qui personnifiait ce dieu

(1) Tatian., *Orat. ad Graec.*, XIII; voy. Ch. Lenormant, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, nouv. sér., t. XXIV, 1^{re} part., p. 330.

(2) On sait le rapport du pin avec Atys dans sa mutilation; or, cet arbre est attribué aussi à Dionysus, c'est-à-dire à Sabazius. Plutarch., *Quaest. conviv.*, V, 3, 1.

(3) Ces actes de saint Théodote et des sept vierges martyres d'Ancyre sont remplis des renseignements les plus curieux et les plus précis sur la religion phrygienne; es archéologues les ont jusqu'ici beaucoup trop négligés. Le bain annuel de la Mère des dieux, dont l'usage phrygien (Arrian., *Tactic.*, p. 75; Stat., *Sylv.*, V, 1, v. 224) avait été introduit à Rome avec la pierre sacrée de Pessinonte (Tit. Liv., XXIX, 11, 14; Ovid., *Fast.*, IV, v. 244-348; Herodian., I, 11; Vib. Sequest., *De flumin.*, v^o *Almon*; Amm. Marcell., XXIII, 4; Valer. Flacc., *Argonaut.*, VIII, v. 239; Valer. Max., VIII, 15, 3; voy. Ch. Lenormant, *Nouv. Ann. de l'Inst. archeol.*, t. I, p. 243 et suiv.), y joue un rôle capital.

(4) *Martyr. Theodot. Ancyr. et sept. virgin.*, c. 24, dans D. Ruinart, *Acta sincera*, p. 357, et dans les Bollandistes au mois de mai, t. IV, p. 124.

(5) Arnob., V, 21; Firmic. Matern., 21. Nous revenons plus loin sur ce rite.

par excellence était le serpent de l'espèce appelée *παρσίς* ou « à grosses joues » (1). Quant à la première métamorphose du dieu, quand il attaque sa mère, Diodore de Sicile (2) nous dit qu'on représentait Sabazius avec des cornes de taureau. La mère de Sabazius était Cybèle (3); c'est donc cette déesse que l'on a identifiée à Déméter, comme il est arrivé souvent, surtout chez les Orphiques (4). Nous savons, de plus, que la grande Mère de Phrygie avait un nom particulier, celui de *Mastaura*, quand elle était unie au dieu-taureau (5). Eumélus, sous une forme encore plus hellénique que celle du récit des Pères de l'Eglise, disait que Dionysus, c'est-à-dire Sabazius, avait été initié en Phrygie, par Rhéa elle-même, c'est-à-dire par Cybèle, à ses mystères (6). Il est beaucoup plus difficile, il semble impossible même, dans l'état actuel de nos connaissances et jusqu'à la découverte de nouveaux documents, de déterminer le nom qui a été traduit par celui de Proserpine. On discerne seulement d'une manière très-claire que le mythe de Sabazius rentrait dans le cycle de ceux où la grande Mère de Phrygie se décomposait dans la dualité d'une déesse mère et d'une déesse fille (7), à la façon des divinités d'Eleusis; c'est ainsi que Diodore de Sicile nous la montre divisée en Titæa et Basilia (8), dualité où Cybèle, identique à Basilia, est la déesse jeune, exactement comme dans le culte de Cyzique, où Dindymène, autre nom de Cybèle, se confondait avec Coré-Sotira (9); dans d'autres récits, tels que ceux qui présentent à nos regards Cybèle et Nicæa (10), ou Cybèle et Alcè (11), c'est à la déesse mère qu'est réservé le nom de Cybèle, et il en était de même, bien évidemment, dans la légende proprement phrygienne de Sabazius. Il faut aussi se souvenir des variantes du mythe d'Atys, qui opposent Cybèle et la fille du fleuve Sangarius (12) ou la fille de Midas, la (13), avec les attributs de la maturité et de la jeunesse, mais en tant que rivales, et non plus

(1) Demosth., *Pro corona*, 260; Theophrast., *Charact.*, 16.

(2) IV, 4.

(3) Strab., X, p. 471; Hesych., v° *Σαβάζιος*.

(4) Voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 321.

(5) Steph. Byz., v° *Μάστουρα*.

(6) Schol. *ad Homer. Iliad.* Z. v. 130.

(7) Voy. Ch. Lenormant, *Now. Ann. de l'Inst. archeol.*, t. I, p. 218 et suiv.

(8) Diod. Sic., III, 56.

(9) Voy. Ch. Lenormant, *Revue numismatique*, 1856, p. 35 et suiv.

(10) Memn. *ap. Phot. Biblioth.*, 224, p. 233.

(11) Diod. Sic., V, 49.

(12) Ovid., *Fast.*, IV, v. 229 et suiv.

(13) Arnob., *Adv. gent.*, V, 7.

comme mère et comme fille. Enfin, dans une indication assez confuse d'Étienne de Byzance (1), qui se rapporte au récit qu'on faisait chez les Lydiens et chez les Cariens de la naissance et de l'éducation du dieu assimilé à Dionysus, c'est-à-dire de Sabazius, appelé par ces peuples Masaris, Ma ou Mastaura et Rhéa-Cybèle sont distinguées comme deux personnages différents. Nous ignorons aussi le nom indigène du fils qui reproduit exactement Sabazius avec ses cornes de taureau, et qui est comme une nouvelle théophanie du dieu s'engendrant lui-même, de même qu'Atys reproduit Agdestis (2). Peut-être n'en avait-il pas de distinct et d'individuel, car la formule $\delta \delta\acute{\iota}\alpha \kappa\acute{o}\lambda\pi\omicron\upsilon \theta\epsilon\acute{o}\varsigma$ (3), appliquée dans les mystères de Sabazius au serpent qui s'unissait à la déesse assimilée à Proserpine, et à celui que les initiés faisaient en imitation passer par leurs vêtements, semble impliquer la notion d'un dieu qui, sans changer de nature ni de nom, ne fait que traverser pour ainsi dire le sein de la divinité féminine pour se manifester de nouveau dans un fils identique à lui-même.

Les fêtes de Sabazius, qui avaient le même caractère orgiastique et désordonné que celles de Cybèle et d'Atys (4), constituaient, en Phrygie même (5), de véritables mystères, que les Grecs et les Romains ont appelés *Sabazia*, *Sabadia*, *Sebadia*, et dont nous suivrons la propagation à travers le monde antique. Nous verrons plus loin, d'après Démosthène (6), en quoi consistait la partie publique de la fête à Athènes, dans un thiasé qui suivait très-fidèlement les rites phrygiens (7). Quant aux initiations secrètes, le rite principal en consistait dans la cérémonie symbolique, que n'admirent ni les Orphiques, ni aucun autre mystère, par laquelle on introduisait le serpent de Sabazius sous le vêtement des initiés par le haut pour le faire sortir par le bas (8); quelquefois on y employait une image de serpent en métal (9), mais le plus souvent c'était une couleuvre réelle et vivante, comme on le voit dans l'histoire d'Olympias.

(1) V° *Μάστουρα*.

(2) Voy. Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 97; F. Lenormant, *Monographie de la Voie Sacrée éleusinienne*, t. I, p. 367.

(3) Clem. Alex., *Protrept.*, II, p. 14, ed. Potter.

(4) Strab., X, p. 470.

(5) Strab., *ibid.* et p. 471; Arnob., *Adv. gent.*, V, 21; Schol. *ad Demosth. Pro corona*, 260.

(6) *Pro corona*, 259 et 260.

(7) Voy. Foucart, *De: associations religieuses*, p. 70 et suiv.

(8) Clem. Alex., *Protrept.*, II, p. 14, ed. Potter; Arnob., *Adv. gent.*, V, 21; Firmic. Matern., *De error. de profan. relig.*, 2; Justin. Mart., *Apolog.*, I, 45.

(9) Arnob., *l. c.*

Tandis qu'Atys, n'ayant pu être identifié d'une manière précise avec aucun dieu grec, garde toujours une physionomie à part et un caractère nettement asiatique, il n'en est pas de même de Sabazius. Sur les monnaies impériales de la Phrygie, où Mèn et Atys se reconnaissent si sûrement, on ne voit pas apparaître un seul type de représentation qui caractérise en propre Sabazius ; il est toujours remplacé par un des deux dieux helléniques auxquels on l'avait assimilé, Bacchus ou Jupiter, représentés purement à la grecque. La seule image certaine de Sabazius, appartenant à l'Asie Mineure, que l'on connaisse jusqu'ici, est celle que l'on trouve sur le monument de Coloé publié par M. Wagener (1). Le dieu est assis sur un char trainé par deux chevaux ; sur l'un de ces animaux est posé l'aigle de Jupiter, tandis que le serpent caractéristique de Sabazius se roule à leurs pieds. Mèn, coiffé de la mitre et avec le croissant sur la tête, tient un caducée et guide le char. Les éléments indigènes et ceux qu'a fournis l'assimilation grecque entrent également dans cette représentation. Il semble aussi que Lajard et Gerhard (2) ont eu raison de reconnaître Sabazius dans le dieu ailé et barbu, en costume phrygien, qu'une terre cuite du musée de Berlin représente tenant deux panthères (3) ; type qui rappelle les divinités ailées saisissant de chaque main un animal féroce, si souvent répétées sur les monuments assyriens. Sabazius était également appelé Ὀγῆς, comme dans l'invocation Ὀγῆς ἄττης (4) ; les Grecs y voyaient une allusion au principe humide, comme dans le surnom homophone et purement hellénique que portait leur Dionysus, Ὀγῆς (5) ou Ὀγέτιος, et qui dans les mythes de ce dieu se rattache à toute une série d'appellations analogues (6). Mais dans la langue phrygienne, ce surnom avait peut-être une tout autre signification. Le poète Apolléphane, dans sa comédie des *Crétois*, comptait Hyès au nombre des dieux étrangers (7) dont il combattait l'introduction à Athènes (8).

F. LENORMANT.

(La suite prochainement.)

(1) Académie de Belgique, *Mém. des sav. étrang.*, t. XXX.

(2) *Archaeologische Zeitung*, 1854, p. 214 et suiv.

(3) *Ibid.*, pl. LXIV, n° 1.

(4) Demosth., *Pro corona*, 260 ; Schol., *a. h. l.*

(5) Hesych., v° Ὀγῆς.

(6) Voy. de Witte, *Nouv. Ann. de l'Inst. archeol.*, t. I, p. 361.

(7) Meineke, *Fragm. comic. graec.*, t. II, p. 881.

(8) Foucart, *Des associations religieuses*, p. 64.

TABLAI ÉGYPTIENNES

A

INSCRIPTIONS GRECQUES

(Suite) (1)

24.

Planche XXIV, figure n° 24.

Εβιωσεν
Cενπασημις
ετων χε

« Senpasémis a vécu vingt-cinq ans. »

25.

Planche XXV, figure n° 25.

Cενπλη
νιος
ετων λς

« Senplinios, (âgé) de trente-six ans. »

26.

Planche XXV, figure n° 26.

Cενπληνις
πρεσβυτερα
ετων ζ

« Senplinis l'ainée, (âgée) de soixante ans. »

(1) Voir le numéro d'octobre.

27.

Planche XXV, figure n° 27.

K/ K//

Cενπληη

νις νεωτε

ρης εβιω

σας λε

« Senplinis la jeune, ayant vécu trente-cinq [ans]. »

En tête de la légende, deux K sont placés, comme le DM et le ΘK des épitaphes paiennes, et suivis de signes d'abréviation.

28.

Planche XXV, figure n° 28.

Cενπληηνις Λολουτος

γναφευς εβιωσεν

ετη

« Senplinis, fils de Lolous, foulon, a vécu . . . années. »

29.

Planche XXV, figure n° 29.

Cενσαν

σνος

Kα ετη

υνεριη // ινδ

« Sensansnos, (ayant vécu) vingt-un ans . . . »

30.

Planche XXVI, figure n° 30.

Cενσιχολ θυγα

τηρ Πληηνις Ψ'υ

ρος ετων ιθ

« Sensichol, fille de Plinis . . . , [âgée] de dix-neuf ans. »

31.

Planche XXVI, figure n° 31.

Τχασαν

Συροῦ νεωτερ[α]
 εβίωσαν
 ετων Κγ

« Tkauan la jeune, fille de Syros, a vécu vingt-trois ans. »

32.

Planche XXVI, figure n° 32.

Τκοιλίς Τλα
 κανης εβί
 ωσεν
 ετων νε

« Tkoilis, fille de Tiakan, a vécu cinquante-cinq ans. »

33.

Planche XXVI, figure n° 33.

Τσανσνω;
 εβίωσεν ε
 των μ

« Tsansnos, a vécu quarante ans. »

34.

Planche XXVII, figure n° 34.

Τσενψεν
 μαντ /
 εβίωσεν
 ετων
 λ ε

« Tsenpsenmant . . . a vécu trente-cinq ans. »

Au revers de cette tablette est représenté, sous la forme d'un chien assis sur une sorte de base, le dieu psychopompe Anubis. Ici, comme sur un sarcophage peint publié par Calliaud et appartenant à la Bibliothèque nationale, on voit attaché au collier d'Anubis un objet dans lequel les égyptologues reconnaissent la clef du tombeau (1).

(1) Calliaud, *Voyage à Méroé*, t. IV, p. 4, 6, 9, et Atlas, pl. LXVI, LXVII, LXX.

35.

Planche XXVI, figure n° 35.

Ψ'εμ'
 νεω'
 τσαι
 θικτ

Le scribe, qui avait déjà écrit aux deux premières lignes : Ψ'εμ' νε, a tracé par-dessus : Ψ'εμ' νεω', en plus gros caractères. Νεω, que suit un signe d'abréviation, représente sans doute le mot νεώτερος.

36.

Planche XXVII, figure n° 36.

ΨΕΝΘΒΩC
 ΝΕΩΤΕΡΟC
 ΕΤΩΝ ΟΒ

« Psenthbos le jeune, [âgé] de soixante-douze ans. »

Au revers, Anubis représenté comme sur la planchette n° 34.

37.

Planche XXVII, figure n° 37.

ΨΕΝ
 ΒΩC

Au revers :

ΕΤΩΝ
 ΕΞΗΚ
 ΟΝΤΑ

Tablette à deux faces avec lettres teintées à l'encre et détachées en relief sur le fond, suivant le procédé employé pour la gravure sur bois. Sauf la grossièreté du travail, ce petit monument rappelle les planches xylographiques exécutées pour l'impression au xv^e siècle, avant la mise en usage des caractères mobiles.

Quelques-uns ont pensé que Varron, pour introduire, comme le rapporte Pline, des séries de portraits dans ses livres, avait dû se servir de la gravure sur bois. La planchette qui nous occupe serait, à quelques égards, de nature à appuyer cette opinion, si, comme l'a remarqué M. Chappuis, le manuscrit de Bamberg, qui fait autorité pour le texte de Pline, ne donnait lieu de penser que le passage si

controversé et si célèbre, où l'on a cru voir la mention de l'emploi d'un procédé mécanique, avait été gravement interpolé (1).

38.

Planche XXVIII, figure n° 38.

Ωριων

39.

Planche XXVIII, figure n° 39.

Ωριων

ετων

xy //

« Orion, [âgé] de vingt-trois ans. »

Ici, de même qu'au numéro 2, les deux barres diagonales, employées ailleurs comme signe d'abréviation, marquent seulement la fin de la ligne.

40.

Planche XXVIII, figure n° 40.

Ελωσεν ετη

Ωριων[?] αμην

γς

Les caractères qui suivent, à la deuxième ligne, le nom d'Orion, sont difficiles à expliquer, bien que la lecture n'en paraisse pas douteuse. La première des deux lettres numériques qui terminent l'inscription est sans doute un koppa; je le retrouve, avec cette forme peu ordinaire, sur un marbre de Saïda (2).

(1) Ch. Chappuis, *Fragments des ouvrages de Varron intitulés Logistorici, Hebdomades vel De imaginibus*, p. 94, 96; cf. p. 76, 77. Voici le passage tel qu'il figure dans les éditions de Pline, XXXV, 2 : « Imaginum amorem flagrasse quondam testes « sunt Atticus ille Ciceronis, edito de iis volumine et M. Varro benignissimo in- « vento, insertis voluminum suorum fecunditati non nominibus tantum septingen- « torum illustrium sed et aliquo modo imaginibus. » Les mots soulignés manquent dans le manuscrit de Bamberg qui porte seulement : « Inventis voluminum suorum « fecunditate septigentorum illustrium aliquo modo imaginibus ». Si la leçon donnée par ce texte est admise, le rétablissement de la phrase « inlustrium aliquo modo » fait disparaître toute équivoque.

(2) Renan, *Mission de Phénicie*, p. 385.

41.

Planche XXIX, figure n° 41.

Οριων νεω
 τερος Ηλιωδορο
 εβιωσεν ετων
 ενηκοντα
 πλειου ελσ
 τον

« Orion le jeune, fils d'Héliodore, a vécu environ quatre-vingt-dix ans. »

Au lieu du premier ν d'ενηκοντα, le scribe avait d'abord mis un α ; le ν est écrit en surcharge.

42.

Planche XXIX, figure n° 42.

Οριωνος
 Πληνιος Τκε
 ρικικε θουκολ
 εβιωσεν ως
 ετων ζη//

« [Corps] d'Orion, fils de Plinis Tkerkiké, bouvier; il a vécu environ soixante-huit ans. »

Le scribe avait écrit d'abord εβιωσαν; l'ε de la dernière syllabe est tracé en surcharge sur l'α.

43.

Planche XXX, figure n° 43.

Οριων
 Ηεκουσις

44.

Planche XXIX, figure n° 44.

Οωρι
 ων//
 //
 Ονρι

Inscription gravée en creux.

45.

Planche XXIX, figure n° 45.

.....
 συς πρεσβ
 υ(?) υτερος
 ητω[υ] ι δ̄ (1)

«sis l'aîné, a vécu quatorze ans. »

46.

Planche XXIV, figure n° 46.

εις Διοσπο[λι]ν
 Παμωντις υἱος Ταπμ[ων]
 τις απο Πανδαρων

« Pour Thèbes. Pamonthis, fils de Tapmonthis, des Pandaroi. »

Légende écrite sur un éclat de bois, de forme oblongue, dont les quatre angles ont été grossièrement abattus. J'ai acquis en 1857 ce petit monument, à la vente de M. Anastasi, consul général de Suède à Alexandrie (2).

M. Brugsch consacre une note intéressante à la localité désignée sur cette tablette (3).

La belle publication faite par MM. Brunet de Presle et Egger des papyrus grecs de l'Égypte contient un texte qu'il importe de rapprocher du nôtre. C'est une lettre relative à l'envoi d'un corps dirigé sur le lieu où il devait être déposé. Senpamonthis écrit à Pamonthis, son frère :

« Je t'ai envoyé, pour le faire ensevelir, le corps de Senyris, ma mère. Une tabla est attachée à son cou; il est chargé sur la barque de Talète, fils d'Hiérax. Voici les marques auxquelles se recon-
 « nait l'enveloppe mortuaire : elle est entourée d'une étoffe de cou-
 « leur rose; sur la poitrine est écrit le nom de la défunte (4). »

Le même recueil donne une étiquette semblable à celle dont parle ce billet. Elle était suspendue à la caisse funéraire d'une femme nommée Sénéponix, et nous y lisons la prière de placer le corps dans les tombeaux des *Memmonia* (5). Ainsi se nommaient les nécro-

(1) Peut-être $\bar{\gamma}\delta$.

(2) N° 1098 du Catalogue. Le musée de Leyde possède deux *tablai* de même provenance (*Corpus inscript. græc.*, t. III, p. 1239, n°s 4976 C et 4976 E).


(3) *Geogr. Inschr.*, t. I, p. 289. — (4) P. 234. — (5) P. 435.

poles situées en face de Thèbes, sur la rive gauche du Nil (1), et où, d'après un papyrus du musée de Turin, on avait coutume d'envoyer les cadavres (2). Le Pamonthis nommé dans ma tablette et dont les restes avaient été dirigés sur Thèbes, $\epsilon\iota\varsigma \Delta\iota\acute{o}\sigma\pi\omicron\lambda\omega\nu$, a pu, de même, être placé dans les *Memnonia*.

Trois *tablai* du Musée du Louvre, une autre du Musée de Turin, une cinquième du British Museum, indiquent, comme celle qui nous occupe, le lieu de destination du corps (3).

47 ET 48.

Planche XXX, figures nos 47 et 48.

Deux autres de mes planchettes portent des légendes égyptiennes. Sur la première, M. de Rougé a reconnu les trois caractères  qui représentent, dans les hiéroglyphes, la palette de l'écrivain, le mot dieu et le mot parole; il y a lu : « l'écrivain des divines paroles », c'est-à-dire l'hiérogrammate, titre fréquent, comme on le sait, dans les documents égyptiens. La seconde étiquette, qui ne porte que le signe de la palette et celui de Dieu, m'a été signalée par l'éminent égyptologue comme présentant une décurtation du même mot.

EDMOND LE BLANT.

(1) Brugsch, *Lettre à M. le vicomte Emm. de Rougé au sujet de la découverte d'un manuscrit bilingue sur papyrus*, p. 7, 9 et 37.

(2) Peyron, *Papyri græci regii Taurinensis ægyptii*, pars altera, p. 59.

(3) Brunet de Presle et Egger, *Papyrus du musée du Louvre*, v. 436; Lumbroso, *Documenti greci del regio museo egizio di Torino*, p. 21 (Estratto degli *Atti della reale Accademia di Torino*, 1869); ci-dessous, n° 93.

(La suite prochainement.)

INSCRIPTIONS TROUVÉES A L'ACROPOLE D'ATHÈNES ¹

1. ΥΛΟΥ
2. ...ΔΗ.....
 ..ΑΕΕΝΑΡ.Χ
 Ρ.ΝΩΣΑ...Ε.Ο
 .ΗΩ.Ο...Ρ.Σ.
 Σ.ΗΣ...ΟΣΘΟ.Δ.
 .Ν.....Σ/Υ.ΩΙ
 ΗΝ..
 ..Ρ.Κ
3. JHΑΣ
 ΑΙΤ
4. ΙΑΓΕ·L
 ΙΟΝΒΑΣ
 ΟΙΑΔΕ
5. Ε
 ΑΜΑΙ
 ΗΗΚΟΗ
 ΟΙΙΣΤΑ

 ΑΙΑΣ
 ΑΥΟΠ
 ΙΤΟΜΟ

(1) M. Émile Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes, veut bien nous communiquer les inscriptions suivantes, qu'il a mises au jour en démolissant, dans le voisinage de la grotte de Pan, le bastion dit d'Odysée. (*Rédaction.*)

ΗΟΙΣΜ
ΔΟΙΦΙ
ΤΑΘΜΟ
Κ ΔΔΔ

6. ΗΣ... .Ο
ΣΚΛΠ.Ι..ΕΚ
ΘΕΩΝΙ.ΡΟΣΚΑΙΤΟΣ
ΟΕΚΤΟΥΔΕΡΜΑΤΙΚΟΥ
ΙΣΒΡΑ.ΡΩΝΙΑΣΚΑΙΤΩ
ΖΙΔΗΜΩΙΤΩΝΑΘΗΝΑΙΩΙ
ΓΕΡΝΥΝΕΚΕΙΕΠΕΡΕΣ
ΑΜ.ΕΜΓ.ΔΡΑΔΟΣΕΙΕΣ.
ΚΑΙΤΗΙΚΟΡΗΜΕΙΤ
ΕΡΟΙΣΤΩΝΚΑΤΑ
ΚΑΤΑΤΑΥΤΑΤ

Ι

- 7 ΤΕΛ·ΣΙΑΣΤΕΛΕΣΤΟΥΠΡΟΒΑΛΙΣΙΟ
ΤΗΝΟΥΓΑΤΕΡΑΑΛΚΙΓΡΗΝΑΝΕΘΗΚΕΝ

- 8 ΠΑΥΣΙΜΑΧΟΣΙΩΝΟΣΛΕΥΚΟΝΟΙΕΥΣ

9. ΕΝΙΑΛΕ

10. ΕΛΟΝΟΜ'

11. ΑΓΟΥ

Ι'ΜΟΝ

·'ΕΑ

12. ΕΥΚ

ΚΩΝ

13.

.

.

ΟΣ

ΙΑΟΣΘ

Ι. Ο Σ
 . Ι Σ . Ν Ο
 . Η . Ε Ξ Ν Ο .
 Α Τ Η Σ . . . Τ Η
 Ν Ι Σ Τ Ο Τ Ε
 Ο Σ / . Ο Σ Χ Ι
 Α . . Σ . Ο .
 Α Ν Σ Τ Ο Ρ
 Σ . Ρ Ι Σ Τ Ο Υ
 Μ . Υ Σ . Ο Υ

14. Ο Φ Ι
 Η Ρ Α Κ Λ Ε
15. Δ Ο Υ Σ Ι .
 Β Α Σ Ι Λ Ε Ε
 Φ Ι Λ Ε Ι Ν
16. Δ Η Μ Η Τ Ρ Ι Χ Α
 Κ Α Ι Κ Ω . . Ε Ι
 Δ Ο Τ Θ Ε
17. Δ Ε Ξ Ι Π Π Ο Ν Μ
 Τ Ω Ρ Ω Ν Ο Υ Τ Ο Ι
 Α Σ Ι Λ Ε Υ Σ Ι Ν Α
18. Ι Ζ Α Ν
 Ο Τ Ζ Α
19. Ε Υ Σ Ι Ι Λ .
 Τ Ε Ι Τ Α Ν Α
 Τ Ρ Ε . Σ Ι Σ Τ
 Β Ρ Ο Τ Α Ν

ΕΞΗCΤ.

ΑΡΤΥ

20. ΑΡΠΝΟΥCΚ
ΜΕΙΔΗ

21. ΑΡΕΗ
.Η..Ι
ΗΡ.ΑΛ
ΗΛΙΟ.Α
..ΥΝΤΩΙ
..ΙΟΝ.ΡΥ
ΟΕΙCCTΑΟ
ΤΟΝΑΝΑΚΕ
ΕΜΙCCTΟΚΛΕ
.Ω.ΕΝΕΚΡ
ΟΙCΜΕΓΑΚ
ΙΔΙΟΝΕΤΑ
ΝΜΕΝΕΚΡΑ
ΙΩΙCΥΝ.
Ο.....

22.

Ο

ΤΡΛΗΝΑ
CΕΠΙΤΗCΔΗΜΗΤΡΙΑ
ΟCΛΥΚΟΥΑΛΩΡΕΚΗΟ
ΙΚΑΙ..ΑΙΤΡΙΑΚ
Ο..Ρ.ΝΕΡΕΨΗΦΙ
ΜΕ.Λ.ΑΡΟΙΧΑΙΡ
Ν.Μ..CCTΩCΡΑΤΩ
ΟΝ..C...CΡ..
...CΙΜ.....
...ΓΥ..Δ....

23.

ΗΒΟΥΛΗ...ΑΡΕΙΟΥΓΡΑΓΟΥ
ΚΑΙ ΗΒΟΥΛΗ...ΩΝΕΞΑΚΟΣΙΩΝ
ΚΑ^ς...ΗΜΟΣ
...ΙΟΝΔΟΜΙ...ΝΑΗΝΟΒΑΡΒΟΝ
Α...ΤΗΣ ΕΝΕΚΕΝ

E. BURNOUF.

DE

L'INHUMATION ET DE L'INCINÉRATION

CHEZ LES ÉTRUSQUES

LETTRE A M. ALEXANDRE BERTRAND

(Suite et fin) (1)

Je prends maintenant en considération les passages de vos lettres concernant l'application des principes et des idées que je viens d'exposer à la région transapennine qui vous intéresse particulièrement. C'est pour moi l'occasion de répondre aux observations que vous a suggérées la lecture de mon mémoire sur *deux disques* (*Rev. arch.*, mai 1874, p. 347).

Vous êtes frappé du mélange des deux systèmes d'inhumation et d'incinération dans les nécropoles de Villanova, Marzabotto et la Certosa, et, après avoir observé que ces cimetières sont d'une époque où déjà des Ombriens, des Ligures, des Pélasges, des Étrusques et même probablement des Gaulois avaient occupé partie ou totalité de la contrée, vous demandez «*quelles sont parmi ces antiques tribus celles qui, traditionnellement et d'après les rites de leurs ancêtres, incinéraient, quelles sont celles qui inhumaient?* C'est là, ajoutez-vous, une question préventive qu'il est indispensable de résoudre. »

L'exposition que j'ai tout à l'heure présentée à votre jugement vous a montré jusqu'à quel point je me croyais permis d'émettre un avis à cet égard. En appelant votre attention sur le fait des changements que le cours du temps avait amenés chez les Étrusques sous le rapport des rites funéraires, changements qui les avaient conduits d'assez bonne heure, dans quelques localités, à admettre

(1) Voir le numéro d'octobre.

l'incinération à côté de *l'inhumation*, je vous ai préparé à m'accorder que le mélange des deux rites ne suffit pas *a priori* pour faire conclure à un mélange de *tribus* d'origines différentes. Comme je vous l'ai montré, on rencontre, en effet, des exemples de ce mélange dans les nécropoles de l'Italie centrale dont le caractère étrusque n'a été nié par personne (1). Je crois donc qu'il ne faut rien retrancher, par exemple, à l'étruscisme, par tant d'autres preuves incontestables à mes yeux, de Marzabotto (2). Nous pourrions citer une comparaison chez les Thraces, d'après ce passage d'Hérodote que notre ami commun, M. Albert Dumont, me rappelait dernièrement (V, 8), et qui constate que chez ces peuples à une même époque l'incinération et l'inhumation étaient pratiquées. Ainsi, il est toujours bon de répéter qu'on ne peut fixer de principes absolus. Il faut, dans les recherches archéologiques, prendre en considération l'ensemble des découvertes. Il est certain que celles des contrées *bolonaises* regardées sous leurs différents aspects et dans leurs diverses particularités funéraires, décoratives, industrielles, artistiques, finissent par convaincre même ceux qui pensaient autrefois devoir s'y opposer, qu'il faut admettre dans cet important domaine sépulcral un mélange des Étrusques avec quelques-unes des autres peuplades qui ont leur place dans l'histoire primitive et traditionnelle de ces régions, et particulièrement des *tribus ombriennes et pélasgiques* (3). Il

(1) Sans doute, mais il s'agit de savoir de quelle époque sont ces nécropoles. C'est une affaire de *dates*. M. Conestabile cite des cimetières des III^e et IV^e siècles avant J.-C. où ce mélange existe déjà. Mais Villanova est bien plus ancien et, de son aveu même, du VII^e ou IX^e siècle avant notre ère. Toute la question est donc de savoir si au IX^e siècle l'aristocratie étrusque avait, oui ou non, abandonné déjà ses rites traditionnels.

(ALEX. BERTRAND.)

(2) Que Marzabotto, qui est bien plus récent que Villanova, contienne un élément étrusque considérable, c'est ce que je n'ai jamais nié. Je dis seulement : cet élément vous devez le chercher dans les tombes à inhumation ; c'est là, du moins, que vous êtes le plus sûr de le trouver. Encore n'êtes-vous pas certain que certaines de ces tombes ne soient pas *gauloises*, puisque les Gaulois inhumèrent également. Et, en effet, les quelques tombes de guerriers découvertes à Marzabotto et à la Certosa semblent bien gauloises. Quant aux tombes à incinération, de quel droit les enlevez-vous aux populations asservies par les Étrusques, qui assurément n'avaient pas été anéanties ? J'estime donc qu'il y a là un classement et des distinctions à faire, et qu'il est dangereux de donner purement et simplement le nom d'*étrusques* à ces cimetières *mixtes*.

A. B.

(3) Il me semble que dans ces termes nous sommes bien près d'être d'accord, mon savant ami et moi. Reste à déterminer dans quelle mesure se trouvait dans les cimetières l'élément *étrusque*, dans quelle mesure les éléments *ombriens*, *pélasgiques*, et j'ajouterai *gaulois*, pour Marzabotto et la Certosa. Mais ce que je ne saurais con-

faut considérer, en effet, que le tableau des vicissitudes, des luttes, des invasions successives par lesquelles ont passé les contrées qui ont changé si souvent de maîtres, rend plausible un mélange et un partage pareils. Mais puisque dans ce mélange l'élément étrusque était naturellement un des principaux, dès un temps bien reculé, puisque aux Étrusques primitifs appartient évidemment l'usage de l'*inhumation*, vous me permettrez d'en tirer parti pour ne pas effacer le nom des Étrusques, comme vous le voudriez, de la nécropole de Villanova (1). Les divergences dans l'opinion des anthropologues relativement aux crânes qui y ont été recueillis ne pouvaient pas nous troubler; car si les uns les ont trouvés *ombriens*, les autres *étrusques*, d'autres *tusco-ombriens*, il faut en déduire, ou que les deux types se rapprochent notablement, de sorte qu'il est difficile de les distinguer toujours très-nettement sans l'appui d'autres témoignages, ou que les modifications arrivées par le contact et le mélange des races ont produit un type mêlé (v. Zannetti, *Riv. d'antrop.* de Mantegazza, vol. III, fasc. 2, 1873, p. 302 et suiv. (2), et surtout le magnifique

céder, c'est que Villanova, qui est de beaucoup antérieur à Marzabotto et où les tombes à *inhumation* (rite primitif des Étrusques) ne sont dans la proportion tout au plus que de *une* contre *dix incinérées* (rite *pélasgique* ou *antico-italique*, suivant l'expression de M. Conestabile), soit aussi étrusque que Marzabotto, où les deux rites se balancent. Villanova me semble donc devoir être considéré comme beaucoup moins empreint d'étruscisme que Marzabotto. Si j'insiste avec persistance sur ces faits, c'est que les conséquences qui découlent des deux doctrines sont très-graves, surtout au point de vue anthropologique. Il ne s'agit, en effet, de rien moins que de savoir si l'on a le droit de donner le nom d'*étrusques* aux crânes sortis des tombes de Villanova comme cela a eu lieu, si l'on a le droit de conclure de l'examen de ces crânes que le *type étrusque* a tel ou tel caractère. Or, si le cimetière de Villanova est classé absolument comme étrusque, comment mettre les anthropologues en garde contre l'attribution des crânes à cette race? Si, au contraire, on les prévient que le cimetière paraît contenir en majorité les restes d'une population *antico-italique* non étrusque, ils se tiendront bien plus sur la réserve, ce qui rendra à la science un grand service. On voudra donc bien m'excuser de revenir si souvent sur cette question, capitale selon moi.

A. B.

(1) Oui, dans la proportion de 1 à 10, proportion des tombes à *inhumation* vis-à-vis des tombes à *incinération*. Et encore, qui dit que ces inhumés ne sont pas des *Liguriens*, par exemple, qui, de l'aveu même de M. Conestabile, inhumèrent? Cela pourrait d'autant plus être que les tombes à *inhumation* sont à Villanova les plus pauvres.

A. B.

(2) Mais comment déterminer le type *étrusque* primitif, le type *ombrien* pur, ou le type *mêlé* des uns et des autres, si l'on n'est pas sûr d'avoir entre les mains des crânes ayant incontestablement appartenu à chacune de ces races ou modifications de races? Ne faudrait-il pas d'abord déterminer le type étrusque *uniquement* d'après les crânes des nécropoles à *inhumation* de l'Etrurie centrale? Mais où prendra-t-on des crânes incontestablement *ombriens*? Ne vaut-il pas mieux avouer que nous ne

ouvrage de M. Calori). En tenant compte des remarques faites sur les systèmes d'ensevelissement, l'opinion de M. Mantegazza qui conclut à l'étruscisme des crânes de Villanova devrait prévaloir. Certainement, dans la statistique des modes d'ensevelissement de cette nécropole, les incinérés sont en majorité, mais cela ne peut pas du tout avoir pour résultat d'en exclure la présence des Étrusques, soit qu'on veuille s'en tenir strictement aux principes généraux posés plus haut, soit qu'on fixe l'attention sur la probabilité de l'introduction du mélange des deux systèmes chez le même peuple, au-delà des Apennins, déjà à l'époque de Villanova, dix siècles à peu près avant noire ère (voir mon mémoire *Due dischi*, p. 67). Par conséquent le fond et le but principal du raisonnement dont Villanova a été l'occasion dans mon mémoire restent, ce me semble, debout. Mais je doute que, malgré les nouvelles explications, vous soyez disposé à modifier l'opinion que vous soutenez en sens contraire et sur laquelle n'ont rien pu certaines raisons générales présentées dans mon mémoire sur les *dischi* en faveur de l'avis opposé. Vous pouvez toujours me répondre que l'art et l'industrie *anciens italiques* sont bien distincts de l'art et de l'industrie *étrusques*, que les objets qui se présentent à nous sous le premier aspect ne peuvent aucunement être confondus avec les autres, enfin que l'*étrusque* ne commence que quand l'*ancien italique* cesse de dominer (1). Eh bien! je veux faire une dernière tentative en résumant encore mes idées sur les premiers temps des vieux Toscans, auxquelles se rattachent mes appréciations sur Villanova. Je vais donc vous soumettre ma pensée réduite en quelques articles ci-après, qui vous permettront peut-être de faire un pas vers moi, ou au moins éclairciront davantage la base et l'esprit de mon jugement. Ayez la patience de me suivre.

connaissions pour le moment d'une manière certaine ni le type *étrusque pur*, ni le type *ombrien pur*, ni le type *ligure pur*, et pas beaucoup plus les types provenant du mélange de ces diverses races ?

A. B.

(1) On ne saurait mieux dire. Mais si M. Conestabile admet, 1^o que l'art et l'industrie de Villanova sont *antico-italiques*, c'est-à-dire *préétrusques*, pour ne pas dire *pélasgiques*, 2^o que le rite dominant à Villanova est le rite de l'*incinération*, rite *antico-italique* comme l'art et l'industrie du cimetière, 3^o que les tombes à inhumation, en si petit nombre (une sur dix à peine) et appartenant à la population la plus pauvre de la contrée, ne sont pas *nécessairement* des tombes étrusques, que les corps y ensevelis peuvent avoir appartenu soit à des *Ombriens*, soit à des *Ligures*, comment pourrais-je me convertir à l'*étruscisme* de Villanova où, d'après ces considérants mêmes, je ne vois aucun élément sûrement étrusque? Reste donc pour unique argument que Villanova se trouve dans une contrée dominée de très-bonne heure (mais est-ce avant le x^e siècle?) par les Étrusques.

A. B.

I. La majorité des archéologues s'accorde à admettre que dès le moment où les Étrusques se présentent dans l'histoire de l'ancienne Italie, outre les éléments d'affinité par lesquels ils se reliaient aux populations grecques primitives et en même temps aux plus anciens peuples de la péninsule, ils apportaient avec eux de l'Asie Mineure un grand fond *oriental* ou *lydo-oriental*, comme je l'ai déjà signalé. C'est à celui-ci que l'on doit rattacher, selon moi, l'usage de l'inhumation, prévalant chez eux comme dans les contrées asiatiques d'où ils venaient, ainsi que cette manière d'ériger les tombeaux à *tumulus*, qui est une des plus anciennes en Étrurie.

II. Composé ainsi de plusieurs éléments associés les uns aux autres dès la première apparition en Italie, le peuple étrusque des côtes maritimes de l'Italie occidentale et du centre de la péninsule, où il s'était d'abord installé, poursuivit sa marche vers le nord au-delà des Apennins (XIII^e ou XIV^e siècle avant notre ère), en envahissant une grande partie de l'Italie septentrionale. Là il arriva que par des guerres heureuses qui lui permirent de s'y établir d'une manière définitive, par la demeure en commun qui s'ensuivit, enfin par toute espèce de rapports et de contacts avec les populations qui l'avaient précédé, particulièrement avec les *Ombriens* (1), et les tribus gréco-primitives d'*Adria-veneta*, il modifia sensiblement ses mœurs.

III. Tout cela eut lieu avant le développement complet de ce fond oriental déjà existant en lui, mais comme en germe, qui donna ensuite à la civilisation étrusque le cachet déterminé et bien tranché que nous constatons dans les grands monuments qui le caractérisent spécialement, cachet dont l'empreinte tout asiatique est impossible à méconnaître. Je n'ai pas besoin, à ce sujet, de vous rappeler les découvertes bien connues de *Cere*, de *Vulci*, de *Pérouse*, que Micali, Grefi et Vermeглioni ont rendues si célèbres. Ajoutons-y les vases dits *bucchero* de *Clusium*, dont quelques-uns sont certainement plus modernes, mais où s'est conservé, par respect des traditions, le goût de l'orientalisme étrusque primitif.

IV. Les Étrusques, dans les premiers temps de leurs invasions, en se rencontrant avec l'art et l'industrie précédemment établis dans le centre comme dans le nord de l'Italie, ne les ont pas de suite supplantés. Ils peuvent, au contraire, en avoir adopté d'autant plus facilement les principes (tout en leur faisant faire des progrès

(1) Ne faudrait-il pas ajouter : et les *Ligures* ? A. B.

techniques), qu'au fond, à cette époque reculée (le XIII^e siècle environ avant notre ère, ainsi que nous l'avons déjà dit), ils ne devaient pas trop s'éloigner, en fait d'idées et de conceptions artistiques, des populations grecques primitives avec lesquelles ils étaient tous en relation.

V. J'admets donc deux états successifs dans la civilisation étrusque. J'admets que, au moment de leur première apparition en Italie, ils ne présentaient point d'une façon aussi complète que cela eut lieu plus tard les caractères d'orientalisme que nous relevons dans les monuments que nous appelons *archaïques*, mais qui sont loin cependant d'être leurs monuments primitifs et qui ne sont au contraire qu'une première transformation de leur première manière. Cette transformation, voici comment je me figure qu'elle eut lieu. L'invasion de l'Italie par les Étrusques, que je considère comme s'étant faite par voie de mer, ne peut s'être effectuée en une seule expédition. Elle dut être le résultat d'expéditions successives à des intervalles plus ou moins longs, qui coïncident évidemment avec la période de grande diffusion et exploits maritimes des Tyrrhéniens sur mer. Les Étrusques restèrent ainsi pendant très-longtemps en rapports directs et non interrompus avec l'Orient, rapports qui contribuèrent à grossir de plus en plus chez eux la part de l'orientalisme que nous ne pouvons leur refuser dans une certaine mesure dès le principe. C'est ainsi que se développe peu à peu cette influence *assyro-phénicienne* à laquelle le commerce des *Phéniciens* eux-mêmes vers l'Occident a également contribué.

VI. Cette période de seconde influence orientale plus marquée et plus complexe eut naturellement son développement et son épanchement principal dans l'Étrurie maritime et centrale, c'est-à-dire dans les contrées qui étaient plus spécialement en rapport avec l'Asie et à une époque que nous pouvons supposer assez notablement postérieure à la marche en avant des populations tyrrhéniennes au nord des Apennins. L'influence orientale dont il est ici question ne saurait en effet, à mon avis, être antérieure au X^e siècle, qui correspond à l'époque troyenne et à l'époque où la présence d'une influence semblable se manifeste également en Grèce. Les monuments les plus anciens de cette période, au moins ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, ne remontent pas dans l'Étrurie centrale, à ce que je pense, au-delà du VIII^e ou IX^e siècle. Or, à cette époque, les Étrusques devaient avoir déjà franchi les Apennins. Seulement, comme leur domination était beaucoup moins disputée au sud qu'au nord de ces montagnes, on doit penser que la plupart des nouveaux immigrants

restés dans l'Étrurie centrale y fortifiaient de plus en plus les tendances asiatiques. C'est ce que démontre, au reste, la statistique des monuments découverts. Il arriva ainsi que la puissance des Étrusques se consolida de plus en plus dans la région centrale, où leur art s'épanouit à l'aise et prit le caractère *tusco-oriental* qu'il conserva si longtemps dans les contrées maritimes en même temps que le rite *lydo-oriental* de l'inhumation.

VII. Cette influence asiatique postérieure ayant agi ainsi principalement au sud des Apennins, et envoyé seulement plus tard quelques rayons au nord, il est naturel que chez les Étrusques du Pô, dont la première invasion remontait déjà à quelques siècles avant son développement, il nous soit donné de retrouver plus net, plus large, plus durable, ce type *tusco-italique* que je considère comme le premier dans la série des différents *styles étrusques*, style dont quelques vases d'un goût moins grossier que les autres, parmi ceux qui sont sortis de la nécropole d'Albano, me semblent offrir de rares mais évidents témoignages.

VIII. La constatation de ce fait dans les contrées *transapennines* se trouve en parfait accord, si je ne me trompe, avec la condition politique et territoriale des Étrusques vis-à-vis et au milieu des autres populations qui les y avaient précédés. Ces conditions, que je n'ai pas besoin de rappeler, devaient avoir pour conséquence nécessaire non-seulement cette coexistence, mais aussi cette espèce de fusion et ce mélange qui paraît aujourd'hui assez bien ressortir, tant de l'étude anthropologique des crânes de ces différentes nécropoles que des derniers résultats ressortant des recherches philologiques des Corsen, des Fabretti et des Gamurrini, recherches qui ont mis en évidence les liens qui unissent l'étrusque avec les autres langues anciennes de la Péninsule; d'où il résulte que la philologie et l'anthropologie paraissent donner leur appui à la thèse que je soutiens, et qui repose tout entière sur la communauté originelle entre les Étrusques et les autres populations *italiotes*, avec cette restriction toutefois, que la communauté ne s'étendait pas jusqu'à la langue, qui chez les Étrusques, avait subi beaucoup plus d'altérations, ayant été exposée à des vicissitudes de toutes sortes, surtout phonétiques, de telle sorte qu'à l'époque où cette langue commence à être écrite elle présentait déjà cet aspect étrange qui poussa plusieurs écrivains de l'antiquité, et en particulier Denys d'Halicarnasse, à lui faire une position tout à fait exceptionnelle et isolée. Et, du reste, il n'est pas étonnant de trouver l'étrusque dans ces conditions vis-à-vis des autres langues de la Péninsule, si l'on songe que sa propagation est infiniment posté-

rière à celle des idiomes parlés par les populations qui avaient précédé les Tuscis, et qu'en outre, les liens qui unissaient l'Étrurie à l'Asie Mineure, la vie maritime et de commerce des Tyrrhéniens, l'ancienneté et la durée de leurs rapports avec les côtes de la mer Égée et de l'Afrique devaient certainement exercer leur influence perturbatrice sur le langage de ce peuple.

IX. Quel est maintenant le résultat de l'examen comparatif des deux Étruries après cette période primitive sur laquelle nous venons d'insister ? Le voici : dans l'Étrurie centrale et maritime, après le *tusco-oriental*, nous constatons l'*étrusque-archaïque-grec*, conservant toujours le cachet de l'influence asiatique, puis le *tusco-national* et enfin l'*étrusque hellénique*. Au nord des Apennins, la succession des styles est quelque peu différente. A la période *tusco-italique*, correspondant à la période *tusco-orientale*, c'est-à-dire assyro-phénicienne de l'Étrurie maritime, succède un art local dont la fameuse situla de la Certosa nous offre un intéressant modèle. Mais cet art, qui se sépare à tant d'égards du style de l'Étrurie proprement dite, tout archaïque qu'il est, ne paraît dater que du VI^e siècle. C'est l'art que les Étrusques de la Transpadanie semblent avoir porté jusque sur les bords de la Baltique et dont on a trouvé des traces également, non-seulement dans le Jutland, mais en Danemark et en Suède.

Vient enfin une période où les deux Étruries semblent entrer en rapports intimes d'idées artistiques, rapports qui sautent aux yeux dans les bronzes de Marzabotto, par exemple, qui correspondent aux bronzes étrusques du Midi influencés par l'art hellénique. La magnifique série des stèles funèbres de la Certosa rentre dans cette catégorie. Ces stèles, malgré un certain cachet local, sont remplies, en effet, dans leurs représentations figurées, de points de comparaison avec les sculptures funéraires de l'Étrurie centrale, que nous avons coutume d'attribuer au III^e ou IV^e siècle de Rome. C'est dans cette période de temps, représentée aussi par les vases peints des nécropoles de Marzabotto et de la Certosa, que nous pouvons constater, à la suite des dernières découvertes felsinéennes, la seconde manifestation de la présence de la civilisation étrusque dans les contrées transapennines, telle qu'elle s'était développée et se montrait alors dans le centre de l'Italie. Son commerce, son industrie, ses usages, ses idées sont là clairement attestés par les monuments.

X. C'est en conséquence de toutes les idées que je viens de vous exposer, que la nécropole qui fonda la grande réputation de notre ami le comte Gozzadini, quoiqu'elle représente évidemment les types de l'art et de l'industrie *anciens italiques* et qu'elle réunisse

les deux rites distincts de l'incinération et de l'inhumation, doit conserver selon moi l'appellation de nécropole étrusque (1).

Les arguments pour ainsi dire de principe qui précèdent pourraient, ce me semble, être encore corroborés par les raisons suivantes : à savoir, que Villanova se rattache par plusieurs points aux groupes sépulcraux *étrusques felsinéens*; que dans les pays transalpins où les Étrusques ont certainement demeuré, avant et après les invasions gauloises il n'y a pas de nécropole ou de tombeaux, à ce que je sache, en dehors de ceux du genre de Villanova; que si, dans l'ensemble des découvertes circumpadanes, on voulait exclure les Étrusques de tous les tombeaux qui ne présentent pas les caractères évidents et reconnus de l'étruscisme des grands cimetières de l'Italie centrale, il faudrait alors en venir à la conséquence pour moi bien peu admissible que, pendant le long espace de temps qui s'est écoulé entre la première apparition des Étrusques dans le Nord et l'époque des tombeaux jugés incontestablement étrusques dans les séries de la Certosa et de Marzabotto, ces envahisseurs de la contrée n'auraient, au milieu de tant de richesses funéraires, laissé aucune trace de leur occupation (2).

Si je suis parvenu à expliquer clairement ma pensée sur ce point controversé de Villanova, j'espère que cela me vaudra une atténuation dans le jugement de celui de nos amis communs qui trouve, me dites-vous, « que, dans mon mémoire, je ressemble à ces députés qui plaident dans un sens et votent dans un autre; car, après avoir donné mille raisons pour placer Villanova dans la série des antiquités *antico-italiques*, je finis par conclure que ce cimetière est étrusque. » Vous savez maintenant dans quel sens je lui applique ce nom.

Permettez-moi, mon cher confrère, d'appeler en dernier lieu votre attention sur deux ou trois autres points de mon mémoire *Due dischi* que vous ne me paraissez pas avoir bien compris et qui ne me pa-

(1) Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que, d'après ces explications, l'appellation de *nécropole étrusque* n'entraîne plus guère d'autre sens que celui-ci : *nécropole située dans un pays occupé par les Étrusques*; car, je le répète, si le style est *antico-italique*, si le rite est en grande majorité l'*incinération*, si aucune trace du style *tydo-oriental* qui, d'après M. Conestabile lui-même, forme le côté le plus original des Étrusques, ne s'y trouve, en quoi ce cimetière se distingue-t-il des cimetières qui sont purement *antico-italiques* ? A. B.

(2) Je répondrai à cela qu'on ne trouve pas davantage de cimetières gaulois dans la même contrée, où pourtant les Gaulois ont dominé plusieurs siècles comme les Étrusques. Cela pourrait prouver simplement que et les Étrusques et les Gaulois étaient, sur cette terre, en minorité à l'état d'aristocratie conquérante. Ces aristocraties laissent souvent très-peu de traces matérielles dans les pays conquis. A. B.

raissent pas mériter les coups de votre critique, quelque bienveillante qu'elle soit. Et d'abord, au sujet des différences chronologiques que vous signalez dans la série de monuments sur lesquels je me suis appuyé dans mon mémoire en me contentant de les classer géographiquement, je vous ferai observer que je n'ai pas manqué de les indiquer à plusieurs reprises d'une manière générale. Je ne me suis point cru obligé à un classement régulier qui eût dépassé mes forces et qui ne me paraissait nullement nécessaire pour le but que je me proposais. Il devait me suffire de montrer que j'apercevais des différences entre les divers pays de l'ancienne Europe, et qu'il faut en tenir compte dans des études pareilles. Il me semble même que j'ai tâché de concilier ces différences au point de vue spécial où je me plaçais en indiquant les traces de rapports et de communications plus ou moins fréquentes entre le sud et le nord de l'Europe (voyez p. 46, 49, 52, 55, 58, 60 de mon mémoire). Mais l'impression que je tiens surtout à dissiper dans l'esprit de vos lecteurs est celle qui peut résulter des phrases suivantes de votre compte rendu. Après avoir cité les localités et les contrées dans lesquelles j'ai poursuivi les primitives manifestations de l'art que j'étudiais, art parfaitement défini, dites-vous, par le caractère de son ornementation, vous ajoutez : « Nous nous trouvons ainsi en pleine époque homérique. » Cette assertion absolue ne tombe pas là bien à propos et elle est en contradiction avec le résultat des études auxquelles je me suis livré, qui même précisément, je croyais l'avoir fait comprendre, à des conséquences tout opposées, c'est-à-dire à considérer l'époque homérique, telle que ces grands poèmes nous la révèlent, comme empreinte déjà au point de vue artistique de phénicisme et d'assyrianisme, influences qui, selon moi, sont postérieures à celles dont je me suis occupé (voir p. 48). Après quoi vous continuez : « Mais à laquelle des influences qui dominaient alors doit-on attribuer ce mouvement civilisateur qui s'étend, comme on le voit, sur une partie de l'Asie Mineure, la mer Egée, les côtes orientales de la Grèce et la plus grande partie de l'Italie, c'est là un problème que M. Conestabile n'ose pas aborder. Il nous fait bien voir dans le lointain tantôt l'Assyrie, tantôt la Phénicie, tantôt le Caucase, mais il semble nous dire : Choisis si tu l'oses. » Je me suis donc bien mal exprimé. Quelle confusion supposez-vous donc dans ma pauvre tête et quelle contradiction dans mes pensées, si la lecture de mon travail conduisait réellement à la conclusion que vous en tirez ? Veuillez me relire, je vous prie, et vous reconnaîtrez que j'indique très-clairement les pays Caucasiens comme dernier point de départ et d'émanation de ce

mouvement civilisateur vers l'Europe (voir p. 49, 53, 54) (1), ayant eu soin de mettre hors de cause, pour cette première période, l'Assyrie aussi bien que la Phénicie, dont l'influence ne s'est fait sentir que plus tard. Ayez la patience de jeter de nouveau les yeux sur les pages 8, 10, 12, 36, 42, 45, 54, 67 de mon mémoire, vous y verrez que la séparation entre cet art primitif et l'art et l'industrie qui révèlent l'influence de l'Assyrie et de la Phénicie est nettement posée, je pourrais même ajouter si nettement posée que quelques-uns de nos confrères m'ont trouvé à cet égard trop absolu. Il se peut que je me sois trompé dans la base de mon raisonnement, mais je ne croyais pas que mon exposition fût de nature à laisser aucun doute sur ma pensée dans l'esprit de mes lecteurs.

Je vous remercie cependant de tout ce que vous dites d'aimable à mon endroit dans votre excellente *Revue*, et j'espère que vous voudrez bien me pardonner la longueur de ma lettre, qui dépasse peut-être les bornes d'une simple correspondance, mais où vous voudrez bien ne voir qu'une preuve de mon affection pour vous et de mon dévouement à nos communes études.

G. CONESTABILE.

Pérouse, 24 juin 1874.

(1) Je regrette d'autant plus de n'avoir pas bien compris d'abord la pensée de M. Conestabile que je vois qu'il est arrivé au même résultat que moi, c'est à-dire à placer dans les régions caucasiennes le centre et comme le point de départ de la première influence des arts et industries de l'Asie sur l'Europe et en particulier sur l'Italie septentrionale. (Voir ma note sur quelques bronzes étrusques de la Cisalpine.)

A. B.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

M. Derenbourg fait une communication sur l'inscription trouvée à Landeña et envoyée par M. de Sainte-Marie. Une des deux inscriptions envoyées à l'Académie par notre drogman du consulat de Tunis, dit M. Derenbourg, est *néo-punique* et se compose de huit lignes admirablement tracées. Il sera fait communication ultérieurement de ce monument; aujourd'hui il importe de faire connaître un fait assez important. Exceptionnellement notre monument mentionne immédiatement après l'introduction habituelle : *au seigneur Baul-Hammon*, l'endroit où existait le temple où la consécration du monument a été faite. Cette localité est dite de *Altiburos*. Or, cette ville figure sur la Table de Peutinger sous le nom d'*Altubros* et l'*Africa christiana* connaît quatre évêques qui font suivre leurs noms de celui de *Altobrenus* ou *Altebrinus*. La situation exacte de ce siège épiscopal est encore inconnue. Serait-ce Ladena où la pierre a été trouvée?

M. Ernest Desjardins fait une communication sur des balles de fronde trouvées dans le lit du Tronto.

M. le capitaine Tauxier lit un mémoire sur l'authenticité, la date, l'origine de l'ouvrage géographique qui nous est parvenu sous le titre de *Périples d'Hannon*.

M. Ravaisson communique une réponse de M. Schliemann au mémoire que M. Vivien de Saint-Martin a lu devant l'Académie sur l'*Ilion homérique*.

M. Gaston Paris commence la lecture d'un travail intitulé : *le Conte du trésor du roi Rhampsinite, étude de mythographie comparée*.

Sur le rapport de la commission compétente les nouveaux sujets de prix mis aux concours seront les suivants pour 1877 :

1^o *Prix ordinaire*. Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis 1^{er}. (C'est le sujet de l'année dernière quelque peu modifié et restreint.)

2^o Recueillir et expliquer pour la période comprise entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Philippe 1^{er} les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

3^o *Prix Bordin*. Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Prix Brunet. Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge en vers français ou provençaux qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer les manuscrits où elles se trouvent.

Les mémoires devront être déposés avant le 1^{er} janvier 1877. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'accorder au Musée de Saint-Germain :

1° Un buste en marbre d'Édouard Lartet, œuvre des frères Rochet ;

2° Les deux gladiateurs en bronze (demi grandeur) de Guillemain, fort remarquables à l'exposition universelle de Vienne.

— On nous écrit de Clermont : « Une découverte très-importante vient d'être faite au sommet du Puy-de-Dôme, près du nouvel observatoire. De nombreuses substructions ont révélé la présence d'un temple antique de très-grande dimension, puisque l'escalier qui conduisait à la façade semble ne pas avoir moins de cent cinquante pieds de long. Beaucoup de petits objets en bronze, en marbre, en terre cuite, ont déjà été recueillis dans les soubassements d'un petit coin de l'édifice. Parmi ces débris se remarque une plaque en bronze carrée, à queue d'aronde, qui nous révèle le nom du dieu auquel le temple était consacré. Ce dieu n'était autre que Mercure, le dieu le plus universellement adoré chez les Gaulois au témoignage de César. Ce Mercure était d'ailleurs, comme l'indique l'inscription, un Mercure topique, le *Mercurus du Puy-de-Dôme*.

NVM AVG
ET DEO MERCVRIO
DVMIATI
MATVTINVS
VICTORINVS
D D

Voici donc une nouvelle divinité locale à ajouter à celles que nous connaissions déjà, MERCVRIVS DVMIATES, qui nous donne vraisemblablement du même coup le nom primitif de la montagne. »

— On lit dans *l'Impartial du Loiret* :

« Un buste en bronze, très-curieux, vient d'être découvert par un laboureur, aux environs de Digoin, sur la rive gauche de la Loire. Deux médailles trouvées avec le buste attestent qu'il s'agit d'un buste romain : ce

buste était lauré, la couronne de lauriers est d'une coupe très-distinguée; mais malheureusement elle a été mise en morceaux par un coup de pioche au moment du déblayement. Différents autres objets : une assiette contenant des cendres, une épée, un stylet, une petite cassette fermée hermétiquement, un petit cerf et un collier de métal d'apparence très-précieuse, ainsi que deux médailles, accompagnaient le buste. »

— On vient de découvrir à Marsaunay (Côte-d'Or), en labourant le long de la voie romaine, un cimetière gallo-romain.

Les squelettes étaient en assez grand nombre. Des boucles de ceinturon, des fibules, des vases de terre, des ampoules de verre et des monnaies de Constantin ont été recueillis dans les fouilles.

— Une importante trouvaille a été faite ces jours derniers, dit la *Constitution de l'Yonne*, par un fermier de la commune de Sainpuits. Tout en labourant son champ, ce cultivateur vit apparaître à fleur de terre un vase en grès de forme antique, qui contenait quinze cents pièces de monnaies et médailles en bronze, ensemble 5 kilos de métal.

Ces pièces sont assez bien conservées, et toutes à l'effigie de différents empereurs romains, mais particulièrement de Claude II, Gallien, Aurélien et Dioclétien.

— On a trouvé près du village de Vingelz (canton de Berne) des restes de construction lacustre et un canot de 42 pieds de long, creusé dans un seul tronc de chêne. (*Journal de Genève*, 2 octobre 1874.)

— Nous extrayons du *Journal scolaire de l'Algérie* les renseignements suivants :

« Dans la séance du 14 janvier 1874 de la Société archéologique de Constantine, un membre présente une inscription trouvée dans les fouilles de la caserne des Janissaires. MM. Moll et Cahen, qui en ont relevé exactement les lettres et qui les ont comparées contradictoirement avec un estampage exécuté par le capitaine Fribourg, croient pouvoir donner avec certitude l'inscription ainsi qu'il suit :

Inscription trouvée à la caserne des Janissaires.

.

CVRATORIBVS · EI · IVI · . · VS · DANDIS
 PRIMO CONSTITVTO · CVRATORI NOLA
 NORVM · FRATRI · ARVALI · AVGV · SODALI · MAR
 CIANO · ANTONINIANO · IVRIDICO REGIONIS
 5. TRANSPADANEAE · CVRATORI · ARIMINIE
 SIYM · CVRATORI · CIVITATVM · PÉRAEMILI
 AM · AEDILI · CVRVLI · ABACTIS SENATYS. . E
 VIRO · EQVITVM · ROMANORVM · QVAEST

VRBANO · TRIBVNO · LEG · IIII SCYTHIGAE ·
 10. QVATTVORVIRO · VIARVM · CVRANDA
 RVM · PATRONO IIII COL.
 C IVLIVS · LIBO · TRIERCHVS · CLASSIS · NO
 VAE · LYBICE · PATRONO · DD NO

F ·

Monogrammes :

- A la première ligne, dans le mot DANDIS, N et D sont réunis ;
 A la troisième ligne, NORVM FRATRI, V M et F sont réunis, ainsi que M et A de MAR ;
 A la quatrième ligne, N et I de REGIONIS sont réunis également.

M. Moll propose la restitution suivante :

... Curatoribus et tutoribus dandis, primo constituto curatori Nolanorum, fratri Arvali, auguri, sodali Marciano Antoniniano, juridico regionis transpadanae, curatori Ariminiensium, curatori civitatum per Aemiliam, aedili curili, ab-actis Senatus, sevirò equitum Romanorum, quaestori urbano, tribuno legionis quartae Scythicae, quatuorviro viarum curandarum, patrono quatuor coloniarum, Caius Julius Libo trierchus classis novae Lybicae, patrono, decreto decurionum.

fecit.

Le Secrétaire : Ab. CAHEN, grand rabbin. »

Une lettre de M. G. Boissière à M. Léon Renier atteste la fidélité de la copie et donne les mesures suivantes :

Largeur de la pierre.....	0 ^m ,78
Id. du tableau.....	0 ^m ,63
Hauteur du fragment.....	0 ^m ,50
Id. des lettres.....	0 ^m ,03 et 0 ^m ,05

— L'*Athenæum* a reçu du professeur Neumann une lettre dans laquelle on lit les lignes suivantes :

« Mon ami M. John Strachey Hare m'a remis le fac-simile d'un manuscrit grec, acheté en Egypte par M. Arden. M. Arden me dit qu'il ne croyait pas qu'il eût jamais été déchiffré et me pria de le parcourir. C'est un manuscrit de quarante-huit colonnes étroites, équivalant à une feuille in-octavo imprimée en caractères compactes. Je m'aperçus en le lisant que les difficultés n'étaient pas grandes et je l'ai récrit entier en caractères ordinaires. Quelques colonnes sont mutilées, précisément dans les endroits intéressants. Ce sont deux discours, en dialecte attique, par un contemporain d'Alexandre le Grand. Le grec est excellent et très-facile à comprendre. »

— Opinion de M. Newton sur les antiquités de la Troïle. — Dans une des dernières séances de la Société des Antiquaires de Londres, tenue sous la présidence de lord Stanhope, M. Charles Newton, conservateur des

antiquités grecques et romaines au British Museum, qui est allé visiter à Athènes les antiquités découvertes en Asie Mineure par le docteur Schlieman, a donné lecture d'un mémoire dans lequel il rend compte des résultats de son voyage.

Nous donnons, d'après le *Times*, l'analyse de ce savant mémoire :

Hissarlik, dit-il, a été sans contredit le site d'*Ilium novum* que, jusqu'après le règne d'Alexandre le Grand, les Grecs ont considérée comme bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Troie. Il n'examine pas si le docteur Schlieman a réellement découvert la ville de Troie, ni si l'*Iliade* est de l'histoire.

Il ne s'occupe que de l'âge des antiquités trouvées à Hissarlik.

La poterie ressemble à celle qui a été trouvée sous le tuf dans l'ancien Latium, entre Marino et Castel Gandolfo. Elle rappelle aussi à M. Newton la poterie trouvée à Rhodes, à Chypre et en Allemagne. Cette ressemblance est en partie dans sa fabrication et dans la surface qui est polie, les ornements n'étant pas peints, mais gravés en creux (incised). Les formes sont semblables à quelques-unes de celles trouvées à Santorin.

La poterie à laquelle on compare celle que le docteur Schlieman a trouvée est enfouie sous des couches de lave provenant de volcans éteints.

Le motif des anciens vases était, dans la plupart des cas, un animal, un oiseau, ou quelque sujet analogue. Ainsi, M. Newton présente la grossière imitation d'un bœuf sur une poterie rapportée de Chypre; ce bœuf est tout à fait semblable, dit-il, à celui d'une des poteries du docteur Schlieman, si ce n'est que l'autre a un plus grand nombre de jambes. Un autre animal que M. Newton présente aussi, a été, dit-il, d'abord pris pour un homme; mais, après réflexion, on a reconnu que c'était un bœuf.

La forme humaine était imitée de la même manière sur les vases, et l'un d'eux représente une sorte d'esquisse d'un corps de femme, le cou et la partie supérieure, l'orifice, formant la tête que le docteur Schlieman affirme être une tête de chouette, et l'ensemble du vase le type originaire de Minerve : *Glaucoptis Athéné*. Il peut nous paraître étrange que « la vierge aux yeux bleus » ait eu une tête de chouette; mais une statue célèbre de Phigalie avait une tête de cheval; le Minotaure est représenté avec un corps d'homme et une tête de bœuf. Parmi les antiquités cypriotes, M. Newton a vu une image de femme avec une tête de bélier; c'était peut-être une *Koïlopis Aphrodite*. Les ouvriers, pour accentuer le sens de l'image représentée, mettaient ordinairement un collier au cou du vase.

M. Newton a vu aussi des *pithoi* (vases à vin) parmi les antiquités d'Hissarlik (celles du docteur Schlieman); ils sont semblables à deux grands et anciens vases qui se trouvent au British Museum, où, malgré leur intérêt et leur valeur, ils sont cachés faute d'espace.

Cependant ces poteries d'Hissarlik sont plus grossières, dit M. Newton, que toutes celles qu'il vient de décrire. Il signale le contraste qu'elles présentent avec ces dessins que quelques personnes attribuent à des races

telles que les Lélèges ou les Cariens, dans lesquelles prévaut le style « trigonométrique » ou « canonique ». Les bras sont croisés, les épaules sont carrées, les pieds joints; la partie inférieure du tronc forme le delta grec.

Les antiquités d'Hisarlik manquent même à cette règle élémentaire. En somme, cette poterie ne peut pas être considérée comme hellénique, ni même comme gréco-phénicienne.

Elle ne ressemble pas aux modèles géométriques trouvés à Mycènes et à Tyrins, dans les tombes de Sardes, à Chypre, à Camyre, à Athènes, en Palestine, ni aux inscriptions phéniciennes. Elles ne ressemblent pas non plus à celles qu'on a appelées corinthiennes et qu'on appelle maintenant orientales, dans lesquelles on trouve dans les lignes géométriques des images de lions ou autres animaux, en plusieurs couleurs, contournant le vase, avec le sol jonché de fleurs. On a trouvé ces poteries dans les îles grecques, par exemple à Rhodes. Nous avons, provenant de Camyre, un dauphin dans ce style, sur porcelaine égyptienne, dont la date a été fixée par M. Newton, avec l'approbation de M. Kirchoff, entre 560 et 520 avant J.-C.

Avant l'époque de ce vase du vi^e siècle avant J.-C., il y a eu la poterie gréco-phénicienne, et les antiquités d'Hisarlik sont encore plus anciennes. Dire qu'elles sont plus grossières n'implique pas nécessairement qu'elles soient plus vieilles, car les monnaies d'or des rois d'Angleterre sont beaucoup plus barbares que celles de Philippe de Macédoine, mais M. Newton pense qu'il a assez d'indices pour établir que les œuvres d'art d'Hisarlik sont tout à la fois non helléniques et préhelléniques.

Il discute ensuite ce que l'on nomme les roues à aiguilles, petits cylindres plats en pierre, portant des caractères gravés, ce qui paraît indiquer qu'ils peuvent avoir été portés comme colliers et amulettes, exactement comme les cylindres et pierres gravées que portaient les Assyriens.

Les grossières représentations d'animaux sur ces roues ou cylindres sont beaucoup plus grossières encore que les plus anciennes pierres gravées de l'archipel grec.

On les a rapportées au *semata lugra* d'Homère, grossiers symboles au moyen desquels les hommes exprimaient leurs idées.

Passant à ce qu'on a appelé « le trésor de Priam », M. Newton dit qu'il consiste en ornements, en vases d'or et d'argent, particulièrement une coupe à deux anses en or massif, que le docteur Schlieman qualifie de *depas amphicupellon*. Le Musée britannique possède une excellente collection d'ornements d'or, mais M. Newton n'a pu trouver de ressemblances entre eux et ceux du docteur Schlieman. Une découverte semblable, cependant, a été faite à Halstadt en Autriche. Un des objets d'art de M. Schlieman est granulé, mais toutes ces antiquités sont d'un travail plus grossier que les plus grossiers spécimens de la période hellénique.

M. Newton recommande de faire des fouilles sur certains emplacements, comme le docteur Schlieman le fait à Mycènes. Il recommande aussi de vérifier à Santorin l'assertion de M. Fouqué qui, par des déductions géo-

logiques, reporte la date des objets qui ont été découverts à deux mille ans avant l'ère chrétienne. Ce calcul reporterait aussi très-loin en arrière la date des objets trouvés dans la Troade.

M. Max Muller prend la parole après M. Newton. Il n'a pas comme lui l'avantage d'avoir vu les antiquités du docteur Schlieman. Il a dû baser son opinion sur des lettres, des articles, et son expérience personnelle. Il arrive aux mêmes conclusions que M. Newton. Il ne se serait pas aventuré de lui-même à dire que ces antiquités sont non-helléniques, mais M. Newton l'affirme et dit qu'elles sont barbares.

Dans Homère, les Troyens sont différents des Grecs, mais ils ne sont pas barbares : leurs armures valent la peine qu'on s'en empare ; leurs ornements d'or sont préférables à ceux des Grecs ; sur leur coupe à deux anses sont représentées deux colombes ; tout cela est homérique. Mais il y a une catégorie d'antiquités plus anciennes que les médailles ou les inscriptions, ce sont les mots mêmes de la langue grecque.

Il n'est pas nécessaire de savoir beaucoup de grec pour affirmer que *glauôpis* ne peut pas signifier à tête de chouette. La terminaison *ops* se rapporte toujours aux yeux, comme *koiôpis*, « aux yeux enfoncés » ; ce mot rend aussi l'idée générale de l'expression, puis celle de ressemblance, mais il ne peut jamais signifier : avec telle ou telle tête.

Lord Stanhope dit que, malgré ces observations, il est convaincu que la ville découverte par le docteur Schlieman est la ville de Troie. Pourquoi les Grecs n'auraient-ils pas adoré autrefois des dieux à face d'animaux, comme les Égyptiens, peuples d'une civilisation très-avancée ?

La séance s'est terminée par un débat sur les objets de cuivre, ou plutôt de bronze, qui figurent dans la collection de M. Schlieman, et par les remerciements que le président lord Stanhope a adressés à M. Newton.

— Nous empruntons au journal *le Temps* la correspondance suivante, qui donne des détails curieux sur le congrès archéologique russe qui vient de se tenir à Kief. La France y était représentée par M. A. Rambaud, professeur à la Faculté de Caen, et par notre collaborateur M. Louis Léger.

« Je n'ai pas la prétention de rendre compte de près de cent lectures archéologiques qui se sont succédé pendant les vingt jours de congrès, encore moins d'un nombre presque égal d'improvisations en réponse à ces lectures. Souvent en effet la discussion a été fort animée : *genus irritabile...* J'ai encore moins l'intention de suivre séance par séance les travaux du congrès. Mon but est simplement de donner une idée des questions qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour dans la science russe, de mettre en lumière les points spéciaux qui font l'originalité de l'archéologie slave.

Les antiquités préhistoriques ont pour nous un intérêt plus vif que l'archéologie spécialement slave. Les découvertes faites dans les tumulus de la Russie méridionale peuvent jeter une lumière nouvelle sur l'origine de plus d'une race européenne, et en général sur l'histoire primitive de l'humanité tout entière. A ce titre les découvertes de M. Kaminski sont destinées à faire sensation, même en Occident. Dans un mémoire envoyé au

congrès, il raconte qu'il fut invité, en 1873, par un propriétaire du village de Gontsi, dans le gouvernement de Poltava, à venir examiner une trouvaille singulière qu'on avait faite en exécutant quelques travaux d'exploitation. C'étaient des os de mammoth, — les mêmes qui font l'ornement de notre exposition. M. Kaminski trouva, mêlés à ces énormes ossements, des coquillages qui caractérisent dans l'Europe occidentale la période glaciaire. En outre, il ramassa dans le même gisement des armes et des instruments d'os et de silex ; ils témoignent que l'homme a été, en Ukraine, le contemporain de ces coquillages. Jusqu'alors on avait admis que notre espèce avait pu vivre dans la Russie méridionale à l'époque du renne, mais il n'était pas acquis généralement qu'elle y eût vécu à l'époque du mammoth, pendant la période glaciaire. Se figure-t-on le chétif être humain s'attaquant, sous le rude climat primitif, armé seulement du couteau de pierre et d'os pointus, à ce géant des pachydermes. D'autres fouilles, sur d'autres points du gouvernement de Poltava, semblent confirmer ces résultats.

Après le comte Ouvarof, qui rend compte de ses recherches dans les sépultures du gouvernement de Jaroslaf, voici deux rudes fouilleurs de tumulus : M. Ivanovski, professeur à l'Académie de médecine de Saint-Pétersbourg, et M. Samokoasof, professeur à l'Université de Varsovie.

Le premier a ouvert plus de huit cents kourganes dans les trois gouvernements septentrionaux de Saint-Pétersbourg, de Pskof et de Novgorod. Les ossements humains qu'il y a trouvés appartiennent, d'après la forme du crâne, à la race slave. Les crânes diffèrent entièrement des crânes de la race finnoise : ces kourganes permettent donc de déterminer jusqu'où s'est étendue dans le Nord la colonisation des slaves krivitches et novgorodiens. M. Ivanowski a reconnu deux espèces de kourganes. Dans les uns, des cendres abondantes et des ossements calcinés d'animaux domestiques indiquent que les funérailles ont été accompagnées de sacrifices ; dans les autres, les traces de ce genre ne se rencontrent pas. Dans les premiers, le défunt est ordinairement assis ; dans les seconds, il est couché. Chaque kourgane ne renferme habituellement qu'un mort, avec ses armes si c'est un homme, avec ses parures si c'est une femme.

Parfois il y a un second personnage, dont le squelette et surtout le crâne portent les traces d'une mort violente. Il a été évidemment sacrifié en l'honneur du personnage principal. Ces squelettes ne présentant pas d'altérations par le feu, on doit croire qu'à l'époque où ces kourganes furent élevés (dans quelques-uns on a trouvé des monnaies des ix^e, x^e et xi^e siècles), l'usage de brûler les morts, usage que Nestor attribue aux Krivitches, était déjà passé dans le pays septentrional.

Au contraire, M. Samokvasof, qui, dans les gouvernements de Tchernigof et de Koursk, a fouillé près de trois cents tumulus, a trouvé partout la preuve de la persistance de cet usage jusqu'à une époque relativement récente. Des monnaies byzantines du ix^e et du x^e siècle s'y sont rencontrées, mêlées à des ossements humains calcinés. La plus brillante fouille

a eu lieu dans les environs ou plutôt dans la ville même de Tchernigof, sur la Desna, dans le kourgane que la tradition populaire appelait la *tombe noire* (tchernaïa mohila).

On y amena au jour, mêlés et comme fondus ensemble par l'action du feu, de la rouille et de la pression de la terre, deux casques, deux cottes de mailles dont le fer était si bien fondu qu'on avait peine à distinguer comment s'agençaient leurs anneaux. Tout cela ne formait qu'une masse qui, sous une vitrine de l'exposition, attire tous les regards. Deux pièces d'or, avec la double effigie des empereurs grecs Basile et Constantin (x^e siècle), donnent la date approximative de l'ensevelissement. C'est donc un prince slave ou russe, un contemporain de sainte Olga, qui a été inhumé ici avec tous les rites païens qui plus tard, rétrospectivement, excitèrent l'indignation du pieux annaliste Nestor.

Au même endroit l'on trouva — découverte assez rare dans les sépultures de Russie — deux cornes d'aurocks à garnitures d'argent. En continuant les fouilles, quelques mètres plus bas, on arriva à une masse de cendres et de charbons qui avait au moins dix mètres de diamètre : un vrai bûcher ! Là se rencontrèrent pêle-mêle os calcinés d'êtres humains, de chevaux, d'oiseaux, de poissons, des armes de bronze et de fer, des serpes, des vases, des bijoux de toutes sortes, jusqu'à des espèces de dés à jouer. L'énumération de tous ces objets prendrait trop de place. Mais si les armes annonçaient que c'était un guerrier qui reposait là, les bijoux disaient logiquement qu'il n'avait pas voulu partir pour l'autre monde sans quelque gracieuse compagne qui, de gré ou de force, était immolée sur sa tombe. Il s'en allait ainsi là-bas avec tout ce qu'il aimait : ses armes, ses cottes de mailles, ses épées, ses colliers, sa femme ou sa maîtresse. Il emportait des vivres pour un temps indéterminé ; car, outre les débris d'animaux, on trouve des grains à demi calcinés de blé, d'orge et d'avoine.

Après plusieurs autres lectures intéressantes que le manque d'espace m'empêche de résumer, je signalerai celle de M. Kostomarof sur le rôle de la *droujina*, dans l'ancienne Russie. La *droujina* était aux princes russes à peu près ce que fut la *truste* à nos premiers princes franks. C'était la *confrérie*, la bande du prince, à la tête de laquelle il parcourait les campagnes russes pour lever ses contributions ou s'embarquait sur le Dniéper pour aller attaquer Constantinople. Les princes russes vivaient alors plutôt en brigands qu'en souverains, et leurs intérêts différaient absolument de ceux des peuples slaves qu'ils étaient censés gouverner. Sous l'influence du christianisme et de la civilisation byzantine, cette vie nomade du prince et de sa bande cessa. La *droujina* peu à peu fit place aux *boïars*, et la perception tumultuaire et violente des impôts à une administration plus régulière. Mais longtemps se conserva dans l'histoire russe le dualisme primitif : d'un côté le principe issu des conquérants varègues, de l'autre la *terre* russe ; d'un côté la *droujine*, de l'autre la *vitché*, l'assemblée des citoyens que le tocsin appelait aux armes ou au conseil. Le prince avait *ses hommes*, le pays avait les siens qui étaient les boïars et qui finirent, par

le progrès du temps, par prendre la place des premiers, même auprès du prince, devenu enfin un souverain national.

Parmi les monuments écrits, le *Menologium*, attribué à Basile le Macédonien, des actes célèbres émanés d'André de Bogolioub, et de Bogdan Chmelnicki, le libérateur de la Petite-Russie, bien d'autres encore sont venus à l'ordre du jour. M. Louis Léger a fait, en langue russe, une lecture sur un manuscrit glagolitique de notre bibliothèque de Tours; M. Barsof a expliqué certains passages obscurs du fameux poëme qui raconte l'expédition glorieuse et malheureuse d'Igar contre le Petchenègue. Ce précieux document du XII^e siècle, unique dans la littérature russe, découvert en 1800, a failli périr douze ans après dans l'incendie de Moscou: le manuscrit a été brûlé: heureusement on avait eu le temps d'en faire deux éditions.

Mais les sympathies du public et des savants se sont surtout manifestées à l'occasion du recueil des chansons historiques de la Petite-Russie, publié par les professeurs kiéviens MM. Antonowitch et Dragomanof.

Ce recueil est aussi important pour l'histoire que pour la littérature. M. Dragomanof l'a prouvé lui-même en y trouvant des arguments nouveaux à l'appui de la thèse de M. Kostomarof sur la *droujina*. Dans ces chansons, il y a un thème étrange et qui revient souvent: l'inceste involontaire, amené par la fatalité des événements, dans ces temps terribles où les pirates et les Turcs dispersaient les familles slaves sur tous les marchés de l'Orient. M. Dragomanof a comparé les ballades petite-russiennes sur ce thème avec celles qui se rencontrent chez les autres peuples.

M. Oreste Miller, à son tour, a essayé de retrouver dans ces chansons un écho de cette épopée kiévienne qui, par une fortune singulière, se retrouve partout dans la bouche du peuple russe, sur le Volga et en Sibérie, sur l'Onéga et sur l'Oka, — partout, excepté à Kief qui fut pourtant le théâtre de ces exploits épiques, la capitale princière du *Beau Soleil* Vladimir, la forteresse que défendaient les invincibles pourfendeurs de Tatars et de dragons, Ilia de Mourom et Dobryna Nikitich. M. Miller est obligé de reconnaître que dans les *doumas* des campagnes de Kief on ne trouve presque pas trace de ces chansons épiques. La tradition populaire a bien conservé quelque souvenir d'Ilia de Mourom, dont on montre le tombeau à Kief même; mais la poésie populaire semble l'avoir oublié.

— Les journaux de Dieppe racontent que dans les fouilles faites récemment à Criel, par MM. de Morgan, on a trouvé entre autres choses :

Quatre scramasaxes, des poignards, poinçons, alènes, clefs, anneaux, une épée, douze lances, un grand et large couteau à douille pouvant s'emmancher; deux colliers de soixante perles verre et pâte d'émail, très-riches de couleurs; huit grandes agrafes à plaque et contre-plaque en bronze, dont une à jour; huit plaques de ceinturon en fer damasquiné or et argent: on a fait revivre les dessins, qui sont des plus curieux; une boucle en bronze et argent rehaussée d'une feuille d'or avec filigranes; une très-curieuse fibule arquée en bronze doré, de grande taille; une paire de

boucles d'oreilles or à jour avec verroteries et filigranes, travail léger et élégant; une fibule or avec verroteries, cabochons, filigranes, bijou très-remarquable; plusieurs petites fibules de bronze, formes variées; des plaques à jour, des stylets, des aiguilles, en un mot une série complète de tout l'attirail d'un Franc.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* :

Juillet 1874 : Fouilles de Pompéi. Inscriptions étrusques. Inscriptions grecques.

Août et septembre : Fouilles de Pompéi. Fouilles de Chiusi. Inscriptions étrusques. Article bibliographique sur l'ouvrage posthume d'Otto Iahn, intitulé *Griechische Bilderchroniken*; ce travail a été terminé, après la mort de l'auteur, par un de ses élèves, Adolphe Michaëlis.

N° X. Octobre 1874. Deux feuilles : Fouilles de Chiusi, Volterra, Corneto, Capoue, Pompéi.

— Nous avons sous les yeux le premier numéro d'une nouvelle publication savante, d'un de ces recueils périodiques d'érudition et de critique qui sont trop rares en France. La *Revue philologique et d'ethnographie* paraît chez l'éditeur Ernest Leroux, par cahiers trimestriels; voici le sommaire du premier numéro : De la symbolique des points de l'espace chez les Indous, par H. de Charencey; Une genèse vogoule, par Lucien Adam; Etude comparée des langues ongro-finnoises, par Ch. Eug. de Ujfalvy; Vocabulaires de diverses langues africaines, par J. Halévy; Quelques remarques sur le théâtre japonais, par Henry Polday; La Russie au xvi^e siècle, par Ch. Eug. de Ujfalvy; Le Moulage en plâtre dans l'antiquité et la Renaissance, par Emile Soldi; Bibliographie américaine; Bibliographie altaïque. Nous avons notamment lu avec beaucoup de plaisir et de profit l'étude de notre collaborateur, M. Emile Soldi, sur les procédés du moulage en plâtre; écrite par un artiste qui connaît l'histoire de son art, elle arrive à cette conclusion que c'est au xvi^e siècle, pour la première fois, que l'on a su obtenir des épreuves en plâtre d'un moule en plâtre.

— Le *Journal des Savants* publie dans le numéro d'octobre : l'*Outtarakanda*, par Barthélemy Saint-Hilaire; *Inscriptions de la France*, par A. de Longpérier; *Pythagore*, par A. Franck; *Figure de la terre*, par J. Bertrand nouvelles littéraires, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments originaux, ouvrage rédigé par une société d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. CH. DAREMBERG et ED. SAGLIO. 1^{er}, 2^e et 3^e fascicules. Paris, Hachette 1873. In-4.

Le sous-titre précise le sujet que les auteurs ont voulu traiter ; ce dictionnaire contient l'explication des termes « qui se rapportent aux mœurs, aux institutions, à la religion, aux arts, aux sciences, au costume, au mobilier, à la guerre, à la marine, aux métiers, aux monnaies, poids et mesures, etc., etc., et en général à la vie publique et privée des anciens. » Un pareil livre n'existait ni en France ni à l'étranger. Cet ouvrage est sans comparaison plus étendu que le manuel de Rich, que le dictionnaire de Smith. Chaque article est accompagné de gravures, commentaire qui manque à des recueils du reste excellents sur l'antiquité grecque et romaine ; il ne néglige aucun sujet, au lieu que les traités si utiles de Krause ou le *Chariklès* de Becker choisissent forcément des questions spéciales. A ne considérer que ces côtés extérieurs, l'ouvrage est une nouveauté.

Le livre n'est pas moins remarquable par la manière dont les articles sont traités. Chaque affirmation est accompagnée d'un renvoi qui indique les sources principales ; la bibliographie est rédigée avec le plus grand soin ; la préoccupation de M. Saglio a été de donner sur chaque point l'état de nos connaissances, de mettre à même quiconque le voudrait de reprendre à nouveau l'étude de la question. C'est là une œuvre de science et de sage critique, en même temps qu'une œuvre de goût. Elle s'adresse à quiconque étudie l'histoire ou les œuvres de l'antiquité, aux artistes qui s'inspirent de la Grèce et de Rome, aux savants qui trouveront ici un utile secours pour leurs travaux.

Les auteurs dont les noms figurent dans ce fascicule sont MM. Baudry, de la Berge, Caillemer, Ed. Guillaume, Humbert, Masquelez, Morel, Robiou, de Ronchaud, Vinet ; M. Saglio a revu tous les articles, vérifié ces milliers de notes, donné à l'ensemble le caractère d'unité qui était indispensable, traité pour son compte un très-grand nombre de questions.

Les figures, dessinées par M. Sellier, gravées par M. Rapine, sont toutes prises des monuments antiques. Les artistes se sont efforcés de respecter les caractères propres des œuvres grecques ou romaines ; ils y ont pres-

que toujours réussi. Ces gravures seront au nombre de 3,000. Aucune d'elles ne fera double emploi. Nous voyons, par ce premier fascicule, que les auteurs ont tenu grand compte des plus récentes découvertes.

L'ouvrage, grand in-4°, imprimé sur deux colonnes, est d'un maniement facile, ce qui était indispensable. On a eu soin de ne pas y négliger le genre d'élégance qui convient à un livre où l'art et la Grèce tiennent une grande place.

Il y a fort peu de remarques critiques à faire sur la rédaction des articles; un grand nombre d'entre eux sont tout à fait au-dessus de ce qu'on peut attendre légitimement d'un dictionnaire, œuvre si complexe et si difficile; on y reconnaît l'érudition de savants spéciaux; les autres donnent un résumé très-clair de l'état de la science. Comme conseil général, je crois que les auteurs doivent se défier d'un danger très-naturel: ils connaissent beaucoup mieux Rome que la Grèce, il en résulte des disproportions frappantes entre certains articles. Bœckh, le recueil de Le Bas continué par MM. Waddington et P. Foucart, pourraient être plus souvent consultés. Je crois aussi qu'il ne faut jamais négliger les monuments au profit des textes. Les œuvres *matérielles* doivent être au premier rang dans toute étude archéologique. C'est ce qui a été un peu oublié, non par M. Saglio, si scrupuleux à ce sujet et d'une conscience si difficile pour elle-même, mais par quelques-uns de ses collaborateurs. A ce point de vue, il est quelques rares articles où un archéologue sera peut-être tenté de réclamer beaucoup plus qu'on ne lui donne.

Ce livre rendra de grands services; nous devons une vive reconnaissance à ceux qui l'ont entrepris. Un dictionnaire est comme un catalogue; on ne le lit pas, on le consulte et, en général, on le juge sur quelques questions spéciales qu'on étudie en particulier. On voudrait que les auteurs eussent sur tous les sujets les connaissances développées que nous n'avons nous-mêmes que sur quelques points. Il faut que la critique ait le bon sens de voir ce qui est tout à fait impossible dans une telle entreprise; on reconnaîtra qu'il y a un dévouement méritoire à publier un livre de ce genre, où la perfection ne peut être atteinte, et qui doit cependant contribuer dans une si large mesure au progrès des études qui nous sont chères.

La tavola di Cebete Tebano, recata di greco in italiano da DEMETRIO LIVADITI. Reggio, 1874, in-8.

Le petit livre de Cébès, le Ηὐζῆς ou *tableau* de la vie humaine, le seul conservé des trois dialogues que lui attribuait l'antiquité, a joui d'une grande popularité lors de la renaissance des lettres et a été de bonne heure traduit dans toutes les langues modernes. Il est aujourd'hui un peu oublié; on comprend donc qu'un helléniste italien ait voulu le remettre en lumière. D'origine grecque, comme l'indique son nom, M. Demetrio Livaditi vient de publier à Reggio une traduction italienne de cet opuscule, traduction qui paraît tout à la fois élégante et fidèle. Dans une

introduction simple et concise, il examine rapidement la question qui s'est posée, devant la critique moderne, à propos de l'authenticité du Tableau, et il la résout comme le font la plupart des érudits qui ont étudié ce problème. Ne voyant dans ces pages agréables et sans prétention rien qui ne convienne très-bien à un contemporain de Platon, reconnaissant et pouvant prouver que la doctrine en convient mieux à un socratique qu'au stoïcien Cébès de Cyzique, contemporain de Marc-Aurèle, pour qui on en a revendiqué la propriété, il se prononce pour l'attribution traditionnelle. Les quelques mots qui paraîtraient d'un temps certainement postérieur à Cébès, ceux qui mentionnent les Épicuriens et les Péripatéticiens, il y voit des retouches sans importance, qui ne nous autorisent point à dépouiller Cébès, l'ami et le contemporain de Platon, de l'honneur d'avoir écrit ce petit ouvrage où respire partout l'esprit du maître, la plus pure doctrine socratique.

Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, par H. LANTOINE, docteur ès lettres. In-8 (Thorin), 1874.

M. Bréal, dans ses *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, a fait la critique de notre système d'enseignement actuel; M. Lantoiné s'est attaché, en nous retraçant le tableau du passé, à faire revivre les origines de nos méthodes, de nos programmes et de nos examens d'aujourd'hui. Grâce à lui, nous pénétrons dans les vieux collèges de l'Université de Paris, et dans les collèges des Jésuites, qui furent si en faveur au grand siècle; nous traversons les petites écoles de Port-Royal, et cette Académie de Juilly, si habilement dirigée par les Oratoriens: bref, nous voyons se dérouler à nos yeux toute la vie scolaire de l'ancienne société française. Ce n'est pas tout: l'auteur nous montre, chemin faisant, le procès fait aux études universitaires dès le commencement du xvii^e siècle, et repris de nos jours sur plus d'un point avec moins de nouveauté qu'on ne le suppose communément; à chaque pas nous rencontrons le germe de créations contemporaines et de réformes récentes dans les projets d'Arnauld, du père Lamy, de l'abbé Fleury, et dans le *Traité des études* de Rollin. On le voit, l'œuvre de M. Lantoiné, d'un caractère pédagogique plus encore que littéraire, emprunte aux circonstances présentes un intérêt particulier; elle offre au public désireux de connaître les traditions de notre éducation nationale une histoire de l'enseignement classique au xvii^e et au xviii^e siècle, histoire remarquable par l'abondance des documents, la netteté du style, et l'impartialité des jugements.

SÉPULTURE D'UNE JEUNE ENFANT GALLO-ROMAINE

A VÉDIGNAC

COMMUNE D'ARS, DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Une intéressante sépulture d'enfant a été découverte à la fin du mois d'avril dernier, à Védignac, commune d'Ars (Creuse), et acquise par M. le docteur Chaussat, qui a eu l'obligeance de me la communiquer avant de la déposer au Musée de Guéret. Védignac est un petit village bâti presque au sommet de cette partie de la chaîne de montagnes qui borde la rive gauche de la Creuse entre les villes d'Aubusson et d'Ahun. Ce lieu paraît avoir été habité dès les temps les plus reculés; on y a trouvé une belle hache en silex poli, des silex taillés et quelques débris de fabrication. Presque toutes les maisons du village renferment des pierres moulurées provenant d'anciennes constructions; la plupart ne paraissent pas, toutefois, antérieures au XVII^e siècle : un dessus de porte montre un écusson chargé de deux fasces, un dessus de cheminée monumentale, une couronne de feuillages et la date 1661.

A deux cents mètres du village, sur un léger renflement de terrain, existait aux premiers siècles de notre ère une villa romaine d'une médiocre étendue. Les ruines de ses murs sont enfouies aujourd'hui dans les haies épaisses de la terre de Couliéras et des terres voisines. Le corps de logis paraît avoir été dirigé du nord au sud, et deux ailes s'en détachaient à l'est; celle du sud semble s'être terminée en abside, celle du nord carrément. En avant de ces deux ailes, mais sur un sol un peu plus bas et dominant une petite vallée assez profonde, devait exister une cour fermée de murs construits sur de petits rochers saillants, soit en place, soit disposés en lignes par la main de l'homme. Cette disposition de rochers à la base de murs romains, je l'ai rencontrée plusieurs fois dans la Creuse et elle a été signalée en bien d'autres lieux, même à la base de murs militaires comme à Fréjus, où ces roches dépassent le sol de deux à trois mètres.

Au milieu de ces ruines j'ai remarqué une demi-colonne en granit,

avec base et chapiteau, d'environ 0^m,80 de hauteur — un autel peut-être; — le long d'un chemin, un certain nombre de pierres d'assez fortes dimensions, en forme d'entablement, récemment extraites de terre; enfin les travaux agricoles avaient fait rencontrer, il y a quelques années, au nord et tout près des ruines, un bassin de 2 mètres carrés en pierres de taille, avec canal d'arrivée et de sortie.

Le petit appareil qui avait servi à la construction de cette villa m'a paru d'une taille assez négligée, et parmi les décombres et sur le sol des champs qui l'ont remplacé j'ai constaté la présence de beaucoup de fragments de tuiles à rebords, mais de fort peu de tessons de poteries.

C'est à l'ouest, à vingt-sept mètres environ du principal corps de logis et à l'opposé des deux ailes dont je viens de parler, qu'était la sépulture. La terre Deshéraux, dans laquelle elle a été rencontrée, d'abord un peu plus basse que le sol de la villa, s'élève ensuite dans la direction de l'occident jusqu'à fermer l'horizon de ce côté. Nul autre vestige romain n'y a été rencontré jusqu'à ce jour, pas plus dans le voisinage de l'ensevelissement que dans le reste du champ.

Un bac en granit de 0^m,70 de longueur intérieure, de 0^m,44 de largeur et de 0^m,23 de profondeur, contenait tout le mobilier de cette sépulture. Taillé régulièrement à l'intérieur, il ne l'est extérieurement qu'à la partie supérieure. Le couvercle, à peu près brut en dessus, est creusé en dessous en gradins renversés dont le premier dépassait le bac de 0^m,05 des quatre côtés, le second s'emboîtait avec son rebord, et le troisième, de toute la grandeur de la cavité de ce bac, en augmentait la capacité en hauteur. L'épaisseur de ce couvercle est d'environ 0^m,50. Il n'était pas complètement enfoui, mais dépassait le sol de 0^m,20 et gênait ainsi le passage de la charrue. Sa masse résistant aux efforts de plusieurs hommes armés de pinces, un coup de mine le partagea en plusieurs morceaux et mit à découvert cette sépulture, orientée dans son grand diamètre de l'est à l'ouest avec une légère inflexion au nord-ouest.

Une urne en argent et trois vases de terre étaient disposés avec symétrie dans l'intérieur de ce bac.

Contre la paroi nord et au milieu de sa longueur, l'urne d'argent.

Aux angles nord-ouest, sud-ouest et sud-est, les trois vases de terre. L'angle nord-est ne contenait rien.

Urnes et vases sont de très-petites dimensions, et tous intentionnellement brisés, pour les vases de terre du moins.

Le fond du bac contenait une poussière organique noirâtre au milieu de laquelle on a recueilli huit ou dix clous en fer, et vis-à-vis

l'urne d'argent un petit fragment de planche de chêne de 0^m,06 de long sur un peu plus de 0^m,03 de large.

Ces clous et ces débris de planche devaient être les restes d'un coffret de bois destiné sans doute à protéger l'urne d'argent, puisque c'est dans son voisinage que tout cela a été trouvé. Malheureusement cette précaution n'avait pas été suffisante, puisqu'elle nous est arrivée avec son fond disparu.

L'urne d'argent, que j'ai essayé de restituer de grandeur naturelle dans la planche jointe à cette notice (pl. XXVII, fig. 4), mesure 0^m,075 de diamètre et n'avait probablement pas plus de 0^m,080 de hauteur. La partie supérieure est entière, sauf le bord du goulot qui est fortement ébréché. Le fond manque complètement. Ma première pensée avait été de voir dans l'action corrosive des matières organiques qu'elle avait contenues la cause de la disparition de son fond ; mais les lèvres de la partie conservée sont brisées franchement, sans traces d'altération. Il est donc certain que la fracture de cette urne a été amenée par le coup de mine qui a fait éclater le couvercle du bac en pierre, et que le cultivateur, auteur de cette découverte, a négligé d'en recueillir les morceaux ou les a laissés perdre depuis.

Le vase placé le long de la même paroi du bac, à l'angle nord-ouest, est en terre jaune très-ordinaire (fig. 6). Il est brisé aux deux tiers supérieurs de sa panse. Son diamètre est de 0^m,070, sa hauteur de 0^m,065.

Celui de l'angle sud-ouest est un cylindre de 0^m,075 de diamètre sur 0^m,045 de hauteur, avec un amortissement en haut et en bas (fig. 5). Le bord de ce vase a été brisé intentionnellement comme le sommet du vase précédent. Il est en terre jaune avec couverture d'un rouge brun en partie enlevée.

A l'angle sud-est était une petite coupe en terre dite de Samos, fracturée en cinq morceaux, avec le nom d'un potier à peu près effacé, imprimé sur le fond intérieur (fig. 7). Cette petite coupe, fort altérée, a 0^m,060 de hauteur sur 0^m,100 de largeur à l'ouverture.

Le mobilier renfermé dans cette sépulture est particulièrement intéressant. Le vase samien ne contenait que deux ou trois morceaux de calcaire sans formes déterminées ; le vase cylindrique de l'angle sud-ouest, un moyen bronze ; le vase du nord-ouest, rien. Enfin l'urne d'argent, un bracelet d'or, deux bagues du même métal et trois débris d'une plaque d'argent fort mince.

Cette urne était fermée par une éponge marine dont il m'a été facile de reconnaître la nature dans les délicates préparations de M. le docteur Chaussat.

Le bracelet, en or massif, est formé d'une tige arrondie allant en s'amointrissant vers les deux extrémités. Ces extrémités, après s'être croisées sur environ 0^m,01 de longueur, s'enroulent ensuite en spirale de chaque côté en y formant neuf et dix enroulements. Le diamètre de ce bracelet est de 0^m,046 et la plus grande épaisseur de la tige métallique d'un peu moins de 0^m,003 (fig. 2).

A ce bracelet est passé un anneau de forme ovale supportant une clochette. Sa tige ronde n'a guère plus de 0^m,001 d'épaisseur; elle s'amincit vers les deux extrémités, qui se croisent et s'enroulent comme les extrémités du bracelet auquel il est suspendu. Son grand diamètre est de 0^m,015, le petit de 0^m,012.

La clochette, en métal assez épais, est à côtés presque droits. Une bélière, bordée de deux petits tores, la rattache à l'anneau passé au bracelet. Une autre bélière, soudée en dedans, supporte le battant qui est en argent. Son diamètre est de 0^m,016, sa hauteur de 0^m,011 en comptant le petit dôme qui porte la bélière de suspension. Les côtés de cette clochette semblent avoir été rabattus au marteau, car tout son pourtour porte les marques de cet outil.

Les deux bagues sont en or et ornées chacune d'un grenat d'une fort belle eau simplement taillé à la meule en pointe assez aiguë.

La plus grande de ces bagues a son chaton en forme de carré long, plat, sans ornement et mesurant 0^m,006 de hauteur sur 0^m,008 1/2 de longueur. Bien qu'il soit fort mince comme le reste de la bague, le grenat n'est visible qu'à l'extérieur. La tige est ornée de chaque côté de trois tores qui partent du chaton et s'arrêtent sans se rejoindre en laissant unie la partie postérieure. Cette bague mesure 0^m,014 de diamètre, 0^m,006 de hauteur en avant et 0^m,002 en arrière (fig. 4).

La seconde est en métal fort épais, de forme dite alliance, un peu plus large et épaisse cependant à l'endroit où est incrusté le grenat, visible seulement à l'extérieur. Ce qui lui donne un aspect particulier ce sont des sortes de dents d'engrenage assez semblables à celles des roues crénelées des machines de l'industrie, très-fortes et très-saillantes, qui l'entourent à l'extérieur au nombre de huit. Comme la précédente, cette bague mesure 0^m,014 de diamètre sans y comprendre les dents du pourtour, mais à l'intérieur elle n'a plus que 0^m,012 sur 0^m,010, étant légèrement et intentionnellement ovale (fig. 3).

Si la fabrication de la première de ces bagues est très-soignée, celle de la seconde laisse beaucoup plus à désirer.

L'urne contenait, en outre, trois petits fragments ayant appartenu

à un même objet. C'est une feuille d'argent fort mince, ornée de godrons obtenus par un contour au repoussé. Dans ces trois débris l'inclinaison de ces sortes de feuilles va de droite à gauche, ce qui semblerait indiquer qu'on n'a que la moitié de cet ornement. De plus, ce qui en reste est fort altéré; les bords en sont partout frangés, le milieu est criblé de trous, le bas manque complètement et le haut, qui est orné d'un pli rectiligne rejetant le bord en avant, ne semble pas non plus entier (fig. 8). Quelle a pu être la destination de cette plaque mince comme une feuille de papier et d'une fragilité extrême? Elle n'a pas été soudée à la base de l'urne d'argent, bien qu'au premier abord sa forme puisse faire supposer qu'elle a pu faire partie d'un objet à parois convexes comme seraient celles d'un fond de vase arrondi; elle est trop mince pour cela. Était-ce un ornement de tête ou de ceinture? Quelques petits trous très-fins près du pli rectiligne du sommet semblent indiquer qu'elle a été cousue à une étoffe; sa largeur est bien grande pour une pareille destination. En tous cas, ce n'était pas une rosace plaquée sur un autre métal, le pli du sommet ne serait pas alors rectiligne.

Les trois fragments rapprochés de cette plaque ont environ 0^m,12 de longueur, la plus grande hauteur est de 0^m,055.

La monnaie du vase cylindrique de l'angle sud-ouest est un moyen bronze assez fruste dont la légende ne laisse apercevoir que quelques traces de lettres indéchiffrables. La tête, assez bien conservée, m'a paru être celle de Tibère (14-37 après Jésus-Christ). Sur le revers sont deux mains jointes dans l'attitude de celles d'une pièce d'or de Nerva figurée par Cohen (1). Peut-être cette monnaie, percée d'un trou de suspension au-dessus des deux mains, est-elle une de celles décrites dans cet ouvrage aux n^{os} 71 à 74 de Nerva? Cependant, étudiée avec attention par diverses personnes, elle a toujours été attribuée par elles soit à Auguste, soit à Tibère (pl. XXVII, fig. 9).

La date de cette sépulture est approximativement donnée par la monnaie. Son état fruste prouve qu'elle a été longtemps portée. C'est vers le milieu ou la fin du 1^{er} siècle de notre ère que son ensevelissement peut être rapporté, si elle est d'Auguste ou de Tibère, et au commencement du 11^e, si elle est de Nerva.

Le bracelet et les bagues indiquent la sépulture d'une femme. Leurs faibles dimensions, que cette femme était une toute jeune fille. Urne et vases viennent confirmer cette conclusion. Mais quel était l'âge de cette enfant? On sait que chez les Romains, même au

(1) Cohen, *Monn. imp.*, t. I, pl. XIX, fig. 11-12.

temps où l'usage de brûler les corps était le plus universellement répandu, ceux des enfants étaient simplement déposés en terre (1). On en usait ainsi, dit Pline, jusqu'à l'apparition de la première dent, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de sept mois (2). En Gaule, ce n'était qu'à un âge bien plus avancé qu'avait lieu leur incinération. M. l'abbé Cochet a rencontré dans les cimetières de Cany, Fécamp, Lillebonne, des corps d'enfants de six à sept ans simplement inhumés (3), et on en cite également des exemples dans le midi de la France. Notre jeune fille pouvait avoir cet âge, bien que les dimensions de la petite bague — 0^m,010 sur 0^m,012 — ne puissent convenir qu'aux doigts d'un enfant de trois à quatre ans, mais on sait que les Romains plaçaient souvent leurs bagues à la première phalange du doigt comme le montrent diverses statues des Musées du Louvre, de Florence, etc., et qu'ils donnaient aux anneaux ainsi portés le nom de *condalium*. Or, la forme ovale de l'intérieur de celui-ci, ses faibles dimensions, les dents très-saillantes qui ornent son pourtour et qui eussent blessé les doigts voisins s'il eût été placé comme les nôtres, tout indique jusqu'à l'évidence qu'il ne pouvait orner que la première jointure du petit doigt ou de l'index. C'est donc bien un *condalium*, dont l'ornementation extraordinaire et incommode avait peut-être sa raison d'être dans une pensée religieuse, comme nos bagues à chapelet modernes qu'il rappelle de loin; car, il ne faut pas l'oublier, les Romains, de même que les Orientaux et les Égyptiens, crurent longtemps à la puissance magique ou religieuse de bagues, cachets ou bijoux formés de pierres ou matières précieuses.

Je viens de dire que la sépulture de Védignac ne pouvait être reculée plus loin que le milieu ou la fin du 1^{er} siècle si la monnaie est d'Auguste ou de Tibère, et que le commencement du 11^e si elle est de Nerva. Les vases sont romains, le rite funéraire qui y fut suivi est celui en usage dans notre département au 1^{er} et au 11^e siècle. Le style du bracelet me semble seul plus ancien.

En effet, si c'est la première fois qu'une clochette est signalée pendue à un bracelet de ce genre, ce n'est pas la première fois que cette forme d'anneaux a été rencontrée. M. de Mortillet en a publié une intéressante monographie dans le numéro de décembre 1866 de la *Revue archéologique*. Il y décrit neuf anneaux, dont cinq sous le

(1) Juvénal, sat. XV, vers 138 et suiv.

(2) Pline, liv. VII, c. 15.

(3) *Normandie souterr.*, 2^e édit., p. 133, 137.

nom de bracelets, trois sous celui d'anneaux de haut de bras ou de bas de jambe, et un sous celui de bague. Bien que les milieux où se sont rencontrés ces objets soient indéterminés ou mal définis, il n'en semble pas moins convaincu — pour nos contrées du moins — qu'il faut les rapporter à la civilisation gauloise, en faisant remarquer que la présence d'anneaux semblables dans les tombes de Tharos en Sardaigne et de Kertsch en Crimée montre que ce type est oriental.

M. l'abbé Cochet est venu confirmer ces présomptions dans une *Note sur un bracelet en bronze trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf en 1865* (1), bracelet qui faisait partie des neuf publiés par M. de Mortillet (2). Après avoir indiqué tous les traits de similitude que ce bracelet possède avec ceux de cet auteur, il ajoute : « Étant similaire, ce bracelet doit être contemporain. Or, comme le cimetière gaulois de Caudebec (*Uggate*) répond au siècle qui a précédé la naissance de Jésus-Christ et à celui qui l'a suivie, je dois conclure que les diverses armilles publiées par M. de Mortillet sont du même temps. C'est, je pense, ce que l'avenir viendra démontrer. »

Dans sa *Seine-Inférieure historique et archéologique* (3), M. l'abbé Cochet avait indiqué son bracelet comme rencontré dans « une urne en terre bien choisie, bien vernie et élégamment faite au tour », qu'il attribuait au 1^{er} siècle de notre ère. C'est aussi à ce siècle ou au plus tard au commencement du suivant, on l'a vu, que je rapporte celui de Védignac. D'un autre côté, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ces deux bracelets, découverts dans un milieu romain, fussent d'un type gaulois conservé, car celui de Védignac est « de cet or pur qui se trouvait autrefois disséminé — comme le remarque M. de Mortillet pour ceux qu'il a décrits — dans les sables de certaines rivières des Gaules », notamment du Limousin, ajouterai-je, et de plus, il est bien, à mon avis, d'un type oriental qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

J'ai vu, dans les vitrines du Musée d'ethnographie de Toulouse, un bracelet en bronze ou en cuivre récemment rapporté du Gabon et qui est complètement semblable à ceux de MM. de Mortillet et Cochet. Je dois, en outre, à M. le comte Alexis de Chasteigner le dessin d'un second bracelet en argent, conservé dans sa collection, qui se rapproche de ce type, en partie du moins. Ce bijou, prove-

(1) *Revue de Normandie*, VI^e année, t. V, p. 289-293. Tirage à part.

(2) *Matériaux pour l'hist. prim. de l'homme*, III^e année, p. 26.

(3) Abbé Cochet, *la Seine-Inférieure hist. et arch.*, 2^e édit., p. 590.

nant du haut Sénégal, est, comme les autres, formé d'une tige allant en s'amincissant du centre aux extrémités et s'enroulant en spirales. Seulement ces enroulements n'ont lieu qu'après que les deux tiges se sont recourbées sur elles-mêmes pour s'agrafer; la jointure est donc immobile.

Maintenant, doit-on regarder le bracelet de M. le docteur Chaussat comme étant le seul complet des neuf connus jusqu'à ce jour, ou bien doit-on voir dans la clochette qui y est suspendue une superfétation ?

J'observerai d'abord que bracelet et anneau de suspension sont, non-seulement de même forme, mais encore d'un travail complètement identique. La clochette, peut-être un peu moins finie, doit être de la même main. Ce bracelet a donc bien été fabriqué tel que nous le possédons.

D'un autre côté, il est un bracelet romain qui était, croit-on, orné de clochettes, c'est le *spathalium* de Pline (1), au sujet duquel Tertullien disait aux femmes qui le portaient : « Je ne sais si vos poignets accoutumés à ce bracelet élégant pourront bien supporter le poids des chaînes au temps de la persécution (2). »

Le bracelet de Védignac est-il ce bijou ? Il me paraît difficile de l'admettre, bien qu'on puisse voir dans la bague de Tharos — d'un modèle fort gênant comme bague — un anneau de suspension de clochette. En outre, il n'est pas probable que les armilles de haut de bras et de bas de jambe fussent ainsi ornées.

Il est cependant un autre point de vue sous lequel on pourrait envisager le *spathalium*. Ce bracelet, dont on n'a pu jusqu'à ce jour définir bien nettement la nature, ne serait-il pas tout simplement tout bracelet auquel des sonnettes seraient ajoutées comme ornement, au lieu d'être un bracelet d'une forme spéciale ? Le modèle, si différent de celui de la Creuse, donné par Rich dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, pourrait appuyer cette conjecture. S'il en était ainsi, il n'y aurait rien d'impossible à supposer qu'après l'envahissement des modes romaines dans nos contrées, nos gauloises *romanisés* eussent attaché une clochette à leur bracelet indigène, surtout si, comme on l'a prétendu, la clochette était un talisman. Or, dans ce cas, mais dans ce cas-là seulement, le bracelet de Védignac, malgré sa forme orientale, serait le *spathalium* de Pline et de Tertullien.

P. DE CESSAC.

(1) Pline, liv. XIII, c. 52.

(2) Tertullien, *De cultu fem.*, liv. II, c. 13.

LE

CHEVAL DE SOLUTRÉ

Note supplémentaire.

LUE A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

Puisque, dans la dernière séance, mon ami M. Sanson a bien voulu invoquer le témoignage de mon opinion au sujet des débris osseux des chevaux de Solutré, je commence par déclarer que je les regarde également comme des débris de chevaux sauvages tués à la chasse.

J'ajoute que si le cheval eût vraiment été nourri en domesticité par la peuplade préhistorique de Solutré, c'est-à-dire dès l'époque de la pierre taillée, cela constituerait un fait jusqu'ici unique dans la science, et par conséquent de la plus grande importance pour l'histoire de l'humanité; ce qui m'engage à exposer sur cette question quelques considérations d'un autre ordre que celles dont M. Sanson a entretenu la Société.

M. Sanson a principalement traité la question au point de vue de l'anatomie et de la zootechnie; je vais la reprendre surtout en naturaliste, en paléontologiste et en chasseur, et j'arriverai néanmoins aux mêmes conclusions.

D'abord, il est incontestable que, même en admettant que les chevaux sacrifiés à Solutré eussent eu l'âge que leur assigne M. Toussaint, cet âge devrait, contrairement à son opinion, les faire considérer comme des animaux sauvages tués à la chasse, et non pas comme des sujets élevés en domesticité pour la boucherie.

En effet, M. Toussaint dit, d'une part, que le cheval de Solutré devait vivre un temps à peu près égal à celui que vit le cheval actuel, qu'il a le même mode de développement, et qu'il arrive à l'âge adulte et à la vieillesse dans le même laps de temps qu'aujourd'hui; et cet auteur ajoute, d'autre part, que parmi les plusieurs

milliers d'incisives et de molaires qu'il a examinées, il en a trouvé « quelques-unes à peine qui eussent appartenu à des animaux âgés de plus de huit à neuf ans. Le plus grand nombre provient des sujets de cinq à sept ans, et les animaux jeunes et très-jeunes sont, sans être excessivement rares, bien moins nombreux que les adultes. »

Et M. Toussaint en conclut ceci :

« Dans l'hypothèse du cheval sauvage, il faudrait admettre que les chasseurs s'attaquaient aux animaux adultes seulement, c'est-à-dire aux plus vigoureux, et qu'ils dédaignaient les vieux et même les poulains, car on rencontre peu de très-jeunes os.

« Si le cheval était domestique, au contraire, il était facile à son maître de le laisser grandir jusqu'à ce qu'il pût lui fournir une chair abondante et de bonne qualité. D'où la présence presque exclusive, dans les amas, d'animaux de quatre, cinq, six et sept ans. »

Or, avec un peu d'attention, il est facile de s'apercevoir que, dans chacun de ces deux derniers alinéas, M. Toussaint tire des conclusions diamétralement opposées à celles qui sont logiquement indiquées par l'étude des deux conditions dans lesquelles il suppose successivement les habitants de Solutré : celle de chasseurs de chevaux sauvages, dans sa première hypothèse; celle d'éleveurs de chevaux destinés à la boucherie, dans sa seconde.

Pour démontrer cette proposition, je ferai d'abord observer que, d'après M. Toussaint lui-même, d'une part, « le plus grand nombre (des os de chevaux de Solutré) provient des *sujets de cinq à sept ans* »; et, d'autre part, ces os appartiennent presque exclusivement à des « *animaux de quatre, cinq, six et sept ans* ». Il résulte donc de l'aveu de M. Toussaint que presque tous les chevaux mangés à Solutré étaient des sujets adultes de quatre à sept ans; que les chevaux de cinq à sept ans composaient le plus grand nombre de ces adultes; et que l'ensemble des chevaux de cinq, de six et de sept ans formait même environ les trois quarts de ces adultes, dont l'autre quart était représenté par les sujets de quatre ans, puisque M. Toussaint ne signale aucune différence numérique entre les diverses catégories de chevaux de quatre, de cinq, de six et de sept ans.

Mais c'est évidemment faute d'avoir réfléchi assez mûrement sur les instincts des chasseurs en général, et sur les habitudes des chevaux sauvages en particulier, que M. Toussaint refuse d'admettre que les chasseurs de l'époque de la pierre taillée aient dû tuer peu

de poulains, très-peu de vieux chevaux, et un très-grand nombre de chevaux adultes de quatre à sept ans, c'est-à-dire dans la force de l'âge. Car, en général, dans toutes les troupes de mammifères sauvages, les chasseurs sont instinctivement portés à attaquer les plus belles pièces de gibier; et, dans le cas spécial de la chasse aux chevaux sauvages, c'étaient précisément ces sortes de pièces qui venaient habituellement s'offrir aux coups des chasseurs, sans que ceux-ci eussent même besoin de les choisir.

Les mœurs des chevaux sauvages sont, en effet, parfaitement indiquées par celles des nombreux chevaux marrons qui, depuis tant de siècles et encore de nos jours, ont été rencontrés dans beaucoup d'endroits du globe, par une foule de voyageurs et de naturalistes qui nous ont donné les plus grands détails sur leurs habitudes. On sait, notamment, que ces animaux, éminemment sociables, vivent toujours en troupes plus ou moins nombreuses, sous la direction, sous le commandement d'un chef, qui est toujours le mâle le plus fort de la bande. On rencontre cependant quelquefois l'un de ces chevaux vivant isolé; mais ce n'est jamais un poulain ni une jument; c'est toujours un mâle adulte, plein de vigueur, qui a essayé de supplanter un chef de bande, mais qui a été vaincu dans la lutte, et expulsé de la compagnie. Les qualités du rebelle déterminent quelquefois des juments, et à leur suite quelques jeunes mâles, à se rallier à lui; il devient ainsi le chef d'une nouvelle troupe libre. Lorsque l'une de ces troupes est mise dans la nécessité de résister aux attaques des animaux carnassiers, attaques parfaitement assimilables à celles des hommes quaternaires armés d'instruments en silex taillé, cette troupe se forme en cercle ou en demi-cercle, suivant la nature du terrain et l'importance de l'agression. Les sujets les plus vigoureux se portent pour la défense à la périphérie, aux endroits les plus périlleux, pendant que les poulains et les juments en état de gestation se réfugient au centre, ou s'évadent par le côté opposé à l'attaque.

Il est donc certain que, dans toute attaque d'une troupe de chevaux vivant en liberté, ce sont principalement les sujets adultes et vigoureux qui doivent devenir la proie des agresseurs, animaux carnassiers ou hommes sauvages pourvus d'armes imparfaites; et que ce sont au contraire les sujets faibles, peu valides, ou très-jeunes, qui risquent le moins d'être tués. Les vieux sujets doivent encore plus rarement être capturés par l'ennemi; et, cette fois, cela est vrai non-seulement pour l'espèce équine, mais pour toutes les espèces d'herbivores qui vivent en liberté; car, dans l'état de

nature, les sujets de toutes ces espèces finissent généralement par devenir la proie des animaux qui s'en nourrissent, et dont les embûches leur permettent très-rarement d'atteindre un âge avancé.

Contrairement à l'opinion de M. Toussaint, les âges qu'il a constatés, sur le plus grand nombre des chevaux de Solutré, doivent donc faire admettre que nous sommes ici en présence de chevaux sauvages qui ont été chassés, tués et mangés par une tribu de chasseurs préhistoriques; et nous allons voir que les âges de ces chevaux seraient d'ailleurs incompatibles avec la supposition de leur élevage en captivité pour l'alimentation de cette peuplade.

Il est clair, en effet, que si les indigènes de Solutré eussent élevé des troupeaux de chevaux domestiques pour se nourrir de leur chair et de leur lait, ou même uniquement de leur chair, ils eussent été intéressés à conserver, jusqu'à un âge assez avancé, quelques étalons et la majorité ou, si l'on veut, la presque totalité des juments, pour la reproduction. Mais ils eussent eu un égal intérêt à sacrifier presque tous leurs chevaux mâles, c'est-à-dire environ la moitié de leur population chevaline, au plus tard vers l'âge de quatre ans, puisqu'à cet âge le cheval actuel a terminé sa croissance et que, suivant M. Toussaint, le cheval de Solutré avait le même mode de développement. Ce sacrifice leur eût même été forcément imposé; car les judicieuses remarques de M. Sanson ont montré combien la pénurie des ressources pastorales des environs de Solutré était peu favorable à l'élève du cheval en domesticité; et ce n'est certes pas dans de pareilles conditions que les habitants de ce canton eussent voulu, ni même pu, conserver jusqu'aux âges de cinq, de six et de sept ans, c'est-à-dire un an, deux ans et même trois ans au-delà de l'époque où le cheval a atteint son entier développement, une foule de mâles qui n'étaient pas nécessaires à la reproduction, et qui, pendant tout ce laps de temps, eussent consommé de la nourriture en pure perte, c'est-à-dire sans augmentation sensible de poids.

Or, cette mesure consistant à sacrifier la plupart des chevaux mâles vers l'âge de quatre ans, mesure non-seulement si rationnelle, mais si fatalement imposée par l'état dans lequel se seraient trouvés les indigènes de Solutré supposés éleveurs de chevaux de boucherie, les renseignements de M. Toussaint prouvent qu'ils ne l'ont point mise en pratique; car, s'ils l'avaient exécutée, on trouverait à Solutré autant de dents de chevaux de quatre ans que de dents de cinq à sept ans; et M. Toussaint déclare en propres termes que «le plus grand nombre provient des sujets de cinq à sept ans».

De sorte que, pour concilier les données de M. Toussaint avec sa

croissance à la domesticité des anciens chevaux de Solutré, il faudrait admettre un fait complètement invraisemblable qui serait celui-ci : malgré l'extrême pénurie de leurs ressources pastorales, les indigènes de cette station ont conservé au-delà de l'époque de leur entier développement, et même pendant un laps de temps assez long, une notable quantité de chevaux mâles qui étaient inutiles à la reproduction, et qu'ils avaient le plus grand intérêt à sacrifier beaucoup plus tôt.

Les nombres respectifs des chevaux répartis en diverses catégories d'âges par M. Toussaint, sont d'ailleurs dignes de toute confiance, et ils indiquent vraiment comment les choses se sont passées à Solutré, puisqu'ils résultent de l'examen de plusieurs milliers de dents. Il n'est même point possible d'objecter ici que les os des jeunes chevaux peuvent avoir été détruits en plus grand nombre, et mangés de préférence par les carnassiers ; car notre statistique repose sur l'examen des dents, qui sont les parties du squelette qui résistent le mieux à toutes les causes de destruction ; elles ne sont même point mangées par les carnassiers ; et M. Toussaint reconnaît du reste lui-même que la station de Solutré a toujours été maintenue à l'abri de la dent des carnassiers.

La plupart des chevaux qui ont été mangés à Solutré étaient donc bien des adultes, et le plus grand nombre de ces adultes avait même dépassé de un à trois ans l'époque du complet développement ; ce qui doit nous empêcher d'admettre qu'ils aient été élevés en domesticité pour la boucherie.

Cette conclusion restera inattaquable tant qu'on ne verra dans ces chevaux que des animaux exclusivement alimentaires. Il est vrai qu'il en serait autrement si l'on pouvait supposer qu'ils eussent pu être utilisés comme agents moteurs pendant quelques années avant d'être sacrifiés pour la boucherie. Mais une pareille supposition n'est point possible, vu l'état de civilisation si rudimentaire des indigènes de Solutré, qui ne possédaient point encore l'usage des métaux, pas même celui de la pierre polie. Se trouvant donc mis en demeure de choisir uniquement entre ces deux conclusions : les chevaux de Solutré ne pouvaient être que des chevaux sauvages, ou bien des animaux utilisés comme moteurs pendant quelques années avant d'être sacrifiés pour l'alimentation, on ne peut hésiter à admettre que c'étaient des chevaux sauvages qui ont été chassés, tués et mangés par l'homme quaternaire de la localité.

Peut-être même serait-il possible d'obtenir de suite une preuve directe et matérielle de la solidité de mon argumentation ; et je me

permets d'appeler l'attention de M. Toussaint, ainsi que celle des futurs explorateurs de la station de Solutré, sur le genre de recherches qui pourrait amener ce résultat. D'après le mémoire de M. Toussaint, on trouve à Solutré beaucoup de mâchoires de chevaux, et par conséquent un grand nombre de mâchoires de cinq à sept ans, puisque ce sont les chevaux de cet âge qui prédominent dans cette station. Hé bien! parmi les mâchoires de cinq à sept ans qui présentent un état de conservation suffisant, il est facile de reconnaître celles qui proviennent des mâles et celles qui proviennent des femelles; car tous les étalons de cet âge possèdent des canines, tandis que l'immense majorité des juments en est dépourvue, et que ces canines sont même tout à fait rudimentaires chez le très-petit nombre de juments qui en sont exceptionnellement pourvues. Or, si mes raisonnements sont justes et si les chevaux de Solutré étaient vraiment des animaux sauvages, les mâchoires des mâles de cinq à sept ans, c'est-à-dire celles de cet âge qui possèdent des canines ou leurs alvéoles, doivent être au moins aussi nombreuses et même plus abondantes que les autres. Si au contraire je me suis trompé et si ces chevaux ont réellement vécu en domesticité, la plupart des mâchoires de cinq à sept ans doivent appartenir à des juments, c'est-à-dire être dépourvues de canines et de leurs alvéoles. J'attends donc avec confiance la décision qui sera donnée par les faits, si l'on parvient à établir une pareille statistique basée sur un nombre considérable de mâchoires de cet âge.

J'ai raisonné jusqu'ici comme si j'acceptais, avec M. Toussaint, l'hypothèse d'une évolution organique identique chez les chevaux de Solutré et chez les chevaux actuels, afin de montrer que, même en se plaçant à son point de vue, il n'est pas possible d'admettre que les chevaux de Solutré aient vécu en domesticité.

Mais je n'admets pas plus que M. Sanson l'identité de cette évolution. M. Sanson a fait connaître, dans la dernière séance, les raisons très-plausibles qui le portent à croire à la tardiveté relative du développement des chevaux de Solutré. Je vais à mon tour, en m'appuyant précisément sur les résultats des travaux de M. Sanson, exposer d'autres considérations, qui montreront aussi combien M. Toussaint a dépassé les bornes d'une saine critique en se prononçant sur l'âge absolu de ces anciens chevaux, et qui, néanmoins, nous ramèneront encore à regarder ces chevaux comme des animaux sauvages.

Dans son remarquable *Mémoire sur la théorie du développement précoce des animaux domestiques*, publié dans le *Journal de l'anato-*

mie et de la physiologie de M. Ch. Robin (n° de février 1872, p. 113-159), M. Sanson a démontré que le plus ou moins de précocité des herbivores est dû uniquement à la qualité, c'est-à-dire à la composition chimique de l'alimentation spéciale à laquelle ils ont été soumis dans le jeune âge, et non, comme l'ont cru jusqu'ici les éleveurs et les zootechnistes, à la quantité de nourriture qu'ils ont consommée pendant cet âge. Pour savoir exactement jusqu'à quel point l'évolution organique des chevaux de Solutré a pu se rapprocher ou s'éloigner de celle de nos chevaux actuels, il faudrait donc connaître au juste de quelles espèces de plantes herbacées et arborescentes ils se nourrissaient, dans quelle proportion chacune de ces plantes entrait dans la composition de leur ration, et même dans quelle proportion se faisait la consommation de chacune de ces plantes aux diverses phases de sa végétation; car la composition chimique varie dans les végétaux, non-seulement suivant les espèces auxquelles ils appartiennent, mais aussi en raison de leur âge, de leur état de verdeur ou de maturité plus ou moins avancée.

Ce simple énoncé des éléments nécessaires à la solution du problème suffit pour montrer que la question est insoluble dans l'état actuel de la science, et que M. Toussaint n'était point autorisé à se prononcer sur l'âge absolu des chevaux de Solutré, en identifiant le mode d'évolution de leur système dentaire avec celui du système dentaire de nos chevaux actuels.

Mais si l'âge absolu des chevaux de Solutré reste pour nous une énigme insoluble, nous connaissons parfaitement leur âge relatif, et cela nous suffit pour décider s'ils étaient sauvages ou domestiques.

En effet, bien que les dents examinées par M. Toussaint n'indiquent nullement que ces chevaux avaient les âges de quatre, cinq, six, sept ans, etc., qu'il leur attribue; ou, en d'autres termes, bien que ces dents ne puissent point nous renseigner sur l'âge absolu des sujets auxquels elles ont appartenu, elles n'en fournissent pas moins des indications parfaitement certaines sur l'âge relatif de ces chevaux; car les belles études de M. Sanson ont démontré la coïncidence, le synchronisme, la corrélation de l'évolution du système dentaire et de tous les autres systèmes organiques chez nos espèces et chez nos races domestiques, quelle que soit d'ailleurs la tardiveté ou la précocité de ces espèces ou de ces races.

Ces nouvelles données scientifiques nous permettent par conséquent d'affirmer avec certitude que, quel que puisse être l'âge absolu des chevaux de Solutré, la plupart étaient vraiment des adultes dont le plus grand nombre avait dépassé d'un laps de temps plus ou

moins considérable l'époque du complet développement : ce qui nous ramène encore, en vertu des considérations exposées plus haut, à conclure que ces chevaux étaient des animaux sauvages qui ont été tués à la chasse, et non des sujets qui ont été élevés en domesticité.

Je sais que M. Sanson partage entièrement mes idées comme je partage les siennes sur cette question en litige, et nous espérons tous deux qu'elle sera définitivement tranchée par l'ensemble des renseignements que nous avons rassemblés pour l'élucider.

Enfin, je me fais un devoir et un plaisir de déclarer en terminant que, tout en combattant l'opinion de M. Toussaint sur la prétendue domesticité des chevaux de Solutré, je rends pleine et entière justice à ses très-intéressantes études anatomiques sur leurs antiques débris, et qu'il rendra un véritable service à la science en poursuivant, comme il l'a promis, ses laborieuses recherches sur nos équidés fossiles.

C. A. PIÉTREMENT.

POÈMES VULGAIRES

DE

THÉODORE PRODROME

On se rappelle cette charmante épître où Marot raconte à François I^{er} comment il a été volé par son laquais. Je citerai le commencement :

On dit bien vray, la mauvaise fortune
Ne vient jamais qu'elle n'en apporte une,
Ou deux, ou trois avecques elle, Sire.
Vostre cueur noble en sauroit bien que dire .
Et moy chetif, qui ne suis Roy, ne rien,
L'ay esprouvé, et vous compteray bien,
Si vous voulez, comment vint la besongne.
J'avois un jour un valet de Gascongne,
Gourmant, yvrogne, et assuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde;
Au demeurant, le meilleur filz du monde.

Ce dernier vers, comme on sait, est devenu proverbe.

Non pas que je trouve un rapport quelconque entre la cour de François I^{er} et celle des Comnènes; encore moins que je veuille comparer Marot avec Théodore Prodrome. J'ai seulement l'intention d'établir qu'à différentes époques, dans les nations civilisées, les souverains ont presque toujours toléré chez leurs poètes favoris une certaine liberté de langage, descendant quelquefois jusqu'à la familiarité. Cette petite précaution oratoire m'a paru nécessaire pour expliquer et même pour justifier les détails qui vont suivre.

On trouvera sans doute que ces détails manquent de noblesse et qu'ils sont même parfois bien vulgaires. Mais nous sommes au XII^e siècle, à la cour de Byzance, et il s'agit d'un poète famélique qui fait bon marché de sa dignité personnelle pour obtenir des

secours de son puissant protecteur. Les mœurs et les usages à la connaissance desquels il nous initie permettent d'étudier la nature de ses relations avec le souverain et de comparer sa situation sociale avec celle des poètes de cour dans les temps modernes.

Théodore Prodrome a eu le privilège d'occuper les loisirs de plusieurs éminents critiques : Léon Allatius, La Porte du Theil, Boissonade, le cardinal Maï et surtout le célèbre Coray. Ce dernier lui a même consacré le premier volume tout entier de ses *Atacta*. Deux poèmes en langue vulgaire de Prodrome, qu'il avait trouvés dans la Bibliothèque nationale de Paris, lui ont fourni l'occasion de faire un travail des plus intéressants au point de vue philologique. On sait combien sont rares les monuments de ce genre, surtout ceux qui remontent au XII^e siècle de notre ère. J'ai eu moi-même la bonne fortune d'en découvrir deux, je pourrais dire trois autres, en recueillant de divers côtés les poésies inédites de cet écrivain. Un de ces poèmes présente un intérêt tout particulier, en ce qu'il nous donne des détails curieux et tout à fait nouveaux sur la vie intime du poète byzantin.

Les renseignements biographiques qui le concernent se réduisaient à peu de chose. Coray ne savait même pas que Théodore Prodrome était déjà célèbre du temps de Jean Comnène, père de Manuel. Nous devons la connaissance de ce fait aux pièces de vers publiées par le cardinal Maï, d'après un manuscrit du Vatican. Les nouveaux poèmes, dont je m'occupe en ce moment, viennent le confirmer.

Il y a plus de vingt ans que j'en ai fait la copie. J'étais alors attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. En m'occupant de Théodore Prodrome j'avais été conduit à lire quelques lettres de lui qui ont été publiées par le P. Pierre Lazeri (1). Comme je n'y avais rien trouvé qui concernât la vie du poète byzantin je voulus m'assurer si le fonds grec de la bibliothèque n'en contenait pas d'autres. La table du catalogue imprimé ne m'en indiqua point, mais en parcourant les diverses notices qui lui sont consacrées, je trouvai à la fin de celle du n^o 396 le dernier article (33^e) ainsi conçu : « *Theodori* Prodromi ad Imperatorem epistolæ tres, hactenus ineditæ. » Je pris ce volume, et je constatai une erreur singulière. Il ne s'agissait pas de lettres, mais de trois poèmes vulgaires dans le genre de ceux qu'a publiés Coray. Les vers sont écrits comme de la prose, c'est ce qui a trompé l'auteur de la

(1) Voy. *Notic. et extr. des mss.*, t. VI, p. 521, 1^{re} p.

notice imprimée dans le catalogue. Je m'explique comment Coray ne les a pas connus. Ils ne sont pas indiqués dans la table, et l'eussent-ils été sous la désignation de *epistolæ*, il est probable que l'illustre savant n'y aurait pas fait attention.

Ce manuscrit, d'un très-petit format, n'a pas moins de 695 pages. Il est en papier coton et paraît avoir été écrit vers la fin du XIII^e siècle. Il contient une collection d'opuscules de différents genres, et dont on trouvera le détail dans la notice imprimée, opuscules parmi lesquels figurent d'autres poésies de Théodore Prodrome. Dans quelques parties l'écriture, qui est assez correcte, a disparu par suite de l'humidité.

Les poèmes en question sont adressés :

Le premier à Jean Comnène ;

Le second à l'empereur ;

Le troisième au sébastocrator Andronic Comnène, le second des fils de Jean.

Je laisse provisoirement de côté le premier. Le second porte simplement *πρὸς τὸν βασιλέα*, à l'empereur. Il est naturel de penser qu'il s'agit encore de Jean Comnène, car si ce poème était adressé à Manuel, son fils et son successeur, il est probable qu'on aurait indiqué dans le titre le nom de ce dernier prince. Ajoutons que le sébastocrator auquel est dédiée la troisième pièce était mort avant le couronnement de Manuel. Tout concourt donc pour nous faire supposer que le second poème est adressé également à Jean Comnène. Nous allons raisonner dans cette hypothèse.

Il commence ainsi : « Quand j'étais petit, mon vieux père me disait : « Mon enfant, apprends les lettres, autant que tu pourras, etc., etc. »

On reconnaît ici la partie du premier poème publiée par Coray, qui commence au v. 55. Il s'agit, en effet, de la même pièce, refaite en grande partie et dédiée à un autre personnage.

Un heureux hasard, en nous conservant deux rédactions différentes du même poème, nous révélerait un détail intéressant. Voici, en effet, ce qui aurait pu arriver. Théodore Prodrome aurait adressé une épître en vers à Jean Comnène, qui mourut d'un accident à la chasse, en 1143. Ce serait la pièce que j'ai retrouvée. Plus tard il la refait, y ajoute de nombreux détails et la dédie au nouveau souverain, Manuel Comnène, qui sans doute ignorait l'hommage fait à son père. C'est le poème publié par Coray. A une époque où l'imprimerie n'existait pas, un pareil fait était possible, bien qu'il s'agit d'un poète alors très-célèbre. La pièce aurait pu servir deux fois,

parce que probablement elle avait été donnée d'abord confidentiellement, comme celle dont nous nous occuperons bientôt. Elle n'avait pas été publiée, c'est-à-dire des copies n'en avaient point circulé. Théodore Prodrome avait eu une si grande réputation comme poète et comme savant, qu'après sa mort toutes ses poésies, tous ses ouvrages ont été recueillis avec le plus grand soin, et c'est ainsi que nous est parvenue la pièce en question, sous deux formes et avec une destination différente. Le proverbe bien connu *Tirer d'un sac deux moutures* a toujours trouvé et trouvera toujours son application.

Nous avons raisonné dans l'hypothèse que le poème est adressé à Jean Comnène; mais une difficulté se présente, difficulté grave dont je ne m'étais pas aperçu, parce que je m'en étais tenu d'abord aux premiers vers. Elle m'a été signalée par M. É. Legrand. Th. Prodrome mentionne dans ce poème les *μανολάτα*, c'est-à-dire les pièces d'or à l'effigie de Manuel. Ce dernier a-t-il pu faire frapper des monnaies à son nom du vivant de son père? Là est toute la question. Sur certaines monnaies il porte le titre de ΔΕΠΙΟΤΗΣ, titre qui à cette époque, il est vrai, était souvent donné aux membres de la famille impériale. Mais Théodore Prodrome, dans le courant du poème, en appelant le souverain *δέσποτα*, semblerait prouver que ce titre s'appliquait aussi à l'empereur. A moins que ce terme ne doive être pris ici que comme une expression poétique marquant la toute-puissance et qui est aussi très-souvent employée quand on s'adresse au Christ. Dans un autre endroit le mot *δέσποτα* est accompagné de l'épithète *στεφνφόρε*, ce qui semblerait mettre la question hors de doute.

Une autre supposition peut être faite. Nous ne possédons pas le manuscrit original de Th. Prodrome. Lorsque plus tard il a voulu faire servir une seconde fois le poème en question, il a dû le corriger, et il y avait peut-être d'abord dans la première rédaction un mot rappelant une pièce de monnaie ayant cours pendant le règne de J. Comnène, mot qu'il aura remplacé par le terme *μανολάτα*, et naturellement un copiste en transcrivant la pièce aura mis la correction et non la première leçon. On pourrait en dire autant de *στεφνφόρε*. Mais il vaut mieux nous en tenir au fait lui-même.

La numismatique byzantine ne fournit aucune pièce de Manuel Comnène qui puisse être antérieure à son avènement au trône. Aussi il me semble plus probable que *βασιλέα*, qui se trouve dans le titre de la pièce, s'applique plutôt à ce dernier prince qu'à son père Jean.

Un autre détail à relever. A l'époque où il s'occupait de la première rédaction de ce poëme il faisait partie du clergé grec, chez lequel s'étaient réfugiées la science et la littérature. Il était *papas* et portait les habits ecclésiastiques. Il est singulier qu'il ne parle ni de sa femme ni de ses enfants, car, comme nous le verrons plus loin, il avait été marié et père de famille. La vie de Théodore Prodrôme est remplie d'obscurités.

Quoi qu'il en soit, que le poëme soit adressé à Jean ou à son fils Manuel, il n'en est pas moins curieux parce qu'il nous donne l'ébauche, la rédaction première de celui qui, plus détaillé et plus complet, a été publié par Coray. La comparaison entre ces deux rédactions présente un grand intérêt au point de vue philologique, je veux dire pour l'étude de la langue vulgaire.

Du reste, nous allons donner le texte avec la traduction française en regard. On pourra la comparer avec la seconde rédaction fort mal publiée par Coray dans ses *Atacta*, ouvrage qui est devenu d'une excessive rareté.

Je n'ai pas voulu entreprendre un travail de ce genre sans m'aider des conseils et de l'expérience consommée de M. É. Legrand, dont tout le monde connaît les remarquables publications sur la langue et la poésie vulgaires des Grecs. Je savais qu'il s'occupait de traduire en français les deux poëmes publiés par Coray. J'ai pensé que ceux que j'ai découverts lui revenaient de droit. Il s'est empressé d'accepter la tâche que je lui offrais. Il a donc traduit cette première rédaction.

Voici d'abord cette rédaction avec la traduction française en regard. Nous donnerons ensuite de même les deux autres poëmes, dont j'ai publié dernièrement (1) une analyse détaillée.

Mais auparavant je dois déclarer que j'assume seul toute la responsabilité au point de vue du système suivi pour l'élision. M. É. Legrand et moi nous avons des principes différents que nous exposerons ailleurs, chacun de notre côté.

(1) Voy. la notice intitulée *Un poëte de la cour des Comnènes*, notice lue dans la séance publique des cinq Académies, le 28 octobre de cette année.

Θεοδώρου τοῦ Προδρόμου πρὸς τὸν βασιλέα.

- Ἄπο μικρόθεν μ' ἔλεγεν ὁ γέρον ὁ πατήρ μου ·
 « Παιδὶν μου, μάθε γράμματα καὶ ὡς ἂν ἐσέναν ἔχῃ ·
 βλέπεις τὸν δεῖνα, τέκνον μου, πεζὸς περιεπάτει
 καὶ τώρα διπλοεντέλινος καὶ παχυμουλαράτος ·
 ἦ ὅταν ἐμάνθανεν αὐτὸς, ὑπόδησιν οἶκ εἶχεν,
 καὶ τώρα, βλέπεις τον, φορεῖ τὰ μακρυμήτικά του.
 Αὐτὸς, ὅταν ἐμάνθανε, ποτέ τ' οὐκ ἐκτενίσθη,
 καὶ τώρα καλοκτένιστος καὶ καλοκαθαλλάρις.
 Αὐτὸς, ὅταν ἐμάνθανε, λουτροῦ θύραν οὐκ εἶδε,
 10 καὶ τώρα λουτρακίζεται τρίτον τὴν ἐβδομάδα.
 Αὐτὸς, ὁ κόλπος του ἔγεμε φθειρας ἀμυγδαλάτας,
 καὶ τώρα γέμει ὁ κόλπος του πέρπυρα μανουλάτα.
 Καὶ πείσθητι γεροντικοῖς καὶ πατρικοῖς σου λόγοις,
 καὶ μάθε τὰ γραμματικά κ' ὡς ἂν ἐσέναν ἔχῃ. »
 15 Κ' ἔμαθον τὰ γραμματικά μετὰ πολλοῦ τοῦ κόπου ·
 ἀφοῦ δὲ τάχα γέγονα γραμματικὸς τεχνίτης,
 ἐπιθυμῶ καὶ τὸ ψωμὶ καὶ τοῦ ψωμιοῦ τὴν μάνναν ·
 ὑβρίζω τὰ γραμματικά, λέγω μετὰ δακρῶν ·
 « ἀνάθεμαν τὰ γράμματα, Χριστέ, καὶ ὅπου τὰ θέλει!
 20 Ἀνάθεμαν καὶ τὸν καιρὸν κ' ἐκείνην τὴν ἡμέραν,
 καθ' ἣν μ' ἐπαρεδώκασιν εἰς τὸ διδασκαλεῖον,
 πρὸς τὸ νὰ μάθω γράμματα, τάχα νὰ ζῶ ἀπ' κείνα ·
 Ἐδάρε τότ' ἂν μ' ἔποικαν τεχνίτην χρυσορράπτῃν,
 ἀπ' αὐτοὺς ὅπου κάμνουσι τὰ κλαπωτὰ καὶ ζῶσι,
 25 κ' ἔμαθα τέχνην κλαπωτὴν τὴν περιφρονημένην,
 οὐ μὴ ἦνοιγα τ' ἀρμάριν μου κ' ἠύρισκα ὅτι γέμει
 ψωμῖν, κρασὶν πληθυντικόν, καὶ θυννομαγειρίαν
 καὶ παλαμιδοκόμματα καὶ τζύρους καὶ σκουμβρία ·
 παρ' οὔ ὅτι ἀνοίγω το, βλέπω τοὺς πάτους ὄλους,

ΤΙΤΡΕ. Au lieu du titre ci-dessus le manuscrit donne : τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν βασιλέα.
 — Vers 6. μακρυμήτικα. — 8. καλοκαθαλλάρις. — 9. οἶδε. — 12. ὑπέρπυρα. — 14. καὶ
 ὡς. — 15. καί. — 20. καί. — 22. ἐκ. — 23. τότε ἂν μέποικαν. — 24. κάμνωσι, — 25. καί.
 — 26. μὴν ἦν. τὸ ἀρμ. μου καί. — 28. παλαμιδοκόμματα. Au lieu de τζύρους il faudrait
 lire τσύρους suivant l'opinion de Coray qui veut qu'on remplace toujours τζ par τσ.

POEME DE THÉODORE PRODROME ADRESSÉ A L'EMPEREUR.

Lorsque j'étais petit, mon vieux père me disait : « Mon enfant, apprends les lettres autant que tu pourras. Tu vois bien un tel, mon enfant ? Il allait à pied, et maintenant il possède un cheval à deux pectoraux et se promène sur un mulet gras. Lorsqu'il étudiait, il n'avait pas de chaussures, et maintenant, tu le vois, il porte des souliers à longue pointe. Lorsqu'il étudiait, il ne se peignait jamais, et aujourd'hui c'est un beau cavalier à la chevelure bien soignée. Lorsqu'il étudiait, jamais il ne vit la porte d'un bain, et maintenant il se baigne trois fois la semaine. Son sein était plein de poux gros comme des amandes, et maintenant il est rempli de pièces d'or à l'effigie de Manuel. Suis donc les conseils de ton vieux père et consacre-toi tout entier à l'étude des lettres. »

Et j'appris les lettres avec beaucoup de peine ; mais, depuis que je suis un simple ouvrier en littérature, je désire et le pain et la mie du pain. J'insulte la littérature, je dis avec larmes : « O Christ, maudites soient les lettres et maudit celui qui les cultive ! Maudits le temps et le jour où l'on m'envoya à l'école pour apprendre les lettres et tâcher d'en vivre ! »

Si alors on eût fait de moi un ouvrier brodeur en or, un de ceux qui gagnent leur vie à confectionner des habits brodés, si j'eusse appris la profession de brodeur, profession si méprisée, j'ouvrerais mon armoire et j'y trouverais en abondance du pain et du vin, du thon apprêté, des morceaux de palamide, des maquereaux et de leur fretin salé, tandis que, quand je l'ouvre, je regarde toutes les

30. καὶ βλέπω χαρτοσάκκουλα γεμάτα τὰ χαρτία.
 Ἄνοιγω τὴν ἀρχλιτζαν μου νὰ ἔρω ψωμὶν κομματίν,
 κ' εὐρίσκω χαρτοσάκκουλον ἄλλον μικροτερίτζιν.
 Ἄνοιγω τὸ περσίκιν μου, γυρεύω τὸ πουγγίν μου,
 διὰ στάμενον τὸ ψηλαφῶ κ' αὐτὸ γέμει χαρτία.
- 35 Ἄφου δὲ τὰς γωνίας μου τὰς ὄλας ψηλαφήσω,
 ἴσταμαι τότε κατηφῆς κ' ἀπομεριμνημένος,
 λειποθυμῶ κ' ὀλιγορῶ ἐκ τῆς πολλῆς μου πείνας,
 κ' ἀπὸ τὴν πείναν τὴν πολλὴν καὶ τὴν στενοχωρίαν,
 γραμμάτων καὶ γραμματικῶν τὰ κλαπωτὰ προκρίνω.
- 40 Τὴν κεφαλὴν σου, δέσποτα, εἰς τοῦτο τί μὲ λέγεις;
 ἂν ἔχω γείτονα τινὰ κ' ἔχη παιδὶν ἀγῶριν,
 νὰ τὸν ἴπῳ ὅτι μάθε το γραμματικὰ νὰ ζήσῃ;
 ἂν οὐ τὸν εἶπω μάθε το τζαγγάρην τὸ παιδίον σου,
 παρακρουνιαροκέφαλον πάντες νὰ μ' ὀνομάσουν.
- 45 Καὶ ἄκουσον τὴν βιωτὴν τζαγγάρου, καὶ νὰ μάθῃς
 τὴν βρῶσιν καὶ ἀνάπαυσιν τὴν ἔχει καθ' ἐκάστην.
 Γείτονα ἔχω πετζωτὴν, ψευδοτζαγγάρην τάχα ·
 πλὴν ἐνὶ καλοψωνιστῆς, ἐνὶ καὶ χαροκόπος ·
 ὅταν γὰρ ἴδῃ τὴν αὐγὴν περιχαρασσομένην,
- 50 εὐθύς · « ἄς βράσῃ τὸ θερμὸν, λέγει πρὸς τὸ παιδίον του,
 καὶ νὰ, παιδίον μου, στάμενον εἰς τὰ χορδοκοιλίτζα,
 ἀγόρασε καὶ βλάχικον σταμεναρεὰν τυρίτζιν ·
 καὶ δός με νὰ προγεύσωμαι καὶ τότε νὰ πετζῶνω. »
- Ἄφου δὲ κλώσει τὸ τυρίν καὶ τὰ χορδοκοιλίτζα,
- 55 κἂν τέσσαρα τὸν δίδωσι γεμάτα ἴς τὸ μουχροῦτιν,
 καὶ πίνει τα καὶ βεύγεται. Κερνοῦν τον ἄλλον ἕνα.
 Ὅταν δὲ πάλιν, δέσποτα, γεύματος ὦρα φθάσῃ,
 ῥίπτει τὸ καλαπόδιον του, ῥίπτει καὶ τὸ σανίδιν,
 καὶ τὸ σουγλίν, καὶ τὸ σφετλίν, καὶ τὰ σφηκώματά του,
- 60 καὶ λέγει τὴν γυναῖκα του · « κυρὰ, καθὲς τραπέζιν ·
 καὶ πρῶτον μίσον τ' ἐκχεστὸν, δεύτερον τὸ κρασάτον,
 καὶ τρίτον τὸ μονόκυθρον, πλὴν βλέπε νὰ μὴ βράζῃ! »

30. χαρτοσάκκουλα. — 31. νὰ εὐρ. ψ. κομματίν. — 32. καί. χαρτοσάκκουλον. — 33. πουγγίν. — 36. καί. — 37. καί. — 38. καί. — 41. καί. ἀγῶριν. — 42. εἶπω. — 43. ἕαν. τζακάριν. — 44. μὲ ὀνομάσουν. — 47. τζαγγάρου. — 48. ψευδοτζαγγάρην. — 50. βράσει. — 51. Au lieu de καὶ νὰ, la vétusté du ms. ne laisse plus lire que à. — 52. ἀγόρασαι. — 53. πετζῶνω. — 55. εἰς. — 59. σφηκώματα. — 61. τό. — 62. μονόκυθρον.

tablettes, et je vois des sacs de papier pleins de papiers. J'ouvre mon petit coffre, espérant y trouver un morceau de pain, et j'y trouve un autre tout petit sac de papier. J'ouvre ma valise, je cherche ma bourse, je la tâte pour voir si elle contient des écus, et elle est bourrée de papiers. Après avoir fouillé dans tous mes recoins, je demeure soucieux et abattu, le cœur me manque, je tombe d'inanition. Et, dans l'excès de ma faim et de ma détresse, je préfère aux lettres et à la grammaire le métier de brodeur.

Par votre chef impérial, Sire, que me répondez-vous à cela ? Si j'ai un voisin qui soit père d'un garçon, irai-je lui dire : « Fais-lui apprendre les belles-lettres pour vivre ? » Si je ne lui disais pas : « Fais apprendre la cordonnerie à ton enfant, » tout le monde m'appellerait tête sans cervelle.

Oyez le genre de vie d'un cordonnier, et apprenez comment chaque jour il se nourrit et se repose. J'ai pour voisin un savetier, une sorte de pseudo-cordonnier ; c'est un amateur de bons morceaux, un joyeux viveur. Aussitôt qu'il voit poindre l'aurore : « Mon fils, dit-il, fais bouillir de l'eau. Tiens, mon enfant, voici de l'argent pour acheter des tripes, en voilà d'autre pour avoir du fromage valaque ; puis donne-moi à déjeuner, et alors je vais ressemeler. »

Quand il a bâfré tripes et fromage, on lui donne quatre grandes rasades ; il les boit et il rote, puis on lui en verse une autre encore. Mais, Sire, lorsque vient l'heure du dîner, il jette sa forme, il jette sa planchette, l'alène, le tranchet et le tire-pied, et il dit à sa femme : « Maîtresse, dresse la table. Mets pour premier plat du bouilli, pour second une matelotte, pour troisième un ragoût, mais veille à ce qu'il ne bouille point. »

- Ἄφρῳ δὲ παραθέσουσι, καὶ νίφεται, καὶ κάτζει,
ἀνάθεμά με, βασιλεῦ, ὅταν στραφῶ κ' ἰδῶ τον
- 65 τὸ πῶς ἀνακομβόνηται κατὰ τῆς μαγειρίας,
ἂν οὐ κινουῖν τὰ σάλια μου καὶ τρέχουν ὡς ποτάμιν ·
αὐτὸς γὰρ ἐμβουκχόνεται, κλώθει τὴν μαγειρίαν ·
κ' ἐγὼ ὑπάγω κ' ἔρχομαι, πόδας μετρῶν τῶν στίχων.
Αὐτὸς χορταίνει τὸ γλυκὺν εἰς τὸ τρανὸν μουχροῦτιν,
- 70 κ' ἐγὼ ζητῶ τὸν ἴαμβον, γυρεύω τὸν σπονδαῖον.
γυρεύω τὸν πυρρίχιον καὶ τὰ λοιπὰ τὰ μέτρα ·
ἀλλὰ τὰ μέτρα ποῦ ὠφελουῖν τὸ νὰ μὲ τήκη ἢ πείνα;
ἔδε τεχνίτης στιχιστῆς ἐκεῖνος ὁ τζαγγάρης!
εἶπε τὸ « Κύρι' εὐλόγησον », κ' ἤρξατο βουκκάνειν.
- 75 Ἐγὼ δὲ, φεῦ τῆς συμφορᾶς! πόσους νὰ εἶπω στίχους,
πόσους νὰ γράψω κάλλιστα, πόσους νὰ λαρυγγίσω,
νὰ τύχω μου τοῦ λάρυγγος τῆς ἄκρας θεραπείας;
Ὡρμησα τάχατε ἀγῶ τὸ νὰ γενῶ τζαγγάρης,
μὴ νὰ χορτάσω τὸ ψωμὶν τὸ λέγουσιν ἀφρατίτζιν,
- 80 ἀλλὰ τὸ μεσοκάθαρὸν τὸ λέγουσι τῆς μέσης,
τ' ἐπιθυμοῦν γραμματικοὶ καὶ καλοστιχοπλόχοι.
Καὶ τεῶς γυρεύων ἠύρηκα καὶ τάρτερον δικάπου,
κ' ἐδῶκα το κ' ἠγόρασα σουγλὶν ἀπὸ τζαγγάρην ·
κ' ὡς ἦσαν τὰ καλίγια μου πλήρης ἐξεσχισμένα,
- 85 ἐπίασα τάχατε μικρὸν νὰ τὰ περισουφρώσω ·
καὶ κρουῶ σουγλεὰν τὸ χέριν μου κ' ἐδιέβην ἀπεκεῖθε,
κ' ὡς πρίσμαν ἐκ τοῦ κρούσματος γέγονε τῆ χειρὶ μου,
δλόκληρον ἐδιάβασα μῆναν εἰς τὸν ξενῶνα.
Ἄπὸ πτωχειᾶς μου πάλιν δὲ, δέσποτα στεψηφόρε,
- 90 ἄκων ζηλεύω πάντοτε τοὺς χειροτεχναρίους.
Ἄν οἶσα γοῦν τῆς βραπτικῆς, δοκῶ, τὴν ἐπιστήμην,
μετὰ βελόνιν ταρτεροῦ καὶ ῥάμματα σταμένου,
καὶ ψαλιδόπουλον μικρὸν, νὰ ἔμην οἰκοδεσπότης ·
ἂν γὰρ οὐκ ἐγυρίζετο ῥάψιμον εἰς τὸν κόσμον,

65. ἀνακομβόνηται. — 67. ἐμβουκχόνεται. — 68. καί. καί. — 69. χορτένει. — 70. καί.
— 71. πυρρίχιον. — 72. πείμα. — 73. τζαγγάρης. — 74. καί. — 78. τζαγγάρης. —
79. τὸ οὐ λέγουσιν. — 81. τὸ ἐπ. — 82. ἠύρηκα. — 83. καί. καί. τζαγγάρην. — 84. και.
— 85. περισουφρώσω. — 86. καί. — 87. καί. Au lieu de κρούσματος le ms. donne πρίσ-
ματος. Mais voyez *Atacta*, I, vers 158 (page 6). — 92. βελώνιν. ῥάματα. — 93. νὰ ἤμ.

Quand on a servi, il se lave et s'assied. Malédiction ! Lorsque je me retourne, Sire, et que je le vois assis devant ces victuailles, cela me met la salive en mouvement et elle coule comme un ruisseau. Quant à lui, il s'emplit la bouche et bâfre ce qu'on lui a cuisiné. Moi, je vas et viens, comptant les pieds de mes vers ; lui, il boit son saoul de doux vin dans un grand gobelet. Moi, je cherche l'iambe, je cherche le spondée, je cherche le pyrrhique et les autres mètres. Mais à quoi me servent ces mètres, lorsque la faim me consume ? Quel habile artisan que ce cordonnier ! Il a dit son *Benedicite*, et il s'est mis à triturer. Et moi, infortuné ! combien de vers me faudra-t-il dire, combien m'en faudra-t-il écrire et des meilleurs, combien en devrai-je débiter, avant que mon gosier soit complètement guéri ?

Et moi aussi, j'ai essayé de la cordonnerie, non pas pour me rassasier de pain de gruau, mais de ce pain bis, dit de moyenne qualité, qui fait envie aux grammairiens et aux versificateurs de talent. Après maintes recherches, j'ai trouvé une menue monnaie, et je l'ai donnée pour prix d'une alène de cordonnier ; et, comme mes chaussures étaient toutes déchirées, je me mis à les rapetasser un peu. Je me donnai un coup d'alène à la main, et je quittai la place ; mais de ce coup il me vint une enflure à la main, et je passai tout un mois à l'hôpital.

Ma pauvreté est telle, monarque couronné, que, malgré moi, je ne cesse de porter envie aux manouvriers.

Il me semble que, si je savais le métier de tailleur, une aiguille d'un tournois, quelques sous de fil et une paire de petits ciseaux feraient de moi un maître de maison. S'il n'y avait pas de coutu-

- 95 δάκποιας τεῶς γειτόνισσας ῥοῦγον νά 'παρελύθην,
καί παρευθύς νά μ' ἔκραζεν · « δεῦρο, τεχνίτα, δεῦρο ·
νά κέντησον τὸ ῥοῦγον μου κ' ἔπαρ' τὸ ῥάψιμόν σου. »
Ἄν ἤμην παρὰζυμωτῆς ἢ δουλευτῆς μαγίσιου,
προφουρην κἄν νά 'χόρταίνα κ' ὡς ἂν ἐμέναν εἶχεν.
- 100 Ὡς γὰρ ἐδιέβαινα προχθῆς δάκπου 'ς μάχιπείον,
ἠῦρηκα τὴν μαγίσιπυσαν ἔσωθεν ἰσταμένην,
καί ταῖς χερσὶ κατέχουσαν ἄσπρον σεμιδαλάτον,
ἀπόζυσμα τριπτούτζικον καὶ ἐρρουκάνιζέν το ·
ἐγὼ δ' ἐκ πείνας ῥίψας μου τὴν ἐντροπὴν μακρόθεν
- 105 ἐνδὸν εἰσῆλθον παρευθύς, καὶ πρὸς ἐκείνην λέγω ·
« κυρά, κυρά μαγίσιπυσσα, τὸ πῶς ἀκοῦς οὐκ οἶδα,
εἶα δὸς κ' ἐμὲ τριπτούτζικον δαμῖν νά ῥουκάνισω. »
Ἀπόχρισιν δ' οὐκ ἔδωκεν ἢ τρισαθλία ὄλωσ,
κ' ὡς οἶδα τ' ἀσυνείδητον καὶ τ' ἀνυπόληπτόν της,
- 110 στενάζων καὶ λυπούμενος ἄλλην διέβην ῥύμην.
Ἄν ἤμουν δῆζυγαλατᾶς, τ' δῆζύγαλαν νά 'πώλουν,
τὴν τζούκκων τοῦ δῆζυγάλακτος εἰς ὄμιον μου νά 'θάστουν,
ἀπὸ ψυχῆς νά 'στρίγγιζα, περιπατῶν νά 'λάλουν ·
« ἐπάρετε δρουθανιστὸν δῆζύγαλαν, γυναῖκες! »
- 115 Κἄκεῖναι ὡς τὸ χεῖρῆζουσι, συντόμῳς νά 'ξεπώλουν.
Καταθλατᾶς ἂν ἔμαθον καὶ σηκωτῆς ἂν ἤμην,
ὡς σηκωτῆς νά 'δούλευα τὴν ἅπασαν ἡμέραν,
καὶ τὸ βραδὺ νά μ' ἔδιδαν μεγάλην κομματούραν,
τὸν ἄσπρον ἐμβοτόπουλον γεμάτον τὸ κρασίον μου,
- 120 καὶ μονοκύθρον μερικὸν ἐκ τᾶ λαπαριμαῖα ·
καὶ κἄν μετὰ τὸ σγῶλασμαν νά 'πιάνα τὴν λαπάραν,
καὶ νά τὴν ἔκρουα κοπετόν, ὡς καὶ τὸ δίκαιον εἶχε.
Κεντήκλας κἄν ἂν ἔμαθα, καὶ τοὺς πιπεροτρίπτας,
ὀδοπορῶν νά 'στρίγγιζα, περιπατῶν τὰς ῥύμας,
- 125 « κυράδες, χειρομάχισσαις, καλοοικοδέσποιναίς μου,
προκῦψατε, βηλαρικᾶς ἐπάρετε κεντήκλας,

95. γειτόνισσας. νά ἐπ. — 97. καί. — 98. μαγίσιου. — 99. νά ἐχ. καί. — 100. εἰς μαγίσιπείον. — 101. ἠῦρηκα. μαγίσιπυσαν. — 103. ἐρρουκάνιζεν. — 106. μαγίσιπυσσα. — 107. καί. — 109. καί. τό. τό. — 111. τό. νά ἐπ. — 112. νά ἐβ. — 113. νά ἐστρ. νά ἐλ. — 115. νά. — 116. καταθλατᾶς. συκωτῆς. — 117. συκωτῆς νά. — 118. κομματούραν. — 120. μονοκύθρον. λαπαριμαῖα. — 121. νά ἐπ. — 123. κεντήκλας. — 124. νά ἐστρ. — 125. χειρομάχισσαις. καλοοικοδέσποινας. — 126. βηλαρικᾶς. κεντήκλας.

rière de par le monde, et qu'une voisine déchirât sa robe, elle m'appellerait aussitôt : « Ici, l'ouvrier, viens ici ! raccommode-moi ma robe, et prends ce qui t'est dû. »

Si j'étais mitron ou domestique d'un boulanger, je me rassasieraï des premiers pains sortis du four, et autant que je le voudrais.

Je passais avant-hier par une boulangerie, je trouvai la boulangère debout dans sa boutique et en train de croquer un pain blanc de fine fleur de farine, qu'elle tenait à la main. Et moi, la faim m'ayant fait chasser bien vite toute vergogne, j'entrai aussitôt et je lui dis : « Madame, madame la boulangère, je ne sais pas votre nom, allons, donnez-moi aussi à croquer un peu de ce bon pain. » Mais la triple misérable ne me répondit même pas. Alors, à la vue de son indifférence et de son manque d'égards, gémissant et attristé, je pris une autre rue.

Si j'étais marchand de petit-lait, je vendrais du petit-lait ; je porterais sur mon dos une calebasse de petit-lait, je dirais, je crierais de toute ma force, en me promenant : « Femmes, prenez du petit-lait ! » Et, comme elles en ont besoin, je le vendrais promptement.

Si j'eusse appris le métier de teinturier en soieries, si j'étais portefaix, je travaillerais toute la journée comme crocheteur, et, le soir, on me donnerait un bon gros morceau, du vin plein mon petit gobelet blanc et une grasse portion de ragoût ; et, même les jours de chômage, je recevrais des fausses-côtes, que je croquerais bruyamment, comme ce serait mon droit.

Si j'eusse appris à faire des tissus et des moulins à poivre, je crierais en marchant, en me promenant par les rues : « Dames et ouvrières, bonnes maîtresses de maison, approchez-vous, prenez des

- καὶ τοὺς πιπεροτρίπτας μου, νὰ τρίβετε πιπέριν. »
 Κ' ὡς εἶν' καλοοικοδόσποινας δκάποσαις γυναῖκες,
 καὶ τὰς κεντήκλας νὰ 'παιρναν καὶ τοὺς πιπεροτρίπτας,
 130 καὶ νὰ 'ξεπόλουν σύντομα καὶ χαίρων νὰ 'στρεφόμεν.
 Ἄλλ' ὡς θεωρῶ τὰ πράγματα. τὴν εὐτυχιάν τὴν ἔχω.
 καὶ τὰς κεντήκλας νὰ 'μαθα καὶ τὸ ψωμὶν νὰ 'ζήτουν.
 Γείτοναν ἔχω κοσκινᾶν, φάρσωμαν μᾶς χωρίζει,
 καὶ βλέπω τὴν ἰστίαν του πῶς συγνοφακλαρίζει,
 135 καὶ πῶς πολλάκις τῶν κρεῶν ἀποτελεῖ τὴν τζίκναν,
 πῶς ὁ αὐτὸς εἰς τὴν ἀνθρακιάν τὴν φοβεράν ἐκείνην,
 κείμενα βλέπω, βασιλεῦ, τὰ πλήθη τῶν ἰχθύων ·
 κ' ἐγὼ τζικνῶνω διὰ ψωμῖν, ζητῶ κ' οὐδὲν μὲ δίδουν,
 ἀλλ' ὄνειδίζουν ἅπαντες καὶ καθυβρίζουσί με,
 140 λέγοντες · « γάγε γράμματα καὶ χόρτασε, παππᾶ μου,
 καὶ τρώγε μυριεμπύρετος ἐκ τὰ γραμματικά σου ·
 ἔχθαλε τὰ παππαδικά, καὶ γένου προσχεράρις! »
 Σοὶ δὲ συμβούλῃ χρώμενος, δέσποτα, τί μοι λέγεις;
 ν' ἐκθάλω τὰ παππαδικά, νὰ γένω προσχεράρις;
 145 ἐλπίζ' ὅτι τὸ σὸν ἔλεος νὰ μὲ χειραγωγήσῃ,
 ν' ἐκθάλω καὶ τὰ χρέη μου καὶ μὲ νὰ μ' ἀπομεινουν ·
 καὶ ν' εὐχῶμαι τὰ σκῆπτρα σου μέσης ἀπὸ καρδίας
 σκηπτροκρατῆσαι, κράτιστε, γῆς πάσης καὶ θαλάσσης.
 Ἀπὸ γὰρ τῆς πτωχείας μου καὶ βλασφημῶι πολλάκις ·
 150 καὶ λέγουσί με · « πρόσεχε πολλὰ μὴ συντυχαίνης,
 μήπως καὶ μετὰ θάνατον καταδικάσουσί σε
 εἰς σκώληκα ἀκοίμητον, εἰς τάρταρον, εἰς σκότος. »
 Ἐγὼ δὲ, κοσμοκράτορ μου, τὰς τρεῖς κολάσεις ταύτας
 ἐνταῦθα τὰς κολάζομαι καὶ πρὸ τῆς τελευτῆς μου.
 155 Σκώληκα γὰρ ἀκοίμητον ἠγοῦμαι τὴν πενίαν,
 ἧτις μὲ τρώγει πάντοτε καὶ καταδαπανᾷ με ·
 τάρταρον τὸν τουρτουρισμὸν, τὸν τουρτουρίζω τώρα,
 ὡς ἐν χειμῶνι παγετῶ, καὶ τί φορεῖν οὐκ ἔχω ·
 ἂν γὰρ οὐκ ἔχω τί φορεῖν μεγάλως τουρτουρίζω.

128. καὶ ὡς εἶναι καλοοικοδόσποινας, δκάποσαις. — 129. κεντήκλας. νὰ ἤπερναν. —
 130. νὰ ἔξ. νὰ ἔστρ. — 132. κεντήκλας νὰ ἔμ. νὰ ἔξ. — 135. τζίκναν. — 138. καὶ. τζικ-
 νῶνω. — 140. χόρτασαι, παπᾶ. — 142. παππαδικά. προσχεράρις. — 144. νὰ. παππαδικά.
 προσχεράρις. — 145. ἐλπίζω. Ce v. est encore trop long d'une syllabe. — 146. νὰ. καὶ
 ἐμέ. μέ. — 147. νὰ. — 148. σκῆπτρα κρατῆσαι.

étoffes pour tentures et mes moulins à poivre pour broyer votre poivre. » Et, comme il y a quelques bonnes maîtresses de maison, elles me prendraient mes tissus et mes moulins à poivre ; je les vendrais promptement et je m'en retournerais avec joie. Mais, à bien considérer mes affaires et le bonheur dont je jouis, lors même que je saurais tisser des étoffes, je chercherais encore mon pain !

J'ai pour voisin un fabricant de cribles ; nous ne sommes séparés que par une cloison. Je vois souvent son âtre flamboyer, et il s'en exhale une pénétrante odeur de viandes ; je vois pareillement, Sire, griller des multitudes de poissons sur ce terrible brasier. Et moi, je grille pour du pain ; j'en demande et l'on ne m'en donne pas ; mais tout le monde m'insulte et m'injurie ; on me dit : « Mange tes livres et t'en rassasie, mon *papas*. Que les lettres te nourrissent, pauvre hère ! Tire ton habit ecclésiastique et fais-toi manœuvre. »

Je vous demande votre avis, Sire ; que me conseillez-vous ? Faut-il ôter mon habit ecclésiastique et me faire manœuvre ? J'espère que, grâce à votre pitié, je me débarrasserai de mes dettes, qu'on me laissera tranquille, et que je ferai des vœux du fond de mon cœur pour que, très-puissant monarque, vous étendiez sur terre et sur mer le sceptre de votre empire.

La pauvreté me fait souvent blasphémer, et on me dit : « Fais attention de ne pas tant parler, de crainte que, après ta mort, tu ne sois condamné au ver qui ne dort pas, au tartare, aux ténèbres. » Mais, ô maître du monde, ces trois supplices-là, je les endure ici, et avant mon trépas. Ce ver qui ne dort pas, c'est, à mon avis, la pauvreté qui me dévore et me consume sans relâche ; le tartare, c'est le grelottement dont je grelotte maintenant, comme dans les frimas de l'hiver, car je n'ai rien pour me vêtir, et, si l'on n'a rien à se mettre au dos, on grelotte terriblement. Quant aux ténèbres, ô mon maître,

- 160 Σκότος δὲ πάλιν, δέσποτα. τὸν σκοτασμὸν μου κρίνω,
τὸν ἔχω πάντα, βασιλεῦ, ὅταν ψωμῖν οὐκ ἔχω·
ἂν γὰρ οὐκ ἔχω τί φαγεῖν, σκοτίζομαι καὶ πίπτω.
κ' ὡς εἶπον, αὐτοκράτορ μου, δέσποτα στεφφηφόρε,
ἔδε καὶ σκότος ἀφεγγές, καὶ τάρταρος, καὶ σκόληξ.
- 165 Ἀλλὰ παντάναξ κραταῖος Χριστός μου βροτοσώστης
τούτων τανῦν μὲ ρύσῃται τῇ σῇ πλουτοδοσίᾳ,
ἐκεῖθεν κατὰ χάριν δὲ λυτρώσηταί με πάλιν.

c'est le vertige qui me prend toujours, Sire, quand je n'ai pas de pain, car, si je n'ai rien à manger, j'ai la berlue et je tombe. Voilà, mon empereur, mon maître couronné, voilà, comme je l'ai dit, et les ténèbres profondes, et le tartare et le ver.

Puisse le souverain maître, le Christ sauveur des hommes, puisse-t-il, grâce à vos dons généreux, me délivrer de ma misère présente et me faire la grâce d'être de nouveau mon libérateur !

E. MILLER.

NOTE

SUR LES

ÉCRITURES CUNÉIFORMES

CHYPRIOTE ET LYCIENNE

Les difficultés soulevées par l'examen des textes chypriotes et lyciens portent aujourd'hui quelques savants à concevoir l'idée que certains alphabets antiques étaient soumis à des conditions de lecture très-différentes de celles qui sont aujourd'hui considérées comme logiquement nécessaires.

J'ai eu des motifs d'admettre depuis longtemps qu'il en était ainsi en effet. Lorsque je me suis occupé des écritures cunéiformes, les méthodes appliquées à leur interprétation m'ont paru absolument inadmissibles. Je n'ai pu, entre autres difficultés, tomber d'accord aucunement que l'antiquité asiatique nous eût légué trois langues absolument inconnues. Je suis de plus en plus convaincu que j'avais eu raison de chercher et de trouver autre chose dans mon *Traité des écritures cunéiformes*, publié par Didot.

Je ne veux pas entrer pour le moment dans la discussion. Mais, ayant égard seulement au besoin ressenti actuellement, et avoué, de sortir des ornières anciennes en matière d'épigraphie asiatique, je crois utile de présenter des textes qui autorisent absolument à admettre, comme je l'ai fait dans mon livre sur les écritures de la Mésopotamie et de la Perse, que les anciens concevaient des alphabets dont les signes étaient pourvus de plusieurs valeurs pour une même lettre, tandis que plusieurs lettres correspondaient à une seule valeur.

Voici les autorités que je crois devoir mettre sous les yeux des savants attachés aux recherches dont il s'agit.

Le Rabbni Eliezer Padoun, dans le *Shefer-Hedekdok*, remarque que toutes les lettres hébraïques s'échangent librement avec les lettres de la classe à laquelle elles appartiennent, les gutturales se substituant aux gutturales et les sifflantes aux sifflantes : ainsi l'on dit indifféremment : התגלה, *hetgela*, et התגלע, *hetgelae*, « être présent »; נשכה, *nashka*, et לשכה, *lashka*, « les chambres ».

L'auteur du *Soher Latabah* est du même avis et allègue de même des exemples.

Un géographe persan anonyme (manuscrit de ma collection) contient le passage suivant :

در زمان جاهلیت ختلی مینویستند
که حرفی دو سه مدت میبرد

« Avant l'Islam, on se servait d'une écriture dont chaque lettre possédait deux ou trois valeurs. »

L'auteur du livre en question applique cette remarque à une description du pays de Moussoul, la haute Mésopotamie.

Si maintenant on réfléchit à la constitution des alphabets pehlevys et à la difficulté de distinguer les différentes lettres, si l'on remarque que les alphabets araméens montrent des variétés extrêmement nombreuses de signes pour des valeurs identiques, si enfin on considère le même fait se reproduisant dans le koufique et ne s'effaçant à peu près dans les autres alphabets arabes qu'au moyen de points diacritiques, on ne trouve rien de fort extraordinaire dans les assertions d'Eliezer Sadoun, de l'auteur du *Soher-Latabah* et du géographe persan anonyme. J'ajouterai à ce que je viens de dire des écritures arabes modernes que, dans beaucoup de manuscrits, les points diacritiques étant systématiquement supprimés, aussi bien que dans l'usage de l'écriture persane appelée *Shikes-ten*, on peut affirmer hardiment qu'à l'heure actuelle on connaît en Asie des modes graphiques où il existe plusieurs signes pour une même valeur et plusieurs valeurs, surtout, pour un même signe.

Cette particularité que l'on est en droit, d'après les faits que je viens de citer, de considérer comme tout à fait acquise, nous la trouvons confirmée par une autorité ancienne, par l'autorité de Diodore, et, je l'avoue, je m'étonne que les érudits voués à l'épi-

graphie orientale n'aient pas encore remarqué ni signalé le passage suivant :

Γράμμασί τε αὐτοὺς χρῆσθαι, κατὰ μὲν τὴν δύναμιν τῶν σημαινόντων, εἴκοσι καὶ ὀκτὼ τὸν ἀριθμὸν, κατὰ δὲ τοὺς χαρακτῆρας, ἑπτὰ ἕκαστον τετραχῶς μετασχηματίζεσθαι. (Diod. Sic., *Biblioth. hist.*, II, LVII, § 3, éd. Didot.)

« Ils se servent de lettres, ayant la puissance de revêtir des sens, au nombre de vingt-huit, et quant au nombre des caractères, il est au nombre de sept, dont chacun a une quadruple valeur. »

Les critiques commenceront sans doute à donner quelque attention à l'ensemble de ces faits.

Comte DE GOBINEAU.

SABAZIUS

Suite (1)

On connaît les antiques rapports qui existaient entre les Phrygiens et les Thraces (2), rapports d'origine ethnographique et continués ensuite; ils avaient eu pour résultat une étroite parenté religieuse. Strabon, dans un morceau célèbre (3), décrit le passage des cultes phrygiens en Thrace, avec leurs noms divins, leurs rites orgiastiques et l'emploi des instruments de musique qui y étaient propres (4). Parmi les dieux ainsi transportés de Phrygie en Thrace, il cite au premier rang Sabazius. En effet, c'était là le nom que portait le grand dieu de la Thrace hellespontique (5), assimilé par les Grecs à Dionysus, mais qui tenait aussi de Zeus, du Soleil et d'Hadès (6). Macrobe (7) dit à propos de lui : *Item in Thracia eundem haberi Solem et Liberum accipimus quem illi Sabadium nuncupantes, magnifica religione celebrant, ut Alexander scribit* (8).

Mais Sabazius en Thrace, quoique sa légende y fût restée en grande partie la même, nous en aurons la preuve bientôt, n'était plus associé à la Mère phrygienne, qui pourtant y était aussi passée avec son nom primitif de Ma (9). Suivant Hérodote (10), le Dionysus

(1) Voir le numéro de novembre.

(2) Voy. à ce sujet, Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, 3^e part., p. 976; Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 112.

(3) X, p. 469-471.

(4) Sur ce dernier point son témoignage est confirmé de la manière la plus précise par une inscription qu'a publiée M. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 28.

(5) Schol. ad Aristoph. *Ad.*, v. 874.

(6) Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 30 et suiv.

(7) *Saturnal.*, I, 18.

(8) Cf. C. Müller, *Fragm. historic. graec.*, t. III, p. 214.

(9) *Corp. inscr. graec.*, n^o 2039; Nordtman et Dethier, *Epigraphik von Byzanzton*, pl. VI, n^o 8.

(10) V, 7.

thrace avait pour compagne Artémis; en d'autres termes, Sabazius y était uni à la déesse lunaire nationale, qui s'appelait tantôt Cotys ou Cotytto (1), tantôt Bendis (2).

Au premier rang de nos sources d'informations sur le culte du Sabazius thrace, sa nature et les divinités auxquelles il était associé, il faut placer la série des images divines sculptées en bas-relief sur les rochers de Philippes (3), ville voisine du principal sanctuaire du dieu dans les hauteurs du Pangée (4) et dominée elle-même par une colline qui s'appelait Διονύσου λόφος (5). Trois divinités principales y apparaissent : *Sabazius* lui-même, le front armé de deux cornes naissantes de taureau (6), conformément à l'indication de Diodore de Sicile (7); *Artémis* chasserresse (8), qui remplace certainement *Bendis* (9); puis une déesse plus âgée, dans l'attitude et le costume d'une matrone (10), rappelant par son aspect Déméter ou Junon, qui me paraît, parmi les noms de l'Olympe national thrace, avoir droit à celui de *Cotys* ou *Cotytto* (11), la déesse qui se rapprochait le plus de la Cybèle phrygienne. Dans un des bas-reliefs (12), à la place d'Artémis, c'est Mên à cheval, qui se trouve réuni avec la déesse matrone et Dionysus tenant la grappe de raisins. Ceci pourrait faire croire que le Mên que nous retrouvons encore à deux reprises sur les rochers de Philippes, à cheval (13) et à pied (14), y représente peut-être l'aspect mâle d'une divinité au sexe ambigu, dont l'aspect féminin serait représenté par l'Artémis chasserresse (15). En tout cas, l'association de Mên et de Bendis en Thrace est attestée par des monuments épigraphiques (16).

(1) Sur l'association de Dionysus avec Cotys, voy. Æschyl. *ap.* Strab., X, p. 471; Lexic. rhetor. *ap.* Bekker, *Anecd. graec.*, p. 246.

(2) Le culte de Bendis existait aussi de l'autre côté de l'Hellespont, en Bithynie, comme l'atteste le nom du mois Βενδιδαῖος; Scaliger, *De emend. tempor.*, p. 50 Usser, *De ann. Maced.*, p. 41; Fabric., *Menolog.*, p. 61.

(3) Heuzey, *Mission de Macédoine*, pl. III et IV.

(4) Heuzey, p. 29 et suiv.

(5) Appian., *Bell. civ.*, IV, 106; voy. Heuzey, p. 59.

(6) Heuzey, pl. III, n° 2, p. 79. — (7) IV, 4.

(8) Heuzey, pl. IV, n°s 2, 3 et 8.

(9) Heuzey, p. 30.

(10) Heuzey, pl. IV, n°s 4, 5 et 7.

(11) Eschyle (*ap.* Strab., X, p. 470) qualifiait Cotys de σεμνή.

(12) Heuzey, pl. III, n° 4.

(13) Heuzey, pl. III, n° 3.

(14) Heuzey, pl. IV, n° 1.

(15) Voy. F. Lenormant, *Monographie de la Voie Sacrée éleusinienne*, t. I, p. 172.

(16) *Ibid.*, p. 160.

Sans insister, du reste, sur la dernière question qui vient d'être soulevée, et qui nous entraînerait trop loin, ce qui est certain c'est que les sculptures votives des rochers de Philippos se rapportent toutes à une même religion, celle du Dionysus Sabazius du Pangée, et mettent ce dieu en intime association avec deux déesses, l'une matrone, l'autre plus jeune, dont la seconde est Bendis. Ceci nous ramène à la donnée fondamentale du mythe phrygien, que rappelle aussi l'attribut des cornes de taureau. Dans les thïases macédoniens de Sabazius, empruntés à la Thrace, le serpent jouait le même rôle que dans les mystères phrygiens de ce dieu (1). Il est donc probable que le mythe asiatique avait passé l'Hellespont, et, s'appliquant aux déesses propres aux Thraces, y donnait à Cotys et à Bendis les rôles auxquels le récit de Clément d'Alexandrie et d'Arnobé applique les noms grecs de Déméter et de Proserpine. Et c'est pour cela que si l'on a rapproché Bendis d'Hécate (2), à cause de son caractère lunaire, d'autres auteurs l'identifient à Proserpine (3), à cause de son histoire mythologique. Une tradition locale plaçait l'enlèvement de Proserpine sur les bords du fleuve Zygactès (4), et M. Heuzey (5) a déjà reconnu qu'il s'agissait ici de la transformation hellénisée d'une légende relative à Bendis.

Ceci donné, c'est la forme thrace du mythe de Sabazius que nous reconnâtrons dans les sculptures du célèbre morceau d'ambre qui faisait autrefois partie de la collection Pourtalès (6). D'un côté, un dieu à la mine farouche saisit une jeune déesse qu'accompagne la biche caractéristique d'Artémis ; de l'autre est représenté le serpent à grosses joues, *παρεία*, de Sabazius. Panofka, avec son instinct archéologique si sûr, avait bien reconnu qu'il s'agissait d'une des variantes du mythe, popularisé par les Orphiques à l'époque même à laquelle ce monument se rapporte par son style, où Zeus attaquait sa propre fille ; mais à cause de la biche il croyait qu'il s'agissait de la Despœné d'Arcadie (7), identique à Artémis (8), à tort, car le serpent ne joue aucun rôle dans le mythe de Despœné. M. Foucart (9)

(1) Plutarch., *Alex.*, 2.

(2) Hesych., *v*^o *Δίλογος*.

(3) Procl., *Theolog.*, p. 353 ; Phot., *v*^o *Μεγάλην Θεόν*.

(4) Appian., *Bell. civ.*, IV, 105.

(5) *Mission de Macédoine*, p. 36.

(6) Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XX.

(7) Paus., VIII, 37, 6.

(8) Voy. Panofka, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. V, p. 272 et suiv.

(9) *Des associations religieuses*, p. 78.

a très-judicieusement remarqué que le serpent ici retracé est celui même qui représentait Sabazius. Dès lors, entre les mythes analogues à celui de la naissance de Zagreus, il faut nécessairement s'arrêter à celui de la Thrace, le seul où la déesse fille, objet de l'entreprise du dieu identifié à Zeus, fût une Artémis, celui où, pour rétablir les dénominations indigènes, Sabazius s'unissait à Bendis. Ce qui achève de le démontrer, c'est la ressemblance frappante de l'aspect du dieu, qui n'est aucunement celui du Zeus hellénique habituel, avec le satyre qui, dans la même posture, attaque une femme sur les monnaies de villes et de peuples de la région du Pangée, par exemple celles de Lété (1) et des Oresciens (2), type certainement emprunté à la religion et aux légendes du Dionysus de la contrée. Il est vrai que le morceau d'ambre a été trouvé dans un tombeau de la Grande Grèce et a dû être travaillé en Sicile; mais la renommée du Bacchus thrace était assez grande dans tout le monde hellénique pour qu'on pût exécuter jusqu'en Sicile un monument retraçant un de ses mythes.

Dans le curieux bas-relief votif dédié à Paros par l'Odryse Adamas (3) nous avons tout un panthéon barbare, la réunion des divinités du pays des Odryses, adorées par un groupe de dévots, sans doute les membres d'un thiasé. On n'a pas encore expliqué ce monument d'une manière complète (4); mais nous croyons y reconnaître la représentation des deux cycles divins passés de la Phrygie en Thrace, celui de Cybèle et d'Atys et celui de Sabazius, disposée en deux registres. Les dieux du cycle de Cybèle sont en bas, dans une grotte. Au fond, le couple suprême de *Papas* barbu et de *Ma*, de plus grandes proportions que les autres figures, et dont les têtes seules apparaissent; un troisième personnage, barbu, les accompagne: à la corne d'abondance placée à côté de lui et au diadème royal qui ceint la sorte de bonnet dont sa tête est couverte, on reconnaît *Midas* (5), le dieu des trésors souterrains et des eaux (6), qui se mon-

(1) Mionnet, *Descr. de méd. ant.*, Suppl., t. III, p. 80 et suiv.

(2) Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 85.

(3) Stuart, *Antiq. of Athens*, t. IV, chap. vi, pl. V; Müller-Wieseler, *Denkm. d. alt. Kunst*, pl. LXIII, n° 814.

(4) Müller, *Handb. d. Archæol.*, § 387, note 7; Osann, *Rheinisches Museum*, 1832, p. 419 et suiv.; Prokesch von Osten, *Wiener Zeitschr. für Liter.*, avril 1834; Ross, *Kunstblatt* de Tubingue, 1836, n° 13, p. 50 et suiv.; Panofka, *Der bärtige Kopf auf Nymphenreliefs*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1836.

(5) Panofka, *Archæologische Zeitung*, 1845, p. 92.

(6) Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 106-109.

tre également dans les traditions des deux côtés de l'Hellespont, dans celles de la Macédoine et de la Thrace (1) aussi bien que dans celles de la Phrygie. Avec Papas et Ma, il complète une triade, à la façon de celles qui se présentaient ordinairement dans les religions de l'Asie, et il y est le dieu fils, comme dans le récit où il naît de Cybèle et de Gordius (2). En avant de ces dieux supérieurs sont placés, avec une intention qui se saisit aisément, les personnages plus humains de la légende mythique en action : *Cybèle* assise, ayant un lionceau sur ses genoux et un taureau à côté d'elle; *Atys* debout, coiffé du bonnet phrygien; *Ia* sous les traits d'une jeune fille, assise à côté de Cybèle, un peu en arrière. Les noms de ces trois personnages sont certains, mais on ne sait d'une manière précise ceux qu'il faut choisir dans les nombreuses variantes du mythe d'Atys pour les appliquer au jeune homme placé dans le fond près d'Atys (peut-être *Adrastus*) (3) et à la petite fille voisine d'Ia. Trois *Nymphes*, seules mentionnées dans l'inscription dédicatoire d'Adamas (4), dansent à l'entrée de la grotte. La danse des Nymphes au son de la musique de Pan, dans le cortège de Cybèle, est décrite par Pindare (5) exactement comme nous la voyons ici; car *Pan*, la syrinx à la bouche, est assis au sommet de la grotte, et forme comme le lien entre les divinités des deux registres. Il est, sur les monuments de l'art, le musicien habituel du chœur des Nymphes (6); mais en même temps il tient de près, par sa nature, aux êtres demi-humains, demi-animaux du thiasé de Bacchus (7), particulièrement aux Satyres, qui avaient une place exceptionnellement importante dans le cortège et dans les légendes du Dionysus thrace (8), comme l'attestent et les monnaies de toute la région du Pangée, par exemple celles de Lété et des Oresciens, et le nom même de *Satræ* (9), porté par la tribu chez laquelle existait le

(1) Herodot., VII, 73; VIII, 138; Conon, *Narrat.*, 1; Athen., II, p. 45; Justin., VII, 1; cf. Strab., XIV, p. 680.

(2) Hygin., *Fab.*, 274.

(3) Ptol. Hephæst., p. 12, ed. Roulez; cf. Herodot., I, 35 et 45; Diod. Sic., IX fragm. 17.

(4) *Corp. inscr. graec.*, n° 2387.

(5) *Pyth.*, III, v. 138-140.

(6) Pausan., I, 24, 2; Paciaudi, *Monum. Peloponnes.*, t. I, pl. 207; Millin, *Galerie mythologique*, pl. LXXXI, n° 327; Müller-Wieseler, *Denkm. d. alt. Kunst*, pl. XLIV, n° 555; voy. le mémoire cité de Panofka, *Der bärtige Kopf*, etc.

(7) Gerhard, *Griechische Mythologie*, § 464; Preller, *Griech. Mythol.*, II, 3, p. 585, 2^e édit.

(8) Voy. l'inscription publiée par M. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 128.

(9) Herodot., VII, 110.

principal oracle du dieu (1). Aussi Lucien fait-il asseoir Pan, dans l'assemblée des dieux, auprès de Sabazius et d'Atys (2). Sur le bas-relief d'Adamas l'Odryse, après Pan vient un dieu, vu de face, au corps et aux cornes de taureau, avec un visage humain et une longue barbe, comme on représente d'ordinaire le fleuve Achéloüs (3) ou le Bacchus Hébon de l'Italie méridionale (4); nous n'hésitons pas à y reconnaître le *Dionysus Sabazius* de la Thrace, sous des traits moins anthropomorphiques, cette fois, que dans les sculptures des rochers de Philippes. A côté de lui est un groupe de trois figures féminines qui se tiennent enlacées, mode de représentation plus gracieuse et plus conforme aux lois d'un goût délicat, que l'art grec a souvent adopté pour exprimer une déesse triforme, telle qu'Hécate; nous y voyons *Hécate-Bendis*, la compagne de Dionysus-Sabazius. Suit *Silène* assis, le compagnon de Dionysus que Midas captura précisément en Thrace, dans les jardins de roses du mont Bermius (5), ou bien à la source d'Inna (6). Cette capture, que d'autres versions plaçaient en Phrygie (7) ou en Grèce (8), ne constitue pas le seul rapport mythique entre Silène et Midas; le roi fabuleux de Phrygie est aussi l'hôte ami de Silène et reçoit ses leçons (9). Aussi n'est-ce pas certainement sans intention que l'artiste a placé son Silène précisément au-dessus de la tête du Midas du registre inférieur; les personnages du cycle de Sabazius se relient par là une seconde fois à ceux du cycle de Cybèle. C'est en mêlant du vin à l'eau d'une source que Midas est parvenu à prendre Silène; le nom même de celui-ci indique à l'origine un dieu des sources (10), aussi sa figure décore-t-elle habituellement les fontaines (11). Rien donc de

(1) Hérodote., VII, 111.

(2) Lucian., *Icaromenipp.*, 27.

(3) Sur l'identité des représentations des dieux fleuves et du Dionysus taumorphe, voy. Panofka, *Musée Blacas*, p. 94; de Witte, *Rev. numism.*, 1840, p. 397-404; D. de Luynes, *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 385; F. Lenormant, *Monographie de la Voie Sacrée éleusiniennne*, t. I, p. 288.

(4) Macrob., *Saturn.*, I, 18, 9.

(5) Hérodote., VIII, 138.

(6) Athen., II, p. 45; cf. Himer., *Eclég.*, XVI, 5.

(7) Pausan., I, 4, 5.

(8) Xenoph., *Anab.*, I, 2, 13.

(9) Élian., *Hist. var.*, III, 19; cf. Cicer., *Tu. culan.*, I, 48.

(10) Voy. Preller, *Griech. Mythol.*, II, 7, t. I, p. 574, 2^e édit.

(11) *Bronzi d'Ercolano*, t. II, pl. XLIV; *Museo Borbonico*, t. III, pl. XXVIII; cf. Visconti, *Museo Pio-Clementino*, t. I, pl. XLVII; t. VII, pl. III et IV; Ch. Lenormant et de Witte, *El. des mon. céramogr.*, t. II, p. 194.

plus naturel et de plus conforme à l'intention générale de la composition du bas-relief d'Adamas, que d'y voir auprès de Silène une tête sortant du sol, dans laquelle Panofka et Wieseler ont reconnu avec certitude l'indication d'un fleuve ou d'une source. Les Naïades sont d'ailleurs formellement indiquées dans le cortège du Dionysus thrace (1).

Dans l'ex-voto de Paros² et dans les bas-reliefs des rochers de Philippes, le Sabazius de la Thrace apparaît comme un dieu tauro-morphe; on n'y voit pas dans ses attributs le symbole du serpent, essentiel au Sabazius phrygien. C'est que, pour le dieu thrace, cet emblème paraît avoir été spécial à la partie mystérieuse de son culte, à ces orgies fermées aux profanes, que célébraient encore, à l'époque romaine, les associations qui prenaient le nom de thiasés (2). Les Ménades des Dionysies ou Sabazies de l'Édonide et de la Thrace étaient appelées Mimallones (3) et Clodones (4), tandis que les ministres du dieu étaient les Besses, dont le nom devint celui de la tribu sacerdotale qui desservait l'oracle du Pangée (5) et fut rejetée plus tard vers le nord (6). Ces fêtes, où les danses orgiastiques s'exécutaient au son des instruments d'origine phrygienne (7), avaient quelque chose de particulièrement furieux, quand les Mimallones brandissaient leurs thyrses comme des lances (8), quand les Besses, ivres de vin et de bruit, se mettaient à prophétiser (9), et les types des monnaies archaïques de la région du Pangée sont là pour attester quelle en était la grossièreté. Pourtant, la barbarie même des Thraces les préservait de la corruption savante et de l'obscénité raffinée du culte phrygien. Du moins il paraît certain que leurs bacchanales n'étaient point aussi foncièrement immorales; car, pour ce qui est des fêtes particulières de Cotys ou Cotytto, elles pouvaient rivaliser, sous ce rapport, avec les scènes les plus révoltantes des cultes de l'Asie Mineure (10).

La religion du Sabazius thrace avait de véritables mystères, avec

(1) Strab., X, p. 468; et l'inscription dans Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 128.

(2) Voy. les inscriptions dans Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 152 et 153.

(3) Plutarch., *Alex.*, 2; Athen., V, p. 198; Strab., X, p. 468.

(4) Plutarch., *l. c.*; Hesych., Suid. et Etymol. Magn., v° Κλώδωνες.

(5) Herodot., VII, 111.

(6) Polyb., XXIV, 6; Strab., VII, 318; Dio Cass., LI, 25; LIV, 34.

(7) Strab., X, p. 471; voy. l'inscription dans Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 28.

(8) Polyæn., *Stratagem.*, IV, 1.

(9) Macrobian., *Saturn.*, I, 18.

(10) Eupolis, *Bapt.*, fragm. 1; Juven., *Satir.*, II, v. 92; cf. Schol., *a. h. l.*

des initiations formelles, qui devaient reproduire bien des traits des mystères sabaziens de la Phrygie, mais qui s'en distinguaient en s'élevant dans une sphère morale plus haute, malgré l'étrangeté des symboles, par une énergique affirmation de l'immortalité de l'âme humaine. Comment cette immortalité y était conçue, c'est ce que nous apprenons par les termes d'une inscription que M. Heuzey a découverte (1) : « Maintenant, ou bien, dans le pré en fleur, *Æsa* « (la destinée), qui préside aux mystes marqués du sceau sacré, te « réunit comme Satyre au troupeau de Bacchus, ou bien les Naiades « qui portent le calathus te réclament pour leur compagnon, pour « conduire, à la lueur des torches, les processions solennelles. » L'inscription est de l'époque impériale, mais nous trouvons bien antérieurement les idées [qu'elle exprime dans le *Rhésus* d'Euripide (2). La mère du roi thrace, pleurant son fils mort, s'écrie : « Caché dans les antres de la terre qui recèle l'argent, démon qui « tient de l'homme et du dieu, il y sera enseveli, mais vivant et « voyant la lumière, prophète de Bacchus, qui a fixé sa demeure sur « la roche du Pangée, vénérable pour ceux qui le connaissent. » Dans leur barbarie, les Thraces étaient bien les frères de ces Trauses qui célébraient les funérailles par des réjouissances (3), et de ces Gètes que l'on appelait *ἀθανάτιζοντες* (4), qui se vantaient de ne pas mourir et pensaient, en quittant la terre, aller s'asseoir au banquet de leur dieu Zalmoxis (5).

Le culte du Sabazius thrace, avec ses orgies célébrées par les femmes et où le serpent mystique jouait un rôle capital, avait passé de bonne heure en Macédoine et y'était très-répandu (6); ce sont ces orgies, imitées des Mimallones, qui ont permis la naissance de la fable qui faisait de Jupiter le père d'Alexandre (7). « Plus qu'aucune « autre, dit Plutarque, Olympias se livrait à ces transports et don- « nait à ce délire un aspect barbare : elle traînait dans les thiasés « de grands serpents familiers, qui souvent se glissaient hors du « lierre et du van mystique, et, s'enroulant autour du thyrsé et des « couronnes des femmes, effrayaient les hommes (8). » Le goût de

(1) *Mission de Macédoine*, p. 128.

(2) V. 970-973.

(3) Herodot., V, 4.

(4) Herodot., IV, 93. — (5) *Ibid.*, 94.

(6) Plutarch., *Alex.*, 2.

(7) Voy. Foucart, *Des associations religieuses*, p. 79.

(8) Sur ces serpents, qu'on élevait encore en grand nombre en Macédoine pour les thiasés dans le second siècle de notre ère, voy. Lucian., *Alexand.*, 7.

la reine pour ces cérémonies, et le serpent sacré qu'elle trainait avec elle, suffirent aux superstitieux et aux flatteurs pour répandre le bruit que Zeus avait pris cette forme pour donner naissance au fils d'Olympias. De là les légendes que rapporte Plutarque, et auxquelles Philippe n'était peut-être pas insensible. « On vit aussi, pendant « qu'Olympias dormait, un serpent couché à ses pieds. Ce fut là, dit- « on, le principal motif qui fit cesser l'amour de Philippe et les « marques de son affection; il n'alla plus aussi souvent avec elle, « soit qu'il craignit de la part de sa femme quelques maléfices « ou quelques charmes magiques, soit qu'il regardât comme sacrés « les rapports qu'elle avait avec un être supérieur.... On ajoute qu'il « perdit un de ses yeux, qu'il avait mis au trou de la serrure, par où « il avait vu le dieu, sous la forme d'un serpent, couché avec sa « femme. » Les légendes que Plutarque fait connaître d'une manière si complète eurent une immense célébrité, et un médaillon contorniate des bas temps romains montre Olympias couchée avec le serpent près d'elle (1). Les flatteurs appliquaient ainsi à la reine l'histoire mythologique qu'on retraçait dans les thiasés; elle y prenait la place de la déesse à laquelle s'unissait le dieu-serpent. Et c'est vraiment une coïncidence singulière qui a fait découvrir dans un palais des rois de Macédoine, antérieur à Alexandre, la seule représentation directe que l'on possède de cette scène du mythe. Nous voulons parler du fragment de bas-relief exhumé à Palatitza par M. Heuzey (2). « On y voit une femme assise, tenant enroulé et peletonné sur ses genoux un énorme serpent. Elle est complètement vêtue d'une tunique ceinte très-haut; une longue boucle de cheveux tombe sur sa poitrine; la main droite, armée d'un bracelet, est abaissée et semble écarter le manteau qui enveloppe les jambes. L'autre main repose, dans une attitude caressante, sur l'un des anneaux du reptile, dont la tête recourbée en arrière se dressait en face du visage de la jeune femme; mais cette partie est brisée (3). »

C'est toujours Zeus qui fut nommé comme le dieu qui, sous la forme du serpent des thiasés dionysiaques de Thrace, avait rendu Olympias mère d'Alexandre. Le mythe avait donc reçu dès lors en Macédoine, et probablement aussi en Thrace, où les colonies

(1) Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique, Numismatique des rois grecs* pl. XVII, n° 7.

(2) *Mission de Macédoine*, pl. XX bis.

(3) *Ibid.*, p. 217.

grecques avaient depuis longtemps propagé le culte du Dionysus hellénique (1), le vêtement grec qu'il avait également chez les Orphiques (2), et que nous lui avons vu dans les récits de Clément d'Alexandrie et d'Arnobé. On y distinguait sous deux noms différents, dans l'antique Sabazius, le dieu père, comme Zeus, et le dieu fils, comme Dionysus. Ce dernier avait en Macédoine un caractère particulièrement ambigu, puisqu'on l'y surnommait $\Psi\epsilon\upsilon\delta\acute{\alpha}\nu\omicron\rho$ (3).

F. LENORMANT.

(La suite prochainement.)

(1) Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 134 et 138.

(2) Cf. Plutarch., *Alexand.*, 3.

(3) Polyæn., *Stratagem.*, IV, 1.

TABLAI ÉGYPTIENNES

A

INSCRIPTIONS GRECQUES

(Suite) (1)

Je dois de plus à l'obligeance de notre regretté confrère M. de Rougé, et je reproduis telles qu'il a bien voulu me les remettre, de précieuses notes sur les noms propres contenus dans les légendes de mes *tablai* :

« Αρεωτος (n° 12). Les noms avec l'initiale *Ar* sont des surnoms
« d'Horus. Cf. *Ar-saphes*, *Ar-endotes*, etc.

« Καλασιρις, Καλασιριος (n°s 1, 2, 3, 4), transcription grecque bien
« connue de l'égyptien *Ker-schera*, *jeune combattant*.

« Καμε, Καμητιος et Καμω (n°s 5, 9, 24) paraissent devoir être rap-
« portés au radical Καμε, *noir*; d'où *Kêmi*, *Égypte*.

« Λολουτος (n°s 10 et 29). La déclinaison ους, ουτος est bien connue
« dans les noms grecs des papyrus. *Lolous* est l'égyptien ΛΙΛΟΥ
« *puer*.

« Νιαραυθ(υ)τος, Ψενθαησις (n° 7). Plusieurs noms égyptiens se ter-
« minent en *ari-tis* et commencent par un nom divin; ainsi nous
« avons *Nit-ari-tis*. L'initiale de *Niarauthis* est peut-être *Nu*, *l'éther*
« *céleste*. *P-sen-ta-isi*, *le fils de celle d'Isis*.

« Πεχουσις (n°s 3 et 8). Composé de l'article *p* et de *kes*, *ensevelis-*
« *sement*.

« Πληνις (n°s 10 et suivants). *Plen* peut être décomposé en *p-ren*
« (= *len*) : *celui du nom (sacré)*.

« Σενανδρονικη (n° 19) présente la circonstance curieuse d'un nom
« grec combiné avec l'initiale égyptienne *sen*.

(1) Voir les numéros d'octobre et novembre.

« Σενεπωνωχος (n° 21), Επωνωχ' (n° 24). C'est le nom égyptien très-usité *Ef-anch*, il est vivant, abrégé de *Dieu a dit qu'il vive*. On trouve aussi la forme Εφωνυχος.

« Σενπαμωνθης (n° 22). *Se-n-pa-mouth*, la fille de celui de Month. Cf. Τσενψενμαντ' (n° 34), *Ta se-n-p-se-n-mont*, la fille du fils de Month. Le dieu Month fournit beaucoup de noms propres; Ψεμωμωνθης est à chaque instant dans les papyrus. C'est le même dieu qui reparait ici dans le n° 46, Παμωντις et le féminin Τραπα[μων ?]τις. « *Pa-mont* est : celui de Month.

« Σενπασημις (n° 25). Le nom de *Pasemis* est bien connu; il signifie celui de *Sem*, nom divin qu'Eratosthène traduit par Hercule. L'initiale *sen*, fille de, le complète ici.

« Σενπληνιος, Σενπληνις (nos 26, 27, 28, 29). Composé d'un nom propre Πληνις, qui revient ici très-fréquemment, et de l'initiale Σεν, en égyptien *s en*, fils de; avec l'article masculin *p*, *pсен*; avec le féminin *t*, *tсен*. La forme sans article *sen* est archaïque; on la trouve plus habituellement pour le féminin. Au n° 26, où le mot *πρεσβύτερα* se lit distinctement après Σενπληνις, ce nom est évidemment féminin; mais, comme on vient de le voir, il se prête aux deux genres, n'ayant pas l'article.

« Σενσανσνος (n° 20) et Τσανσνως (n° 33). Deux noms féminins composés avec l'article *t* et l'initiale *sen*, modifiant un type qu'on peut rapporter au radical égyptien *sensen* qui a différents sens agréables, tels que *alliance* ou *souffle de vie*.

« Σενσιχολ (n° 30). *Se-n-sichol*, la fille de S...? Ce nom cache peut-être la dénomination locale d'Osiris, *Sekeri*, d'où vient probablement *Sakkarah*. Le mot final Ψυρος peut être parfaitement un hybride de Σύρος et de l'article masculin *p*.

« Σενυρις (n° 23). Probablement *Se-n-iri*, la fille de l'œil; peut-être *Senhor*, la fille d'*Horus*. Les deux noms existent en hiéroglyphes.

« Τελις (n° 22) peut très-bien être d'origine égyptienne, par exemple : *Ta-iri*, celle de l'œil (sacré), ou *Ta-alou*, puella.

« Τκαναν (n° 31) doit être un nom de femme, à cause de l'initiale *t*, article féminin; mais je ne vois pas clairement à quel radical il faut rapporter *kauan*.

« Τκερικε (n° 42). *Ta-kerek* est le nom d'une des vaches mères d'Apis, sur les stèles du Sérapéum. Τκερικε est peut-être toutefois ici une faute, pour Τκερικε. Comparez ΗΑΚΕΡΚΗΙΣΕΩΣ qui est évidemment le génitif de *Pa-kerek-Isis*. On a aussi le nom de bourgade *Pa-kerek-en-Hor*. Le sens du radical *kerek* n'est pas clair pour moi dans ces mots.

« Je crois lire, au n° 32, Τχοιλις? Τλακανης. *T-Lakan*, en copte
 « ΛΑΚΑΗ, est le nom d'une bourgade située sur la branche Cano-
 « pique. Voir Champollion, *l'Égypte*, n° 246.

« Τλολου (n° 16), *T-lila, puella*.

« Ψενθεως (nos 36 et 37). Nom masculin, composé de *Psen, fils de*,
 « qu'il faut probablement décomposer en *t*, article, et *hebes*, radical
 « égyptien signifiant *vêtement, panégyrie*. Peut-être le *s* final est-il
 « ajouté pour la désinence; alors, nous aurons un nom bien égypt-
 « tien, *Ta-heb, celle de l'Ibis*. Le masculin bien connu est Φιβις. »

EDMOND LE BLANT.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE A M. LOUIS BARBIER

SUR

UN MANUSCRIT D'ARISTOTE

CONTENANT

QUELQUES PAGES DES *PARVA NATURALIA*

Paris, 11 septembre 1874.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me communiquer un petit volume, véritable bijou bibliographique, dont la valeur, au point de vue de la philologie grecque, me paraît digne d'attirer l'attention. C'est une copie, faite selon toute apparence à la fin du xv^e siècle, du texte aristotélique compris d'ordinaire sous les deux titres suivants :

1^o *De juventute et senectute, vita et morte;*

2^o *De respiratione.*

(Édition Didot, t. III, p. 532-551; Bekker, p. 467-480).

Ici, le copiste, avec raison selon moi, n'a pas distingué deux traités. Il donne le titre, en lettres d'or, sous la forme qui suit :

Ἀριστοτέλους περὶ νεότητος καὶ γήρωσ, καὶ ἀναπνοῆς, καὶ ζωῆς, καὶ θανάτου.

Il faut reconnaître que les mots καὶ ἀναπνοῆς devraient occuper le dernier rang dans ce titre; mais cette réserve faite, la réunion de tout le texte sous le même titre me paraît être tout à fait conforme à la pensée du Stagirite, qui, dès le début du premier texte, semble indiquer cette réunion (Bekker, 467 b, 11), et qui, de plus, commence le morceau *sur la respiration* par un γὰρ, comme pour en bien marquer la connexité avec ce qui précède. On sait que la paraphrase d'Averroès ne voit dans ces deux textes qu'un seul traité (1).

Cette variante capitale classe ce manuscrit, toujours à mon point de vue personnel, au nombre de ceux qui ont une réelle autorité.

(1) Trad. lat. Venise, 1560, t. VII, fol. 267 à 276. — Il en est de même de la traduction latine de François Vatable (1531), reproduite par Bekker.

Vous allez voir, par quelques détails paléographiques, qu'il la justifierait dans sa lecture générale.

Il contient plusieurs leçons que Bekker et l'édition Didot ont introduites d'après les meilleurs manuscrits, et dont j'ai constaté l'absence dans l'édition donnée à Bâle en 1555 par Érasme. Je citerai, au début, seule partie que j'ai collationnée :

Bekker, p. 467 *b*, l. 13. τὸ μὴ ζῆν], addition de τὸ.

l. 24. τοῦτο τὸ μόνιον], add. de τὸ.

l. 31. ἡ αἴσθησις], add. de ἡ.

P. 468 *a*, l. 23. ἀφαιρομένου ἑκατέρου (éd. de Bâle : ἀφαιρομένων ἑκατέρων).

» l. 32. ἀποφυτεύεται (éd. de Bâle : ἀποφυτεύεσθαι).

b l. 2. τὴν θρεπτικὴν], add. de τὴν.

P. 470 *b*, l. 5, addition de μᾶλλον.

J'ai trouvé, dans ce peu de lignes, quelques autres leçons qui selon moi mériteraient d'être adoptées. Exemples :

Bekk., p. 467 *a*, l. 10. Omission de περὶ avant ζωῆς. (Avec L. P.)

» l. 11. Transposition : νῦν λεκτέον. (Avec L.)

» l. 15. Omission de δμῶς, mot peu admissible à cause de γε. (Avec L. M. Z.)

» l. 31. ἐφ' ὅ], ms. ἐφ' ὄ. (Avec L.)

» l. 32. Omission de μὲν, qui n'a pas son corrélatif δὲ. (Avec L. P. S.)

P. 468 *a*, l. 19. κύτος], ms. κύτος. En marge de la paraphrase d'Averroès traduite en latin (fol. 2680 *a*) : κύτος, traduit par *alveum*, au lieu de *molem* que donne le corps du texte.

Voici maintenant deux variantes particulières à ce manuscrit, que je vous signalerai sans les soutenir :

P. 468 *a*, l. 1. ἀρχὴν ἔγειεν ἂν], ἀνέγειεν ἀρχὴν ἂν. (L. ἂν ἔγειεν ἀρχὴν.)

P. 480 *b*, l. 30. τὰς ἱατρικὰς], ms. τῆς ἱατρικῆς, leçon d'ailleurs très-admissible, que Vatable paraît avoir connue; il traduit : *Medicinæ principia*.

Cette courte notice suffira peut-être, Monsieur, pour vous faire voir le prix qu'il y a lieu d'attacher à l'examen complet du manuscrit que vous m'avez communiqué. Il appartient sans aucun doute à la famille de L (*Codex vaticanus*, 253). Il me reste à vous parler de son histoire; elle sera très-incomplète, mais les rares détails que j'ai pu recueillir à cet égard ne sont pas dénués d'intérêt.

Il n'est pas nécessaire de l'examiner longtemps ni même de l'ouvrir pour savoir qu'il a dû prendre place dans la bibliothèque d'un prince ami de l'antiquité et moins soucieux de sa condition sociale que des intérêts de la science. Pas de blason sur la reliure, mais seulement au dos la représentation d'un quadrupède, le lynx. Au recto du premier feuillet, un encadrement doré (ainsi que la tranche du volume), et au bas, un écusson doré aussi. Au verso, un cachet à l'encre noire portant un lynx au centre et, en légende, les mots suivants : *Ex biblioth. lyncea Federici Cæsii L. P. Mar....cii*. La partie inférieure de la légende a été rognée par la reliure.

Ce précieux volume a donc appartenu au prince Frédéric Cesi, duc de Aqua Sparta, né en 1585, mort en 1630, fondateur de l'Académie des Lincei à Rome, en 1603. Après sa mort, le commandeur Cassiano logea l'Académie (et probablement la bibliothèque) dans son palais, jusqu'en 1651, grâce à la protection dont l'honorait le cardinal Barberini. Sa trace, dit la *Biographie universelle*, est perdue depuis cette époque.

Il est permis de conjecturer que Frédéric Cesi, qui a laissé un nom comme naturaliste, acquit ce manuscrit, le fit immédiatement estamper et placer dans la bibliothèque lyncéenne, très-riche en ouvrages relatifs aux sciences naturelles, puis relia et enfin numéroté sous le n° 253 ou cxxviii. Ce sont du moins les chiffres qui dénotent la plus ancienne écriture parmi les sigles portées au verso du premier plat de la reliure (et il n'y en a pas ailleurs). Voici les autres sigles :

LXVII, 3; CXCVIII (*cette cote paraît avoir été biffée avec la même encre qui a servi à écrire le n° 253*); puis enfin Clas. IV, Cod. XXXII.

A la suite du morceau *περὶ ἀναπνοῆς*, le reste du feuillet est resté en blanc, et le feuillet suivant, qui est le 64^e et dernier du volume, est couvert d'écriture. Il doit reprendre sa place entre les feuillets 58 et 59, d'où il a été distrait par le relieur.

Veillez m'excuser d'avoir gardé abusivement cette curiosité bibliographique, et agréer, Monsieur, etc.

CH. EM. RUELLE.

UN NOUVEAU CACHET D'OCULISTE ROMAIN

(*Lapis Arbosiensis*)

M. le docteur Rouget décrivait dernièrement, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (juillet 1874), une pierre sigillaire qui venait d'être trouvée sur le territoire d'Arbois (Jura), « dans une vigne, disait-il, sise en *Champavant*, à gauche du chemin de ce nom, à un kilomètre environ du centre de la ville, non loin d'une ancienne voie se dirigeant sur Poligny ou sur Grozon par Glanon, ce village disparu de l'époque celtique, dont le nom, reproduit par quelques chartes, a été conservé par la dénomination du ruisscau qui en arrosait le territoire.

« Cette pierre, continuait M. Rouget, est en stéatite d'une teinte uniformément verte, du poids de 46 grammes. Elle figure un petit carré de 36 millimètres de côté sur 7 millimètres d'épaisseur..... Malgré quelques écornures aux angles, elle est assez bien conservée. Cependant on aperçoit, sur plusieurs de ses faces, diverses entailles dues, ainsi que les écornures, à la percussion par les outils de vigneron.

« La surface de la base est lisse, polie et parfaitement horizontale..... La face supérieure dessine, dans son milieu, un carré horizontal de 2 centimètres de côté. De l'extrémité de chacun de ces côtés se dirigent, sous des angles obtus, des arêtes mousses circonscrivant des quadrilatères égaux inclinés en bas et en dehors. Ces surfaces sont complètement lisses.

« Les tranches antérieure et postérieure sont gravées *en creux et à rebours*. Chacune d'elles porte une inscription sur deux lignes, dont les caractères mesurent très-approximativement 3 millimètres de hauteur. Au-dessus et au-dessous des lettres apparaissent, gravées aussi en creux, les lignes horizontales tracées à la règle qui ont servi à diriger l'artiste dans son travail. »

M. le docteur Rouget donnait ensuite le texte des inscriptions qui

figurent sur deux des tranches de la pierre sigillaire qu'il a eu la bonne pensée de signaler. Mais cette transcription, ainsi que les commentaires qui l'accompagnaient, m'ayant paru laisser quelque peu à désirer, je priai M. Rouget de m'envoyer les empreintes sur cire à cacheter des deux inscriptions, et c'est d'après ce document de première main que j'ai fait la lecture qui va suivre.

TI · CL · ONESIPHORI
DIAPSORICVM

I · CL · ONESIPHORI
= NICILLE EX OVO

Je restitue ainsi ces deux inscriptions :

Tiberii CLAUDII ONESIPHORI
DIAPSORICVM

Tiberii CLAUDII ONESIPHORI
PeNICILLE EX OVO

En somme, ce sont des étiquettes destinées à être empreintes sur les livraisons de deux remèdes fabriqués d'après les recettes de l'oculiste Tiberius Claudius Onesiphorus.

C'est la première fois que les noms de ce spécialiste se montrent sur une pierre sigillaire; mais ces noms appartiennent au fonds commun des désignations individuelles du monde romain. Le surnom (*cognomen*) Onesiphorus se trouve dans un assez grand nombre d'inscriptions latines (1) : il est emprunté à la langue grecque, et signifie *homme d'utilité*, sobriquet qui convenait bien à un maître en l'art de guérir.

Quant aux remèdes qui se débitaient sous le cachet de cet oculiste, ils sont l'un et l'autre très-connus. Le *diapsoricum*, mentionné sur un certain nombre de cachets (2), était un collyre des plus renommés : Marcellus Empiricus en fait un grand éloge et donne la formule de sa composition (3); nous savons ainsi qu'il y entrait du

(1) Gruter, *Corpus inscr.*, LXVI, 6; CCLXIX, 3; DCLXII, 7; DCCLX, 4; DCCCXXXI, 8; DCCCXLVIII, 6; DCCCCLXV, 9; DCCCCLXXVIII, 13. Muratori, *Thesaur. inscr.*, MCCCXLIV, 4; MCDLXXXVI, 12; MDXCH, 9. Maffei, *Mus. Veron.*, CCLXXXVI, 3. Mommsen, *Corpus*, t. III, nos 519 et 4150. Dans la dernière de ces inscriptions, on trouve un PH géminé, identique à celui de la pierre sigillaire d'Arbois.

(2) Duchalais, *Observations sur les cachets des médecins oculistes anciens*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XVIII, p. 196.

(3) Marcelli de *Medicamentis*, cap. VIII.

poivre blanc, du safran de Sicile, de la myrrhe, de l'amidon, de l'opium, du baume, de la gomme, le tout amalgamé par de l'eau de pluie. Le *penicille*, altération fautive du mot *penicillus* ou *penicillum*, était, au dire de Pline l'Ancien (1), un petit pinceau d'éponge fine que l'on imbibait de vin miellé et dont on se servait pour détacher l'humeur visqueuse qui s'attache aux cils. Notre oculiste substituait le blanc d'œuf au vin miellé, et il n'était pas seul de cet avis, car on lit sur un des cachets de Mandeuire :

Caii CLIMMVNIS PENICIL
LE AD IMPETUM LIPPITUDINIS EX OVO (2)

On sait que les cachets d'oculististes appartiennent aux deuxième et troisième siècles de notre ère, et qu'on les rencontre surtout dans les contrées voisines du Rhin. Sur une centaine qui ont été signalés et décrits, la Séquanie en avait fourni dix pour sa part, cinq provenant de Vesontio (Besançon) et cinq d'Epomanduodurum (Mandeuire). La pierre sigillaire d'Arbois (*lapis Arboisensis*) ajoute une intéressante unité à ce contingent, et je ne terminerai pas sans remercier M. le docteur Rouget de l'empressement qu'il a mis à m'en faciliter l'étude.

Auguste CASTAN.

(1) *Hist. natur.*, lib. XXXI, c. XLVII, 2.

(2) Voir d'excellentes gravures des cinq cachets de Mandeuire, dans la *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes*, par M. Cl. Duvernoy (1869-1872), pl. XI et XI bis.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

L'Académie a tenu le 27 novembre sa séance publique. L'ordre des lectures était : 1° discours de M. le président concernant *les prix décernés en 1874 et les sujets des prix proposés* ; 2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Magnin*, par M. Wallon, secrétaire perpétuel ; 3° *Médaille commémorative de la défense de Metz en 1552*, par M. Charles Robert. Nous n'avons pas besoin de dire que ces lectures ont été écoutées avec un grand intérêt.

Les prix décernés ont été les suivants :

Prix ordinaire décerné à M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes.

Antiquités de la France. L'Académie a décerné :

La première médaille à M. Allmer pour son ouvrage intitulé *les Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne, en Dauphiné, reproduites en fac-simile* ; Vienne, 1874, 2 vol. in-8 ;

La deuxième médaille à M. Henry Revoil pour son ouvrage intitulé *Architecture romane du midi de la France* ; Paris, 1873, 4 vol. in-8 ;

La troisième médaille à M. Célestin Port pour son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*. Paris et Angers, 1873, 4 vol. in-8.

Des mentions honorables ont été accordées à MM. Alfred Franklin, C. Guigue, A. Castan, de Formeville, Boucher de Molandon, Ulvse Robert.

Prix Robert. L'Académie a décerné le premier prix à M. de Boislille pour son ouvrage intitulé *Chambre des comptes de Paris, pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents, 1506-1794* ; Nogent-le-Rotrou, 1873, 4 vol. in-4 ;

Le second prix à M. Tuetey pour son ouvrage intitulé *les Ecorcheurs sous Charles VII*, épisodes de l'histoire militaire de la France au xv^e siècle ; Montbéliard, 1874, 2 vol. in-8.

Prix Brunet. L'Académie n'a pas décerné de prix. Elle a accordé seulement trois médailles : une à M. Emile Ruelle, une autre à M. Schwab, la troisième à M. Cat.

Les sujets mis au concours sont :

Prix Bordin pour 1877. Sujet de 1874 modifié :

1° Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis I^{er}. (*Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.*)

2° Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme. (*Sujet prorogé.*)

Pour le concours de 1876 : Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout, à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent. (*Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1876.*) A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Une découverte assez importante vient d'être faite aux environs de Varzy (Nièvre). Elle nous est annoncée par le zélé directeur du musée de cette ville, M. Grasset aîné. Dans le courant de septembre dernier des manœuvres, casseurs de pierre, attaquèrent un *murier* ou *murger*, comme on dit dans le pays, c'est à-dire un amas de pierres semblable à ceux que les propriétaires ruraux forment dans leurs champs pour les débarrasser des pierres qui gênent la culture. Ce murger avait une autre origine. C'était un *tumulus*. Il recouvrait un squelette couché sur le dos, les bras longeant le corps, la tête placée au *midi*, les pieds au *nord*. Le squelette était en très-mauvais état et n'a pu être recueilli, mais il était couvert d'ornements intéressants que M. Grasset énumère de la manière suivante :

Les os du bras droit retenaient *cinq* bracelets en bronze (trois grands de 0^m,11 de diamètre, deux petits de 0^m,08); quatre bracelets (trois en bronze et un *en fer*) de la dimension des trois grands du bras droit entouraient le bras gauche. Tous ces bracelets sont des bracelets à *renflements* ou *demi-perles*, convexes à l'extérieur, concaves à l'intérieur. Ces perles sont au nombre de *seize* sur les grands bracelets, de *treize* sur les petits. Le bracelet en fer avait la même forme que les bracelets en bronze. C'est le premier bracelet de ce genre *en fer* qui ait été signalé jusqu'ici. Sur le devant du squelette se trouvaient deux anneaux en bronze unis, l'un de 0^m,12, l'autre de 0^m,05 de diamètre, formés d'une baguette de 0^m,015 d'épaisseur. Presque tous ces bracelets ont malheureusement été brisés. M. Grasset a pu toutefois se procurer, pour le musée de Varzy, deux des bracelets en bronze (un grand et un petit) et le bracelet en fer, et acquérir un des grands bracelets en bronze pour le musée de Saint-Germain. Le musée de Varzy possède également les deux anneaux dont nous avons parlé.

Un des petits bracelets en bronze du musée de Varzy a cela de remarquable qu'il porte les traces d'une réparation de l'époque, qui est bien évidemment l'époque gauloise.

— Une autre découverte plus importante encore est celle faite par M. l'abbé Bourgeois, directeur du collège de Pontlevoy, des débris d'un casque gaulois en bronze accompagné d'une hache en bronze de la plus

belle époque, d'une feuille d'or estampée, d'un moule de hache en molaire et d'une série de pendeloques en brouze ayant probablement appartenu à un collier de cheval. — Le casque a la forme des casques que possède le musée de Saint-Germain, l'un trouvé dans la Seine, l'autre dans la Saône, et dont quelques archéologues avaient contesté le caractère *gaulois*. L'association d'une hache en bronze et d'une feuille d'or estampée avec le casque de M. l'abbé Bourgeois résout aujourd'hui définitivement la question. *Ce sont bien là des casques gaulois*. Le directeur du musée de Saint-Germain a fait faire un moulage du casque restauré. Il est dessiné ainsi que les autres objets, et la *Revue* les publiera dans un de ses prochains numéros avec une note de M. l'abbé Bourgeois. Cette découverte d'un vrai *casque gaulois* est une bonne fortune pour les archéologues, pour les peintres et pour les sculpteurs.

— Nous apprenons avec un profond regret que la destruction de la belle chapelle de la Bâtie est commencée. Son plus précieux objet d'art, ses admirables vitraux, sont vendus et enlevés, ainsi qu'une partie du carrelage en terre cuite. Tout le reste aura bientôt le même sort, et d'ailleurs, dès aujourd'hui, le mérite et la valeur d'ensemble qui faisaient de cette chapelle un monument unique, ont irrévocablement disparu.

De sincères efforts ont été faits pour la sauver. Grâce à la subvention qu'avait promise M. de Fourtou, alors ministre de l'instruction publique, à l'allocation de dix mille francs votée par le conseil général de la Loire, et à une souscription dont le résultat pouvait être apprécié, on avait pu faire, il y a quelques mois, au propriétaire une offre de cinquante mille francs pour conserver au département la chapelle seule, sans le reste du château qui la contient. Des exigences s'élevant au double ont rendu impossible toute autre tentative.

Le Forez perd son plus précieux bijou artistique et la vieille France un monument qui n'avait pas de rival en son genre.

Il est à déplorer que les anciens possesseurs de la Bâtie n'aient pas pris les mesures nécessaires pour assurer la conservation de la chapelle des d'Urfé, qu'un acquéreur en ait fait l'objet d'une spéculation, et qu'il ne se soit trouvé dans notre province personne d'assez dévoué et assez riche pour lui conserver ce trésor. (*Journal de la Loire et de la Haute-Loire.*)

— Dans sa séance du 18 décembre, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a nommé M. Georges Perrot, l'un des directeurs de la *Revue*, à la place que la mort de M. Guizot avait laissé vacante dans son sein.

— Le *Journal des Savants* publie dans le numéro de novembre : *Figure de la terre*, par J. Bertrand ; *Kirchhoff, Inscriptions attiques*, par E. Egger ; *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, par A. Maury ; *Etude sur les quinquinas*, par E. Chevreul ; nouvelles littéraires.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, par J. QUICHERAT, directeur de l'École des chartes. Ouvrage contenant 481 gravures dessinées sur bois d'après les documents authentiques. Paris, Hachette, 1875, gr. in-8.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a compris non-seulement l'intérêt, mais aussi l'utilité de l'étude historique du costume. Mais jusqu'ici, particulièrement en ce qui concerne la France, il fallait aller chercher les renseignements sur ce sujet soit dans d'énormes in-folio comme les ouvrages de Montfaucon ou de Willemin, où ils étaient confondus avec les autres parties de l'archéologie, ou bien se résigner à ne connaître qu'une époque déterminée, si l'on consultait soit les *Costumes historiques* de Mercuri et Bonnard, soit ceux de Chevignard et Duplessis. Le défaut commun à tous ces beaux recueils et à bien d'autres non moins recommandables à tant de titres, était encore d'être d'un format aussi peu maniable que leur prix était peu abordable aux bourses légères des érudits et des artistes. Quant au public, à qui les gros ouvrages font peur, on pouvait regretter qu'il n'eût pour satisfaire sa légitime curiosité que les compilations sans critique et les livres à images si répandus de nos jours.

M. Jules Quicherat, dans le livre qu'il vient de publier, a voulu offrir en même temps aux archéologues et aux dessinateurs un guide sûr et commode autant que peu coûteux, et aux amateurs un résumé facile à lire des dernières découvertes de la science. Il était impossible de mieux atteindre à la fois les deux buts qu'il s'était proposés.

Nul mieux que lui d'ailleurs n'était préparé à une telle entreprise. Voilà plus de trente ans qu'il traite du costume au moyen âge dans son cours d'archéologie à l'École des chartes, et entre temps il a fourni, de 1845 à 1869, au *Magasin pittoresque* une série d'articles remarquables sur l'habillement en France depuis le XIV^e siècle jusqu'à la Révolution. Ce sont ces articles augmentés et remaniés qui constituent le fond du présent livre ; M. Quicherat a de plus donné à cette série un commencement, en faisant partir ses recherches du I^{er} siècle avant notre ère, et une fin, en la poussant jusqu'à l'année 1800. C'est ainsi que nous voyons successivement passer sous nos yeux, dans trente-deux chapitres qui sont illustrés de près de cinq cents gravures, ce qu'on sait de plus certain sur l'habillement et la parure chez les Celtes antérieurement à l'arrivée de César dans

les Gaules; puis les costumes des Gallo-Romains pendant le haut et le bas-empire, ceux des Francs aux époques mérovingienne et carlovingienne, ceux des Français des temps féodaux, du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes; et l'on arrive, après avoir ainsi appris à discerner dans chaque chapitre les vêtements civils, militaires, religieux particuliers aux diverses périodes de notre histoire, jusqu'au seuil même de ce siècle.

Inutile d'ajouter que tous ces renseignements sont puisés aux bonnes sources, et que les données fournies par les miniatures, peintures, tombeaux ou planches gravées sont toujours contrôlées par les assertions des chroniqueurs et des poètes. Mais ce qu'on ne saurait assez dire, c'est la vie qui anime tous ces tableaux, c'est l'agrément de ce style si alerte et si clair, entrecoupé à propos de citations, de fins aperçus sur l'histoire générale, et en même temps chargé de faits. De plus, pour qu'on n'ait aucune peine à se reconnaître au milieu de tant de termes divers nécessités par l'incessante variation des modes, M. Quicherat a pris soin de joindre à son livre deux index bien précieux. Dans le premier sont rassemblés les sommaires détaillés des chapitres, puis vient une excellente et très-complète table analytique des matières où l'on peut facilement retrouver les sujets traités et surtout les innombrables mots employés par nos pères pour définir les successives parties de leurs vêtements pendant dix-neuf siècles.

Maintenant, est-ce par excès de modestie que mon cher et savant maître a caché l'énorme somme de travail que lui a causée l'accumulation de tant de documents? Toujours est-il qu'au bas de ces 630 pages où tant de découvertes sont révélées, tant d'interprétations nouvelles produites, on ne trouve pas une seule note. Le directeur de l'École des chartes est un de ceux qu'on peut croire sur parole, je le sais; et l'on me dira qu'il a surtout travaillé pour les amateurs. Mais enfin voici un cadre, une méthode où les travailleurs auront aussi beaucoup à apprendre: ils pourront assez facilement retrouver la provenance des figures; mais s'ils veulent approfondir telle ou telle question traitée dans le texte, à quelle source devront-ils recourir?

Dirai-je aussi que ce beau livre m'a mis en goût. Il y a sept ans M. Quicherat donnait dans un petit volume ses deux leçons sur la *formation française des noms de lieu*. Aujourd'hui voici le développement de son enseignement sur le costume. A quand la publication de la partie la plus importante et la plus personnelle de son cours, l'architecture française au moyen âge?

LÉOPOLD PANNIER.

Griechische Vasenbilder, herausgegeben von HEINRICH HEYDEMANN.
Berlin, 1870, in-f°.

Comme M. Albert Dumont dans son étude sur les *Peintures céramiques de la Grèce propre* (*Journal des savants*, 1873) (1), M. Heydemann, dans la

(1) Un tirage à part, complété par quelques notes additionnelles, est en vente chez Thorin (62 pages; — 5 francs).

courte préface de son bel ouvrage, commence par se plaindre des défenses inintelligentes qui gênent, dans le royaume de Grèce, la recherche et le commerce des antiquités. Voici ce que dit à ce sujet M. Albert Dumont, et ce que signerait des deux mains M. Heydemann : « A l'époque où fut constitué le royaume hellénique, une loi défendit d'exporter les antiquités. C'était réserver à l'État le privilège des fouilles, décourager les étrangers, forcer les Grecs à ne faire des excavations qu'à la dérobée : l'État lui-même ne profita pas du monopole qu'il se réservait. Aujourd'hui, tel est l'effet de la loi que le possesseur d'un vase, en Grèce, s'empresse de le tenir secret. S'il vous permet de le décrire, il est entendu que le propriétaire ne sera pas nommé. C'est pour cette raison que la plupart des monuments sont publiés avec cette indication si peu conforme aux habitudes de la science : *Privat Sammlung*, collection privée. Toute vente est dangereuse quand le juge peut savoir par un livre européen que tel chef-d'œuvre, depuis transporté en Europe, appartenait autrefois à un sujet hellénique. Dans ces conditions, presque personne ne recherche les tombeaux, ou plutôt, les fouilles, conduites au hasard, sans contrôle scientifique, sont livrées à quelques paysans qui en font métier. » Au moment même où nous écrivions ces lignes, une lettre reçue d'Athènes (5 février 1874) mentionne une circulaire du ministre Calliphronas qui interdit toute fouille archéologique sur le territoire de la Grèce. C'est une nouvelle prime, un nouvel encouragement proposé à ce trafic clandestin qui amène la ruine de tant de monuments et qui, pour ceux mêmes qu'il arrache aux entrailles de la terre, laisse toujours planer sur leur origine une obscurité fâcheuse. Dans ces conditions, vous ne pouvez rien espérer qui ressemble à un journal de fouilles, à des détails précis sur le lieu où ont été trouvés les objets et sur la manière dont ils étaient disposés dans l'abri qui les a conservés ; le peu même que sait à ce sujet le détenteur, il a tout intérêt à le cacher, pour ne compromettre ni lui-même, ni les auteurs de la trouvaille. Ces ridicules interdictions sont inspirées par le même sentiment qui a poussé les Grecs à chercher querelle aux propriétaires des usines du Laurium ; c'est la même jalousie, la même haine puérile de l'étranger. Combien les gouvernements italiens ont toujours été et sont encore plus libéraux et plus intelligents !

L'intérêt de la Grèce, son intérêt bien entendu n'eût-il pas été de faire coopérer les forces les plus diverses à l'exhumation des merveilles que retient enfouies et prisonnières son sol si riche encore ? Pour cette tâche, à laquelle ses ressources ne pouvaient suffire, n'aurait-elle pas dû réclamer tous les concours ? Le paysan et le marchand, du moment où ils auraient été sûrs de tirer de leurs recherches un produit légitime, auraient pu poursuivre et recueillir le moindre débris, et l'on aurait pu compter en même temps sur l'aide empressée et désintéressée de l'Occident. Les gouvernements, les corps savants de l'Europe auraient rivalisé de zèle ; c'eût été à qui déblayerait et rendrait au jour les restes de tant de monuments dont le nom parle de lui-même à l'imagination des hommes. La

France aurait volontiers continué déjà ce qu'elle a fait pour l'entrée de l'Acropole et le temple de la Victoire sans ailes, ce qu'elle a commencé pour Olympie et pour Delphes; d'autres se seraient choisis d'autres champs de travail, et la Grèce moderne aurait été la première à profiter de cette généreuse émulation. Elle aurait pu faire ses conditions et réclamer, à titre de propriétaire du terrain, la moitié des objets trouvés. A ce partage même, elle eût gagné bien plus qu'à toutes ces envieuses et mesquines prohibitions qui ferment, si l'on peut ainsi parler, toutes les avenues de cette incomparable mine d'antiquités et ne font l'affaire que des domestiques de place et des contrebandiers. D'ailleurs, quand beaucoup d'objets seraient sortis du royaume et seraient venus se réunir et se classer dans nos musées, où eût été le mal? Aime-t-on mieux qu'ils dorment ensevelis dans la terre où les ronge l'humidité? Chaque découverte serait venue rappeler la Grèce à l'intérêt, à la sympathie de l'Europe, resserrer ces liens que la Grèce, l'oublieuse Grèce a, ce nous semble, tout avantage à ne point voir se rompre ou même se relâcher.

Il n'est point de province de la science archéologique où ces réflexions viennent plus naturellement à l'esprit que l'étude des vases de la Grèce propre. Si ces vases sont encore si peu connus, une des principales raisons de cette ignorance ce sont les gênes auxquelles la législation grecque soumet la recherche et le commerce des antiquités. C'est pourtant là, dans l'étude de cette céramique, qu'il faut chercher la solution de plusieurs problèmes qui sont d'un intérêt capital pour l'histoire de l'art et du commerce des anciens. On sait par quelle naturelle méprise les premiers vases peints, trouvés tous en Italie, ont été pris, par les antiquaires qui s'en sont occupés dans le siècle dernier, pour les produits d'un art tout italien; de là cette dénomination de *vases étrusques* qui a si longtemps été seule en usage et qu'emploient encore aujourd'hui volontiers les gens du monde. Dans notre siècle, frappés de divers indices qu'il serait trop long d'énumérer, certains érudits, tels que Gustave Kramer et surtout Otto Iahn, n'ont pas craint d'affirmer au contraire que, si l'on excepte quelques céramiques locales de la Pouille et de la Calabre, tous les vases peints trouvés en Italie proviennent de la Grèce et presque tous de l'Attique. Où est la vérité entre ces deux thèses si opposées? La première de ces théories n'est plus, si nous ne nous trompons, soutenue par personne; mais la seconde, elle aussi, paraît excessive et semble démentie par les faits. Dans quelle mesure les Italo Grecs et les Étrusques ont-ils imité les fabricants et les artistes de la Grèce propre? Dans quelle mesure les fabriques grecques ont-elles importé leurs produits en Italie?

Il est peut-être trop tôt encore pour répondre à ces questions par des affirmations précises, accompagnées de preuves; mais on peut dire que dès maintenant ces questions sont à l'étude, et que l'on voit, d'année en année, se réunir et se classer les éléments d'une solution scientifique. Notre savant céramographe, M. de Witte, avait depuis longtemps aperçu et signalé tout l'intérêt de ce problème; dans bien des pages de ses écrits, il

avait semé des observations dont ceux qui sont venus après lui ont pu profiter; mais pour faire avancer la question, il fallait séjourner pendant un temps plus ou moins long dans la Grèce même et y rechercher, dans des collections publiques d'un accès assez difficile et dans des collections privées où se cachent un grand nombre de pièces fort intéressantes, les monuments d'un art qui n'est pour ainsi dire pas encore représenté dans les musées de l'Europe; il fallait obtenir, à force de patience et de persuasion, la permission de dessiner ou tout au moins de décrire des vases dont les possesseurs avaient le plus souvent intérêt à dissimuler leurs richesses. C'est ce qu'ont fait, depuis une dizaine d'années, trois archéologues, dont deux allemands et un français, MM. Otto Benndorf, Henri Heydemann et Albert Dumont. La *Revue* a déjà analysé les deux livraisons publiées de l'ouvrage, malheureusement inachevé, de M. Benndorf, ses *Griechische und Sicilische Vasenbilder*; l'ouvrage de M. Heydemann, presque exclusivement composé de vases de provenance attique, est depuis 1870 entre les mains des érudits; enfin, M. Dumont prépare, avec M. Chaplain, l'habile artiste qui l'accompagnait, un recueil de monuments de la Grèce propre, dont beaucoup sont inédits, dont quelques-uns ne sont connus que par des représentations infidèles ou de courtes descriptions, dont d'autres sont encore presque ignorés en France. Ce recueil, dont la publication est prochaine, portera pour titre : *Les Céramiques de la Grèce propre* (2 vol. in-4°, Didot). Il contiendra 100 planches gravées au trait d'après les dessins de M. Chaplain. L'ouvrage de M. Benndorf en renferme jusqu'ici 30, celui de M. Heydemann n'en compte que 13. On voit que, tout en tenant compte de la différence du format, l'ouvrage français mettra à la disposition des archéologues un nombre de pièces plus considérable encore que les recueils de ses devanciers.

Pour une critique détaillée de la publication que la science doit à M. Heydemann, nous renverrons les lecteurs de la *Revue* à l'analyse très-complète que M. Dumont, préluant ainsi à son œuvre personnelle, a donnée, dans le *Journal des Savants*, du travail de ses deux émules. M. Dumont a vu et manié la plupart des vases que publie M. Heydemann; il commence par rendre hommage à la fidélité intelligente de la reproduction. M. Heydemann a un talent que devraient posséder plus souvent les archéologues, il manie le crayon avec beaucoup de dextérité; il a donc pu dessiner lui-même tous les vases qu'il décrit et qu'il explique, et les lithographies, exécutées sous ses yeux avec beaucoup de soin, ont bien traduit ses dessins. Le seul regret qu'exprime M. Dumont, regret auquel nous nous associerons, c'est que certains vases, comme le beau lekythos reproduit planche XII, figure 12, n'aient été donnés qu'au trait, sans couleur, et qu'ainsi la planche ne nous rende pas cette harmonie des teintes qui est un des charmes de l'original. Même observation pour quelques-uns de ces aryballes où les couleurs les plus vives sont relevées par des feuilles d'or, souvent encore très-apparentes; là aussi l'auteur a renoncé, peut-être bien malgré lui, à faire comprendre, par un fac-simile exact et com-

plet, la richesse de la décoration. Ce sont sans doute les exigences de son éditeur qui l'ont réduit à prendre ce parti ; remercions donc le savant archéologue de ce qu'il nous a donné, sans lui reprocher une imperfection qui n'a certes point tenu à son choix et à sa volonté.

Quant au commentaire et à l'explication des peintures, là M. Heydemann ne relevait que de lui-même et pouvait se donner libre carrière. Nous serons donc plus à l'aise sur ce terrain pour lui soumettre une observation. Rien de plus judicieux et de plus exact que le commentaire ; toutes les indications de forme, de provenance, de style y sont données avec la précision nécessaire ; les sujets sont expliqués sans vaine subtilité, de la manière la plus simple, par une perpétuelle comparaison avec les vases d'autres collections ; on voit que, formé à l'école de Gerhard, l'auteur est familier, depuis bien des années, avec toute la littérature céramographique. Pourquoi, de toutes ses réflexions sur cette matière, de la comparaison qu'il lui a été donné d'instituer, dans les meilleures conditions, entre les vases trouvés en Italie, qu'il connaissait de longue date, et ceux qu'avait fournis le sol même de la Grèce, n'a-t-il pas tiré quelques conclusions, au moins provisoires ? Pourquoi n'a-t-il pas laissé entrevoir les opinions auxquelles il est arrivé sur les problèmes relatifs à l'origine, aux progrès, au commerce de la céramique dans l'antiquité ? Ces opinions auraient eu pour nous d'autant plus d'intérêt et de valeur que, par le tour de son esprit, M. Heydemann paraît plus disposé à se défier des hypothèses hasardées et à en faire ressortir les inconvénients et les dangers ; c'est du moins ce que permet de croire le commentaire de la planche X, figure 7 : il y fait le relevé des signatures d'artistes lues jusqu'ici sur des vases de la Grèce propre (1), et il proteste à ce propos contre la rapidité avec laquelle, sans regarder suffisamment à la facture et au style des vases, on s'est hâté d'identifier les artistes homonymes, que les signatures se rencontrassent en Italie et en Grèce. Pour Tleson, dont on connaît aujourd'hui un assez grand nombre d'ouvrages découverts sur différents points du monde grec, la similitude de la technique et du style, dans tous les vases signés de ce nom, conduit à attribuer tous ces vases à un même artiste ; quant à l'Ergotimos dont le nom se lit sur le célèbre vase François, M. Heydemann incline au contraire, pour des raisons du même ordre, à le distinguer de l'Ergotimos dont la signature a été relevée sur un vase découvert à Egine. Nous n'avons pas les pièces du procès sous les yeux et nous ne pouvons nous engager dans ce débat ; bornons-nous à

(1) Disons à ce propos que M. Heydemann paraît s'être trompé dans la lecture qu'il propose pour l'inscription du vase décrit planche X, fig. 7. MM. Dumont et Heuzey sont aujourd'hui d'accord pour lire, après un examen attentif de ce vase qui est entré dans la collection du Louvre, Γαμεδες ou Λαμεδες et non Ηαμεδες. Voir A. Dumont, *Peintures céramiques de la Grèce propre* (tirage à part), p. 62, note 1, et une note de M. Léon Heuzey dans le tome XXVI de la *Revue archéologique* (nouvelle série), p. 334 (novembre 1873).

dire que, tout averti qu'il soit par M. Heydemann, M. Albert Dumont n'éprouve pas les mêmes hésitations. Les réserves du savant allemand paraissent pourtant, à première vue, fondées sur un très-sage scrupule; parmi les centaines d'artistes qui fabriquèrent des vases sur tous les points du monde grec où cette industrie était pratiquée, il dut y en avoir qui portèrent le même nom sans être de la même cité, du même siècle ou de la même famille. Lors donc que la même signature, sans accompagnement d'ethnique ou de désignation accessoire, se retrouve sur des vases de provenances très-diverses, c'est par l'examen du style et de la technique tout entière qu'il convient de trancher la question.

L'esprit critique dont paraît s'inspirer dans ses recherches M. Heydemann nous fait encore désirer davantage qu'il ne se contente pas toujours de publier, comme il l'a fait cette fois, des matériaux bien choisis et habilement préparés. Ce qui a fait, il y a plus de quarante ans, la gloire de son maître Gerhard, c'est qu'il a, dans son fameux *Rapport sur les vases de Vulci*, fondé la doctrine des vases peints; de même pour Otto Jahn. Des découvertes nouvelles et surtout la connaissance bien plus approfondie des monuments de la Grèce propre forcent à modifier aujourd'hui, sur bien des points, les théories et les vues que ces maîtres avaient accréditées. Un de leurs meilleurs élèves s'honorerait aujourd'hui en réunissant les idées qui se dégagent de tant de faits accumulés depuis lors dans les recueils spéciaux, en essayant de les rassembler en un nouveau corps de doctrine. La science n'étudie le particulier que pour arriver au général, les phénomènes que pour découvrir les lois. C'est seulement grâce à une synthèse aisément accessible à tous les esprits cultivés que les historiens de la civilisation antique pourront s'approprier, pour en faire entrer quelques traits dans leur tableau d'ensemble, les renseignements que nous fournit la céramographie sur les croyances, les mœurs, les goûts, le commerce des anciens Grecs.

G. PERROT.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-HUITIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET.

I. — Intailles archaïques de l'Archipel grec, par M. FR. LENORMANT.....	1
II. — Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire, par M. GEORGES PERROT.....	4
III. — Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques (<i>suite et fin</i>), par M. le comte A. DE GOBINEAU.....	34
IV. — Le Temple primitif d'Apollon à Délos, par M. ALBERT LEBÈGUE.....	43
V. — L'Archéologie dans la Seine-Inférieure. — Rapport annuel sur les opérations archéologiques dans le département de la Seine-Inférieure pendant l'année administrative 1872-1873, par M. l'abbé COCNET... Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juin)..... Nouvelles archéologiques et correspondance..... Bibliographie.....	53 62 63 69

PLANCHE XII. Intailles archaïques.

LIVRAISON D'AOUT.

I. — De quelques pièces curieuses de verrerie antique, par M. J. QUICHERAT.....	73
II. — Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris (<i>suite et fin</i>), par M. GUSTAVE FAGNIEZ.....	83
III. — Inscriptions inédites trouvées à Milet, Didymes et Héraclée du Latmos et aujourd'hui conservées au Louvre, par M. O. RAYET... IV. — Les Cylindres babyloniens, leur usage et leur classification, par M. EMILE SOLDI..... Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juillet).... Nouvelles archéologiques et correspondance..... Bibliographie.....	103 115 126 127 133

PLANCHES XIII. Pièces de verrerie antique.

XIV. Cylindres babyloniens.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE.

I. — Les Cylindres babyloniens, leur usage et leur classification (<i>suite et fin</i>), par M. EMILE SOLDI.....	143
II. — Les Sépultures à incinération de Poggio Renzo. Note additionnelle, par M. ALEXANDRE BERTRAND.....	155
III. — Inscriptions grecques de Larisse, par M. E. MILLER.....	158
IV. — Architecture et archéologie. — Salon d'architecture; Congrès des architectes français; Envois de Rome (mai-juin-juillet 1874), par M. CHARLES LUCAS.....	164
V. — Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie, par M. EUG. MUNTZ...	172
VI. — Les Martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps, par M. EDMOND LE BLANT.....	178
VII. — Rapport au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, par M. ALBERT DUMONT.....	194
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'août).....	199
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	200
Bibliographie.....	207
PLANCHES XV. Cylindres babyloniens.	
XVI. Sépultures à incinération.	

LIVRAISON D'OCTOBRE.

I. — L'Antinoüs d'Éleusis, par M. FRANÇOIS LENORMANT.....	217
II. — Textes géographiques du temple d'Edfou (Haute-Égypte) (<i>suite</i>), par M. le vicomte JACQUES DE ROUGÉ.....	220
III. — Les Eleyces ou Elisyci et l' <i>Ora maritima</i> de Festus Avienus, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.....	230
IV. — Inscription grecque découverte dans le Maroc, par M. E. MILLER.....	238
V. — Tableaux égyptiennes à inscriptions grecques, par M. EDMOND LE BLANT.	244
VI. — De l'inhumation et de l'incinération chez les Étrusques. Lettre à M. Alexandre Bertrand, par M. G. CONESTABLE.....	253
VII. — L'Architecte chez les Romains, par M. A. CHOISY.....	260
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de septembre).	268
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	269
Bibliographie.....	278
PLANCHES XVII. L'Antinoüs d'Éleusis.	
XVIII. Temple d'Edfou.	
XIX-XX-XXI. Tableaux égyptiennes.	

LIVRAISON DE NOVEMBRE.

I. — Textes géographiques du temple d'Edfou (Haute-Égypte) (<i>suite et fin</i>), par M. le vicomte JACQUES DE ROUGÉ.....	281
— Le Cheval de Solutré, par M. ANDRÉ SANSON.....	288

III. — Objets préhistoriques des Liguriens Véliates, par M. LOUIS PIGORINI.	296
IV. — Sabazius, par M. FR. LENORMANT.....	300
V. — Tableaux égyptiennes à inscriptions grecques (<i>suite</i>), par M. EDMOND LE BLANT.....	307
VI. — Inscriptions trouvées à l'acropole d'Athènes, par M. EM. BURNOUF....	315
VII. — De l'inhumation et de l'incinération chez les Étrusques. Lettre à M. Alexandre Bertrand (<i>suite et fin</i>), par M. G. CONESTABLE.....	320
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'octobre)....	331
Nouvelles et correspondance	332
Bibliographie.....	342
PLANCHES XXII-XXIII-XXIV. Tableaux égyptiennes.	
XXV-XXVI. Edfou. Couloir.	

LIVRAISON DE DÉCEMBRE.

I. — Sépulture d'une jeune enfant gallo-romaine à Védignac, commune d'Ars, département de la Creuse, par M. P. DE CESSAC.....	345
II. — Le Cheval de Solutré. Note supplémentaire, lue à la Société d'anthropologie de Paris, par M. C. A. PIÈTREMONT.....	353
III. — Poèmes vulgaires de Théodore Prodrome, par M. E. MILLER.....	361
IV. — Note sur les écritures cunéiformes, chypriote et lycienne, par M. le comte A. DE GOBINEAU.....	377
V. — Sabazius (<i>suite</i>), par M. FR. LENORMANT.....	380
VI. — Tableaux égyptiennes à inscriptions grecques (<i>suite</i>), par M. EDMOND LE BLANT.....	390
VII. — Lettre à M. Louis Barbier sur un manuscrit d'Aristote contenant quelques pages des <i>Parva naturalia</i> , par M. CH. EM. RUELLE.....	393
VIII. — Un nouveau cachet d'oculiste romain (<i>lapis Arbosiensis</i>), par M. AUGUSTE CASTAN.....	396
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de novembre)...	399
Nouvelles et correspondance.....	400
Bibliographie.....	402
PLANCHES XXVII. Sépultures de Védignac.	
XXV bis, XXVI bis, XXVII bis, XXVIII. Tableaux égyptiennes.	

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

- *** Notice sur une inscription romaine qui se trouve dans la commune du Plan d'Aulps (département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin), par M. l'abbé J. J. L. BARGÈS, p. 71 (Bibl.).
- *** — Etruscan researches, by ISAAC TAYLOR, p. 72 (Bibl.).
- *** — Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments originaux, ouvrage rédigé par une société d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. CH. DAREMBERG et ED. SAGLIO, p. 342-343 (Bibl.).
- *** — La Tavola di Cebete Tebano, recata di greco in italiano da DEMETRIO, p. 343-344 (Bibl.).
- *** — Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, par M. H. LANTOINE, p. 344 (Bibl.).
- A. B. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de juin, p. 62 (juillet); — mois de juillet, p. 126 (août); — mois d'août, p. 199 (septembre); — mois de septembre, p. 268 (octobre); — mois d'octobre, p. 331 (novembre); — mois de novembre, p. 399 (décembre).
- A. D. — Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans, par M. HENRY HOUSSAYE, p. 278-279 (Bibl.).
- ARROIS de JUBAINVILLE (H. d'). — Les Elysées ou Elisyci et l'Ora maritima de Festus Avienus, p. 230-237 (octobre).
- BARGÈS (abbé J. J. L.). — Notice sur une inscription romaine qui se trouve dans la commune du Plan-d'Aulps (département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin), p. 71 (Bibl. par M. ***).
- BEENDORF (OTTO). — Die Metopen von Selinunt, mit Untersuchungen ueber die Geschichte, die Topographie und die Tempel von Selinunt, veröffentlicht, p. 141-144 (Bibl. par M. G. PENROT).
- BERTRAND (ALEXANDRE). — Les Sépultures à incinération de Poggio Renzo. Note-additionnelle, p. 155-157, pl. XVI, 1 fig. (septembre).
- BURNOUF (EM.). — Inscriptions trouvées à l'acropole d'Athènes, p. 315-319 (novembre).
- CAHEN (AB.). — Inscription de Constantine, p. 333-334 (Nouv. et Corr.).
- CASTAN (AUGUSTE). — Un nouveau cachet d'oculiste romain (lapis Arbosiensis), p. 396-398 (décembre).
- CESSAC (P. DE). — Sépulture d'une jeune enfant gallo-romaine à Védignac, commune d'Ars, département de la Creuse, p. 345-352, pl. XXVII (décembre).
- CHOISY (A.). — Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts, par M. ERN. VINET, p. 131-138 (Bibl.). — L'Architecture chez les Romains, p. 260-267 (octobre).
- COCHET (abbé). — L'Archéologie dans la Seine-Inférieure. Rapport annuel sur les opérations archéologiques dans le département de la Seine-Inférieure, pendant l'année administrative 1872-1873, p. 53-61, 5 fig. (juillet). — Un four à briques romaines, p. 269-270 (Nouv. et Corr.).
- CONESTABILE (G.). — De l'inhumation et de l'incinération chez les Etrusques, p. 253-259 (octobre); — (suite et fin), p. 320-330 (novembre).
- CURTIVS (ERNEST). — Beiträge zur Geschichte und Topographie Klein-Asiens. — Philadelpheia. — Ueber griechische Inschriften aus Kysikos, p. 139-141 (Bibl. par M. G. P.).
- DAREMBERG (CH.). — Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments originaux,

- ouvrage rédigé par une société d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Ed. Saglio, p. 342-343 (Bibl. par M. ***).
- DEMETRIO. — La Tavola di Cebete Tebano, recata di greco in italiano, p. 343-344 (Bibl. par M. ***).
- DUMONT (ALBERT). — Rapport au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, p. 194-196 (septembre).
- FAGNIEZ (GUSTAVE). — Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris (*suite et fin*), p. 83-102 (août).
- GOBINEAU (le comte A. DE). — Catalogue d'une collection d'antiques asiatiques (*suite et fin*), p. 34-42 (juillet). — Note sur les écritures cunéiformes, chypriote et lycienne, p. 377-379 (décembre).
- G. P. — Notice sur quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections, par M. ROBERT MOWAT, p. 138-139 (Bibl.). — Beitrage zur Geschichte und Topographie Klein-Asiens. — Philadelphia. — Ueber griechische Inschriften aus Kysikos, par M. ERNEST CURTIUS, p. 139-141 (Bibl.).
- HEYDEMANN (HEINRICH). — Griechische Vasenbilder herausgegeben, p. 403-408 (Bibl. par M. G. PERROT).
- HOUSSAYE (HENRY). — Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans, p. 278-279 (Bibl. par M. A. D.).
- LANTOINE (H.). — Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVIII^e et au début du XVIII^e siècle, p. 344 (Bibl. par M. ***).
- LEBÈGUE (ALBERT). — Le Temple primitif d'Apollon à Délos, p. 43-52 (juillet).
- LE BLANT (EDMOND). — Les Martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps, p. 178-193 (septembre). — Tablettes égyptiennes à inscriptions grecques, p. 244-252, pl. XIX, XX et XXI (octobre); — (*suite*), p. 307-314, pl. XXII, XXIII et XXIV (novembre); — (*suite*), p. 390-392, pl. XXV bis, XXVI bis, XXVII bis, XXVIII (décembre).
- LEFORT (LOUIS). — Musaiici cristiani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV, par le commandeur J. B. DE ROSSI, p. 69-71 (Bibl.). — Fouille de la basilique de Sainte-Pétronille au cimetière de Donatille près de Rome, p. 128-129 (Nouv. et Corr.).
- LENORMANT (FR.). — Intailles archaïques de l'Archipel grec, p. 1-3, pl. X¹ (juillet). — Rapport sur les fouilles de Troie, par M. le docteur HENRI SCHLIEMANN, traduit de l'allemand par M. ALEXANDRE RIZOS RANGABÉ. — Atlas des antiquités troyennes, p. 207-213 (Bibl.). — L'Antinous d'Eleusis, p. 217-219, pl. XVII (octobre). — Lettres assyriologiques. Seconde partie. — Etudes accadiennes, p. 213-216 (Bibl. par M. G. MASPERO). — Sabazius, p. 300-306 (novembre); — (*suite*), p. 380-389 (décembre).
- LE HIR (D^r). — Fouilles de Bagatelles en Saint-Martin-des-Champs (Finistère), p. 204 (Nouv. et Corr.).
- LE PROUX (FER). — Sarcophage lombard trouvé à Cividale, province d'Udine, p. 304-306 (Nouv. et Corr.).
- LIEBLEIN (J.). — Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques, p. 279-280 (Bibl. par M. P. PIÉRET).
- LUCAS (CHARLES). — Architecture et archéologie. Salon d'architecture; congrès des architectes français; envois de Rome (mai-juin-juillet 1874), p. 164-171 (septembre).
- MANNHARDT (WILH.). — Questionnaire sur les usages et légendes concernant les récoltes de fruits et de grains, p. 272-277 (Nouv. et Corr.).
- MASPERO (G.). — Lettres assyriologiques. Seconde partie. Etudes accadiennes, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 213-216 (Bibl.).
- MILLER (E.). — Inscriptions grecques de Larisse, p. 158-163 (septembre). — Inscription grecque découverte dans le Maroc, p. 2: 8-243 (octobre) — Poèmes vulgaires de Théodore Prodrome, p. 361-376 (décembre).
- MOWAT (ROBERT). — Notice sur quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections, p. 138-139 (Bibl. par M. G. P.).
- MUNTZ (EUG.). — Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie, p. 172-177 (septembre).
- NEUMANN. — Manuscrit acheté en Égypte, p. 234 (Nouv. et Corr.).
- PANNIER (LÉOPOLD). — Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, par M. J. QUÉCHERAT, p. 402-403 (Bibl.).
- PERROT (GEORGES). — Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes

- de la mer Noire, p. 4-33 (juillet). — Die Metopen von Selinunt, mit Untersuchungen ueber die Geschichte, die Topographie und die Tempel von Selinunt, veröffentlicht von OTTO BENDORF, p. 141-144 (Bibl.). — Griechische Vasenbilder herausgegeben von HEINRICH HEYDEMANN, p. 403-408 (Bibl.).
- PIERRE (P.). — Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques, par M. J. LIEBLEIN, p. 279-280 (Bibl.).
- PIÈTREMONT (C. A.). — Le Cheval de Solutré. Note supplémentaire lue à la Société d'anthropologie de Paris, p. 353-360 (décembre).
- PICORINI (LOUIS). — Objets préhistoriques des Liguriens Véléiates, p. 296-299, 4 fig. (novembre).
- QUICHERAT (J.). — De quelques pièces curieuses de verrerie antique, p. 73-82, pl. XIII (août). — Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, p. 402-403 (Bibl. par M. LÉOPOLD PANNIER).
- RAYET (O.). — Inscriptions inédites trouvées à Milet, Didymes et Héraclée du Latmos et aujourd'hui conservées au Louvre, p. 103-114 (août).
- RIZOS RANGABÉ (ALEXANDRE). — Rapport sur les fouilles de Troie, par M. le docteur HENRI SCHLIEMANN, traduit de l'allemand par M. ALEXANDRE RIZOS RANGABÉ. — Atlas des antiquités troyennes, p. 207-213 (Bibl. par M. FRANÇOIS LENORMANT).
- ROSSI (J. B. DE). — Musaiici cristiani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo xv, p. 69-71 (Bibl. par M. LOUIS LEFORT).
- ROUGÉ (vicomte JACQUES DE). — Textes géographiques du temple d'Edfou (Haute-Egypte), p. 220-229, pl. XVIII (octobre); — (*suite et fin*), p. 281-287, pl. XXV et XXVI (novembre).
- RUELLE (CH. EM.). — Lettre à M. Louis Barbier sur un manuscrit d'Aristote contenant quelques pages des *Parva naturalia*, p. 393-395 (décembre).
- SAGLIO (ED.). — Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments originaux, ouvrage rédigé par une société d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Ed. Saglio, p. 342-343 (Bibl. par M. ***).
- SANSON (ANDRÉ). — Le Cheval de Solutré, p. 288-295 (novembre).
- SCHLIEMANN (HENRI). — Rapport sur les fouilles de Troie, par M. le docteur HENRI SCHLIEMANN, traduit de l'allemand par M. ALEXANDRE RIZOS RANGABÉ. — Atlas des antiquités troyennes, p. 207-213 (Bibl. par M. FRANÇOIS LENORMANT).
- SOLDI (ÉMILE). — Les Cylindres babyloniens, leur usage et leur classification, p. 115-125, pl. XIV (août); — (*suite*), p. 145-154, pl. XV (septembre).
- SORLIN DORIGNY (ALEXIS). — Briques et inscriptions du Musée de Saint-Germain provenant de Constantinople, p. 129-130 (Nouv. et Corr.).
- TAYLOR (ISAAC). — Etruscan researches, p. 72 (Bibl. par M. ***).
- VINET (ERN.). — Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts, p. 131-138 (Bibl. par M. A. CHOISY).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
 III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
 VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

- Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 63 à 68 (juillet); — p. 127-133 (août); — p. 200-206 (septembre); — p. 269-277 (octobre); — p. 332-341 (novembre); — p. 400-401 (décembre).
- Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, par M. A. B., mois de juin, p. 62 (juillet); — mois de juillet, p. 126 (août); — mois d'août, p. 199 (septembre); — mois de septembre, p. 268 (octobre); — mois d'octobre, p. 331 (novembre); — mois de novembre, p. 399 (décembre).
- Nomination de M. Georges Perrot à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 401 (Nouv. et Corr.).
- Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques à Stockholm, p. 200-201 (Nouv. et Corr.).
- Congrès archéologique russe à Kief, p. 337-340 (Nouv. et Corr.).
- Architecture et archéologie. Salon d'architecture; Congrès des architectes français; Envois de Rome (mai-juin-juillet 1874), par M. CHARLES LUCAS, p. 164-171 (septembre).
- Musée de Saint-Germain, don, p. 332 (Nouv. et Corr.).
- Acquisitions du British Museum, p. 63 (Nouv. et Corr.).
- Démission de M. le professeur Conestabile, p. 269 (Nouv. et Corr.).
- Questionnaire sur les usages et légendes concernant les récoltes de fruits et de grains, par M. WILH. MANNHARDT, p. 272-277 (Nouv. et Corr.).
- Sommaires de publications archéologiques, p. 66-68 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 130-132 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 206 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 277 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 341 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 401 (Nouv. et Corr.).

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

- Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques, par M. J. LIEBLEIN, p. 279-280 (Bibl. par M. P. PIERNET).
- Textes géographiques du temple d'Edfou (Haute-Egypte), par M. le vicomte JACQUES DE ROUGÉ, p. 220-229, pl. XVIII (octobre); — (*suite et fin*), p. 281-287, pl. XXV et XXVI (novembre).
- Tableaux égyptiennes à inscriptions grecques, par M. EDMOND LE BLANT, p. 244-252, pl. XIX, XX et XXI (octobre); — (*suite*), p. 307-314, pl. XXII, XXIII et XXIV (novembre); — (*suite*), p. 390-392, pl. XXV *bis*, XXVI *bis*, XXVII *bis*, XXVIII (décembre).
- Manuscrit acheté en Égypte, par M. NEUMANN, p. 234 (Nouv. et Corr.).
- Les Cylindres babyloniens, leur usage et leur classification, par M. EMILE SOLDI, p. 115-125, pl. XIV (août); — (*suite*), p. 145-154, pl. XV (septembre).
- Catalogue d'une collection d'intailles asiatiques (*suite et fin*), par M. le comte A. DE GOBINEAU, p. 34-42 (juillet).
- Lettres assyriologiques. Seconde partie. Etudes accadiennes, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 213-216 (Bibl. par M. G. MASPERO).
- Note sur les écritures cunéiformes, chypriote et lycienne, par M. le comte DE GOBINEAU, p. 377-379 (décembre).
- Inscriptions inédites trouvées à Milet, Didymes et Héraclée du Latmos et aujourd'hui conservées au Louvre, par M. O. RAYET, p. 103-114 (août).
- Beiträge zur Geschichte und Topographie Klein-Asiens. — Philadelphia. — Ueber griechische Inschriften aus Kyzikos, par M. ERNEST CURTIUS, p. 139-141 (Bibl. par M. G. P.).
- Rapport sur les fouilles de Troie, par M. le docteur HENRI SCHLIEMANN, traduit de

l'allemand par M. ALEXANDRE RIZOS RAN-
CABÉ. — Atlas des antiquités troyennes,
p. 207-213 (Bibl. par M. FRANÇOIS LE-
NORMANT).

Opinion de M. Newton sur les antiquités
de la Troade, p. 334-337 (Nouv. et
Corr.).

III. GRÈCE.

Intailles archaïques de l'Archipel grec,
par M. FR. LENORMANT, p. 1-3, pl. XII
(juillet).

Le Temple primitif d'Apollon à Délos, par
M. ALBERT LEBÈGUE, p. 43-52 (juillet).

Notice sur quelques inscriptions grecques
observées dans diverses collections, par
M. ROBERT MOWAT, p. 138-139 (Bibl.
par M. G. P.).

Inscriptions grecques de Larisse, par
M. E. MILLEN, p. 158-163 (septembre).

Inscriptions trouvées à l'acropole d'Athènes,
par M. EM. BURNOUF, p. 315-319
(novembre).

Histoire d'Alcibiade et de la République
athénienne depuis la mort de Périclès
jusqu'à l'avènement des trente tyrans,
par M. HENRY HOUSSAYE, p. 278-279
(Bibl. par M. A. D.).

Rapport au ministre de l'instruction pu-
blique, des cultes et des beaux-arts, par
M. ALBERT DUMONT, p. 194-198 (sep-
tembre).

Griechische Vasenbilder herausgegeben
von HEINRICH HEYDEMANN, p. 403-408
(Bibl. par M. G. FERROT).

Die Metopen von Selinunt, mit Untersu-
chungen ueber die Geschichte, die To-
pographie und die Tempel von Selinunt,
veroeffentlicht von OTTO BENDORF,
p. 141-144 (Bibl. par M. G. FERROT).

L'Antinoüs d'Éleusis, par M. FRANÇOIS
LENORMANT, p. 217-219, pl. XVII (oc-
tobre).

IV. ITALIE.

Découverte d'un ancien cimetière à Malte,
p. 270-271 (Nouv. et Corr.).

Objets préhistoriques des Liguriens Vé-
léiates, par M. LOUIS PIGORINI, p. 296-
299, 4 fig. (novembre).

Les Sépultures à incinération de Poggio
Renzo. Note additionnelle, par M. ALEX.
BERTRAND, p. 155-157, pl. XVI, 1 fig.
(septembre).

De l'inhumation et de l'incinération chez
les Étrusques, par M. G. CONESTABILI,

p. 253-239 (octobre); — (*suite et fin*),
p. 320-330 (novembre).

Etruscan researches, by ISAAC TAYLOR,
p. 72 (Bibl. par M. ***).

Congé militaire découvert à Pompéi,
p. 201 (Nouv. et Corr.).

Buste de femme en argent découvert à
Herculanum, p. 270 (Nouv. et Corr.).

Découvertes faites à Rome et à Paris
(époque romaine), p. 64-65 (Nouv. et
Corr.).

Fouilles de la basilique de Sainte-Pétronille
au cimetière de Domitille, près de
Rome, par M. LOUIS LEFORT, p. 128-129
(Nouv. et Corr.).

Les Martyrs chrétiens et les supplices
destructeurs du corps, par M. EDMOND
LE BLANT, p. 178-193 (septembre).

Musaici cristiani e saggi dei pavimenti
delle chiese di Roma anteriori al se-
colo xv, par le commandeur J. B. DE
ROSSI, p. 69-71 (Bibl. par M. LOUIS LE-
FORT).

Notes sur les mosaïques chrétiennes de
l'Italie, par M. EUG. MUNTZ, p. 172-
177 (septembre).

Sarcophage lombard trouvé à Cividale,
province d'Udine, par M. FEU. LE
PROUX, p. 304-306 (Nouv. et Corr.).

Fouilles à Frioul, p. 65-66 (Nouv. et
Corr.).

V. FRANCE.

Histoire du costume en France depuis les
temps les plus reculés jusqu'à la fin du
xviii^e siècle, par M. J. QUICHERAT,
p. 402-403 (Bibl. par M. LÉOPOLD PAN-
NIER).

L'Archéologie dans la Seine-Inférieure.
Rapport annuel sur les opérations archéologiques
dans le département de la
Seine-Inférieure, pendant l'année admi-
nistrative 1872-1873, par M. l'abbé CO-
CHET, p. 53-61, 6 fig. (juillet).

Le Cheval de Solutré, par M. ANDRÉ SAN-
SON, p. 288-295 (novembre).

Le Cheval de Solutré. Note supplémen-
taire, lue à la Société d'anthropologie
de Paris, par M. C. A. PIÉTEMENT,
p. 353-360 (décembre).

Découverte de M. l'abbé Bourgeois dans
le Loir-et-Cher, p. 400-401 (Nouv. et
Corr.).

Découverte faite aux environs de Varzy
(Nièvre), p. 400 (Nouv. et Corr.).

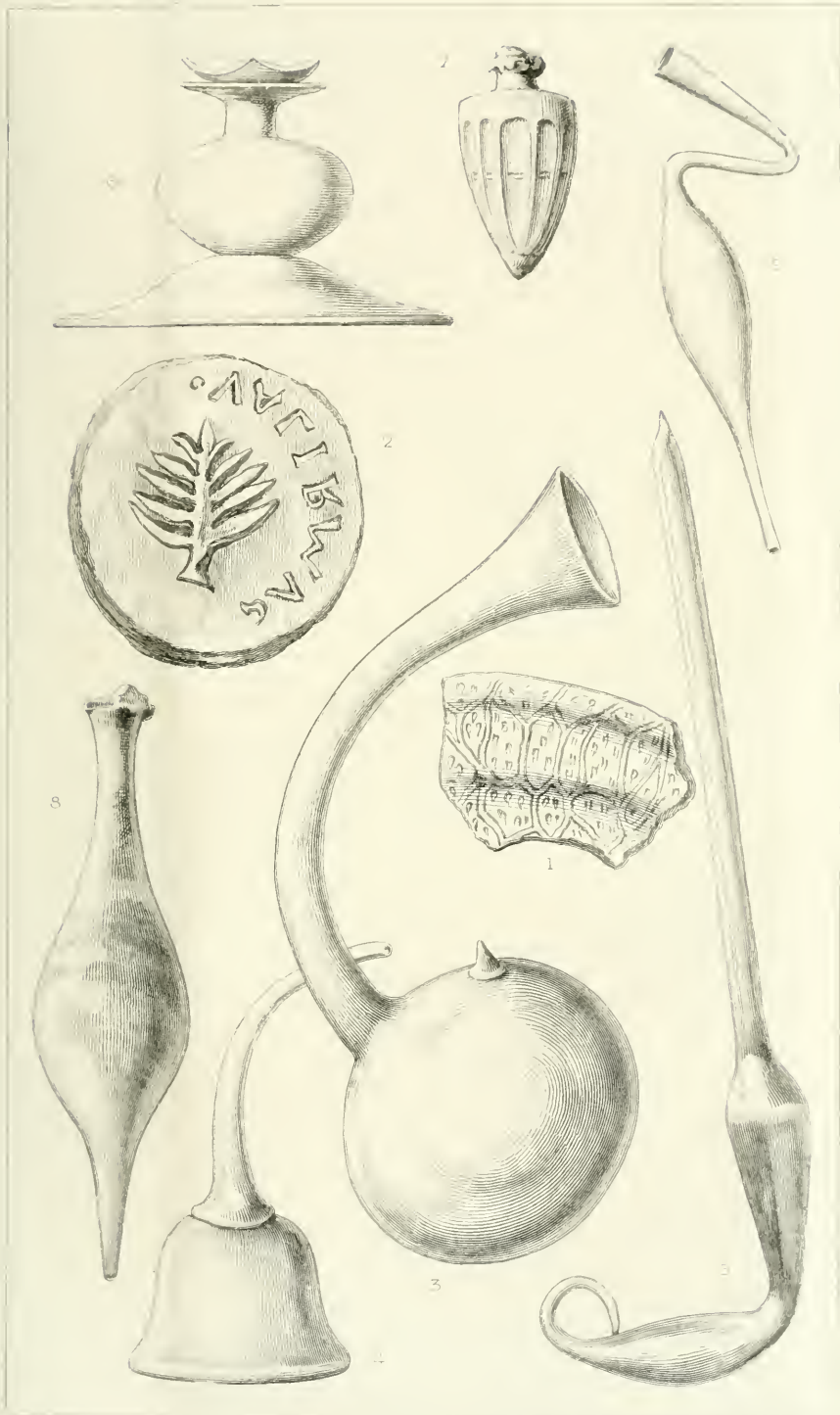
Fouilles de Bagatelles en Saint-Martin-
des-Champs (Finistère), par M. le Dr LE
HIA, p. 204 (Nouv. et Corr.).

- Inscription découverte au sommet du Puy-de-Dôme, p. 332 (Nouv. et Corr.).
- Notice sur une inscription romaine qui se trouve dans la commune du Plan-d'Aulps (département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin), par M. l'abbé J. J. L. BARGÈS, p. 71 (Bibl. par M. ***).
- Un nouveau cachet d'oculiste romain (lapis Arbosiensis), par M. AUGUSTE CASTAN, p. 396-398 (décembre).
- Découverte de monnaies à Sainpuits (Yonne), p. 333 (Nouv. et Corr.).
- Découvertes de monnaies romaines dans l'Ariège, p. 127 (Nouv. et Corr.).
- De quelques pièces curieuses de verrerie antique, par M. J. QUICHERAT, p. 73-82, pl. XIII (août).
- Cimetière gallo-romain découvert à Marsaunay (Côte-d'Or), p. 333 (Nouv. et Corr.).
- Sépulture d'une jeune enfant gallo-romaine à Védignac, commune d'Ars, département de la Creuse, par M. P. DE CESSAC, p. 343-352, pl. XXVII (décembre).
- Buste en bronze découvert près de Digoin, p. 332-333 (Nouv. et Corr.).
- Découverte à l'église du Bon-Pasteur, à Lyon, p. 63 (Nouv. et Corr.).
- Découvertes romaines à la Souterraine, p. 65 (Nouv. et Corr.).
- Un four à briques romaines, par M. COCHET, p. 269-270 (Nouv. et Corr.).
- Tombes mérovingiennes de Fère-en-Tardenois, p. 63-64 (Nouv. et Corr.).
- Découvertes mérovingiennes à Creil, p. 340-341 (Nouv. et Corr.).
- Découverte de sépultures des IV^e, VII^e et VIII^e siècles, par suite de fouilles exécutées sur la place Gozlin, p. 202-204 (Nouv. et Corr.).
- Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris, par M. GUSTAVE FAGNIEZ (*suite et fin*), p. 83-102 (août).
- Destruction de la chapelle de la Bâtie (Loire), p. 401 (Nouv. et Corr.).
- VI. PAYS DIVERS.**
- Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire, par M. GEORGES PERROT, p. 4 à 33 (juillet).
- Briques et inscriptions du musée de Saint-Germain provenant de Constantinople, par M. ALEXIS SORLIN DONICNY, p. 129-130 (Nouv. et Corr.).
- Station lacustre de Vingelz (Suisse), p. 333 (Nouv. et Corr.).
- Tunnel romain réunissant la vallée de l'Aar au lac de Biemme, p. 201-202 (Nouv. et Corr.).
- Inscription de Constantine, par M. AB. CAHEN, p. 333-334 (Nouv. et Corr.).
- Inscription grecque découverte dans le Maroc, par M. E. MILLER, p. 238 à 243 (octobre).
- VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.**
- Bibliographie, p. 69-72 (juillet); — p. 133-144 (août); — p. 207-216 (septembre); — p. 278-280 (octobre); — p. 342-344 (novembre); — p. 402-408 (décembre).
- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments originaux, ouvrage rédigé par une société d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. CH. DAREMBERG et ED. SAGLIO, p. 342-343 (Bibl. par M. ***).
- Sabazius, par M. FR. LENORMANT, p. 300-306 (novembre); — (*suite*), p. 380-389 (décembre).
- L'Architecte chez les Romains, par M. A. CHOISY, p. 260-267 (octobre).
- Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts, par M. ERN. VINET, p. 131-138 (Bibl. par M. A. CHOISY).
- Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, par M. H. LANTOINE, p. 344 (Bibl. par M. ***).
- Lettre à M. Louis Barbier sur un manuscrit d'Aristote contenant quelques pages des *Parva naturalia*, par M. CH. EM. RUELLE, p. 393-395 (décembre).
- La Tavola di Gebete Tebano, recata di greco in italiano da DEMETRIO, p. 343-344 (Bibl. par M. ***).
- Poèmes vulgaires de Théodore Prodrome, par M. E. MILLER, p. 361-376 (décembre).
- Les Elesyces ou Elisyces et l'Ora maritima de Festus Avienus, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, p. 230-237 (octobre).



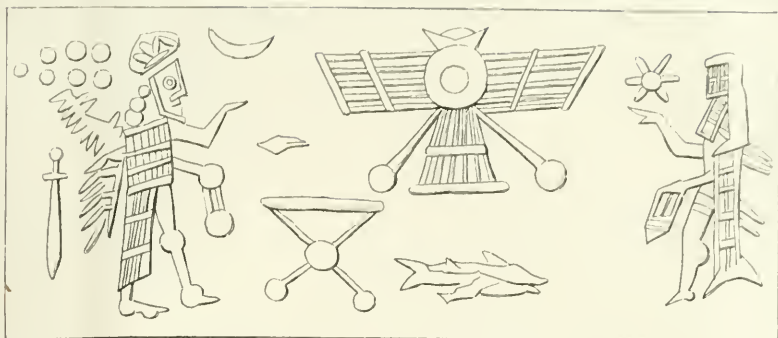
INTAILLES ARCHAÏQUES

DE L'ARCHIPEL GREC

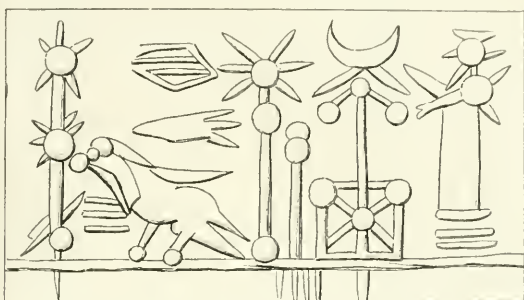


PIECES DE VERRE ANTIQUE

Imp. Ch. Goussier.



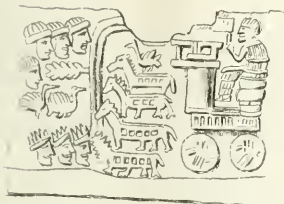
Mélange de la tariere et de la pointe de diamant.



Période de la tarière.



Période de la pointe de diamant.



4.



5.

6.

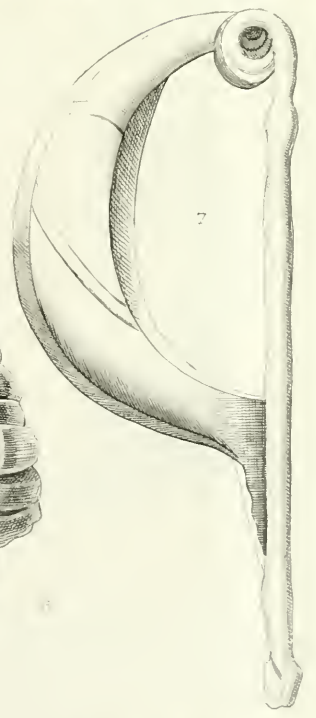
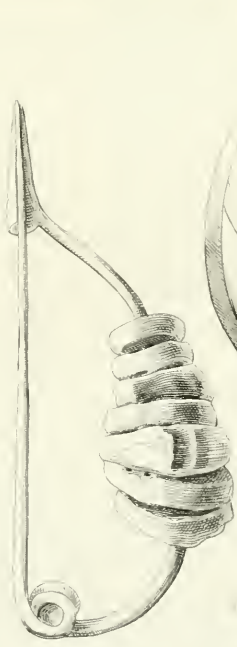
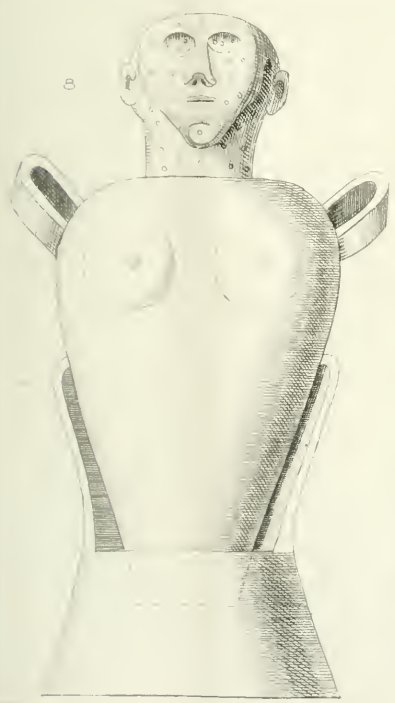
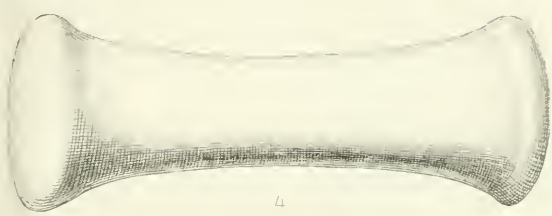
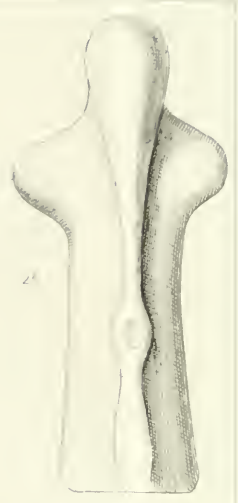


7.



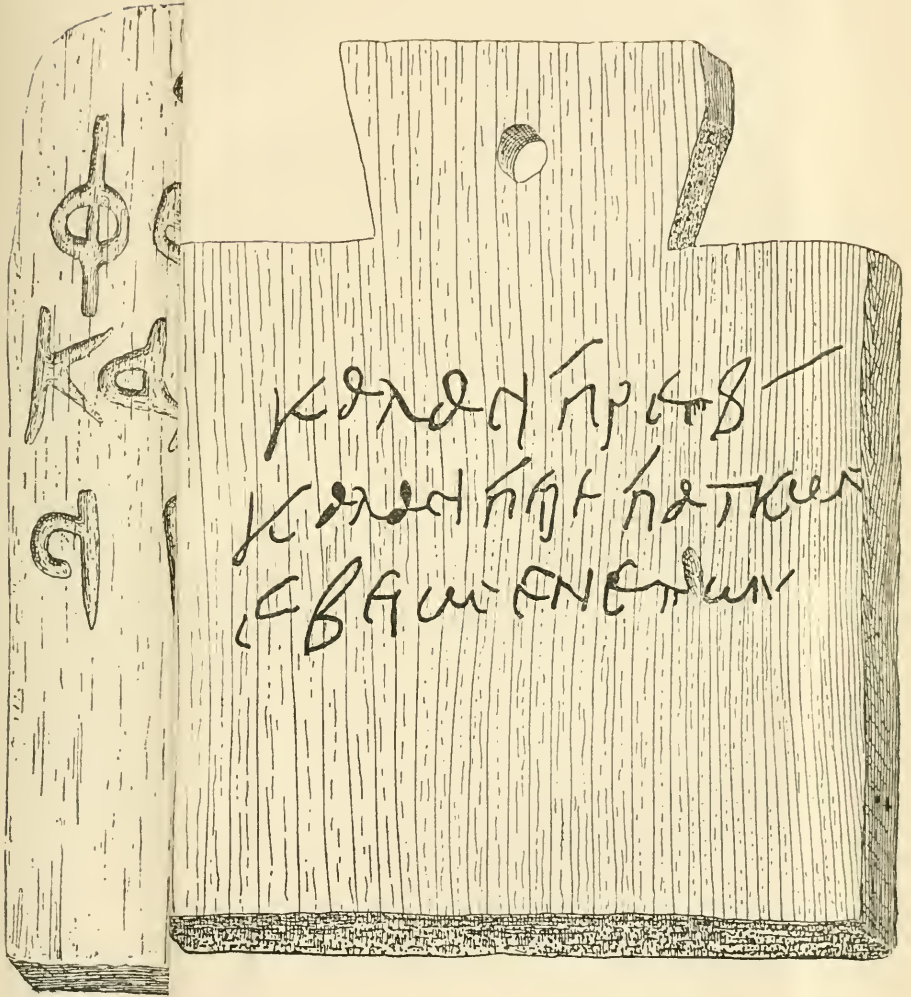
8.

Grue à la pointe de diamant





ANTINOUS DELEUSIS

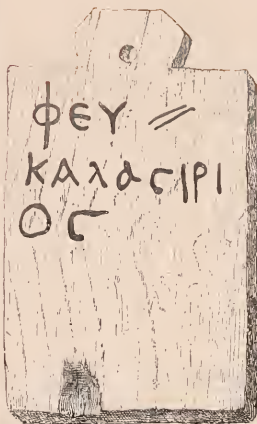


κολοθη πρως
 κολοθη πητ ηατκει
 εβαω ανετην

1.



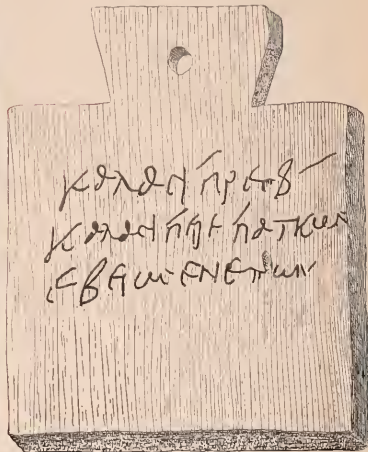
2.



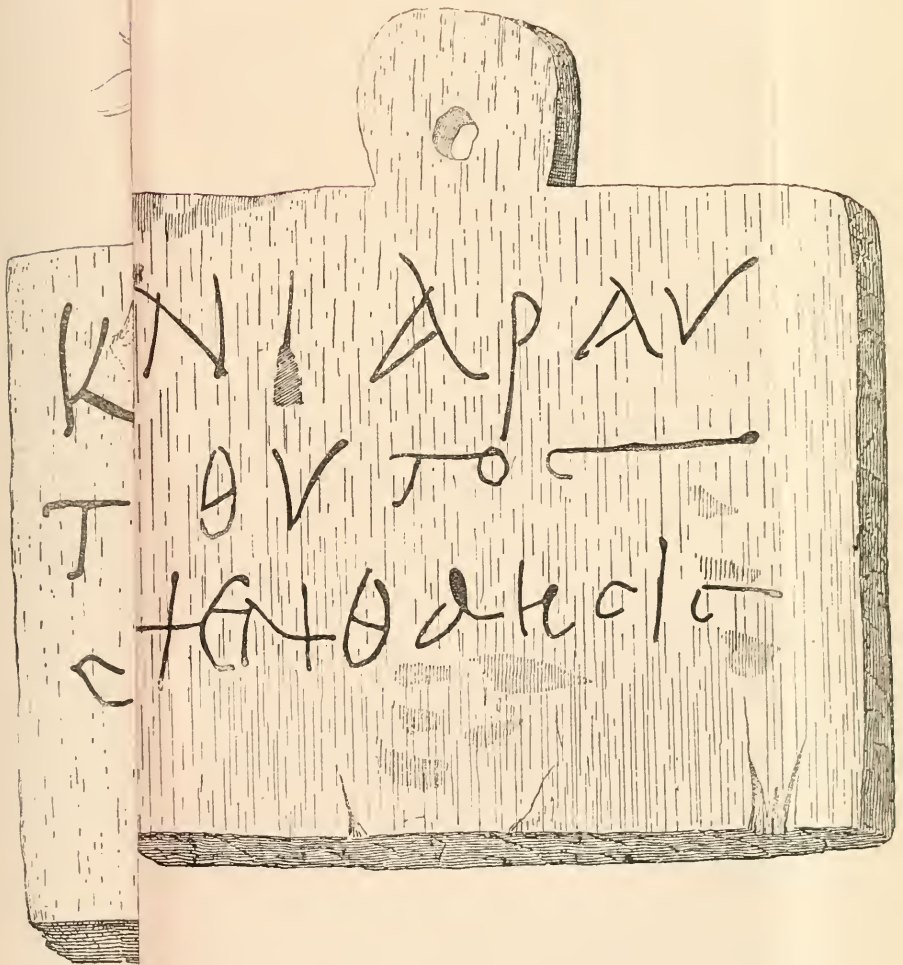
3.



4.



7.



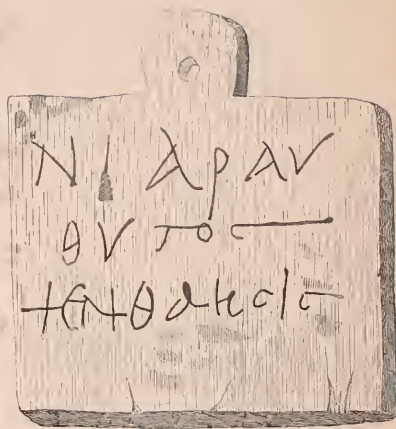
5.



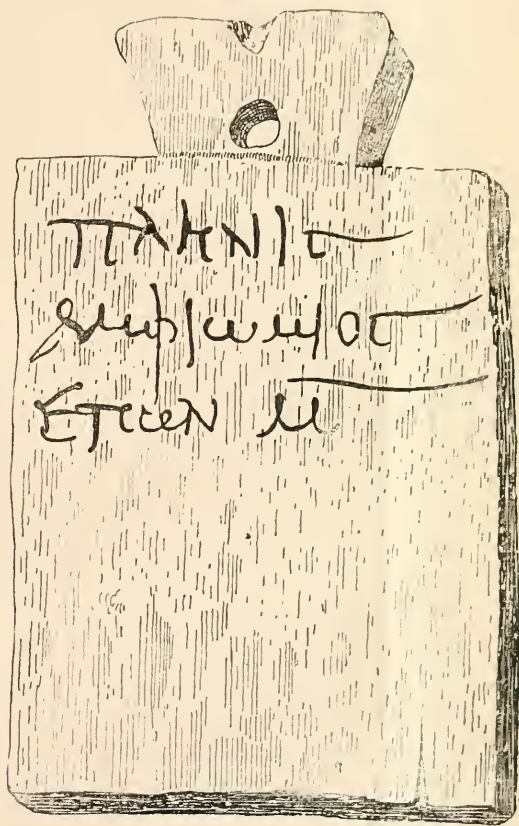
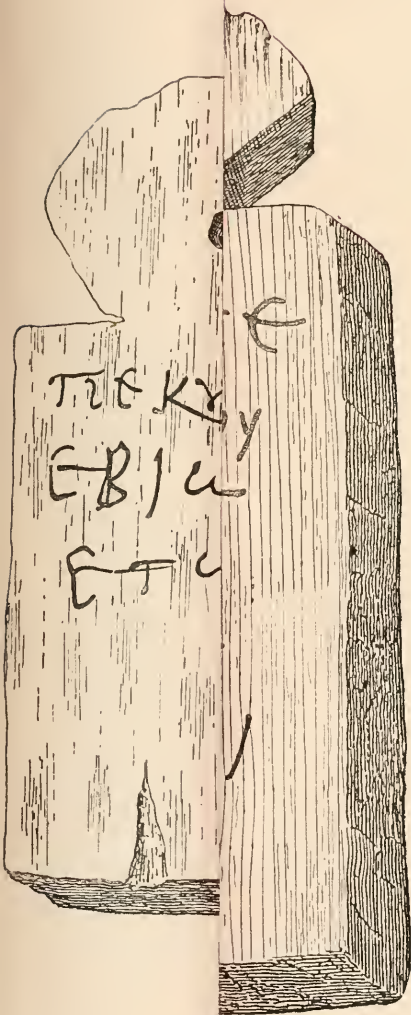
6.



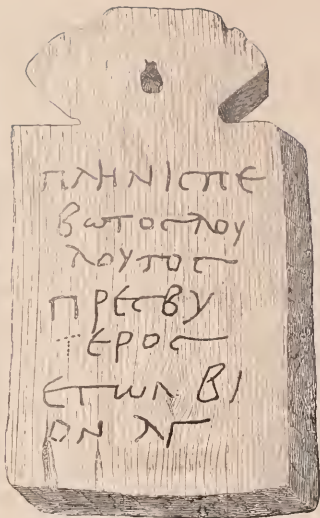
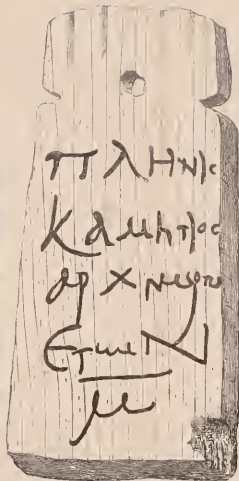
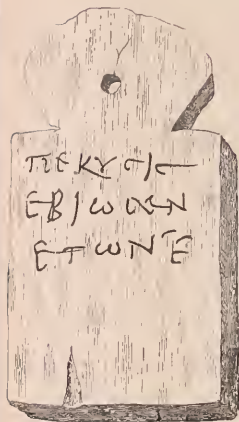
7.



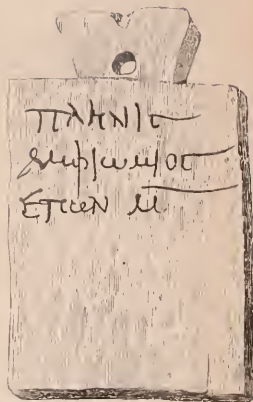
11.

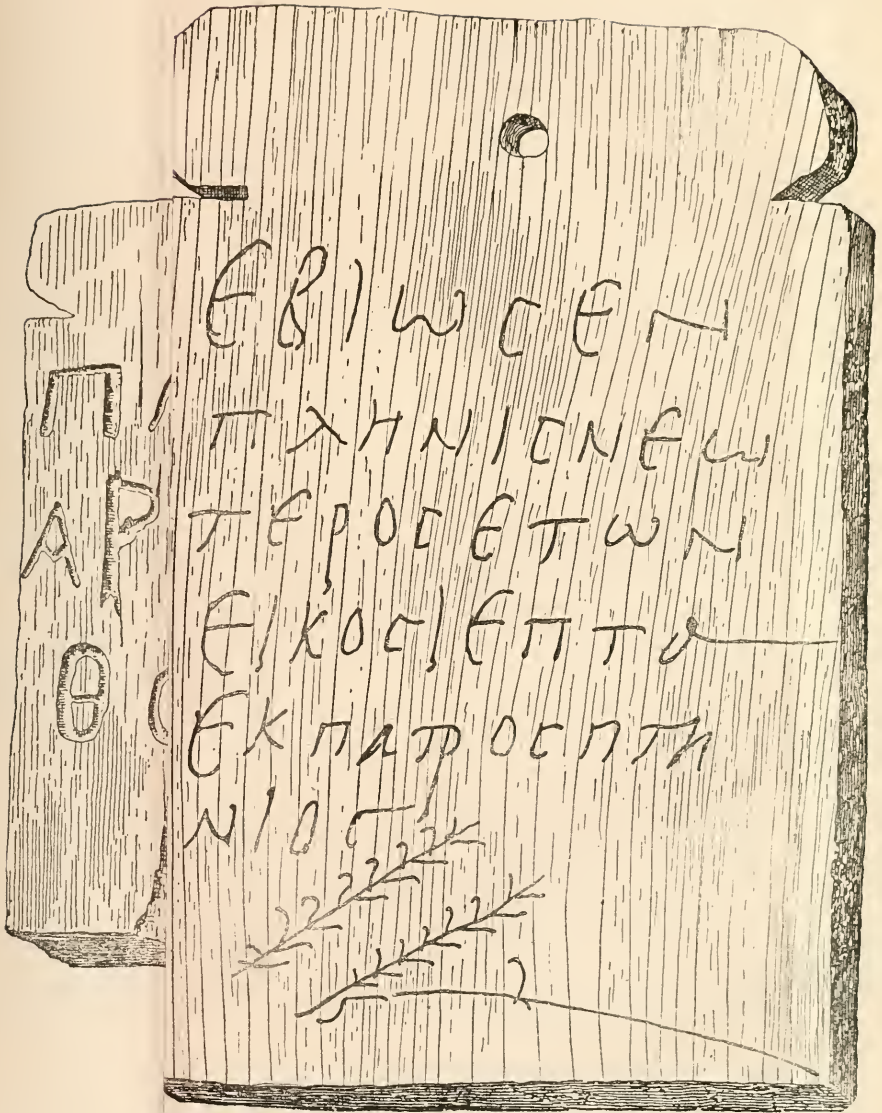


8.



9.





Π
Α
Ρ
Θ

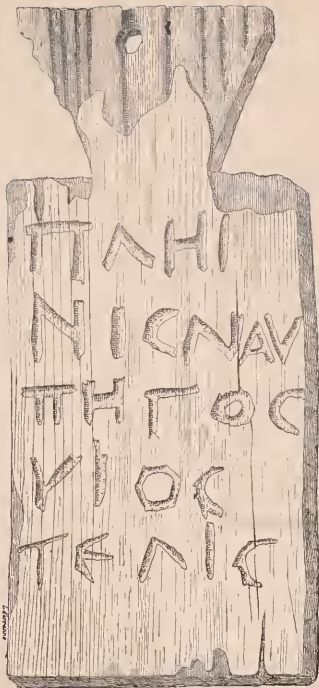
ΕΒΙΩΣΕΝ
 ΠΛΗΝΙΟΝΕΩ
 ΤΕΡΟΣΕΤΩΝ
 ΕΚΟΣ ΕΠΤΑ
 ΕΚΠΑΡΟΣΠΗ
 ΝΙΟΣ

Decorative flourishes consisting of horizontal lines with small vertical strokes.

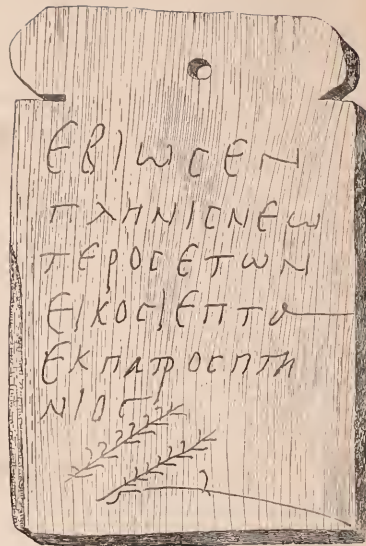
12.



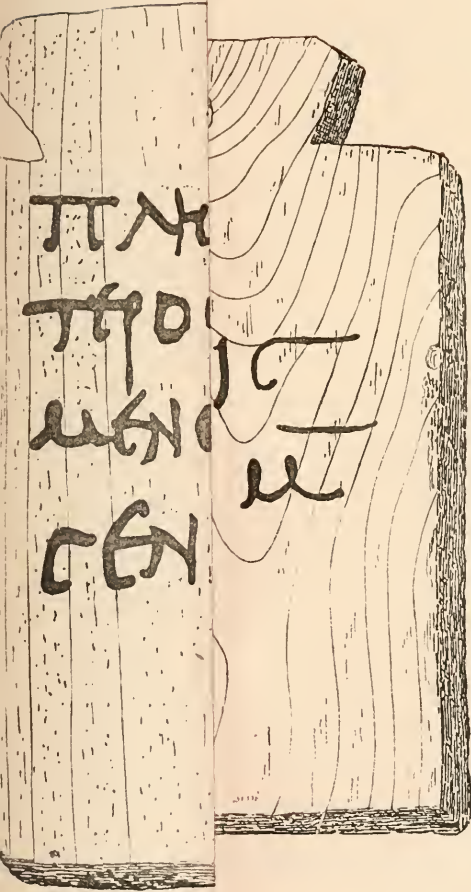
13.



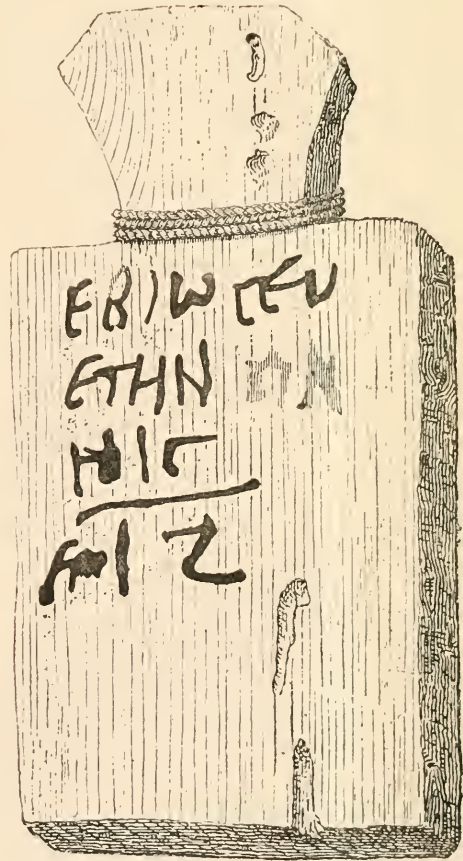
15.



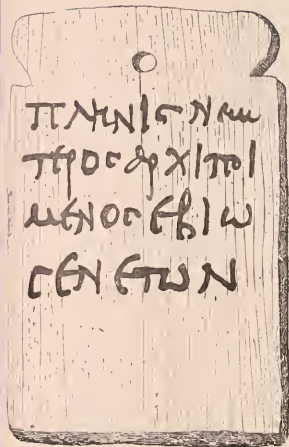
17.



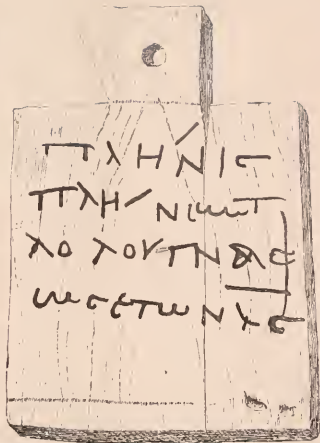
18



15.



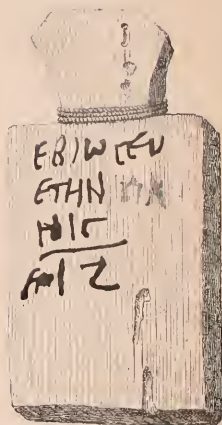
16.



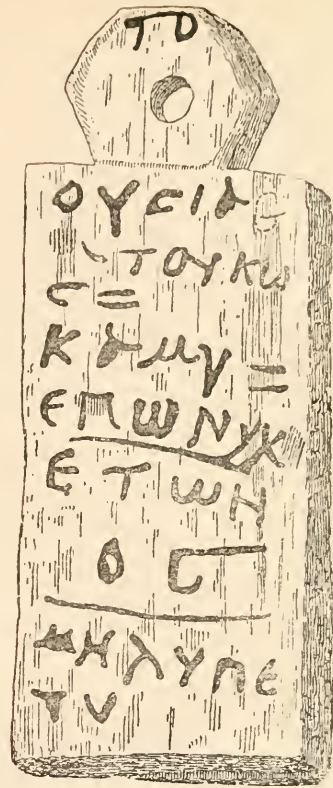
17.



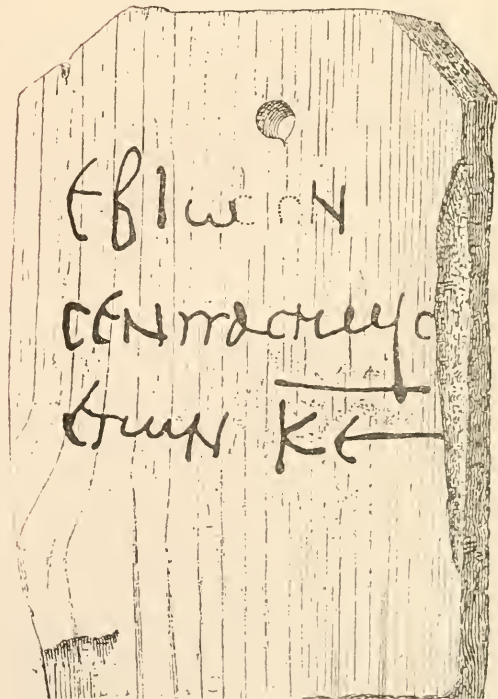
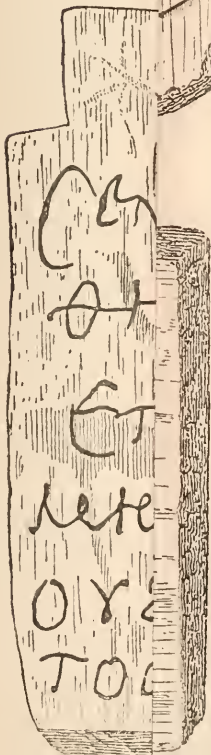
18.



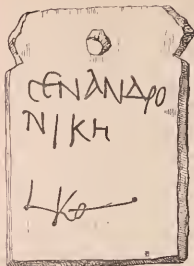
23.



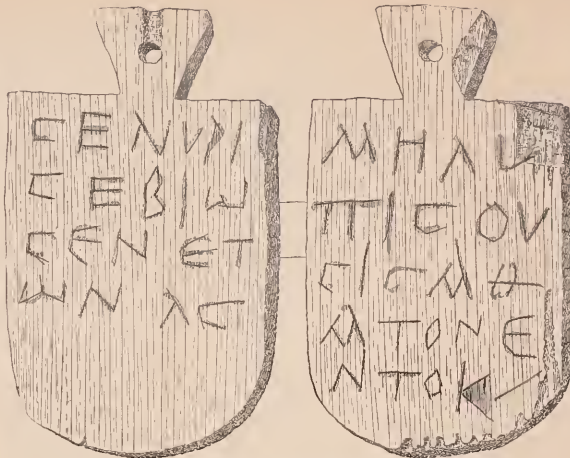
24.



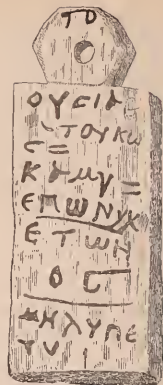
19.



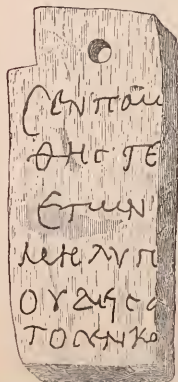
22.



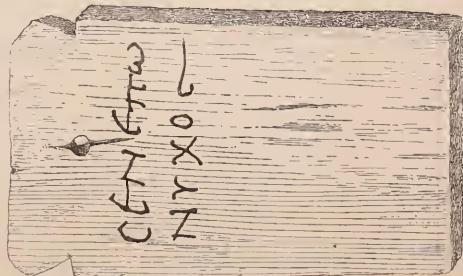
23.



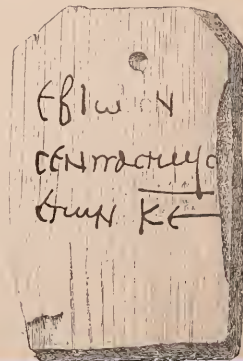
21.



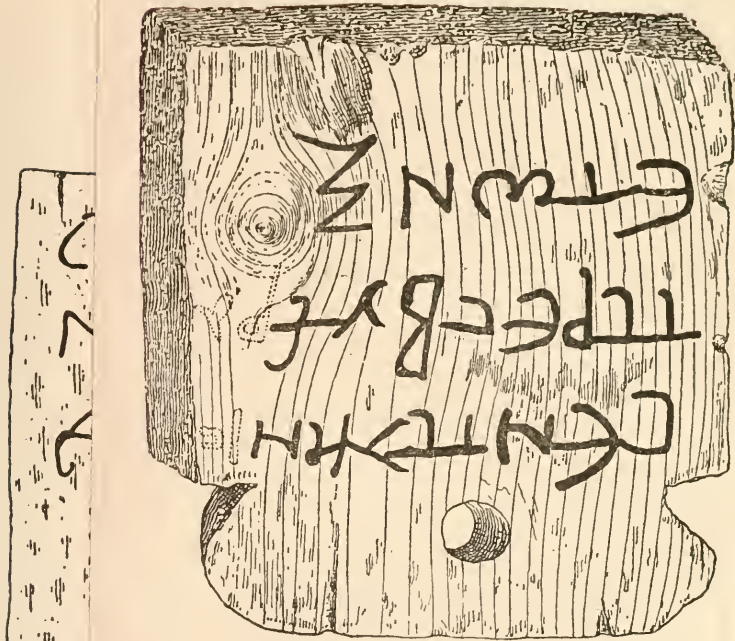
20.



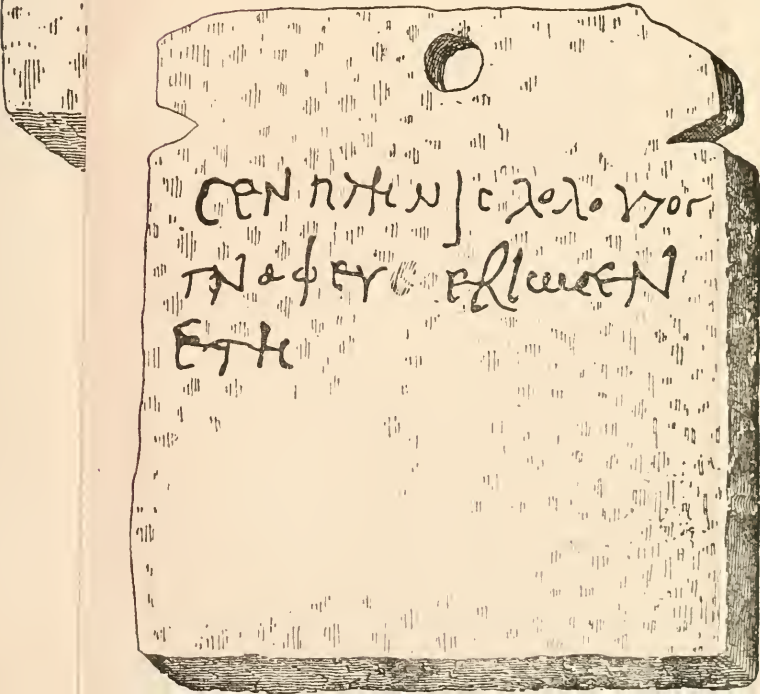
24.



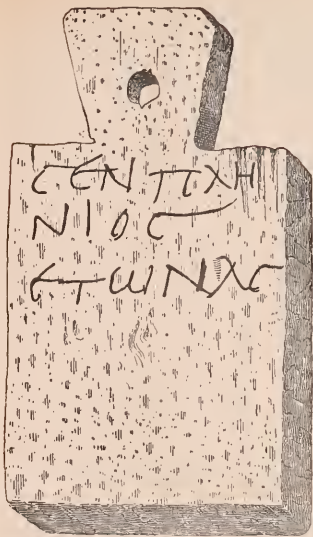
26.



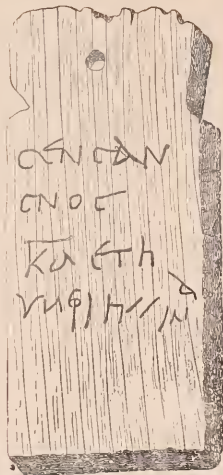
28.



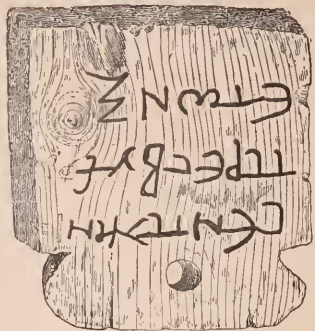
25.



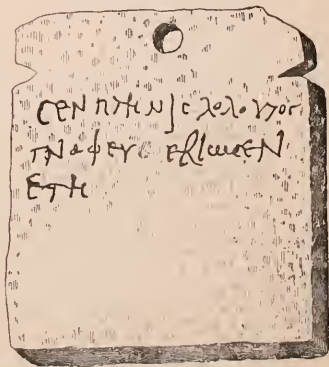
29.



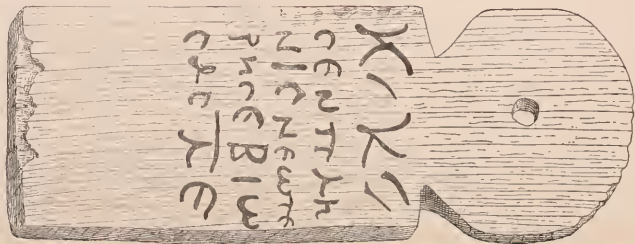
26.

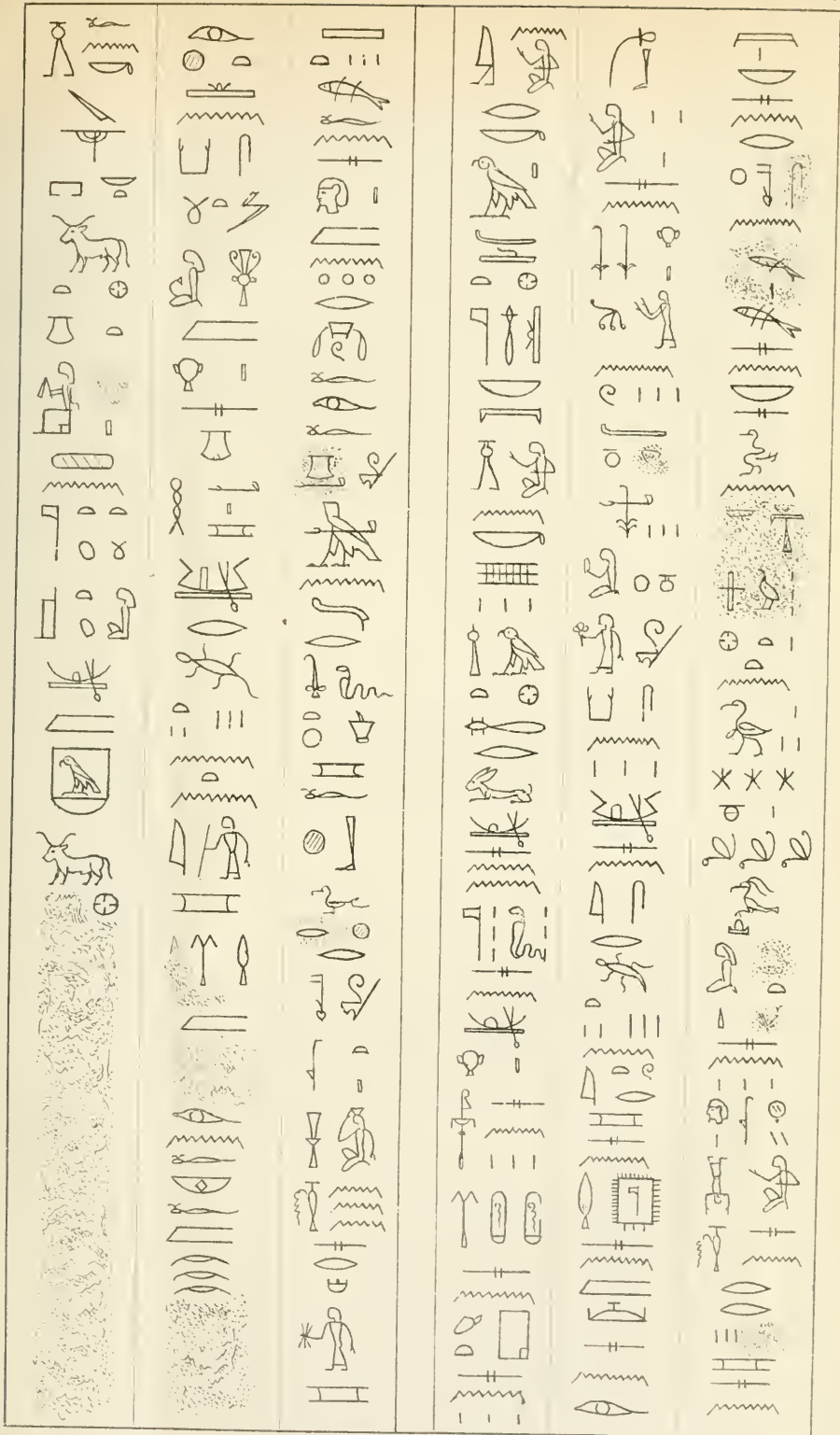


28.



27.

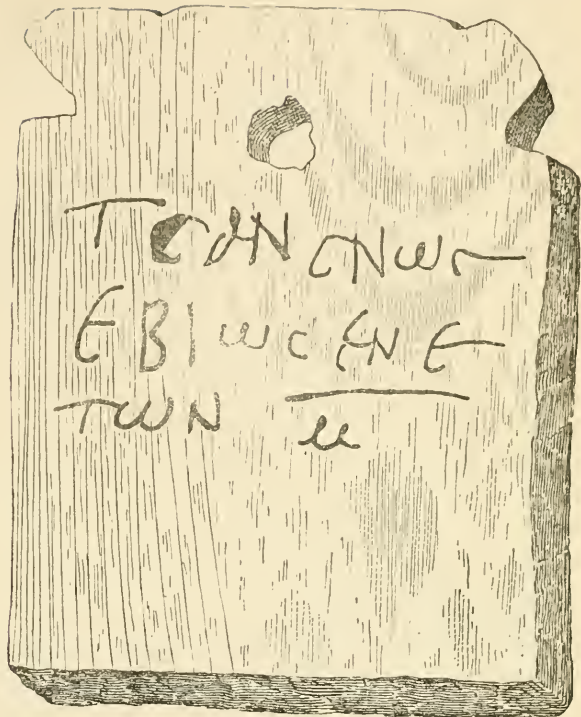




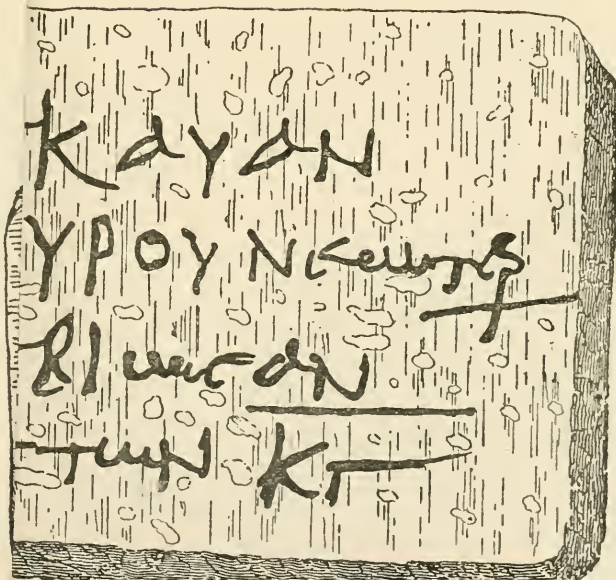
de Cameracq & de Tiers.



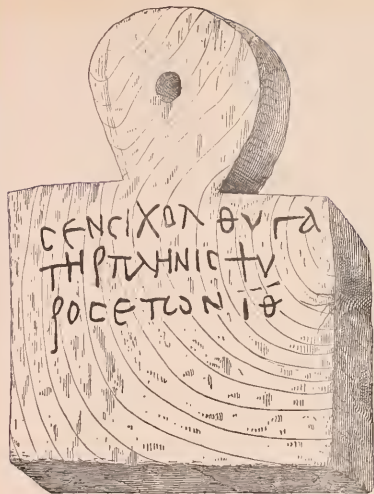
33.



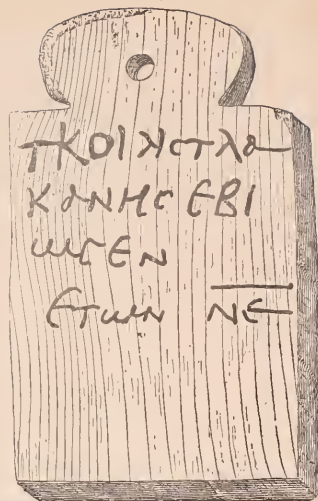
31.



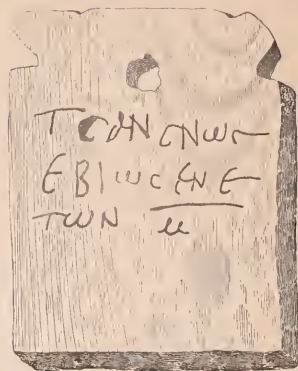
30.



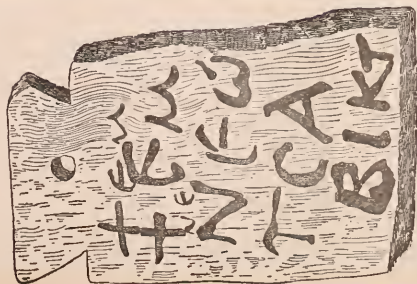
32.



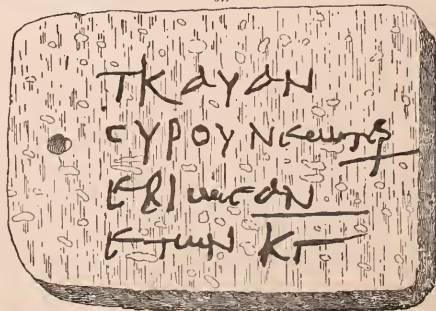
33.

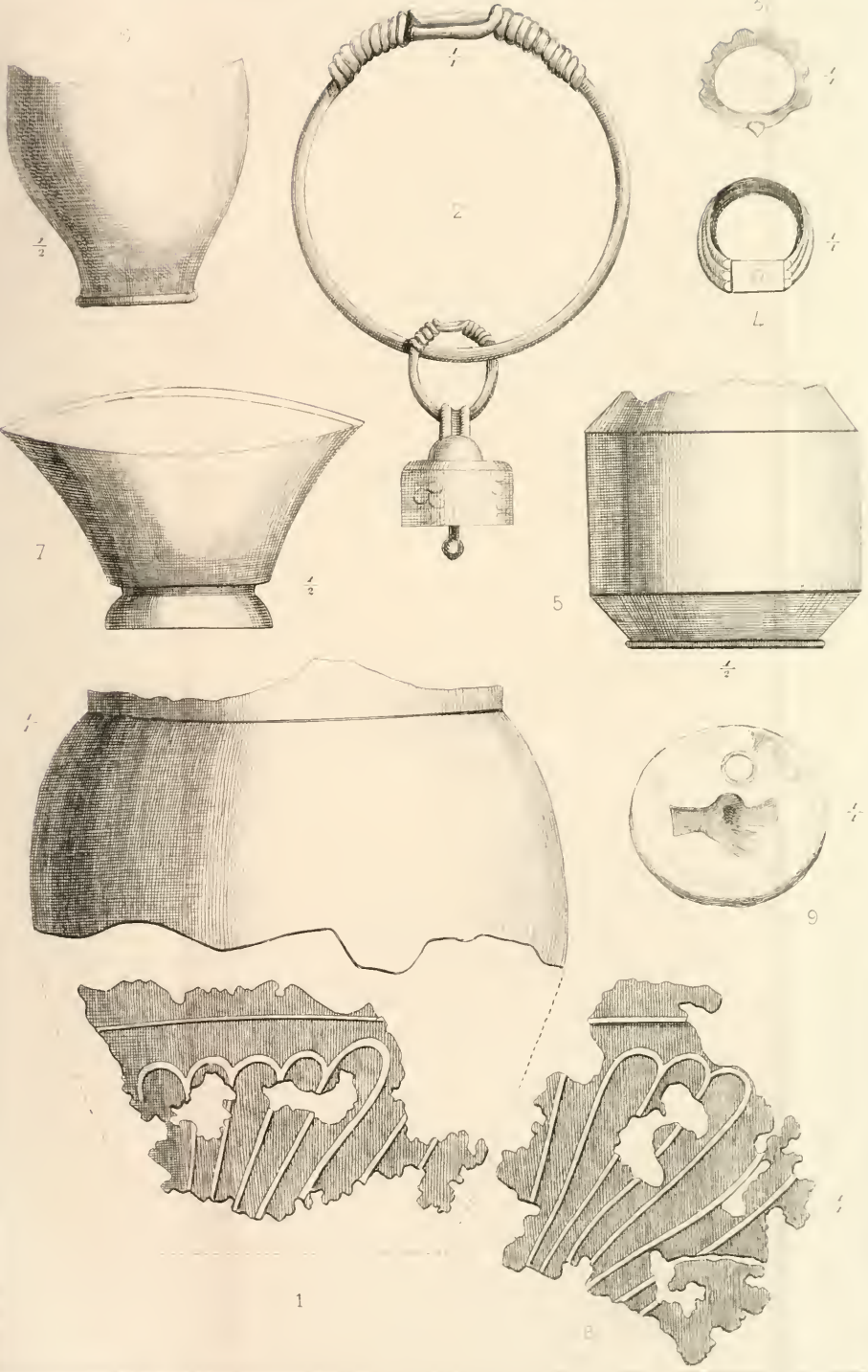


35.



31.

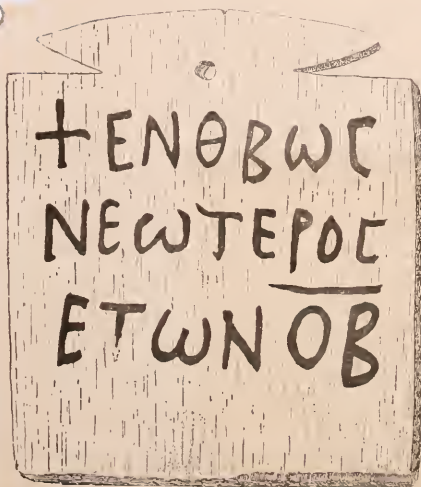
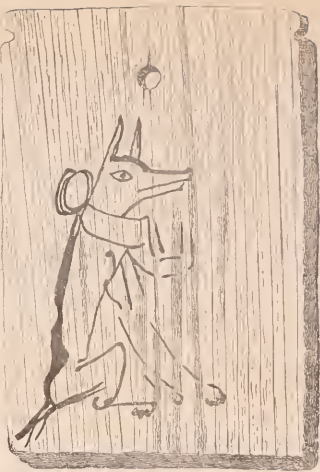
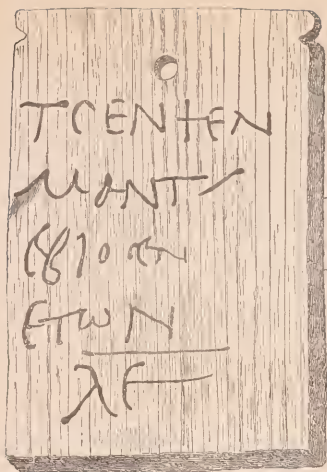


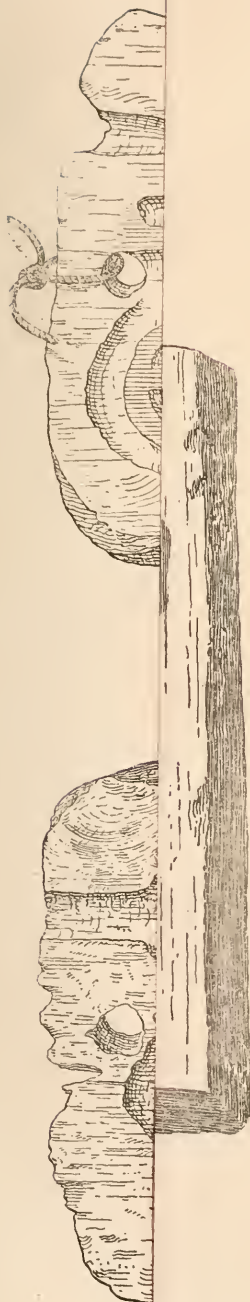
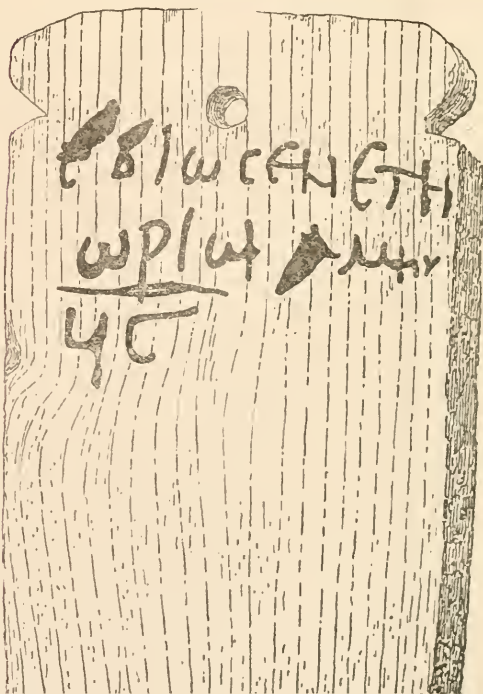
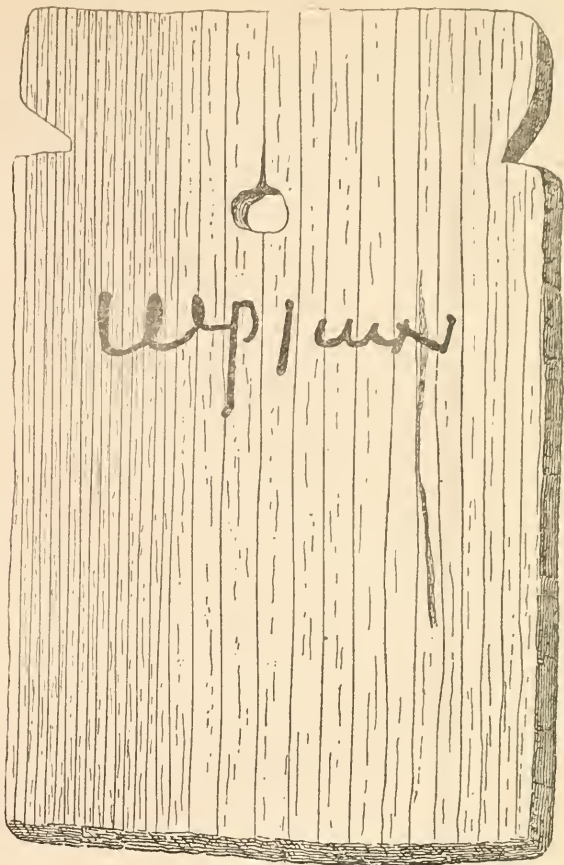


34,

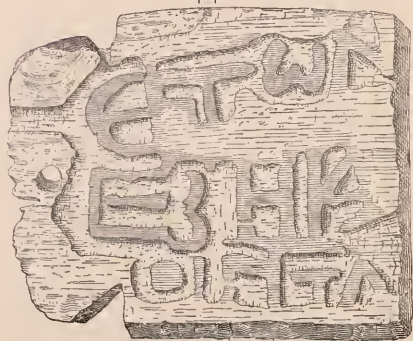


TEPOL
INOB

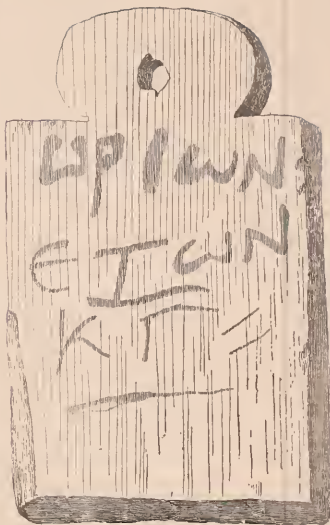




37.



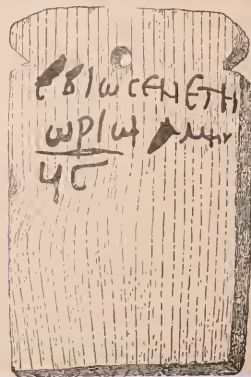
39.



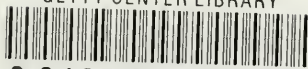
38.



40.



GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00459 3394

